



**HAL**  
open science

# VOUS AVEZ DIT “ JUSTICE SPATIALE ” ? Itinéraire d’un géographe : d’une conurbation industrielle à la triangulation disciplinaire

Régis Keerle

► **To cite this version:**

Régis Keerle. VOUS AVEZ DIT “ JUSTICE SPATIALE ” ? Itinéraire d’un géographe : d’une conurbation industrielle à la triangulation disciplinaire. Géographie. Université Rennes 2, 2023. tel-04211352

**HAL Id: tel-04211352**

**<https://shs.hal.science/tel-04211352v1>**

Submitted on 19 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License



## Mémoire d'habilitation à diriger des recherches

**VOUS AVEZ DIT « JUSTICE SPATIALE » ?  
Itinéraire d'un géographe : d'une conurbation industrielle  
à la triangulation disciplinaire**

/

**DID YOU SAY "SPATIAL JUSTICE" ?  
Last adventures in French geography: from bad boy  
(without "geographer's craft")  
to knowledge cumulativity addict**

**Présenté par  
Régis Keerle**

**5 avril 2023**

**Travail préparé sous la direction de Raymonde Séchet,  
professeure de Géographie à l'Université Rennes 2.**

### **Jury**

**Philippe Bourdeau**, Professeur de géographie, Institut d'urbanisme et de géographie alpine de l'Université Grenoble Alpes, UMR CNRS 5194 PACTE, examinateur

**Myriam Houssay-Holzschuch**, Professeure de géographie, Université Grenoble Alpes, UMR CNRS 5194 PACTE rapportrice

**Isabelle Lefort**, Professeure de géographie, Université Lyon 2, UMR CNRS 5600 Environnement, Ville, Société, rapportrice et présidente

**Guy Mercier**, Professeur de géographie, Université Laval, Québec, rapporteur

**Raymonde Séchet**, Professeure de géographie, Université Rennes 2, UMR CNRS 6590 ESO, garante

**Jean-François Thémines**, Professeur de géographie, Université de Caen, UMR CNRS 6590 ESO, examinateur



**VOUS AVEZ DIT « JUSTICE SPATIALE » ?  
Itinéraire d'un géographe : d'une conurbation industrielle  
à la triangulation disciplinaire**

/

**DID YOU SAY “SPATIAL JUSTICE”?  
Last adventures in French geography: from bad boy  
(without “*geographer’s craft*”)  
to knowledge cumulativity addict<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> En prévision d'une indexation par un moteur de recherche, j'ai jugé utile de proposer une traduction non littérale du titre français de ce travail, permettant à des non francophones de pouvoir mieux anticiper son contenu et les limites de son intérêt pour ce public.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Remerciements</b> .....	5
<b>Prologue</b> .....	7
<b>Avertissements</b> .....	9
<b>Introduction</b> .....	11
<b>Un parcours depuis la géographie, ou les limites d'une approche autonomisée de la discipline ...</b>	<b>19</b>
1.1 La géographie sociale, c'est combien de divisions ? .....	21
1.1.1 Ma découverte des « géographies sociales » .....	23
1.1.2 À propos de la géographie sociale comme « dimension spatiale des sociétés » .....	25
1.1.3 À propos des intérêts de connaissance .....	28
1.1.4 Guy Di Méo, interprète de Robert Fossaert ? .....	29
1.2 Adaptations contextuelles et prolongement des réflexions sur l'explication sociale en géographie .....	35
1.2.1 Géographie sociale, suite et fins .....	35
1.2.2 De l'espace et de l'acteur en géographie .....	40
1.2.2.a Espace .....	40
1.2.2.b Acteur .....	49
1.2.2.c Une application au sport (principes) .....	59
1.2.3 La géographie sociale et les autres (géographies), et après ? .....	67
1.2.3.a De la géographie culturelle .....	67
1.2.3.b Course camarguaise et géographie .....	72
1.2.3.c De l'analyse spatiale .....	77
1.2.3.d De la critique .....	79
1.2.4 Pour en finir avec les étiquetages .....	81
1.2.5 De la justice spatiale .....	98
<b>Transition : conclusion intermédiaire et introduction de la seconde partie</b> .....	<b>105</b>
<b>Un parcours au regard de l'épistémologie analytique pour mieux comprendre la discipline ....</b>	<b>107</b>
2.1 Des raisons et des formes d'une excursion épistémologique au-delà de la géographie .....	111
2.2 De l'analyse (y compris en géographie) .....	116
2.3 Des disciplines : géographie et autres sciences (anthroposociales) .....	129
2.4 Explicitation de la cumulativité potentielle de chacun des objets conceptuels (données, modèles, programmes...) analysés, en géographie comme entre géographie et autres disciplines .....	145
2.4.1 Des supports de la cumulativité, et de ses formes (premières caractérisations) .....	147
2.4.2 De la cumulativité interdisciplinaire : un exemple cardinal .....	151
2.4.3 De la cumulativité interdisciplinaire avec... (autres pistes) .....	154
2.4.3.a ... la sociologie, etc. ....	154
2.4.3.b ... la psychologie environnementale .....	159
2.4.3.c ... les sciences de l'information et de la communication .....	160
2.4.4 De la cumulativité intradisciplinaire .....	162
2.4.5 Où est passée la géographie structurale (ou la cumulativité diachronique en question) ? .....	163
2.4.6 Cumulativité synchronique, cumulativité dynamique et cumulativité additive .....	167
2.4.7 Les mappes, outil cartographique cumulatif par excellence ? .....	171
2.5 Épistémologie analytique et langages d'analyse de la géographie, suite et fin .....	179
<b>Conclusion</b> .....	<b>183</b>
<b>Abécédaire</b> .....	<b>187</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>191</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>215</b>



## Remerciements

*“Standing on the Shoulder of Giants”<sup>2</sup>*

À Raymonde Séchet, à l’UMR ESO, à tous<sup>3</sup> les collègues, à commencer par les membres initiaux du Réseau de chercheurs en sports de nature, qui m’ont supporté (pour certains, surtout « à distance ») depuis 1998, et à « Dupont », qui se reconnaîtra, comme ceux qui ont connu « Tonton » (Pascal R.) et d’autres.

À ma mère et à mon père, disparus.

---

<sup>2</sup> « Le titre de l’album [édité en 2000, du groupe de musiciens Oasis dont les membres fondateurs sont originaires de Manchester] tire son nom d’une fameuse citation d’Isaac Newton : « *If I can see further than anyone else, it is only because I am standing on the shoulders of giants.* » (Si je peux voir davantage que n’importe qui d’autre, c’est seulement parce que je suis debout sur les épaules de géants). Noel Gallagher trouva cette phrase sur la tranche d’une pièce de £2, un jour où il était dans un pub, assez saoul. Il trouva la tirade convenable pour le prochain album du groupe et l’inscrivit sur un paquet de cigarettes » (“Standing on the Shoulders of Giants”, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Standing\\_on\\_the\\_Shoulders\\_of\\_Giants](https://fr.wikipedia.org/wiki/Standing_on_the_Shoulders_of_Giants), consulté le 22 mai 2022).

<sup>3</sup> Comme R. Séchet le disait un jour (citée de mémoire), « *ce n’est pas la peine de faire semblant de jouer l’inclusion par la novlangue quand on n’y connaît rien* ». Quant à mes enseignants en géographie, c’est le lieu d’évoquer l’apport de Suzanne Savey, qui retint l’impétrant à l’Université par son cours intitulé « Géographie sociale » en décembre 1979. Quant à ce texte, je n’y mentionnerai le féminin des autrices qu’au singulier, tout en partageant l’analyse de Marianne Blidon (2021).





## Prologue

*« Le CV ne doit pas obligatoirement prendre la forme d'une "égo-géographie" (...) Il peut se résumer à l'exercice plus formel d'un CV étendu, notamment si le volume Position et projet scientifique précise les évolutions, les bifurcations, les choix opérés » (23<sup>ème</sup> section du Conseil National des Universités – CNU : Géographie physique, humaine, économique et régionale ; recommandations pour la qualification aux fonctions de professeur, octobre 2013, téléchargé le 30/01/2018 à 11H34).*

Cette citation d'un texte issu de la réflexion collective des membres de la 23<sup>ème</sup> section du Conseil National des Universités vise à rappeler la suppression récente (loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020) du processus de qualification à la fonction de professeur par le CNU, organe d'évaluation par les pairs qui, quelles que puissent être ses imperfections, reste à mon sens un symbole de l'autonomie de l'activité scientifique à réinstaurer<sup>4</sup>. Qui sait, ce qui a été défait pourra-t-il peut-être être reconstruit dans un futur plus ou moins proche ? Au-delà de cette pétition de principe, ce changement institutionnel a eu pour effet de modifier à la marge l'écriture d'un travail conçu, à partir de 2018, dans le cadre préexistant. À la marge seulement, en particulier pour sa dimension biographique, car la réécriture (sur quel nouveau modèle ?) de la majeure partie du texte alors rédigé n'a paru ni nécessaire, ni envisageable. La recommandation d'« expliquer un itinéraire de recherche » (23<sup>ème</sup> section du CNU) a en effet constitué un fil directeur commode pour présenter la dimension diachronique de mon parcours à l'université.

Cette bifurcation de l'évaluation de la recherche m'a néanmoins amené à modifier à la marge certaines informations, compte tenu de la disparition de certains éléments (participation à des colloques, au-delà des communications, comme témoignage d'un réseau - aussi étriqué soit-il) d'explicitation de mon parcours de recherche causée par cette suppression de la qualification par la 23<sup>ème</sup> section du CNU. Ceci même si, bien entendu, il n'était pas question de transformer ce texte en plaidoyer désespéré, sa seule attente utopique étant d'être compris par ses lecteurs.

Chaque descriptif détaillé du projet scientifique conduisant à une habilitation à diriger des recherches (HDR) est spécifique à son auteur. Et sera reçu différemment par chacun de ses lecteurs (Eco, 1994), ce qui, heureusement, permettra, parmi d'autres sources d'inspiration possibles, d'alimenter le débat lors de la soutenance orale de cette habilitation, et, je l'espère, une fois celle-ci soutenue.

---

<sup>4</sup> Témoignage d'un ex-élu à la 23<sup>ème</sup> section du CNU qui, en quatre années de mandat (entre 2007 et 2011), n'a repéré à son sens qu'une injustice dans la qualification des docteurs, ce qui prouve à mes yeux qu'une évaluation de qualité est possible, même si elle est d'autant plus atteignable que ses enjeux sont limités ; c'est après cette qualification que le parcours de l'aspirant chercheur se complique.



## Avertissements

« 822 pages, vous auriez plutôt dû faire un artefact » (un examinateur de génie s'adressant à un ami lors de sa soutenance de thèse de géographie, 2001).

*J.L. : (...) pour critiquer quelqu'un, il fallait donc obtenir l'autorisation de la personne critiquée.*

*K.G. : Comment ces géographes manifestaient leur désaccord ? Cela s'est-il fait sentir dans la production scientifique par des débats, etc. ?*

*J.L. : Non, la plupart du temps c'était par le silence et par le refus de dialoguer » (Jacques Lévy et Karine Ginisty, dans Ginisty, 2010).*

« (...) il y a une forme de nouveauté qui est beaucoup moins portée par le sens aigu de la distinction qui voyage dans nos sociétés médiatisées. Ce serait l'épsilon que l'on ajoute à un pan de la recherche, sur le plan documentaire, méthodologique, théorique. Autrement dit, il s'agit de la petite brique que l'on apporte au mur de la connaissance. Cela se produit lorsque la personne prend la peine de regarder ce qu'ont fait les autres (...) » (Denise Pumain, citée dans Spire, 2010).

*J.-F. Thisse : (...) Toutefois, j'aimerais lire dans une revue comme le Journal of Economic Geography, des géographes qui présentent leurs travaux et mettent leurs résultats en perspective avec certains résultats obtenus en économie géographique, mais ils ne le font pas non plus.*

*D. Pumain : Quand on veut le faire, le papier n'est pas toujours accepté » (Jean-François Thisse et Denise Pumain, dans L'Espace géographique, 2007, 209).*

« L'échange scientifique suppose le partage d'interrogations communes, interrogations qui doivent être jugées suffisamment importantes pour que les uns et les autres acceptent d'y consacrer du temps, voire d'y "perdre" du temps. Or la question du temps de la recherche est aujourd'hui centrale sous l'effet de pressions qui (...) relèvent d'une "compression de l'espace-temps" (Harvey, 1990) qui a gagné le monde académique : pression du côté "formation" du métier d'enseignant-chercheur (au rythme accéléré des réformes de l'enseignement supérieur et de la mise en compétition des établissements) ; pression aussi sur le versant "recherche" du métier (processus lourds d'évaluation, individualisation des dossiers combinée à la nécessité du travail collectif, multiplication des appels à projets de plus en plus complexes) » (Gervais-Lambony, 2016, 48).

« (...) le lecteur se sent souvent pris en faute en pensant à ce qu'il dit couramment ou à ce qu'il a écrit, mais chaque géographe, à un moment ou à un autre, se laisse entraîner par le poids des mots sans y prendre garde, et il arrive même qu'un auteur du dictionnaire, dans un de ses articles, tombe sous le coup des critiques contenues dans un autre article. À la limite... un autre article écrit par lui ! » (Reynaud, 1993, 150).

« (...) ni les laboratoires, ni les institutions, ni les couloirs communs dans lesquels s'épanouit la vie collective ne pensent. Seuls les individus pensent, or sans pensée, la recherche est mise à mort » (Tzvetan Todorov, « Sciences humaines : une mauvaise politique », *Le Monde.fr*, 14 octobre 2002, cité par Christine Chivallon, dans Vivet, Collignon et Chivallon, 2015, 3).

« La science moderne, de ce point de vue, est intrinsèquement maîtresse d'ignorance. Elle se distingue radicalement des autres savoirs et des autres systèmes de représentation du réel, en ce qu'elle assume la précarité de ses fondements et la portée limitée de ses résultats. Même si, dans le contexte sociétal de l'action et de son propre mouvement comme action, elle peut devenir et devient réellement le fondement d'une conscience scientiste ou technocratique hypostasiant ses capacités d'explication et d'intervention, elle est, simultanément, dans le registre de l'analyse réflexive que lui impose son développement interne, conscience d'incertitude (...) Dans cette perspective, une épistémologie analytique, capable d'interroger les conditions tant logiques que sociales de production et d'utilisation d'énoncés valant comme connaissance, peut s'associer à une éthique de l'argumentation pour participer à une appréhension renouvelée des valeurs, conçues non plus comme des guides d'action transcendants, mais comme l'élaboration problématique d'une normativité historique accompagnant nécessairement le cours de toute action humaine » (Berthelot, 1996, 259 et 260).



## Introduction

Il est parfois – ou plus ? – devenu de bon ton, et probablement préférentiellement dans certains lieux (réels ou virtuels, sinon réticulaires<sup>5</sup>), de dénigrer un exercice d’habilitation à diriger des recherches (HDR), ou tout au moins de le réaliser à coût temporel minimal. Tel n’est pas mon cas, et ce pour plusieurs raisons :

- en chemin, par la recherche des « inflexions » (23<sup>ème</sup> section du CNU) de mon parcours de recherche, j’ai trouvé des écrits d’auteurs qui m’ont appris toujours plus d’humilité bien placée, tout au moins je l’espère ;
- si l’évaluation de la capacité d’un enseignant-chercheur à diriger des recherches sans autorisation préalable, à la différence de celle accordée par le conseil scientifique de l’université Rennes 2 qui m’a permis d’assurer une fois le rôle de directeur de thèse, n’était basée que sur l’examen de ses publications, celles-ci pourraient apparaître comme le résultat de choix dont le contexte serait absent. Or comment prétendre diriger des recherches si l’on ne peut expliquer comment on a choisi, quelles que soient les contraintes pesant sur ces choix, d’effectuer les siennes ? ;
- cet exercice a l’avantage de permettre de dépasser les limites des normes de brièveté des publications du format de type article (alors que certaines revues, même en format électronique, limitent leur nombre de signes, particulièrement en géographie, et ceci bien que leurs comités de rédaction demandent aux auteurs de répondre à des critiques contradictoires des relecteurs), et secondairement, chapitre d’ouvrage ;
- je dispose (expression à prendre aussi au sens de la « (...) *tradition dispositionnaliste* (...), Lahire, 2002b, 10) d’une certaine capacité à résister (ou incapacité à m’adapter) à certaines normes sociales.

En guise de présentation de la suite de ce texte, en voici une caricature préfiguratrice : écrit en langue française (donc destiné à des lecteurs francophones qui pourront le plus facilement et le plus complètement en comprendre le sens), il vise à convaincre de la capacité à orienter<sup>6</sup> une recherche dans une discipline, la géographie, ma discipline de formation et « (...) *discipline-objet* (...) » (Berthelot, Martin et Collinet, 2005, 5), que j’envisage aussi, voire surtout, comme « (...) *discipline de travail* (...) » (*ibid.*) au sens de son étude en tant que science. La page des huit citations qui précède fournit un premier avertissement sur ce point : ni un procès en longueur(s) ou en brièveté(s) du texte, ni le rejet d’une de ses articulations, ni l’imputation de foisonnement, ni le refus de prendre en compte les contraintes des conceptions extrascientifiques de la recherche comme de ses travers dogmatiques, ni une conception sentencieuse de la cohérence, ni une volonté de désindividualiser l’auteur n’auront de prise sur sa reconnaissance de ses erreurs.

Sept des citations évoquées dans la page précédente concernent directement la géographie. La huitième vise à les intégrer tout en annonçant le mode d’emploi global de ce travail. Elle précise une distinction entre dimension sociale et dimension cognitive de la science explicitée par Jean-Michel Berthelot, référence qui pourra surprendre<sup>7</sup>. Il s’agit donc de convaincre d’abord mes pairs, ce qui

---

<sup>5</sup> « *Tu n’es pas sur Géo-tam-tam ?* ». Non, car je ne maîtrise pas suffisamment les codes de la communication pour espérer en faire un usage susceptible d’être utile à mes collègues, et je n’ai pas le fantasme de l’espion au-delà des limites de l’analyse de contenu.

<sup>6</sup> Orienter plutôt que diriger, selon le degré de maturité scientifique du dirigé, comme me l’a confirmé mon ex-doctorant : « *je tiens donc à remercier particulièrement mon directeur de thèse, Régis Keerle, pour (...) la liberté intellectuelle qu’il m’a accordée tout en étant un relecteur attentif et rigoureux de mes productions* » (Le Lay, 2018, 4). Au moment de son inscription en thèse (« Professionnalisation et mondialisation du rugby à XV : entre modèles sportifs et ancrages territoriaux »), Yvonnick Le Lay était professeur certifié d’histoire-géographie en lycée depuis 1991.

<sup>7</sup> Par contre, ce dernier n’aurait probablement pas été surpris par la réflexion d’un collègue professeur (non-géographe) qui, rebondissant sur ma référence à cet auteur lors d’un séminaire de mon laboratoire de recherche (bien avant l’élection présidentielle française de 2017), s’est exclamé « *Berthelot, c’est la droite !* » (c’était bien après le décès de celui-ci). Où j’ai définitivement compris que mon insistance à demander que les propos tenus lors de nos séminaires soient enregistrés

conduit à la question de la signification du mot « discipline » : il renvoie ici (et sauf mention contraire, par la suite) à la dimension sociale de la science, l'auteur ayant la particularité de croire pouvoir s'y accorder avec sa conception de sa dimension cognitive. C'est sa manière d'anticiper le prolongement vers une des lectures des discussions sur l'égo-géographie évoquée par R. Séchet (2016), à la façon d'un éléphant dans un magasin de porcelaine, ce qui ne la surprendra pas.

Ne pouvant être considéré comme un des « *candidats à l'habilitation dont le nombre et la qualité des publications particulièrement importants témoignent déjà d'une reconnaissance nationale ou internationale dans un domaine scientifique identifié* » (23<sup>ème</sup> section du CNU), ce volume de position et projet scientifique devait être suffisamment développé pour éviter de présenter « (...) *un lien scientifique cohérent dans la carrière (...) trop factice (...)* » (*ibid.*). Je n'ai effectivement pas ouvert ou participé à l'ouverture d'un nouveau domaine (comme le genre), je n'ai pas suffisamment (à mon propre goût) approfondi un (ou un nombre limité de) des domaines où je me suis investi pour en faire le(s) seul(s) thème(s) de mon parcours de chercheur, mais j'estime être parvenu à une étape de ma réflexion qui me permet d'expliquer pourquoi, à défaut de me conformer à ces normes « évidentes » de cohérence, je suis en mesure de présenter comment je positionne ce parcours par rapport à la question de la « différenciation » (Ferrier, Hubert et Nicolas, 2005b).

J'ai choisi ce premier terme comme preuve de cohérence de mon parcours de géographe car s'il « (...) *ne figure pas dans la plupart des dictionnaires de géographie* » (59), s'il n'est, par contre, pas certain que « (...) *l'usage en est devenu courant dans toutes les réunions de géographes de langue française (...)* » (58), il me paraît être un concept auquel aucun géographe ne peut se soustraire, même s'il ne le met pas au cœur de sa réflexion, ou seulement sous d'autres formes (question « où ? », cas, échelle...). Les trois géographes précités ont convenu, dans un de leurs textes collectifs où ils disputent leurs conceptions divergentes du nombre et de la signification des termes qui leurs sont les plus importants pour géographe, qu'au moins trois approches (les leurs) et deux démarches (celle de Jean-Paul Ferrier et Jean-Paul Hubert d'une part – différenciation –, celle de Georges Nicolas d'autre part – différenciation-différenciation –) sont possibles. À ce premier enjeu (quelle démarche, quelle approche adopter ?) s'en ajoute immédiatement un deuxième : quel sera l'effet de tels choix sur mes stratégies de connaissance ? Si « *les différences existantes, observées ou construites, entre parties de la surface de la terre sont (...) le corpus premier pour le travail géographique, celui qu'il s'agit d'analyser mais aussi d'expliquer, et celui vers lequel on retourne inéluctablement pour valider ou invalider les hypothèses (...) les stratégies d'explication de ces différences peuvent bloquer le retour nécessaire aux sources géographiques. (...) Si les pratiques géographiques tentent de concilier les significations des "différenciations" ou "différenciations-différenciations" d'origine humaine et physiques en fixant une limite relativement arbitraire au sein des "différenciations" en général ou de "différenciations géographiques" en particulier, tout en imposant des cadres nécessairement différents pour l'analyse des "différenciations" ou "différenciations-différenciations", elles aggravent la séparation entre les phénomènes, les objets ou les lieux-objets. Or les différences entre les parties terrestres mélangent et superposent très généralement des effets naturels et sociaux. Par conséquent, toute classification a priori des "différenciations" (...) ou des "différenciations-différenciations" (...) est temporaire, peut être critiquée et révisée* » (61). Cet enjeu est considérable au regard de l'exercice d'HDR : à force, soit de se spécialiser dans l'étude d'une aire, soit dans celle des processus contribuant à différencier les aires, on peut effectivement perdre de vue une connaissance suffisante de leur diversité à la surface de la planète, donc la capacité à, au moins co-diriger (co-diriger à des degrés divers dans le cas de la maîtrise nécessaire d'une nouvelle langue étrangère ou d'une nouvelle

---

était déplacée, pour des raisons bien expliquées par Albert O. Hirschman (« *Si les hommes de science (qu'il s'agisse des sciences sociales ou des autres) sont rarement autocritiques au point de se livrer à l'autosubversion, il y a à cela une raison évidente : ils attachent beaucoup d'amour-propre, voire une bonne part de leur identité aux conclusions et aux propositions qui les ont fait connaître* ») (1995b, 135) . La suite de mes relations scientifiques avec ce collègue a fini de m'en convaincre. Un texte de Bernard Lahire (2002a), lu récemment, m'a indiqué une piste d'explication de cette représentation du versant social de la science.

méthodologie pour le directeur de thèse), ou contribuer à orienter, de manière plus (séminaires) ou moins (pour le collègue proche des bureaux des doctorants d'autres directeurs de thèse, par exemple) informelle une thèse portant sur une aire ou un processus de différenciation aréale dont on n'est pas spécialiste, sans compter sa capacité à assurer un cours de géographie hors de ses domaines de spécialité. Remarque qui n'enlève rien à mes regrets exprimés ci-dessus, mais qui limite leur effet dirimant.

Enfin, troisième enjeu, « (...) le sens ou la signification (...) de la "différenciation" (...) ou des résultats de la "différenciation-différentiation" (...) peuvent-ils générer ou légitimer une action sur les entités géographiques ? Si oui, ces significations, surtout lorsqu'elles s'interprètent selon des axiologies, déterminent-elles les démarches géographiques en général et les différents métiers de géographes ? En la matière, il existe un consensus : toute démarche géographique a une signification idéologique ou, si l'on préfère, des dimensions qui ne sont pas scientifiques. (...) À partir de ce point les positions sont inconciliables. En effet, s'il ne vient à l'esprit d'aucun géographe d'affirmer la vérité absolue ou objective de sa démarche, un certain nombre d'entre eux pensent maintenant que le choix du point de départ de la réflexion et de la pratique géographique, en tant que science, est premier par rapport à ses résultats politiques, économiques, sociaux. (...) Il est donc toujours possible de parler entre géographes à la fois des problèmes scientifiques et des choix et motivations de chacun ainsi que des conséquences de leurs engagements respectifs. Mais, en revanche, il n'existe aucune base commune extra-géographique qui permettrait d'unifier les approches et démarches adoptées. Cependant, la discussion et la recherche sur la "différenciation" ou la "différenciation-différentiation" sont possibles (...) Mais elles ne peuvent en aucun cas déboucher sur une quelconque unité des géographes » (61 et 62).

Cette discussion sur les mérites respectifs de ces deux approches étant probablement inédite pour beaucoup de lecteurs de ce texte<sup>8</sup>, j'en suggère une lecture minimale, celle d'un appel à une forme de communication scientifique dans laquelle « *mettre à plat les oppositions* " peut être plus bénéfique pour la pratique des géographies (...) qu'essayer de faire "comme si" les différences n'existaient pas » (Ferrier, Hubert et Nicolas, 2005c, 274). Ma propre compréhension de cette discussion n'étant intervenue qu'entre 2010 et 2014, mes travaux menés dans le cadre de la démarche de « différenciation » sont longtemps restés beaucoup plus nombreux que ceux conduits dans celui de la démarche de « différenciation-différentiation », ma capacité à conjuguer ces deux démarches étant encore plus récente. Si l'évocation de cette alternative devait donc apparaître dès le début de ce texte, et son explicitation seulement vers sa fin (cf 2.4.7), elle n'a pas vocation à encadrer cette réflexion, mais en constitue seulement la réponse la plus générale à la question « quel apport pour la discipline ? » (23<sup>ème</sup> section du CNU).

S'agissant d'un « parcours » (*ibid.*) et d'une « mise en perspective » (*ibid.*), l'impétrant a commencé sa carrière d'enseignant puis de « jeune » chercheur bien avant de se familiariser (très relativement) à l'usage d'Internet. Précision qui est loin d'être secondaire à mon sens<sup>9</sup> : c'est ainsi que lors de la production de ma thèse, alors que j'étais localisé à Montpellier, j'ai arpenté les rayons des bibliothèques de diverses structures universitaires d'Antibes, Bordeaux, Grenoble, Limoges, Paris, Toulouse... Aujourd'hui, la situation est très différente, ce qui ne signifie pas que tout soit

---

<sup>8</sup> Pour le formuler simplement, la démarche de la différenciation s'intéresse plus à la manière dont les objets géographiques évoluent et aux causes de leurs évolutions qu'à l'ensemble des paramètres de leur localisation (ce qui, au passage, peut causer de nombreuses surinterprétations ; cf Nicolas, dans Eysseric et Leverbe, 1997, cf annexe n° 1).

<sup>9</sup> « Un autre élément qui nous a complètement dévorés et écartés d'un rapport plutôt équilibré au temps, c'est l'importance prise par Internet. On a tous une bibliothèque dans notre ordinateur. Avant on pouvait écrire un article solide en ayant une vision du champ de notre spécialité, sans forcément tout connaître et c'était relativement bien accepté du moment qu'il n'y avait pas d'impasse sur les fondamentaux. Maintenant c'est extrêmement anxieux, car même sur des sujets ultra pointus, il y a une littérature phénoménale qui nous est rendue accessible. (...) Cette masse d'informations est vertigineuse et génère un rapport éphémère à la connaissance. Rien ne se stabilise ou ne se sédimente vraiment dans ce flot ininterrompu. Nous sommes beaucoup de collègues à échanger sur ce rapport particulier à l'information qui a transformé notre manière de construire le savoir (...) » (Chivallon, dans Vivet, Collignon et Chivallon, 2015, 7).



disponible, et encore moins dans le même lieu virtuel : *HAL-SHS* semble ainsi parfois délaissée au profit d'autres plateformes en ligne réputées plus internationales (Gayoso, 2021). Au final, bien rusé est le chercheur qui peut être assuré de ne rien avoir omis dans une bibliographie dès que la question traitée est considérée sous un angle suffisamment vaste. Trois groupes d'éventualités sont alors possibles et toutes plausibles, pour exemples respectifs de justifications sur le versant cognitif de la science : on ne peut pas tout savoir ; qui n'a jamais rien oublié ? ; c'était trop de références, trop ancien, hors de propos (je conteste cette dernière éventualité par principe auprès de « mes » étudiants). Quant à son versant social, que vaut un ouvrage en langue française par rapport à un article dans la (seule ?) langue réputée internationale (parfois plutôt du « bruxellois »<sup>10</sup> que de l'anglais) ? Mais l'utopie d'Internet n'a pas eu (jusqu'à présent) que cet effet dystopique de « rapport éphémère à la connaissance » (Chivallon, cf note n° 9, p. 13). En témoigne la relative rareté des situations de débats entre géographes. Si je ne devais mentionner qu'une seule « perspective » (23<sup>ème</sup> section du CNU) dans ce travail, c'est celle de participer à la mise en œuvre d'un lieu de débat facilité par ce nouveau contexte technologique, inspiré de quelques expériences dont j'ai connaissance. Il en est ainsi de l'ouvrage *Alter-géographies Fiches disputables de géographie* (Ferrier, Hubert et Nicolas, 2005a) du fait de son projet, évoqué ci-dessus, totalement opposé à toute forme de réductionnisme autoritaire (cf aussi Fixot, 1999, et 2.1, p. 115). Un exemple comparable peut être trouvé dans la rubrique « Lectures et relectures croisées » de la revue *Géocarrefour* (Lefort, 2011 ; Leininger-Frézal, 2011 ; Orain, 2011). Cependant, l'exemple le plus abouti dans ce registre est fourni par la conception éditoriale de la revue *Dialogues in Human geography* qui a opté depuis 2011 pour une organisation de type forum, chaque article ou recension d'ouvrage présenté faisant l'objet de plusieurs commentaires auxquels l'auteur peut répondre *in fine*.

Mes objectifs au sein de ce projet consisteraient :

- à éviter que continuent de se perdre les appels à prolonger la réflexion qui fourmillent aussi bien dans les textes produits (perte dont ne sont pas toujours responsables, loin s'en faut, leurs auteurs<sup>11</sup>) que dans leurs évaluations<sup>12</sup> ;
- à permettre que les auteurs aient la possibilité d'explicitier leurs approfondissements ou leurs changements de sens des termes qu'ils emploient (cf la notion de « cas », p. 86 *sqq.*) ;
- et également à interroger les changements de sens révélés par différentes versions des textes produits par leurs auteurs à des moments différents, en particulier lorsque leurs contextes d'énonciation semblent pouvoir expliquer ces changements.

J'aurai l'occasion d'illustrer le type de dialogue que j'espère pouvoir promouvoir dans deux exemples développés par la suite (cf 2.2, pp. 116-117), choisis certes sans résulter d'un inventaire exhaustif qu'autoriserait l'indexation numérique actuelle des références à mes travaux, ou à ceux auxquels j'ai contribué, mais parce qu'ils me permettent de préciser des points importants de leur justification épistémologique.

Un autre paramètre des choix d'écriture de ce texte à prendre en compte pour son évaluation, en partie lié au précédent, est celui du degré de transparence possible des sources documentaires. Mon analyse se base, pour ce qui m'est externe, sur des textes publiés, donc accessibles à tous,

---

<sup>10</sup> Au sens d'anglais européiste ; une précision qui m'a été inspirée, mais étant donné l'obscurantisme des débats sur l'europanisation en géographie, je n'en communique pas la source. Le titre en anglais de cette HDR est une tentative d'échapper à ce type de mauvaise traduction littérale.

<sup>11</sup> Mention spéciale doit être faite ici à Pierre Chifflet (professeur en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives). Voici l'extrait essentiel de notre échange par courrier électronique, commençant par mon message envoyé le 10 février 2008 : « *j'ai apprécié votre ouvrage "Idéologie sportive et service public en France. Mythe d'un système unifié", lequel annonce une "suite" en préparation ; sera-t-elle bientôt disponible ?* » ; réponse de P. Chifflet : « *il n'y aura pas de suite, car l'ouvrage n'a pas été vendu à 500 exemplaires, m'ont signifié les Presses Universitaires de Grenoble* ». Rencontré en 2019, Pierre Chifflet m'a signalé avoir perdu les fichiers électroniques correspondants dans le cadre d'une péripétie informatique.

<sup>12</sup> Ainsi, à propos de Ferrier, Hubert et Nicolas (2005a) : « *l'expérience est concluante. Elle ouvre la perspective de passionnants débats. Elle offre d'appréciables outils au raisonnement géographique* » (Di Méo, 2007, 318).

lesquels sont plus ou moins des résultats d'une transaction sociale entre des producteurs et des évaluateurs de textes (Schneider et Thémines, 2017). Cette transaction sociale est d'ailleurs trop souvent implicite (Keerle, 2002b, 211, 212 et 219), ou bénéficie trop implicitement du cloisonnement de ses scènes d'évaluation (Debarbieux, 1995, 1996 ; Estebanez, 2010, 2014), quelle que soit la manière dont on apprécie la pertinence de ce cloisonnement (cf p. 182). De ce point de vue, le choix de ma référente d'HDR est en particulier lié à son exigence de rigueur intellectuelle. Mais quel que soit ou ait pu être mon degré de proximité personnelle ou perçu comme tel de l'extérieur avec ma référente, et malgré nos nombreuses discussions (2006-2011) quant à l'évolution de l'UMR ESO (*Espaces et sociétés*) au cours de ses deux mandats de directrice de cette unité de recherche, et avant que son investissement dans l'équipe de direction de l'université Rennes 2 ne finisse de l'éloigner de la pratique de la recherche (Séchet, 2017), je me refuse à solliciter outre mesure les textes institutionnels de cette UMR auxquels j'ai pu (croire) contribuer pendant cette période. Ceci, d'une part, parce que ces textes comportent un biais normatif imposé par les diverses agences d'évaluation de la recherche, d'autre part, car sur la période 2005-2022, je considère au mieux, car jamais complètement informé des débats internes au monde des « géographes sociaux », ne pouvoir être qu'un « (...) *narrateur intradiégétique* (...) » (Orain, 2009, 266) sans guère d'influence. De manière plus pragmatique, il faut aussi signaler l'inégal degré de numérisation et d'accessibilité numérique (possibilité de recherche par mot, par exemple) des sources utilisables, qui rend plus ou moins coûteux en temps la lecture approfondie de certains ouvrages ou anciens articles de revue.

Avant-dernier paramètre, lié à l'actualité de l'évaluation des habilitations à diriger des recherches, l'articulation avec les langages d'analyse de la géographie valorisée en langue anglaise, comme si l'on pouvait comparer facilement l'état des savoirs en géographie d'une langue à l'autre, alors même que cette comparaison n'a pas encore été poussée en France au-delà de quelques sondages (les diverses recensions, souvent très interprétatives, de Paul Claval ; Staszak, Collignon, Chivallon, Debarbieux, Généau de Lamarlière et Hancock, 2001 ; Hancock, 2021) et que Mathis Stock, Anne Volvey et Vincent Clément se limitent à signaler, dans un texte qui a le mérite de valoriser des « *spécificités francophones* » (2021, 340), « (...) *une connaissance relativement plus grande des courants anglophones que ce qu'elle était dans les années 90 [même si] (...) cela varie probablement selon les champs d'investigation* » (342). Bien au contraire, je me garderai de transferts incontrôlés, car « (...) *l'on ne peut jamais faire l'économie d'une connaissance intime de la structure du champ d'accueil si l'on veut éviter les quiproquos* » (Gingras, 1995, 3 ; pour un exemple précis à propos du terme « domination », discuté ici pp. 50-51, voir Barbier, 2015 ; pour un exemple dans l'histoire de ma discipline de formation, voir Pelletier, 2016). Les erreurs d'interprétation et les effets de retour en France de textes français lus par ces courants anglophones (et parfois mieux valorisés que les publications initiales !) restent d'ailleurs une rubrique de l'actualité scientifique à documenter. L'écriture de ce texte a néanmoins été l'occasion d'améliorer ma familiarisation encore très relative, quoique pas sans boussole, avec les géographies anglophones (Séchet, 2009 ; cf aussi Bailly, 2021).

Un dernier paramètre est celui de l'écart entre la localisation de mon poste de chercheur (dans l'UMR ESO) et celle de mon poste d'enseignant (dans un Institut Universitaire de Technologie – IUT, parcours Carrières sociales), situés dans deux campus différents de deux universités différentes (de Rennes), écart en distance métrique euclidienne aussi bien qu'en types d'enseignements, qui a limité mes possibilités d'échanges avec des collègues géographes enseignant dans un département de géographie.

S'agissant de « la spécificité et la pertinence de cet itinéraire » (23<sup>ème</sup> section du CNU), j'établirai une différence de recours aux terrains ou domaines de recherche<sup>13</sup> que j'ai pu explorer, entre ceux qui sont encore les plus vifs dans mon esprit, et ceux qui, *a priori*, sont temporairement,

---

<sup>13</sup> Il s'agit ici des terrains, moins souvent au sens de la méthodologie qu'à celui de l'objet de recherche, même si j'ai toujours le souci d'un minimum de vérifications *in situ*. Je n'ignore pas l'intérêt des démarches dont certains aspects sont « (...) *importés dans la géographie depuis l'ethnologie* » (Calbérac, 2021, 49 ; avec une formulation plus naïve, Thorez, 2014), mais je n'ai pas encore eu le temps de me spécialiser dans cette forme de géographie.

sinon définitivement délaissés, le bilan étant effectué dans la conclusion. La succession de leur fréquentation ayant une part de contingence, liée en particulier, mais pas seulement, à l'actualité de l'édition scientifique, l'explication de mon parcours nécessite de mêler diachronie et synchronie dans son récit. Si chaque terrain ou domaine de recherche a suscité des questions spécifiques, ils ont aussi tous contribué à une réflexion générale sur des concepts (espace, acteur), des courants de ma discipline de formation (géographie sociale, culturelle, critique, analyse spatiale), et plus généralement sa structuration et ses rapports aux autres disciplines. Si chacun de ces terrains constitue autant de cas susceptibles d'être rapprochés dans des perspectives partielles (domaines de recherche), la démonstration de la cohérence logique de leur analyse dans une perspective théorique a été rendue possible par l'adhésion à une réflexion d'épistémologie analytique. Puisqu'il s'agit alors de recourir à une épistémologie externe à la discipline, encore peu mobilisée en géographie, l'exposé de ses fondements, étayés par des exemples pris dans ma discipline de formation, requerrait une longueur de rédaction assez conséquente. À cette fin, le plan de ce texte comporte deux parties principales, la première présentant des exemples de mon parcours analysés plutôt depuis (une exception majeure en 1.2.2.a), et la seconde plutôt vers (une exception majeure en 2.4.7) la géographie, ces exceptions se justifiant par le souci de simplifier la lecture de l'argumentation. Ces deux parties sont relativement autonomes, mais les approfondissements épistémologiques de la seconde ont été signalés sous forme de renvois, lorsque jugé nécessaire, dans la première partie. De la même manière, des rappels de l'articulation possible avec des exemples développés dans cette première partie ont été signalés dans la seconde. Ainsi, le type de plan choisi ne permet pas d'éviter quelques répétitions sinon redondances... qu'une version publiée de ce travail (un artefact ?) permettrait de supprimer, au profit d'une note indiquant simplement que dans le texte initial, ces rappels prenaient tout leur sens afin que le lecteur non auteur puisse légitimement ne pas mémoriser toutes les nuances ou précisions précédentes du propos.

Ce choix répond à une volonté et à une contrainte. Du côté de la volonté, échapper à toute forme de catégorisation plus ou moins hâtive dans une collection (cf p. 94), d'où l'articulation générale des deux sections majeures de la première partie (1.1 et 1.2) de ce travail, et sa séparation en deux parties. En effet, sa seconde partie, organisée, à l'inverse de la première, sur un canevas plus logique que chronologique, vise à fournir les outils nécessaires pour rationaliser cette inévitable catégorisation (« Présentez-vous en quelques lignes/mots... »). Contrainte, dans la mesure où le meilleur moyen de convaincre de la cohérence de mon parcours de recherche m'a semblé être de rendre compte de l'ensemble de mes travaux, ce qui m'a amené à hiérarchiser le volume des développements qui sont consacrés à l'ensemble de leurs terrains ou domaines de recherche. C'est ainsi que, par exemple, des développements possibles sur l'un de mes lieux d'habitat (à Montpellier, dans le domaine de la géographie urbaine) ont été différés au profit de ceux relatifs aux problématiques enclenchées, développées lors, ou poursuivies à la suite d'opérations de recherche financées, lesquelles pourraient sinon, à première vue, s'être conclues par des explorations interrompues sans logique réflexive. De même, un équilibre a été recherché entre les développements les plus théoriques et certaines analyses menées au plus près des données. Certains de ces développements nécessitaient une longueur suffisante pour rendre les informations suffisamment compréhensibles en l'absence des précisions figurant dans des textes précédents (1.2.3.b). Certaines de ces explicitations comportent des extraits de textes déjà publiés, lorsque l'argumentation de la pertinence de l'analyse le nécessitait. D'autres précisions quant aux modèles d'analyse utilisés ou commentés figurent dans les annexes, le but étant de garantir un débat informé de manière optimale lors de la soutenance (où les versions figuratives d'autres modèles utilisés dans mes publications précédentes pourront être rappelées *de visu*). Cependant, tous les extraits de travaux déjà publiés, ou leur simple évocation, sont accompagnés d'une actualisation de la réflexion ou d'un prolongement de l'exploration des terrains ou domaines de recherche qu'ils illustrent, dans la perspective de l'explicitation de la cohérence de mon parcours.

Il est probable qu'un parcours balisé par la seule épistémologie interne de la discipline puisse

conduire un autre géographe convaincu par la même réflexion d'épistémologie externe que moi au même point d'aboutissement, mais, en dehors des incomplétudes de ce texte, la relative diversité des terrains de recherche abordés ne permettait pas d'emprunter cette piste de rédaction. En effet, éviter avec ce texte d'être placé dans un « camp » déterminé de manière binaire, tout en n'ayant pas (serait-ce seulement possible ?) exploré suffisamment, ne serait-ce que les diverses échelles de la discipline (de l'individu au monde) était un pari perdu d'avance. Les relations entre les géographes se sont peut-être relativement décontractées, au moins en nombre, depuis mes premières années de fréquentation de l'université, mais une invitation récente à « (...) fédérer des projets cognitifs divers et multiples » (Volvey, Stock et Calbérac, 2021, 36) montre que la recherche d'une unité des géograph(i)es sur des fondements étiquetés reste d'actualité.

L'écriture de ce texte a commencé, de manière inattendue, par une phase intensive (passage d'une période de responsabilités administratives chronophages à celle d'un semestre uniquement consacré à la recherche, obtenu dès sa première demande à la 23<sup>ème</sup> section du CNU) entre la fin de l'année universitaire 2016-2017 et le début de l'année 2018. L'accomplissement des engagements précédant cette phase intensive, la poursuite de la quête du nombre et de la qualité reconnue des publications requises pour espérer une probabilité non négligeable de qualification par cette section du CNU, et la reconfiguration des collaborations scientifiques rendue nécessaire par les évolutions parallèles au sein de mon laboratoire de rattachement et de mon site d'enseignement ont ralenti sa progression. L'actualisation du rapport à d'autres positionnements, s'il s'est efforcé de prendre en compte les travaux publiés avant 2018, n'a pas toujours pu être effectuée pour chacune des thématiques abordées. Le moment de son aboutissement est heureusement idéal, au moment où un nouveau passage de génération s'esquisse (Clément, Stock et Volvey, 2021a).

Commencée par un travail modeste mais toujours assumé aujourd'hui (Brunol et Keerle, 1993) grâce à sa dimension de terrain (au sens méthodologique du terme), ma navigation de chercheur s'est poursuivie par une thèse qui ne s'autorisait pas encore une réflexion globale sur l'organisation de ma discipline de formation, et se liait à deux principaux ports d'attache (bases de ravitaillement et d'exploration) encore relativement équilibrés dans leurs ressources, quoiqu'assez éloignés l'un de l'autre. L'articulation du premier à l'archipel de la géographie, dont la pertinence s'est nécessairement relativisée avec l'évolution du contexte scientifique, me paraît ici assez explicitée (cf 1.1.4)<sup>14</sup>. Cette articulation est encore loin d'être complète pour le second port d'attache (cf partie 2), tant les perspectives et les questions qu'elle suscite sont nombreuses, mais elle est maintenant suffisamment assurée pour permettre l'engagement d'une réflexion sur l'organisation de ma discipline de formation. D'autres ports d'attache, aussi précieux à leur échelle de pertinence mais moins complètement mobilisés, ont été « cartographiés » dans ce travail. La compossibilité des différentes ressources cognitives qu'ils recèlent et l'identification des limites respectives de leur pertinence reste un chantier de longue haleine.

Enfin, le degré d'explicitation de ce texte a été pensé nécessaire pour distinguer les enjeux cognitifs des enjeux sociaux de la science, ce à quoi visait la dernière citation figurant à sa page 9.

---

<sup>14</sup> Je n'ai pas pour autant délaissé l'univers métathéorique dans lequel se situe ce premier port d'attache (cf mes références au réalisme critique).



**Un parcours depuis la géographie,  
ou les limites d'une approche autonomisée de la discipline**



# Un parcours depuis la géographie, ou les limites d'une approche autonomisée de la discipline

Commencé au plan théorique par une interrogation sur la place de la thématique sur laquelle s'est appuyée ma thèse, celle du sport, au sein de la société et de ma discipline de formation, mon parcours de recherche s'est inscrit dans le cadre d'une définition alors commode d'un courant de la géographie, celui de la géographie sociale. Une fois ancré institutionnellement dans ce courant, mon interrogation sur sa cohérence s'est développée au point d'identifier certains aspects de sa diversité, les limites de sa caractérisation par rapport à d'autres conceptions de la géographie (exemple de la « dimension spatiale des sociétés ») et la pluralité de ses perspectives (intérêts de connaissance). Le support théorique principal de ma thèse, la théorie de la société de Robert Fossaert, ayant servi d'assise à l'un des auteurs emblématiques du courant de la géographie sociale, Guy Di Méo, pour y développer sa conception de la discipline, j'ai facilement identifié les limites de ce transfert théorique.

L'identification de cette cohérence problématique du courant de la géographie sociale, résumée dans les premières sections de ce travail (1.1.1 à 1.1.4), et les limites de mon intégration dans ce courant (1.2.1), m'ont conduit à poursuivre mon interrogation théorique relative à deux concepts largement mobilisés par la géographie, ceux d'espace et d'acteur (1.2.2a et 1.2.2b). Les précisions ainsi apportées n'ont, compte tenu des échelles privilégiées dans ma thèse, rendu ni impossible ni superflue une actualisation de ses principes (1.2.2.c).

La cohésion du courant de la géographie sociale se conjugue avec celle d'autres courants plus ou moins proches ou opposés, voire la clivant en son sein (géographie culturelle, géographie critique, analyse spatiale) par rapport auxquels il m'a paru nécessaire de baliser mon parcours. Proximité avec une certaine conception de la géographie culturelle, ou plus exactement une certaine conception de l'analyse de la culture en géographie (1.2.3.a), dont témoignent mes travaux sur la course camarguaise (1.2.3.b), contestation du traitement de la notion de centralité par l'analyse spatiale (1.2.3.c), distance avec une certaine conception de la géographie critique (1.2.3.d).

Si toutes les sections qui précèdent s'appuient parfois sur des travaux déjà publiés en en prolongeant largement les analyses, la section 1.2.4, de loin la plus longue de cette première partie, y a plus précisément recours. Elle me permet de développer l'intérêt du raisonnement par cas à partir de diverses opérations de recherches, la plupart financées, auxquelles mon ancrage institutionnel en géographie sociale m'a fourni l'occasion de participer.

La concrétisation, par des travaux récents, de mon intérêt pour la thématique aujourd'hui la plus porteuse de mes perspectives de recherche, celle de la justice spatiale (1.2.5), constitue une forme d'aboutissement de mon interrogation sur le sens à accorder à ma manière de pratiquer une géographie étiquetée comme sociale.

## 1.1 La géographie sociale, c'est combien de divisions ?

*« Sociale dans son principe, cette géographie ne peut être que critique à l'égard d'elle-même. Rien n'est plus dangereux, de mon point de vue, qu'un discours social à prétention scientifique. (...) Aucune théorie, si riche soit-elle, n'est parfaitement constituée, "fermée" et sans contradiction. Aucune n'apporte un jeu de concepts à appliquer purement et simplement. Tout doit être testé dans sa pertinence. (...) La difficulté principale de la géographie sociale est sans doute d'intégrer ce qu'il y a de plus riche dans les débats des sciences sociales, de connaître les options essentielles, le compatible et ce qui ne l'est pas. Problème de formation du chercheur et de l'enseignant, qu'il faudra bien quelque jour aborder pleinement. C'est à ce prix que la géographie sociale peut sans trop de tension et d'artifice, articuler les concepts et la réflexion sur les données empiriques, éviter le double risque de la répétition et de l'entassement d'exemples sans valeur cumulative, fuir les tentations de la sociologie "naïve" ou spontanée » (Roncayolo, 1983, 509).*



« L'écriture à deux est ici particulièrement intéressante : à la longue pratique de l'UMR ESO de Raymonde Séchet s'associe le regard distancié d'un chercheur arrivé depuis peu dans une Unité qu'il ne connaissait que par les écrits de ses membres » (Séchet et Keerle, 2009, 83).

« Vous serez toujours dans l'air du temps » (Robert Ferras, expression formulée oralement lors de sa dernière année de cours en DEA de géographie à l'université Paul Valéry Montpellier III, 1994-1995).

L'expression « géographie sociale » a été tant commentée, depuis tant de perspectives et dans tant de directions, à tant de moments différents, qu'en réaliser l'histoire globale est hors de propos. D'ailleurs, je ne serais pas, ou tout au moins pas seul, le mieux placé pour proposer une version, même limitée à ma propre expérience universitaire, de cette histoire, puisque je n'ai pas été formé dans le cadre de « l'école de géographie sociale de la France de l'ouest » (Séchet et Keerle, 2009). Il ne s'agit donc pas pour moi d'en proposer une sociodicée, pas plus d'ailleurs que de la géographie dans son ensemble. Par contre, si « (...) faire l'exégèse des géo-graphies collectives serait un moyen de contribuer à une histoire sociale et cognitive de la géographie » (Orain, 2003, 12), j'espère que ce travail y contribuera.

Cette expression est si banalisée qu'elle est désormais considérée comme intégrée dans une géographie « science sociale », ou si mal argumentée qu'elle ne convainc plus. Quoi qu'il en soit des raisons de son devenir, elle a servi, et sert encore parfois (mais pour combien de temps ?), de terminologie de reconnaissance entre géographes pas nécessairement d'accord sur toutes les manières de la pratiquer... même lorsqu'ils se retrouvaient partager son emploi. Dans cette partie de mon texte, je m'intéresserai plus aux différends induits par les diverses manières de la pratiquer, tout au moins ceux qui m'ont paru les plus fondamentaux, qu'aux consensus dans lesquels la dimension sociale de la science me paraît pouvoir plus peser que sa dimension cognitive. Ceci afin de mieux argumenter en faveur du pluralisme explicatif (cf partie 2) nécessaire pour, sinon réduire l'impact de ces dimensions sociales, tout au moins réduire leurs interférences avec sa dimension cognitive.

S'agissant du titre de ma thèse (*Sports et territoires : contribution à une géographie du pouvoir. Une géographie sociale du champ sportif*, 2002b) l'expression « géographie sociale » ne s'y est pas invitée très tôt lors de sa rédaction. Réticence liée à une insatisfaction de ce que je connaissais alors des travaux se réclamant de cette « (...) étiquette (...) » (Ferras, 1986, 120). J'étais sceptique, et je le reste, quant à l'intérêt pour la géographie du choix de G. Di Méo de s'opposer, plus ou moins directement (comparer sur ce point son article de 1987 et ses ouvrages de 1991 et de 2014) au « renversement de l'ordre des facteurs » proposé par Renée Rochefort en 1961<sup>15</sup>. Je n'étais pas plus convaincu, et ne le suis pas plus aujourd'hui, par le caractère exploratoire (vers quatre points cardinaux différents, selon les quatre auteurs, qui s'en sont partagés la rédaction des chapitres, de l'ouvrage *Géographie sociale* (Frémont, Chevalier, Hérin et Renard, 1984), fondateur de « l'école-de-la-géographie-sociale-de-la-France-de-l'ouest ». En 2004, une des manifestations de la dimension sociale de la science, un colloque, organisé par l'UMR ESO (*Espaces et sociétés aujourd'hui (la géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action)*) m'a permis de proposer un texte (autre version publiée par la suite, Keerle, 2006a) dans lequel j'évoque l'expression « géographie sociale » au singulier. Du fait de mon recrutement dans cette unité de recherche en 2005, j'ai peu à peu compris ce que l'emploi de cette référence au singulier risquait de maintenir dans l'implicite. Dans mes textes conçus et écrits individuellement après ce recrutement, je me suis efforcé de clarifier

---

<sup>15</sup> N'ayant pas lu le travail concerné de R. Rochefort (*Le travail en Sicile, étude de géographie sociale* – mon texte ne revisitant qu'une période dont le début a été arbitrairement fixé vers 1970 –, je signalerai cette non-lecture dans ma bibliographie. Sur ce point, que d'aucuns pourront juger secondaire, car pouvant ouvrir la porte à une (re)montée aux extrêmes des débats, je maintiens qu'il est essentiel sur le plan méthodologique, en particulier dans l'enseignement ; n'ai-je pas entendu un étudiant de master 2 de géographie, formé ailleurs qu'à Rennes, et par ailleurs capable d'ouvrir des pistes d'analyse pertinentes, qualifier en 2018 Yves Lacoste de « colonialiste », ceci tout en me répondant ne pas avoir lu ses travaux ?

(et dans les textes collectifs auxquels j'ai participé, de défendre) ma position par rapport aux deux grandes options évoquées ci-dessus (voir en particulier Keerle, 2011a). Néanmoins, faire le bilan de ces prises de position ne serait pas suffisant pour expliquer l'orientation de mes recherches. Aussi cette première section de mon texte est-elle largement inédite dans sa conception.

Trois courtes réflexions résument cet éclaircissement nécessaire. S'y ajoute la question, plus longuement traitée, de la cohérence du maintien actuel de ma référence partielle, en particulier lorsque je m'adresse aux géographes, aux travaux de G. Di Méo.

### 1.1.1 Ma découverte des « géographies sociales »

« *L'important c'est que les outils que l'on fabrique, les gens ne se demandent pas si c'est fait pour servir comme un marteau ou bien pour arracher les dents. Il faut donc qu'il y ait un minimum d'accord, le terme territorialité n'est peut-être pas le bon* » (Piolle, dans Réseau de géographie sociale, 1992, 21).

« *Territoire ou territorialité... Est-il nécessaire de relancer un débat déjà ancien ?* » (De Sartre et Gagnol 2012, 5).

À partir du colloque *Géographie sociale* de Lyon (1982), puis de la publication de l'ouvrage du même nom (Noin, 1983), un réseau de chercheurs, une « (...) *famille* (...) » (Di Méo, dans Réseau de géographie sociale, 1992, 22 ; Hérin, *ibid.*) de la géographie sociale<sup>16</sup> s'est créé, se retrouvant dans des colloques ou des journées d'été<sup>17</sup>, lors desquels les points de convergence m'ont longtemps semblé (à la seule lecture de leurs publications) l'emporter sur les points de divergence. Si la simplification à laquelle je procède ici est pertinente<sup>18</sup>, il m'a fallu attendre ma participation au « colloque ESO » de 2004 pour (progressivement) prendre conscience que les divergences entre une partie des membres de « l'école-de-la-géographie-sociale-de-la-France-de-l'ouest » et G. Di Méo s'étaient accrues en particulier depuis la rencontre de l'école d'été de géographie sociale de 1992. Bien entendu, lorsque R. Séchet m'a signalé (en 2007<sup>19</sup>) l'importance du texte portant sur cette école d'été pour l'histoire de ces divergences, je compris pourquoi entretemps le débat s'était révélé plus profond et complexe que je ne l'avais imaginé à la lumière des contributions de G. Di Méo (2001a) et de Robert Hérin (2001) dans l'ouvrage issu du « colloque ESO » de 1999 (*Faire la géographie sociale aujourd'hui*).

---

<sup>16</sup> Quoiqu'Armand Frémont semble avoir pris ses distances (2009) avec ces coordonnées, ce sur quoi Anne-Marie Fixot a insisté (1999, 200). Décédé en 2019, il avait commencé une carrière administrative à partir de 1981 (cf Frémont et Hérin, 2021).

<sup>17</sup> L'ouvrage issu de l'école d'été de 1992 mentionne les universités d'Angers, Caen, Grenoble, Le Mans, Nantes, Pau, Rennes et Toulouse-le Mirail. Je n'ai jamais été informé d'une possibilité de participer à ces écoles d'été avant la soutenance de ma thèse, et seulement vaguement de leur existence avant celle de 2004, à laquelle a participé un collègue montpelliérain (cf Escaffre et *al.*, 2005, 17). Je me suis impliqué dans celles de 2005 (à Montpellier) et de 2006 (à Rennes), qui fut la dernière, signe de la perte de signification de cette étiquette en dehors d'ESO. De plus cette famille a été plus ou moins élargie ou rétrécie, selon des conjonctures dont les logiques restent à mettre à jour, aussi bien du côté du versant social de la science que de celui de son versant cognitif. Frédéric Tesson, présent à celle de 1992 ne mentionne pas Montpellier dans sa recension, qu'il limite à « (...) *l'essentiel* » (2014, 9), des chercheurs de ce réseau.

<sup>18</sup> Au moins relativement : pour la défense de cette lecture, je renvoie aux ressemblances/disssemblances entre les deux articles « Géographie sociale » des deux éditions respectives du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (Cailly, 2003 et 2013).

<sup>19</sup> Je mentionne néanmoins ce texte ici, car il est antérieur à la prise de fonction de direction de l'UMR par R. Séchet (2002-2011), qui en a infléchi en son temps la gouvernance dans de multiples directions (avant les inflexions suivantes), dont le dialogue entre disciplines représentées à ESO (et en particulier, « effet de lieu » oblige, à ESO-Rennes, où cette diversité est la plus forte), tout en me faisant l'honneur de m'inviter à certaines des discussions pragmatiques relatives à cette inflexion.

Les échanges de 1992 entre G. Di Méo et R. Hérin, témoignant de cette dispute restée peu médiatisée, et portant sur l'usage de la notion de territoire, ont été évoqués par R. Séchet dans la version de notre texte commun publiée suite au colloque de Grenoble *Territoires, Territorialité, Territorialisation* (Séchet et Keerle, 2009<sup>20</sup>). J'en retiens pour ma part qu'à la différence de G. Di Méo, évoquant sa compréhension du choix du thème de cette école d'été (« *on s'était dirigé vers ce terme de territoire parce que justement il associait le Je et le Nous et nous semblait capable de résumer la totalité de notre rapport à l'espace* »<sup>21</sup>, dans Réseau de géographie sociale, 1992, 32), R. Hérin « (...) préfère qu'on restreigne le sens de territoire (...) à la relation d'un groupe social à l'espace » (31). Dès lors, c'est toute l'articulation des notions dérivées de ce terme qui était à repenser, mais la réunion se termina sans consensus : « *en Aspe, il a aussi été débattu de l'usage du terme "territorialité". (...) les participants à l'école d'été de la vallée d'Aspe ne sont pas parvenus à s'en donner une définition commune. Peut-être parce qu'ils étaient entre géographes et que la "territorialité" ne peut réellement être travaillée que dans l'interdisciplinarité* » (Séchet et Keerle, 2009, 88). C'eût dû être en particulier le cas en incluant la science politique dans cette perspective (cf 2.4.3a, p. 154 *sqq.*), mais je n'ai pas connaissance que cette question ait été un jour abordée dans ESO, le contexte institutionnel rennais y comptant probablement pour une part non négligeable<sup>22</sup>.

Je renvoie, pour ce qui est de « l'interdisciplinarité », à la seconde partie de ce travail. Je ne prends pas immédiatement position dans ce débat entre « géographes sociaux », considérant qu'il est dommageable pour l'intérêt des débats scientifiques de se limiter à s'identifier collectivement à partir d'un seul concept<sup>23</sup>, à propos duquel, par ailleurs, un texte (Giraut, 2008) postérieur au colloque de Grenoble a proposé une schématisation à laquelle je n'ai rien à ajouter, dans la mesure où il a répondu à l'invitation formulée par Xavier Piolle (cf en exergue de cette section). Par contre, il faut signaler qu'avant la norme proposée par Raymonde Séchet en tant que directrice de l'UMR ESO (norme à laquelle j'ai pu adhérer sans difficulté<sup>24</sup>), on pouvait trouver dans les ouvrages issus des colloques organisés par cette unité de recherche en 1996 (Hérin et Muller, 1998), 1999 (*op. cit.*) ou 2004 (*op. cit.*), certains de leurs auteurs employer alors les notions de territoire ou de territorialité dans des acceptions diverses (dont Armand Frémont<sup>25</sup>, pour « territoire », 2001, 13), tandis que d'autres (et pas seulement Robert Hérin) s'en absteignent.

Réagissant au texte de notre communication au colloque de Grenoble, R. Hérin argumentera de sa réticence à employer le terme de territoire. D'abord *a posteriori* : « (...) dans ses premiers

---

<sup>20</sup> Une version légèrement différente a été publiée au sein de la revue interne du laboratoire (Séchet et Keerle, 2007). Les différences avec la version mentionnée étant essentiellement attribuables à R. Séchet, ou au système « peer review » interne à la revue, je m'abstiens de la commenter. Sur les biais du système des *peer review*, et les limites de la « dissidence d'ACME » (Clément, Stock et Volvey, 2021b, 12), voir Georges Nicolas et Anne Radeff (2015).

<sup>21</sup> C'est l'auteur qui souligne. Chaque soulignement de texte (quel que soit sa forme) signalera désormais ce type d'insistance de la part des auteurs cités.

<sup>22</sup> À la différence de Grenoble, les chercheurs de l'Institut des Études Politiques de Rennes n'y cohabitent pas avec les géographes dans une UMR commune.

<sup>23</sup> Cf. 2.2. J'ai appliqué ce principe dès ma thèse, et par ailleurs plus particulièrement à propos du concept de prophétie autoréalisatrice (Keerle, 2002a).

<sup>24</sup> D'autant que cette norme est compossible avec la réflexion de F. Giraut (2008) : « (...) *aux territoires du politique, qui sont des territoires produits par le haut, s'articulent les territoires produits par le bas, vécus par les habitants, et les territoires d'observation. Cependant les deuxièmes ne sont pas nommés et étudiés en tant que territoires mais comme espaces de pratiques et d'appropriation ; les troisièmes ne le sont pas plus dès lors qu'ils sont considérés comme catégories spatiales à déconstruire ou comme espaces-laboratoires pour étudier la dimension spatiale des sociétés* » (Séchet et Keerle, 2009, 92).

<sup>25</sup> Lequel est même allé jusqu'à considérer dans la préface de la deuxième édition de son ouvrage de 1976 (*La région, espace vécu*), publiée en 1999 : « *Comment les hommes de la fin de ce siècle s'approprient-ils, vivent-ils leurs territoires ? Tel est bien toujours l'objet de ce livre, le même qu'en 1976* » (Frémont, 1999, 40). Et à enfoncer le clou en 2009 : « *je souhaite au "territoire" un avenir fécond* » (Frémont, 148, 2009b). Cette diversité des positions au sein de l'UMR a été perçue, de l'extérieur, pour d'autres auteurs, par F. Tesson (2014).

temps, la géographie sociale contemporaine, engagée soit dans des recherches sur des sociétés localisées soit dans des tableaux réalisés à l'échelle régionale de tel ou tel fait social, les comportements électoraux, l'emploi, le chômage, a privilégié de fait des démarches d'analyse plutôt que de synthèse (...) » (2007, 21-22). Ensuite, en rappelant son attachement à sa définition du territoire comme espace collectif, tout en précisant : « on s'intéresse davantage, du moins certains, aux inégalités et aux crises sociales, aux processus de reproduction sociale, etc. qu'aux configurations spatiales pour elles-mêmes –, ou aux territoires, dirions-nous aujourd'hui » (24-25), mais le tout sans pour autant plus expliciter ses différences d'approche d'avec celle de G. Di Méo.

Ainsi que le signalaient Xavier Arnould de Sartre et Laurent Gagnol dans le texte dont est extraite leur citation en exergue de cette section de mon texte, la question de la signification du terme « territoire » continue à faire débat, au sein comme en dehors des « géographies sociales »<sup>26</sup>, même si la circonspection quant à son emploi semble passée de mode, comme en témoigne l'essor du Collège International des Sciences du Territoire créé en 2010 (devenu « ... des Sciences Territoriales » en 2017) et auquel ESO a adhéré en 2018 (demande d'adhésion effectuée en 2016). Et même si ce n'est pas une question prioritaire pour mes propres recherches, mon rôle d'enseignant, confronté à la nécessité de proposer une lecture du Programme Pédagogique National du Diplôme Universitaire Technologique (DUT) « Carrières sociales » où figurait comme titre de module d'enseignement l'expression « diagnostic de territoire », m'a amené à en proposer une définition à « mes » étudiants, ceux du département Carrières sociales, parcours animation sociale et socioculturelle<sup>27</sup> de l'IUT de Rennes. Sans souci de complexification jusqu'à présent non réclamée de leur part (ce ne sont pas, *a priori*, de futurs géographes), je leur communique et commente celle de Bernard Debarbieux figurant dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (DGES – 2003b ; texte inchangé en 2013b). Si complexification il devait y avoir, je m'appuierais sur les textes de Bernard Debarbieux (2008) et Olivier Soubeyran (2009), voire même Frédéric Giraut (2008), ainsi classés par ce que j'estime être leur ordre de complexité à prendre en compte dans une perspective didactique.

### 1.1.2 À propos de la géographie sociale comme « dimension spatiale des sociétés »

La réflexion au sein de l'UMR ESO s'était développée dans ce registre en particulier à l'occasion de l'insertion d'une nouvelle rubrique portant sur les « (...) *questions de terminologie* » (Chevalier, 1999a, 1) dans la revue semestrielle, qui a paru de juin 1994 à 2016, de ce laboratoire, et que je n'ai découverte que lors de mon arrivée dans l'UMR en 2005. Pour J. Chevalier, il s'agit alors

---

<sup>26</sup> Pour ce qui concerne les différences de conceptions exprimées entre G. Di Méo et X. Piolle lors de la rencontre du réseau de géographie sociale en Aspe en 1992, mais formulées ailleurs auparavant (Di Méo, 1990 ; Piolle, 1990), je m'étais déjà exprimé dans ma thèse, plutôt en faveur du second (Keerle, 2002b, 211). Quant aux différentes définitions du terme territoire dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, elles restent aussi nombreuses et éloignées (car non modifiées) les unes des autres en 2013 (deuxième édition) qu'en 2003 (première édition évoquée par A. De Sartre et L. Gagnol), ce qui laisse supposer que la forme canonique du débat que suscite ce terme dans la discipline s'est déplacée, ceci même si des précisions importantes ne cessent d'y être apportées (Giraut, 2013, cité dans Keerle, 2016 ; Tesson, 2014 et 2017 ; Bédard, 2017).

<sup>27</sup> C'est le seul parcours présent dans ce département. L'existence d'autres parcours (en 2022 : assistance sociale, éducation spécialisée, coordination et gestion des établissements et services sanitaires et services à la personne, ville et territoires durables), comme c'est souvent le cas dans d'autres départements Carrières sociales des IUT de France, pourrait probablement m'amener à proposer des définitions différentes selon ceux-ci, sur le principe dégagé par Mario Bédard (2017). Mais le format de leur Programme Pédagogique National, aussi lamentablement prétentieux que les programmes de l'enseignement secondaire, surtout en histoire, que j'ai pratiqués pendant seize ans (à partir de 1986) ne simplifie pas la tâche. Quant au Bachelor Universitaire de Technologie (BUT ; en trois ans), qui remplace progressivement le DUT (en deux ans) depuis le 1er septembre 2021, dans la mesure où il est (enfin) aligné sur les autres licences universitaires, il m'aura incité à concevoir une progression pédagogique dont l'expérimentation dans mes interventions à l'université Rennes 2 ne m'a pas été autorisée (la responsable de cette décision n'est pas citée dans ce travail).

de « (...) sortir des formules convenues ou ambiguës, de construire aussi des bases théoriques renouvelées, autorisant un débat plus clair à un moment où il vaut mieux parler "des" géographies sociales que d'"une" géographie sociale » (*ibid.*). « Développant un point de vue personnel et m'appuyant largement sur une interprétation du travail collectif, il s'est trouvé enrichi des contributions de (...) [suivent six noms de membres de l'unité de recherche]<sup>28</sup> » (Chevalier, 1999c, 73), son auteur, dans un saine effort de mise à l'écart de tentations rhétoriques ou de rafraîchissement d'un « (...) ultime avatar de la pensée dialecticienne (...) » (*ibid.*) ou d'un « (...) résultat d'une démarche de nature systémique (...) » (*ibid.*), s'interroge sur le « (...) croisement des rapports sociaux et des rapports spatiaux » (*ibid.*). La réflexion ainsi présentée portant spécifiquement sur une question déjà ouverte dans le « manuel de 1984 »<sup>29</sup> auquel il a contribué, il propose d'appeler « médiation spatiale » (une expression qu'il y avait déjà employée ; Frémont, Chevalier, Hérin et Renard, 356) ce croisement de réciprocity, « (...) au travers de laquelle s'effectue le passage entre le social et le spatial et inversement [...] » (Chevalier, 1999c, 73). Cette médiation concerne à la fois « (...) la manière dont le sujet (l'individu, le groupe, la classe, etc.) se situe et dont il est situé par les autres » (*ibid.*). Elle est « (...) spatiale en raison de son accrochage aux dimensions de la spatialité (à la fois géométriques, matérielles et imaginaires) » (*ibid.*). Même si l'extrait du cadre de réflexion qui précède avait pour ce directeur d'alors de l'UMR ESO une dimension opératoire (« (...) préciser dans quelles perspectives théoriques nous présenterions notre projet scientifique 2000-2003 », *ibid.*), il m'a paru intéressant de le faire figurer à ce point de mon propos pour rappeler la complexité inhérente aux tentatives de « géographie synthétique » (Lévy, 2003j, 2013j). Ce moment de la réflexion interne à l'UMR est d'autant plus intéressant que suite à ce texte signé par J. Chevalier, figure dans ce même support éditorial un texte de Vincent Veschambre qui propose alors une autre solution, dont il n'avait pas complètement retracé l'histoire<sup>30</sup>, pour résoudre l'épineux dilemme qui anime les échanges entre géographes débattant de la « géographie sociale » dès avant la parution du « manuel de 1984 ». Il s'agit du choix effectué par R. Hérin d'utiliser l'expression « rapports spatiaux » pour désigner « (...) la nature des rapports que les individus et les groupes ont avec l'espace » (dans *Géographie sociale*, 1984, 90 ; citation choisie par V. Veschambre, 1999, 83)<sup>31</sup>. Dès le colloque de Lyon où R. Hérin a présenté ce choix alors en gestation, la question avait été posée : « y a-t-il des rapports proprement spatiaux ? » (Brabant, dans Noin, 1983, 87<sup>32</sup>). Dès lors, les

<sup>28</sup> Dont aucun des autres co-auteurs (A. Frémont, R. Hérin et Jean Renard) de l'ouvrage *Géographie sociale* (1984). Cette référence à des collectifs, et particulièrement sous la plume de R. Séchet, constitue une marque de fabrique... repérable aussi dans le pôle grenoblois de la géographie française. Ce qui ne me pose pas de problème, mais devrait interroger nos procédures d'évaluation (Burguière, 2005)... Quant au titre de ce texte (« La médiation spatiale : les mots pour faire, les mots pour dire »), sa proximité avec celui d'un numéro de la revue *Lien social et politiques*, paru la même année (« Les mots pour le dire, les mots pour le faire : le nouveau vocabulaire du social », 1999) mérite d'être notée.

<sup>29</sup> Qualification ainsi précisée par R. Séchet : « rappelons que dans l'Unité, cette expression sert à désigner l'ouvrage *Géographie sociale* publié en 1984 aux éditions Masson » (Séchet et Keerle, 2009, 84).

<sup>30</sup> Sans être explicite sur sa manière d'en rendre compte, il en bornait l'usage initial à partir du colloque *Géographie sociale* de 1982. Il ne mentionnait ni Jacques Lévy, ni Raymonde Séchet qui avait signalé la réflexion de cet auteur (Séchet, 1994, 100). Il fournira une analyse plus précise de l'emploi de cette expression en 2006 (cf p. 27). Ceci étant, mon analyse porte sur un document prioritairement destiné aux membres de l'UMR et, jusqu'il y a peu, non diffusé sur Internet. Ce qui explique d'ailleurs pour partie l'incomplétude de mon analyse de cette géographie sociale dans ma thèse, puisque pour sa production, j'ai négligé les bibliothèques des universités du quart nord-ouest de la France, où sont localisés les sites du laboratoire ESO, du fait de la focalisation de mes recherches sur le thème du sport.

<sup>31</sup> R. Hérin lui indiquant rétrospectivement que ce type de formulation renvoyait également à un mode d'écriture hérité de la tradition littéraire de la géographie (Veschambre, 2006, 215). En 1984, R. Hérin employait cette expression en précisant « (...) rapports spatiaux (ou encore, mais non sans quelque ambiguïté, rapports géographiques) (...) » (1984, 90), alors qu'A. Frémont utilisait l'expression « rapports géographiques », mais jamais « rapports spatiaux ».

<sup>32</sup> La mention de cet auteur m'amène à une précision : le fait que certains auteurs ne soient pas évoqués dans mon parcours se référant à la géographie sociale, que ce soit dans cette section de mon texte ou dans d'autres, au-delà de son angle d'approche (différends plutôt que consensus), ne constitue en rien une preuve de négligence consciente. Certains collègues peuvent, en connaissance de cause des risques que comporte la dimension sociale de la science, se replier sur

géographes de l'UMR sont revenus à plusieurs reprises sur cet écueil plus lexical qu'inconscient, histoire que V. Veschambre a clairement retracée dans son texte précité. Il y proposait aussi pour sa part d'employer l'expression « dimension spatiale » (donc une seule expression) en remplacement du couple « rapports sociaux, rapports spatiaux ». Une seule expression, face à trois autres qui avaient déjà suscité beaucoup d'embarras quant à leur explicitation, et dont V. Veschambre a alors retrouvé des traces, au-delà de sa propre inspiration, aussi bien chez ses collègues (géographes) de l'UMR ESO qu'en dehors de l'UMR, la conclusion optimiste du texte de l'auteur annonçait un consensus durable « (...) *au sein du collectif de recherche* » (1999, 83)<sup>33</sup>. « *Cet essai de clarification de notre vocabulaire (...)* », permettant de « (...) *s'inscrire dans une démarche fondamentalement transdisciplinaire (...) il s'agirait maintenant de préciser ce que nous mettons derrière cet adjectif substantivé : le social* » (86 et 87). Pourtant, la question n'aurait pas dû paraître si simple, Alain Reynaud ayant bien auparavant attiré l'attention sur « *les limites et les dangers de la notion d'espace* » (1971, 7) en géographie, tout en employant l'expression « dimension spatiale » dès 1979<sup>34</sup> et surtout 1982, sans se résoudre à trancher sur sa pertinence<sup>35</sup>. En 2006, relevant que J. Lévy utilise (depuis 1994) cette expression dans un sens différent de celui qui fait école au sein d'ESO, V. Veschambre tente de se démarquer de son emploi par cet auteur : « *alors que l'on pourrait parler assez facilement de dimension spatiale (ou temporelle) de l'économique, du sociologique ou du politique, il nous semble plus problématique de faire l'inverse* » (221). C'est pourtant ce que font Jacques Lévy et Michel Lussault : « (...) *dimension multidimensionnelle, pour signifier que l'espace entre en entier dans la société qui niche en entier dans l'espace – formule transposable à toutes les différentes dimensions* » (2003a, 330 ; 2013a, 358), ceci avec des arguments sur lesquels je reviendrai à plusieurs reprises, et d'abord *via* l'examen du concept d'espace (cf 1.2.1a). Il s'agit donc là d'une question de langage d'analyse (cf 2.5), ce pourquoi je n'emploie cette expression (dimension spatiale) qu'avec réticence, lui préférant autant que possible celle de spatialisation (cf note n° 77, p. 42, et p. 47 sq.).

---

le caractère factuel de leurs données, d'autres (plutôt, mais pas seulement, des collègues de sexe féminin, selon mon expérience) sous-estimer leur portée, d'autres encore (incluant les deux catégories qui précèdent) sur leur(s) domaine(s) de recherche (cf partie 2) ou s'écarter de l'Université (vers l'aménagement, la littérature...), voire se retirer des débats (pour un exemple de retrait temporaire en forme d'égogéographie : « *Roger Brunet lance en 1972 L'espace géographique. Il désire organiser des débats sur les grands problèmes de l'heure. L'idée me semble excellente : je propose le thème de la plupart des réunions qui se tiennent entre 1973 et 1980 (...) Les premières rencontres se déroulent dans une atmosphère ouverte et stimulante. À partir de 1980, Roger Brunet ne cesse de rappeler à tous ceux qui se montrent curieux de culture que "c'est l'économie qui commande toujours en dernière instance" : la discussion devient difficile. Je ne suggère plus de thèmes de débats !* » ; Claval, 2015, 135), si tant est qu'ils y aient eu longtemps accès (docteurs ou retraités privés d'espace public universitaire, etc.). J'ai d'ailleurs été apostrophé de manière identique, lors de deux séminaires ESO où je n'exposais guère autre chose que des linéaments de parties de ce texte, par deux collègues différents et ne s'étant probablement jamais rencontrés, dont un géographe extérieur à l'UMR, et un autre non-géographe membre d'ESO : « *ce que tu fais devrait être interdit !* », le collègue géographe ayant qualifié R. Fossaert (voir pp. 29-34) de « *banquier* » (en référence à un moment de son parcours professionnel ; cf Fossaert, 1985). Faut-il préciser que je ne préconise pas la suppression des banques ?

<sup>33</sup> Si l'expression « médiation spatiale » figure encore dans le schéma *La dimension spatiale des sociétés* publié suite au colloque *Territoires, territorialité, territorialisation* (Séchet et Keerle, 2009, 92), seule l'expression « dimension spatiale des sociétés » est maintenue dans sa version publiée en référence au programme scientifique 2011-2016 de l'UMR ESO (Séchet, 2012b).

<sup>34</sup> « *Or, par classe spatiale, j'entends ici bien sûr classe socio-spatiale. C'est le seul moyen d'affirmer nettement que la géographie part de la société, qu'elle est donc une science sociale — une parmi d'autres — et qu'elle a pour but d'étudier les phénomènes sociaux dans leur dimension et leurs implications spatiales* » (Reynaud, 1979, 19).

<sup>35</sup> « *Pour le géographe et pour tous ceux qui raisonnent dans une perspective géographique, c'est-à-dire qui mettent l'accent sur la dimension spatiale des phénomènes sociaux, le danger est d'accorder plus d'importance à l'espace qu'aux hommes qui vivent dessus (...) À l'opposé, le refus de prendre en compte la dimension spatiale aboutit à nier toute existence à la géographie (...)* » (Reynaud, 1982, 57 et 60).

### 1.1.3 À propos des intérêts de connaissance

Dans une forme prévisible de prolongement du débat ouvert lors de l'école d'été de 1992, une autre question relative à la signification de l'étiquette « géographie sociale » a été explicitée quelque temps plus tard par X. Piolle : « *Quelle option choisir ?*

- *Amélioration de la pertinence de nos objectifs scientifiques spatiaux dans la connaissance de la société en maintenant une critique incessante de nos outils d'observation et de conceptualisation ?*
- *Organisation de rencontres pour une recherche sociale militante et engagée ?*
- *Débats sur une interface active et féconde entre recherche et action, entre le chercheur et son objet-sujet ?* » (Piolle, 2001, 152).

Je n'ai pas pris connaissance de cet ouvrage avant la soutenance de ma thèse<sup>36</sup>, mais si je l'avais fait, j'aurais probablement été conforté dans ma démarche : rien dans le leadership montpelliérain (Baraize et Négrier, 2001 ; Négrier, 2005)<sup>37</sup> ne me permettait d'envisager la troisième option, et la complexité des choix de l'engagement me paraissait trop forte pour oser aller jusqu'à la « recherche sociale militante ». Ne restait donc, au moins dans un premier temps, que la première option.

Il serait facile aujourd'hui d'argumenter afin d'identifier les positions préférentielles, à des degrés bien entendu divers, des membres d'ESO, dont celles des quatre auteurs du « manuel de 1984 », face à chacune de ces trois options. Mais pour traiter cette question de manière à éclairer mon propre parcours, il semble plus pertinent de s'appuyer d'abord sur une analyse en forme de bilan de l'un des fondateurs de cette unité de recherche, en l'occurrence R. Hérin. Rappelé dans l'explicitation d'un parcours qui ne peut laisser indifférent, son propos est clair : « (...) à supposer qu'elle soit intellectuellement envisageable, avons-nous besoin, nous les chercheurs et la société dans laquelle nous sommes, d'une connaissance totale des faits sociaux ? Suffisent des savoirs qui rendent compte de la réalité de façon scientifiquement incontestable (...) » (Hérin, 2013, 247<sup>38</sup>). Ce n'est pas faire injure à l'auteur que de constater que, quelles que soient les nuances qui accompagnent cette partie de son ouvrage, la première des trois options dégagées par X. Piolle ci-dessus n'est à son sens pas placée au premier rang des tâches envisageables par les chercheurs<sup>39</sup>. De manière surprenante, R. Hérin explicite cette position en expliquant que sa conception des « (...) rapports sociaux (...) [est inspirée par] (...) la géographie sociale allemande des années 1950 (...) découverte par les traductions en espagnol de deux articles » (Hérin, dans Gouëset et Séchet, 2017, 304) en 1979<sup>40</sup>. Pour autant, je reconnais volontiers que ce choix d'articulation des priorités dans les options des chercheurs est plus susceptible de contribuer à « changer la réalité sociale » (Hérin, 2013, 248) dans l'immédiat qu'un choix inverse quant à la place de la première option dans cette articulation. Resterait cependant

---

<sup>36</sup> Mais j'avais lu la contribution de X. Piolle au *Colloque géographie sociale* de 1982 (Noin, 1983), livrant une première analyse de ces questions basée sur une expérience de « (...) dialogue entre savoir scientifique et savoir "populaire" sur les pratiques socio-spatiales » (Piolle, 1983, 57).

<sup>37</sup> Un de mes terrains de thèse était la politique sportive de Montpellier.

<sup>38</sup> Ce texte en reprend un autre publié auparavant (Hérin, 1999), mais il a paru préférable de signaler ici sa reprise dans l'ouvrage évoqué.

<sup>39</sup> R. Séchet attribuait pour sa part en 1994 « la difficile reconnaissance de la géographie sociale au sein de la communauté géographique [...] peut-être au fait que ses promoteurs ont dit ne pas avoir pour objectif premier de contribuer aux débats théoriques internes à la discipline » (68). A. Frémont a plus tard précisé « La théorisation, il est vrai, n'a jamais été mon fort, même si je l'appelais de mes vœux à une époque où la géographie traditionnelle la refusait » (2010a, 161).

<sup>40</sup> Ce propos n'est pas réductible à sa dimension orale ici retranscrite : cette référence aux « (...) fonctions fondamentales (ou basiques, ou existentielles) telles qu'elles furent définies par les géographes allemands dans les années 1950 » (Hérin, 2013, 178) est explicitée dans l'ouvrage qui résume le parcours de l'auteur. Dans un autre contexte, il indique : « (...) la géographie dans laquelle je me situe se réfère par sa démarche et par les concepts qu'elle utilise à des positions qui renvoient au marxisme [illustré par la référence à différents types de] (...) mode de production, tel qu'il est défini dans la tradition marxiste (...) » (Hérin, 2015, 121 et 122).

à savoir si ce qui est vérifiable à court terme l'est aussi à plus long terme, et ce, dans la même direction. Si l'on en juge par la victoire idéologique des diverses formes du néolibéralisme, en géographie comme ailleurs, ce n'est pas une évidence *a priori*.

Sur cette question, la position d'A. Frémont ne semblait guère différente, même si les arguments l'étaient : « *car si la géographie est discipline de recherche (...), dans cette recherche, doit exister une part de volonté d'application, d'utilisation, et je suis tenté de dire, de service public* » (Frémont, 1979, 27)<sup>41</sup>. J'estime assumer ma part de « service public » sur ce point par mon rôle d'enseignant-chercheur, intégrant le résultat de mes recherches dans mes enseignements. Si, du fait de la spécificité de mon poste d'enseignant, je n'ai pas eu l'occasion, depuis mon recrutement à ESO, d'assurer des enseignements de préparation aux concours de recrutement des enseignants du second degré, j'ai pu, à plusieurs occasions, témoigner de mon investissement dans les questions de didactique aussi bien dans mes publications (Keerle, 2014) et communications (compte-rendu dans Leininger-Frézal, 2018) que dans mes enseignements (cours de cartographie en master de l'ESPE de Bretagne de 2012 à 2016). Quant à l'aménagement, je n'ai pas eu l'outrecuidance, une fois ma thèse soutenue, de demander ma qualification à la 24<sup>ème</sup> section du CNU. Et si ma part de volonté « d'application » n'a pas été jusqu'à présent plus couronnée de succès, c'est pour des raisons qui m'échappent en grande partie (cf pp. 85 et 89-91).

#### 1.1.4 Guy Di Méo interprète de R. Fossaert ?

Il m'a été assez facile de prendre en compte les travaux de G. Di Méo dès mon travail de thèse, dans la mesure où la conception de mon objet d'étude (le sport) s'y est appuyée en particulier sur le modèle d'analyse de la société proposé par R. Fossaert (1977-1983a ; auteur décédé en 2015). Effet de génération<sup>42</sup>, du fait de l'intérêt porté à cet auteur par R. Ferras, en particulier au début de mon parcours universitaire, mais aussi et surtout lente appropriation d'une œuvre à propos de laquelle les oppositions, encore plus que les références, de géographes<sup>43</sup> ont favorisé ma *libido sciendi*. Mon goût pour les analyses économiques, initié par mon orientation en filière B (devenue ensuite ES) du baccalauréat a aussi joué son rôle de familiarisation avec les raisonnements de R. Fossaert. Ce à quoi s'ajoute le fait que mon étude approfondie de cet auteur a été stimulée par ma recherche de repères macrosociologiques d'étudiant en géographie devenu professeur d'histoire-géographie (pour l'enseignement de l'histoire), en particulier au moment où se révélaient sans fioriture les erreurs des différentes vulgates marxistes<sup>44</sup>, mais où rares étaient les travaux qui permettaient de ne pas jeter les

---

<sup>41</sup> Le très riche ouvrage en hommage à Armand Frémont comporte en particulier trois réflexions qu'il me faut mentionner ici pour leurs liens avec mon texte : précision quant à la position de Roger Brunet (2021) envers la « géographie sociale » (cf p. 67), nouveau bricolage de Guy Di Méo (2021) intégrant la notion d'espace vécu dans son modèle de la formation socio-spatiale (cf 1.1.4), et analyse rétrospective/tableau de la géographie sociale très pertinent par Guy Burgel.

<sup>42</sup> « *Les lectures collectives faites dans le cadre d'EspacesTemps, m'ont fondé des môles solides dans mon champ référentiel, dont on peut souligner les présences (Popper, Ricoeur, Bourdieu), mais aussi, en creux, les absences relatives (Foucault, Barthes, Certeau, Fossaert) par rapport au rôle qu'elles peuvent jouer dans la structure intellectuelle des actuels quinquagénaires* » (Grataloup, 2003, 22).

<sup>43</sup> Pour les oppositions, en particulier à propos de celle de R. Brunet, voir ma thèse (Keerle, 2002b, 211) et 2.3, p. 133 ; pour l'intérêt en géographie, Fossaert, 1983b, 1986, 1989, 1990, 1994 ; et en dehors des auteurs déjà signalés, Reynaud, 1979 ; Nadeau et De Koninck, 1982 ; Lavertue, Nadeau et Risi, 1983 ; de manière insuffisamment explicitée Villeneuve, 1981 ; distanciée, Berdoulay, 1985, Raffestin, 1985 ; en référence, De Koninck, 1993 ; allusive, Ma Mung, 1999.

<sup>44</sup> Mes premiers pas à l'université ont coïncidé avec le début de la crise finale du régime socialiste « réel » de la République populaire de Pologne, qui suscitait d'amples discussions chez les enseignants et quelques étudiants du département de géographie de l'université Paul Valéry Montpellier III. Au passage, je rappelle que R. Fossaert n'est mentionné qu'à une seule entrée (« Coopérative ») du *Dictionnaire critique du marxisme* (Labica et Bensussan, 1985).



réflexions inspirées par le courant de pensée inauguré par Karl Marx dans les poubelles de l'Histoire<sup>45</sup>.

Indépendamment de l'incitation à expliciter la cohérence entre mes différents travaux, mon insistance sur la question de la référence à R. Fossaert est motivée par le fait que je n'ai pas connu de « (...) *renversement gestaltique* (...) » (Orain, 2003, 22) dans mes conceptions scientifiques, et encore moins idéologiques (au sens de « l'ID 2 » de R. Fossaert, 1983a<sup>46</sup>) depuis ma maîtrise de géographie (Brunol et Keerle, 1993)... dont le caractère tardif illustre qu'« *il n'est pas du tout certain qu'un état d'esprit dubitatif sur le sens de ce que l'on pense et de ce que l'on fait soit propice à l'action...* » (*ibid.*), même celle d'écrire. Tout au moins si l'on croit qu'il est risqué pour un enseignant (voire dangereux pour l'étudiant lecteur) d'utiliser un style trop assertif (cf Hirschman, 1995b) ou trop flou. C'est pourquoi, à la sentence « *les étudiants et les doctorants font du terrain, les enseignants pris par la vie académique font faire du terrain ; quant aux plus sages, ils écrivent sur l'histoire de leur discipline* » (Paul Claval, cité par Olivier Labussière et Julien Aldhuy, 2012, 596), il faudrait ajouter les questions : les « plus sages » lisent-ils leurs étudiants, comme l'inverse ?

G. Di Méo a récemment résumé son parcours en évoquant en particulier l'influence « (...) *d'une tradition marxiste, revisitée dans une visée structuraliste par L. Althusser et R. Fossaert* (...) »<sup>47</sup>, tout en affirmant « *sur le plan théorique, je suis partisan d'un travail de bricolage* » (dans *Société de géographie*, 2017). Puisque je ne partage pas cette conception du bricolage théorique qui semble postuler « (...) *des logiques relativement linéaires et irréductibles* » (Berthelot, 1990, 85, et 2.2) en s'arrêtant en chemin dans le paysage épistémologique disponible, il importe d'argumenter sur ses limites.

Dans un texte co-écrit en 1980 avec Gilbert Dalla Rosa, Guy Di Méo choisit de s'appuyer sur « (...) *le modèle dialectique "centre-périphérie", traduction spatiale, à notre sens, des rapports de classes* » (60), considérant qu'il « (...) *s'agit d'un terme commode qui offre l'avantage d'enrichir le concept d'espace de la géographie humaine mais qui n'évoque pas suffisamment les antagonismes de classes dans un espace considéré* » (61)<sup>48</sup>. Les auteurs introduisent donc alors, en se référant explicitement à R. Fossaert, la notion de formation sociale, reprenant sa terminologie de « *trois instances représentatives – économique, politique et idéologique –* (...) » (*ibid.*). En 1985 apparaît sous la plume de G. Di Méo « *le concept de formation socio-spatiale* » (664). Dans un texte où la

---

<sup>45</sup> Rappelons cependant que Roger Brunet, Robert Ferras et Hervé Théry considéraient en 1992 que « *l'accent mis par le marxisme sur l'appréhension de la société dans sa globalité, dans ses tensions internes et dans son processus historique ne peut que rendre d'éminents services en géographie. Il y a encore beaucoup à en tirer* » (294). Cet article fait partie de ceux « (...) *plus particulièrement* (...) » (11) écrits par R. Brunet dans ce dictionnaire.

<sup>46</sup> L'un des principaux mérites de R. Fossaert en termes d'innovation scientifique est d'avoir proposé une explicitation du terme « idéologie » (cf annexe n° 2).

<sup>47</sup> Sans m'attarder ici sur toutes les différences opposant les conceptions de Robert Fossaert et celles de Louis Althusser, en voici un exemple important : « *Contrairement à Althusser, on s'interdira de poser a priori que tous les AI [appareils idéologiques] sont toujours des AIE, c'est-à-dire des appareils idéologiques d'État* » (Fossaert, 1977, 85 ; précisions dans Fossaert, 1978). On trouvera d'autres différences entre ces deux auteurs à propos de la conception du concept de mode de production (Fossaert, 1977), éléments d'une critique plus générale du second : « *à mon sens, nous touchons ici au point faible d'Althusser, de Poulantzas et de tous ceux qui, comme eux, n'ont pas poussé assez loin l'analyse de la déviation économiste du marxisme* » (Fossaert, 1981, 145). Mais je n'ai trouvé aucun géographe qui ait noté cette critique de L. Althusser par R. Fossaert. Quant à la notion d'appareil idéologique, appliquée dans ma thèse au sport (fédérations sportives...), j'ai compris qu'il me faudrait, la plupart du temps, en abandonner la formulation lorsqu'un professeur spécialiste de géographie du sport me reprit oralement : « *"appareil idéologique" d'État !* ». Alors que j'argumentais sans succès pour rétablir l'expression de R. Fossaert, un ethnologue vint heureusement à mon aide : « *une institution* »... Enfin, quant à l'épithète « structuraliste » attribuée aux travaux de R. Fossaert, je renvoie à leur qualification fonctionnelle, cf 2.2, p. 121). Reste à savoir s'il est encore possible de faire comprendre cette précision à suffisamment de nos collègues « post-structuralistes » d'outre-Atlantique, ce qui n'est pas une question limitable à la géographie (Maingueneau, 2010).

<sup>48</sup> Dans un texte ultérieur, il évoquera la « (...) *véritable problématique de géographe sociale* (...) » élaborée par A. Reynaud, comprenant ce modèle centre-périphérie, qui « (...) *je dois l'avouer, m'influença grandement dans mes propres travaux* (...) » (Di Méo, 2006, 35). A. Reynaud n'a pas repris à son compte l'expression géographie sociale.

référence à L. Althusser surplombe celle faite à R. Fossaert<sup>49</sup>, G. Di Méo évoque l'existence de « (...) *formation socio-spatiale de type élémentaire* » (667) et « (...) *simple* » (665) regroupées, lorsqu'elles existent, dans des formations « (...) *plus complexes* » (*ibid.*). Le modèle de la formation socio-spatiale connaît de plus « (...) *un élargissement (ou un enrichissement) (...) par l'introduction d'une instance géographique* » (673). Ce faisant, il opère deux distinctions importantes, entre lesquelles je n'établis pas de lien précis, quant à leur logique, par rapport à la référence (majeure sur le plan de la démarche d'analyse) faite à R. Fossaert.

Commençons par l'instance géographique : celle-ci est absente de la construction théorique de R. Fossaert. La greffe opérée par G. Di Méo avec l'introduction de cette quatrième instance n'est justifiée par l'auteur que par rapport à des conceptions concurrentes des « interrelations du spatial et du social » (664) dans un texte orienté par rapport aux « recherches en géographie » (661) et motivé plus précisément par « le problème des échelles géographiques de l'aménagement » (*ibid.*<sup>50</sup>). En 2006, il évoquera même ces quatre instances comme « (...) *arbitrairement découpées par nos soins (...)* » (36-37)<sup>51</sup>. Quant à la question du nombre d'instances à retenir, je me limiterai à remarquer que la synthèse historique de R. Fossaert est tissée de manière cohérente, alors que les « dimensions » de la société ou du social évoquées ultérieurement par d'autres auteurs sont d'un nombre variable et rarement clairement articulées les unes aux autres. Je signale enfin que l'évocation de l'article précité de G. Di Méo par J. Chevalier et P. Buléon dans un texte qui n'avait pas « (...) *pour dessein de proposer une théorie définitive de la géographie sociale* » (1986, 8) ne mentionnait pas l'inspiration fossaertienne de ce géographe. L'adjonction d'une instance spatiale à d'autres<sup>52</sup> n'y débouchait pas sur l'explicitation de leurs statuts réciproques. Tout au plus cet article opérait-il une distinction entre « (...) *géographie des réalités sociales (...)* » (16) et « (...) *géographie sociale (...)* » (*ibid.*), la seconde visant « (...) *la compréhension (...) [des] interactions diachroniques (...)* » (*ibid.*) entre instances<sup>53</sup>. Ces instances « géographique » ou « spatiale » semblent donc n'avoir d'autre valeur, artificielle, que l'évocation non spécifiquement argumentée de leur référent disciplinaire.

Venons-en ensuite à la question des échelles. Dans le texte de G. Di Méo, « *la commune rurale ou le quartier urbain constituent de bons exemples de formations socio-spatiales élémentaires* » (680-681). Chez R. Fossaert, village, quartier ou famille sont des « (...) *groupes élémentaires* » (1983a,

---

<sup>49</sup> Par souci d'une critique justement argumentée, je précise que G. Di Méo ne semble pas avoir lu les remarques les plus incisives de R. Fossaert relatives à L. Althusser figurant dans la note n° 47 ci-dessus p. 30, puisque d'une part la parution du tome 5 de *La société* daté de 1981 était annoncée sur la couverture de l'ouvrage de cet auteur qu'il cite pour 1977, et d'autre part l'article de G. Di Méo évoque, sur un tout autre thème, une source datée de 1983.

<sup>50</sup> Forme de rationalité réaffirmée en 2020c où il teste le triptyque territoire-territorialisation-territorialité « (...) *afin de mesurer l'efficacité opérationnelle de ces concepts dans l'optique de la réalisation des objectifs de l'aménagement et du développement durable* » (15).

<sup>51</sup> L'expression « instance géographique » apparaît chez Hildebert Isnard (dans Isnard, Racine et Reymond, 1981, 62 ; auteur décédé en 1983), appliquant le modèle de Robert Fossaert sans pratiquer le « renversement de l'ordre des facteurs » de Renée Rochefort. S'inspirant de Guy Di Méo, Julien Rebotier (2012) proposera à son tour une quadripartition où l'instance géographique laisse place à une instance « bio-physique », mais sans justifier ce glissement, y compris dans sa thèse (2008). Luc Greffier a repris une fois (2005) le modèle de G. Di Méo, sans conséquence ultérieure, semble-t-il. F. Tesson (2014), sans discuter sa logique, en livre une déclinaison intéressante dans le cadre de l'analyse de son objet de recherche.

<sup>52</sup> Si l'article mentionne de manière générale, en plus de l'instance géographique, les sphères ou instances (on remarquera l'ambiguïté répétée de la dénomination) économique, idéologique et politique, une instance « (...) *juridique (...)* » est évoquée (Chevalier et Buléon, 1986, 8).

<sup>53</sup> Ce qui revient à concevoir la notion d'instance de manière différente de celle de R. Fossaert, pour qui « *les instances sont des procédures d'investigation propres à la représentation du réel social (...) Une instance ne dénote pas un niveau du réel, mais seulement un aspect de sa représentation* » (1977, 30 et 31). Cette conception réaliste des instances étant reprise, partiellement, dans l'ouvrage co-dirigé par G. Di Méo et P. Buléon en 2005 (« *ce constat nous invite à rechercher, pour chaque instance, sa véritable extension, son échelle réelle et ses discontinuités, ses ruptures significatives* », 71), je n'en commenterai pas les références à la notion de formation socio-spatiale. Elle semble avoir joué un rôle dans l'excès de pertinence que G. Di Méo a attribué à la notion de territoire (voir la phrase précédant ma note n° 73, p. 41).

83). Or « *les individus, les groupes élémentaires et les classes-statut sont trois réalités sociales d'échelle différente* » (95). Il précise que « (...) *les classes-statut sont l'effet incoercible des formes massives selon lesquelles la société agence sa production et son appareillage politico-idéologique* » (*ibid.*), « société » étant équivalent à « (...) *l'ensemble des relations sociales observables dans le domaine régi par un État donné* » (1981, 10). Il apparaît donc que dès ce premier emploi par G. Di Méo des concepts de R. Fossaert, le géographe procède à une série de simplifications dont un texte précédent de cet auteur aurait dû le dissuader : « (...) *en termes géographiques, que désigne au juste une société donnée ? (...) Selon que l'on veut représenter, de façon synthétique et claire, l'ensemble de sa structure économique, ou que l'on assigne à la représentation des objectifs plus spécialisés (par sous-périodes, par régions, par secteurs, etc., jusqu'à la monographie villageoise), on devra régler différemment le microscope social, c'est-à-dire faire un usage différent de l'abstraction. Plus on s'approche du village, plus il faut régler la représentation à grande échelle. Plus on vise ladite France, dans son ensemble, plus il devient indispensable d'opérer à petite et même à très petite échelle. Or, les concepts de la théorie sociale n'ont de sens que s'ils sont directement adaptés à de tels réglages. Entendons-nous bien : cela ne veut pas dire que les mêmes concepts doivent tous être susceptibles de grossissements immenses et de précisions infimes, cela veut dire qu'un cheminement théorique clair doit pouvoir être suivi d'un bout à l'autre de l'échelle, fût-ce au prix de démultiplications ou de discontinuités conceptuelles, pourvu que les unes et les autres aient une valeur et une portée bien reconnues par la théorie où elles s'inscrivent* » (Fossaert, 1977, 145 et 146). J'aurai l'occasion de préciser ces considérations sur l'échelle de l'analyse (cf 1.2.4, p. 88). Quant au degré d'intégration sociale de la famille, de la commune rurale ou du quartier urbain, ils varient selon les cas. Pour me limiter à la France, l'entreprise familiale peut révéler son potentiel de structuration locale via l'instance économique (Etcheverria, 2011 ; Marcilhac, 2011). Les débats sur la ghettoïsation de certains quartiers de « banlieue » comme les développements récents de cet échelon de gestion urbaine signalent un regain de la saillance de cet objet spatial. Enfin, la commune rurale est plus ou moins dés-intégrée selon son degré de périurbanisation ou de touristification. Témoins de la pertinence du modèle de la formation sociale, mais pas formations sociales élémentaires, sauf peut-être encore pour certains villages dans quelques Suds, par héritage, ou partout, par projet (*Justice spatiale*, 2015).

En 1987, G. Di Méo, sans plus préciser ses écarts par rapport à sa référence réaffirmée à R. Fossaert, poursuit son analyse des relations « (...) *espace-société* (...) » (565) dans un texte qui fait à plusieurs reprises référence au manuel de la géographie sociale de la France de l'ouest. Il s'y agit en particulier d'analyser les relations de « (...) *l'individu confronté à l'espace local* (...) » (*ibid.*), pour « (...) *restituer la place qui lui est due en matière de représentation et de production de l'espace. À nos yeux, (...) l'individu subit les impulsions aliénantes de trois tutelles conjointes : celle de son histoire personnelle et de son héritage, celle de sa place dans les rapports sociaux de production et celle de sa position dans l'espace qui le renvoient plus ou moins toutes trois à sa formation socio-spatiale* » (584). Cette fois, c'est la réduction à une seule « formation socio-spatiale » qui interroge par rapport à son article de 1985...

L'ouvrage que G. Di Méo publie en 1991 n'apporte, compte-tenu de ce que la longueur de son texte autorisait par rapport aux articles précédents, que peu d'éclaircissements sur les deux écarts principaux avec la référence, encore renouvelée, à la théorie de R. Fossaert que j'ai relevés ci-dessus. En particulier, ce n'est qu'au détour d'une réflexion sur l'alternative entre « *détermination socio-spatiale ou autonomie des acteurs* » (282) qu'il remarque « (...) *l'intérêt majeur de l'introduction d'une instance géographique en sciences sociales, afin d'éviter une lecture trop abstraite des rapports sociaux et économiques* » (283) car par exemple, « (...) *à situation socio-économique d'appartenance uniforme pour toute une région s'étendant du Bas-Adour à l'Ouest du Béarn et englobant la Chalosse, les métayers ne prirent pas tous conscience de leur position de classe au même rythme et en même temps* » (282). Au total, si l'on en juge par les formulations qui précèdent

ces extraits, le brouillage s'accroît encore pour ce qui concerne l'articulation « espace-société » et la notion d'instance géographique :

- « (...) à l'intérieur de chacune des instances (économique, politique, idéologique) qui supporte, anime et détermine l'édifice socio-spatial, l'espace se situe à sa juste place, toujours éminente. Il constitue la matérialité, l'objectivité de l'instance économique. Il réside dans l'instance politique en tant que support et enjeu stratégique, aire de légitimation des interventions et des fonctions institutionnelles. Il se perpétue et intervient dans les schémas de perception, de pensée et d'action, sous la forme d'images et de représentations idéelles, au niveau de l'instance idéologique (société) et de la psyché individuelle » (51) ;
- « Comparables à des édifices territoriaux (topiques) comportant une infrastructure géoéconomique et une superstructure idéologique et politique, les formations socio-spatiales sont gouvernées, sans exclusive, par les rapports dialectiques qui s'établissent entre leurs diverses instances géo-économiques, idéologiques, politiques » (75) ;
- « (...) l'infrastructure d'une formation socio-spatiale, comme celle de tout territoire, se confond avec l'articulation de deux instances : d'une part le système ou formation économique caractéristique du lieu (...) d'autre part l'instance géographique en tant qu'agencement des lieux en "espaces" (...) Précisons que la place de la géographie ne se circonscrit pas à cette position infrastructurelle. La géographie, c'est aussi, et surtout, la synthèse des instances : la formation socio-spatiale et son environnement » (214 et 216).

Par ailleurs, ces deux dernières phrases expriment une ambiguïté qui persiste dans l'ouvrage publié par G. Di Méo en 1998, ambiguïté qu'A. Reynaud a commentée comme question « (...) de vocabulaire. La première instance de toute formation socio-spatiale est l'instance géographique. Or la FSS dans son ensemble est une approche géographique des territoires. Autrement dit, géographique est employé tantôt dans un sens restreint, tantôt dans un sens large, ce qui crée une ambiguïté. Faudrait-il parler alors d'instance spatiale ? Ce serait créer une nouvelle ambiguïté avec formation socio-spatiale. Je n'ai pas de réponse mais le problème se pose » (Reynaud, 1998, 180)<sup>54</sup>.

Quant aux deux écarts principaux de ce texte de G. Di Méo avec la référence, une dernière fois renouvelée, à la théorie de R. Fossaert<sup>55</sup>, c'est cette fois encore à propos des échelles que je limiterai mon commentaire. G. Di Méo justifie alors l'emploi de la notion de formation socio-spatiale

---

<sup>54</sup> Mais par la suite, A. Reynaud semble avoir oublié le problème : « je précise qu'aujourd'hui, j'utiliserais un vocabulaire différent (...) : territoire, tout simplement, au lieu de classe socio-spatiale (...) LB : Qu'est-ce que vous pensez de la façon dont Guy Di Méo a repris et adapté ce concept devenu formation socio-spatiale dans ses propres travaux ? AR : « J'en suis fort content. Je me suis voulu un semeur d'idées plus qu'un laboureur. Je souhaitais donc que ces idées soient ensuite reprises, nuancées, approfondies, critiquées. C'est ce qu'a fort bien fait Guy Di Méo » (Alain Reynaud et Laurent Beauguitte, dans Beauguitte, 2012).

A. Reynaud n'a jamais développé une critique précise des deux ouvrages précités de G. Di Méo (dont Reynaud, 1990 ; ceci n'est pas une erreur de date, ce compte-rendu d'un ouvrage paru en 1991 étant identifié dans un numéro de revue en retard de parution), mais dans son compte-rendu de l'ouvrage de 1998, la responsabilité de la difficulté de cette critique est renvoyée aux contraintes de l'édition : « (...) voilà un ouvrage riche, très riche de contenu. Peut-être trop riche ? La matière traitée est complexe, les références abondantes et l'auteur est inévitablement allusif à de nombreuses reprises. Ce qui n'est pas trop gênant pour un chercheur risque d'être plus désarçonnant pour un étudiant de DEUG ou de licence, lorsque par exemple il est fait référence dans une même page à Michel Foucault, Michel de Certeau, Pierre Bourdieu et Maurice Merleau-Ponty. Je crois que nous touchons là à un des problèmes majeurs de l'édition universitaire française : alors qu'en sciences et en médecine, il apparaît normal d'avoir des manuels grand format entre 800 et 1 300 pages, en lettres et sciences humaines les livres sont étroitement limités à quelques centaines de pages, quand ils ne sont pas réduits à 96 ou 128 pages petits format. Il ne reste plus aux auteurs qu'à densifier pour faire tenir ce qu'ils ont à dire dans les limites imparties. C'est dommage lorsqu'il s'agit de très vastes sujets, comme dans le cas présent, qui mériteraient de plus amples développements » (179). Une remarque relative à la longueur d'un « (...) dictionnaire allemand de géographie récemment publié qui contient environ dix mille entrées » (Lévy et Lussault, 2003b, 11 ; 2013b, 18) laisse entendre qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de taille du marché des lecteurs potentiels, comme on pourrait l'arguer à propos des 914 entrées de l'*International Encyclopedia of Human Geography* (2009).

<sup>55</sup> Par la suite, la référence à la notion de formation sociale dans les travaux de G. Di Méo n'apparaîtra plus que via la forme de l'autoréférence.

(FSS) de la manière qui suit : « À la différence des "idéal-types" géographiques, prisonniers d'échelles spécifiques – la grande échelle pour la localité, l'échelle moyenne pour la région, la petite échelle pour les grandes étendues – [56], la FSS (...) ne connaît pas cette sorte de limite. Sa géométrie variable, sa capacité protéiforme étendent son utilisation potentielle à toute entité spatiale, depuis la localité la plus étroite (...) jusqu'aux territoires des nations (...) sans négliger des concrétions spatiales moins institutionnalisées (...) Ajoutons que la FSS s'applique sans réserve aux espaces transnationaux (...) » (1998b, 152-153). J'estime qu'il y a là un usage rhétorique de la notion ; usage mineur, certes, puisque la référence théorique conserve un lien avec le réel : « ce qui compte le plus pour démarrer une analyse en utilisant l'outil FSS, c'est l'expression d'un nom localisé (...) » (153) ; mais alors, quel est cet outil de « géométrie variable », sinon une de ces métaphores de plus par lesquelles des géographes tentent de négocier *a priori* leur place avec les sociologues dans le plan d'une maison commune (Coenen-Huther, 2000) pas encore en construction ? Compte tenu de l'écho des nombreuses publications de G. Di Méo, on peut s'étonner que ces questions n'aient pas été plus discutées. Mais il est possible que les références de R. Fossaert à un ouvrage d'Yves Lacoste (*La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, 1976), qui apparaissent dans le tome 5 de *La société* (1981) aient fait office d'*horresco referens*, à moins que la présentation dans *Hérodote* de sa « (...) recherche qu'aucune préoccupation géographique n'a inspirée (...) » (1979, 179) n'ait dissuadé certains géographes de le lire<sup>57</sup>. Quoi qu'il en soit, et quel que puisse être l'intérêt de toutes les autres publications de R. Fossaert, de son langage de donation (cf 2.5), nul doute qu'aujourd'hui, comme pour tout auteur, son œuvre a atteint pour partie le point limite à partir duquel, pour ses lecteurs, « il s'impose de modifier des structures mentales et des procédés d'action qui ont atteint les limites de leurs possibilités d'assimilation » (Coenen-Huther, 2004a, 8) du réel, dans la mesure où depuis, d'autres travaux ont enrichi ses réflexions de macrosociologie historique.

Au final, le problème que j'ai assez longuement identifié ici est surtout l'absence de précisions apportées par G. Di Méo à son utilisation du modèle de la formation sociale, ceci dans la perspective d'un type d'analyse des configurations territoriales qui s'est raréfié avec le recul des inspirations marxistes en géographie, quoiqu'il me paraisse toujours pertinent à l'échelle nationale (cf 1.2.2.c) ou mondiale, mais guère à une échelle plus précise. Toutefois, le caractère partiellement métaphorique de cette référence s'explique aussi, avec le recul, par la complexité des formes de spatialisation des sociétés à diverses échelles, encore peu appréhendée dans les années 1980. Quant aux focalisations relativement mineures de G. Di Méo, et d'un certain nombre de ceux qui se sont inspirés de sa théorisation basée sur l'idée de formation socio-spatiale, sur les inégalités sociales (cas du Médoc, par exemple), elle n'aurait à mon sens pas dû faire obstacle à la recherche d'un comblement du hiatus avec l'analyse des « combinaisons socio-spatiales »<sup>58</sup> ; utopie négligeant probablement la dimension sociale de la science...

---

<sup>56</sup> Cette insertion figure sous forme de note dans la source indiquée.

<sup>57</sup> Quant à la sentence d'Yves Lacoste (1976), que je brandissais fièrement en tant qu'apprenti-étudiant, je l'ai très vite définitivement gardée en réserve une fois que R. Ferras m'eut répondu oralement « ça sert d'abord à faire du commerce »...

<sup>58</sup> Il est nécessaire de rappeler ici l'avertissement de G. Di Méo au début d'un de ses ouvrages : « (...) précisons que des quatre domaines majeurs de la géographie sociale que dénombre R. Hérin (1984), à savoir "les indicateurs sociaux, les questions sociales, les groupes sociaux, les combinaisons socio-spatiales", c'est essentiellement le dernier qui retiendra notre attention » (1991, 6). En fait, cette présentation du « manuel de 1984 » figurait dans un chapitre écrit par J. Renard (dans Frémont, Chevalier, Hérin et Renard, 1984, 121-133).

## 1.2 Adaptations contextuelles et prolongement des réflexions sur l'explication sociale en géographie

Ce second temps de la première partie de mon texte expose, comme déjà indiqué (cf p. 21) les divers développements théoriques auxquels m'ont conduit les interrogations précédentes. Je précise néanmoins qu'il y est d'abord encore question de géographie sociale, mais cette fois pour résumer comment mon parcours s'est maintenu, à mon sens, dans le cadre des conceptions originelles de ce courant de ma discipline de formation. Par la suite, comme le suggérait l'annonce du plan de cette partie de mon texte, ma réflexion aura comme perspective l'ensemble de la discipline, tout au moins ses développements auxquels mes travaux m'ont confronté.

### 1.2.1 Géographie sociale, suite et fins

D'une certaine manière, R. Séchet avait abordé l'ensemble des trois questions traitées dans la sous-partie qui précède (1.1) bien avant mon arrivée dans l'UMR ESO. Dans la présentation, au sein de la revue interne à ESO (*ESO Travaux et documents*), de ses travaux en vue de l'habilitation à diriger des recherches, elle a souhaité se « (...) livrer à un cadrage théorique et épistémologique (...) indispensable pour établir la cohérence de (...) [ses] travaux personnels (...) » (1995, 7). Elle s'appuie alors sur la métaphore employée par R. Rochefort en 1963 à propos du « renversement de l'ordre des facteurs » : la géographie sociale commencerait ainsi « (...) lorsque la trame humaine devient la chaîne et réciproquement, la chaîne spatiale, la trame » (citée par Séchet, 20). Logiquement, cela l'avait amenée, dans son HDR, à interroger le « manuel de 1984 » : « *il n'est pas interdit de se demander si, lorsque ces auteurs assignent à la géographie sociale pour objectif fondamental l'analyse des combinaisons socio-spatiales, ils ne font pas une concession aux normes disciplinaires [...] À moins qu'il ne s'agisse de l'expression du vœu de voir la géographie s'orienter vers une réelle prise en compte de la dimension socio-spatiale pour véritablement appréhender la spatialité des sociétés, le sociétal autant que le social ; auquel cas le risque est de se voir adresser l'argument de l'impérialisme disciplinaire, et par réaction, celui de l'assimilation géographie sociale = géographie humaine intelligente. La géographie sociale ne se définit alors pas comme l'aire de recoupement de deux champs disciplinaires, c'est-à-dire ici comme la zone de sécance entre géographie et sociologie vécue plus ou moins comme concurrence entre deux corporations de chercheurs. Elle trouve sa raison d'être par l'angle sous lequel elle "attaque" la société* » (Séchet, 1994, 80). Elle concluait ainsi sa réflexion : « *n'est-ce pas plutôt le refus de voir des géographes traiter de problèmes sociaux qui serait contraire à l'objectivité ? S'abstenir de travailler à mieux connaître les caractéristiques de telle question sociale (ne serait-ce que ses localisations), n'est-ce pas contribuer à son maintien (...) ?* » (Hérin, 1984, cité par Séchet, 119)<sup>59</sup>. Réflexion précisée dans la revue interne du laboratoire : « (...) *sont largement passées de mode les pratiques de recherches à visée démythificatrice, dépassées par la nécessité de rendre le monde vivable ou du moins de le faire accepter par ceux qui seraient tentés de s'insurger* » (Séchet, 1995, 12). Par ailleurs, un écart avec les conceptions de G. Di Méo, aux travaux duquel elle faisait néanmoins référence à plusieurs reprises (Séchet, 1994, 1995), peut y être rétrospectivement décelé, mais je ne connaissais pas plus ces textes de R. Séchet que celui du *Réseau de géographie sociale* de 1992 avant mon arrivée à ESO. Toutefois, à leur lecture, rien ne s'opposait à nos futures collaborations de recherche, dont celle précédemment évoquée (Séchet et Keerle, 2009).

---

<sup>59</sup> Je ne commente pas la note intervenant dans la citation ([...]). La fin de la phrase dans le texte initial est : « (...) *voire maintenir pour soi et sa classe sociale des situations privilégiées ?* » (Hérin, 1984, 148). R. Hérin confirmera globalement sa position lors du colloque *L'espace en partage. Approche interdisciplinaire de la dimension spatiale des rapports sociaux* (2014), organisé par ESO : « (...) *à partir de notre rôle universitaire, quel est notre rôle social ?* » (Hérin, dans Gouëset et Séchet, 2017, 313).

En 2004, les divergences entre l'UMR ESO et G. Di Méo, sur lesquelles insistait déjà V. Veschambre en 1999 semblent s'être accrues, ce que je découvre en communiquant au colloque *Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action*, dans le comité scientifique duquel R. Séchet figure en première membre. Découverte confirmée, tout en me laissant encore plus perplexe, lorsqu'est paru le numéro du *Bulletin de l'Association des Géographes Français* en partie consacré à la géographie sociale, sous l'organisation de G. Di Méo, daté de la même année, et où ne figurait aucun texte d'un membre d'ESO. Comme indiqué auparavant, ce n'est qu'en 2007 que j'ai commencé à décoder les raisons de ces divergences.

Peu après mon recrutement dans le site rennais de l'UMR (2005), je comprends que ce laboratoire de recherche, où Georges Macé est « (...) celui par lequel s'est développée la géographie sociale (...) » (Chevalier, 1999b, n.p.), n'est pas le « site historique » d'ESO (c'est celui de Caen), et que son héritage intellectuel fait encore sens au RÉSO<sup>60</sup>, aussi bien dans le registre des thématiques de recherches que dans celui de certaines conceptions de l'interface entre « recherche et action »<sup>61</sup> (cf p. 28). Dans le même temps, un conflit entre enseignants (relatif à un journal personnel en version électronique de l'un d'entre eux, atterri par erreur dans un espace informatique commun...) au sein de ma composante d'enseignement débouchait sur une demande de sanctions administratives d'un collègue, dont je fus le seul à me désolidariser (2006), du fait de mon attachement indéfectible aux libertés universitaires. Conséquence de ce conflit, la perspective d'une articulation entre recherche et enseignement (dans le domaine de l'animation sociale et socioculturelle) s'éloignait (cf 2.4.3.c)...

Dès lors, il me restait quelques solutions, polarisées ici à la manière d'A. Hirschman (1995a) :

- parier sur un recrutement (comme enseignant) par mutation dans un des départements de géographie des universités tutelles de l'UMR, contexte peut-être plus favorable à ma capacité à développer mes propres programmes (au sens institutionnel du terme) de recherche ; du côté de la cohérence avec mes activités d'enseignement, c'est certain. Cependant, il me semble utile de préciser que j'aurais regretté me trouver en position de pouvoir profiter d'une fusion asymétrique entre les deux universités de Rennes qui aurait peut-être facilité cette mutation (cf note n° 147, p. 84) ;
- chercher à quitter l'UMR pour un autre laboratoire ;
- retourner dans l'enseignement secondaire ;
- chercher à faire prévaloir un point de vue, voire inventer (avant d'y reconnaître une tradition) un nouveau courant de la discipline par un « (...) coup de force théorique (...) » (Berthelot, 2001b, 229 ; cas de la chorématique) ;
- chercher à faire de la recherche uniquement sur la base de domaines de connaissance érigés en territoires (le sport...) ;
- « aborder circonscrittement des questions sociales un peu au hasard des appels d'offres, des modes scientifiques, ou même plus simplement médiatiques, c'est-à-dire de l'actualité (...) » au risque de « (...) confondre problématique et cautionnement » (Séchet, 1994, 92)<sup>62</sup> ;
- abandonner (au moment opportun) l'emploi de l'expression « géographie sociale » ;
- prévoir de réaliser une habilitation à diriger des recherches faisant abstraction de mes travaux (passés) les plus personnels tout en s'inscrivant, par le biais de mes collaborations avec d'autres chercheurs d'ESO, dans le(s) courant(s) de la « géographie sociale », le tout en y celant mes errements ;
- rester dans l'UMR, en tirant les enseignements de mes échecs et succès d'adaptation, jusqu'à proposer ce texte de candidature à l'habilitation à diriger des recherches.

<sup>60</sup> Rennes Espaces et SOciétés ; l'harmonisation des noms des cinq sites de l'UMR (ESO-Rennes, etc.) n'est intervenue qu'en 2009.

<sup>61</sup> Il a dirigé le pôle rennais de 1985 à 1997, et fut fait, en 1996, « (...) Chevalier dans l'Ordre national du mérite pour services rendus aux collectivités territoriales en matière d'aménagement » (Canevet, 1999, n.p.).

<sup>62</sup> La phrase initiale est « (...) c'est-à-dire de l'actualité, peut conduire à confondre (...) ».

Las, à peine étais-je recruté dans une UMR de géographie sociale que G. Di Méo explicitait dans la dimension cognitive de la science ce que sa dimension sociale laissait à voir (l'abandon du projet d'une commission de géographie sociale et culturelle au Comité National Français de Géographie – CNFG) : « *cette géographie, surtout revendiquée dans les universités de l'Ouest et du Sud-Ouest, dans celles de la région Lyonnaise et de l'Île-de-France, connut un indéniable succès. (...) Or, si celui-ci continue à se manifester et, au-delà de la dispersion de ses thèmes comme de ses méthodes de recherche, reste assez vivant, il ne fait plus que modérément école. En effet, sans réfuter, bien au contraire, la dimension sociale de toute démarche géographique, rares sont les géographes qui revendiquent explicitement cette appartenance. De plus, la géographie sociale rencontre quelques difficultés pour se faire apprécier par un large public scientifique. Le fait qu'elle ne soit pas parvenue à se doter d'une revue spécialisée contribue certainement à ce déficit d'image. À vrai dire, selon que l'on affiche plus ou moins d'optimisme dans le camp de la géographie sociale, deux thèses opposées peuvent être avancées. D'une part, on peut arguer, comme le fait Martin Vanier (2003), "que la géographie sociale qui a tant contribué au renouveau critique de la discipline (en général), est désormais considérée comme une désignation tautologique", c'est-à-dire que ses apports ont été digérés par l'ensemble de la discipline qui s'en est trouvée profondément transformée, socialisée en quelque sorte. À ce propos, il ne fait pas de doute que la géographie sociale n'a pas attendu le récent "tournant culturel" pour dénoncer le spatialisme de la géographie classique et de l'analyse spatiale. La géographie serait ainsi devenue une science sociale et, du coup, le propos spécifique de la géographie sociale perdrait de sa portée. D'autre part, on peut au contraire estimer que la géographie sociale des années 1980 n'est jamais parvenue à constituer une sous-discipline claire et distincte, offrant des objectifs et des méthodes suffisamment convaincants. À ce compte, sa stagnation voire son sensible recul actuel soulignerait cet échec* » (2008, 48)<sup>63</sup>. Débat secondaire pour Yves Raibaud, lequel est, pour autant que l'on puisse en juger (les HDR n'étant pas toujours accessibles en ligne, et parfois pas accessibles du tout), un des premiers géographes hors d'ESO ayant été confronté à la nécessité de prendre en compte l'héritage de la « géographie sociale » dans ses propres travaux, ce qu'il a fait sans guère s'embarasser des questions de compossibilité entre ses différentes approches ou entre celles-ci et d'autres lignées théoriques, qu'il les endosse ou les rejette. Sa géographie socioculturelle s'affirme comme une « (...) orientation prioritaire pour le renouvellement de la géographie sociale » (2009, 218). Typique d'un langage d'analyse de forme « studies », elle allie critique (de la domination culturelle), approches pragmatique (au sens scientifique de ce langage) et praxéologique pour explorer de nouveaux objets (musique, entre autres). Elle représente donc pleinement les deux dernières options évoquées par X. Piolle à propos des intérêts de connaissance (cf p. 28) et, dans la mesure où son inventeur est un ancien animateur socio-culturel enseignant dans un IUT Carrières sociales, une illustration de mes limites cognitives, puisque je n'ai pas été en mesure de développer ce type d'approche de manière aussi ample auprès de « mes » étudiants.

Son « paradigme » (terme abondamment employé dans son HDR) n'ayant guère connu de succès jusqu'à présent, revenons à la question du déclin de l'étiquette « géographie sociale ». Les deux hypothèses, la première plus cognitive, la seconde, plus sociale (mais les deux sont hybrides) avancées par G. Di Méo à cet effet sont complémentaires. La première, appuyée sur l'exemple du DGES, est d'autant plus probable que dès 1985, l'un de ses deux directeurs, J. Lévy, avait considéré à propos du titre du « manuel de 1984 » : « *il n'est certainement pas inutile de rappeler que la*

---

<sup>63</sup> Par la citation qu'il utilise ici, G. Di Méo traduit ici un propos de M. Vanier, relatif à la première édition du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* dirigé par J. Lévy et M. Lussault (2003c), dont il me paraît nécessaire de préciser le contexte d'énonciation. Évoquant les trois courants de la géographie (« celui de l' "analyse spatiale", celui de la "géographie culturelle" et celui (non encore complètement identifié) de la "nouvelle géographie de l'environnement" » ; Lévy et Lussault, 2003b, 14) signalés par les directeurs de l'ouvrage, cet auteur remarque : « *On fera l'hypothèse que la géographie sociale, qui a tant contribué au renouveau critique de la discipline, est désormais considérée comme une désignation tautologique par les directeurs de l'ouvrage* » (Vanier, 2003, 144).



*géographie ne peut être qu'une science sociale et rien d'autre – mais dans ce cas, est-il nécessaire de lui ajouter une épithète pour la différencier des "géographies physiques" ?* » (72). Avant d'être déclarée caduque par une partie de ceux qui l'avaient fait connaître (G. Di Méo<sup>64</sup>), la géographie sociale était donc aussi renvoyée aux poubelles de l'Histoire par les deux directeurs du DGES qui l'avaient, pour le premier, toujours considéré au mieux son épithète (« sociale ») comme sans nécessité, et pour le second ci-après, progressivement délaissée. En effet, en 1993, M. Lussault évoquait encore « *ce que Di Méo nomme l'instance idéologique des formations socio-spatiales et qu'Althusser tenait, on le sait, pour une "atmosphère indispensable" à l'existence historique et au fonctionnement de sociétés* », 11<sup>65</sup>). Ceci étant, il n'est pas sûr que ces (changements de) positions soient significatifs d'une véritable inflexion épistémologique de ces géographes : « (...) *la situation qui prévaut depuis les années 1980 serait plutôt une juxtaposition de courants plus ou moins antagoniques et aux contours épistémologiques flous – à l'exception peut-être de ce qu'on appelle l'"analyse spatiale" ou "géographie théorique et quantitative", assez minoritaire aujourd'hui (...)* » (Orain, 2009, 15). Je suis en accord avec cette appréciation, ne serait-ce que parce que les positions de certains géographes sociaux comme G. Di Méo semblent fluctuer<sup>66</sup>, et parce qu'il n'existe pas de véritable lieu de débats sans risques de marginalisation ou de captation (et pas seulement marchandisée, dimension retenue par V. Clément, A. Volvey et M. Stock, 2021a) de « l'excellence », tout au moins à court terme, alors qu'au sein de ceux qui envisagent la géographie comme une « science sociale » les désaccords théoriques sont flagrants, mais voilés, faute d'être clairement exprimés sur le plan épistémologique.

Il est d'ores et déjà nécessaire d'appréhender à propos de ce flou épistémologique le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, témoin significatif de la stabilisation d'une partie de la discipline (qui se dirait humaine en se distanciant de sa part physique<sup>67</sup>) après le tourbillon

<sup>64</sup> Tout au moins dans l'espace public (au sens non géographique du terme) de la discipline ? Car il utilise l'expression en 2021, dans un ouvrage dirigé majoritairement par des non-géographes (Bougeard-Delfosse, Boyer, Damak, Ertus, Gourlay, Mahéo et Marinos), où les géographes sont minoritaires, mais publié dans la collection *Espace et territoire* des Presses Universitaires de Rennes. Toutefois, cet emploi de l'expression « géographie sociale » est aussi lié au titre d'une de ses autoréférences récentes (2014) ; d'où le point d'interrogation de la première phrase de cette note.

<sup>65</sup> L'expression « atmosphère indispensable » figure en italique, sans source.

<sup>66</sup> G. Di Méo s'oppose parfois à M. Lussault : « (...) *plusieurs géographes ont avancé l'idée de l'inutilité d'une géographie sociale se distinguant de la géographie tout court (...). Michel Lussault n'est pas très loin de cette opinion lorsqu'il affirme qu'il suffit de "parler d'espace" pour "évoquer le régime de visibilité des substances sociétales" (Lussault, 1999)* » (2004, 194). Remarquons au passage que la référence de cette citation de M. Lussault est imprécise (manque le numéro de page, 245), ce qui renvoie probablement à une contrainte éditoriale non explicitée. Au passage encore et surtout, l'échange à distance dont témoigne cette réponse est si typique de ce que je souhaite éviter qu'il m'amène à rappeler le début de l'argumentation de cet auteur dans le texte concerné : « (...) *le fait que l'idée d'un objet de société non spatial, comme celle d'un objet spatial uniquement spatial, sans aucune substance sociétale, est une aporie (...). Ce qui devrait nous pousser à renoncer à la forme adjectivale : socio-spatial, pléonastique (...). Cependant, bien que m'astreignant, depuis peu, à ne plus l'employer, je l'ai utilisée souvent, jusqu'en 1994 inclus. Il me semble qu'elle avait à mes yeux valeur de manifeste. Écrire : socio-spatial, c'était adresser un message clair à tous les tenants du spatialisme comme à ceux du sociologisme. Sa fonction dans la dynamisation de la réflexion et du débat, en France, ne fut donc pas négligeable* » (Lussault, 1999, 245). Je comprends mal en quoi il serait justifié de s'appuyer rétrospectivement sur la dimension sociale de la science pour argumenter quant à sa dimension cognitive au gré de la conjoncture (d'où mon projet éditorial, cf p. 14 ; dans ce registre, on préférera Grataoup, 1995). Pour un exemple d'argumentation plus scientifique à propos de l'évolution de la forme à accorder à la notation de territoire, voir Saez, 2016. Quant à l'expression « socio-spatial », si l'humour n'était pas géographique, on pourrait s'étonner de la rencontrer en bonne place chez Edward W. Soja (2010, 4).

Mais à une autre occasion, G. Di Méo englobe l'approche de M. Lussault parmi celles qui « (...) *enrichissent (...)* la géographie sociale » (2014, 39).

<sup>67</sup> Même si, réflexivité oblige (Lefort et Péaud, 2017), la seconde édition du DGES s'accorde avec ses lecteurs « (...) *sur un point : la nature se trouve plus que jamais en plein cœur du monde social* » (Lévy, 2013m, 716 – l'article « Nature et société » dont est extraite cette citation ne figurait pas dans la première édition). Mais, à part « fleuve », il n'y a toujours pas d'article ou même de référence à l'hydrologie (un des quatre domaines de la géographie physique, comme le rappelle Hervé Regnaud, 2003, 2013 ; alors que les trois autres, biogéographie, climatologie et géomorphologie font l'objet d'un

des années 1970, aussi bien par le nombre que par la réputation de ses auteurs (même s'ils n'y ont parfois contribué que pour un seul article), stabilisation dont témoigne également sa seconde édition<sup>68</sup>. Ne serait-ce que de ce fait, l'ouvrage (m') est très utile, et la liste exhaustive des qualités que je lui reconnais (comme des critiques que je pourrais lui adresser) ne pourra être explicitée que dans un texte futur. Mais « *l'intelligence ouverte du social (...)* » (Lévy et Lussault, 2013a, 9) dont se réclament ses deux directeurs dans un propos d'étape quelque peu fantasmatique a ses limites. Ainsi le lecteur ne pourra-t-il connaître, non seulement les raisons de leur choix (« *avec l'aide du comité de pilotage (...)* », *ibid.*, 19, de l'ouvrage) des différents auteurs sollicités pour le dictionnaire, mais surtout la forme de leur sollicitation : « (...) nous avons indiqué, dans un texte précis qui leur fut adressé à la commande de leurs articles, les tenants et aboutissants intellectuels de notre projet » (Lévy et Lussault, 2003b, 12 ; 2013b, 19). De sorte que le lecteur ne connaîtra pas plus les causes de l'absence (ou du retrait, dans la seconde édition) de certains auteurs ou courants de la discipline dans ce dictionnaire, ne serait-ce que sous la forme de référence bibliographique ou d'évocation, même critique, au détour d'un article : non-sollicitation par incompétence présumée (sur quels critères ?), désaccord sur les termes de la commande éventuelle, refus d'être « (...) corrigé, amendé (...) » (13 ; 20) par les directeurs de l'ouvrage ? J'aurai l'occasion de revenir sur certains de mes désaccords avec certains articles de cet ouvrage, et surtout avec ceux de ses deux directeurs, mais j'en livre un premier exemple significatif à propos des « (...) coquilles de l'homme présentées par A. Moles et E. Rohmer dans leur ouvrage "psychologie de l'espace" qui sort précisément en 1972. Armand Frémont y faisait souvent référence dans son cours. Il s'interrogeait notamment sur l'idéologie qui sous-tend cet ouvrage dans lequel le fonctionnalisme est très présent : absents chez Moles et Rohmer, les rapports sociaux globaux sont récurrents dans les propos d'Armand Frémont » (Séchet, 2012a, 100)<sup>69</sup>. Pour ma part (Keerle, 2006b), c'est plutôt à partir des travaux d'André-Frédéric Hoyaux (2000, 2003) que je critique la pertinence de ce concept (« coquilles de l'homme ») en géographie, ce que j'avais, en tant qu'étudiant, vainement attendu pendant vingt ans. D'autres réfutations, partielles (Germes, 2007 ; Bourdeau, 2010) ou plus globales (Stock, 2007) ont suivi, mais aucune n'a été prise en compte dans les articles « Moles, Abraham (1920-1992) » (Di Méo, 2003, 2013), « psychogéographie » (Lévy, 2013n) ou « psychologie (géographie et) » (Lussault, 2003e, 2013e) du DGES. Si la géographie est une science sociale, cela ne suffit donc pas à mieux caractériser son unité qu'au temps de son articulation avec sa partie physique...

Rehaussée à contretemps dans la seconde édition de ce dictionnaire (Lévy et Lussault, 2013d ; cf note n° 18, p. 23), la géographie sociale se présente une nouvelle fois dans un colloque organisé par ESO en 2014<sup>70</sup>, mais le sens à accorder à cette expression est alors l'objet d'interrogations au sein de (ex-) membres de l'UMR, dont Fabrice Ripoll (cf 1.2.2.a), la réponse de R. Séchet faisant en particulier appel à « (...) la nécessité d'afficher la fidélité à des convictions, des valeurs ou des principes (...) » (dans Gouëset et Séchet, 2017, 312). On aurait pu s'attendre à ce que la référence à la géographie sociale continue à s'estomper en dehors de l'UMR ESO, après ce colloque de 2014,

---

article) dans ce dictionnaire, ce qui contraste avec le nombre de géographes français, non spécialisés en géographie physique, travaillant sur le thème de l'eau. Si j'en crois un des derniers numéros de revue de géographie portant sur la thématique de l'espace (*Géographie et cultures*, 2016), ce problème intradisciplinaire dont témoigne le DGES n'a pas évolué depuis.

<sup>68</sup> Pour ce texte, je m'autoriserai une entorse aux normes de citation : si le plus souvent, les références aux deux éditions seront placées dans l'ordre chronologique, cet ordre sera parfois inversé pour une meilleure compréhension du sens de mon propos. D'une manière générale, ces questions de normes auront renforcé ma sensibilité à l'approche du langage.

<sup>69</sup> Ce qui place dans un abîme de réflexion quant à la dimension rhétorique de l'écriture scientifique le lecteur de la phrase suivante : « *les travaux sur l'espace vécu d'Armand Frémont (1976) popularisent, chez les géographes francophones, l'approche menée en psychologie sociale par Abraham Moles et Elisabeth Romer (sic) (1972) sur le cadre de vie* » (Guyonnard et Vacher, 2018, 163). Mais peut-être faut-il y voir l'influence des articles « proxémie » (Lussault, 2003d) et « Hall, Edward T. » (Lussault, 2013i) du DGES (le premier de ces articles étant remplacé par un renvoi au suivant dans sa seconde édition).

<sup>70</sup> Mon absence de contribution à ce colloque est indépendante de ma volonté.

mais une partie des chercheurs de mon laboratoire en a exhaussé la branche la plus « critique » (voir 1.2.3.d). Ils ont pu se réclamer de la filiation intellectuelle de R. Héryn, dont deux ex-doctorants et lui-même ont participé au colloque *Espace et rapports sociaux de domination : chantiers de recherche* qui s'est tenu à l'université de Marne-la-Vallée en 2012, celui-ci rappelant sa conception de la géographie sociale<sup>71</sup> exprimée lors du débat organisé sur cette expression dans la revue *L'Espace géographique* (Héryn, 1986). Cet exhaussement a débouché sur le colloque, co-organisé par ESO, *Approches critiques de la dimension spatiale des rapports sociaux : Débats transdisciplinaires et transnationaux* (2019), auquel mon absence de participation fut, encore une fois, indépendante de ma volonté. Il est trop tôt pour savoir dans quelle mesure ce colloque aura révélé, incité à, ou normé une nouvelle démarche de « géographie sociale » en dehors d'ESO comme dans ESO, ainsi qu'en témoigne cette auto-caractérisation : « (...) *approche de géographie sociale ou de socio-géographie critique* (...) » (Ripoll, dans Blanchard, Estebanez et Ripoll, 2021, 290).

Aujourd'hui, comment caractériser « l'école-de-la-géographie-sociale-de-la-France-de-l'ouest », ceci sans en faire plus précisément un simple reflet de mon ego-géographie ? Si l'on se réfère aux publications référencées dans HAL-SHS (voir annexe n°3) elle illustre particulièrement le vœu de R. Séchet : « *la géographie sociale n'est-elle pas un mode de pensée scientifique qui ne peut se satisfaire de quelque dogmatisme que ce soit ?* » (Séchet, dans Séchet et Veschambre, 2006, 17). Mais ceci au prix de sa faible reconnaissance à l'échelle nationale, puisque, par exemple, lorsque Denise Pumain (qui était présente au *Colloque Géographie sociale* de 1982) critique la « géographie sociale » (2009), c'est à Armand Frémont et Guy Di Méo qu'elle fait référence, les travaux du second pouvant s'autoriser d'une actualité plus proche que ceux du premier.

La manière dont j'ai retracé jusqu'ici mon parcours visait à rendre compte des principales interrogations pragmatiques et théoriques auxquelles j'ai été confronté en choisissant de me référer à la « géographie sociale » lors de ma thèse, puis de m'investir dans les réflexions menées au sein de l'UMR ESO en relation avec cette épithète. Je reviendrai sur ce parcours au sein de la « géographie sociale » plus en détail par la suite (cf 1.2.3 et 1.2.4).

## 1.2.2 De l'espace et de l'acteur en géographie

### 1.2.2.a Espace

Un des termes qui devrait faire à mon sens l'objet d'un débat approfondi afin de sortir des « contours épistémologiques flous » précédemment évoqués (cf p. 38) est « espace ». Sur ce plan, j'ai longtemps estimé, comme Denis Retaillé, que « *tout reste à faire* » (2011, 85). Non pas que les géographes puissent s'imaginer en avoir la propriété (Dufaux, Gervais-Lambony, Azaïs, Salanskis, Quantin et Milhaud, 2000) ou même pouvoir s'exonérer de leurs différends à son propos (Ferrier, Hubert et Nicolas, 2005a), mais parce que cette notion est constitutive du noyau de leur discipline (cf 2.3, pp. 141-142).

Au sein de l'UMR ESO, les débats sur la conception de l'espace ont été relancés, après 1999 (cf pp. 25-27), particulièrement par les travaux de F. Ripoll, alors doctorant à ESO-Caen, d'abord dans la revue interne à l'UMR (2000, 2001<sup>72</sup>), critiquant par la suite, avec V. Veschambre, l'emploi hégémonique du terme « territoire » en géographie (Ripoll et Veschambre, 2002), avant d'en arriver à considérer « (...) *région, territoire ou le couple rural/urbain* (...) » (Ripoll et Veschambre, 2005, 467) comme des « *catégorisations "spatialistes"* » (*ibid.*). Ces critiques, pour partiellement fondées qu'elles fussent, ne les amenèrent cependant pas à approfondir le « (...) *statut théorique de "l'espace", boîte noire qui contient de nombreux contenus très différents et hétérogènes qu'il faudrait*

---

<sup>71</sup> Reprenant alors une représentation en quatre instances de la société identique au modèle formulé par G. Di Méo (cf pp. 29-31) ; c'était avant la dispute de l'école d'été de 1992.

<sup>72</sup> Dont, je le rappelle à propos de ce support d'édition, je n'ai pris connaissance qu'après mon arrivée dans l'UMR.

*essayer de distinguer pour y voir plus clair* » (480). La conception ternaire exposée plus récemment par F. Ripoll (2012), et déjà esquissée auparavant (Ripoll, 2001), quelle que soit la qualité de son exploitation, reste plus opératoire que conceptuellement fondée. Le débat sur ces questions au sein de l'UMR s'est interrompu suite aux départs de V. Veschambre et de F. Ripoll du fait de leurs recrutements respectifs hors ESO comme professeur et maître de conférences (2008).

Une discussion complète sur le concept « espace » tel qu'il est employé par les géographes nécessiterait un travail spécifique, puisque son usage met en jeu jusqu'aux conceptions de leur discipline ; ainsi, pour J. Lévy : « *l'objet de la géographie est l'espace, comme dimension de toute vie sociale* » (2003d, 400 ; 2013d, 437). Dès lors, ce sont leurs différentes conceptions de l'espace qui permettraient de distinguer des géographies. Chez G. Di Méo, l'espace est « (...) *une réalité complexe (...)* » (2004, 197) combinant « (...) *notre expérience phénoménologique du monde sensible* » (*ibid.*), « (...) *une conception cartésienne (...)* » (199), objectivation de l'espace qui « (...) *se prête bien à sa naturalisation, à l'idée de son autonomisation et de sa gestion par des lois physiques (...)* » (*ibid.*) et une conception de « (...) *l'espace social (...)* que l'on qualifiera de "durkheimienne" (...) » (*ibid.*). Quant à la combinaison de ces trois conceptions, G. Di Méo a alors défendu sa revendication postérieure d'un bricolage théorique (cf p. 30) : « *nous faisons le pari de mobiliser alternativement, pour les besoins de nos analyses, l'une ou l'autre de ces trois conceptions indispensables à la spéculation géographique* » (*ibid.*)<sup>73</sup>. Dès 1998, présentant pour la première fois de manière explicite cette conception triadique de l'espace, l'auteur l'intégrait dans sa conception du territoire (Di Méo, 1998a), dont il estimait qu'il « (...) *pourrait constituer une sorte de catégorie sommitale des objets de la géographie sociale et culturelle* » (Di Méo, 1998b, 275)<sup>74</sup>. Cette formulation laissait supposer (la participation à) un travail de fond sur l'articulation des concepts, mais ce travail, nécessairement collectif, lorsqu'il a été piloté pour la géographie (sans épithète) par J. Lévy et M. Lussault en 2003, a pris une direction très différente et beaucoup plus ambitieuse.

Ces auteurs ont « (...) *la volonté de fonder le concept d'espace autour d'une série d'axiomes fondateurs d'une mégathéorie (...)* Cela suppose d'abord d'y voir clair dans ce que l'on peut appeler la catégorie philosophique d'espace (...) » (Lévy et Lussault, 2003a, 326 ; 2013a, 354). Ce qui les amène à distinguer quatre approches basées sur deux couples d'opposition : absolu/relatif et relationnel/positionnel. Je ne détaillerai pas ici les contenus de ces catégories (voir p. 46 *sqq.*) car la clarté annoncée se brouille lorsque les auteurs affirment que « *la supériorité de l'approche relative-relationnelle se mesure donc à ses qualités intrinsèques (...)* et à sa capacité à réintégrer la part la plus stimulante des autres approches » (328 ; 356), sans que l'on puisse savoir de quelle(s) « part(s) » il s'agit. Je reconnais par ailleurs que leur choix de cette option relative-relationnelle « (...) *rend possible une approche (...)* propre à faire de l'espace un véhicule pour parcourir l'ensemble des faits sociaux et, dans le même temps, à refuser d'en faire un "territoire" clos, autosuffisant : c'est l'idée de la "substance", c'est-à-dire de la nécessaire caractérisation de tout espace par des dimensions non spatiales, de manière tout à fait symétrique à ce qui se produit (ou devrait se produire) dans les autres dimensions (...) » (*ibid.*)<sup>75</sup>. Par contre, puisque selon eux, cette option « (...) *s'intéresse à la relation que les opérateurs spatiaux entretiennent les uns avec les autres, en fonction (...)* d'un nombre indéterminé de logiques qui les animent (...) » (327 ; 355), on peut s'interroger sur leur choix, parmi « (...) *quelques propositions qui permettront de mettre en exergue une théorie globale de*

---

<sup>73</sup> Le problème de ces bricolages théoriques est qu'ils aboutissent, lorsqu'ils ne sont pas compris comme tels, à des dissonances susceptibles de mettre en péril la cumulativité verticale du savoir (cf 2.4). Y compris chez G. Di Méo qui ajoutera ensuite l'hyperespace dans sa combinaison (Di Méo et Buléon 2005, 27-28 ; 2 Di Méo, 2014, 76-77), mais sans l'intégrer à son « (...) *système d'interactions sujet-société-espace* » (2014, 78).

<sup>74</sup> En 2011, il regrettera que « (...) *la recherche en sciences sociales, particulièrement en géographie, se méfie excessivement de ce terme* » (Di Méo, 119-120). En 2020, il attribuera cette méfiance à une assimilation excessive de ce terme à un espace politique, principal responsable d'une « (...) *incertitude de la rationalité du principe territorial (...)* » (23). La géographie est sauvée, le mal est circonscrit, et la querelle de 1992 (cf pp. 23-25) peut-être forclosée.

<sup>75</sup> Pour mon emploi de la notion de substance, voir 2.3, p. 144.

*l'espace des sociétés* » (329 ; 356), d'« *une définition de l'espace centrée sur les rapports sociaux de distance (...)* » (*ibid.*; 357). Surtout lorsque J. Lévy, considérant que « *la notion de distance se situe au cœur de toute conception de l'espace* » (Lévy, 2003a, 267 ; 2013a, 288), réduit sa signification à trois modalités, co-présence, mobilité et télécommunication, car l'effet le plus significatif de sa « *dominance* » (Lévy, 2003b, 2013b) serait qu'elle « (...) *empêche l'interaction* » (2003a, 269 ; 2013a, 289)<sup>76</sup>.

Je conteste, suite à A.-F. Hoyaux (2003), le choix de focalisation sur la notion de distance ainsi conçue, ceci avec C. Chivallon dont je partage l'idée que « (...) *l'espace rend compte de l'usage de la limite qualifiante autoproduite – et non de la gestion du problème imposé par la distance – comme indissociable des opérations d'encodage de la matière* » (2008, 78). J'appuie mon argumentation sur les nombreuses occurrences lors desquelles Jacques Lévy use d'une conception métrique de la distance avec laquelle on risque de basculer dans le technicisme vide, dont l'exemple le plus flagrant est celui du « *modèle d'Amsterdam* » (Lévy, 1999), probablement plus téléologique que culturaliste, quoiqu'en pense Odette Louiset (2014, 2015) dans sa saine critique. Par ailleurs, un autre brouillage dans les conceptions de J. Lévy apparaît lorsqu'il affirme « (...) *si le résidant d'un grand ensemble ne se sent pas chez lui au centre-ville au point qu'il ne s'y rende pas, il s'agit bien d'un fait de distance "spatiale" tout à fait comparable à celui que créerait la construction d'un mur traversant l'espace urbain. On ne peut donc retenir comme fondamentale l'opposition (...) entre espace "physique" et "espace social"* » (Lévy, 2003a, 269 ; 2013a, 290)<sup>77</sup>. Et au-delà de cette contradiction quant au sens de la « *distance* », le degré « *d'empêchement de l'interaction* » est incontestablement plus fort dans le premier cas que dans le second.

Ces divers développements de l'analyse de la notion d'espace synthétisés dans le DGES avaient déjà été exposés dans des publications précédentes (résumées dans Lévy, 1999). De sorte que mon insatisfaction quant aux analyses disponibles (langages de donation) en géographie de langue française relativement à cette notion m'avait conduit, lors de ma thèse, à m'intéresser à celles du géographe suisse germanophone Benno Werlen. Pour cet auteur, « *it is not "space" which is the central unit of analysis, but the "action" and the "act"* » (Werlen, 1993, 139 ; cité dans Keerle, 2002b, 44). Aujourd'hui, je conserve mon intérêt pour ses travaux, dans la perspective présentée par G. Nicolas : « *comment accumuler du savoir si, à chaque génération, les "nouveaux géographes" invalident la démarche des "anciens géographes" pour reconstruire "leur" géographie sur un des termes de l'alternative : "objet réel, objet de connaissance" ?* » (Nicolas, 2005e, 109)<sup>78</sup>. En effet, B. Werlen a peu opté pour les tournants qu'une histoire militante de la discipline peut exagérer (Robic, 1999)<sup>79</sup> : « *at the same time, the comprehensive nature of Werlen's published oeuvre equally singles*

---

<sup>76</sup> Il est ici difficile de ne pas reprendre le vocabulaire de cet auteur dont la capacité critique fait souvent mouche en géographie, en particulier dans cet article, quoique son emploi de la notion de « *dominance* », inspirée des réflexions très pertinentes de Maurice Godelier (1984), mais beaucoup trop dilatée (et ici, déplacée), même dans sa première version (Lévy, 1988), me paraît appauvrissant par rapport à l'explicitation de celle d'idéologie par Robert Fossaert (cf annexe n° 2), lequel avait en son temps pris en compte les travaux précédents de cet anthropologue. Roger Brunet a qualifié, avec son style d'écriture habituel (Lefort, 2003), la définition de la distance de J. Lévy de « (...) *Parapluie de l'escouade d'Alphonse Allais, sans parapluie ni escouade* » (2009, 31) ; qualification qui a disparu de la version électronique révisée du texte (Brunet, 2011)...

<sup>77</sup> En 2013, la phrase se termine par le complément « (...) *ou entre "le social" et le "spatial"* » (Lévy, 2013a, 290), ce qui témoigne de dissonances accrues chez les conceptions de l'auteur. L'analyse qui suit devrait permettre d'en finir avec les apories auxquelles aboutit cette réification des concepts : « *les personnes en fauteuil ne représentent que 5% des personnes handicapées de France. Faut-il penser normalisation/uniformisation de l'espace (rampes d'accès et ascenseurs larges partout), donc suppression des marges, ou adaptations spatiales fines (sonnette pour personnes en fauteuil devant l'entrée pour que le commerçant vienne servir le client sans forcément adapter tous les commerces) ?* » (Bonnet Pineau, Milhaud et Depraz, 2018).

<sup>78</sup> L'alternative « *objet réel, objet de connaissance* » renvoie ici à la question du réalisme, sur laquelle je reviendrai à plusieurs reprises.

<sup>79</sup> Au tournant géographique (ou spatial) appelé par Jacques Lévy (1999), on opposera Wolf Feuerhahn et Olivier Orain (2017), ainsi que Martina Löw (2015), sans chercher à « *ubiquiser* » le contexte états-unien (via la référence à Edward

*it out in the context of an increasingly dominant Angle-Saxon human geography. Where the latter is often characterised by both a short response time to newly emerging trends and a pronounced antipathy to historicization, Werlen carefully contextualises his work within a clearly articulated and legible history of ideas, all the while refusing to become a victim to fashion* » (Strohmayr, 2014, 140). Cette « history of ideas » présente une bibliographie plurilingue (allemand, anglais et français), y compris en géographie (le « manuel de 1984 » est cité en bibliographie de Werlen, 2004, où il a visiblement été utile à l'auteur pour les dimensions historiques de la géographie sociale), et pluridisciplinaire. L'absence de références en langue italienne (ou traduites de l'italien) explique peut-être celle d'écho aux travaux d'Angelo Turco (et *vice-versa* pour l'allemand de ce côté de l'interface linguistique), dont la réflexion sur « *l'émergence de l'espace liminal* » (2000, 290)<sup>80</sup> me paraît compatible avec ce souci de rationalisation de l'histoire de la discipline. Mais cette remarque est aussi nécessaire quant à la cohérence de mon parcours de recherche (cf 1.2.3.b).

Bien entendu, je ne prétends pas maîtriser l'ensemble de l'œuvre, très majoritairement disponible seulement en allemand, de cet auteur, mais il n'est pas indifférent de constater, là aussi sans souci d'exhaustivité, qu'elle est reçue de manière contradictoire dans la géographie française. Un de ses ouvrages (*Gesellschaft, Handlung und Raum. Grundlagen handlungstheoretischer Sozialgeographie*, 1987) a fait l'objet d'une double lecture minorant globalement son intérêt, en le réduisant pour l'essentiel à une source de renseignements bibliographiques, respectivement par Roger Brunet et Pierre Riquet (dans la revue *L'Espace géographique*, 1988 ; autre recension comparable par P. Riquet dans les *Annales de géographie* en 1990). Mais dans le même temps, les commentaires de Jean-Bernard Racine (1990), puis de Paul Villeneuve (1994) et de Myriam Houssay-Holzschuch (2000) étaient élogieux et la revue *Géographie et cultures* a accueilli un de ses articles (cf p. 77). Si l'on néglige les simples mentions bibliographiques, parfois rapidement argumentées (Debarbieux, 2004 ; Lossau, 2005 ; Schulz, 2011), il a fallu attendre ensuite, en langue française, une recension de M. Stock, dont les considérations sont plus prudentes<sup>81</sup>, pour rencontrer une nouvelle référence aux travaux de B. Werlen. La pertinence de cette prudence a été confirmée un peu plus tard par d'autres auteurs dans un texte qui, par ailleurs, illustrant bien l'intérêt de ses choix analytiques, conclut néanmoins : « (...) *les débats méthodologiques, les enjeux théoriques, l'épistémologie, le façonnement de la discipline sont globalement peu et insuffisamment connus de part et d'autre* » (Germes, Glasze et Weber, 2011).

Rétrospectivement, ces constats convergents teintent de baroque une des critiques effectuées par R. Brunet en 1988 : « *il y a pourtant beaucoup à prendre dans ce livre... Il a néanmoins le défaut de ceux qui figent une approche (ici le behaviorisme surtout) présentée dans ses oripeaux les moins flatteurs, pour lui substituer une théorie tout aussi guindée, si ce n'est plus corsetée encore. Pourquoi*

---

Soja, 1989) et le contexte français, sinon européo-francophone. Cette note, et la suivante ont été écrites avant la publication d'un texte exposant des éléments de débat assez développés sur cette notion, plaidant globalement par ailleurs en faveur de la pertinence de l'approche dimensionnelle-relationnelle (à la manière de J. Lévy et M. Lussault) de l'espace (Volvey, Stock et Calbérac, 2021), en réduisant en particulier l'approche de M. Löw à sa dimension disciplinaire (*ibid.*, 28). Je ne m'accorde pas à cet aspect de la réflexion de ces auteurs, et n'ai donc pas de raison de les modifier, tout en saluant le travail de problématisation par lequel ils « (...) *invitent à un travail épistémologique plus approfondi* (...) » (22) qui pourrait m'amener à y participer par la suite.

<sup>80</sup> Sa proposition de conception sémantique élargie de ce terme n'a connu que peu de succès. Mon intérêt de connaissance pour la thématique du sport m'a permis de le repérer, indirectement, chez Philippe Bourdeau (2010, 2012 ; Bourdeau et Lebreton, 2013), et directement chez Ludovic Falaix (2012a), pour me limiter aux évocations qui m'ont paru les plus argumentées. Marie-Christine Fourny (2013) semble s'accorder avec une partie de ses acceptions, mais sans se référer au texte d'Angelo Turco. En tous cas, ce texte avait le mérite de proposer très tôt une interprétation alternative du « tournant géographique » : « *si un tournant géographique s'observe dans les sciences sociales, celui-ci témoigne de la transition conceptuelle qui s'est opérée d'un espace paratactique à un espace liminal : c'est la thèse que j'avance* » (Turco, 2000, 287).

<sup>81</sup> « *Pour le lecteur français, il n'est pas toujours facile de cerner les enjeux car les traditions nationales sont quelque peu différentes et le livre s'appuie sur la tradition germanophone* » (Stock, 2003, 234). Venant d'un auteur lui-même germanophone, cette prudence ne peut que me convaincre.

*importer tels quels en Europe, avec des années de retard, des débats américains aussi biaisés alors même qu'ils nous étaient étrangers ?* » (158). Comme s'il existait une géographie « européenne », et comme si le behaviorisme n'avait pas été introduit dans les recherches en langue française bien plus tôt, comme en témoigne la polémique entre Augustin Berque et Antoine Bailly dans la revue *L'Espace géographique* (Berque, 1989 ; Bailly, 1989). Dans son ouvrage *La perception de l'espace urbain*, A. Bailly précise : « nous utilisons le terme géographie behavioriste de préférence à ceux de géographie de la perception ou du comportement (...) » (1977, 13). Mais à partir de 1991, cette référence sera co-qualifiée par le même auteur comme un « (...) impérialisme du matérialisme dans les sciences sociales (...) » (Bailly et Debarbieux, 1991, 154 ; 1995, 158), avant que, dans les éditions suivantes de l'ouvrage concerné (*Les concepts de la géographie humaine*), B. Debarbieux ne propose un ordre sémantique pour remédier à « (...) la confusion dans les significations attachées (...) » (1998, 199) à la notion de représentation en géographie. Ceci tout en considérant que son « (...) panorama des problématiques géographiques de la représentation (...) » (209) montre la nécessité de développer « (...) une théorie générale de la représentation en géographie (...) » (*ibid.*)<sup>82</sup> pour lever l'incertitude du statut conceptuel de cette notion dans la discipline. Ce à partir de quoi, dans cet ouvrage comme ailleurs, cette étiquette sera rangée dans son passé, A. Bailly s'étant plutôt orienté vers des travaux moins « hermétiques »<sup>83</sup> (par exemple, Bailly et Scariati, 2018) même s'il n'a pas pour autant négligé les ouvrages généraux où il réemploie alors l'expression « géographie comportementale » (Bailly, Béguin et Scariati, 2016). Dans cette perspective de « (...) *microgéographie* (...) le courant comportemental considère alors la représentation de l'espace et les comportements spatiaux comme générateurs de structures macro-géographiques, puisque l'espace de la vie quotidienne constitue la base de l'espace social » (30). Au-delà de la mise au point quant à l'histoire de ma discipline de formation, cette dernière citation vise à attirer l'attention sur le caractère indissociable des réflexions sur « le spatial » et « le social » dont les tentatives de distinction qui précèdent (*via* l'instance géographique chez G. Di Méo ou la distance chez J. Lévy) montrent, lorsqu'elles sont trop tranchées, leurs limites, et le caractère heuristique de l'interrogation sur l'articulation entre structure et action, sur laquelle je reviendrai ci-après (pp. 48-49 et 56-58).

Après ma thèse, c'est lors de ma participation globale au programme de recherche « Mobilisation d'Acteurs et Gestion Intégrée des Espaces » (MAGIE), et plus particulièrement dans le cadre de l'axe de recherche « Multiusage des lieux et régulation des tensions dans les espaces ruraux » (pilote par Yvon Le Caro) que j'ai pu approfondir ma compréhension de la pertinence de la réflexion menée par B. Werlen (Keerle, 2011b). Le fait que les mobilisations habitantes relatives à l'usage récréatif de l'espace rural proche du quartier de Villejean à Rennes (l'un des deux terrains d'étude de cet axe de recherche) se sont avérées très faibles m'a incité à élargir ma réflexion aux conceptions de l'espace qui pourraient contribuer à expliquer cette faiblesse. La minoration de la notion d'espace dans la hiérarchie conceptuelle de ce géographe ("*devaluation of space in the geographer's conceptual hierarchy*", Werlen, 1993, 139) ne signifie pas son abandon. B. Werlen considère que l'espace est seulement un cadre de référence pour l'action ("*a frame of reference for actions*", 3). Compte tenu de la diversité des actions qui construisent et reproduisent le monde, ce cadre prend des formes diverses ("*one single concept of space cannot be suitable for all kinds of facts*", 142). Le géographe doit donc faire appel à des cadres de référence appropriés pour décrire chacune des aires auxquelles les actions se réfèrent, et expliquer dans quelle mesure ces cadres conditionnent l'action, puisque les acteurs eux-mêmes emploient différents cadres de référence pour agir ("*we need adequate frames of reference for every area to which actions relate. This thesis is based on the idea that agents themselves are using different frames of reference for every area to which actions relate*", 142-143).

<sup>82</sup> Les éditions ultérieures de l'ouvrage (2001 et 2004) sont sans modifications par rapport à celle de 1998.

<sup>83</sup> Dans la controverse signalée ci-dessus, A. Bailly reproche à A. Berque « (...) *l'aspect hermétique de la définition du paysage* (...) » qu'il propose (1989, 25).

Cette manière de penser la spatialité de l'action est en phase avec la conception épistémologique du cas à laquelle j'adhère (cf p. 86 *sqq.*), et permet de concevoir que les discontinuités ou les gradients du monde physique sont interprétés, ou fondés puis interprétés (dans le cas de l'environnement aménagé) par les êtres humains (cf 1.2.2b, p. 57). Et le rôle joué par l'espace dans la vie des individus-en-société ayant changé dans l'histoire, B. Werlen peut ainsi affirmer que « "l'espace" (physique, dans le monde moderne) *n'est plus un strict régulateur préalable de l'action, mais devient le moyen de la coordination de l'action, en particulier si les sujets interagissants ne sont pas en situation de co-présence* » (« "Raum" *ist nicht mehr ein strict vorinterpretiertes handlungsregulativ, sondern wird zum mittel der handlungskoordination, insbesondere wenn die interagierenden subjekte nicht kopräsent sind* » ; 1995, 139, traduction par mes soins). Mais reste la question de savoir si chacun des milliards de sujets que compte la planète a la même capacité de régulation préalable de l'action (cf ci-dessous la discussion sur « l'acteur », 1.2.2.b), et surtout, ici, dans un premier temps, comment concevoir les liaisons entre les différents aspects concrets que peut revêtir ce « moyen », ce « cadre de référence ». Un concept d'espace est-il alors encore possible<sup>84</sup> ?

C'est pourquoi j'ai fait appel, à propos du cas de l'usage de l'espace rural proche du quartier rennais de Villejean, pour typifier les différents aspects de ce « moyen », aux catégories proposées par Jean-Paul Hubert, lequel a développé un discours géographique fondé sur la forme géographique comme objet, et l'expérience multiple du lieu en tant que partie d'une forme géographique. Cette approche a le mérite de délimiter clairement l'objet (réel et de connaissance) de la discipline : « *si cet objet est la vie des individus de toutes cultures partout sur la terre comment le discours géographique pourra-t-il embrasser une diversité que les langues naturelles ne permettent pas toujours de traduire ? Le choix fait ici sera plus modeste, c'est celui de la forme comme objet : des ensembles de lieux terrestres définis par leur position, leur contenu, leur valeur et leur aspect, c'est-à-dire les caractères qui relient et différencient ces lieux dans l'espace géographique* » (Hubert, 2005b, 16). Elle intègre la logique tout-partie (cf 2.4.7). Elle ne cède pas (contrairement à des approches plus anciennes ou plus classiques) les contradictions de l'usage des lieux et autorise donc l'emploi d'un schème dialectique (cf 2.2) : « (...) *l'accord entre des formes co-présentes ne va pas de soi. L'esthétique du paysage peut s'opposer à la valorisation économique du territoire, par exemple ; la différenciation des lieux peut être habilement intégrée dans un espace où la circulation est facile ou, au contraire, le fractionner* » (17). Cependant, comme l'indique l'auteur lui-même « *ce choix d'objet limite la variété des problématiques géographiques (...)* » (16). En particulier, il ne permet pas de prendre en compte l'analyse des pratiques différenciées des acteurs relativement à chacun de ces (ensembles de) lieux pris respectivement et qui illustrent les différentes facettes analytiques (position, contenu, valeur et aspect) de la forme géographique telle qu'il la définit. C'est pour établir le lien entre cette conception de la géographie et celle de B. Werlen (l'analyse des contextes subjectifs des actions des individus) et à titre d'illustration de leur compossibilité que j'ai alors intégré dans mon analyse le rôle d'un individu dans l'actualisation (usage ou non-usage ?) d'une forme géographique (un parc jouxtant l'espace rural, cf T n° 3<sup>85</sup>).

Mon analyse du rôle de cet acteur individuel a contribué à expliquer la faiblesse des mobilisations habitantes relatives à l'usage récréatif de l'espace rural proche du quartier de Villejean. L'exemple retenu a en effet montré qu'un habitant du quartier pouvait choisir, pour son usage récréatif de l'espace rural, d'autres sites plus éloignés en distance métrique que ceux situés dans son environnement immédiat, et donc ne pas se mobiliser pour un meilleur usage de ces derniers. Exemple

---

<sup>84</sup> Il est possible que cette question, témoignant de l'état de ma réflexion d'alors, dans le prolongement de celle du géographe suisse, soit liée au fait que, selon M. Löw, B. Werlen « (...) *focuses little on the power of structures to enable action* » (Löw, 2008, 33). Quant à la manière dont il utilise la pensée sociologique d'Anthony Giddens, la difficulté d'accès à ses textes en allemand et ma lenteur de leur traduction m'ont empêché jusqu'à présent d'en apprécier les travers éventuels, mais ma position quant à cette pensée est claire (cf pp. 48-49). Enfin, ses travaux s'étant orientés à partir de 2010 vers le développement durable, les apprécier est dans l'immédiat hors de mes perspectives.

<sup>85</sup> Cette référence en « T » renvoie à un des textes du recueil de publications qui accompagne ce volume d'HDR.



d'autant plus significatif que cet habitant est de catégorie sociale modeste et peut utiliser les transports en commun à cet effet. En ce sens, l'espace n'est pas « un strict régulateur préalable de l'action ».

Mon analyse portant sur le rôle d'acteurs collectifs a néanmoins montré que diverses actions menées dans ou à propos du quartier de Villejean et son espace rural proche pouvaient être référées à une conception de l'espace, ici celle développée par J.-P. Hubert. Celle-ci, est incontestablement, pour reprendre les catégories employées par J. Lévy et M. Lussault (cf p. 41), conception d'un espace à la fois « absolu » (position des lieux) et « relationnel » (contenu, valeur et aspect des lieux). Mais au final, indépendamment de ses limites explicitement formulées par son auteur, et comme je le justifierai ci-après (cf note n° 91, p. 47), l'exercice d'architecture conceptuelle de J.-P. Hubert me semble aujourd'hui toujours une source d'inspiration pertinente pour analyser de manière abstraite l'agencement des formes spatiales, et un espace en particulier, ceci dans les situations de son investissement ordinaire, sous forme d'actions récurrentes, par ses usagers, ou dans la perspective de son organisation, que ce soit *via* un projet d'aménagement ou une réflexion sur l'enseignement de la discipline. Cependant, le premier objectif, comme je l'ai signalé, nécessite de dépasser son caractère d'autonomisation de la discipline (voir sur ce point 2.3, p. 132 *sqq*), tandis que les spécificités de mon poste d'enseignant ne m'ont pas permis de développer les deux autres. Enfin, une des qualités de la réflexion de J.-P. Hubert est l'argumentation de sa contribution<sup>86</sup> dans un ouvrage qui n'a par la suite malheureusement pas suscité de débats significatifs dans la discipline<sup>87</sup>, ce qui laisse supposer à l'avenir son oubli progressif, et regrettable<sup>88</sup>. Au final, la réflexion exposée dans ma contribution ici résumée reste un témoin de la cohérence de ma recherche d'un concept d'espace permettant d'éviter de recourir sur ce point à une langue hétérogène (voir 2.3, p. 143 *sq.*) dans mes travaux.

La situation à laquelle j'étais parvenu à l'automne 2016 (moment où j'ai formulé ma demande de Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques, accordé par la 23<sup>ème</sup> section du CNU pour la période janvier-juin 2018) quant au concept d'espace avait donc l'inconvénient de relever plutôt du bricolage que de l'assertion logique. Ma participation assidue aux séminaires de l'UMR ESO m'a heureusement permis ensuite (2017) d'effectuer un pas supplémentaire vers la cohérence de mes travaux en termes de cumulativité diachronique du savoir (cf 2.4.5).

La première édition de son ouvrage datant de 2001, la sociologue M. Löw explique dans son avant-propos à l'édition française (2015) de sa seconde parution en allemand (2012)<sup>89</sup>, en s'appuyant

---

<sup>86</sup> Dans la présentation de son architecture conceptuelle, il précise : « (...) *tout ce qui est énoncé sur le sens de ces concepts ne l'est qu'à titre de proposition, pour être à son tour critiqué, retaillé, allégé ou complété, voire systématisé* » (Hubert, 2005b, 16). Si l'occasion s'en présentait, je critiquerai alors particulièrement sa référence (explicite, mais relativement imprécise, du fait que « *par choix éditorial, aucune référence bibliographique ne figure (...)* » (19) dans l'ouvrage) au philosophe Raymond Ruyer, dont la « (...) *pensée se laisse caractériser comme un monisme (...)* » (Colonna et Louis, 2017 ; cf 2.2, tableau n°2 p. 126). Cependant, il ne me semble pas que cette seule référence invalide l'ensemble du raisonnement de l'auteur.

<sup>87</sup> Le compte-rendu de Jules Lamarre invitait pourtant à le « (...) *garder sur le coin de sa table de travail, à portée de la main, comme un rappel* » (2007, 251).

<sup>88</sup> Le seul article (« territoire »), signé par J.-P. Ferrier dans le DGES (où il n'est qu'une des trois définitions du terme ; 2013), n'y fait pas référence et, je le signale au passage, s'appuie même, à propos de l'axiome chorologique, sur un texte de G. Nicolas daté de 1984 alors que ce dernier, dans leur ouvrage commun (Ferrier, Hubert et Nicolas, 2005a) a expliqué son erreur relative à sa conception de cet axiome tel qu'il l'avait formulé en 1984 ! Quant à la critique de l'ouvrage par G. Di Méo, elle comprend, à propos de G. Nicolas, la phrase sibylline « (...) *il revisite sa célèbre axiomatique de la géographie (...)* » (2007, 318) ; sur cette question, voir 2.4.7, p. 173.

<sup>89</sup> La traduction de l'allemand vers le français n'est pas exempte de quelques problèmes, heureusement apparemment mineurs, comme en témoigne cet exemple : « *Analytisch Können drei Formen der Synthese unterschieden werden, das Synthetisieren in den Wahrnehmung, das in der Erinnerung und jenes in der abstrahierenden Vorstellung, wenn auch in der Praxis selten eine dieser Formen für sich existiert* » (Löw, 2001, 199) ; « *D'un point de vue analytique, on peut distinguer trois formes de synthèse : la synthèse dans la perception, la synthèse dans la mémoire et la synthèse dans l'imagination abstraite, bien qu'en pratique, une de ces formes existe rarement en tant que telle* » (Löw, 2015, 197). Écrire « (...) existe rarement pour elle-même » me semble plus approprié, si cette expression sous-entend que la synthèse ne

sur des textes anglophones ou germanophones publiés après 2001, que l'espace reste « (...) *un concept sous-élaboré* » (3). Afin d'améliorer cette élaboration, sa démarche revisite les conceptions de l'espace en philosophie et en physique<sup>90</sup>, qui lui servent, ainsi qu'aux auteurs sur lesquels elle s'appuie, de sources d'inspiration pour expliciter sa pensée, toujours étayée par des exemples précis. Elle considère ainsi que « *divers concepts de l'espace offrent des opérationnalisations différentes des problèmes. En fonction des conditions sociales, tel ou tel concept de l'espace revêt une valeur explicative plus ou moins grande. Les concepts ne sont par conséquent pas faux ou vrais, mais les critères de jugement doivent être l'utilité explicative de phénomènes empiriquement observables et la cohérence théorique de l'élaboration du concept* » (23)<sup>91</sup>. Elle relève ainsi dans l'histoire de la pensée deux « (...) *points de vue* (...) » (32) majeurs, les « *représentations absolutiste et relativiste de l'espace* » (*ibid.*) dont je peux faire remarquer qu'elles concordent avec l'opposition « absolu/relatif » proposée par J. Lévy et M. Lussault (cf p. 41). Mais à la différence de ces derniers, M. Löw précise de quelle manière il est possible de combiner ces deux représentations : « (...) *les représentations absolutistes et les représentations relativistes, qui font découler l'espace des relations entre les objets, sont toutes deux concevables (...) cela suppose néanmoins, et je dépasse ainsi les prémisses de nombreuses conceptions relativistes, que l'on considère les objets eux-mêmes et pas seulement les relations qui les unissent* » (114). Dans son concept d'espace relationnel<sup>92</sup>, « *on a ici affaire à deux perspectives sur le processus de constitution [de l'espace], que l'on ne doit pas comprendre comme organisées hiérarchiquement* » (159). Conception susceptible de permettre de transcender des oppositions peu pertinentes en géographie, mais compte tenu de la date de la parution en français de l'ouvrage de la sociologue allemande et de la faiblesse de l'écho de ses travaux en géographie<sup>93</sup>, il est probable qu'un débat dans ma discipline de formation quant à la pertinence de ce langage d'interprétation (cf 2.5) se fera attendre.

M. Löw conclut son ouvrage en huit « (...) *thèses concises* » (262) dont je ne commenterai que les parties qui interpellent le plus la géographie, et surtout mon propre parcours de géographe. Selon la sociologue, « *l'espace est une (dis)position relationnelle d'êtres vivants et de biens sociaux en des lieux. L'espace est constitué selon deux processus qu'il faut distinguer analytiquement, le spacing et la synthétisation* » (262). Pour un lecteur français, la première partie de cette première thèse (graphie « (dis) » mise à part) n'est guère atypique, comme M. Löw le remarque elle-même<sup>94</sup>. Sa seconde partie est beaucoup plus originale. Pour l'auteur, le mot *spacing* désigne « (...) *le fait d'ériger, de construire, de positionner. On peut en donner pour exemple la présentation des marchandises dans un supermarché, les positions respectives qu'adoptent des êtres humains, la construction de maisons, le tracé de frontières nationales, la mise en réseau d'ordinateurs virtuels. C'est là une disposition en relation avec d'autres placements. Le spacing désigne, pour des biens mobiliers comme pour des êtres humains, aussi bien le moment du placement que le mouvement vers*

---

peut exister que rarement séparément dans la perception ou dans la mémoire. Je remercie Claude Raffestin de m'avoir confirmé la pertinence de ma traduction.

<sup>90</sup> Cet élargissement de la perspective historique des conceptions de l'espace en sociologie n'est pas une réelle nouveauté en France (Péquignot et Tripiet, 2000), ou en francophonie (Coenen-Huther, 2000, 2004b) ; Jacques Coenen-Huther est docteur en sciences sociales de l'Université Libre de Bruxelles et titulaire d'une habilitation à diriger des recherches en sociologie de l'Université de Toulouse II. Il a enseigné la sociologie à l'Université de Genève. Je remercie Yves Bonny d'avoir attiré mon attention sur les travaux de cet auteur.

<sup>91</sup> C'est ainsi que je justifie le maintien de mon intérêt pour la conception de l'espace de J.-P. Hubert.

<sup>92</sup> Faut-il préciser que le sens du mot "relationnel" n'a ici strictement aucune affinité conceptuelle avec celui que lui attribuent J. Lévy et M. Lussault ci-dessus p. 41 ?

<sup>93</sup> Son article (Löw, 2004) dans les *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims* a été livré sans commentaire. L'article « sciences sociales (géographie et) » de la seconde édition du DGES se limite à évoquer « (...) *la valorisation des zones de contact* (...) » entre disciplines « (...) *géographie / sociologie* (Löw) » (Knafou et Stock, 2013, 906).

<sup>94</sup> Sa connaissance de travaux de nombreux auteurs français ou francophones (28 en bibliographie, dont les géographes Georges Benko, Yves Lacoste et Claude Raffestin) n'est que rarement maladroite, comme le fait d'attribuer l'épithète « français » au sociologue belge Jean Remy (cf Löw, 2015, 2).

*le placement suivant* » (161). Cette conception d'une part du processus de spatialisation se rapproche de celle proposée par C. Chivallon (cf ci-dessus, p. 42). Mais à la différence de cette dernière, M. Löw prend en compte une dimension objective de l'espace : « (...) pour que l'on puisse placer une chose, il faut qu'il existe un lieu où la placer » (196). Ce qui la conduit à expliciter le sens de la notion de lieu : « les lieux naissent du placement, sans être identiques à ce dernier, puisque les lieux se maintiennent pendant une certaine durée même sans les objets placés en eux ou seulement par l'effet symbolique du placement. La constitution de l'espace engendre donc systématiquement des lieux, de même que la naissance de l'espace n'est possible que par des lieux. Le placement peut être une action unique, mais peut aussi produire des formations fixes, comme des maisons ou des panneaux indicateurs, qui déploient un effet symbolique. La distinction entre espace et lieu est par conséquent une détermination conceptuelle essentielle. Un lieu désigne une place, un endroit, que l'on peut nommer concrètement, la plupart du temps marqué géographiquement, où [...] est conservé quelque chose de singulier, d'inimitable et d'incomparable » (196). Il est remarquable que la traduction du texte redonne ainsi du lustre à la notion d'exceptionnalisme, très malmenée, en particulier en France (Van Beuningem, 1979), et qu'il faudrait mieux comprendre comme analyse de la singularité (Retailé, 1997 ; Bonny, 2015) sans s'embarasser des débats aporétiques que le terme « exceptionnalisme » a suscité en géographie. Et on ne peut que remarquer la commensurabilité de la deuxième phrase de cette première thèse de M. Löw avec cette formulation de B. Debarbieux : « (...) l'individu moderne est doublement objet et acteur d'une opération de placement et de positionnement dans l'espace » (2015, 142).

Enfin, pour en terminer avec la première thèse de M. Löw, il faut préciser que le spacing « (...) est impossible sans opération de synthèse, c'est-à-dire sans la liaison simultanée en espaces des biens sociaux et des êtres humains qui sont alentour. Certes, il est possible, par exemple, de relier des bâtiments urbains en se déplaçant, mais cette liaison ne forme un espace que par la synthèse perceptive et/ou analytique des bâtiments. Même dans la dimension macrosociologique, la constitution de l'espace se fonde sur ces deux processus. L'espace que constituent ensemble les global cities se forme par des processus de spacing qui se présentent ici essentiellement sous la forme d'une interconnexion numérique avec un flux permanent d'informations et des transferts de données, mais aussi en tant que processus de synthèse des participants » (161). Le géographe pourra remarquer que l'auteur s'écarte ici quelque peu de ses propres règles d'écriture (« si l'on ne peut déterminer une localisation, le concept d'espace n'est alors utilisé que métaphoriquement », 199) et proposer une reformulation : « l'espace que constituent ensemble certains éléments des structures économiques des global cities »... Mais cet écart à la règle me semble plutôt lié aux effets nécessairement différenciateurs des formations disciplinaires, ici l'accent mis en géographie sur les caractéristiques de l'espace concret (Keerle et Le Caro, 2011), que représenter un manque de cohérence de la pensée de M. Löw, et de la pertinence de sa distinction entre *spacing* et synthèse.

Sa quatrième thèse ne peut qu'interpeller les géographes puisqu'elle prend en compte à la fois les dimensions physiques et sociales de l'espace : « les possibilités de constituer l'espace sont tributaires des facteurs symboliques et matériels préexistants dans une situation d'action, de l'habitus de l'acteur, de l'inclusion et de l'exclusion structurellement organisées, ainsi que des possibilités physiques » (262)... ceci tout au moins si l'on n'en exclut pas une certaine conception de la dimension non humaine de la spatialité humaine.

Je relèverai enfin la troisième et dernière phrase de sa huitième thèse : « en un même lieu peuvent naître divers espaces, qui peuvent exister côte à côte ainsi qu'en concurrence mutuelle, ou qui font l'objet de luttes spécifiques au genre et à la classe sociale » (263). J'ai effectivement, dès ma thèse, identifié différents espaces en des mêmes lieux (cf 1.2.3b), sachant que je n'ai pas compris, à la différence de M. Löw, « les luttes spécifiques à la classe sociale » dans une perspective uniquement économique-politique, mais aussi dans une perspective idéologique (cf 1.2.2c).

Ma seule critique importante de la réflexion de M. Löw porte sur sa conception de la temporalité des changements de l'espace. Celle-ci est conforme à la conception de la temporalité du

changement social exposée par A. Giddens (1987), même si M. Löw a par ailleurs fortement critiqué sa conception de l'espace. Dans la citation qui suit, la seconde phrase illustre la question en jeu : « *le placement des biens sociaux, de soi-même ou d'autres êtres humains, de même que la synthétisation, ont lieu dans des processus pré-arrangés ; autrement dit, l'action s'accomplit dans des contextes structurés, ce qui ne signifie pas qu'elle confirme par principe les constructions de l'espace. La constitution de l'espace n'est donc jamais figée, mais toujours processuelle* » (223). L'action fait changer l'espace, mais l'espace change-t-il de manière continue ? Si oui, comment une structure spatiale (« contexte structuré ») peut-elle exister ? Pour sortir de cette aporie, Margaret Archer a émis « (...) *deux propositions très simples : la structure est nécessairement antérieure aux actions qui la transforment ; l'élaboration de la structure est nécessairement postérieure à ces actions* » (1998, 19). Sont ainsi distinguées trois phases de la structuration sociale : conditionnement structurel, interaction sociale et élaboration structurelle. Chaque conditionnement structurel contraint dans une certaine mesure les agents sociaux qui sont plus ou moins capables, par leurs interactions et selon leurs projets, de modifier ou non la structure initiale pour éventuellement en élaborer une autre, partiellement différente et plus ou moins stable dans le temps. Cette conception du dualisme de l'action et de la structure (et non de leur dualité, comme dans la théorie de la structuration d'A. Giddens) permet de comprendre que des actions passées puissent continuer à exercer des effets sur les actions actuelles, en fonction de l'interprétation que les acteurs actuels font d'une structure qui est le résultat de ces actions passées. Une conception comparable des relations entre structure et action a été récemment illustrée, avec d'autres références théoriques, empruntées à l'histoire, pour illustrer le concept de fantôme géographique (Hirschhausen, 2017). Dans cet exemple limite, des structurations très anciennes, les frontières établies par les empires qui se partageaient l'Europe centrale avant le XIX<sup>e</sup> siècle, ressurgissent parfois aujourd'hui au travers de la différenciation des actions des acteurs contemporains de part et d'autre de ces discontinuités héritées. M. Löw a bien rendu compte des effets de ce dualisme de la structure et de l'action (« les lieux naissent du placement, sans être identiques à ce dernier, puisque les lieux se maintiennent pendant une certaine durée même sans les objets placés en eux ou seulement par l'effet symbolique du placement », cf ci-dessus), mais sans pouvoir s'appuyer sur une théorie sociologique permettant de concevoir leur fabrication. Cependant, s'étant placée à distance de la conception de l'espace d'A. Giddens, elle a montré (cf sa quatrième thèse ci-dessus) qu'on ne pouvait concevoir la notion d'espace sans prendre en compte l'inégale capacité des êtres-humains-en-société à en disposer et le disposer.

Il resterait à préciser en quoi cette conception « sociologique » de l'espace nécessite d'être complétée par une conception plus géographique. À mon sens, pour le formuler provisoirement, c'est le rôle de la géographie de montrer comment les lieux ne sont pas disposés de manière aléatoire, qu'ils sont reliés de diverses manières et comment la connaissance de leur disposition influence les acteurs dans leur action. Préciser ce rôle nécessiterait d'approfondir la question de la cumulativité interdisciplinaire, qui ne sera qu'esquissée dans ce texte (2.4.3).

### **1.2.2.b Acteur**

« *Depuis les années 1970 et avec une réelle accélération à partir de 1980-85, il est possible de constater une "inflexion actorielle" de la géographie. (...) Aujourd'hui (...) de nombreux géographes francophones (...) ont intégré pleinement le paradigme actoriel. Cela dit, entre les tenants de la géographie sociale, ceux d'une approche représentationnelle, les spécialistes de géographie politique, les analystes des pratiques d'espace, les quelques adeptes francophones de la théorie du sujet, ceux des démarches axiologiques, etc., on ne trouve rien de très commun en termes d'objets, de méthodes, de supports théoriques, de stratégies argumentatives, si ce n'est que la conviction que l'action individuelle et collective est tout à la fois organisatrice de et organisée par l'espace* » (Lussault, 2003a, 39-40 ; 2013a, 53).

« *Toutes les sciences sociales sont des sciences de l'action, mais nous géographes sommes peut-être les derniers ou les avant-derniers à entrer dans ce champ. Il y a donc des questions et des problèmes de posture disciplinaire qui se posent pour entrer dans le champ de l'action, à la manière des sciences sociales, parce que les géographes ont visité le champ de l'action à leur manière jusqu'à présent* » (Lajarge, 2008, 60-61).

Si une discussion complète sur le concept « espace » tel qu'il est employé par les géographes met en jeu jusqu'aux conceptions de leur discipline, la même sur le terme « acteur » invite à s'en éloigner, au moins dans un premier temps ; comment y revenir ?

Parmi les qualités que je reconnais au *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, figure le classement de ses entrées en plusieurs catégories (quatre), dont celles intitulées respectivement « théorie de l'espace » et « champs communs ». J. Lévy et M. Lussault signalent que la première « (...) *correspond aux notions et concepts les plus fondamentaux de la géographie* » (Lévy et Lussault, 2003c, 5 ; 2013d, 5). La seconde « (...) *traite des outils communs à l'ensemble des sciences sociales, parfois à l'ensemble des sciences* » (*ibid.*). Certains de ces classements me paraissent particulièrement pertinents, tels que ceux d'« accessibilité » dans la première catégorie et d'« accessibilité cognitive » dans la seconde. D'autres (« concentration », « contact », « flux », « habitat non réglementaire », « légitimité », « proximité », pour ne prendre que des exemples ne se référant pas à la géographie de l'environnement) peuvent bénéficier de l'argument développé à propos du placement de la notion d'État dans la première catégorie<sup>95</sup>. Je suis par contre très sceptique quant au même placement à propos du terme « acteur » (comme à propos d'autres, tels « décentralisation », « guerre »). L'argument implicite de ce placement semble être « (...) *une acculturation des géographes aux questions de l'action individuelle et collective et leurs instances et instruments, ce qui leur a imposé un intense effort de traduction de théories sociologiques, philosophiques, politiques* » (Lussault, 2003a, 40 ; 2013a, 53). D'autant plus que, toujours selon M. Lussault, c'est à partir de la sociologie que « (...) *des géographes ont construit (...) leur propre méga-théorie de la société et de l'espace qui va avec toute société, ce qui constitue un indice de la maturité de la géographie en tant que science sociale* » (2003g, 861 ; 2013g, 942). Fondamentalement en désaccord avec cette dernière affirmation (à moins de considérer la dimension sociale de la science comme supérieure à sa dimension cognitive...), et n'adhérant globalement à aucune de ces « mégathéories » (lesquelles, d'ailleurs ?) dont l'appellation rappelle fâcheusement la notion de théorie intégratrice (cf p. 125), c'est d'abord, avant leur « traduction », à propos de la lecture par les directeurs du DGES de ces « théories sociologiques, philosophiques, politiques » que je poursuis mon analyse de la notion d'acteur. La bibliographie de cet article (du fait de son classement dans la catégorie « théorie de l'espace » ?) est ouverte à plusieurs des courants de la sociologie (surtout française). Ses renvois ne présentent qu'une seule relation avec un article écrit par J. Lévy, celui de « société » (qui ne comporte pas de bibliographie). J. Lévy en résume ainsi sa définition : « *le social en tant qu'il forme un tout non réductible à la somme de ses éléments, en tant qu'il fonctionne comme un système* » (Lévy, 2003h, 855 ; 2013h, 934), et précise « (...) *dans la perspective d'un systémisme dialogique, il paraît possible et efficace de rendre compatible l'acteur et le système, l'autonomie des parties et la pertinence du tout* » (855 ; 935). Le renvoi à l'article « social » permet de constater la préférence, assez exclusive, de M. Lussault (2003f ; 2013f) pour une interprétation de l'approche sociologique de Norbert Elias. Et un autre renvoi à l'article « société », celui de l'article « domination », permet de constater que J. Lévy ignore la notion de domination charismatique : « *en matière d'espace comme ailleurs, il paraît donc efficace de confronter, dans l'analyse, la notion de domination à ses contraires : coopération, égalité, justice* » (2003c, 278 ; 2013c, 301). Position dont celle de M. Lussault n'est pas très éloignée lorsqu'à propos du terme

---

<sup>95</sup> Elle y a été placée « *afin de bien manifester l'affirmation du potentiel du savoir géographique (...) tant est prégnante sa dimension spatiale* » (Lévy et Lussault, 2003b, 17 et 18 ; 2013b, 24).

« acteur », ce dernier précise : « *ceci pour bien faire comprendre qu'il n'est pas douteux que les sociétés soient stratifiées ; mais toutefois, s'il existe des dotés et des démunis, les acteurs sont tous mus par le besoin et la volonté d'agir et même les plus faibles (...) peuvent provoquer par leurs actes (individuels et/ou collectifs) de puissants effets* » (2003a, 40 ; 2013a, 53). L'imprécision quant à ces « effets » est une des caractéristiques des travaux de cet auteur, comme de son co-directeur du dictionnaire, mais cela ne doit pas nous conduire à ne pas distinguer leurs argumentations respectives. Je commencerai par réfuter la pertinence de celle de J. Lévy.

Le concept de domination est-il « contraire » à celui de coopération ? Pas pour certains politistes : « *"le leadership appartient à une catégorie plus large, la domination ou l'exercice du pouvoir"* (Bailey, 1988, p. 6). *La domination est la capacité de faire agir quelqu'un dans un sens donné que cette personne le veuille ou non, qu'elle en soit consciente ou non (...). Il y a quantité de formes de domination autre que le leadership : le maître domine l'esclave grâce à la force, l'employeur le travailleur grâce au salaire et la menace de licenciement, le bureaucrate obéit aux règles qu'il a intériorisées, un maître domine les petits artistes parce qu'ils l'imitent avec zèle. Dans ces différents cas, chacun obéit parce qu'il espère une récompense ou craint un châtement. Les motivations sont extrinsèques, alors que dans la relation de leadership, les motivations sont intrinsèques : "l'attachement au leader est direct et est sa propre récompense. Les followers sont par définition conscients de leur attachement (bien qu'ils ne soient pas forcément conscients de ce qui est fait pour qu'ils ressentent cela). C'est une relation morale et non instrumentale. La marque du leader est qu'à travers son image (et non en vertu des récompenses ou des sanctions dont il dispose ou de la légitimité de sa position dans la société ou l'organisation) il commande le service volontaire de ses followers. Le service est rendu comme une fin en soi et non dans un objectif différé"* (Id., p. 8) » (Sawicki, 2003, 83). Ce qui montre bien qu'en sciences sociales, les concepts ne sont pas monosémiques (cf 2.2, p. 120).

Pour me démarquer de l'argumentation de M. Lussault, je reprendrai d'abord une de ses remarques de l'article « sociologie (et géographie) » du dictionnaire précité : « *au vrai, la sociologie n'a cessé de se développer en fonction de paradigmes différents qui n'ont pas la même finalité. Aucun d'entre eux ne peut prétendre s'affirmer comme la meilleure voie possible, mais chacun d'eux possède, comme le rappelle Jean-Michel Berthelot (2001), une pertinence relative en fonction du programme de recherche qui justifie sa mise en œuvre* » (Lussault, 2003g, 859 ; 2013g, 940). Globalement en accord avec cette formulation, sous réserve d'un éclaircissement de l'emploi du terme « paradigme » (cf 2.1, p. 115), je ne peux que m'étonner dès lors du statut privilégié dont bénéficie l'approche sociologique de N. Elias dans le DGES (voir ci-dessus)<sup>96</sup>, approche qui sert par ailleurs de clé de voûte à l'une des dimensions, chères à ses deux directeurs, selon lesquelles il serait pertinent d'étudier la société, celle de la distinction entre dimension individuelle et dimension sociale.

Autre surprise, le fait que cet ouvrage, surtout dans sa seconde édition, ne fasse nulle part référence à celui d'Hervé Gumuchian, Éric Grasset, Romain Lajarge et Emmanuel Roux (*Les acteurs, ces oubliés du territoire*, 2003)<sup>97</sup>, d'autant que ce dernier comporte une combinaison de typologies dichotomiques en sociologie (élaborée par R. Lajarge, 16), lesquelles apparaissent aussi dans ce dictionnaire sous les plumes de J. Lévy et de M. Lussault, mais de manière plus dispersée. Non pas que j'accorde une pertinence majeure à ce type de présentation de la sociologie aux géographes<sup>98</sup>,

---

<sup>96</sup> C'est-à-dire un statut exempt de critique, ce qui est, quelle que soit la manière dont on apprécie son œuvre (cf ma thèse ainsi que Bonny, Neveu et De Queiroz, 2003), ascientifique. Pour des exemples de critique sociologique, voir Déchaux, 1995, et Michon, 2001 ; dont, pour l'objet « sport », Faure et Suaud (2005). Pour une critique des aspects historiques de son travail, illustrant les questions de cumulativité entre histoire, sociologie et anthropologie, voir Anheim et Grévin, 2001.

<sup>97</sup> On aura remarqué qu'il est par contre signalé dans l'ouvrage *Mouvements de géographie* (Stock, Clément et Volvey, 2021, 333).

<sup>98</sup> J.-M. Berthelot commente ainsi leurs inconvénients : « *Les sociologues utilisent en général deux types de typologies : des typologies dichotomiques et des typologies plurielles (même si celles-ci sont parfois susceptibles d'être construites à*

mais il me semble que l'argumentaire relatif à la notion d'acteur territorialisé aurait mérité une place dans la seconde édition du DGES. Ceci même si l'ouvrage des quatre auteurs grenoblois (dont R. Lajarge, actuel directeur adjoint du Collège International des Sciences Territoriales – CIST) oscille quant à sa dimension scientifique, puisque si la géographie y est abondamment évoquée, « *la notion d'acteur territorialisé a d'abord pour vocation d'enrichir voire de renouveler la réflexion dans le champ de l'aménagement, de l'environnement et du développement* » (5), ses auteurs évoquant dans le même temps à l'appui de la pertinence de cette notion les « (...) *préoccupations de la géographie sociale contemporaine (...)* » (13). Sa focalisation « territoriale » m'a amené à en faire un usage régulier sur le plan pédagogique (cf p. 25), tout en constituant une de ses limites. Il m'a fallu attendre une publication récente (Fourny et Lajarge, 2019) pour mieux comprendre la manière dont R. Lajarge pouvait répondre, même implicitement, à la critique très pertinente que Jean-Jacques Gislain avait adressé aux auteurs de l'ouvrage de 2003 : « (...) *leurs contributions respectives, bien que présentées comme un ensemble relevant d'une problématique homogène, introduisent un doute, pour ne pas dire une confusion certaine, chez le lecteur : de quel acteur s'agit-il ? De l'acteur social du territoire, c'est-à-dire de l'acteur plus ou moins collectivement organisé et produisant socialement / politiquement / administrativement / etc. le territoire, ou de l'acteur / sujet individuel "situé" dans le territoire tel qu'il se présente à lui comme construction sociale ? Ces deux types d'"acteurs", l'un acteur "social" du territoire l'autre acteur "socialisé" dans le territoire, ne peuvent être confondus dans une même théorie de l'action dite "territorialisée"* » (2004, 204)<sup>99</sup>. Mais avant d'intégrer cet ouvrage de 2019 dans ma réflexion, il me faut analyser le prolongement effectué par R. Lajarge, en 2008, de l'ouvrage collectif auquel il avait contribué cinq ans plus tôt, ce dernier texte le condensant tout en y apportant des précisions non négligeables<sup>100</sup>.

Évoquant son schéma de typologies dichotomiques en sociologie (reproduit ici en annexe n° 4), l'un des nombreux schémas de l'ouvrage, représentatif à ce titre de la pulsion modélisatrice (au plan figural) de nombreux géographes (dans lesquels je m'inclus), il commente son axe vertical : « *cet axe est vraiment l'objet de débats forts à l'intérieur de la discipline, à l'intérieur de la géographie sociale en particulier, puisqu'en gros il y a une partie de la géographie sociale qui est plutôt en haut et une partie qui est là en bas, donc il y a vraiment très clairement deux types de position : la position bourdieusienne, qui est de dire que l'acteur est un agent qui a indubitablement des marges de manœuvre mais bornées (...). De l'autre côté on a plutôt des formes issues du constructivisme interactionniste qui proposent de dire que l'acteur c'est une personnalité qui se révèle dans la pluralité mais toujours dans l'interaction. Alors pourquoi est-ce que je tiens à maintenir ces deux oppositions, ces deux mises en tension dans le même graphique, alors qu'évidemment, les auteurs ne sont pas du tout sur le même registre, ne veulent pas du tout démontrer les mêmes choses et ne sont pas du tout dans la même logique ? C'est que pour moi la géographie, parce qu'on n'est pas très rigoureux dans les emprunts qu'on fait aux sciences sociales en général, pioche allègrement dans ces quatre domaines, en fonction de ce qui nous intéresse, de ce qui nous arrange et parfois de ce qui correspond à nos lectures un peu rapides* » (Lajarge, 2008, 63-64).

---

*partir de dichotomies). Les premières visent le plus souvent à opposer de grands engagements épistémologiques, c'est-à-dire des manières mutuellement incompatibles d'envisager l'analyse et l'explication sociologiques : holisme et individualisme, fonctionnalisme et conflictualisme, objectivisme et subjectivisme, etc. Ces oppositions sont à un haut niveau de généralité ; elles tendent, par ailleurs, à associer des jugements relevant d'axiologies différentes, politiques autant qu'épistémologiques : le fonctionnalisme a pu être critiqué pour son aspect conservateur, voire réactionnaire ; l'individualisme méthodologique pour ses liens avec le libéralisme économique* » (Berthelot, 2001c, 465).

<sup>99</sup> R. Séchet m'avait signalé ce texte de J.-J. Gislain.

<sup>100</sup> Je ne serai pas aussi précis que pour mon analyse des positions de G. Di Méo, non pas par souci d'acharnement dissymétrique, mais parce que cet exemple précédent me paraît suffisamment démonstratif de mes « compétences » et parce que cette question de l'acteur est informée par l'ensemble de mon texte. De plus, le texte ici signalé étant la retranscription d'une conférence, certaines de ses formulations se prêtent mal à une analyse approfondie, même si, globalement, il reste un jalon dans l'évolution de ma discipline, jalon dont l'importance a été confirmée par l'essor du CIST.

Situation aisément vérifiable au sein d'ESO, au moins pour ce « qui est plutôt en haut » dans le schéma. Quant à l'autocritique du géographe, à laquelle j'adhère, elle peut être tempérée par la considération qui suit : « finalement les géographes, contrairement à pas mal d'autres disciplines en sciences sociales, nous sommes à l'aise avec l'action, en tout cas avec les résultats de l'action, avec la manifestation effective de l'action : on sait mesurer des flux, on sait mesurer des ancrages, on sait ce que c'est que "le déménagement", on sait ce que c'est que l'habiter, on sait ce que c'est que les pratiques dans l'espace. On est à l'aise avec l'action. Mais aujourd'hui les théories de l'action n'empruntent rien à la géographie (...) » (67). Toutefois, ce dernier regret me semble déplacé. Je ne pense pas que les théories de l'action puissent « emprunter » à la géographie. Elles peuvent seulement reconnaître l'importance des contextes géographiques, en particulier lorsqu'elles s'appuient sur des exemples concrets, comme le suggèrent Martina Löw, Michel Grossetti (2004) et d'autres.

Venons-en à l'interprétation individuelle de l'ouvrage collectif (Gumuchian Grasset, Lajarge et Roux, 2003), à propos de la notion d'acteur territorialisé, d'abord quant au sens à attribuer au terme d'acteur : « (...) tout homme peut être acteur, c'est à dire le statut, les fonctions, les mandats ne sont pas des différences fondamentales ; avec une proposition comme celle-ci on met de côté la définition des acteurs de Roger Brunet dans la Géographie Universelle, qui considère qu'est acteur en géographie celui qui a le statut d'acteur, est reconnu comme tel. Nous pensons que non, ce n'est pas le cas, nous nous plaçons dans l'ordre de l'homme existant, donc "tout homme peut être acteur" mais non pas "tout homme est acteur", puisque tout homme est doté d'une personnalité, d'une individualité qui ne se dissolvent pas dans l'action, qui même se construisent dans l'action et qui structurent les expériences individuelles » (64). Nul doute que les conceptions de R. Brunet (1990, 2017) diffèrent de celle de R. Lajarge, mais je ne suis pas certain que là soit leur principal point de désaccord<sup>101</sup>. Pour ma part, je n'ai pas de raison de réviser ma position exprimée lors d'une école d'été de géographie sociale (Keerle 2006b ; cf 2.2, p. 117) : tout être humain peut être acteur, mais certains, lorsqu'ils le sont, sont des acteurs plus faibles que d'autres (Payet et Laforgue, 2008). Dans le cadre de mes activités d'enseignement à l'IUT, un de mes objectifs est ainsi de ne pas réduire mes étudiants à des acteurs faibles dans leur futur métier d'animateur socioculturel (Keerle, 2014).

L'explicitation de R. Lajarge en vient ensuite au qualificatif « territorialisé » apposé au terme d'acteur : « (...) pour que l'acteur soit territorialisé, pour qu'on puisse faire quelque chose d'un acteur territorialisé, c'est que tout acteur a une compétence territoriale. Bien sûr ce terme doit être expliqué. Parce que qui dit compétence fait écho dans le registre de notre vocabulaire courant, à "celui qui est capable de" ou à "celui qui a appris à être capable de", ou à "celui qui a reçu de la puissance publique la compétence pour". Nous ne sommes pas dans ce registre là : quand on dit compétence territoriale ce n'est pas au sens juridique ou politique, c'est au sens géographique, c'est-à-dire social et culturel, "compétence à être dans l'espace en conscience" » (64). Désaccord fondamental sur le choix du vocabulaire : utiliser l'adjectif « territorial » dans ce sens, c'est participer à la confusion sur le sens à accorder au terme « territoire », ce pourquoi je préfère utiliser l'expression « compétence topique » forgée par A. Turco (2001) ou sinon, à l'avenir, inventer un néologisme,

---

<sup>101</sup> R. Brunet explicite ainsi sa conception du rôle des acteurs : « si multiples soient les actions, si complexes soient les acteurs (...) la production de l'espace ne se résout pas dans l'informe et le désordonné. L'espace géographique est organisé, il a ses lois, ses structures et ses règles de transformation » (1990, 78 ; 2017, 193). Dans la dernière édition de l'ouvrage concerné, qui reprend le texte introductif de la géographie universelle qu'il a dirigée (1990), il décline ces lois au nombre de 24, auxquelles s'ajoute la « loi de l'extinction : tout système vivant est mortel. Y compris les villes, contrées, réseaux, territoires, civilisations et humanité ; et bien entendu, les théories et propositions scientifiques, et leurs auteurs » (2017, 223). Il ne faut probablement pas voir dans cette nuance un tournant explicite de l'auteur vers une épistémologie postpositiviste ou l'affaiblissement d'un thème méthodologique (cf 2.2, p. 122), mais peut-être, au moins pour cette 25<sup>ème</sup> loi, une reconnaissance implicite de ce qu'A. Hirschman considérait comme la « multiplicité et le désordre créateur de l'aventure humaine » (1971, 27, traduit dans Ferraton et Frobert, 2017, 5), dans une perspective possibiliste pour laquelle « (...) le changement social est singulier et non déterminable par une série de conditions préalables » (ibid.). Ce « possibilisme » n'est pas totalement étranger à sa formulation en géographie connue par A. Hirschman lors de son séjour en France de 1933 à 1935 (Meldolesi, 1993).



même *ad hoc*.

R. Lajarge précise par la suite la pertinence de l'expression « acteur territorialisé » sur le plan temporel : « (...) pour être acteur il faut agir ; ce n'est pas ce qui est potentiel qui nous donne la capacité à être acteur, c'est le fait d'agir. (...) Le sujet agissant devient acteur territorialisé lorsqu'il se trouve en situation d'action. Quand il se retire de la situation d'action, il sera potentiellement capable d'y revenir, mais pendant le temps où il n'y est pas, il n'est plus acteur territorialisé. Nous proposons très clairement de nous différencier d'une partie de la géographie culturelle ou d'une partie de la géographie sociale qui dit que acteur est synonyme "d'homme sur terre". Nous proposons effectivement de dire que acteur territorialisé ne rajouterait pas grand-chose à l'homme, donc autant garder l'homme. Par contre ce qui nous intéresse c'est ce qui va se passer quand cet homme là va se mettre à agir dans une situation d'action particulière » (65). Je partage son avis sur cette clarification du vocabulaire.

R. Lajarge définit ensuite la situation d'action « (...) comme un cadre spatial et temporel, une modalité concrète de rencontre et d'échanges, une modalité concrète d'interaction, un lieu d'accomplissement d'une liberté ontologique. Le sujet agissant se confirme comme sujet dans l'action, et donc d'exercice de cette liberté. La situation d'action se définit comme la réalisation d'une liberté à agir. Je reviens d'un séjour au Maroc où j'ai travaillé avec des gens qui n'étaient pas libres d'agir, enfin apparemment ils me disaient qu'ils n'étaient pas libres d'agir. Puis au bout de trois jours passés avec eux, ils ont conquis leur liberté à agir et j'ai donc vu naître directement dans le cadre d'un travail avec le Ministère de l'aménagement du territoire les acteurs territorialisés ; avant ils étaient les acteurs de leur administration, ils sont devenus acteurs territorialisés » (65). Je fais volontiers confiance à l'auteur sur la fidélité de son récit à propos de cette situation d'action, mais je reste circonspect quant à ce que signifie cette « liberté à agir » dans une région du monde (ici, un État) où le néolibéralisme trouve des porteurs aussi bien dans le cadre du développement rural qu'ailleurs dans la société marocaine (Hibou et Tozy, 2020).

Quoiqu'il en soit de la pertinence de cette appréciation englobante portée sur une référence floue, elle peut s'accorder avec la position plus globale qui suit : « (...) l'acteur territorialisé négocie continuellement sa place par des jeux de pouvoir. (...) Qu'est-ce qui fait qu'un acteur est territorialisé ? C'est que c'est un acteur qui se réalise, qui s'appuie sur des compétences propres, inscrites territorialement, à la condition première que le territoire lui permette de réaliser ces interactions » (Lajarge, 2008, 66). Un tel accord suppose pour ma part que cette « permission » soit comprise comme une manifestation du conditionnement structurel (cf p. 49) qui précède le développement de ces interactions, source d'une éventuelle élaboration structurelle alternative.

Le dialogue ici amorcé avec la conception de l'acteur de R. Lajarge débouche logiquement sur un dernier ensemble de remarques relatives au positionnement de son approche par rapport à d'autres conceptions de la géographie : « (...) système d'action spécifique dans le territoire, c'est un problème : cela veut dire qu'on sous-entend, quand on parle des acteurs territorialisés, que finalement les systèmes d'action sont spécifiés par les territoires sur lesquels ils portent. C'est-à-dire qu'il y aurait une irréductibilité territoriale et chacun des territoires portant sa spécificité, le système d'action est révélateur de cette spécificité, donc le système d'action qui porte sur cette configuration particulière ne se compare pas à un autre, il est relatif à lui-même. Le deuxième problème c'est qu'on laisse sous-entendre qu'il y a une liberté d'agir effective dans ces territoires et que ce qui peut expliquer la manière dont on agit dans un territoire, c'est la stratégie. Donc ces deux grandes critiques que les gens qui sont rétifs à l'utilisation de cette notion d'acteur territorialisé font, en disant : vous êtes des affreux "ressusciteurs" du régionalisme à l'ancienne, de la géographie à papa, finalement vos machins ce n'est que faire des pavés dans l'œcoumène et expliquer pourquoi ce pavé là ne se compare pas à celui d'à côté qui est particulièrement spécifique à lui-même. Deuxièmement : vous êtes dans l'incapacité de montrer les grandes logiques sociales, politiques, structurantes des sociétés puisque vous ne regardez ces logiques que par le petit bout de la lorgnette des individus, des groupes d'individus, des groupes d'institutions qui agissent, qui se mettent en situation d'agir. Bien

*sûr ces deux critiques ne remettent pas en cause l'autre critique qu'on pourrait nous faire qui est qu'on postule la territorialité existante, effective, réelle de l'acteur* » (66). Face à ces critiques, R. Lajarge en appelait à plusieurs chantiers de travail dont celui sur la théorie de la territorialisation (« (...) dans la partie la plus manquante, il faut se doter de théorie de la territorialité », 67), et « (...) celui du "possible" et du "faisable" » (71). Je considère que la géographie structurale correspond pour partie, au premier chantier signalé (voir 2.4.5), tandis que mes travaux sur la justice spatiale (voir 1.2.5) illustrent la pertinence du second. Les travaux publicisés dans le cadre des colloques du CIST n'ont pas apporté de réponse globale complémentaire à ces questions sauf à rappeler que « lieu possible de débats et de concertations mais parfois l'expression de règles ou de diktats, le territoire, comme d'autres dispositifs sociaux, est finalement ce que les acteurs en font » (Guérin-Pace et Mesclier, 2016, 14). Je ne partagerais pas les critiques relatives à « l'incapacité de montrer les grandes logiques » signalées par R. Lajarge, car chaque échelle d'analyse comporte ses apports et ses limites (voir 1.2.4, pp. 87-88), le tout étant de ne pas prétendre rendre compte de la totalité du « micro » par le « macro » ou l'inverse, ou de dénier l'intérêt d'analyser un phénomène à cause de son ampleur. Pas plus que je ne contesterais la pertinence d'identifier la spécificité de « pavés dans l'écoumène », ni l'irréductibilité territoriale des systèmes d'action, en insistant toutefois sur la nécessité et la possibilité de chercher la comparaison (voir en particulier 1.2.4, pp. 95-98, 1.2.5 et 2.4.6). Je n'ai pas plus d'objection quant à l'idée d'une liberté d'agir effective dans les territoires, mais par contre je ne partage pas la conception d'une action uniquement stratégique, comme je le montrerai pour la course camarguaise (cf 1.2.3.b). Cette réduction de l'action à sa dimension stratégique est d'ailleurs une simplification (peut-être due à la non-relecture de la retranscription de sa conférence par l'auteur) implicitement récusée dans l'ouvrage *Les sans mots de l'habitabilité et de la territorialité* (Fourny et Lajarge, 2019)<sup>102</sup>. Dans ce recueil de notices qui propose des néologismes pour dépasser les limites des concepts existants afin de rendre compte d'une recherche, menée en milieu périurbain, visant en particulier à « (...) contribuer à une théorie générale de la territorialité et de la territorialisation par l'habiter (...) » (Lajarge et Fourny, 2019a, 12), il précise : « la territorialité habitante considère que les humains ne sont pas qu'en recherche d'espace pour eux-mêmes individuellement... parfois ils trouvent collectivement ! » (Lajarge et Fourny, 2019b, 305 ; sur ce « collectivement, voir 1.2.4, p. 89). Si R. Lajarge n'a donc pas fait sienne la proposition élaborée par J.-J. Gislain en 2004 pour combler le *hiatus* entre l'acteur « social » du territoire et l'acteur « socialisé » dans le territoire, ses travaux ultérieurs témoignent néanmoins d'une meilleure prise en compte des modalités d'action de ces derniers. Je retiens ainsi de la co-publication de R. Lajarge en 2019, comme des principes d'analyse qu'il avait exposés en 2008, la nécessité d'être attentif à la diversité des situations spatiales analysables comme à la variété des outils d'analyse employables, *via* la sociologie (entre autres disciplines), par la géographie pour en rendre compte. J'y suis d'autant plus sensible que, comme suggéré dans l'introduction de ce travail (enjeux en termes de stratégies de connaissances des choix de positionnement quant à la question de la différenciation), je ne peux que m'étonner du décalage entre la globalité de l'expression « substance » pour contribuer à la qualification d'un espace dans le DGES, et le caractère assez éclectique de ses déclinaisons au sein de sa catégorie d'entrées « épistémologie de la géographie » où, par ailleurs, apparaissent curieusement les définitions de « Méditerranée(s) » et « Tiers monde »<sup>103</sup> comme seules deux parties du Tout terrestre (cf 2.4.7),

<sup>102</sup> Cette récusation était déjà présente dans l'ouvrage précité auquel il a collaboré, et qui comportait, par exemple, une application du travail de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) à l'analyse des acteurs territorialisés (Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux, 2003, 135-136).

<sup>103</sup> Entorses à la règle énoncée par ses deux directeurs : « (...) nous aurions pu introduire des noms de lieux uniques (...) Si nous ne l'avons pas fait, c'est que nous avons craint que leur nombre et les principes qui auraient prévalu à leur choix ne prennent une place disproportionnée et "étouffent" le reste du corpus » (Lévy et Lussault, 2003b, 7-8 ; 2013b, 14-15). Risque quant au nombre, peut-être, mais risque quant aux principes... À défaut de lire les travaux de G. Nicolas (cf 2.4.7), il aurait été possible de présenter au moins la question des localisations plurielles (Montpellier en France et aux Etats-Unis... d'Amérique...). Il est d'ailleurs amusant que, concernant les « (...) deux ou trois (...) articles [qui] manifestent

mais pas « Europe » (alors que J. Lévy a produit un ouvrage intéressant sur ce thème, 1997), etc. Cette imprécision quant au contenu de la « substance » est d'autant plus étonnante qu'existent à ce propos différents dictionnaires, (co-)élaborés par des géographes, dont le dictionnaire critique de l'habitat et du logement (Segaud, Brun et Driant, 2003), ceux du commerce et de l'aménagement (Desse, Fournié, Gasnier, Lemarchand, Metton et Soumagne, 2008), de l'espace politique (Rosière, 2008), des banlieues (Giblin, 2009) et le dictionnaire critique de la mondialisation (Ghorra-Gobin, 2012 ; critique pertinente de sa première édition – 2006 –, mais pas dans une revue de géographie, par Anne-Laure Amilhat-Szary, 2008). Ouvrages auxquels se sont ajoutés, après la seconde édition du DGES, le *Dictionnaire d'analyse spatiale* (2014), le *Dictionnaire de la régionalisation du monde* (Mareï et Richard, 2018), *l'Abécédaire de géographie de la santé* (Fleuriel, Gasquet-Blanchard et Hoyez, 2019) et le *Dictionnaire critique de l'anthropocène* (Cynorhodon, 2020).

Au final, après lecture des analyses de J. Lévy et M. Lussault ou celles de R. Lajarge, je ne vois pas de raison d'extraire la notion d'acteur de ses références sociologiques, ni de la dépayser en géographie, et préfère la considérer comme un « des outils communs à l'ensemble des sciences sociales » (cf p. 50) même si le géographe peut enrichir cet ancrage sociologique de la référence en y ajoutant un adjectif tel que « territorialisé » (et, dans une perspective plus générale, « situé »<sup>104</sup>). C'est dans cette perspective que je me suis référé, dès ma thèse, outre à Robert Fossaert, mais de manière à la fois beaucoup plus exigeante et alors moins approfondie, aux analyses du sociologue Frédéric Vandenberghe<sup>105</sup>. Je n'en attendais pas de sésame théorique pour la géographie, mais simplement des points de repère me permettant de prendre en compte à la fois les dimensions structurelles de la production de l'espace (ou de sa constitution comme « (dis)position relationnelle » dans le vocabulaire de M. Löw) et ses dimensions actancielles (ou « actorielles »). Chez R. Fossaert, les premières étaient plus développées que les secondes, mais le recours à F. Vandenberghe m'a permis de préciser leurs mises en relations possibles. Cette précision s'appuie sur le travail métathéorique<sup>106</sup> de cet auteur, qui s'est attaché à démontrer qu'une « (...) *théorie sociale générale n'est acceptable que si et seulement si elle prend en compte l'ensemble des positions coexistantes répertoriées dans l'espace métathéorique des possibles* » (1997, 254), soit, selon ses choix<sup>107</sup>, à la fois :

- l'élémentarisme : la réalité sociale est un agrégat qui n'est que la somme de ses éléments (cas de l'encombrement des routes par excès de véhicules automobiles) ;
- l'émergentisme : la réalité sociale est autre chose que la somme de ses éléments (l'encombrement résulte aussi de mobilités contraintes et suscite aussi des actions de régulation du trafic routier) ;

---

*des écarts plus ou moins significatifs de conception entre les rédacteurs* », à propos de celui sur le terme « lieu », ils écrivent « (...) *il n'est pas interdit de penser que les quatre points de vue qui concourent à la définition apparaîtront pour l'essentiel comme un ensemble de contributions complémentaires à une question difficile* » (19 ; 12).

<sup>104</sup> Ce qui permettrait à la fois de compléter l'usage de l'adjectif « territorialisé » et de construire un pont interdisciplinaire avec l'idée exprimée par un sociologue états-unien, s'adressant à ses pairs, et pour lequel « *tout fait social est situé, entouré d'autres faits contextuels et partie prenante d'un processus qui le relie aux contextes passés* » (Abbott, 2015, 13). Cet auteur considérant que « (...) *en général, l'idée selon laquelle les faits sociaux sont des faits situés dans l'espace et dans le temps est finalement hétérodoxe dans la sociologie contemporaine* » (15), laquelle ne reconnaît pas suffisamment à son sens la pertinence des travaux de « l'école sociologique » de Chicago, on remarquera que les rapports entre disciplines (ici, sociologie et géographie) ne sont pas plus simples aux États-Unis qu'en France. Sur les limites de cette école, voir Parazelli, 2002, 75-93.

<sup>105</sup> Ce qui ne signifie pas, bien entendu, que j'adhère aveuglément à toutes ses analyses. Quant à l'alerte critique, par Marc Joly (2017), de son appréciation de l'œuvre de Norbert Elias (partagée de manière indépendante par ailleurs, Michon, 2001), elle s'inscrit dans un tel excès anti-philosophique qu'elle me tombe des mains.

<sup>106</sup> Comme le fait Frédéric Vandenberghe, on peut rapprocher les « (...) *présupposés de base des sciences sociales* » (1997, 252), par lesquels il illustre ci-après ce travail métathéorique, des thémata de Gerald Holton. Sur l'articulation entre ce recours à la réflexion de F. Vandenberghe et celle de J.-M. Berthelot, voir 2.2., p. 122.

<sup>107</sup> Si le choix des termes (élémentarisme, etc.) appartient à F. Vandenberghe, les résumés de leur signification comme les exemplifications sont miens.

- le matérialisme : la réalité sociale existe en tant qu'ensemble de phénomènes matériels (l'encombrement est lié au fait que la place nécessaire pour les automobiles est insuffisante) ;
- l'idéalisme : la réalité sociale est constituée par les idées que les êtres humains se font du monde social (l'utilisation d'autres moyens de transport ou un usage moins individuel des automobiles aurait évité l'encombrement, mais les acteurs sociaux n'ont pas anticipé cette situation, ou préfèrent cette contrainte à d'autres) ;

À la différence de ceux qui précèdent, les deux derniers présupposés de base de cet « espace métathéorique des possibles » sont exclusifs l'un de l'autre :

- le nominalisme : « (...) *les concepts généraux – "l'ordre franciscain", "le marché autorégulé" ou "la classe sociale"... – que nous employons pour décrire et expliquer le monde social, sont, au mieux, de simples noms conventionnels qui résument les entités particulières dont le monde est composé et, au pire, de simples fictions hypostasiées* » (id., 1998, 304), autrement dit, cet encombrement n'a, en un temps donné, pas plus de probabilité de se produire que son inverse ;
- et le réalisme : ces concepts généraux « (...) *réfèrent à des entités réelles qui, bien qu'elles ne soient pas immédiatement observables, peuvent expliquer les événements particuliers comme instances des universaux* » (ibid.), donc l'organisation de l'espace rend cet encombrement plus ou moins probable en un temps donné.

Pas plus que R. Fossaert, F. Vandenberghe n'a cherché à investir les questions auxquelles tente de répondre la géographie, mais il en a indirectement légitimé la pertinence : « (...) *au lieu de faire abstraction du temps et de l'espace et d'analyser la liberté comme une propriété universelle de l'action, il faut analyser les conditions sociohistoriques particulières qui permettent ou, le cas échéant, qui empêchent la réalisation de l'action libre et de l'autonomie de la personne* » (1997, 266).

Après ma thèse, j'ai maintenu et approfondi par la suite cette référence aux analyses de F. Vandenberghe dans mes travaux (Keerle, 2011a ; cf T n° 5). Ce dernier texte avait pour objectif d'argumenter en faveur de la pertinence de l'unité thématique d'un colloque (*Espaces hérités, espaces enjeux. Appropriations – (dé)valorisations – catégorisations*) dont j'avais été un des membres du comité scientifique. En effet, puisqu'il n'était pas envisagé de réunir l'ensemble des publications issues des communications à ce colloque dans un seul ouvrage, c'était l'occasion d'explorer à partir de cette forme de rencontre entre chercheurs la possibilité de dialogue entre approches théoriques que j'ai évoquée dans l'introduction de ce travail. J'avais pu éprouver l'unité thématique de ce colloque grâce à la forme de son organisation (absence d'ateliers spécifiques<sup>108</sup> et mise à disposition aux participants, avant le déroulement du colloque, des versions écrites des communications présentées). J'y ai été amené à me positionner à propos de la question du réalisme en géographie. Aujourd'hui, compte tenu d'une publication plus étendue en français des travaux du mouvement philosophique international et interdisciplinaire du réalisme critique (Archer et Vandenberghe, 2019<sup>109</sup>) je peux préciser et, du fait du format du texte présent, expliciter mon propos. La philosophie réaliste (anglophone) s'adresse à la fois aux sciences naturelles (réalisme transcendantal) et aux sciences sociales (réalisme critique). Cette philosophie permet de ne pas limiter la pratique de la géographie à un « (...) *réalisme dialogique* [qui] *reconnaît la liaison permanente de l'idéal et du matériel* » (Lussault, 2003b, 593 ; 2013b, 646) mais affirme, pour sa partie matérielle, un réalisme transcendantal (Vandenberghe, 1998). Dans cette conception, le monde matériel « (...)

<sup>108</sup> Le principal inconvénient de cette formule étant la limitation drastique du nombre de propositions de communications sélectionnables pour présentation au colloque ; peut-être faudrait-il (ré)inventer une forme de colloque récurrent mêlant persistance thématique (jusqu'à épuisement du thème) et rotation systématique des intervenants, tout en publiant systématiquement les versions originales des communications et des débats qu'elles auront suscités.

<sup>109</sup> Cette forme de réalisme est assez peu connue en géographie (Van Beurden, 1979), tout au moins en France (pour un exemple, voir Narsiah et Maharaj, 1997, partiellement repris dans Maharaj et Narsiah, 2005), et parfois mal interprétée (voir 2.1, p. 112). L'approfondissement du sens qui lui est donné dans ma discipline de formation en langue anglaise (Pratt, 2009) constitue l'une de mes perspectives de recherche.

*existe indépendamment des observations et des descriptions que nous pouvons en faire – ce qui n'implique pas, bien sûr, que nous puissions le connaître indépendamment de ces observations ou descriptions* » (id., 315). En sociologie, cette philosophie aboutit à considérer que les structures sociales sont aussi réelles que les individus qui les reproduisent ou les transforment, mais que ces deux éléments « (...) *ne sont pas co-variants à travers le temps* » (Archer, 2019a, 133). Ayant évoqué le conditionnement structurel dans la section précédente (cf p. 49), j'insiste ici sur les phases de l'interaction sociale et de l'élaboration structurelle au sein de la structuration sociale. Dans la première, les individus placés de façon similaire dans la structure sociale peuvent échanger discursivement avec d'autres, ou dans leur for intérieur, quant à l'interprétation de leur situation. Ils parviennent à des conclusions diverses quant à leur pouvoir d'agir, en fonction de ce qui leur importe le plus, et choisissent des formes d'action variées. M. Archer résume ainsi le déterminisme contingent de la structure sociale : « *ce que les facteurs sociaux ne peuvent pas expliquer, c'est pourquoi X devient propriétaire d'une maison et pas Y, alors que tous deux occupent la même position sociale* » (2019b, 148). Dans la phase de l'élaboration structurelle, « (...) *les agents, en vertu de leurs pouvoirs réflexifs (...) analysent leurs projets pour voir s'ils peuvent les réaliser. Si nécessaire, ils les adaptent, les ajustent, les abandonnent ou les étendent* » (156). La structure sociale peut se présenter à eux comme des contraintes ou des ressources, ils n'évaluent ces dernières qu'avec les limites de leurs connaissances, peuvent se tromper, être plus ou moins prompts à utiliser les ressources, concevoir des réponses inédites aux situations... si toutefois cette réflexivité est suffisamment développée (Archer, 2003). En 2011, j'avais argumenté sur la question de l'aliénation des sujets en reprenant une formulation de F. Vandenberghe : « *globalement, la réification sociale a trait au fonctionnement relativement autonome, aliéné et aliénant, des systèmes de la culture et de la société modernes et à leur transformation de moyens en fins pour soi* » (1997, 38, cité dans Keerle, 2011a, 102). Aujourd'hui, je peux y ajouter celles du philosophe Stéphane Haber : « (...) *il y a des phénomènes d'aliénation objective (...) Naturellement, ils sont soumis à de notables variations historiques. Par exemple, un capitalisme "fordiste", encore porté par de fortes traditions patriarcales et nationales, déterminé par de multiples réglementations, solidaire de la fixation de statuts et de hiérarchies dans le monde du travail, ne se vit pas de la même façon qu'un capitalisme "néolibéral" et financiarisé devenu ennemi de la fixité, privilégiant le changement et le mouvement, la fluidité et l'intensification permanentes obtenues, au besoin, au prix de la précarité (...) si personne ne "contrôle" vraiment la bureaucratie, la finance ou la technique, modèles typiques de puissances transcendantes abusives, il existe tout de même des groupes sociaux qui bénéficient de leur expansion immaîtrisée en captant les revenus et les privilèges qu'elles rendent possibles. En d'autres termes : il y a les flux anonymes qui semblent gouverner le monde, et il y a ceux qui savent s'installer au bon endroit pour en profiter* » (2018, 24 et 25). Et comme cet auteur, j'affirme que les réflexions sur l'aliénation et sur la justice sociale, « justice spatiale » pour la plupart des géographes, doivent se compléter pour procurer des « (...) *lumières critiques tout à fait indispensables à l'intelligence des sociétés contemporaines* » (25), ce que je proposerai à la fin de cette première partie de mon texte (cf 1.2.5).

Pour conclure et résumer à l'essentiel les deux sections qui précèdent, je commencerai par signaler que la réflexion de F. Vandenberghe (de même que celle de R. Fossaert) ne constitue pas une « méga-théorie » en ce sens qu'elle ne cherche pas à proposer une réponse *a priori* à tout phénomène social, mais que ces deux auteurs proposent des théorisations partielles (sur la société comme système de classes et formation sociale chez R. Fossaert, sur la réification et l'aliénation chez F. Vandenberghe) qui m'ont servi de boussole dans mes terrains de recherche. Dans ma discipline de formation, ces constellations conceptuelles restent de peu d'intérêt si elles ne s'accompagnent pas d'une conception de l'espace dont j'ai longtemps cherché une théorisation convaincante. Je pense l'avoir trouvée, récemment, chez la sociologue M. Löw, ce qui laisse en suspens et appelle comme projet la question de sa traduction éventuelle, si jugée nécessaire, en géographie. Cette conception de l'espace est indissociable d'une conception de l'acteur qui, elle, n'appelle pas de traduction nécessaire en géographie, mais en particulier un positionnement aussi clair que possible (en tant que non-

spécialiste) en sociologie sous peine de ne pouvoir problématiser la (dis)position d'espaces qu'elle étudie directement ou indirectement (*via* leurs usages ou leurs pensées). Chaque géographe peut trouver des motifs à s'engager dans des perspectives plus ou moins critiques, appliquées..., avec toutes les nuances qui séparent ces deux pôles extrêmes de ses objectifs scientifiques, au profit de cette problématisation (cf 1.1.3). Si l'approche de la société comme système de classes peut permettre une lecture intéressante de sa spatialisation lorsqu'on applique de manière systématique le « renversement de l'ordre des facteurs », une conception plus hybride de l'espace comme celle de M. Löw s'accommode mieux, tout au moins à partir d'une certaine échelle de généralité, de temps et de masse (cf 1.2.4, p. 88), de l'approche de la société comme formation sociale. C'est pourquoi mon approche géographique du sport en France (pour l'essentiel) peut encore être présentée comme première illustration de mon parcours de recherche après les développements théoriques qui précèdent.

### 1.2.2.c Une application au sport (principes)

*« Les écrits géographiques concernant le sport se sont diversifiés, (...) plusieurs démarches théoriques sont proposées. L'une interpelle l'ensemble des sciences sociales (sociologie, histoire, économie, science politique...) qui contribuent à l'explication des faits dans la mesure où leurs objets s'inscrivent dans l'espace et le différencient. La géographie interprète alors la spatialisation des faits sociaux et les combine en fonction de leur évolution. Une autre démarche interroge plus directement la discipline en posant comme fondement explicatif la localisation elle-même : celle-ci n'est plus seulement la conséquence d'autres processus, mais souligne des propriétés de l'espace comme la distance, la contiguïté, la superficie ou la situation. Cette distinction est utile pour souligner les apports spécifiques de la géographie, même si la frontière entre les deux démarches est souvent poreuse »* (Augustin, 2011a, 353-354).

*« En dépit de (...) nombreuses possibilités de recherche, la géographie du sport est un champ d'investigation récent et peu développé. Le sujet paraîtrait-il trop futile ? Ou trop sensible ? »* (Clerc, 2019, 276).

La première citation qui précède, issue de la présentation d'un numéro de revue de géographie intitulé « cultures sportives et géographie » souligne les questions posées à la fois par les choix théoriques opérés par les chercheurs et celles relatives aux liens entre disciplines. De même, elle pose, en lien avec les précédentes, la question des liens entre une branche de ma discipline et la « géographie synthétique ». La réponse aux questions figurant dans la seconde citation interviendra à la fin de cette section de mon texte.

Lorsque je me suis engagé, en DEA (1993-1995), dans l'analyse du phénomène sportif, les travaux de géographes ou à dimension potentiellement géographique en langue française étaient encore relativement peu nombreux, et la bibliographie (toutes disciplines comprises), et plus particulièrement, concernant la France, presque encore maîtrisable. Pas encore assuré de pouvoir m'appuyer sur un cadre théorique satisfaisant (même si très perfectible), j'ai néanmoins été convaincu de poursuivre mon analyse de la thématique « sport » dans le cadre d'une thèse, avec l'objectif essentiel d'en finir avec mon interrogation quant à la pertinence scientifique de l'existence de ma discipline de formation universitaire. Le phénomène sportif m'avait paru sur ce plan un bon exemple de thématique à explorer, en particulier dans la mesure où, en France, caractérisée par l'existence de l'institutionnalisation des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), beaucoup de données relatives à la différenciation géographique des activités sportives ont été spécifiées par des chercheurs de cette 74<sup>ème</sup> section du CNU, ceci très tôt pour les premières publications sur ce thème estampillées au plan éditorial en géographie (*Mappemonde*, 1989), et le restent encore aujourd'hui. Mais aussi car d'autres communautés disciplinaires moins

« transversales »<sup>110</sup> avaient été, elles aussi, tôt concernées tout en n'ignorant pas complètement l'espace dans leurs analyses : anthropologie et ethnologie (pour la première, Darbon, 1995 ; pour la seconde, Bromberger, 1987), économie (Calvet, Di Ruzza et Gerbier, 1989), science politique (Garrigou, 1980), sociologie (Callède, 1992 ; Suaud, 1989 ; Waser, 1989)... Dès lors, quel pouvait être l'apport spécifique de la géographie ? Ma première réponse théorique à cette question a été la construction d'une typologie géographique des sports dont la logique sera exposée ci-après (1.2.3a).

Par ailleurs, se posait la question du rapport entre la construction de connaissances spécifiques à un domaine de la géographie, le sport (dont le degré de spécificité en tant qu'objet de recherche restait à préciser) et l'ensemble de la discipline. Sur ce plan, l'ouvrage *Surf Atlantique : les territoires de l'éphémère*, au sein duquel J.-P. Augustin (1994) avait réuni une vingtaine de contributeurs, pour la plupart non-géographes, innovait : « *c'est certainement pour une large part parce que la pratique du surf est un phénomène difficilement saisissable par le géographe (elle n'exige aucun aménagement construit, échappe aux statistiques et se déplace avec la "vague") que l'approche multiple s'est imposée (...)* » (Chesnel, 1995, 130). Pourtant, au final, la norme méthodologique qui semblait devoir s'imposer pour les études relatives au sport en géographie consistait à mettre l'accent sur l'enquête relative aux pratiques (pratiquantes, cf Yonnet, 1998<sup>111</sup>) ou aux équipements (Augustin, 1995b). C'est dans ce contexte que je me suis appuyé sur le cadre théorique proposé par R. Fossaert, ce qui me permettait à la fois de pratiquer le « renversement de l'ordre des facteurs » et d'échapper aux apories des travaux d'Henri Lefebvre (bien caractérisées par F. Vandenberghe, 1997, 54, et précisées ultérieurement par M. Löw<sup>112</sup>), ceci avec une formalisation sur laquelle je reviendrai ci-dessous (cf p. 61 *sqq.*).

Ayant choisi assez rapidement, après mon recrutement à ESO en 2005, de ne plus chercher prioritairement à poursuivre mes recherches dans le domaine du sport (cf 1.2.4, p. 85), mes contributions sur ce thème se sont interrompues entre 2009 et 2015 (dates d'écriture, et non de publication), ceci sans que pour autant je me désintéresse de l'évolution de son contexte scientifique. Cette vigilance a été maintenue grâce à mon investissement pédagogique (cours en master dans les départements STAPS des universités de Nantes, puis de Rennes 2 et enfin de Paris-est Créteil (2016 à 2019).

Avant comme après la soutenance de ma thèse (2002), les travaux sur le sport se sont multipliés. En 2008, Jean-Pierre Augustin avait déjà recensé 20 thèses de géographie<sup>113</sup> soutenues depuis 1997 (Augustin, Bourdeau et Ravenel, 2008, 6-7) auxquelles il a ajouté par la suite en particulier 3 habilitations à diriger des recherches en géographie (Augustin, 2011b). Depuis cette dernière date, la liste des géographes ayant travaillé/produit des connaissances, de manière plus ou moins récurrente, sur le sport est devenue si longue que ma propre bibliographie (en version

---

<sup>110</sup> Cet état de fait est toujours daté (ce dont témoignent aussi les dates de création des numéros des sections au CNU), étant donné « (...) *l'incitation récurrente à la recomposition ou à l'innovation disciplinaires (...)* » (Berthelot, 1996, 123). Les sciences de la communication alors évoquées (et concernées par le sport, cf. Bonnet, 2007) semblent sur ce point pouvoir être rapprochées des STAPS en tant que champ (Charaudeau, 2012) ou domaine pluridisciplinaire (Collinet, Terral et Trabal, 2012 ; Soulé et Chatal, 2018). Sur le concept de champ, voir annexe n° 5.

La liste déployée dans mon texte n'est pas exhaustive, se limite à un exemple par auteur signalé, et s'y ajoutera aussi le droit (Sontag et Roux, 2002) et la philosophie (par exemple, Andrieu, 2015, mentionnant à cette occasion plusieurs géographes). Quant à l'histoire, les travaux s'y sont multipliés depuis les années 1980, mais restent relativement rares par rapport aux travaux à caractère historique de Stapsiens (Collinet et Taleb, 2003 ; Terret, 2015), et leur prise en compte de la géographie a été assez tardive (Arnaud et Terret, 1998), voire partielle, du fait d'impensés de cette discipline (Morsel, 2019), dont la fréquence est toutefois diversement appréciée (Darbon, 2011 ; Holt et Quin, 2019).

<sup>111</sup> Dans le cadre d'une évaluation d'un article d'Y. Le Lay (2020), issu de sa thèse, l'expression « pratique pratiquante » a été qualifiée comme « expression malheureuse » par un des évaluateurs du texte, et enlevée par son auteur, emportant avec elle la référence, pourtant utile, à ce sociologue.

<sup>112</sup> Pour M. Löw, « (...) *c'est avant tout l'idée exclusive et posée comme un absolu de la contrainte capitaliste qui rend si difficile d'apercevoir chez lui les productions de l'espace au-delà de l'aliénation* » (2015, 139).

<sup>113</sup> Calcul personnel : la liste proposée ne précise pas les disciplines concernées.

exhaustive, mais sans doublons de forme d'analyse, travaux publiés depuis 1985) proposée en guise de réservoir d'inspiration aux étudiants d'un des masters STAPS de l'université de Paris-est Créteil (*Management du sport, Parcours Dynamiques métropolitaines et logiques d'acteurs*) comptait en 2019 34 noms de géographes francophones. Quant aux autres disciplines, les STAPS (dont la tension interne entre spécialistes des dimensions biophysiques et spécialistes des dimensions (psycho)sociales – Terret et Vigarello, 2012 – ne peut être sans écho chez le géographe) contribuent à elles seules à quadrupler ce nombre d'auteurs. Ma bibliographie de textes lus au moins une fois pour ce cours de master comportait 237 titres pour 186 auteurs différents ; et chaque année les étudiants de cette formation m'apportaient de nouvelles références, sans compter les formes de production issues de leur aisance à fouiller les produits des technologies de l'information et de la communication)<sup>114</sup>. Enfin, les connaissances produites par les diverses disciplines quant à l'inscription géographique (différenciée dans l'espace terrestre), des pratiques sportives, qu'elles soient pratiquantes ou non-pratiquantes (joueurs ou supporters), résultent de la contingence des structurations des diverses disciplines selon les espaces sociaux scientifiques dans les différents États du monde. C'est le cas de l'interrogation de Pascal Duret dans un ouvrage de sociologie du sport : « *pourquoi les chercheurs américains parlent-ils de « race » et pas les Français ?* » (2006).

Malheureusement, la faible (re)connaissance de la géographie dans le secteur des STAPS n'y permet pas encore un dialogue équilibré, à la remarquable exception des sports de nature, tout au moins en montagne (Bourdeau, Corneloup, Mao et Boutroy, 2004<sup>115</sup>). Mes travaux, même s'ils peuvent y être rencontrés, n'ont, pas plus que d'autres (voir pour un exemple au moins par auteur<sup>116</sup>, pour ceux découverts après la soutenance de ma thèse, en dehors de ceux déjà cités ou qui le seront par la suite : Chaboche, 2002, 2009 ; Gillon, 2011 ; Grosjean, 2004 ; Merle, 2008 ; Piraudeau, 2009 ; Rannou, 2021), encore suscité de collaborations fructueuses portant sur l'ensemble des dimensions du phénomène sportif (pour un exemple de rencontre limitée, voir Keerle, 2007b ; pour une exception limitée, voir Évrard, 2015). Par ailleurs, rares sont les auteurs qui, comme Olivier Bessy, sont passés d'une section du CNU (comme maître de conférences en STAPS) à l'autre (comme professeur de géographie). C'est ainsi qu'une analyse de l'interdisciplinarité dans la *Revue STAPS* (Collinet, Terral et Trabal, 2012), pas plus qu'un dossier relatif aux recherches sur le sport de *La revue pour l'histoire du CNRS* (2010) ne mentionnent la géographie. Le dixième congrès international de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française (3SLF), intitulé *Pratiques sportives, logiques sociales et enjeux territoriaux* (2019), qui a débouché sur des publications de non-géographes évoquant des problématiques de géographie (Guillaud, 2021 ; Gontier, Fuchs et Michot, 2021 ; *Sciences sociales et sport*, 2022) ou des collaborations récentes entre géographes et non-géographes (Camus-Le Pape, Peyvel, Fuchs et Bernard, 2021) déclenchera-t-il des réflexions multidisciplinaires plus partagées ou

---

<sup>114</sup> Cette bibliographie était structurée en trois entrées successives : « dimension spatiale très visible dans l'analyse, dimension spatiale de l'analyse sous-développée (appel à son développement dans les thèmes concernés), dimension spatiale de l'analyse à construire (appel à sa construction, lorsqu'elle est possible, dans les thèmes concernés) » ; cette dernière partie de la bibliographie n'est pas prise en compte dans les chiffres indiqués ci-dessus. Il s'agissait de sensibiliser mon public d'étudiants en STAPS à la géographie, et une bibliographie à destination d'étudiants géographes serait bien plus fournie. Bien entendu, le nombre de publications ici signalées dans les deux premières catégories retenues dépend de la définition que l'on donne d'une publication pouvant intéresser les géographes ; on pourrait trouver des indices de cet intérêt dans le nombre de publications de non-géographes accueillies dans des revues de géographie (15 articles d'auteurs différents dans 8 revues différentes). Analyser le nombre d'articles publiés par des géographes dans des revues plus ou moins étrangères à la géographie est un autre chantier qui aurait pu s'inscrire dans la perspective de cette HDR si je m'étais cantonné au thème du sport.

<sup>115</sup> Une illustration des collaborations abondantes entre les géographes Philippe Bourdeau, Pascal Mao et le Stapsien Jean Corneloup, ici accompagnés de l'ethnologue Éric Boutroy.

<sup>116</sup> Les travaux individuels mentionnés ne sont pas nécessairement les premiers de ces auteurs sur le sport, et seuls ceux qui me paraissent les plus focalisés sur ce thème de recherche sont évoqués. Il ne s'agit pas de proposer une seconde édition de ma thèse. De plus, des travaux ponctuels de certains géographes où le sport, comme c'était l'objectif dans ma thèse, n'est qu'un exemple (Cailly, 2002) permettant des développements théoriques constituant une ébauche de thématisation partielle (cf 2.3, pp 138-139) pourraient compléter cette recension.



n'aura-t-il été qu'une parenthèse<sup>117</sup>, même prolongées grâce à l'actualité des Jeux Olympiques de Paris 2024 ?

À ce point de mon parcours, et après cette rapide actualisation du paysage éditorial des travaux sur le sport, comment puis-je me positionner dans ce champ d'investigation désigné comme « géographie du sport » (cf ci-dessus) ? Je n'ai pas de raison de remettre fondamentalement en cause la démarche générale (à l'échelle macro, cf annexe n° 5) que j'avais présentée dans ma thèse en 2002, ceci même si, bien heureusement, des travaux ultérieurs m'obligeraient aujourd'hui à en actualiser la justification, et à y apporter quelques nuances ou précisions (sans compter les approfondissements rendus possibles par ces travaux). À titre d'illustration de sa pertinence, je signale ici quelques exemples récents de données relatives à des domaines de recherche absents des perspectives dégagées ou masquées, en termes de cumulativité des connaissances (cf 2.4) par les cloisonnements d'autonomisation disciplinaire (cf 2.3, p. 132 *sqq.*) effectués par J.-P. Augustin dans ses différents travaux, ceci dans la perspective de l'écriture de nouveaux textes relatifs à la prise en compte du phénomène sportif en géographie. J'entends par « cloisonnement » le fait que cet auteur, dans ses travaux spécifiés en géographie du sport, ne mentionne pas ceux qu'il a réalisés sur l'emploi sportif (2003), ce qui correspond à plusieurs types de déficits de cumulativité des connaissances. L'emploi sportif ne présente-t-il pas des spécificités spatialement différenciées, en particulier dans le cas des sports de nature (Bourdeau, 1991 ; Suchet, Jorand et Raspaud, 2011 ; Falaix, 2012b ; Langenbach, 2012) ? Quant à des phénomènes que certains géographes pourraient assigner à un antimonde *ad hoc* (cf note n° 125, p. 65), l'approche, employée dans ma thèse, en termes d'instances (procédures d'investigation, cf note n° 53, p. 31) sur le modèle proposé par R. Fossaert, permet là aussi d'assurer une meilleure cumulativité interprétative des données (cf 2.4).

L'approche par l'instance idéologique permet ainsi de ne pas naturaliser le phénomène sportif et ouvre la perspective de travaux sur la géographie de la régulation du dopage (y compris celui des animaux arraisonnés à des fins sportives), en particulier à l'échelle mondiale, que l'on pourrait rapprocher du domaine de la géographie du droit.

L'approche par l'instance économique permet d'intégrer la problématique du pillage des ressources des États en voie de développement via les phénomènes d'exploitation de leurs jeunes sportifs (mineurs) en devenir (Poli et Dietschy, 2006) et d'envisager une autre géographie financière avec la proposition par l'économiste Wladimir Andreff d'instauration d'une taxe « Coubertobin » sur les transferts de joueurs (2010)<sup>118</sup>.

L'approche par l'instance politique permet de prendre en compte des phénomènes tels que le choix par les élus d'équiper leurs territoires de matériaux issus du recyclage de pneumatiques usagés dans les terrains de sport synthétiques. Nul ne sait aujourd'hui quel pourra être le domaine de pertinence de ce dernier exemple, dans la mesure où les controverses qu'il suscite ne seront scientifiquement (mais probablement pas pour autant socialement) tranchées avant plusieurs années. Un rapport récent de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) signale que « *les débats relatifs aux revêtements artificiels ont émergé en Amérique et Europe du Nord au milieu des années 2000 (...)* » (2018, 8) et plus tardivement en

---

<sup>117</sup> La première hypothèse est crédibilisée par l'émergence d'un projet de construction d'un collectif de recherche « Sport et sciences sociales » à l'échelle de la Bretagne, datée du 5 avril 2022.

<sup>118</sup> Ses objectifs seraient : « (...) 1. *Qu'elle couvre au moins le coût de formation et d'entraînement, payé par le PVD d'origine, de tout joueur transféré à l'étranger, 2. Qu'elle soit une incitation négative à transférer un joueur d'un PVD d'autant plus forte que le joueur est plus jeune à la date du transfert, 3. Qu'ainsi elle ralentisse l'exode des muscles des PVD vers les marchés de joueurs professionnels des pays développés, 4. Que ses revenus permettent de financer un fonds de développement des sports dans le PVD d'origine, en prélevant la taxe sur tout athlète ou joueur transféré à l'étranger, sans exception* » (Andreff, 2010). L'idée de cette taxe a été émise pour la première fois en 2002 par l'économiste britannique Bill Gerrard. Elle a été reprise récemment par l'économiste français Pierre Rondeau dans une perspective intégrant les dispositifs de solidarité destinés aux pays développés (« Faut-il taxer les transferts pour mieux les réguler ? », <https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Faut-il-taxer-les-transferts-pour-mieux-les-reguler/826641>, 18 août 2017). Pierre Rondeau est également co-directeur de l'Observatoire Sport et Société à la Fondation Jean Jaurès.

France, où avant 2012, il s'est agi seulement de « (...) discussions principalement tenues "en espaces confinés" et à l'échelle nationale, notamment à l'initiative (...) [de] l'association Robin des Bois » (*ibid.*). Puis « (...) les controverses se sont davantage "publicisées" et localisées (...) Des parents et des collectivités territoriales se sont notamment enquis de l'exposition des enfants à des substances chimiques et des risques sanitaires potentiels liés à la composition des terrains sportifs »<sup>119</sup> (*ibid.*). Ceci jusqu'à ce que la publication d'un article dans le magazine *So foot* en novembre 2017, repris dans la presse généraliste, suscite la saisie de l'ANSES par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, celui des Solidarités et de la Santé, celui de l'Économie et des Finances, celui du Travail, celui de l'Agriculture et de l'Alimentation, ainsi que par le Ministère des Sports, ceci le 21 février 2018, la veille de la diffusion d'un reportage télévisé sur cette question dans l'émission *Envoyé spécial* de la chaîne publique France 2. Sans surprise, selon le rapport de l'ANSES, « toutes ces inquiétudes ne sont pas partagées par les fabricants et installateurs de terrains synthétiques, signalant le danger de "psychose" collective, de la désinformation et l'importance du manque à gagner en cas de suspension de pose. En effet, plusieurs collectivités locales ont gelé provisoirement les marchés publics relatifs à la mise en place de terrains artificiels » (8-9). Et il n'est pas anodin de constater qu'au moins une municipalité (Castelnau-le-Lez) a choisi en 2013 un gazon synthétique avec remplissage naturel malgré un surcoût de 4% lors de l'installation (*Terrains de sports*, avril 2018, n°136, 44).

Un de mes autres désaccords avec la démarche de J.-P. Augustin porte sur la manière dont il interprète implicitement les formes de cumulativité possibles (cf 2.4) entre différentes théories sociologiques de la pratique sportive. Depuis 2011, il opère une « (...) différence radicale entre les sports, réalités institutionnelles normées par des règles et débouchant sur la compétition, et les pratiques ludo-sportives désignant des modalités souvent non institutionnelles, non compétitives et hors club (...) » (Augustin, 2011b, 364). Cette distinction s'appuie sur les travaux de Pierre Parlebas, travaux dont le manque de cohérence théorique a été démontré par ailleurs (Corneloup, 2002). Fidèle à son mode d'écriture, J.-P. Augustin nuance aussitôt son propos qui précède : « cette distinction n'interdit pas un lien de ces dernières avec des situations psychomotrices qui les rapprochent des gestes sportifs codifiés et de l'usage ou non d'engins ou d'habits "sportifs" » (2011b, 364). Néanmoins, cette distinction reste importante dans les travaux de ce géographe (Augustin, 2013, 954 ; 2016, 31), même si elle est parfois mise en retrait selon les circonstances des dimensions sociales de la science (Gaubert et Augustin, 2017)<sup>120</sup>. Il reste difficile de savoir ce que ce positionnement doit chez J.-P. Augustin à une relative distance avec l'influence des travaux de Pierre Bourdieu (Augustin, 2011b)<sup>121</sup>, mais la question se pose : faut-il distinguer deux catégories de pratiquants (et donc leurs géographies) sur ce critère de démarcation de deux théories sociologiques ? Je m'étais situé dans ma thèse par rapport aux travaux de P. Parlebas de manière relativement rapide, prenant position en faveur du primat des dispositions sociales et des préférences culturelles dans l'explication des choix de pratique sportive, position que je serais amené à mieux expliciter aujourd'hui. En effet, dans un compte-rendu d'un travail du « Stapsien » Luc Collard (1998), inspiré par les analyses de P. Parlebas, mais beaucoup plus cohérent que ce dernier, l'anthropologue Gilles Raveneau montre bien à quel point la question de la logique interne des sports ne peut être conçue indépendamment de leurs logiques sociales d'appropriation. Il n'est pas inutile de remarquer qu'il le fait cependant en évoquant les risques consistant à apprécier la valeur d'une recherche concurrente en s'appuyant sur ses seuls langages d'analyse : « les lecteurs d'*Ethnologie française* pourraient donc être déroutés par l'approche choisie par Luc Collard. Elle n'est pas du tout celle retenue dans le dossier "Sports à

---

<sup>119</sup> Les granulats issus de pneumatiques usagés étant également employés comme constituants des aires de jeux pour enfants, ceux-ci sont susceptibles d'être concernés par ces deux types d'espaces.

<sup>120</sup> Dans sa thèse, Vincent Gaubert critique explicitement la pertinence de la distinction établie par Jean-Pierre Augustin (2016, 55).

<sup>121</sup> Dans la première démarche d'analyse des sports en sciences sociales exposée par J.-P. Augustin dans sa citation placée en exergue de cette partie de mon texte, l'influence des travaux de P. Bourdieu est importante, surtout en STAPS.

*risques ? Corps du risque" de ce numéro, ni celle adoptée par l'anthropologie d'un point de vue général. Et c'est précisément ce qui en rend la lecture passionnante ; le livre révèle des dimensions négligées généralement par les lecteurs que ces approches rebutent. Ils auraient donc tort d'en faire l'économie (...)* » (Raveneau, 2006b, 754). Dans cette question du poids relatif de la logique interne des activités sportives réside donc un problème de cumulativité du savoir (cf 2.4) dont, à elle seule, la recension de G. Raveneau exhibe tous les enjeux. Reste à comprendre ce qui a pu conduire J.-P. Augustin à s'appuyer, et si tardivement, sur les approches de P. Parlebas. Son argumentaire peut nous informer : « *la classification proposée par Pierre Parlebas (...) intéresse les sciences de l'espace et la géographie car elle prend en compte les liens du sujet agissant avec le milieu* » (2011b, 368). Je ne peux qu'y déceler une occurrence de plus de ces situations où la géographie de certains de mes pairs est « (...) souvent rebelle à l'introduction de notions qui ne sont pas l'objet d'une traduction spatiale immédiate » (Raffestin, 1980, 1).

Mon approche du sport par les dimensions économiques, politiques et idéologiques de ses acteurs m'a permis d'en traiter comme d'un médiateur territorial (voir annexe n°6), selon une formulation déjà employée par le sociologue Jean-Paul Callède (1992), mais avec une acception différente (sport collectif en club) du concept de sport. Les territoires ainsi désignés sont à comprendre soit :

- comme territoires politiques (commune, État-nation...) pour ce qui est des « territoires non sportifs », car bénéficiant d'une légitimation, *via* par exemple les participations de sportifs dans des compétitions où ceux-ci apparaissent, pour une part de la population de ces territoires politiques, comme les représentants de ces territoires dans une confrontation pacifiée (en particulier grâce au « travail territorial des médias » (Raoul, 2020) ;

- ou, pour ce qui est des « territoires sportifs » comme supports (parmi d'autres) de territorialités d'individus ou de groupes qui donnent ainsi sens à certains de leurs usages de l'espace. J'éviterais d'employer cette terminologie de manière succincte aujourd'hui, même avec toutes les précautions précédemment signalées (note n°26, p. 25 ; p. 52, etc.), puisque certains des usagers de ces espaces sportifs y ont un investissement (une « appropriation ») si limité qu'il peut se réduire à une simple contribution à la reproduction d'une territorialisation qui leur restera relativement exotique (cas d'un usager occasionnel, voire exceptionnel, d'une structure commerciale de services sportifs). Si l'on vise à qualifier un tel acteur *hic et nunc*, l'expression « spatialité sportive » sera alors plus appropriée.

Le deuxième schéma qui figurait dans l'introduction de ma thèse (cf annexe n°6)<sup>122</sup> visait à fournir une typologie simple de la problématisation du sport dans le cadre d'une géographie du pouvoir. La société (française) se spatiale concrètement dans des espaces plus ou moins (intensément) sportifs, cette dimension concrète étant liée à une dimension abstraite, celle des ressources symboliques (« territoires ») que ces espaces sont susceptibles de fournir aux acteurs sociaux concernés.

---

<sup>122</sup> Ce schéma s'appuyait explicitement sur la synthèse du politiste Philippe Braud (1999, 2018). La notion d'acteurs dominants m'y paraît toujours justifiée (cf pp. 50-51), mais mon acception du terme « domination » doit être précisée pour éviter tout malentendu. Contrairement à ce qu'une certaine acception par certains géographes, se définissant comme regroupés dans une « géographie critique », de ce terme pourrait laisser supposer, il ne s'agit pas de la conception de la domination défendue par Alain Bihr (2012 ; ouvrage signalé comme référence, sans guère de précision, dans Clerval, Fleury, Rebotier et Weber, 2015), mais de la domination politique, qui, pour R. Fossaert, « (...) *n'est pas une pure et simple répression des classes dominées. Non sans de grandes variations d'un type de société à l'autre, elle se surcharge de fonctions additionnelles qui, toutes, tendent à conforter l'ordre établi par des moyens moins répressifs – et qui, souvent même, ne le sont nullement. La domination qui redouble l'exploitation [économique] se dédouble elle-même en répression et en gestion d'intérêts communs, réels ou imaginaires. (...) les intérêts communs sont toujours de nature contradictoire. Ils servent communément toute la société, mais n'ont pas même valeur pour chacune des classes qu'elle comporte. Savoir si, dans une conjoncture donnée, ils bénéficient plus à certaines classes qu'à d'autres est une question qui ne peut jamais être tranchée a priori : il faut analyser concrètement la situation. Néanmoins, il s'agit bien d'intérêts communs, comme on peut en juger par leur disparition* » (Fossaert, 1981, 42 et 41).

Les formes de territorialisation, et surtout de spatialisation (équipements, en particulier) du phénomène sportif sont très diverses, d'abord selon les sports considérés. Ce pourquoi j'ai décliné dans ma thèse le modèle d'analyse ici présenté en prenant en exemple deux sports très différents, la course camarguaise et la plongée subaquatique. Mon troisième terrain prenait en compte cette diversité des disciplines sportives, mais en mettant l'accent sur la politique sportive d'une métropole régionale, niveau de l'échelon communal dont la capacité d'action me permettait d'examiner la spatialisation de plusieurs sports, ceci dans le cadre d'une cohérence supposée de l'action publique, favorisée par le leadership de Georges Frêche, maire de Montpellier depuis 1977. J'évoquerai respectivement certains des points saillants de mes travaux à propos de la politique sportive de Montpellier (ci-dessous), de la course camarguaise (1.2.3b), et de la plongée subaquatique (2.2) dans la mesure où ils peuvent illustrer la continuité de mon parcours de recherche après ma thèse. Depuis 2015, à la faveur d'une réorientation de mes activités de recherche (cf note n°147, p. 84), j'ai pu réinvestir le sport comme domaine de recherches, d'abord dans le prolongement de l'encadrement de la thèse d'Y. Le Lay, ceci en tirant profit de l'approfondissement de mes conceptions de l'espace et de l'action territorialisée (Le Lay et Keerle, 2016). Aujourd'hui, il m'apparaît essentiel de signaler deux précisions quant à ma conception de l'analyse géographique du sport.

En premier lieu, ma prise de position macrosociologique *ad hoc* n'avait pas vocation à recouvrir la complexité du phénomène sportif, lequel concerne, même dans un seul des États du monde comme la France, tant de problématiques diverses, en particulier géographiquement différenciées, que leur inventaire raisonné ne nécessiterait pas moins que la réalisation d'un dictionnaire géographique du sport qui s'ajouterait aux dictionnaires thématiques déjà signalés (cf p. 56). J'en veux pour preuve une des « (...) *questions à la géographie* » (Augustin, Bourdeau et Ravenel, 2008, 153), posées selon ces auteurs<sup>123</sup> *via* les sports de nature pour lesquels « (...) *les maillages politico-administratifs et les groupes sociaux localisés* (...) » (*ibid.*), types d'objets privilégiés par la discipline, sont des références qui « (...) *semblent en grande partie inopérantes* » (*ibid.*), comme d'autres, aussi classiques, signalées dans le même texte. L'expression « *géographie du sport* » doit donc être employée avec la précaution nécessaire pour ne pas réduire l'analyse de la spatialisation des diverses formes d'expression du phénomène sportif à un seul type de contexte pertinent d'action<sup>124</sup>. C'est d'ailleurs cette précaution qu'a justement mis en œuvre J.-P. Augustin (2013), à sa manière, lorsque le sport a fait son entrée sous forme d'article dans la seconde édition du DGES<sup>125</sup>. Et c'est ainsi qu'après les publications directement – ou indirectement (Keerle, 2003,

---

<sup>123</sup> L'ouvrage ne détaille pas la construction de l'écriture de ses différentes parties, mais les travaux précédents des auteurs ne laissent guère de doute sur le fait que les trois chapitres traitant des sports de nature sont attribuables à P. Bourdeau.

<sup>124</sup> B. Lahire, signalant que « *tout contexte pertinent d'action n'est pas un champ* » (2012, 154), précise : « *en tant que concept scientifique exigeant, le champ est donc un cadre sélectif qui ne retient pas tout fait, toute institution, toute interaction, toute pratique relevant d'un domaine de pratique (juridique, littéraire, etc.), mais qui conserve uniquement ce qui concerne les luttes pour l'appropriation ou pour la redéfinition du capital spécifique au champ* » (162). Mais après avoir proposé différents concepts complémentaires, il affirme : « *il est impossible de dresser le tableau exhaustif des correspondances entre théories du social et types d'objets, d'autant que ces théories comportent souvent des variantes qui déplacent imperceptiblement les intérêts de connaissance* » (304), lesquels expliquent les différences de conception de la notion de contexte selon les chercheurs. C'est l'occasion de rappeler que dans le schéma de présentation de ma thèse (cf annexe n° 5), la notion de champ (du sport) renvoie au champ idéologique (polarisé par des appareils, cf note n° 47, p. 30) selon la théorie de R. Fossaert, et pas seulement au champ selon P. Bourdieu. Sans aller jusqu'à envisager le pluralisme explicatif de J.-M. Berthelot, l'attitude « (...) *critique et pluraliste, face au problème de la contextualisation* (...) » (232) de B. Lahire n'en est pas excessivement éloignée.

<sup>125</sup> Le terme sport n'était guère évoqué dans le dictionnaire *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, englobé dans le « *loisir* », comme le « *jeu* », dont la définition était autrement motivée par des « (...) *choses très sérieuses* (...) » (stratégie) car « (...) *nombre de jeux s'appellent sport, ce qui est plus valorisant* », et à l'exception d'un « *ovalie* », « *continent imaginaire* (...) *seul cas d'espace sportif dénommé* », et ce malgré la mention récurrente de son importance comme « *forme d'utilisation du sol* (...) » (« *stade* ») (pour les citations, Brunet, Ferras et Théry, 1992, respectivement

2004a) – issues de ma thèse (Keerle, 2004b, 2004c, 2006a, 2006c, 2006f, 2007b, 2007c), deux de mes textes récents portant sur le thème du sport ont exploré les liens entre sport et métropolisation, dans le cadre d'une problématique bien circonscrite, via le cas de Montpellier, le premier s'appuyant sur les trois exemples des grands équipements (stades), d'un grand événement (le Festival International de Sports Extrêmes ou FISE) et de la course camarguaise (Keerle et Viala, 2018b), le second plus largement sur l'exemple de l'ensemble de la politique sportive de cette ville dans le domaine des sports collectifs professionnels (Keerle et Viala, 2018a ; cf T n° 11)<sup>126</sup>.

Dans le premier de ces textes, l'articulation sport/territoire métropolitain est interrogée dans la perspective de la contingence territoriale : appui (FISE), décalage (stades de football et de rugby) ou excès (course camarguaise) par rapport à la dynamique de réenracinement de la métropole ?

Si, comme le propose la première phrase de la première thèse de Martina Löw, l'espace est bien une (dis)position relationnelle d'êtres vivants et de biens sociaux en des lieux, le second de ces textes pose l'intérêt de la géographie en ces termes : s'agissant des biens sociaux, quelle est la probabilité que des événements (sportifs) surviennent en un lieu donné et dans quels types de lieux (voir le petit développement extrait de ce texte dans l'annexe n° 7) ? Cette démarche, compte tenu de l'abondance des travaux sur les sports professionnels, permet de mener une approche globalisée de ma discipline de formation (cf p. 133). Elle pourrait être généralisée, au moment où la légitimité de l'étude du sport en géographie semble s'affirmer, après de longues tentatives (projet de mise en place d'un groupement de recherche sur le sport en 2001, à l'initiative de Jean Prâcheux), comme en témoigne l'écho non nul obtenu par un appel à la réalisation d'un projet d'atlas interdisciplinaire du sport, qui prendrait pleinement son sens dans une version électronique, plus aisément actualisable, projet (cf annexe n° 8) dont la réalisation nécessitera que soient mises en arrière-plan les dimensions sociales de la science que mon texte pourrait exacerber.

Seconde précision quant à ma conception de l'analyse géographique du sport, il me semblerait dommage que les recherches de géographes sur le sport se limitent aux règles du jeu intradisciplinaire exposées par Pascal Clerc, lequel met en rapport le sport avec « (...) *le grand nombre de champs géographiques qui peuvent avoir rapport avec ce sujet : de la géographie sociale (différenciation des pratiques selon les classes sociales, distribution inégale des équipements sportifs en fonction des quartiers) à la géographie culturelle (questions identitaires) en passant par (...)* » (2019, 276) ; suivent d'autres adjectifs accolés à « géographie » (ici, « politique » et « économique ») qui constituaient déjà il y a un certain temps un sujet d'étonnement pour C. Raffestin (dans Bailly et al., 1988)<sup>127</sup>. Il est toujours possible de traiter des inégalités dans le sport, et d'en faire un topos (cf 2.3, p. 142) de la géographie sociale, ce que j'ai fait en mentionnant un effet de classe dans mon analyse de la pratique de la plongée subaquatique, comme en m'engageant dans le co-encadrement d'une thèse portant sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap (cf 1.2.4, p. 85), mais je doute que cette spécialisation au carré de la recherche apporte plus à ma discipline de formation que n'importe quelle autre focalisation non étayée par, ou ne cherchant pas à étayer, une approche globale de la géographie. La géographie du sport est-elle « un champ d'investigation peu développé » (cf seconde citation figurant au début de cette section) ? Oui, mais comment justifier le développement, ou non, de champs d'investigation non inédits dans la recherche en géographie ? Sujet « trop futile » ? Oui, pour les géographes se plaçant dans la lignée des conceptions du « sérieux » en géographie

---

283, 264 et 328). Quant à l'avis de R. Brunet lui-même, certaines de ses manifestations (stades) sont « (...) *à peine de l'Antimonde* » (2017, 471).

<sup>126</sup> Pour ces deux derniers textes, la contribution de Laurent Viala a été essentielle quant à l'analyse de l'évolution des formes de la métropolisation en France.

<sup>127</sup> Il s'exprimait ainsi lors d'un débat : « (...) *je crois qu'une des faiblesses de la géographie est justement de s'ajouter des adjectifs. Il n'y a toujours pas de géographie mais un nombre croissant de "géographies" suivies d'un adjectif épithète. C'est davantage qu'un sujet d'étonnement pour moi c'est un sujet de presque désespoir car cela veut dire que nous n'avons pas réussi à constituer une discipline (...)* » (344). Ma réponse à cette inquiétude interviendra à partir de la section 2.3, p. 131 sqq.

exposées par R. Brunet (cf note n° 125, p. 65). Sujet « trop sensible » ? Oui, car la voie est étroite entre l'absence de remise en question des dimensions négatives du sport et le risque de rejet qu'entraîne une enquête prenant en compte ces dimensions négatives, dans un État (la France) engagé dans le soutien à cette activité. Reste que la géographie du sport ne semble pas plus développée dans le monde scientifique anglo-saxon, situation qui nécessiterait, pour être comprise, une investigation beaucoup plus étendue que les lignes qui précèdent, mais qui n'est pas, au moins pour la France, un problème isolé (cf 2.4.3.c).

### 1.2.3 La géographie sociale et les autres (géographies), et après ?

Si, du fait de l'importance accordée à la théorisation sociale dans la détermination de mes terrains de thèse, j'ai pu croire faire œuvre de géographie sociale, je me suis alors trouvé devoir y justifier le recours au concept de culture à un moment où le courant de la géographie culturelle naissant en France se distinguait du précédent, voire s'y opposait. Les deux premières citations de la section 1.2.3.a ci-dessous montrent qu'il s'agissait là, d'abord, d'une opposition, sinon d'une distinction peu fondées, sauf à multiplier des appellations à prétention générique alors qu'elles sont basées sur des découpages pragmatiques (social = conflit, inégalités ; représentation = culture, etc.). Et ensuite, que la question des épithètes accolées à la géographie est souvent un enjeu lorsqu'elles semblent déranger une conception normative de l'unité de la discipline.

La section suivante (1.2.3.b) s'efforce de démontrer que la culture est une dimension du social, ce que j'ai un jour résumé lors d'une communication à un séminaire de mon laboratoire de recherche par l'expression « Géosoc2ult », où le « c2 » englobe les « c » de « sociale » et de « culturelle ».

Les deux dernières sections de cette sous-partie (1.2.3) de mon texte précisent mon positionnement interne à la géographie au regard d'une évolution récente de la discipline (1.2.3.c) ou de mes travaux récents (1.2.3.d).

#### 1.2.3.a De la géographie culturelle

*« Le concept d'espace vécu ouvre l'espace classique de la géographie vers le social et le culturel » (Frémont, 1982, 20).*

*« Le culturel ne peut donc être considéré comme un "résidu", même au sens statistique du mot. Or, la pratique de la recherche l'institue en général comme tel. Le géographe commence volontiers par chercher dans quelle mesure le milieu naturel peut expliquer ce qu'il observe. Puis il cherche à compléter par un recours à l'économique, et éventuellement au social. Et, si nécessaire et s'il y pense, au culturel. Cette hiérarchie implicite, fondée sur la vieille idéologie de l'adaptation, laisse parfois place à une hiérarchie induite par l'état des données quantifiées. Celle-ci, plus encore s'il se peut, exclut le culturel du tableau, et le repousse en fin de raisonnement, dans l'impondérable (pour cause) et l'insaisissable (par... inculture). Qu'on y soit contraint parfois, peut-être ; qu'on en soit dupe, voilà ce qu'il vaudrait mieux éviter. À reléguer par habitude et routine le "culturel" en bout de chaîne, le "résidu" tend à devenir déchet, la "superstructure" fioriture. Et, du coup, ils tendent à être magnifiés par ceux qui éprouvent le besoin de réagir... (...) Mais n'inventons pas, après une "géographie sociale", ou "économique", une "géographie culturelle" qui n'aurait pas plus de consistance et d'intérêt, et qui dispenserait la géographie tout court de s'intéresser aux cultures » (Brunet, 1981, 298).*

*« La géographie française ne peut pas être sociale et culturelle : elle est ou l'une ou l'autre mais pas les deux la fois. Cette spécificité tient la configuration des courants de pensée – des "écoles" géographiques – qui s'articulent assez nettement à partir des clivages politiques et notamment du clivage droite-gauche dont on connaît la prégnance toujours actuelle en France » (Chivallon, 2003,*

646).

« *La distance culturelle ne se mesure pas au compteur kilométrique [ni au pifomètre ethnique]* » (Lenclud, 1996, 152).

À défaut de pouvoir se définir de manière suffisamment consensuelle et suffisamment convaincante, le(s) collectif(s) se revendiquant de la « géographie sociale » a/ont eu (dans le temps moyen de préparation d'une HDR) ses/leurs contre-exemples, lui/leur permettant parfois de se regrouper au singulier (« le collectif »). C'est le cas avec la « géographie culturelle ». N'étant pas assez naïf, lors de ma thèse, pour ignorer l'idée exprimée par la suite par C. Chivallon (cf troisième citation ci-dessus), je n'ai pas cherché à y développer outre mesure ma compréhension des débats (alors encore dans une de leurs phases de faible intensité) sur cette expression, dont la dernière citation en exergue ne fait que confirmer le caractère peu fondé sur le plan cognitif.

Depuis, si l'on en croit Jean-François Staszak, « *les tensions idéologiques et épistémologiques entre une géographie culturelle qui serait focalisée sur les représentations et dépolitisée (parfois perçue comme réactionnaire) et une géographie sociale néo-marxiste plus engagée et attentive aux pratiques (...)* » (2013, 240) se seraient apaisées « (...) *au point que ces deux courants semblent difficiles à distinguer, et qu'on parle de géographie socio-culturelle* » (*ibid.*)<sup>128</sup>. J.-F. Staszak, qui s'applique ce paradigme analytique (Staszak, Debarbieux et Pieroni, 2017), réviserait peut-être cette présentation aujourd'hui à la lumière des développements récents de la « géographie critique » (cf 1.2.3.d). Mais quoi qu'il en soit, la manière dont P. Claval a défendu cette approche de la discipline (à partir du débat fondateur retranscrit dans la revue *L'Espace géographique* dont est extrait la citation de R. Brunet en exergue de cette section de mon texte) semble être aujourd'hui devenue relativement minoritaire. Pour ma part, s'agissant de la géographie culturelle, je suis globalement en accord avec la position exprimée par G. Di Méo en 2008, même si je n'en ignore pas les limites (quant à sa conception de l'espace), pointées par C. Chivallon (2008). Pour autant, je ne suivrai pas cette autrice dans son appel à (ou espoir de pouvoir ?) « (...) *se débarrasser de l'adjectif "culturel" (...)* » (2008, 75). En effet, les erreurs ou les errements qu'elle a relevés quant à l'hypothèse du concept de culture (ou de quelque autre concept) à l'appui de son argumentation ne sont malheureusement (mais aussi, logiquement) pas le monopole d'un courant de la discipline plutôt que d'un autre. C'est ainsi qu'en 1990 une *disputatio* précédente interne à ESO<sup>129</sup> a été publicisée : un texte d'A.-M. Fixot expliquait alors pourquoi à son sens « (...) *l'ouverture (...)* » (30) rendue possible en géographie à partir des années 1970 par la notion d'espace vécu avait été refermée à la fois par « (...) *la géographie de la perception* » (26) et une orientation « (...) *dominante en géographie sociale (...)* » (32) résumée par l'expression « (...) *réductionnisme matérialiste et scientiste en géographie sociale* » (*ibid.*). Le début de la conclusion de ce texte témoignait alors d'un certain désarroi de l'autrice : « (...) *notre intention n'est, ni de proposer une nouvelle géographie, ni d'affirmer la supériorité d'un ensemble scientifique de formules opératoires vis-à-vis d'un quelconque système antérieur. Elle est davantage de souligner une difficulté à l'égard d'un type de réflexion qui nous paraît réducteur* » (35)<sup>130</sup>. Je l'évoque donc non en vertu de ses pistes de résolution

---

<sup>128</sup> Formulation qui ne peut qu'évoquer les travaux d'Y. Raibaud (et plus particulièrement le titre de son volume inédit d'HDR, 2009 – *Une géographie socioculturelle* –, ou la version publiée de cette HDR, 2011, mais sans tiret ; cf p. 37), auxquels je fais référence en introduction de mon cours « Analyse de territoires » au département Carrières sociales de l'IUT de Rennes.

<sup>129</sup> Plus exactement, interne à l'URA CNRS 915 (appellation de l'UMR jusqu'à la fin de l'année 1996).

<sup>130</sup> Là encore, dimensions cognitive et sociale de la science sont jugées de manière variable selon les auteurs : on retrouvera A.-M. Fixot aux côtés de P. Buléon, A. Frémont, R. Hérin (membres d'ESO au moment de la prise de position de cette autrice, et par la suite), Michel Bussi et Yves Guermond (entre autres) au sein du « groupe des 15 », collectif de « (...) *géographes des trois universités de Normandie (Caen, Le Havre et Rouen) engagés dans le débat public régional en faveur de plusieurs réformes structurelles des territoires de l'action publique* » (Brennetot et Bussi, 2016). Ce document ne précise pas les causes de l'évolution de la composition du collectif initié en 2010, pas plus qu'un texte

de la difficulté qu'elle a pointée (et que j'ai moi-même éprouvée dans mes échanges avec certains collègues à ESO dès 2006), ou des solutions qu'elle a préconisées pour s'en libérer, mais pour inciter à la réflexivité historique au sein d'ESO.

Quant à « la géographie de la perception », une fois cette expression typique d'un style d'écriture implicite décodée (voir p. 44), il faudrait se replacer dans les années 1970-80 pour vérifier ce en quoi elle était alors concordante avec celle de la *behavioural geography* contre laquelle s'éleva B. Werlen (cf pp. 42-46). Reste que la pertinence de l'interrogation d'A.-M. Fixot est confirmée par une réflexion récente relative aux « approches qualitatives en géographie » (Bédard, 2016). Dans ce domaine, pour cet auteur, « *tous les chercheurs en géographie humaine s'évertuent en effet d'une manière plus ou moins explicite à saisir la nature des relations qu'un individu, un groupe, une communauté, une collectivité ou une société entretient vis-à-vis la Nature, le Territoire, et ce, tout spécialement dans le cadre de l'évolution de la (ou des) fonction(s) qu'il ou elle prête à un lieu, un territoire ou un espace, et qu'interpelle tout particulièrement un projet (grand projet urbain, usine d'épuration des eaux usées, loi modifiant les règles de zonage en milieu rural...) ou une métamorphose lente ou subite, souhaitée ou accidentelle (nouvelle autoroute, verdissement des toitures en milieu urbain, modification du rôle d'évaluation foncière, reconnaissance des droits autochtones, inondation, glissement de terrain, etc.). Pour ce faire, l'une des approches privilégiées (...) est d'y réfléchir "directement" à partir de ce qu'en "pensent" les divers acteurs ou groupes d'acteurs concernés, qu'il s'agisse d'opinions ou d'avis émis au Je individuel, au Nous clanique ou communautaire, sinon au Nous collectif et sociétal. Or, ces "pensées" émanent de registres de signification fort distincts selon que ceux-ci résultent de perceptions, de représentations, de conceptions ou d'affections (...)* » (532-533). Or, selon M. Bédard, l'affinement du sens à accorder à chacun de ces quatre modes relationnels est très insuffisant dans la littérature existante (aussi bien francophone qu'anglophone), ceci étant « (...) surtout imputable au fait que ces quatre processus ne sont pas abordés et examinés communément, puis systématisés et articulés ensemble comme autant de modes relationnels et de registres de signification complémentaires » (535). Partageant cette analyse qui confirme *a posteriori* ma prudence quant à l'usage de ces « approches qualitatives » lors de ma

---

ultérieur (Brennetot, 2019). La série de bulletins *La Normandie en débat*, publiée d'avril 2014 à mars 2018 sur le site Internet de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines Normandie-Caen, a comporté jusqu'au n° 7 (janvier 2016) les précisions suivantes à propos des auteurs du collectif, passés de 12 à 15 : « *S'il devait y avoir divergences sur certains points, il est convenu qu'elles seraient indiquées. Pour se renforcer, ils ont décidé de faire appel à deux jeunes collègues et à un troisième plus chevronné* » (2014, 7). Mais on y chercherait en vain ces « divergences », de même que dans l'ouvrage *La Normandie en débat* (2012) dont une critique élogieuse a relevé « (...) *une collaboration trop rare qui va d'ailleurs, ici, jusqu'à un anonymat collectif laissant scrupuleusement deviner quel est le principal auteur de tel chapitre* » (Chaline, 2012, 179). Ce débat sur l'unification des Régions Basse-Normandie et Haute-Normandie a donc commencé bien avant la réforme territoriale (2014) ayant abouti à la modification du maillage régional. Lors des premières publications, individuelles cette fois, des auteurs de ce collectif sur ce thème, A. Frémont a justifié son engagement en faveur de cette unification en répondant au contre argument « *il y a vraiment mieux à faire* » (2010b, 77-78) de la manière suivante : « *J'ai moi-même utilisé cet argument dans les années 60/70. (...) J'ai clairement pris conscience du découpage régional et de son importance lorsque j'ai occupé des fonctions de responsabilité dans d'autres régions, importantes celles-ci, Rhône-Alpes, Ile-de-France, et plus encore au sein de ministères ou d'organismes nationaux. Vues de là, que pèsent les deux petites Normandie dans les prises de décision ? On doit les situer au niveau de la Corse et du Limousin ou de la Franche-Comté, alors que les régions vedettes, outre l'Ile-de-France, se nomment Rhône-Alpes, PACA, Bretagne, Midi-Pyrénées...* » (*id.*, 78). Empirisme probablement justifiable dans les années 1980, au début de sa carrière administrative, mais beaucoup moins en 2010, les travaux de science politique s'étant alors déjà multipliés sur cette question (Frinault, 2021). Toutefois, puisque selon ce dernier auteur, la science politique ne semble pas avoir à s'interroger sur l'articulation entre territoires politiques et territoires géographiques, l'initiative de l'approfondissement du sens à attribuer à la contingence territoriale revient aux géographes. De ce point de vue, le primat de la dimension sociale de la science au sein du « groupe des 15 » pose problème : si l'on peut comprendre la volonté collective de réduire l'inégalité interrégionale dont pâtiraient les habitants des deux Régions normandes, on comprend mal comment le citoyen pourrait prendre position dans un débat sur les solutions proposées, puisqu'il ne semble exister aucune alternative scientifiquement justifiable. Plus globalement, comment ces géographes peuvent-ils convaincre, en particulier les autres disciplines, de la dimension scientifique de la géographie, puisque dans ce cas il semble n'y exister aucun débat scientifique ?



thèse (Keerle, 2002b, 147) et rejoint ma conviction du risque consistant à raisonner à partir de concepts isolés (cf p. 51 et 2.2, p. 120), je suis soulagé d'avoir limité mes assertions dans ce domaine de recherche à mes collaborations avec des spécialistes de psychologie environnementale et de psychologie sociale (cf 2.4.3.b) et, dans le cadre de ma thèse, à mes lectures de psychologie culturelle (cf note n° 137, p. 73).

Dans ma thèse, le recours à la notion de culture a d'abord été mobilisée pour justifier le choix de mes terrains de recherche. Dans le prolongement des travaux d'Antoine Haumont (1984) puis de Jean-Pierre Augustin (1987), qui avaient identifié deux facteurs principaux de différenciation des localisations des pratiques sportives (l'équipement sportif et la nature comme équipement)<sup>131</sup>, et au regard d'autres typologies des sports élaborées par des (non-)géographes, j'ai introduit la variable culturelle dans ma typologie géographique des sports, ceci pour rendre compte des « variations géographiques des sports » (Haumont, 1995) à diverses échelles, particulièrement mondiale et nationale, cette dernière occurrence étant représentée dans ma thèse par le terrain de la course camarguaise. Je considère qu'il s'agit là d'une « innovation » (23<sup>ème</sup> section du CNU)... Sa pertinence me paraît avoir été validée par la suite par des travaux menés dans d'autres disciplines, en particulier ceux des anthropologues français, pour l'échelle mondiale (Darbon, 2003 ; Pellet-Recht et Raveneau, 2010 ; Soldani, 2010).

Il ne s'agissait pas pour autant, avec cette typologie, d'instaurer une nouvelle norme disciplinaire, mais de prendre mes distances par rapport aux travaux de Paul Boury (1997 ; rapport trop ténu à l'histoire, voir Waser, 1998), Jean-Christophe Gay (1997), Loïc Ravenel (1998), ces deux derniers auteurs, pratiquant deux styles (cf 2.3, pp. 138-141) d'analyse spatiale, et ne paraissant pas avoir changé de position par la suite (Ravenel, 2011 ; Gay, 2016 ; pour une critique globale de cette dernière, voir Pelletier, 2018). Cette typologie ne cherchait pas plus à approfondir des pistes déjà ouvertes (Mathieu et Praïcheux, 1987), ou des explorations plus avancées pour un seul sport, le rugby (Duboscq, 1998). Il est certain que cette typologie expose au risque d'un « (...) *déterminisme géographique primaire* (...) » (Corneloup, 2019, 44), mais son objectif n'était pas transdisciplinaire, reste d'actualité (Debarbieux, 2021) et avait seulement comme but d'interpeller à la fois les non-géographes sur la nécessaire prise en compte des contextes géographiques dans l'analyse du phénomène sportif et les géographes sur la possibilité d'un positionnement ouvert à l'interdisciplinarité, donc limitant le degré d'autonomisation de ma discipline de formation (cf T n° 1).

Si la catégorisation qu'illustre cette typologie conserve un sens, c'est bien parce que des acteurs sociaux le reproduisent, parfois en le ré-élaborant, quelles que soient les formes d'hybridation par lesquelles ils en conjuguent les attributs :

- hybridation ville-nature : exemple, le beach-volley, ou les diverses logiques d'artificialisation distinguées par P. Bourdeau et P. Mao (dans Augustin, Bourdeau et Ravenel, 2008) ;
- nature-culture : là, ce sont les cultures sportives des pratiquants qui marquent les espaces concernés (De Léséleuc, 2004), ces marquages pouvant être plus ou moins prégnants (Cailly, 2006). Ils ne constituent qu'une partie des différentes composantes d'un lieu (ou d'une organisation territoriale, au sens organisationnel, de lieux) lorsque sa dimension sportive devient ressource touristique (voir Corneloup, Bourdeau et Mao, 2006, parmi les nombreux travaux de ces auteurs sur ce thème).
- culture-ville (cf le cas de la course camarguaise –concentrer ou non les événements dans les principales villes pour une meilleure reconnaissance de cette culture ? – analysé ci-après, 1.2.3.b).

---

<sup>131</sup> Pour Antoine Haumont, il ne s'agit là que d'un exemple de ses capacités de catégorisation ; cet auteur, dont les écrits étaient plutôt tournés vers l'aménagement, multipliait les regards sur les espaces de pratique et leurs logiques d'apparition, mais moins sur leurs lieux. Il n'ignorait donc pas les « (...) *différences locales souvent perçues comme des spécialisations géographiques emblématiques et qui sont souvent autant de mystères culturels* (...) » (1995, 51), mais ne les intégrait pas dans un raisonnement global.

Si les acteurs sociaux reproduisent/réélaborent ce sens, c'est qu'ils l'ont identifié puis s'y sont identifiés (processus de socialisation<sup>132</sup>). De sorte que, si, comme le propose la première phrase de la première thèse de M. Löw (2015), l'espace est bien une (dis)position relationnelle d'êtres vivants et de biens sociaux en des lieux (répétition volontaire de la p. 47), s'agissant des êtres humains vivants, la question de l'identité me paraît constituer la liaison principale entre la « géographie du sport » et l'ensemble de la discipline. Il serait aisé de me rétorquer que c'est le cas de tout ce que le géographe peut analyser (Vilaça, 2001), voire de me relocaliser en géographie culturelle en s'appuyant sur un texte récent déjà cité (Clerc, 2019) ou en prenant appui sur la conception culturelle de la géographie économique (Géneau de Lamarlière, 2004 ; Pecqueur, 2004 ; Mao, Hautbois et Langenbach, 2009). Il serait encore plus facile de considérer qu'il ne s'agit là que d'une thématique parmi d'autres (cf Augustin, 2012) ce que je ne conteste pas.

Quoiqu'il en soit, ce qui n'était encore dans ma thèse qu'une piste de recherche personnelle encore relativement peu étayée à ce degré de saillance par d'autres travaux de géographes (Augustin, 1999<sup>133</sup>) ou pouvant s'appuyer sur ceux d'autres disciplines (Fauché, Callède, Gay-Lescot et Laplagne, 2000) s'est trouvé confirmé par la suite aussi bien en géographie (Poli, 2004 ; Migozzi, 2010) qu'en STAPS (Nier, Chantelat et Camy, 2003 ; Michon et Terret, 2004 ; Frenkiel, 2011), en histoire (Rey, 2006), en science politique (Kamaté et Banégas, 2010), en sciences de l'information et de la communication en sociologie (*Questions de communication*, 2019), (Guibert, 2006 ; Koebel, 2011) et conjointement dans ces deux disciplines (Charbonnier et Smith, 2017a, 2017b) ou entre STAPS et sociologie (Gasparini et Koebel, 2017)... Cette liste ne saurait être exhaustive, car non basée sur une recherche par mots-clés, laquelle risquerait d'alimenter la polysémie conceptuelle<sup>134</sup> de l'emploi du terme « identité », que certains chercheurs préfèrent d'ailleurs employer entre guillemets (Sébileau, 2016). C'est ainsi qu'une autre objection à cette liaison entre la « géographie du sport » et l'ensemble de la discipline pourrait porter sur les risques que comporterait le recours à la notion d'identité, risques dont B. Debarbieux (2006) a très bien montré l'inanité, sans pour autant prendre précisément position sur les enjeux qu'elle comporte. En effet, comme le montrera l'exemple de la course camarguaise, à suivre, toutes les activités humaines ne nécessitent pas les mêmes temps d'investissement de leurs acteurs pilotes (tentative de traduction de la notion de leadership). Mon étude de la course camarguaise, essentiellement basée sur des données primaires, m'a récemment permis d'établir une liaison entre culture et identité (cf T n°15) plus précise que dans ma thèse.

---

<sup>132</sup> L'articulation socialisation-identité des acteurs sociaux, dont l'exploration est nécessaire pour illustrer le caractère contingent de la détermination sociale (cf p. 58), est depuis quelque temps parfois analysée en géographie du côté des individus *via* des techniques d'entretien biographique qui font trop souvent peu de cas des déterminations par les structures sociales (pour une exception, voir Parazelli, 2002 ; cf 2.4.5).

C'est cette disjonction entre capacité de participation des acteurs à l'élaboration structurelle et à la reproduction structurelle que j'ai visé à éviter dans mon analyse, partielle, du parcours du dirigeant sportif Louis Nicollin (1943-2017), à la fois acteur relativement dominé parmi les acteurs dominants dans le champ du football, mais relativement important dans celui de la course camarguaise (fondation d'une première manade en 1987, puis rachat d'une manade prestigieuse en 1997), cf Keerle (2002b, 2021d – cf T n° 14) et 1.2.3b.

Cette remarque n'enlève rien à l'intérêt méthodologique et programmatique (cf 2.2, p. 121) des travaux évoqués au début de cette note, qui, lorsqu'ils visent l'élucidation de formes spécifiques de rapports à l'espace (intentionnalité des habitants, Hoyaux, 2000 ; ville ou campagne, Morel-Brochet, 2006 ; rapport affectif à l'espace, Feildel, 2010...), procédant à de multiples entretiens avec des acteurs relativement faibles, ne pourraient de toute manière rendre compte en même temps des multiples déterminations sociales qui les contraignent. Comme le signale J.-M. Berthelot, « (...) parfois il vaut la peine de se mettre dans un paradigme précis pour opérer une analyse. Ce "vaut la peine" signifie que si l'on sait bien qu'on laisse de côté des choses, on fait le choix de partir de là pour étudier quelque chose de particulier » (1992, 58).

<sup>133</sup> Je n'ai pris connaissance de ce texte que grâce à la numérisation récente du numéro concerné de cette revue.

<sup>134</sup> Pour un exemple de la difficulté de conclure simplement une recherche par mots-clés sans renvoyer à une étape ultérieure de l'interprétation des résultats, voir Rufat (2019).

### 1.2.3.b Course camarguaise et géographie

« Régis Keerle (...) géographie des représentations (...) » (présentation de ma communication par un ethnologue – me connaissant surtout *via* mes travaux sur la course camarguaise – au colloque international « "Pourquoi les identités ?" Intérêts et limites d'une notion controversée, 21-22 juin 2018).

« (Patrick Pons) *La course camarguaise est-elle devenue complètement apolitique ?* (Daniel Siméon) *Moi, en tous cas, je dois l'être totalement car je suis passé des Communistes, à l'UDI, à l'UMP et maintenant Beaucaire et le Front National* » (« Patrick Pons, Entretien avec Daniel Siméon », *Coursecamarguaise.midiblogs.com*, 25 février 2015).

Encore une étiquette, aimablement proposée cette fois par un fin connaisseur des affres du sens pratique de l'auteur sur ce terrain, car craignant les taureaux et non cavalier, à un presque familier des « Rendez-vous de Géographie culturelle, Ethnologie et Études culturelles en Occitanie » (naguère – jusqu'en 2016 – en Languedoc-Roussillon...) créés par Dominique Crozat, qui montre le caractère relatif des identifications dans des courants de la géographie. Si cette section de mon texte a effectivement pour but de montrer comment je n'ai pas hésité à traiter de culture (transcendant les cultures politiques, comme le suggère la seconde citation en exergue, où s'exprime un organisateur de courses camarguaises) dans une thèse étiquetée « géographie sociale », la course camarguaise est surtout le terrain qui m'a le mieux permis de prouver la pertinence de mes choix théoriques en termes de cumulativité diachronique (cf 2.4.5).

Lorsque j'ai étudié, dans le cadre de ma thèse, la course camarguaise en tant que sport (reconnaissance officielle par le secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs en 1975), j'ai rencontré, sans la chercher *a priori*, un exemple de « *l'identité numérique (...)* » (Debarbieux, 2006, 341) applicable, dans un premier temps, plutôt à une sous-catégorie de l'espèce bovine (le taureau de race camargue) qu'à un espace géographique bien délimité (la Camargue, entendue comme l'espace qui se situe entre les deux bras du delta du Rhône), même si le lien entre ces deux formes de matérialités est consacré par la langue. Étape-clé d'un processus de sportivisation de pratiques érigées en tradition par un « discours identitaire » (Turco, 1995, cité dans Keerle, 2002b, 393) à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cette reconnaissance institutionnelle étatique n'en est qu'un des aspects de son acculturation progressive par le système sportif (Darbon, 2014). Cette normalisation a abouti à classer des sportifs (les raseteurs), d'abord de manière élective par un jury lors d'une compétition unique, à Arles, puis sur la base d'une accumulation de points distribués lors de chaque course d'une compétition principale (le *Trophée taurin*) à l'échelle de l'ensemble de l'espace concerné à partir de 1952. La nouvelle compétition est alors créée, non pas par une fédération sportive, mais sous l'impulsion du responsable de l'édition gardoise du journal quotidien régional *Le Provençal* et d'un des principaux manadiers (éleveurs) de bovins de race camargue<sup>135</sup>. Le classement des taureaux, auxquels les raseteurs tentent d'enlever les attributs attachés à leurs cornes à l'aide d'un crochet (geste du raset), par un jury intervient dès 1955. Par la suite, d'autres compétitions sont créées, permettant de différencier les niveaux de compétition et les âges des raseteurs (avec un *Trophée des As* au sommet), et de faire participer aux courses tous les manadiers, en particulier ceux n'accédant pas au *Trophée taurin*.

La création de la Fédération Française de Course Camarguaise (FFCC) se situe à un moment charnière de l'évolution de la course camarguaise :

- essor de la construction d'arènes fixes (certaines accédant au rang de patrimoine national à partir de 1985), diminution des destructions d'arènes (Avignon, 1948 ; Berre-l'Étang, 1965 ; Marseille, 1951 ; Montpellier, 1962 ; Salon-de-Provence, 1969 ; Sète, 1952) ;

---

<sup>135</sup> Ce n'est bien entendu pas le seul cas de ce type dans le champ des sports où le rôle des fédérations dans le classement des sportifs est concurrencé par des organisations non fédérales (exemples : Tour de France pour le cyclisme, tournois de tennis...).

- début d'un doublement progressif du nombre total des courses jusqu'au milieu des années 2000, dans le cadre d'un périmètre spatial stabilisé après la perte des pâturages liée à l'aménagement de Fos-sur-Mer ;
- sauvegarde progressive des pâturages en zone humide avec la création du Parc Naturel Régional de Camargue (1970) et du Conservatoire du Littoral (1975).

Pour autant, la FFCC ne parvient guère à concilier les intérêts des manadiers, raseteurs, clubs taurins et autres organisateurs de courses avant l'arrivée d'Henri Itier à sa présidence en 1993. Celui-ci fait voter à son congrès de 1995 une modification de ses statuts permettant l'admission en son sein des régies municipales et organisateurs privés, résolvant ainsi, provisoirement, un motif de conflit récurrent.

Une nouvelle phase s'ouvre alors, et la marche vers la sportivisation de la course camarguaise semble pouvoir s'accélérer, jusqu'en 2010. La FFCC obtient sa première subvention du ministère chargé des sports en 1996, puis la nomination d'un ancien raseteur comme Directeur Technique National et la reconnaissance des premières écoles de raseteurs encadrées par deux éducateurs sportifs. Le ministère accorde également en 2001 un régime de faveur à la FFCC sur les récompenses sportives... grâce auquel la prestation des raseteurs n'est pas soumise à versement de cotisations sociales à l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF). La FFCC instaure en 2002 un championnat de France des Raseteurs, des Taureaux et des Manades et parvient progressivement (1997-2008) à ajuster les règlements du *Trophée taurin* au sien, les titres sportifs devenant conjoints. Elle a alors finalement obtenu la délégation ministérielle pour l'organisation de son sport et multiplié son budget par sept en quinze ans.

En 2002, lors de la soutenance de ma thèse, la FFCC semblait être une organisation s'acheminant vers la stabilisation de son fonctionnement et l'extension optimale de son périmètre d'action. M'inspirant des travaux du sociologue Claude Giraud, je conclusais alors ainsi mon analyse de la course camarguaise : *« cette culture taurine, soutenue et valorisée par les acteurs politiques, peut donc probablement perdurer en s'appuyant sur la patrimonialisation d'un espace concret spécifique. Elle peut conserver comme symbole la course camarguaise à condition que la coopération entre les acteurs sportifs du champ permette de conserver les valeurs que cette forme particulière de tauromachie a inventées. Dans le cas contraire, il est probable que le tourisme remplacerait complètement le sport comme source de valorisation des produits de l'élevage des taureaux de race Camargue. Cette alternative, qui ne peut effrayer qu'un idéologue sportif, en cache une autre, plus importante, celle de la différenciation des lieux. Car comment justifier les dépenses publiques de ménagement d'un milieu spécifique, si, entre autres attributs de l'imaginaire camarguais, le taureau était sélectionné in vitro et si le spectacle proposé permettait de faire l'économie de l'élevage extensif (des arènes aux sorties d'autoroute) ? Le fait que nous posions cette question ne suppose pas que nous établissions une liaison systématique entre le réel et l'imaginaire, mais vise à prendre en compte l'existence des formes intégrées de la territorialité, celles sur lesquelles insistent les géographes pour évoquer un territoire pour chacun des espaces qu'ils distinguent. Si de telles formes de territorialité ont pu être dominantes dans des sociétés moins différenciées que celles du monde développé aujourd'hui<sup>136</sup>, il est certain que tel n'est plus le cas dans des sociétés où les conditions sont "(...) réunies pour que l'identification critique s'accroisse aux dépens de l'identification fusionnelle"<sup>137</sup>. On peut ainsi rencontrer un quadruple vainqueur du Trophée des As, qui, se retirant de la compétition, quitte aussi le monde de la bouvino : "j'ai raseté avec des gens qui avaient plus que moi la passion du taureau. Plus que la fe di biou, c'est le goût du sport et de la compétition qui m'a conduit vers les arènes (...), je pense que j'aurais été aussi heureux en étant footballeur (...). Bien qu'ayant été raseteur à cent pour cent, mon univers personnel se situe hors de la course camarguaise,*

<sup>136</sup> D'où à notre sens la prédilection de certaines analyses géographiques pour des espaces encore marqués par ces formes de territorialité, permettant au chercheur de retrouver d'hypothétiques structures territoriales originelles.

<sup>137</sup> Camilleri (Carmel), repris par Anna Malewska-Peyre (2000, 29).

*même si j'y ai quelques amis*"<sup>138</sup>. *Et même chez les spectateurs assidus de la course camarguaise, l'identification territoriale se fait de manière variée*<sup>139</sup>.

*C'est ce que nous avons voulu exprimer en considérant le sport comme un médiateur territorial parmi d'autres, activé par l'appareillage idéologique qui le caractérise sous ses diverses formes (fédérations, clubs, entreprises . . .).*

*Conserver la course camarguaise comme un sport (ou une danse) régional suppose donc que l'appareil idéologique qui la gouverne parvienne à maintenir son hégémonie sur ses agents sociaux. Forte de 1841 licenciés en 2001, la fédération a jusqu'à maintenant réussi dans son projet de "coordination des moyens" [voir annexe n° 9, présentée dans la thèse] dont ses acteurs disposent »* (Keerle, 2002b, 443-444). Cette référence sociologique s'est avérée pertinente pour qualifier la suite de cette histoire (Keerle, 2021a). En effet, cette dynamique s'est poursuivie jusqu'en 2011, avant qu'une crise causée aussi bien par un contexte externe moins favorable (les conséquences de la crise économique de 2008) que par des divergences stratégiques quant au développement de la course camarguaise, aujourd'hui encore trop peu publicisées pour éviter des soupçons imprécis quant à leurs effets pervers de la part des acteurs du champ de cette culture (*ibid.*), ne l'enraye.

Réélu pour un quatrième mandat successif, sur une liste unique, en 2009, le président H. Itier a peu après cru pouvoir faire adopter les décisions radicales permettant de limiter le nombre annuel des courses, afin d'améliorer leur qualité, votées par le comité directeur de la FFCC en 2010. Mais au congrès 2011 de cette fédération, sous la pression des raseteurs, il fut désavoué par ce même comité. S'est ouverte depuis une phase d'instabilité de cette construction sociale, marquée par la succession de quatre présidents (dernier élu en mars 2020, issu de l'ancienne équipe du président Itier) et une crise financière (2015-2016, stoppée par des subventions exceptionnelles des collectivités territoriales à hauteur d'environ 200 mille €, soit l'équivalent de plus d'un quart de son budget à son apogée). Cette période de crise témoigne d'une difficulté identitaire de la course camarguaise : comment doit-elle évoluer dans le contexte d'une concurrence accrue des loisirs et de leur médiatisation ? Tous les acteurs sociaux concernés ont leur avis à cet effet, qu'il s'agisse :

- des divers opposants au jeu avec l'animal, qui ont entravé son processus de reconnaissance comme patrimoine immatériel par l'UNESCO, certains englobant la course camarguaise et la corrida dans leur opposition (dont, depuis l'automne 2022, des élus locaux se positionnant au gré des recompositions internes aux différents partis membres de la coalition de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale) ;
- des acteurs susceptibles de mettre en péril, via des décisions judiciaires, cette activité

---

<sup>138</sup> Mézy (Luc), interrogé par Lis (Georges), dans *La fe di biòu*, 2000, n° 32, p. 15

<sup>139</sup> Dans une discussion évoquant des anciens raseteurs, un des aficionados oriente ainsi le dialogue :

- (Jo) *"Si vous cherchez un point commun entre ces figures d'avant, je peux vous le donner : ils montaient tous à cheval, eux (...) C'est la source de la Bouvine ! et des traditions, ne l'oublions pas !!!"*

- (Cafetier) *"Encore un excité de la TRADITION, pense qu'il n'y a pas simplement pour cela que l'on peut raser !"*

- (Jo) *"(...) je voudrais, en préalable, te rassurer : je n'ai rien d'un excité ou d'un ayatolla (sic) de la tradition! Je crois uniquement que la course ne peut exister que dans un contexte : celui de la bouvine ! Personne ne peut ignorer ce qui se passe en amont de la course ! Ni même en aval même si c'est plus festif (...). Le nier serait contradictoire avec le fait que tu t'habilles en blanc pour raser, que tu aimes écouter Carmen, que tu acceptes les Arlésiennes dans l'arène et les gardians pour toute remise de prix ! Il y a bien ceux qui vont à la course comme ils vont voir un match de foot. S'ils sont acteurs ils n'espèrent qu'une chose : gagner et si possible toucher la prime de match (...)"*

- (Lily) *"Je pense pour ma part que l'on peut aimer une partie des traditions et ne pas devoir s'impliquer dans d'autres (...). Si on part du principe énoncé par certains ici, il faudrait que tous les aficionados, raseteurs et autres personnes du monde de la bouvine montent à cheval, se costumant et presque, aillent raser !!! Et tant qu'à faire, parler provençal (...). Je ne dénigre pas ceux qui s'investissent à fond dans la tradition car tout leur plaît, mais il faut respecter le choix de ceux qui participent à leur manière au maintien de nos traditions, chacun de leur côté, mais au résultat, en formant avec les autres un groupe de mainteneurs de notre passion, de nos traditions (...)"*

- (Cafetier) *"Voilà Jo ! Lily a résumé une grande partie de ma pensée (...). Peut-être as-tu compris cette fois !"*

Source : <http://www.denfert.com/alternative/> forum Echos de la Bouvine, sujet « Le bouquin à Siméon », 27 mai 2002. Pour les aficionados, la bouvine/bouvino, Carmen et les gardians, voir ci-dessous.

dangereuse (dernier décès d'un raseteur en 2020), en particulier au gré des divers accidents qui émaillent les contacts entre animaux parcourant l'espace public lors des abrivado (« arrivée » des taureaux en ville) et touristes peu conscients des risques encourus ;

- d'une partie du public, surtout les spectateurs les plus avertis, se plaignant de la baisse de qualité des courses, attribuée au comportement d'une partie des raseteurs privilégiant la quantité de rasets faciles plutôt que la qualité de leur geste face à des animaux dont la sélection pour la course par les manadiers est parfois jugée inadaptée ;
- et bien entendu des organisateurs de courses, des manadiers et des raseteurs, ces derniers disposant de l'arme de la non-participation aux courses au moment même de l'événement, puisque leur prestation ne relève d'aucun contrat juridique.

Cette crise est objectivement avérée par la stagnation du nombre et le vieillissement des spectateurs, l'ensemble se répercutant sur le budget de la fédération, qui n'a atteint en 2018 que 68% de celui de 2008. S'y ajoutent la fin du mécénat de la société Ricard<sup>140</sup> aux clubs taurins du même nom (2019). Où en est la course camarguaise (le monde de la bouvine) ? Comme je l'ai indiqué (Keerle, 2021a), l'observateur est ici placé dans la posture de la « désignation » (Heinich, 2018, 68) identitaire, laquelle est nécessairement périlleuse tant les désignés, lorsqu'ils peuvent à juste titre s'identifier comme tels, étant donné l'échelle de l'objet analysé, peuvent douter de la neutralité axiologique (au sens de Gonthier, 2006, et non de celui valorisé par Ripoll et Frouillou, 2022) visée par le chercheur. Je me garderai donc bien d'imaginer pouvoir alimenter des prophéties autoréalisatrices en prenant position sur la manière dont elle peut surmonter ses crises organisationnelle et financière. Le contexte sanitaire actuel a probablement contribué à resserrer les rangs des acteurs privés de motifs d'affrontement du fait de la réduction du nombre de courses en 2020 et 2021, mais rien ne prouve que ceux-ci soient ne serait-ce qu'en cours de résolution.

Le cas de la course camarguaise oblige typiquement le géographe qui veut l'ériger en objet d'étude à prendre en compte les données de la géographie de l'environnement, concernant non seulement les pâturages, mais aussi divers risques naturels (où l'on peut reconnaître des actants) : inondations (du Rhône), épizooties (endémique : tuberculose bovine ; émergentes : fièvre catarrhale, rhinotrachéite infectieuse bovine), tous ces événements pouvant hypothéquer la reconstitution « naturelle » du troupeau de bovins concerné. Domaine de géographes spécialisés, tel Raphaël Mathevet, se réclamant par ailleurs de la géographie sociale (Barnaud, D'Aquino, Daré et Mathevet, 2016)...

Je n'insisterai pas plus sur la dimension culturelle de la course camarguaise, appréhendable de multiples manières :

- paysage « naturel » : le plus souvent, pâturages en zone humide, plus rarement en zone sèche (garrigues au nord de Nîmes) ;
- arènes plus ou moins patrimonialisées (sept d'entre elles sont inscrites depuis 1992 sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques) ;
- autres éléments d'urbanisme (ronds-points comportant des symboles de cette culture) ;
- statues de taureaux, de raseteurs, de manadiers (même de sexe féminin ; quoique les manadières soient peu nombreuses) ;
- décorations des maisons (dont les empègues, dessins au pochoir) ;
- toponymie (voirie, équipements publics tel la Maison pour tous Fanfonne Guillierme à Montpellier) ;
- supports médiatiques : revues, bandes dessinées, cartes postales, disques (pour changer de

---

<sup>140</sup> Paul Ricard, décédé en 1997, était propriétaire d'un grand domaine en Camargue où la manade a porté son nom jusqu'en 2019. La société Pernod Ricard ayant annoncé en janvier 2020, sous l'influence d'un de ses actionnaires états-unien, la fin de son mécénat aux clubs taurins, toutes taumachies confondues, d'aucuns y voient le résultat de la pression d'activistes de la cause anti-corrida. On comptait récemment plus de 350 clubs taurins *Paul Ricard* (association fondée en 1961, transformée en Union des clubs taurins de France depuis janvier 2020) en France, lesquels regroupent plus de 15000 adhérents, amateurs de courses camarguaises, landaises, ou de corridas.

« Carmen », l'extrait de l'opéra de Berlioz diffusé aux moments importants de la course), films, cassettes vidéos, radio, télévision, usages d'Internet dans ses diverses formes, si rapidement évolutives qu'elles constituent un obstacle à la cumulativité diachronique des données, sauf à maîtriser leur recueil automatique (Keerle, 2006f) ;

- autocollants sur les automobiles et autres marquages mobiles, dont ceux sur les individus *via* leur vêtements ;
- expositions (le Cercle d'Art Contemporain du Cailar, fondé en 1987, où se trouvaient les œuvres de peintres comme Bioulès, Combas, Di Rosa, Viallat..., a été fermé, faute de financements locaux, en 2009).

Ces manifestations culturelles n'existent que grâce à leur dimension sociale que seul un approfondissement ethnographique permettra de préciser à l'avenir. Au-delà des facteurs contextuels (effets de la crise économique mondiale de 2008), individuels et des disputes sur la stratégie de développement de la course camarguaise qui expliquent la crise qu'a connue la FFCC, se pose la question des formes de la coopération entre ses différents acteurs. Rationalité organisationnelle, rationalités personnelles et rationalités subjectives (Saussois, 2019, 67) doivent converger au sein d'une organisation placée dans le contexte institutionnel du rattachement juridique à la structure ministérielle en charge des sports (l'alternative d'un rattachement à celle en charge de la culture reste régulièrement évoquée), entre :

- manadiers (regroupés dans une fédération unique seulement depuis 2019, et pour lesquels la course camarguaise pèse moins dans le chiffre d'affaires de l'exploitation que le tourisme à son siège et... les aides publiques) ;
- raseteurs plus ou moins engagés dans la « passion » pendant et après leur carrière sportive (reconversion dans la formation sociale locale dans ou hors de la fédération, particulièrement dans les lieux de sociabilité – bars, restaurants...) ;
- organisateurs de courses, dont les clubs taurins parfois opposés aux régies municipales, surtout lorsque tentent de se développer des projets de concentration des « meilleures » courses dans les villes les plus importantes du périmètre spatial concerné ;
- et autres acteurs plus (gardians – gardiens du troupeau – salariés et amateurs – aides indispensables des manadiers –, et tous les *afecio(u)nas*) ou moins attachés à ou enrôlables dans cette culture (nouveaux résidents venant d'autres régions, touristes renouvelant ou pas une première expérience de familiarisation avec la course camarguaise...).

L'action territorialisée (le manadier ne peut trop s'éloigner de son élevage) et territorialisante de ces différents acteurs nécessite, pour construire cette culture, un temps suffisant de familiarisation avec ses éléments (en particulier les animaux concernés) pour produire ses effets. D'où l'intérêt de concevoir l'identité de ces acteurs (et donc de leur culture) dans le cadre d'une « identification diachronique » (Descombes, 2013, 72) qui interroge le degré de stabilité de leur présence dans cet espace et le rapport qu'ils établissent avec celui-ci (Keerle, 2021a, 2021b).

Enfin, ce que je qualifiais en 2002 de territoire de la course camarguaise, qui est le territoire de cette culture et de ceux qui s'y identifient, peut être conçu comme une des « (...) *différentes configurations territoriales pouvant être mobilisées simultanément à une échelle donnée* » (Giraut, 2008, 62). Dans cette perspective, « (...) *l'enjeu est autant dans la nature des territoires pluriels et leurs agencements que dans leur articulation avec l'englobant* » (63). Cet « englobant » est un espace comportant environ 150 communes directement concernées (courses ou manades), concentrées pour la plupart de l'est de Montpellier au sud d'Avignon jusqu'à l'est de la Crau, le plus souvent de petite taille, avec quelques petites villes, et une seule ville moyenne (Nîmes), pour les courses les plus prestigieuses, le tout comportant des stations touristiques. La saison des courses (de mars à novembre) a en effet permis aux manadiers, à partir des années 1960, de trouver un débouché supplémentaire dans les divers spectacles proposés l'été par ces stations (courses de vachettes, taureaux-piscines, courses de nuit), leur permettant de tester les aptitudes de leurs vaches et de leurs jeunes animaux en

vue de la sélection de leurs cocardiens. Ce périmètre est stable depuis au moins les années 1980<sup>141</sup>, ce qui révèle les limites d'une explication par le milieu naturel à cette échelle, les enclaves assez récentes (manade dans l'Aude, club taurin à Portiragnes, près de Béziers) sur la côte languedocienne à l'ouest de Sète, où le milieu naturel offre des possibilités de zones de pâturage, n'ayant guère provoqué d'essaimage alentour. Pour conclure cette brève synthèse des apports de l'analyse d'un de mes terrains de recherche, je ferai remarquer qu'il s'agit d'un contre-exemple du processus de « désancrage spatial et temporel » des cultures sur lequel a insisté B. Werlen (2003, 14), ce qui montre bien le caractère risqué de considérations trop générales sur la spatialisation des sociétés, ce que rappelleront aussi les sections de ce texte qui suivent.

### 1.2.3.c De l'analyse spatiale

J'ai longtemps eu un rapport de type seulement thématique (avec accent circonflexe, cf 2.2, p. 122) avec l'analyse spatiale (expression relevant autant du versant social de la science que « géographie sociale » ; voir Sanders, 2021), complexité que j'attribue à la manière dont elle m'a été enseignée. J'estime avoir rationalisé ce rapport depuis les échanges du colloque *Frontières, politiques de santé et réseaux de soins* (2007 ; préalable à la publication de Séchet et Keerle, 2010) et ma compréhension de la pertinence de certaines formes d'analyse développées par ce courant de la discipline (par exemple, dans une bibliographie que je ne maîtrise en aucune manière, donc, au hasard de mes lectures, Grasland, 1998 ; De Ruffray et Hamez, 2009 ; Fusco, 2018). Par contre, je n'ai pas changé de position quant à d'autres modèles utilisés par l'analyse spatiale, dont celui, longtemps emblématique, des lieux centraux de Walter Christaller. Si j'ai pris position dans ma thèse quant à ce modèle (Keerle, 2002b, 101) c'était dans l'ignorance d'une partie de l'explicitation du sens des travaux de G. Nicolas relatifs à cet auteur, qui, lorsqu'ils étaient évoqués (Reymond, 1996), réduisaient la portée de sa critique, en négligeant les différences entre le texte allemand et la traduction anglaise (partielle) de l'ouvrage canonique du géographe allemand (Christaller, 1933 ; Baskin, 1966). À ce moment, l'accessibilité de ces travaux de G. Nicolas et de ses co-auteurs, (dont Michalakis et Nicolas, 2018 [1986]) était difficile (document papier absent des bibliothèques françaises), et compte tenu de la distance de ma thèse d'avec l'analyse spatiale, ne me paraissait pas justifier une recherche de preuve complémentaire. Jusqu'il y a peu, force est de reconnaître que les travaux de G. Nicolas (dont un chapitre d'ouvrage, 2003) et d'A. Radeff (résumés dans Adam, Michalakis, Nicolas et Radeff, 2018), sa co-auteur engagée dans le même projet critique, sont longtemps restés sans guère d'écho, surtout en France<sup>142</sup>, ou esquivés (Volvey, Bretagnolle, Djament, Hoyaux et Vrac, 2005 ; Stock, 2017), voire contournés (Pumain, 2015). Pourtant, ces travaux ont amplement démontré l'erreur de la théorie et du modèle des lieux centraux, ce dernier ayant parfois aussi été considéré comme « modèle reconnu » (Walliser, 2009) au sein de la discipline par des auteurs se réclamant de la géographie sociale (Di Méo, Castaingts et Ducournau, 1993 ; Peyon et Séchet, 1999 ; Baudelle et Buléon, 1999). Il serait fastidieux, peu utile, voire hors de propos de prolonger le débat, même si la défense de la pertinence du maintien de la référence à W. Christaller est parfois pathétique (Pumain, 2008) mais ce détour était nécessaire pour expliciter la manière dont j'ai récemment été amené à préciser ma conception de la notion de centralité, dans le cadre du développement de mes travaux dans le registre de la justice spatiale (cf 1.2.5).

---

<sup>141</sup> La dispersion et les lacunes des sources publiquement consultables ne m'ont pas encore permis d'obtenir des données significatives avant cette date.

<sup>142</sup> Une référence aux travaux d'A. Radeff (2012) dans Mathieu (2013). Il a fallu attendre 2020 pour que G. Di Méo écrive (dans son compte-rendu de Adam, Michalakis, Nicolas et Radeff, 2018) « nombre de chercheurs ayant utilisé le modèle de représentation hiérarchique des centralités spatiales, élaboré par Walter Christaller dans les années 1930, ont été, si j'en crois mon expérience et mes lectures, à la fois fascinés et déçus » (2020a). La thèse de Colas Bazaud (2019), étiquetée « aménagement de l'espace et urbanisme », qui m'a été signalée par G. Nicolas, offre de nombreuses pistes de compréhension de cette « fascination/déception ».



Certains auteurs accordant un crédit aux travaux de W. Christaller sont suffisamment critiques quant à leur intérêt actuel pour la notion de centralité pour autoriser un réexamen des cloisonnements ainsi établis, qui transforment des styles d'analyse intradisciplinaires (voir 2.3, pp. 138-141) en « paradigmes ». Lise Bourdeau-Lepage, Jean-Marie Huriot et Jacky Perreur rappellent ainsi : « *il est banal de dire que la centralité est polysémique. On dit de même de tous les grands concepts de l'analyse spatiale (...) Tout ordre spatial résulte de la combinaison de forces d'agglomération et de forces de dispersion (...)* » (2009, 551 et 554). Et concluent : « *du point de vue épistémologique, la fascination du centre unique relève d'un biais plus général, qui est la volonté de trouver la cause première et unique de tout phénomène. Cela relève d'un essentialisme aujourd'hui dénoncé par une bonne partie de la philosophie des sciences. Il semble que la centralité, si elle est conçue comme la recherche du centre, ou comme une variante du schéma centre-périphérie, et quand elle est élevée au niveau de principe premier de l'explication de l'organisation de l'espace, relève de ce biais* » (563). Allant plus loin dans la remise en question de la pertinence du recours à la théorie et au modèle des lieux centraux, Jacques Fache explique que « *l'entreprise telle qu'incluse dans les théories de la centralité n'existe donc pas ou très peu en tant qu'entité active dans ces modèles et dans cette réflexion. Pourtant, de nombreux travaux peuvent être considérés comme précurseurs, et ceci dès les années 50. (...) Mais ces travaux ne seront pas ou peu utilisés par rapport à l'organisation de réseaux urbains, les champs de recherche explorés relevant des questions de polarisation et de relation pôle-région. Ils ne donneront pas lieu à une réflexion poussée en direction d'une refonte des modèles de centralité, dont ils auraient bouleversé les fondements* » (2008, 474-475). Et de conclure : « *(...) l'hypothèse d'un espace acentral peut être avancée, dans le sens où la centralité ne résulte pas de lois qui s'appliqueraient, mais d'actions d'entreprises, mais aussi du politique, qui fabriquent artificiellement une centralité qui, s'inscrivant dans les faits et les esprits, semble après coup naturelle. [Elle] (...) ouvre la porte à une réhabilitation du rôle du politique en termes d'action sur le système urbain, régional et économique, ou pour être plus simple, en matière d'aménagement. Si les "lois" de la centralité sont construites, l'objectif du politique ne saurait être, comme le préconisaient Christaller et Lösch, de permettre le système de fonctionner au mieux, mais bel et bien de le maîtriser, ou au moins d'en comprendre les rouages pour l'infléchir dans une direction socialement et culturellement admise et acceptée* » (488 et 490). Même si mon choix de ces remarques anticipe sur la partie de mon texte consacrée à la justice spatiale, celles-ci permettent aussi de rappeler le risque d'une critique inutilement radicale de la conception des acteurs proposée par R. Brunet telle que pourrait laisser supposer une lecture trop hâtive (ou trop improductivement clivante) des travaux de R. Lajarge.

Pour autant, la notion d'espace acentral ne me paraît pas pouvoir répondre seule à la question du degré de complexité des phénomènes visés. Et c'est ici que les travaux du géographe G. Nicolas et de l'historienne A. Radeff sortent de la critique toujours susceptible d'être contestée pour son caractère iconoclaste afin de s'engager dans une proposition conceptuelle fondamentale, celle du langage d'interprétation de la dialectique centralité-décentralité. Suite à de nombreux travaux historiques menés par eux-mêmes ou d'autres auteurs, ils mettent en évidence que, non seulement, les logiques de centralisation se succèdent, se contrarient d'une période à l'autre, mais surtout que les flux commerciaux ne respectent pas nécessairement les réseaux hiérarchisés que, certes, certains acteurs dominants souhaiteraient leur voir utiliser. Nul doute que le contexte du futur canton de Vaud, disputé entre plusieurs pouvoirs territoriaux extérieurs avant d'entrer dans la confédération suisse au XVI<sup>e</sup> siècle, où ces recherches historiques ont été menées, a pu favoriser cette découverte, et sa diffusion, encore relativement confidentielle. La suite de cette recherche a été esquissée par ces auteurs : « *or, le contraire de "l'ordre" tel que l'entendent les théoriciens de la "centralité" est, ni le "désordre", ni "l'anarchie". Il s'agit d'habitudes sociales, de procédés économiques et de comportements politiques antagonistes des pratiques "centrales" que l'on peut désigner par le néologisme de "décentrales". (...) Nous ne proposons donc pas de construire un modèle des "décentralités" qui s'opposerait à celui des "centralités" mais de chercher un modèle global, tenant*

*compte des deux phénomènes, en un mot : un modèle des "centralités / décentralités" » (2018, 446 et 447). Je ne pourrais mieux exprimer le sens que j'entends donner à ma conception de la géographie critique.*

#### 1.2.3.d De la critique

*« Tout rapport social est par nature source à la fois de cohésion et de conflit » (Pfefferkorn, 2007, 10 ; cité par Hérim dans Bonny, Bautès et Gouëset, 2017, 303).*

*« Je n'ai jamais utilisé l'étiquette "justice spatiale". Quand, dans la foulée du colloque "Justice et injustice spatiales" de mars 2008, Philippe Gervais-Lambony a envoyé un message à tous les participants au colloque pour demander si on était d'accord pour être correspondants de la revue, j'ai dit oui mais en même temps, j'exprimais ma réserve sur l'étiquette, le nom de la revue. (...) Je préfère utiliser les mots de ma formation, les mots de la géographie sociale : problème social, question sociale, inégalité, le mot clé, qui sont aussi à peu près les mêmes mots que la sociologie critique qu'ensuite j'ai repris » (Ripoll, dans Clerval, Ripoll, Moreau et Philifert, 2017).*

*« La géographie sociale aux prises avec les nouvelles pensées critiques. Géographie sociale – géographie radicale : retour sur un "rendez-vous manqué" ? » (2018)<sup>143</sup>.*

*« En matière de rhétorique, les "réactionnaires" n'ont pas le monopole du simplisme, du ton tranchant et de l'intransigeance » (Hirschman, 1991, 239).*

Cette partie de mon texte est conjoncturellement brève, dans la mesure où la publication des travaux issus du colloque *Approches critiques de la dimension spatiale des rapports sociaux : débats transdisciplinaires et transnationaux* (2019) est encore en chantier. Néanmoins, les termes du débat concernant le qualificatif de « critique » me semblent avoir été posés d'une manière intéressante au plan heuristique, tout au moins hors de leur discipline (Rambaud, 2017), par Pascale Haag et Cyril Lemieux. Pour ces sociologues, « (...) l'opération critique concerne, dans la pratique des sciences sociales, l'ensemble du cycle de production des savoirs », qu'ils résument en trois étapes : « penser autrement », « montrer l'erreur » et « provoquer le débat public » (2012, 15). Cette discrétisation n'est pas très éloignée des options présentées pour la géographie sociale par X. Piolle en 2001 (cf p. 28), même si la première (amélioration de la pertinence de nos objectifs scientifiques) est ici dissociée en deux étapes analytiques qui ne sont pas toujours immédiatement praticables dans la même opération de recherche, tandis que seule la première des deux autres (recherche sociale militante, et interface entre recherche et action) y est retenue. Comme le précisent P. Haag et C. Lemieux, leur distinction entre « (...) fondement, fonctionnement et effets critiques des sciences sociales mérite d'être comprise comme une commodité. Elle ne saurait faire oublier l'intrication profonde et permanente de ces trois plans. (...) Voilà qui suggère la vanité qu'il y aurait à vouloir épurer les sciences sociales de leurs "scories" critiques pour atteindre une forme de description a-critique, c'est-à-dire, en somme, incapable de produire le moindre décalage vis-à-vis du sens commun. Mais voilà qui suggère également l'erreur en quelque sorte inverse, qui consisterait à croire possible d'isoler et de promouvoir des recherches dites "critiques" par opposition à d'autres qui ne le seraient pas » (27). Dès lors que l'on accepte au moins partiellement le raisonnement de ces chercheurs qui se reconnaissent dans le courant de la sociologie pragmatique (Lemieux, 2018), sa traduction en géographie est nécessairement complexe. L'histoire de la discipline en France et son actualité dans un certain nombre d'autres États potentiellement financeurs de la recherche dans le monde montrent qu'une certaine myopie, ne serait-ce que face aux paysages des injustices ou de la

---

<sup>143</sup> Titre de l'appel à communications des 11èmes Rencontres franco-italiennes de géographie sociale, Art-Dev, Université de Perpignan Via Domitia 14 et 15 mai 2018.

domination entendue dans ses acceptions les plus fortes, a abouti à ce que certaines recherches ont été ou sont moins « critiques » que d'autres. Heureusement, P. Haag et C. Lemieux présentent un critère plus précis de caractérisation de leur troisième étape de l'opération critique dans le cycle de production des savoirs : « *le prisme politico-moral est certes devenu ces dernières années la façon privilégiée, presque exclusive, de rappeler aux chercheurs (et pour les chercheurs de se rappeler à eux-mêmes) que leur activité comporte une exigence critique. (...) Il n'est pas sûr (...) que l'empressement à vouloir produire certains effets politiques soit la meilleure façon d'en avoir qui soient radicalement distincts de ceux que les acteurs eux-mêmes savent produire – d'en avoir, autrement dit, qui justifient qu'un détour par les sciences sociales soit opéré* (2012, 14). Là, la transposition en géographie est plus aisée, ce que F. Tesson a montré à sa manière à propos de son objet de recherche (« *l'acteur a-t-il encore besoin du chercheur ?* », 2014, 217-220), sachant qu'il n'évoque pas là des acteurs parmi les plus faibles (Payet et Laforgue, 2008).

Espérant avoir ainsi posé quelques balises du débat relatif à l'étiquette « géographie critique », hors du versant social de la science, je peux maintenant rendre compte de mon positionnement à son égard, auquel font écho les citations figurant au début de cette partie de mon texte. Que tout rapport social soit à la fois source de cohésion et de conflit est un truisme dont la traduction en géographie a depuis longtemps été illustrée quant à certaines acceptions du concept de territoire (Kesteloot et Saey, 1986). Mais je ne partage pas la conception ouvertement idéologique (au sens ID3 de R. Fossaert), et relevant d'une conception de la science s'approchant globalement du constructivisme social (cf 2.1, p. 112), de l'importance des classes sociales telle que l'argumente le sociologue Roland Pfefferkorn (2007, 44-45). C'est dire que même si j'avais été formé dans le cadre de l'UMR ESO, je n'aurais pas embrassé les récents développements « critiques » de certains de ses membres.

Autant la signification de l'appellation « géographie critique » est relativement claire dans le monde anglo-américain (Gintrac, 2012), et bien documentée à ce propos en langue française (Mitchell, 2015 ; Smith, 2015), autant le sens qui pourrait lui être donné en France pose question, aussi bien du fait du « (...) "*nomadisme catégoriel*" (...) » (Gintrac, 2015, 63) dans lequel elle peut s'inscrire que de « (...) *la tendance à reproduire les formes de domination et d'exclusion au sein des mouvements (...)* » (65) sociaux dont elle revendique l'interprétation juste, ce dont témoigne à sa manière la troisième citation placée en exergue de cette partie de mon texte. Quant à l'infiltration des dimensions sociales de la science dans sa dimension cognitive (Engel-Di Mauro, 2015), elle n'y est malheureusement et logiquement ni plus ni moins importante *a priori* qu'ailleurs. Ce sont les frontières entre ces deux dimensions qui me paraissent les plus intéressantes à explorer, dont je retiens ici deux exemples.

Le premier est celui de leur articulation avec la problématique de la justice sociale. Pour certains, « *les approches radicales et critiques, en interrogeant les relations de pouvoir qu'entretient le chercheur dans le processus de recherche et avec la société civile, remettent en cause la légitimité d'un statut d'expert possédant le savoir, unique et objectif, sur une question* » (Vergnaud, 2012). Cette autrice retient de ses explorations états-uniennes une alternative selon laquelle le « (...) *rôle de chercheur-facilitateur, revendiquant un renversement des relations de pouvoir, consiste donc à assurer une collaboration qui garantit une place et une voix à chacun des acteurs impliqués ou devant l'être. Cette action d'organisation du processus de recherche par le chercheur-facilitateur fait référence au concept de justice procédurale. Lorsque l'on considère la dimension procédurale de la justice, l'analyse porte plus sur les modalités de mise en place d'une collaboration juste (organisation des relations de pouvoir) que sur l'objectif à atteindre (justice distributive)* » (ibid.). Je présenterai ma position concernant la justice sociale dans la section 1.2.4, mais d'ores et déjà, indépendamment du fait que je ne me suis jamais trouvé en position d'expert jusqu'à présent, je maintiens la supériorité ontologique de « l'objectif à atteindre » sur celui de la « justice procédurale ».

Le second exemple renvoie à la question à laquelle répond la philosophie du réalisme critique (cf p. 57). Un texte se réclamant de la géographie critique considère ainsi que « *la stabilité du lieu amène cependant à poser la question de la formation de nouvelles normes à l'intérieur des lieux*

(...) » (Prieur, 2015, 265). Effectivement, pas de lieu sans stabilité (minimale) d'objets non humains, objets dont l'ontologie limite nécessairement la révolution permanente des normes d'usage : la production de l'espace a ses limites en termes de rythmes.

Ce qui me gêne le plus dans certains des travaux se réclamant de la « géographie critique », ce sont les surinterprétations, d'ailleurs souvent mal informées pour ce qui concerne la référence au marxisme en France. Un exemple de ces surinterprétations, type d'écueil que j'ai souhaité éviter depuis mes premiers pas à l'université, peut être trouvé chez David Harvey. Si ce géographe n'est pas le seul auquel j'aurais pu appliquer ma capacité critique, je l'ai volontairement choisi pour éviter tout risque d'interprétation personaliste de ma critique envers un collègue exerçant en France. Pour cet auteur, interrogeant ici la marchandisation de la culture, la dynamique structurelle de centralisation du capital dans de grandes entreprises (il cite *Microsoft*, comme les secteurs de l'automobile ou des services financiers, entre autres) n'aurait pas cette importance « (...) *si les capitalistes ne cherchaient activement à bâtir des pouvoirs de monopole : en faisant cela, ils conquièrent un profond contrôle sur la production et le marketing, stabilisent leur secteur d'activité, et peuvent ainsi s'adonner au calcul rationnel et à la planification à long terme, réduire les risques et les incertitudes, et plus généralement, s'assurer une existence relativement paisible* » (2008, 29). La capacité de contrôle de grands détenteurs d'entreprises est donc affirmée. Cependant, dans les secteurs pouvant se rattacher sous une forme ou une autre à la notion de culture (cas du commerce du vin ou des environnements bâtis comme les villes), cette capacité de contrôle semble limitée : « *mais la rente de monopole est une forme contradictoire. En la poursuivant, le capital mondial doit valoriser des initiatives locales distinctives (...) Ce qui entraîne également une valorisation de l'unique (...) et de toutes les dimensions de la vie sociale incompatibles avec l'homogénéité présupposée par la production de marchandises. Et si le capital ne veut pas (...) détruire l'unicité qui forme la base même de l'appropriation de rentes de monopole, alors il doit soutenir une forme de différenciation et permettre des développements culturels divergents, et, dans une certaine mesure, incontrôlables, potentiellement opposés à son bon fonctionnement* » (53). On aura remarqué le passage du pluriel (« les capitalistes ») au singulier (« le capital ») qui transfère la capacité de contrôle à un niveau supérieur et plus abstrait. Ce changement de registre justifie toutes les interprétations : le succès, l'échec, le potentiel de contestation de la marchandisation « (...) *des valeurs que sont l'authenticité, le local, l'histoire, la culture, la mémoire collective et la tradition* » (55) sont toujours initiés par « le capital » ou « les capitalistes », selon le contexte rendu nécessaire par l'argumentation. C'est ainsi qu'à propos de villes qui « (...) *possèdent un caractère unique absolument introuvable ailleurs (...) la lutte pour le capital symbolique collectif a gagné en importance comme base des rentes de monopole. Comment expliquer autrement l'engouement suscité par le musée Guggenheim de Bilbao, avec son architecture signée Gehry ? Et comment expliquer autrement que les grandes institutions financières, avec des intérêts internationaux considérables, se soient montrées si disposées à financer un tel projet ?* » (45). Étrange posture d'un géographe qui a beaucoup insisté sur l'oubli de la géographie dans les critiques du capitalisme, et qui évacue ici la question de la spécificité de la réussite du projet mené dans un lieu précis (Bilbao).

#### 1.2.4 Pour en finir avec les étiquetages

« *À plusieurs reprises lors du colloque, la question assez traditionnelle des différences et ressemblances entre géographie sociale, géographie culturelle (en France) et géographie démocratique (en Italie) a été posée* » (Fournier, 2010, 108).

« *Et toi, tu es toujours sur le matérialisme historique ?* » (extrait de conversation en forme d'apostrophe à mon égard lors des 4<sup>èmes</sup> rencontres scientifiques internationales de la Cité des territoires, *Habitable, vivable, désirable, Débats sur la condition territoriale*, Grenoble, 25 mars 2015).

Je n'ai pas encore cherché à communiquer aux rencontres franco-italiennes de géographie sociale, évoquées dans la première citation ci-dessus (avec leur lot d'étiquetage), compte-tenu de la date souvent incompatible de ces échanges avec l'agenda de l'enseignant-chercheur en IUT, pour qui le mois de juin est, contrairement aux calendriers des départements de géographie des universités françaises, un des plus contraints par les tâches d'enseignement et leurs prolongements administratifs. Ce que je regrette d'autant plus que les liens entre « géographes sociaux » italiens et français mériteraient d'être explicités, en particulier du fait que G. Di Méo et R. Hérin s'y retrouvent régulièrement (cf aussi note n° 74, p. 41). En effet, les auteurs du chapitre dédié à la géographie sociale française dans l'ouvrage *Horizons géographiques*, édité en deux langues (anglais et français), signalent : « nous sommes particulièrement reconnaissants à Angela Alaimo de nous avoir aidés à retracer l'évolution de la géographie sociale francophone » (Philo et Söderström, 2004, 76). Je ne conteste pas les compétences de ma collègue italienne, mais comme le suggérait R. Séchet à propos de leur formulation simpliste d'un séparatisme spatial attribué à la géographie sociale version « manuel de 1984 » (Séchet et Veschambre, 2006, 12<sup>144</sup>), et comme ils l'indiquaient eux-mêmes, mais à propos d'un « tournant culturel » de la géographie sociale, « (...) il faudrait (...) faire appel à des auteurs plus qualifiés » (Philo et Söderström, 2004, 127) car mieux informés pour nuancer le propos. Étrange alchimie d'un ouvrage écrit en deux langues (anglais et français), mais qui n'a pu transmettre qu'une représentation illisible, pour les anglophones décryptant le français, d'une partie de la géographie française : que pourrait bien signifier en France la dénomination « géographie sociale humaniste » (118 ; surtout lorsqu'on ne cite pas les travaux d'A.-M. Fixot) ? Pourquoi écraser la pensée d'A. Frémont sous une prétendue influence de celle d'H. Lefebvre (123) que tout, y compris leur propre bibliographie (côté A. Frémont, 1972, 1976), contredit ? S'agissait-il de se rendre « accommodable » auprès des lecteurs anglophones en réécrivant l'histoire ou en fabriquant un cadavre exquis ?

Sachant qu'on ne saurait me voir sauter à l'élastique (dans le Vercors ou ailleurs), pas plus que je ne me proclamerai « chercheur en sciences sociales » (dernier *hubris* d'actualité) l'adresse de la question à mon encontre figurant dans la seconde citation en exergue m'a définitivement convaincu qu'il est difficile d'échapper aux effets d'étiquetage, puisque je n'ai jamais utilisé l'expression « matérialisme historique » à l'oral comme à l'écrit, cette expression me paraissant depuis longtemps trop floue (voir par exemple Maidan, 1985), sans compter qu'elle reste susceptible de charrier des foutaises telles que des références bibliographiques non distanciées à Mao-Tsé-Toung (sic) et Staline (Forcier, 1978) dans un numéro des *Cahiers de géographie du Québec* consacré au matérialisme historique en géographie. Sans en mesurer encore les implications les plus précises, je me reconnais donc volontiers dans la proposition d'Alain Caillé et Frédéric Vandenberghe : « (...) nous sommes tous, inévitablement, postmarxistes (...) » (2016, 56).

Dans cette section de mon texte, l'avant-dernière de sa première partie, je poursuis la présentation de mon parcours « depuis la géographie » (cf le plan de ce texte) avant de rendre compte des travaux menés au plus près des initiatives de mes collègues géographes d'ESO les plus engagés dans la mise en œuvre du projet de géographie sociale de l'UMR, travaux que j'ai parfois pu prolonger de manière plus personnelle, et qui ont aussi alimenté ma réflexion épistémologique, en particulier pour la notion de cas, permis de compléter ma conception de l'acteur (ici, collectif), et *in fine* conduit à orienter prioritairement mes recherches les plus récentes vers la notion de justice spatiale, laquelle sera traitée dans sa dernière section.

Pendant une phase (2002-2005) où, convaincu du trop faible intérêt de la thématique du sport pour que ma thèse (dont la préoccupation épistémologique risquait ainsi d'être masquée) puisse susciter la curiosité d'une commission de spécialistes (aujourd'hui, comité de sélection) en vue d'un recrutement à l'université, j'ai poursuivi, en dehors de mes activités d'enseignant en lycée, mes recherches aussi dans d'autres directions. Après mon recrutement à l'université, mon nouveau

---

<sup>144</sup> Ce contre diagnostic a été formulé dans la partie de ce texte écrite par R. Séchet.

contexte professionnel d'enseignement m'a très vite fait renoncer à la publication de ma thèse, prévue à partir de 2004 (malgré l'obtention d'un bonus qualité-recherche de l'université Paul Valéry Montpellier III) d'autant que la parution alors récente de deux ouvrages (Lévy et Lussault, 2003c ; Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux, 2003) m'aurait obligé à une réélaboration de certaines formulations de ses langages d'analyse, dans un contexte particulièrement contraint sur le plan temporel et institutionnel (cf 1.2.1, p. 36)<sup>145</sup>. Une fois membre d'ESO, j'ai également été convaincu assez rapidement de ne pas pouvoir à nouveau me consacrer entièrement à la thématique du sport, étant donné ma conception de la preuve (Berthelot, 1990). C'est ainsi qu'un mémorable entretien effectué avec le président du Comité Départemental Olympique et Sportif d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du programme de recherche MAGIE (cf pp. 44-46) m'a fait comprendre que le processus de « diffusion », ou plus exactement de généralisation des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatives aux sports de nature, expérimentées depuis 2000, n'y aboutirait pas de sitôt : 22 ans après cette prévision, ce département fait encore partie de ces 32 territoires politiques métropolitains dans lesquels cette commission n'est toujours pas installée (<http://www.sportsdenature.gouv.fr/comprendre/observatoire/cdesi-pdesi>, consulté le 22 mai 2022). L'énigme que constitue le processus de généralisation de cet instrument d'action publique (privé de portage national depuis 2008 ; cf Le Bellec, 2019) est un des objets de recherche qui figure à l'agenda de ma participation à la réalisation d'un atlas des sports interdisciplinaire.

Si l'on ajoute à ces paramètres ceux évoqués au début de ce texte (cf p. 36), on pourrait s'interroger : pourquoi ai-je maintenu, dans certains de mes textes écrits en tant que seul auteur (ou comme co-auteur avec des non-membres d'ESO), la référence à la « géographie sociale » ? D'abord parce que je n'ai pas changé de position quant à la qualification la plus générale possible à accorder à mes travaux de recherche sur la thématique du sport. Avant 2008 (en référence à la première mention de la perte de pertinence de cette expression, cf p. 37), ce n'était pas une évidence, étant donné son ambiguïté cognitive et sociale (en tant que dimensions de la science). Depuis, c'est progressivement devenu un enjeu indéchiffrable. Au final, quel sens puis-je donner à l'expression « géographie sociale » ? Celle de « l'explication sociale en géographie » selon l'expression de G. Di Méo (2001b). Certes, mais à partir de quelle conception de la société ? C'est là que mon parcours se sépare de tous les développements « antistructuralistes » comme antiphénoménologiques rencontrables dans ma discipline de formation, que leurs partisans se réclament ou non de la « géographie sociale », ceci pour résumer les langages d'analyse qui ont progressivement restreint l'identification externe de mes travaux à cette étiquette. Il serait déplacé d'ajouter ici une typologie de plus des courants de la géographie à celles qui existent déjà, cette question étant traitée dans la deuxième partie de ce travail, dont ce n'est d'ailleurs pas l'objectif. Par contre, sur le versant social de la science, quelques précisions éclairent ce positionnement. Si l'on entend par comparaison une simple mise en parallèle générationnelle avec la trajectoire de J. Lévy, dont les *Egogéographies* (1995) n'ont pas laissé indifférent (Ragouet, 1999), celle-ci n'est pas absurde, cet auteur étant né 6 ans avant l'impétrant. Comment sommes-nous respectivement entrés en géographie ? *« Lorsque j'avais huit ans, je restai alité un mois pour une de ces longues mais bénignes maladies d'enfant. Mon livre préféré était un atlas, grâce auquel j'aimais parcourir le monde en sa diversité, mais aussi, pour elles-mêmes, les images abstraites et symboliques qui le représentaient. J'aimais les cartes et la géographie je voulais devenir géographe. Je détestai la géographie au moment de devenir géographe. La préparation de l'agrégation me fit sentir à quel point cette discipline encyclopédique, coupée du mouvement de la pensée, accrochée à des dogmes moisis, m'était étrangère. Je me demandai si mon atlas d'enfant ne m'avait pas abusé. Avec d'autres, j'entrepris un examen sans complaisance, à l'issue duquel aucun diagnostic, fût-il sévère, aucun pronostic, fût-il fatal, ne devaient être exclus »* (Lévy,

---

<sup>145</sup> Évoquant le tournant pragmatique (au sens scientifique de ce langage) des années 1990, R. Lajarge rappelait que « (...) les acteurs sont par principe mêlés à des grands isthmes [sic], à des choses qui nous ont bercé quand on était petit, dans lesquelles on est obligé de caler quelque part nos thèses » (2008, 62-63) Si ces deux ouvrages étaient parus en 2000, je n'aurais probablement pu soutenir ma thèse qu'en dixième année d'inscription... ou jamais, selon les canons actuels.

1990, 74-75).

Je n'ai même pas été alité aussi longtemps, mais c'est bien par l'intermédiaire de l'atlas du dictionnaire domestique et de cartes (*Michelin*, celles que mon père a commencé à acheter à Lille pour partir en vacances loin de la Mer du nord à partir de 1969, afin selon le médecin de famille, de favoriser ma croissance) qu'en classe de 4<sup>ème</sup>, lorsque l'institution scolaire me demanda ce que je voulais « faire plus tard », c'est la géographie qui m'est venue à l'esprit. C'était en 1971, et on me répondit qu'il faudrait que j'aie me former à Paris... ce qui, pour un « ch'ti » de milieu social plutôt ouvrier, bien avant le film au grand succès populaire du même nom, signifiait une épreuve comparable à l'*Everest* sans oxygène, avec risques d'accident définitif par surcharge de capacité du lieu en sus. Une fois entré à l'université en tant qu'étudiant en première année de DEUG de géographie, j'ai entrepris le même type de diagnostic de la discipline que J. Lévy (sans pour autant « détester la géographie »), et même pas tenté la préparation de l'Agrégation (qui sera réformée en 2000), dont je ne comprenais alors pas les normes, lesquelles me paraissaient, de manière générale, plus claires en histoire, d'où mon inscription au concours du CAPES externe<sup>146</sup>. Mais depuis la période évoquée par J. Lévy, la situation a beaucoup changé, même si je n'ai pas la prétention ici d'analyser ce changement, la spécificité de mon poste d'enseignant ne m'ayant pas amené à participer aux enseignements de préparation aux concours de recrutement des enseignants.

Par contre, les cours estampillés « géographie sociale » qui m'ont été confiés par mes collègues à l'université Rennes 2 (remplacement de collègues tels Olivier David et Raymonde Séchet, alors en congés pour recherche) m'ont permis d'investiguer des thèmes d'analyse (carte scolaire, politiques sociales territorialisées) réputés appartenir à ce courant de ma discipline de formation, avant que le départ à la retraite de R. Séchet m'amène à y développer mes propres réflexions dans le cadre d'intitulés préexistants (en particulier, « Débats et controverses scientifiques dans les géographies sociales et culturelles » en master 2 depuis 2015).

Enfin, comment ai-je été/me suis-je impliqué dans des travaux collectifs au sein de l'UMR ESO ? Cette implication a été pilotée, à ses débuts, par le marrainage de R. Séchet, qui m'a permis de comprendre dans quel sens sa conception de la géographie (sociale) l'amenait à analyser les politiques territorialisées. Cet apprentissage est particulièrement net dans le cas des politiques sportives (déjà analysées à ma manière par ailleurs, cf Keerle, 2007c), évoquées dans le cadre d'un texte écrit à trois mains ayant par ailleurs assuré le début de mes collaborations de recherche avec O. David<sup>147</sup> (Séchet, David et Keerle, 2013). Ma participation à l'écriture de ce texte (d'abord proposé dans une première version comme communication au colloque *Justice et injustice spatiales* tenu en 2008) est surtout repérable dans ses phrases se référant à l'exemple du sport, et le constat s'est avéré assez simple : l'application de la problématique de la justice sociale au domaine du sport (question que je n'avais pas systématiquement abordée dans ma thèse) se révélait trop complexe pour espérer un traitement global à court terme, ce pourquoi j'ai différé la poursuite de mon exploration de cette problématique à la construction préalable d'un positionnement de géographe dans les débats sur la justice spatiale. En effet, contrairement à l'idéologie sportive dominante, le sport n'est pas un

---

<sup>146</sup> Je ne m'étais pas totalement trompé, ayant obtenu une note relativement honorable à l'écrit d'histoire (quoiqu'inférieure à la moyenne), même si ce sont bien mes notes en géographie qui m'ont assuré de figurer en milieu de classement dans une année où il y eut moins de 600 postes mis au recrutement. Quant à ma note médiocre à l'oral d'histoire, tout à fait méritée, je l'attribue à mon inculture sur la période antique, alimentée par l'impossibilité pour un étudiant en DEUG de géographie de suivre des enseignements d'histoire, du fait des relations traditionnellement peu coopératives entre enseignants de ces deux disciplines (à l'université Paul Valéry de Montpellier). Ma situation d'étudiant salarié a fait le reste. Par la suite, après quatre années de rattrapage de mon retard de connaissances en histoire qui m'ont permis de me sentir moins dangereusement incompetent pour son enseignement en collège ou lycée, j'ai failli m'y orienter pour la maîtrise, mais je fus réamarré à la géographie par R. Ferras. Bifurcation qui m'aurait peut-être évité de reproduire pendant quelques années dans mes enseignements une erreur fâcheuse (Amouretti, 1991).

<sup>147</sup> Collaborations qui se sont trouvées très réduites après l'accession à la présidence de l'université Rennes 2 de ce collègue en 2015, suite à l'échec de la tentative de fusion (asymétrique, aux dépens de la seconde) des universités Rennes 1 et Rennes 2.

domaine d'activités *a priori* source de bien-être, comme peut l'être la santé (Loirand, 2015, 2016).

Ce positionnement s'est avéré dès 2008 (pour ma part, échange bref mais assez saillant avec un collègue au colloque *Justice et injustice spatiales* sur le rôle du sport dans la société) devoir nécessiter une réfutation de la référence dominante, en France, aux travaux de John Rawls, en vertu desquels n'importe quelle forme d'inégalité spatialisée pourrait être justifiée par des arguments *ad hoc*<sup>148</sup>. Depuis cette date, la complexité de cette réfutation, que j'ai récemment entreprise (Keerle et Viala, 2020, cf 1.2.5) s'est vue confirmée, au plan social de la science, par le réductionnisme d'Arnaud Brennetot, qui a exclu de sa réflexion sur l'optimum territorial « (...) *les critiques néo-marxistes dont le holisme épistémologique exige la sortie du cadre libéral* (...) » (2010b, 215). Je conteste que cette opposition, fleurant bon l'importation d'un dualisme conceptuel dont les ravages potentiels en géographie ont pourtant été déconstruits par ailleurs (Cloke et Johnston, 2005), puisse « (...) *prétendre au statut de principe de réduction ultime* (...) » (Berthelot, 2001b, 247) des langages d'analyse des sciences anthroposociales, mais lui attribue un statut d'engagement thématique, comme d'autres (méthodes quantitatives ou qualitatives, statique ou dynamique, etc. ; voir partie 2)<sup>149</sup>.

L'application de la problématique de la justice sociale au domaine du sport est cependant dans certains cas plus aisée à mettre en œuvre que dans d'autres : population en situation de handicap, enfants (si l'on prend en compte l'éducation physique, et pas seulement le sport fédéral des fédérations délégataires), femmes – sans profiter d'un tournant du genre pour s'exonérer de la question de la critique du sport. C'est dans ce contexte que j'ai commencé le co-encadrement (avec R. Séchet) d'une thèse en Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), celle de Sébastien Gonguet (intitulée « *La dimension spatiale de la pratique sportive chez les personnes handicapées* »), interrompue dès la fin de sa première année (en 2009) à cause du non-renouvellement de son financement par les collectivités territoriales de la Région Bretagne (pour raisons d'économies budgétaires suite à la crise économique de 2008). Cette expérience finit de m'instruire de l'incertitude de l'issue de tout engagement de recherche incluant un recours au terrain (au sens physique du terme) dans le domaine du sport, y compris dans la perspective de la géographie sociale<sup>150</sup> telle que majoritairement entendue à ESO(-Rennes).

C'est dans une direction considérée comme parallèle au sein de la géographie sociale, celle de l'analyse des politiques publiques (Dodier et Séchet, 2008) que j'avais pu proposer auparavant à R. Séchet, par connaissance préalable du terrain d'enquête, de nous pencher sur le cas de la construction d'un hôpital transfrontalier (à financement public hispano-français) à Puigcerdà (comarque de Cerdagne, province de Catalogne, Espagne). Ses connaissances et son angle d'analyse du domaine de la géographie de la santé, nos conceptions globalement concordantes de la notion

---

<sup>148</sup> Cette fascination de nombreux géographes pour les travaux de John Rawls n'ignore rien moins que les critiques du géographe Edward Soja (« *Rawls's fundamentally (...) ahistorical notion of justice* (...) » (Soja, 2010, 76), celles à dimension géographique de la philosophe Nancy Fraser (2005 ; « (...) *sharp Westphalian distinction between the domestic and international spheres* (...) », 2010, 33), et fait abstraction des critiques « constructives » de sa théorie par d'autres philosophes (Guérard de Latour, Radica et Spector, 2015 ; Spector, 2016).

<sup>149</sup> Quant à la discussion sur le holisme lui-même, voir, pour un texte qu'aurait pu lire ce géographe, Bernard Valade (2001), pour notre angle d'approche, J.-M. Berthelot, (1990, 160, en particulier note n° 30 – note n° 31 dans la version électronique du texte), et pour les débats ultérieurs entre sociologues, Giry (2019), par exemple. « Aurait pu lire » ne signifie pas que je prétends savoir si A. Brennetot (que je situe sur le versant non-relativiste de la sociologie des sciences) a lu ce texte, ou ceux de J.-M. Berthelot dans cet ouvrage d'épistémologie où figure un chapitre écrit par un géographe sur la géographie, mais vise à attirer l'attention sur un des aspects les plus documentés de « l'effet Internet », ici *via* le fait que ce n'est pas la même chose que d'avoir un livre ou de pouvoir choisir de ne télécharger qu'un seul de ses chapitres. Dans le premier cas, le potentiel d'*affordance* demeure intact, dans le second, le piège de l'(in-)attention (Citton, 2014) peut vite et plus longuement, voire définitivement, se refermer.

<sup>150</sup> Ce qui n'eût pas été un problème majeur si au même moment n'avait été forgée l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes, nous menaçant de devenir d'encore plus mauvais enseignants si nos performances bibliométriques (mesurées avec des horloges dignes d'avant le XVIII<sup>e</sup> siècle) ne sont pas suffisantes (selon des normes abracadabrantesques), soit le doublement de notre service horaire annuel d'enseignement, toujours largement sous-estimé par ailleurs dans un IUT, étant donné les spécificités du statut de cette composante de l'Université.



d'acteur en géographie (cf tableau p. 126) nous ont permis dans un premier temps (Séchet et Keerle, 2010) de rendre compte de l'émergence de cet événement géographique (localisé) et spatial (expérience de mise à l'épreuve du Groupement Européen de Construction Territoriale - GECT, outil juridique de coopération transfrontalière). Une telle qualification de cette séquence d'action permet de constater que le débat ouvert sur ce diptyque notionnel en 2000 (*l'Espace géographique*) a été par la suite enseveli sous le tsunami présentiste qui a gagné la discipline, tout au moins dans certains articles du DGES, où la question du temps est plus déconstruite (voire dé-référencée) que problématisée (Lussault, 2003h, 2013h)<sup>151</sup>, d'autres perspectives ouvertes à l'occasion de l'inscription de la question « Échelles et temporalités » au concours de l'Agrégation (Volvey, Bretagnolle, Djament, Hoyaux, Vrac et al., 2005) n'ayant guère été approfondie dans leur traitement dialectique par la suite. Un texte de synthèse de M. Grossetti permet d'ouvrir une nouvelle piste : « *les acteurs (individuels ou collectifs) subissent ou mobilisent des ressources dans des séquences d'action plus ou moins prévisibles qui peuvent produire de plus ou moins grandes irréversibilités, c'est-à-dire des altérations durables des acteurs et des ressources. Dans ce processus, on peut suivre des histoires et voir l'action se déplacer d'un niveau à l'autre, des entités nouvelles (acteurs ou ressources) se constituer (se découpler) ou disparaître (se dissoudre). Le processus peut prendre des formes multiples, plus graduelles ou plus bifurcatives* » (Grossetti, 2004, 22). L'événement géographique et spatial est bien ici une bifurcation dont l'ampleur (à venir) reste encore à préciser.

Cette piste de recherche sur les (re)structurations hospitalières n'a cependant pas été suffisamment poursuivie de mon côté, en particulier pour le cas de Puigcerdà, notamment du fait de ma méconnaissance de langues espagnoles (castillan et catalan) et n'a pas inspiré les travaux menés dans le domaine de la géographie de la santé dans l'UMR ESO (Séchet, 2012b). N'ayant pour ma part pas identifié d'autres pistes de recherche dans cette branche de la géographie, j'ai commencé à intégrer dans ma réflexion épistémologique le raisonnement par cas, complément nécessaire de mon assimilation de l'épistémologie analytique telle que l'avait développée J.-M. Berthelot, alors récemment décédé, et ai greffé ce raisonnement sur cette dernière, à partir de ce terrain de l'Hôpital Commun Transfrontalier de Cerdagne (HCTC) à Puigcerdà. Dans ce texte (Keerle et Séchet, 2009 ; écrit postérieurement au précédent à propos du même objet spatial central, mais paru quelques mois plus tôt), j'ai mobilisé mes connaissances de travaux de science politique pour interroger deux analyses discordantes de la coopération transfrontalière, vue surtout depuis le côté français de la frontière. L'une, celle du géographe François Mancebo, auteur d'une thèse sur la Cerdagne (1999), mais ayant assez rapidement par la suite changé de types de terrains, de thèmes de recherche et de langages d'analyse, et l'autre, celle du politiste Jean-Baptiste Harguindéguy, auteur d'une thèse sur la coopération transfrontalière franco-espagnole (2004) et n'ayant pas poursuivi ses travaux sur ce thème de recherche par la suite. Le texte développait l'argument selon lequel la réussite programmée (du fait du volontarisme des acteurs cerdans espagnols) de la réalisation de l'HCTC (première pierre posée en 2009, ouverture en 2014) constituait un contre-exemple des langages de donation de la thèse de F. Mancebo, généralisant la notion d'acteurs cerdans (français) hostiles à l'ouverture des frontières, comme de celle de J.-B. Harguindéguy, jugeant secondaires les « représentations » (géographiques, au sens étroit du terme que lui assignent la plupart du temps les non-géographes) des acteurs locaux pour l'explication du degré de réussite de la coopération transfrontalière. Côté français, nous attribuions cette réussite à l'intervention d'acteurs d'autant plus fortement motivés que, pour certains, ils étaient à la fois acteurs sociaux du territoire et acteurs socialisés dans le territoire (Gislain, 2004). La suite de l'histoire a montré que l'hypothèse « territorialiste » (Smith, 2008) du texte était fondée, ce que confirme aussi la thèse de science politique de Jordi Gomez (2015). Ma connaissance de la partie française de cet ensemble spatial m'a donc permis de l'intégrer en toute sérénité dans mes travaux ultérieurs (cf 1.2.5), dans une perspective plus synthétique (ou, pour le formuler comme les

---

<sup>151</sup> Mais même dans la revue *L'Espace géographique*, l'interrogation sur le sens de la notion est soit pastellisée par le lemme territorial (Hautdidier, Boutinot et Gautier, 2004), soit esquivée (Laporte et Djament-Tran, 2010).

politistes, moins sectorielle ; cf 2.4.3a).

Mon intérêt pour la notion de cas est donc ancien ; en témoigne ma notice « exceptionnalisme » (Keerle, 2005), ainsi que deux autres courtes notices monographiques (Viala et Keerle, 2006a et 2006b). Mais la précision du sens que j'ai donné à ce terme s'est accrue à la suite de différentes lectures échelonnées dans le temps. L'incontestable différenciation de l'espace terrestre a un temps amené la géographie à débattre du couple conceptuel idiographique / nomothétique, qui, si l'on en croit l'article du DGES signé par Alain Bernard, serait « *une antinomie dépassée* » (Bernard, 2003a, 483 ; 2013a, 526) et ayant « (...) *fini par devenir contre-productive* » (484 ; 527). Mais la notion de cas<sup>152</sup> qui, selon lui, la subsume via la référence aux travaux du sociologue Jean-Claude Passeron, n'apparaît que dans la bibliographie de son article. Quant à la géographie francophone, celle-ci renvoie à l'article « exceptionnalisme » où François Durand-Dastès se limite à évoquer ses travaux précédents, dont je retiens la remarque la plus prégnante : « *la question des rapports entre le particulier et le général n'est pas propre à la géographie, puisqu'elle se pose en fait dans toutes les disciplines* » (1991, 207).

Les ouvrages évoqués par A. Bernard<sup>153</sup> ignorent la géographie, et les questions des rapports entre disciplines, pourtant évoqués dans la revue *Espaces Temps* (Wallerstein, 1998). Cependant, le raisonnement de J.-C. Passeron s'appliquant, à propos de la notion de cas, à « (...) *une classe finie d'éléments spécifiés dans une région spatiotemporelle, particulière et limitée* (...) » (Fabiani, 2007, 16)<sup>154</sup> ne peut qu'interpeller le géographe. Commentant la démarche de Jean-Claude Passeron dans un texte qui interroge la problématique de la généralisation en sciences sociales, Jean-Louis Fabiani indique que dans cette perspective, « *le passage d'un cas à un autre est le mode unique de construction du raisonnement* (...) » (17). Et tout en reconnaissant l'intérêt de cette réflexion, il signale que « (...) *s'il est vrai qu'il serait vain de chercher des propriétés relatives à la description de contextes par définition singuliers, il n'en reste pas moins que la question des réglages spécifiques (...) de comparaison de cas reste en dehors de l'analyse épistémologique, dont on remarque également que, au rebours de ses proclamations indexicales, elle évite régulièrement de "penser par cas" les pratiques mêmes des sciences sociales* » (*ibid.*). C'est ainsi qu'en l'absence de norme épistémologique transdisciplinaire, comme le signalent J.-C. Passeron et J. Revel « (...) *les raisonnements menés sur des cas ou à partir d'eux (...) ont dû inventer les chemins de leur généralisations propres. Ceux-ci ont pu être assez différents selon les types d'objets, les usages pratiques et les contextes disciplinaires ou historiques. Car ce que l'on nomme "cas" par commodité se décompose presque aussitôt en une large gamme d'expériences* (...) » (2005, 17). Qu'il s'agisse de la référence *princeps* de ces auteurs (Ragin et Becker, 1992, où ne figurent que des sociologues), aussi signalée dans la géographie anglo-saxonne (Hardwick, 2009), ou d'excellents ouvrages de méthodologie de la recherche (Lê Huu, 2000 ; Roy, 2016), aucun ne s'aventure, dans le registre de la

---

<sup>152</sup> Le terme ne fait pas l'objet d'un article ou d'une autre évocation significative dans l'ouvrage. Sur ce point, ce dictionnaire s'oppose à son précédent (« *Étude de cas : exemple à l'appui d'une démonstration, ou recherche en application d'une théorie, destinée à la vérifier, à l'illustrer ; ou, plus rarement, à la réfuter. L'étude de cas ne peut jamais être pleinement convaincante, sauf dans le dernier cas* » (Brunet, Ferras et Théry, 1992, 85), dont cet article témoigne certes d'un « (...) *art certain de l'ellipse* (...) » (Lévy et Lussault, 2003b, 10 ; 2013b, 17), mais pas seulement.

<sup>153</sup> *Penser par cas*, dirigé par le sociologue Jean-Claude Passeron et l'historien Jacques Revel (2005), et *Le raisonnement sociologique* de J.-C. Passeron (1991 ; l'édition revue et augmentée, 2006, n'est logiquement pas signalée, car sans changement notable).

<sup>154</sup> On pourrait s'étonner du fait que je résume la mise en relation de mes travaux avec la notion de cas travaillée par J.-C. Passeron à un commentaire extérieur, mais j'effectue cette réduction par souci de simplification. La voie épistémologique empruntée par cet auteur est celle d'une distinction radicale entre des faits qui seraient « naturels » (et valables en tous temps et tous lieux) et d'autres « historiques » (valables « dans une région spatiotemporelle, particulière et limitée »), alors que pour J.-M. Berthelot dont je cherche à appliquer les principes épistémologiques, ces deux types de faits sont tous deux redevables d'une même logique de la preuve (ils ont bien eu lieu, ou pas, indépendamment ou pas d'une action humaine, la différence étant alors dans leurs modes respectifs d'explication, ce qui, dans les modèles épistémologiques de ces deux auteurs, laisse ouverte la question de la généralisation).

généralisation, au-delà des préconisations d'évitement de la surinterprétation (Lahire, 1996), ce qui n'est déjà pas un acquis mineur et m'a amené à me fixer comme objectif ultime de mon parcours de recherche la cumulativité des savoirs plutôt que leur tentative de clôture.

Afin d'explicitier la cohérence de l'univers de pertinence dans lequel se situent les différents cas que mes recherches m'ont permis d'explorer, je peux m'appuyer, à titre d'exemple, sur les deux exemples de Villejean et de la course camarguaise. Dans le premier terrain, pour la partie la plus développée de mes analyses, je me suis limité à un seul individu, ne considérant qu'une faible part de l'ensemble de ses activités, et ce pendant un temps relativement court (même s'il s'agit de séquences répétées). Dans le second, j'ai pris en compte la durée maximale de cohérence de sens de l'activité (depuis son invention comme tradition) et l'ensemble des acteurs concernés, pour une activité dont le sens est très important pour une part d'entre eux. La pertinence de cette distinction peut être illustrée par une grille d'analyse élaborée par le sociologue M. Grossetti, grille « (...) *utile pour se repérer à la fois dans l'ensemble des objets étudiés par les sociologues (et les sciences sociales en général) et dans les postures théoriques qu'ils adoptent* » (2006, 286). Au-delà de cet intérêt heuristique et méthodologique<sup>155</sup>, elle résulte d'une réflexion sur les échelles d'analyse en sciences sociales qui, reconnaissant la pluralité de ces dernières<sup>156</sup>, aboutit à « (...) *la possibilité de construire des opérateurs permettant de circuler entre niveaux d'analyse différents* » (Grossetti, 2007)<sup>157</sup>. S'agissant des échelles d'analyse, cet auteur a ainsi proposé de combiner la distinction classique micro/macro (échelle de masse) avec l'échelle de temps (durées) et l'échelle de généralité (contextes). La perspective idéale consisterait alors à pouvoir se focaliser sur des terrains relativement circonscrits pour pouvoir expérimenter ces opérateurs d'articulation de manière approfondie, mais les aléas de mon parcours d'enseignant-chercheur ne m'ont pas encore permis de réaliser cette focalisation de manière optimale. Néanmoins, c'est une perspective que je peux envisager maintenant (après ma parenthèse de prise en charge de responsabilités administratives « lourdes » de 2013 à 2017, avec une reprise aussi chronophage mais moins insécurisante depuis 2020) plus sereinement et dont je peux esquisser des pistes de mise en œuvre, résumées dans le tableau qui suit.

Tableau n°1 : Exemplification de l'application aux terrains de la course camarguaise et de l'hôpital transfrontalier de Puigcerdà de changements d'échelles d'analyse (modèle dans l'annexe n° 10)

Changements d'échelle d'analyse par rapport à mes précédents travaux	Course camarguaise	Hôpital transfrontalier de Puigcerdà
Changement d'échelle de généralité	La course camarguaise dans une commune	La reconversion des stations de sport d'hiver en Cerdagne
Changement d'échelle de masse	Les raseteurs dans la course camarguaise	Les rapports du secteur médical français avec l'hôpital transfrontalier de Puigcerdà
Changement d'échelle de temps	Une saison de course camarguaise	Biographies d'acteurs du développement de l'hôpital transfrontalier de Puigcerdà

<sup>155</sup> Je l'utilise dans mon cours d'épistémologie de master 1 de géographie à l'université Rennes 2 (depuis 2013) pour inciter les étudiants à préciser le sujet de leur mémoire de recherche à effectuer en master 2.

<sup>156</sup> Dans le droit fil de la pensée de J.-M. Berthelot, qui lui a « (...) *enseigné le pluralisme explicatif* » (Grossetti, 2004, 9). Voir sur ce point 2.3., pp. 144-145.

<sup>157</sup> Formulation déjà esquissée dans Grossetti (2004), qui est une manière d'entrer en dialogue avec la remarque précitée de J.-L. Fabiani (cf p. 87), mais le débat entre ces auteurs, ou tout au moins sur l'alternative épistémologique qu'ils représentent, ne semble pas encore avoir eu lieu.

Bien d'autres pistes de mise en œuvre de changements d'échelles d'analyse des terrains ici retenus sont évidemment envisageables, les énoncés ci-dessus ayant été choisis dans le but de mettre en évidence le caractère supposément (non-)conforme aux normes disciplinaires de leur formulation. Conformité évidente avec ma discipline de formation pour « la reconversion des stations de sport d'hiver en Cerdagne », tandis que d'autres formulations évoquent nécessairement d'autres disciplines. Illustration de l'unité et de la diversité des sciences anthroposociales dont les modalités seront analysées dans la seconde partie de ce texte.

Après cette expérience (l'hôpital transfrontalier de Puigcerdà) de collaboration étroite avec R. Séchet, du fait de ma décision de poursuivre mon intégration dans l'UMR ESO au long des diverses phases (occasions de bifurcations non empruntées) de ma compréhension du versant social de la catégorisation scientifique « géographie sociale », j'ai participé à plusieurs études et projets de recherche lors desquels cette grille d'analyse m'a permis de conserver la cohérence de mon parcours de chercheur, en attendant de pouvoir saisir l'opportunité d'une stabilisation de ma focalisation sur des terrains relativement circonscrits.

La première de ces études a consisté à répondre à une sollicitation de l'Association des Maires et présidents d'EPCI des Côtes d'Armor (AMF22), laquelle avait initié en 2008 une enquête quantitative auprès des habitants de ce département dans la perspective de l'élaboration d'un Schéma départemental des services de proximité, mais s'est trouvé dans l'incapacité de traiter les données recueillies.

Compte tenu du caractère particulier de l'étude (non-maîtrise de la procédure d'enquête), et de la disponibilité de l'équipe (dont moi-même) qui a traité les données, les 53 questions concernant 57 services proposées aux 3009 répondants ne présentaient pas le même degré d'intérêt pour une exploitation scientifique. L'équipe s'est focalisée sur une seule de ces questions (le souhait de proximité en distance-temps de chacun des services concernés par rapport au domicile de l'enquêté) pour l'analyse théorique des données, mais je n'ai pas encore renoncé à quelques investigations complémentaires. L'apport actuel de ce travail peut être résumé à mon sens par le modèle, élaboré par Nicolas Cahagne<sup>158</sup> et O. David, qui résulte du constat, issu de l'enquête, que si « *la fréquence d'usage d'un service est traditionnellement invoquée, soit comme un élément d'explication, soit comme un élément de justification de sa proximité (...) l'analyse des réponses recueillies conduit à relativiser franchement cette évidence* » (David, Cahagne, Hellier, Keerle et Séchet, 2012, 14 ; cf T n° 6). Ce modèle ajoute ainsi au facteur du niveau de pratique effectif d'un service (dont la fréquence d'usage dépend aussi « *de conditions temporelles (horaires et amplitude d'ouverture, durée d'utilisation du service...)* (...) [et] *organisationnelles (fonctionnement propre, normes d'usage du service)* », 15) ceux de sa nécessité sociale (même si je n'utilise pas ce service, je reconnais que d'autres en ont légitimement besoin à proximité), de sa dimension symbolique (quel que soit le niveau de pratique de ce service, sa proximité est emblématique de la qualité du territoire appropriable) et de l'imaginaire spatial (j'imagine que la proximité de ce service est importante, ou pas)<sup>159</sup>.

En second lieu, le poids respectif de chacun de ces facteurs pour chaque service est variable selon les conditions d'âge, de sexe, d'appartenance à une catégorie socio-professionnelle et de localisation du domicile (référée aux catégories classiques distinguées par l'INSEE, soit urbaine, périurbaine ou rurale) du répondant. C'est dans la partie de la validation statistique de cette

---

<sup>158</sup> Nicolas Cahagne a élargi le domaine d'application de ce modèle à propos des cafés ruraux dans le cadre de sa thèse (2015, 201-204). Sur cette question de l'articulation entre modèles et données, voir 2.4.

<sup>159</sup> Nous avons bien précisé, à ma grande insistance face aux interrogations d'une évaluatrice de l'article, que si cette expression était employée en écho à celle d'« imaginaire géographique » (Debarbieux, 2003a, 489-491 – texte inchangé en 2013) préférer « (...) *parler ici d'imaginaire spatial à propos d'un phénomène, la localisation des services, qui renvoie plutôt à la conception d'un espace-étendue qu'à celle d'espaces discontinus (à titre d'exemple, le questionnaire ne portait pas sur la répartition des services dans les Côtes-d'Armor)* » (David, Cahagne, Hellier, Keerle et Séchet, 2012, 15). Cette formulation et son argumentaire restent pertinents, même si améliorables, au regard des travaux plus récents de B. Debarbieux (2015, 42).

application des données au modèle et de l'écriture de son argumentation que mon rôle dans le travail d'exploitation de l'enquête a été le plus important. Il s'est ainsi avéré qu'à « (...) *propos de la distance-temps majoritairement souhaitée pour chaque service, les écarts à la moyenne par catégorie de répondants sont corrélés à deux caractéristiques sociales principales, l'âge (pour 27 services) et la catégorie socio-professionnelle des actifs (pour 24 services), tandis que deux autres apparaissent secondaires, le type de communes (pour 5 services) et le sexe (pour 1 service)* » (16).

À titre d'illustration de la complexité de cette combinaison des facteurs d'explication de la proximité souhaitée des services par les répondants, voici quelques exemples des corrélations rencontrées et de leurs interprétations que le modèle propose. Dans le cas de la variable « âge », « (...) *le niveau de recours est le principal facteur d'explication des écarts. C'est le cas pour de nombreux services dont les services de la petite enfance (assistante maternelle, crèche, accueil périscolaire) (...)* » mais il « (...) *n'explique pas les écarts entre classes d'âge pour d'autres services dont la mairie, la poste, l'agence bancaire, la sécurité sociale (...). En fait, de nombreux exemples de réponses au questionnaire montrent que les seniors sont, même à niveau égal de pratique, moins exigeants que les jeunes, sauf pour la police-gendarmerie. Et ce n'est pas dans la présence ou le nombre d'enfants que se trouve l'explication de ces différences, puisque, en dehors des services de la petite enfance, les réponses des moins de 40 ans sans enfants restent souvent très proches de celles des parents avec enfants. Pour les services à propos desquels l'enquête ne posait pas la question de la fréquence de la pratique, le fait que l'écart entre les moins de 30 ans et les plus de 60 ans pour les souhaits de proximité de l'enseignement supérieur soit près de deux fois inférieur à celui des souhaits concernant le médecin ou la pharmacie confirme la pertinence de la mise en question du niveau de pratique comme seul facteur explicatif des souhaits de proximité. Cette différence, assez systématique, d'exigence entre jeunes et seniors est-elle une question d'influence des habitudes générationnelles et de contraintes temporelles sur l'imaginaire spatial ? On peut penser que les représentations générationnelles pèsent plus lourdement dans certains cas que dans d'autres, modérant ainsi la portée du facteur de la nécessité sociale. Par exemple, pour les plus de 75 ans, la proximité désirée de l'école primaire, qu'ils ont tous fréquentée, reste nettement plus importante que celle de l'assistante maternelle ou de la crèche et halte-garderie* » (17-18). Dans le cas de la variable « sexe », « *pour tous les services à l'exception de la crèche et de la halte-garderie, des associations et équipements sportifs, du café-tabac-presse et de la mairie, les femmes souhaitent toujours plus de proximité que les hommes. Ce souhait est si marqué dans le cas des transports que la variable du sexe passe alors au premier rang des écarts (transport à la demande) ou au deuxième (taxi). Sauf pour la crèche et la halte-garderie, les rares préférences masculines de proximité vont de pair avec des niveaux de pratique plus élevés. C'est moins simple pour les préférences féminines du fait du grand nombre de services pour lesquels les femmes devancent les hommes en matière de proximité désirée. Elles déclarent, par exemple, pratiquer moins souvent que les hommes le commerce de proximité et la salle de spectacles, tout en les désirant pourtant plus proches* » (18). Pour la variable « catégories socio-professionnelles », « *les agriculteurs apparaissent globalement peu exigeants en matière de proximité (ils ne sont au premier rang [des CSP] que pour 3 services alors qu'ils sont au dernier pour 35), et l'on peut faire l'hypothèse que cette faible exigence est associée à un niveau de pratique de certains services plus réduit que celui des autres CSP. Cela se vérifie notamment pour les transports collectifs, l'assistante maternelle, le centre social, le notaire, la salle de spectacle, le cinéma, les services d'aide au retour à l'emploi et le café-tabac-presse. (...) A contrario, de faibles niveaux de pratique n'empêchent pas qu'une valeur symbolique forte, voire emblématique, soit conférée à certains services, ceux dont la disponibilité induite par leur proximité contribue le plus au sentiment de qualité du territoire. C'est le cas pour la mairie chez les agriculteurs et pour la Poste chez les ouvriers et les employés* » (19-20). Enfin pour ce qui concerne le facteur de localisation du domicile, « *pour les habitants des communes rurales, la valeur symbolique de certains services comme la mairie, la Poste et l'enseignement primaire ressort nettement. On l'observe également pour le café-tabac-presse, le bar rural étant souvent le dernier commerce des communes (...). D'autres*

*équipements et services prennent aussi plus d'importance dans les souhaits de proximité des habitants de communes rurales : associations et équipements sportifs, bibliothèque-médiathèque-ludothèque, associations et autres équipements culturels, accès au multimédia public. L'interprétation de ces résultats relève en partie de l'imaginaire spatial des habitants, les urbains développant des pratiques sportives et de loisirs plus individuelles et indépendantes des infrastructures. Les réponses des habitants des communes rurales peuvent aussi traduire leur inquiétude quant à la précarisation de l'animation culturelle dans des espaces déjà peu pourvus en équipements et dépendant de ce fait des dynamiques associatives et de leur soutien par les municipalités. À l'inverse, l'imaginaire spatial des ruraux s'accommode assez facilement de l'éloignement relatif des services de santé (hôpital et services d'urgence, maternité et sage-femme), ou tout au moins s'avère moins exigeant quant à leur proximité, sauf pour l'infirmier, qui appartient au registre des services de santé de proximité » (22).*

Ce texte est un premier jalon dans mon analyse du concept de proximité, lequel me semble plus prometteur à explorer que celui de distance, son paysage étant nettement moins encombré d'erreurs d'intellection (cf p. 42). En géographie (sociale), comme le signalait André Vant (1998), ici adapté à la lumière de la conception de l'espace de M. Löw, il faut distinguer proximité « entre » (êtres humains) et proximité « de » (biens sociaux). Cette dernière ayant été plus souvent investie par le courant de l'analyse spatiale, ce texte ne peut probablement que susciter des réactions objectivement limitées dans ma discipline de formation. Et ceci d'autant plus qu'il se positionnait, dans les jeux de rôles interdisciplinaires relatifs à la notion de proximité, de manière complexe (cf 2.4.2, p. 153).

Je peux regretter la manière dont le commanditaire de l'étude nous a remerciés (dans tous les sens du terme) une fois effectuée la restitution des premières analyses, nous dissuadant ainsi de pouvoir espérer remédier aux, ou tout au moins problématiser les erreurs ou limites de conception de l'enquête initiale. Ce regret peut être tempéré au regard d'un texte contemporain qui signalait que « *fournir une liste exhaustive des dimensions d'une activité serait une gageure en l'état actuel de nos connaissances sur les attributs des routines cognitives élémentaires* » (Enaux, 2009). Toutefois, quel que puisse être l'intérêt de l'usage des sciences cognitives en géographie (Lussault et Tiphine, 2013 ; cf aussi 2.4.3.b) c'est plutôt en m'appuyant sur les travaux de socio-anthropologie de la vie quotidienne que je rappellerai que, concernant les routines extérieures au logement, certes, les « (...) *institutions ne déterminent pas également (en masse et en fréquence du point de vue des acteurs) la mobilité par attraction, mais elles y contribuent fortement* » (Juan, 2015). Autrement dit, il est illusoire d'espérer déduire des déclarations d'adaptation des usagers des services des principes d'organisation de l'espace. C'est pourtant ce qui est suggéré dans *Théorie de la justice spatiale : géographies du juste et de l'injuste* (Lévy, Fauchille et Póvoas, 2018) où l'on peut lire « *les citoyens devenus décideurs sont capables de produire des décisions de justice* » (129). Or la thèse dont est issue une partie de cet ouvrage est beaucoup moins affirmative. La recherche portant sur la distance-temps souhaitée pour accéder à l'hôpital le plus proche, les usagers étant interrogés à partir d'un « modèle direct » (Livet, 2009), sa conclusion retient en particulier : « *ce que (...) le modèle (...) ne permet pas de résoudre concerne, outre les facteurs qui sont manquants (qualité), ceux qui ne sauraient être modélisables. Les expériences de chacun relatives à l'hospitalisation, la conscience du rapport choisi ou subi des choix résidentiels pour soi et pour les autres, enfin, l'imaginaire lié à l'activité de chacun des services ne saurait être résolu (sic) par de l'information supplémentaire. Ici, chacun doit choisir des distances-temps qu'aucun seuil irréfutable ne pourra résoudre, et encore moins garantir à tous* » (Fauchille, 2016, 240). Situation à laquelle on peut appliquer l'analyse de P. Livet pour lequel les objets des sciences sociales « (...) *ne consistent pas seulement dans des faits indépendants des acteurs, mais ils intègrent les manières dont ces acteurs se rapportent à ces faits* » (2009, 35). La manière dont ces faits sont présentés par les chercheurs aux usagers dans ce type d'enquête *via* un modèle direct est donc un enjeu primordial. Sur ce plan, la présentation aux usagers d'une carte censée représenter le modèle de justice égalitariste où le Centre Hospitalier Universitaire

serait alors situé au point le plus éloigné des zones densément peuplées, de manière à ce que « (...) *la distance-temps pour l'atteindre soit la plus égale pour tous* » (Lévy, Fauchille et Póvoas, 2018, 135) est une manière de procéder très éloignée de la neutralité axiologique. Bien entendu, aucun des usagers interrogés n'a validé cette proposition, mais il resterait à mesurer l'effet qu'elle a produit sur les enquêtés. L'argumentation de son emploi par le chercheur est que « *notre modèle utilise des indicateurs simples de distance-temps pour accéder à l'hôpital le plus proche qui ont l'avantage d'être d'un accès aisé pour des non-spécialistes et qui correspondent parfaitement aux différentes théories de la justice* » (128). Même si l'auteur de la thèse a pu trouver une référence théorique permettant, dans l'ouvrage collectif, d'étiqueter cette proposition comme « (...) *démonstration du paradoxe du "tous perdants" qui guette l'égalitarisme si on l'applique à l'espace* » (136), il aurait été souhaitable que cette focalisation sur les effets pervers d'une variante d'une théorie de la justice soit appliquée à toutes les autres retenues, dont celle de J. Rawls, particulièrement privilégiée dans l'analyse. Ces développements à partir de ma première expérience de confrontation à une enquête quantitative montrent que la sélection des données (des « faits ») n'est pas totalement indépendante des choix de mode d'intelligibilité qui seront privilégiés pour leur interprétation (cf pp. 114-115 et 122-123).

Mon implication dans ce travail sur les attentes des usagers des campagnes et petites villes quant aux services m'a permis de participer à la démarche de réflexion « Bouclier rural » portée par le Conseil Départemental (alors Conseil général) d'Ille-et-Vilaine. Le laboratoire ESO de l'Université Rennes 2 a été conventionné en 2014 et 2015 sur la production d'un cadre de préconisations en vue de la rédaction d'une charte d'engagement sur ce projet lancé en 2013 et visant à « *favoriser le maintien des services publics et d'intérêt général sur les territoires ruraux* »<sup>160</sup>. Au-delà de ma participation au recueil des données dans cette opération de recherche, ma principale contribution à sa valorisation réside dans la rédaction de sa conclusion : « *La démarche de "bouclier rural" engagée par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine constitue une séquence de politique publique dont la fin ne pourra s'apprécier, dans le meilleur des cas, que dans une décennie. Son résultat devra être analysé via le modèle de "l'advocacy coalition frameworks", ou "cadrage des coalitions d'intérêt" (Bergeron, Surel et Valluy, 1998). Par exemple, dans dix ans, la démarche sera-t-elle pérennisée ? Y aura-t-il une homogénéisation des "boucliers ruraux" en France sous le contrôle de l'État via ses services déconcentrés ou des opérateurs publics ? Ou d'autres coalitions d'intérêts, entre régulateurs ou entre régulateurs et prestataires de services, produiront-elles d'autres référentiels d'action publique ? Peut-on envisager à court terme l'implication des Régions dans cet enjeu d'aménagement, compte tenu des redistributions de compétences incluses dans la loi de janvier 2014 ? Enfin, pour repartir du présent, quelle est la place des auteur.e.s de ce texte dans ces coalitions d'intérêts ? (...) Dès lors, quel sens donner à la norme d'aménagement via les principes pour l'action que nous proposons en tant que géographes ? En aménagement, "la figure tautologique peut tout à la fois incarner l'arrêt d'un processus récursif" (Soubeyran, 2007) – ici, un modèle spatial devenant un cadavre exquis, soit l'espace réifié : pas de demande, pas d'offre, – et "l'enfermement du discours" – ne rien changer, même si tout bouge. Elle peut encore incarner "l'aveuglement de celui qui le porte" ("there's no alternative"). Elle peut enfin, et c'est notre choix théorique, incarner "la mémoire subversive en débat" : tant qu'il reste des traces de l'habiter, pourquoi ne pas aider à y vivre ? D'où l'intérêt de distinguer, tout en les reliant, géographie (analyse de l'espace) et aménagement (action sur l'espace), les investigations de la seconde matrice d'intelligibilité opérant sur des temps plus courts que celles de la première. Reste, dans les deux optiques, la question de la généralisation de la réflexion. Le département d'Ille-et-Vilaine n'est pas celui des Côtes-d'Armor, les espaces ruraux du nord-ouest de la France ne sont pas ceux d'autres régions où l'économie touristique est plus développée ou les densités plus faibles (DATAR, 2003). Mais puisqu'il est possible de généraliser sans universaliser (Désveaux et de Fornel, 2012), à chaque action son contexte, à chaque cas son analyse* » (Hardouin,

<sup>160</sup> Source : [https://www.mdp35.fr/sites/default/files/commpresse/2015\\_01\\_22\\_cg35\\_dp\\_bouclier\\_rural.pdf](https://www.mdp35.fr/sites/default/files/commpresse/2015_01_22_cg35_dp_bouclier_rural.pdf).

Cahagne, Hellier, Keerle, Le Goff, Séchet et David, 2017, 142-143).

Cette étude n'a pas été suivie de prolongements significatifs dans l'action du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, probablement du fait de l'évolution de la situation politique nationale après 2017. Si sur le plan partisan, la fin de la « (...) *synthèse social-démocrate* » (Martigny, 2017) est claire, les aspects spatiaux de cette émergence structurelle restent à éclaircir. C'est en particulier le cas pour les territoires ruraux. Surgissement d'un malaise des représentants de ces mondes où, selon A. Frémont, « *les conflits (...) restent à bonne échelle, plus lisibles, accessibles, à hauteur d'homme* » (2009a, 45), le mouvement des *Nouvelles ruralités* est un prolongement, par des *politics*, d'un exercice de prospective (forme de *polity* ; Mora, 2008) cherchant à éclairer le futur de *policies*. L'emploi de ces termes anglais (ou plus exactement, états-uniens), ou si l'on préfère, en langue anglaise, respectivement à la place de politiques (les acteurs), politique (le), politiques (les politiques publiques) vise à rappeler la difficulté des articulations entre géographie et science politique (cf 2.4.3.a). En l'occurrence, la science politique ne semble pas encore s'être penchée sur ce mouvement, tandis que les géographes semblent plus intéressés à construire des instruments de régulation visant à résoudre les problèmes qu'il a soulevés qu'à expliciter le sens et le mode d'emploi de leur construction. De sorte que l'histoire de cette phase de l'aménagement du territoire, du côté des géographes (pour une première interprétation du côté de la science politique, voir Frinault, 2021), reste à écrire. Je me limite ici à apporter mon témoignage de la manière dont j'y ai été intéressé, de manière heureusement durable pour le futur.

L'expression « bouclier rural » figure dans la proposition de loi déposée par Jean-Marc Ayrault (futur premier ministre) à l'Assemblée nationale le 9 février 2011 visant « le retour des services publics dans les territoires ruraux » et « des conditions équitables de développement économique pour les entreprises et les collectivités territoriales » de l'espace rural (<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion3158.asp>). Proposition rejetée par la majorité parlementaire d'alors, ses intentions sont actualisées après les élections présidentielle et législative de 2012 par la mission « Nouvelles ruralités » créée au sein de l'Assemblée des Départements de France<sup>161</sup>. L'Ille-et-Vilaine figure alors parmi les 31 départements membres de cette mission, dont le rapport indique que sa connotation défensive « (...) *doit être enrichie d'une approche offensive et volontariste* » (Rapport de la Mission « Nouvelles ruralités » à l'Assemblée des départements de France, 2013, 10). En octobre 2014, la mission regroupe 40 départements parmi ses membres, avec, pour 4 d'entre eux, des Conseils généraux n'appartenant pas à la majorité de la législature en cours. Ceux-ci passent à 17 après les élections départementales de 2015, mais l'Association Nationale Nouvelles Ruralités (ANNR) créée en octobre 2015 est présidée par le président du Conseil départemental de la Nièvre, un des quatre fondateurs de la démarche, chefs d'exécutifs départementaux de la même tendance partisane que la majorité de la législature en cours. Cette association transpartisane d'élus départementaux apparaît dans un paysage de la nébuleuse (Topalov, 1999<sup>162</sup>) des groupes d'intérêt du monde rural déjà bien rempli. En mars 2017, elle parvient à fédérer 31 associations nationales d'élus (Assemblée des Communautés de France, Association des Maires Ruraux de France, Association Nationale Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des pays, Association des Petites Villes de France...) et associations socioprofessionnelles (dans les domaines du numérique, du développement local, du tourisme, de l'environnement, du commerce, de la culture, de la jeunesse, de la démocratie locale, de l'action sociale et de l'économie) autour d'un manifeste visant à « (...) *interpeller les candidats aux différentes échéances électorales de 2017 sur la place des territoires ruraux dans le redressement de la France* » (Association Nationale Nouvelles Ruralités, programme 2017).

---

<sup>161</sup> Son président, Claudy Lebreton, est alors aussi le président du Conseil général des Côtes-d'Armor.

<sup>162</sup> Christian Topalov a utilisé cette métaphore comme point de départ pour « (...) *explorer un univers fini mais aux contours indécis, une matière discontinue faite de noyaux denses et de zones relativement vides, des corps en voie de formation ou de désintégration, un ensemble d'objets organisés en systèmes partiels mais entraînés dans un mouvement d'ensemble* » (1999, 13), celui des « réformateurs » des années 1880-1914 en France.

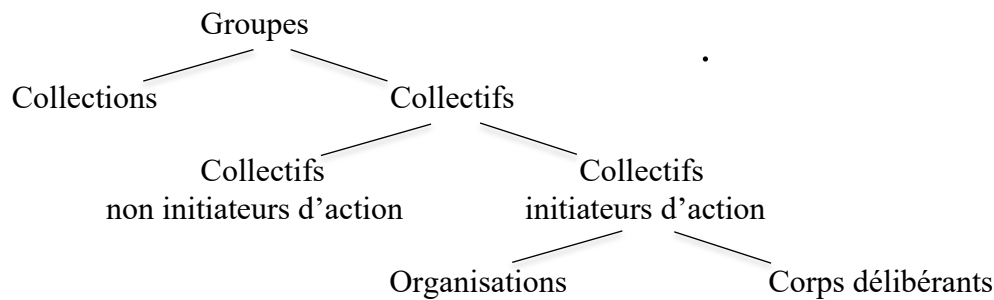


À partir de la nouvelle législature de 2017, l'ANNR est embarquée dans un « en même temps » métropolitano-rural (plutôt que l'inverse) qui se traduit par la mise en place d'un Agenda rural (articulé à un – autre – projet d'Agenda rural (uni-)européen) développé depuis septembre 2019, basé sur un rapport rédigé par cinq élus dont le président de l'association. Ce programme de coordination de l'action gouvernementale en direction des territoires (au sens politique du terme) ruraux apparaît comme une suite du *Grand débat national* lancé en janvier 2019 (consécutif au mouvement des *Gilets jaunes* qui avait émergé à l'automne 2018).

Depuis 2015, la mobilisation incarnée par l'ANNR a suscité le développement de contrats de ruralité articulant diverses actions publiques telles que la création de Maisons de Services Au Public, de maisons de santé, d'un plan d'accès à la téléphonie mobile, de conventions de ruralité départements/Éducation nationale... le tout restant insuffisant à son sens, puisque son manifeste de 2017 en appelait en particulier à une loi d'orientation et de programmation pour la ruralité. Quant à l'Agenda rural, « *même si l'Association Nationale Nouvelles Ruralités accueille avec satisfaction ce regain d'intérêt pour les territoires ruraux, les annonces du Premier ministre déçurent (...). De grands sujets, comme la mobilité en milieu rural, étaient ignorés et aucune politique d'investissement dédiée à la cohésion des territoires ne se dessinait* » (Patrice Joly, président de l'ANNR, 16 octobre 2019).

Cette diversité des enjeux, et donc de la structuration des acteurs qui les construisent, était déjà perceptible au moment de l'enquête, ce pourquoi j'ai introduit dans la publication collective précitée une référence aux travaux de Philippe Urfalino, lesquels permettent de préciser le paysage de l'empan qui sépare actants, acteurs collectifs et acteurs individuels au-delà des distinctions établies par M. Lussault (2003a ; 2013a). Compte tenu du fait que mon intérêt de connaissance pour le sens à accorder en tant qu'acteur à l'ANNR est encore à l'état de perspectives, je m'appuie ici sur un schéma de P. Urfalino (cf page suivante) pour présenter des pistes d'hypothèses d'enquête pour l'exploration de ce monde. Nul doute que cette association soit un « groupe ». « Groupe » qui constitue le noyau d'un autre « groupe » très hétéroclite, dans la mesure où, par exemple, la liste des participants à la première session du Parlement rural mentionne des conseillers départementaux, des députés, des maires, des sénateurs, des représentants d'associations d'élus ; des représentants d'administrations déconcentrées de l'État ; des techniciens de l'aménagement du territoire (de l'échelle locale à l'échelle européenne) ; des représentants d'entreprises du secteur marchand, de branches d'activités ; des représentants d'associations ; des journalistes, des étudiants et des universitaires titulaires, dont des géographes (aussi divers que Romain Lajarge et Gérard-François Dumont), sans compter les divers acteurs impliqués par la coalition d'intérêts qui a débouché sur la mise en place de l'Agenda rural... Sans compter (encore) qu'il s'agit là de rôles déclarés, puisque nombre de ces agents sociaux sont aussi des acteurs « multicasquettes » (Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux, 2003 ; la science politique évoquera plutôt des « acteurs multipositionnés »). Cet ensemble de participants est néanmoins un peu plus qu'une « collection », même si ce n'est pas (encore) un « collectif ». L'ANNR est un « collectif initiateur d'action », à la différence, pour le moment, du Parlement rural. C'est un corps délibérant, à la différence de certains des participants au Parlement rural, qui ne sont que des « organisations » (cf schéma page suivante). Dans cette courte description, mon insistance sur les aspects temporels de la catégorisation s'appuie moins sur la réflexion de P. Urfalino que sur celle de F. Vandenberghe pour lequel « *les collectifs taxonomiques et les groupes structurés ne forment pas une opposition mais un gradient (...)* » (2007, 252).

**Figure n°1 : Typologie des groupes**



Source : Urfalino (Philippe). 2012. La décision des collectifs. Dans Emmanuel Désveaux et Michel de Fornel (éd), *Faire des sciences sociales. Généraliser*, p. 193.

Dans cette perspective, il peut y avoir aussi bien progression que régression dans le processus de construction des collectifs. C'est ainsi que si le manifeste présenté par *Nouvelles ruralités* en 2017 a recueilli 31 signatures d'associations nationales, 50 avaient été invitées à le faire. Sa représentativité n'est donc évidemment pas optimale, elle peut continuer à se développer, comme l'inverse. Instruit par mes expériences précédentes de l'existence des frontières normatives codant l'accès à l'information, j'ai dans l'immédiat différé mon choix d'un éventuel engagement permettant une immersion dans ce milieu de recherche.

Par son lien avec mes recherches les plus récentes sur le thème de la justice spatiale (cf 1.2.5), le développement de cette piste d'analyse montre bien que « "Faire cas", c'est "borner empiriquement une relation problématique entre des idées et des preuves, entre la théorie et les données" [traduction de Ragin, 1992, 218]. Ce processus se modifie à mesure que l'enquête avance, et l'on ne saisit véritablement "de quoi son cas est le cas" que lorsque celle-ci est terminée (Hamidi, 2012, 89). Bien entendu, cette progression dans la cumulativité verticale (entre « théorie et données ») et horizontale (aires « rurales » ou « urbaines ») aurait pu s'effectuer plus tôt<sup>163</sup>, ou au sein d'un seul thème de recherche, mais il n'est pas anodin de constater qu'elle a aussi bien cheminé *via* des recherches non financées que le contraire ou l'inverse.

Mon intégration dans l'UMR ESO ayant pris très tôt la forme d'une participation aux réflexions sur l'organisation de ses axes de recherche, je me suis trouvé aussitôt en contact avec certains des chercheurs CNRS de l'Unité en poste à Rennes, particulièrement disponibles (quelles que soient par ailleurs les contraintes spécifiques de leur statut) pour alimenter ces réflexions. Ce fut le cas avec Sandrine Depeau (cf 2.4.2), avec laquelle les échanges scientifiques ont commencé d'autant plus facilement que nous avons été recrutés à ESO la même année (2005), puis avec Alain Legendre, avec lequel mes collaborations ont été très poussées jusqu'à son départ (involontaire) à la retraite en 2015 (en particulier dans le programme de recherche CIBCOL dont je fus le directeur<sup>164</sup>).

<sup>163</sup> C'eût été le cas si j'avais lu ce texte avant la rédaction de cette HDR : « ce sont les pays, les agglomérations, les parcs régionaux, les programmes LEADER, les intercommunalités, les Pôles d'Excellence Rurale, qui effectivement saisissent ou tentent de saisir par des acteurs territorialisés, des formes de territorialisation spécifiques, qui posent probablement les nouveaux enjeux de "l'emménagement des territoires", peut-être déclenchés par ce qui s'est passé en novembre 2005 dans les quartiers, et peut-être ce qui va se passer à partir de 2010 dans les cantons ruraux agricoles quand la PAC aura plié bagages, dans tous ces territoires qui effectivement nous indiquent que quelque chose va se passer, probablement de manière forte » (Lajarge, 2008, 70).

<sup>164</sup> Communication, Information, Billettique dans les transports COLlectifs : quelles conséquences sur l'usage par les populations âgées ?), mis en œuvre de 2011 à 2013. Ce programme a bénéficié du versement d'une subvention octroyée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement dans le cadre du programme Groupe Opérationnel 2 du Programme de Recherche Et D'Innovation dans les Transports terrestres 4 « vieillissement de la population et qualité / sécurité des systèmes de transports ». Les résultats obtenus à l'issue de cette opération de

C'est donc « naturellement » que j'ai été convié par ce chargé de recherche, avec O. David, à participer au programme de recherche « Les enfants de 6-12 ans dans leur ville : pratiques et perceptions des aménagements urbains » (Cité 6-12), piloté par une collègue professeure en sciences de l'éducation à l'université de Nantes. Ma participation à ce programme s'est effectuée dans le cadre problématique élaboré par O. David, formant ainsi le binôme des seuls géographes<sup>165</sup> y participant. Les terrains ont été choisis par A. Legendre, du fait de la contrainte des contacts avec les personnels de l'Éducation nationale concernés dans deux Régions (Pays de la Loire et Bretagne) que nécessitaient ses enquêtes auprès des enfants des écoles des six sites respectivement concernés (Cholet, Couëron, La Roche-sur-Yon et Nantes ; Le Rheu et Rennes). Ces choix s'inscrivaient dans le cadre d'une perspective plus générale, au sein de laquelle mon collègue géographe et moi-même nous sommes aisément situés, car elle nous permettait de comparer les politiques publiques de divers échelons de la hiérarchie urbaine (métropole, ville moyenne, commune périurbaine). En dehors du rapport de recherche, nous n'avons pu jusqu'à présent opérer la valorisation scientifique que d'une partie de nos travaux, portant sur une comparaison des politiques publiques menées dans ce domaine à Nantes et Rennes (David et Keerle, 2016). Ce texte écrit à deux mains comporte une analyse redevable à O. David, dont il est rétrospectivement difficile de faire la part, puisqu'il ne l'avait pas envisagée spécifiquement comme telle quant aux politiques éducatives dans son HDR (2010), laquelle part est cependant clairement résumée dans deux schémas significatifs. Si seul le premier d'entre eux figure dans la publication commune, c'est le second, provenant non plus de la scène (le langage d'exposition, cf 2.5), mais des coulisses (la discipline comme « opérateur de traduction », cf p. 179) de la recherche qui figure en annexe (n° 11). Je ne prendrai pas position sur la pertinence de ce second schéma, surtout du fait que je ne connais aucune approche « d'analyse spatiale » traitant de ce type d'objet de recherche. Je ferai cependant remarquer que si notre comparaison, en particulier pour cause de partage des tâches avec notre collègue A. Legendre dans le cadre de l'opération de recherche Cité 6-12, portait sur le « système idéologique » d'action sur l'espace, ceci dans la perspective d'une clarification opérée par O. David sur la question du partage des tâches entre « analyse spatiale » (en un sens faible du terme, *via* l'expression « système spatial ») et « géographie sociale », question restée à ma connaissance sans réponse globale à ce niveau de précision dans l'UMR, elle ne s'affranchissait pas d'une réflexion inscrite dans « l'esprit comparatiste » (Remaud, Schaub et Thireau, 2012a), que ce soit dans une perspective intra ou inter-disciplinaire. Je présente donc ici une synthèse problématisée de quelques résultats de cette opération de recherche, ainsi que d'une autre, ultérieure mais inscrite dans la même thématique. Sachant qu'il ne saurait être question de délimiter *a priori* ce qui relève de l'intra ou de l'interdisciplinaire, ce pourquoi cette présentation sera prolongée dans la seconde partie de ce travail (cf 2.4.2, p. 153).

Ce qu'on pourrait ici qualifier d'« effet de taille » est un des points de repère devenus classiques dans les comparaisons en sciences sociales. Même si, à moyens comparables, l'effort financier des communes en direction des enfants et des jeunes est variable, la première conséquence de la différence de taille des villes porte sur les moyens disponibles. Sur le plan des équipements, cette inégalité de moyens se traduit non seulement par leur inégale disponibilité au plan quantitatif,

---

recherche sont restés très peu valorisés (Legendre, Keerle et Gonguet, 2014 ; Gonguet, Keerle, Legendre et Plouchart-Even, 2015 ; Plouchart, Gonguet, Keerle et Legendre, 2017).

<sup>165</sup> Il serait quelque peu malhonnête d'invoquer la focalisation de mes travaux sur le sport, avant mon recrutement dans l'UMR, comme préambule à ces collaborations avec des collègues ayant reçu la même formation disciplinaire que moi, ou pas, ceci dans le cadre d'une posture téléologique visant à convaincre de la linéarité de mon parcours de chercheur ; reste que le sport étant parfois vu de l'extérieur comme une technique d'encadrement de la jeunesse... la réputation de cette focalisation de mes travaux semble avoir joué son rôle dans le déclenchement de ces collaborations... ce qui m'a permis de comprendre *a posteriori* les débats sur le rattachement des chercheurs se revendiquant de la géographie sociale à la géographie des populations, tout au moins dans leur dimension cognitive (cf Boyer, 1986). Remarque qui n'appartient pas qu'au passé de la discipline, car plusieurs indices permettent d'envisager que « géographie sociale » signifie toujours intérêt de connaissance particulier pour le vécu des populations, hypothèse que seule une enquête auprès des collègues pourrait confirmer, ou pas.

mais aussi par leur inégale connaissance normée de la part des administrations communales. Les plus petites collectivités territoriales n'ont ainsi pas les moyens de développer des systèmes d'information géographique. Encore ne faudrait-il pas imaginer que la seule connaissance de la simple disposition de cette infrastructure pourrait permettre de disposer d'une information suffisamment fiable pour se livrer à une comparaison quantitative : c'est ainsi que dans une des villes moyennes enquêtées, nos interlocuteurs nous ont affirmé le caractère ouvert d'un espace de jeu qui, s'il figure bien comme espace entretenu par la municipalité, n'en est pas moins enclos dans le périmètre d'une école... donc non accessible une partie de l'année... ce qui est un bon exemple de limite de validité des données<sup>166</sup>. Mais l'effet de taille peut être contradictoire : on pourrait faire l'hypothèse que des dispositifs de politique publique caractérisés par le multipartenariat, tels que les Contrats Éducatifs Locaux (CEL), sont de ce fait d'autant plus fréquents que la population de la commune est plus importante. C'est effectivement ce que confirment des informations statistiques à l'échelle nationale : en 2003, 73% des communes de plus de 100 mille habitants s'en étaient dotées, contre moins de 50% de celles de 10 mille à 100 mille habitants. Il n'est pour autant pas trop surprenant que ce soit le cas de Couëron (19 mille habitants au moment de l'enquête), mais pas de Nantes. Par contre, les 27% de communes de plus de 100 mille habitants qui n'utilisent pas ce dispositif le font-elles pour les mêmes raisons qu'à Nantes : « *un Contrat Éducatif Local, traditionnel, comme il y en a aujourd'hui dans quasiment toutes les villes, c'était innovant il y a une dizaine d'années, mais aujourd'hui cela ne l'est absolument pas, ce n'est pas de l'innovation, le CEL, nous, ce qui nous intéresse, c'est d'aller au-delà* » (entretien avec Myriam Naël, Conseillère municipale chargée de la réussite éducative et des relations de proximité avec les bailleurs sociaux de la ville, Nantes, 17 septembre 2012) ?

Pour continuer dans le recours aux catégories de causalités réputées étudiées par la géographie (liste et conceptions de la causalité variables selon les géographes), il est possible de faire référence à l'effet de lieu (cf p. 144) pour résumer les conséquences probables des spécificités des morphologies des bâtis communaux : à distance métrique comparable des équipements accessibles aux enfants (Cité 6-12) ou aux adolescents (collégiens dans le cas de l'opération de recherche INEDUC – acronyme pour « Inégalités éducatives », évoquée plus précisément ci-après), la structuration des réseaux de transports publics favorise plus ou moins leur accessibilité. Peuvent ainsi être rapprochées les situations de Couëron (12Km de Nantes) et de Ploemeur (5Km de Lorient) où, dans les deux cas, l'organisation radiale des réseaux de transports en commun centrés sur la ville-centre de l'agglomération urbaine se conjugue avec le caractère multipolaire de l'habitat dans les deux communes périurbaines pour rendre très inégales les distances-temps d'accès aux équipements via ce moyen de transport selon les lieux d'habitation dans la commune. De sorte que ces inégalités causées par les distances métriques peuvent se cumuler avec les effets de classe liés aux lieux de résidence ou à l'équipement automobile des familles et à leurs disponibilités financières (coûts de transport) ou temporelles (disponibilité pour accompagner les jeunes d'âge mineur jusqu'aux équipements).

C'est encore avec la perspective d'apprécier le rôle des effets de taille que la dernière opération de recherche lors de laquelle j'ai pu collaborer avec O. David avant la limitation de ses disponibilités pour la recherche du fait de son accession à la présidence de l'université Rennes 2 a été conçue (INEDUC, présentation de son organisation globale dans la seconde partie de ce travail, 2.4.6). Le premier résultat de cette opération de recherche, la plus vaste à laquelle j'ai pu participer jusqu'à présent, a été de permettre de préciser les limites de validité des données dans une enquête par échantillon dans le domaine de l'éducation (scolaire et hors scolaire). C'est le cas pour ce qui concerne les équipements utilisables par les adolescents dont il est impossible de réaliser un inventaire exhaustif *via* les sources statistiques disponibles. Sur ce point, il est difficile d'imaginer un progrès

---

<sup>166</sup> Il ne s'agit pas d'une anecdote : les entretiens réalisés auprès de 15 élus et techniciens de ces villes intervenant dans le champ de l'éducation ou de l'enfance-jeunesse ont révélé que la question spécifique des aménagements et des équipements destinés aux enfants, ou des espaces que ces derniers s'approprient, ne constitue pas la préoccupation principale des élus dès lors qu'on les interroge sur les objectifs de leur politique éducative.

rapide : comme le signale un rapport du Conseil national de l'information statistique relatif à l'action sociale des départements, interrogeant la qualité et la comparabilité de l'information statistique, « *la qualité de l'information est directement liée à l'utilité perçue par celui qui la produit* » (Mansuy et Guist'hau, 2010, 120). Or, que ce soit dans les opérations de recherche AMF 22, Cité 6-12 ou INEDUC, j'ai pu constater que cette « utilité » n'a rien d'évident pour les acteurs locaux qui se trouvent en position légitime pour la « produire » (Keerle, 2021c – cf T n° 13). Ensuite, lorsqu'on dispose de l'information, l'appréciation de sa signification doit être vérifiée sur le terrain, sous peine de croire une MJC dédiée aux adolescents alors qu'elle n'est fréquentée que par des personnes âgées (cas de Monflanquin, Lot-et-Garonne) ; ou d'imaginer que l'existence d'un festival de cinéma international (cas du festival américain de Deauville) dispense les enseignants du collège de sa ville de devoir nouer un partenariat avec un cinéma de Caen (distant de 36 Km), du fait de l'inaccessibilité de la ressource communale (le festival n'étant pas accessible aux moins de 16 ans ; cf aussi p. 100). Même la carte scolaire n'est pas un indicateur fiable du temps libre dont peuvent disposer les collégiens : ceux scolarisés à Deauville le sont en partie *via* des dérogations obtenues par leurs parents travaillant dans cette commune touristique alors qu'ils en résident à une distance qui obligerait sinon leurs enfants à de longs temps de transport scolaire. Ce qui m'amène à évoquer *in fine* l'effet de mobilité. La comparaison, dans INEDUC, de neuf communes de taille démographique très variables, et situées dans des contextes territoriaux eux-mêmes variables quant à l'organisation des réseaux de transport publics, a mis en évidence de fortes inégalités de capacités de mobilité et donc d'accès aux équipements extra-scolaires des adolescents concernés (scolarisés en collège). D'une manière générale, le contexte spatial joue en défaveur des adolescents scolarisés dans les communes isolées hors influence des pôles urbains (terminologie de la classification INSEE).

La complexité des résultats de l'opération de recherche INEDUC, les limites de l'analyse de ses données (cf 2.2, p. 123) et le partage disciplinaire et auctorial de leur interprétation (Danic, Hardouin, Keerle, Plantard et David, 2021) m'amènent à différer la suite personnelle de leur présentation dans une section ultérieure de ce texte (2.4.6), même si cette interprétation m'a aussi permis d'engager mes premiers travaux sur la notion de justice spatiale (section ci-après).

### 1.2.5 De la justice spatiale

« (...) *peut-être faudra-t-il investir massivement la philosophie analytique (...)* » (Lajarge, 2008, 68).

L'histoire de l'intérêt des géographes pour l'idée de justice spatiale a fait l'objet de premiers travaux récents (Mercier, 2009<sup>167</sup> ; Brennetot, 2011). Philippe Gervais-Lambony et Frédéric Dufaux, deux des co-fondateurs de la revue *Justice spatiale/Spatial Justice* y voient une notion « (...) *fondamentalement fédératrice pour la discipline (...)* » (2009, 8). Effectivement, ses déclinaisons thématiques se sont récemment multipliées, sous l'aiguillon de la géographie telle qu'elle est présentée dans les publications anglophones (par exemple, Michel, 2019).

Les réflexions relatives à la justice spatiale sont aujourd'hui si développées qu'elles pourraient servir de thème central à la problématisation d'une habilitation à diriger des recherches, avec ses références tutélaires (ici, à A. Reynaud, 1981, texte qui m'avait interpellé lors de sa parution). Ma présence, aux côtés de R. Séchet et O. David, au colloque *Justice et injustice spatiales* (2008) et l'interrogation sur le sens de la justice spatiale au sein de l'opération Bouclier rural ont préparé la visibilité de l'aboutissement d'un parcours qui avait commencé par la « (...) *recherche fondamentale*

---

<sup>167</sup> Cette référence à un texte de Guy Mercier portant sur la justice au sens du droit n'est pas un accident de mot-clé. A. Brennetot, dans un article dont on peut concevoir un usage pédagogique (2010a), a lui-même fait référence (seulement au plan bibliographique) aux réflexions déontologiques de Thomas Nagel (1986), auteur qui ne semble pas encore avoir été mobilisé dans les travaux se référant à la justice spatiale, même dans le monde anglo-saxon.

*d'un balisage d'une géographie qui permette de construire une justice dans l'accès à l'espace concret sans négation ni célébration des attachements territoriaux, une sorte de droit universel rationalisé d'usage de l'espace (...) » (Keerle, 2002b, 56-57).*

M. Lussault, s'appuyant sur E. Soja (2010), a récemment considéré que la justice spatiale « (...) *délimite un programme de recherche très ouvert et balisé par peu de certitudes* » (2018, 916) et proposé « (...) *trois principales manières d'aborder la dimension spatiale de la justice* » (917) : justice spatiale de répartition des groupes sociaux et des activités, problèmes d'accessibilité aux biens spatiaux (ressources) par les individus, justice spatiale d'intervention (des acteurs publics : quel est leur effet ?). Il conclut son propos en signalant, dans ce dictionnaire des inégalités et de la justice sociale où il est le seul géographe représenté (à l'exception de Chloé Vidal, autrice de la notice « Bret (Bernard) », 2018), que « (...) *les réflexions en termes de justice spatiale sont de nature à inciter à faire évoluer les cadres utilisés par les analyses classiques que les sciences sociales et la philosophie mènent des phénomènes de justice et d'injustice* » (Lussault, 2018, 922). Globalement en accord avec cette conception<sup>168</sup>, mon intérêt de connaissance me porte surtout à considérer, comme Frédéric Dejean, que « (...) *le dialogue avec la philosophie politique et l'éthique doit encore être approfondi pour que la justice spatiale, sous ses multiples déclinaisons, possède des assises normatives solides* » (2013, 183). C'est dans cette perspective que j'ai orienté mes travaux récents sur cette thématique, d'abord en prenant mes distances avec les idées de J. Rawls (cf p. 84). En effet, parmi les théories de la justice sociale, celle de ce philosophe états-unien conserve une place importante dans la philosophie politique « (...) *parce que tous les théoriciens de la justice ultérieurs ont dû se définir par rapport à Rawls* » (Kymlicka, 1999, 63). Plus encore, les idées de J. Rawls ont fait l'objet d'une réception spécifique en France mais l'état des connaissances en géographie est loin de s'approcher de la synthèse établie par Mathieu Hauchecorne (2019) pour d'autres disciplines, ce dernier n'ayant, si j'en crois la version publiée de sa thèse et ses diverses publications afférentes, pas rencontré ma discipline de formation dans son analyse s'étendant jusqu'en 2011<sup>169</sup>.

Ma contribution à la conclusion de l'ouvrage valorisant les résultats de la recherche INEDUC, conçue par Jean-François Thémines (Thémines et Keerle, 2021), a porté sur les questions de justice spatiale induites par la mise en évidence du rôle de l'espace dans la production des inégalités éducatives. Ce fut l'opportunité de rappeler que, chez J. Rawls, « (...) *les questions de justice au sein de la famille sont exclues d'emblée* » (Kymlicka, 1999, 267). Ce qui permet par ailleurs de comprendre l'erreur consistant, « (...) *en adhérant à une définition du juste proposée par un auteur et en en tirant des conclusions sur une situation particulière (...)* » (Gervais-Lambony, 2017, 84), à attribuer aux différentes théories de la justice des « (...) *labels généraux (...)* » (Gosseries, 2018, 830), qui conduiraient à prôner une théorie moniste<sup>170</sup> de la justice sociale. Pour déterminer les points nodaux d'une conception de la justice sociale, Axel Gosseries en distingue trois caractéristiques : principes, métriques (ici, les inégalités) et champs d'application (ici, l'éducation, au sens pas

---

<sup>168</sup> Conception qui se distingue de celles de J. Lévy (2013f, 2003f), anticipant sa contribution récente (Lévy, Fauchille et Póvoas, 2018) et d'A. Brennetot (2012a, b et c), cette dernière étant encore plus spatialiste et complétée par des « (...) *formes théoriques élémentaires (...)* » (2011, 131) probablement censées dispenser les géographes de se positionner clairement dans des débats jugés externes à la géographie.

<sup>169</sup> Cet auteur ne figure pas parmi les contributeurs au dictionnaire précité, dirigé par Patrick Savidan. G. Di Méo fait depuis 2011 une critique assez expéditive de la théorie de John Rawls, ne la distinguant guère de celle d'Amartya Sen : « *ils rationalisent des principes qui cautionnent, d'une certaine façon, l'inégalité matérielle entre les individus et les nations. Ne feraient-ils pas passer pour des valeurs intemporelles et universelles ce qui ne reflète, à travers l'éthique protestante, que l'esprit du capitalisme libéral ?* » (142 ; 2020b, 161 ; critique absente de l'édition 2002a). La question des affinités entre A. Sen et J. Rawls me semble beaucoup moins simple (cf De Munck et Zimmermann, 2008).

<sup>170</sup> Effet pervers de l'autonomisation des disciplines (cf 2.2, pp. 132-134), j'ai dû préciser à un évaluateur d'un de mes articles dans une revue de géographie que « *dans les termes de la philosophie antique, on dira que la vie bonne ne doit pas pour un libéral être réduite à la seule vita activa, non plus qu'à la vita contemplativa (à la vie politique ou à la recherche théorique), ce qui représenterait des risques de monisme (une seule forme de vie est bonne) (...)* » (Boyer, 2003, 157).

seulement scolaire du terme).

Dans cette contribution, j'ai donc synthétisé les rapports entre nos résultats d'enquête et différentes théories de la justice sociale, sans exclure *a priori* toute pertinence à certains des principes de chacune d'entre elles. En les ordonnant par ordre croissant de pertinence quant à l'adéquation entre leur champ d'application et l'objet d'étude, j'ai ainsi pu relever :

- la non-pertinence du recours aux principes du libertarisme, puisque cette théorie, dans sa version la plus radicale, souvent qualifiée de « libertarisme de droite », exclut toute « (...) *intervention publique en matière d'éducation* » (Kymlicka, 1999, 112) car elle impliquerait une « (...) *taxation coercitive de certains citoyens contre leur volonté* (...) » (*ibid.*) ;
- la complexité du recours au marxisme qui, dans ses différentes versions, renvoie souvent toute réflexion sur la justice sociale à un temps postérieur à la socialisation des moyens de production (à l'exception, en France, en particulier des travaux de Jacques Bidet ; voir Bidet, 1995 et Hauchecorne, 2019 ; je n'ai toutefois pas trouvé de travaux portant sur la classe d'âge concernée par INEDUC et s'inspirant du marxisme analytique<sup>171</sup>).

Je n'en ai pas plus trouvé, exprimées en français, dans les diverses théories libérales de la justice sociale. Face aux diverses théories marquées par le libéralisme économique (dont celle de J. Rawls), il apparaît que, le plus souvent, prendre en compte les adolescents dans une perspective de justice sociale de leur éducation extrascolaire, même en conservant le principe de liberté de choix des pratiques de loisir, semble imposer d'accepter certaines formes de perfectionnisme<sup>172</sup> moral liées à l'action publique. Il en est ainsi de la spatialité des équipements culturels ou sportifs publics, comprenant leur accessibilité aussi bien matérielle que symbolique. En effet, soit la dimension publique de ce type d'équipements est illégitime, soit leur utilité doit pouvoir être éprouvée de manière universelle. Et quelle institution autre que l'État (dans ses différentes déclinaisons territoriales, jusqu'à la commune) peut assurer que les futurs citoyens raisonnables de l'idéal de l'égalité libérale auront été, à l'âge adulte, suffisamment informés de l'effet de leurs préférences personnelles sur leur bien-être, quelle que soit leur situation spatiale par rapport à ces équipements ? Appliquer ce principe de justice suppose, au plan procédural, d'imaginer un droit à une certaine fréquence de fréquentation des équipements, à une certaine capacité à bénéficier de l'usage d'un local permettant d'inviter ses ami.e.s lorsque ce n'est pas possible au domicile familial. Fonder un droit au transport des adolescents, au-delà de l'obligation scolaire, pourrait même conduire à reconnaître, comme dans les principes communautariens<sup>173</sup> (Chivallon, 2013), l'existence d'une sphère de justice spécifique (Walzer, 1997) dans laquelle serait visée une forme de compensation des inégalités de temps de transport scolaire entre adolescents.

Les différentes options théoriques de la justice sociale regroupées sous l'épithète « féministe » ont comme point commun d'opposition initiale avec la théorie libérale de la justice d'inclure la vie de famille et la structuration des rapports de genre au sein de la philosophie politique. Une des dimensions des domaines d'application de la justice sociale visés spécifiquement par ce dernier groupe d'options théoriques est l'acquisition des compétences morales des futurs adultes. Une illustration de cette circonstance de justice figure dans le cas des films du festival américain de

---

<sup>171</sup> Le marxisme analytique, apparemment inconnu de R. Fossaert, débattu à partir de 1990 dans la revue *Actuel Marx* (laquelle ne cite pas R. Fossaert ; cette revue a été (co-)dirigée, depuis sa fondation, par J. Bidet – cité dans Labica et Bensussan, 1985 – de 1987 à 2006), est apparu dans le monde anglophone en 1978. Les auteurs qui se sont regroupés sous cette appellation avaient initialement pour objectif de soumettre l'œuvre de Marx à des critiques issues de la philosophie analytique. À partir des années 1990, la plupart d'entre eux ont abandonné toute référence au marxisme et se sont tournés vers « (...) *des questions de philosophie politique normative* » (Tarrit, 2014, 130).

<sup>172</sup> Au sens de la philosophie morale.

<sup>173</sup> En son sens états-unien, ce terme n'a pas de lien nécessaire avec le communautarisme avec lequel il est souvent confondu en France. Comme le signalait Zaki Laïdi, « *c'est peut-être là un enjeu inattendu de la mondialisation de la communauté scientifique, il n'y a peut-être pas lieu de rechercher une uniformisation sémantique ou de récuser toute incommensurabilité des vocables* » (1998, 788). Jean-Nicolas Fauchille a proposé le terme « communautarianisme » (2016, 68) pour sortir de ce risque de confusion.

Deauville auquel n'ont pas accès les collégiens de la ville du fait que ces films n'ont pas été vus par la censure (Keerle, 2021c ; texte conçu avant Keerle et Viala, 2020). La censure représente ici une forme de perfectionnisme moral, dont les conséquences négatives (domaine d'application basculant d'une norme à son contraire à une date anniversaire de l'adolescent) sont compensées par les initiatives des professionnels du périscolaire, lesquelles sont tout sauf soumises à objectif d'universalisation (Keerle, 2021c).

Enfin, les divers chapitres de cet ouvrage rendant compte des résultats de l'opération de recherche INEDUC (Danic, Hardouin, Keerle, Plantard et David, 2021 ; cf 2.4.6), en particulier ceux traitant de l'action publique, ont permis d'interroger les conceptions de la citoyenneté des adolescents dans une perspective de justice sociale. Ces conceptions souffrent parfois d'une forme d'adultisme<sup>174</sup> (Caron, 2018), comme le montrent les divergences entre professionnels du périscolaire et élus (Keerle, 2021c). Il est même possible de considérer globalement que l'efficacité très relative de l'articulation des politiques publiques à destination des adolescents voire l'invisibilité de ces derniers dans l'action publique illustre une forme d'injustice épistémique (Caron, 2018).

Après cette première expérience d'explicitation de mise en relation de données issues d'un domaine que j'ai commencé à maîtriser depuis 2007, mais dont la poursuite de l'investigation s'avérait relativement compromise à court terme du fait de l'éloignement de la recherche de mon collègue O. David (cf note n° 147, p. 84), j'ai décidé de réinvestir des terrains d'enquête déjà défrichés (Lodève – Keerle et Viala, 2004 – et Puigcerdà – cf pp. 85-86), ceci dans la perspective d'une réflexion d'ensemble sur le devenir des petites villes, incluant la question de l'aménagement. Dans cette réflexion où L. Viala a apporté en particulier ses compétences dans l'analyse de la métropolisation, j'ai appliqué mes choix d'analyse de la justice spatiale (Keerle et Viala, 2020 ; cf T n° 12).

Nous avons adopté une posture critique face aux discours dominants et « croyances partagées » (Bouba-Olga et Grossetti, 2018 ; voir aussi Gilli, 2015) en aménagement du territoire selon lesquels les dynamiques métropolitaines produiraient leurs effets sur des espaces qui au final en tireraient profit, tandis qu'au-delà de ce périmètre d'influence, des territoires distants seraient logiquement marginalisés. Dans cette perspective (ce langage d'interprétation), il n'y aurait point de salut hors des métropoles (Doré, 2017). Or, les analyses globales du développement territorial menées par ces trois auteurs, auxquelles s'ajoutent des travaux plus ponctuels (Navereau, Tallec et Zuliani, 2019), montrent bien que les métropoles ne sont pas les seuls lieux susceptibles de concentrer l'innovation économique. Il est donc possible d'envisager un avenir alternatif pour les petites villes, en particulier celles éloignées des métropoles. Ces petites villes, au sens d'agglomérations d'habitants regroupés dans l'échelon communal, dépassant un seuil minimal de population (2 000 ou 5 000 habitants en France), ont un niveau de spécialisation fonctionnelle les qualifiant au rôle de pôle de centralités. Mais depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, le ré-échelonnage politique du pouvoir (Brenner, 2004) s'y est accompagné de restrictions budgétaires et de formes de délaissement du territoire par les services publics (Taulelle, 2017) qui ont particulièrement touché les villes ne bénéficiant pas d'une influence métropolitaine.

Pour rendre compte de cette injustice, j'ai repris l'analyse d'A. Gosseries (signalée ci-dessus, p. 99) en termes de critères de conception de la justice sociale (principes, champs d'application, métriques). Quant aux principes, nous avons inclus la prise en compte d'une forme de perfectionnisme moral, nous accordant sur ce point avec Robert D. Sack pour considérer que du point de vue d'un jugement intrinsèquement géographique, « (...) *il est bien de disposer d'une réalité qui est plus variée et complexe que l'inverse* » (2002, XV). J'ai ainsi repris l'argument selon lequel « *les idéaux perfectionnistes appliqués aux individus et aux communautés rencontrent le champ de la fabrication des lieux* » (Entrikin, 2007, 315) pour valoriser l'habitabilité des petites villes et de leurs

---

<sup>174</sup> Caroline Caron définit ainsi la notion d'adultisme : « (...) *attitude stéréotypée qui produit et maintient des rapports dichotomiques et hiérarchisés entre les jeunes et les adultes* » (2018, 54).



territoires dans les espaces non métropolitains. C'est en ce sens que notre conception de la justice sociale est plus spécifiquement une conception de la justice spatiale qui, compte tenu du champ d'application auquel elle s'adresse ici, celui de l'aménagement du territoire, prend aussi en compte la notion de faisabilité (Southwood, 2018)<sup>175</sup>. Dans ce champ d'application, nous nous sommes ainsi accordés avec E. Soja : « *focusing in on specific examples of where and how (in)justice takes place helps us to ground the search for spatial justice in socially produced contexts rather than letting it float in idealized abstractions and too easily deflected calls for (...) radical revolution* » (2010, 31). En effet, le report de la réflexion sur la dimension spatiale de la justice à un futur indéterminé risque de laisser perdurer une « *mythologie puissante, qui consiste à postuler que les espaces humains (...) peuvent être considérés comme relativement homogènes et indifférenciés* » (Lussault, 2018, 912). Ceci alors que « *l'organisation de leur cadre de vie par les êtres humains (...) conduit à un processus imparable de différenciation des espaces géographiques* » (913). La question centrale à laquelle est confronté le géographe, lorsqu'il s'interroge sur l'aménagement du territoire, est alors de savoir quelles formes de différenciation des espaces géographiques sont compatibles avec quelles conceptions de la justice sociale. Enfin, la métrique (au sens philosophique du terme) à laquelle nous souhaitons appliquer nos principes de justice spatiale est celle de la centralité.

C'est à cette occasion que j'ai développé sur le plan analytique ma critique de la conception longtemps dominante de la centralité (expression employée au singulier) en géographie, conception dont j'ai déjà signalé l'erreur dans la perspective de la géographie « théorique » (Retailé, 2003, 2013) ou « thématique » (Lévy, 2003k, 2013k) dans la section 1.2.3.c. De nombreux auteurs, géographes ou non, avaient déjà signalé l'absence de pertinence de cette centralité au singulier dans les thématiques urbaines (Raulin, 2000 ; Devisme, 2005 ; Marchal et Stébé, 2013 ; Collectif-Rosa-Bonheur, 2016) ou touristiques (Bernard, Blondy et Duhamel, 2017 ; Stock, 2017). Ainsi, employer le terme de centralité au singulier ne doit pas signifier la réduction de la fonction de centralité à un seul lieu dans un territoire envisagé à une seule échelle. Cela peut toutefois résumer une somme de relations entre les lieux qui distingue certaines de leurs combinaisons à une échelle spatiale donnée ; échelle pouvant prendre forme territoriale si les acteurs sociaux qui donnent sens à ces lieux l'y reconnaissent. Précisément, sur le plan de la centralité, contrairement à sa conception standard (modèle monocentrique), les lieux sont à la fois centraux et décentraux, ceci en situation centrale ou de dépendance centrale. Chaque marchandise expédiée, service dispensé ou pouvoir exercé depuis un lieu, peut avoir une portée variable, ce qui peut permettre de distinguer des degrés de centralité-décentralité des lieux (Radeff et Nicolas, 2014), auxquels s'ajoute l'intensité de leurs relations, l'ensemble aboutissant à des hiérarchies complexes et provisoires entre les lieux, dont l'évolution dépend des acteurs sociaux.

Si la capacité d'action des métropoles, acteurs collectifs dotés d'une personnalité juridique depuis la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) de 2014, ne fait aucun doute, celle des petites villes est moins facile à caractériser. Faute de réalité statistique officielle, leur approche par cas singuliers nous est apparue comme le moyen le plus pertinent de parvenir à cette caractérisation. De plus, les situations géographiques de ces petites villes sont si diverses que leur éloignement, en distance métrique, des métropoles et de leurs périmètres fonctionnels ou institutionnels, ne nous a pas paru être un critère suffisant de typification de leurs contextes. Nous avons donc choisi les trois cas supports de notre analyse pour témoigner de situations relativement diversifiées, sans prétendre à une représentativité exhaustive, selon deux critères. D'abord en fonction du degré de notre connaissance concrète de ces terrains, dans lesquels des actions de renforcement de l'offre de centralités ont été au moins tentées, sinon développées depuis plus d'une décennie. Mais aussi, m'inspirant de l'analyse de N. Fraser (2010) sur les échelles de cadrage de la justice, du fait que l'un de ces cas, celui de Puigcerdà, témoigne pour partie de

---

<sup>175</sup> C'est en particulier cette notion de faisabilité (à relativement court terme) qui, appliquée au cas des inégalités éducatives, précédemment évoqué, rendait difficile la prise en compte des analyses « marxistes ».

l'élargissement à l'échelle (de l'Union) européenne de la question de la justice spatiale, tandis que celui de Maen Roch (commune nouvelle) illustre un changement de cadrage spatial à l'intérieur du cadre national, et alors que le cas de Lodève montre plutôt la stabilité de ce cadre.

Nous avons analysé les actions de renforcement de la centralité de ces petites villes et de leurs territoires et proposé une typologie permettant de caractériser différents modèles d'action. Cette typologie est basée sur cinq axes d'opposition, bornés de critères permettant d'exprimer une amplitude, et comportant des gradients résumant la combinaison :

- des types de ressources territoriales mobilisées (internes ou externes) ;
- des types dominants de porteurs des actions et leurs importances respectives : s'agit-il plutôt d'initiatives publiques d'acteurs politiques (un véritable volontarisme peut être observé) ou plutôt d'initiatives privées en contexte de faible implication des acteurs publics ? ;
- des types d'instruments de politique publique ou de formes d'investissement privé mobilisés : s'agit-il d'actions plutôt caractérisées par leur caractère innovant ou d'activation de répertoires d'action plus traditionnels (conception politique versus conception technique des instruments ; cf Méasson, 2007) ? ;
- du modèle de développement choisi : sommes-nous dans une recherche d'émancipation territoriale ou constatons-nous plutôt une tendance à l'acceptation de l'ordre d'une hiérarchie urbaine tous azimuts (spatialité politique verticale ; cf *ibid.*) ? ;
- le cinquième axe de caractérisation mobilisé renvoie moins à un modèle d'action possible qu'il ne permet d'apprécier les formes et degrés de contraintes ou d'opportunités portant sur l'action locale : par exemple, une petite ville en situation frontalière n'est pas placée, à cet égard, dans la même situation qu'une autre située dans l'intérieur du territoire national.

Cette typologie, encore exploratoire, pourrait servir, une fois mise à l'épreuve d'autres cas de petites villes ou d'autres territoires à analyser, d'outil d'analyse de la diversité des situations des petites villes, au moins en France.

Au-delà de leur propre action, les petites villes ne peuvent à elles seules consolider leur offre de centralité et celles de leurs zones d'influence sans l'appui d'autres échelons ou secteurs de gestion du territoire national (département, région ; agences de secteurs ministériels) ou sans forme de coopération, formelle ou informelle (par concordance de logique d'action), avec les métropoles avec lesquelles leurs liens fonctionnels sont les plus forts, sans quoi leurs stratégies sont vouées à l'échec. C'est pourquoi nous estimons que c'est seulement par la mise en partenariat des différentes formes de centralités entre territoires métropolitains et non métropolitains, ou de manière plus générale entre niveaux de la hiérarchie urbaine, qu'une équité territoriale plus juste peut être visée.

Le contexte de l'écriture de notre texte, celui d'une interrogation nouvelle alors annoncée sur les « coopérations interterritoriales » (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, 2019), dans le prolongement des engagements du pacte État-métropoles pouvait servir notre argumentaire : « [...] nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'une connaissance satisfaisante, complète et précise, des interrelations et interdépendances entre les territoires » (*ibid.*). Cet aveu, même s'il concerne surtout le « régime conventionnel dominant » (Buclet, 2011 ; expression qui aurait correspondu chez R. Fossaert à une idéologie au sens ID 2, cf annexe n° 2) concorde avec l'incertitude reconnue par d'autres auteurs quant à l'analyse du métabolisme territorial (Bahers et Durand, 2018 ; Buclet, 2015), et rejoint le propos de la dernière citation figurant avant l'introduction de ce texte.

La création en janvier 2020 d'une Agence nationale de la cohésion des territoires pourra-t-elle répondre, pour partie, à cette attente ? Ses missions consistant en particulier à conseiller les collectivités territoriales dans la conception de leurs projets de développement et à favoriser la coopération entre les territoires, tout dépend du degré de volontarisme avec lequel elle les assurera.

Cherchant des exemples concrets de ce type de coopération territoriale permettant le développement des territorialités, nous avons relevé un exemple grenoblois correspondant, le programme *Jeunes en montagne*. Initié en 2003, comportant en particulier un volet dédié à de jeunes adhérents d'associations socio-culturelles grenobloises, géré par le biais d'une association affiliée à

la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM ; ici, le Club Alpin Français Jeunes en montagne), ce dispositif s'adresse spécialement à un public éloigné des pratiques de montagne, à des « (...) *participants, souvent peu familiers de ce milieu* (...) [à qui il s'agit entre autres de faire] *vivre une situation de "non-consommation"* » (<https://www.grenoble-montagne.com/778-jeunes-en-montagne.htm>). C'est postérieurement à notre article que j'ai pris connaissance que cet exemple constitue un des terrains de thèse de Léa Sallenave (2019, 2020, 2022). Ses premières analyses montrent bien la complexité de l'enjeu : « *la visibilité accrue en montagne de jeunes urbain-es minorisé-es peut contribuer à déjouer les assignations territoriales plaquées sur elleux : comme les habitué-es, ielles pratiquent les mêmes activités, et ce commun transcenderait les différences. À moins qu'elle ne rejoue des partitions socio-spatiales urbaines, simplement transférées en montagne, espace qui, dans la multiplicité de ses facettes, demeure maîtrisé majoritairement par des groupes sociaux dominants* » (*id.*, 2020, 12). Mais on aura aussi compris que cet « éloignement » de certains jeunes grenoblois des pratiques de montagne est moins métrique que topologique.

## Transition : conclusion intermédiaire et introduction de la seconde partie

Dans cette première partie de mon texte, j'ai souhaité prolonger le plus loin possible, dans et à partir du continent disciplinaire de la géographie, l'exploration de la plupart des constructions théoriques (à l'exception des démarches de la différenciation et de la différentiation) auxquelles mon parcours de recherche m'a sensibilisé. Au fur et à mesure de l'exposition de ce qui m'a semblé le plus significatif dans mes travaux de recherche exposés jusqu'à présent, ceux auxquels j'ai participé, et dans les interrogations théoriques qu'ils ont suscitées, j'ai été amené à signaler mon écart avec un certain nombre de qualifications établies dans ma discipline de formation. Cet écart s'est traduit par des affermisements (concept d'espace, usage du concept d'acteur), mais aussi par des prises de distance face à des prétentions à la certitude (la « méga-théorie ») et surtout des doutes quant à la pertinence des étiquetages par lesquels la discipline identifie des regroupements de travaux au-delà de leurs terrains concrets, de ses branches (géographie du sport), voire de certaines de leurs assises théoriques (la radicalité imprécise de la géographie critique, la centralité dans l'analyse spatiale). La thématique de la justice spatiale m'apparaît aujourd'hui comme l'horizon de pertinence vers lequel peut tendre mon interrogation quant aux objectifs d'intervention du géographe dans la société. Si cette dimension de l'interrogation disciplinaire ne s'est concrétisée que récemment dans mes travaux, c'est qu'il m'a d'abord fallu multiplier les réflexions et les expériences avant de parvenir à en penser le sens dans l'aire au sein de laquelle figurent mes terrains de recherche, où les inégalités restent certes considérables, mais sont sans commune mesure avec celles existant dans d'autres régions du monde que la France (métropolitaine en particulier). Pour l'écrire simplement, il m'a fallu d'abord croire maîtriser avec suffisamment d'assurance un certain nombre d'outils d'analyse avant de me risquer à proposer des principes d'action relativement génériques, quoique déclinés en géographie.

Compte tenu de la relative diversité des thèmes abordés dans mon parcours de recherche, cet écart avec un certain nombre de qualifications établies dans ma discipline de formation ne se traduit pas par une nouvelle caractérisation simple d'un de ses domaines ou courants, et encore moins de la géographie en général. C'est que celle-ci, ayant considérablement développé ses objets d'étude depuis un demi-siècle, se trouve confrontée à une diversité d'échelles d'analyse (de masse, de temps et de généralité) qui la conduit nécessairement à multiplier le recours à diverses constructions théoriques, constellations conceptuelles, dont la compossibilité reste un enjeu pour l'explication des configurations de l'espace disposé avant l'action. La polysémie des concepts forgés (« lieu » ou « localisation », « dimension spatiale ») ou importés dans la discipline (« domination »), les surinterprétations auxquelles conduit leur rejet ou leur usage sans limite (« territoire »), les limites de leur élucidation (« perception/représentation/conception/affection ») comme l'extension abusive de constructions théoriques (« la formation socio-spatiale ») ou leur combinaison parfois improvisée (« sports » *versus* « pratiques ludo-sportives »), toutes erreurs contre lesquelles je ne suis pas immunisé par principe, m'ont, dès ma thèse, et régulièrement par la suite, conduit à poursuivre des interrogations épistémologiques pas seulement internes à la discipline, ce que j'ai résumé par l'expression « limites d'une approche autonomisée de la géographie » dans la première partie de mon texte. De sorte que celle-ci comporte de nombreuses références, parfois incontournables pour sa pleine compréhension, à sa seconde partie, où mon positionnement épistémologique est explicité surtout à la lumière des travaux de J.-M. Berthelot. En effet, parfois, seul cet éclairage me permettait d'achever l'explicitation de mon propos.

Nul doute que certains géographes, dont ceux ayant contribué au DGES (et leurs lecteurs) ont pu intégrer leur interprétation des travaux de cet auteur dans leurs analyses, mais l'implicite de ces intégrations ne me permettait pas d'y faire référence sans risque de malentendu. Implicite dont il me semble d'ailleurs difficile qu'une egogéographie puisse complètement rendre compte, dans la mesure où ses conditions objectives (les numéros de revue sous format papier « disparus » des rayons des bibliothèques universitaires des universités de province, dans mon cas, celle de Montpellier,

heureusement sans grande conséquence sur la suite de ma réflexion ; les normes éditoriales<sup>176</sup> – Keerle, 2004d ; Keerle, 2004e ; Keerle, Viala et Volle, 2004) s’ajoutent à ses facteurs subjectifs pour brouiller la mémoire de la généalogie des sources d’inspiration.

Cette seconde partie de mon texte, ainsi nécessairement distincte de la précédente, comportera trois temps principaux. Ses trois premières sections (2.1 à 2.3) présenteront les motifs de cet approfondissement épistémologique, expliqueront le choix de recourir aux travaux de J.-M. Berthelot à cet effet, et montreront l’intérêt de ses outils d’analyse, ainsi que leur apport à ma compréhension des différents langages d’exposition de ma discipline de formation. Sa quatrième section (2.4) portera spécifiquement sur les différentes formes de cumulativité du savoir qui sont permises et visées par cette orientation épistémologique. Enfin, sa dernière section (2.5) résumera le processus d’analyse tel que le conçoit cette orientation, synthétisant les développements précédents, et permettant alors l’intégration de la réflexion sur les démarches de la différenciation et de la différentiation.

Une présentation plus synthétique serait bien entendu possible, mais elle nécessiterait, si l’on souhaite l’appliquer à un seul exemple précis, le recours à une recherche d’une durée pluriannuelle, dont le financement paraît difficilement concevable, car celle-ci ne paraît pas orientable vers des applications immédiates. Surtout, dans le cadre de cette HDR, une telle présentation ne permettrait pas d’y intégrer les différents travaux effectués dans le cadre de mon parcours de recherche auxquels je n’ai pas encore fait référence, ou dont j’ai seulement pu expliciter les apports à ma discipline de formation jusqu’à présent, et leurs liens avec cette réflexion d’épistémologie analytique.

Ainsi, cette seconde partie paraîtra peut-être inutilement développée pour les lecteurs qui connaissent déjà les travaux de J.-M. Berthelot. À l’inverse, pour ceux qui n’en sont pas familiers, il n’est pas certain que les choix opérés dans les recours à ses arguments soient quantitativement suffisants et qualitativement les plus pertinents ; au moins puis-je espérer que cet auteur soit lu plus sérieusement et peut-être de manière moins orientée qu’il semble l’avoir été jusqu’à présent. Enfin, mon recours à ses travaux reste volontairement partiel : ont ainsi été remis à plus tard en particulier l’application à la géographie de ses réflexions sur l’administration de la preuve (Berthelot, 1990) et sur l’analytique de l’action (*id.*, 1996).

---

<sup>176</sup> Pour les trois références de mes travaux ici mentionnées, s’applique la remarque de l’éditrice concernée : « *on ne peut pas citer dans notre ouvrage, qui est proche d’un dictionnaire, un autre dictionnaire récent* » (Françoise Weyl, 15 avril 2004).

**Un parcours au regard de l'épistémologie analytique  
pour mieux comprendre la discipline**



## Un parcours au regard de l'épistémologie analytique pour mieux comprendre la discipline

« Si les scientifiques veulent se défendre, face à ceux qui contestent leur capacité à rendre intelligible la réalité, le programme rationaliste qui est implicitement partagé par beaucoup d'entre eux, il faut qu'ils disposent d'arguments, qu'ils comprennent ce qu'ils font et pourquoi ils le font. Cela donne, on le voit, une importance nouvelle à la réflexion sur le rapport de la science à l'action et la justification qui est au cœur du travail de Jean-Michel Berthelot, et « une bonne raison », pour les sociologues comme pour les autres scientifiques, de le relire ou de le lire » (Hirschhorn, 2011, 100).

Confronté aux dérives contemporaines de la crise de la civilisation, l'enseignant en Carrières sociales option animation, cherchant à lutter contre la collapsologie et autres sirènes médiatisées de formes de complotisme polluant les capacités de raisonnement d'une minorité active de « ses » étudiants (acteurs assez forts dans l'enceinte de l'université, mais évitant les terrains risqués où leur formation est censée les conduire), livre depuis plus de 15 ans un combat « sportif » contre la montée des eaux relativistes<sup>177</sup>. S'en suit un écart certain entre une ludification minimale incontournable de certains de mes enseignements (compte-rendu dans Leininger-Frézal, 2018) et le caractère sérieux des réflexions qui suivent, que cette ludification vise paradoxalement à crédibiliser. Ces réflexions restent plus ou moins en arrière-plan, selon le public concerné (de la première année de licence à la seconde année de master ; en formation initiale ou continue) des sensibilisations à la spatialisation des sociétés auxquelles j'essaie d'intéresser « mes » étudiants.

La première partie de ce texte a illustré la pertinence d'une distinction logique en trois niveaux, formulée par les auteurs d'un ouvrage de sociologie des sciences, à propos des formes de l'activité des chercheurs : « (...) celui des phénomènes ou des problèmes qui constituent l'objet de travail spécifique des diverses disciplines (...) » (les faits géographiques ou spatiaux ; Berthelot, Martin et Collinet, 4) ; celui des sciences qui travaillent sur ces objets (la géographie) ; celui des disciplines ou sous-disciplines « (...) susceptibles de compter, parmi leurs objets, non seulement les précédentes en tant que savoirs, mais en tant que pratiques (...) » (5). Certaines de ses sous-parties ont plutôt insisté sur mes expériences de terrains de recherche, d'autres plutôt sur la discipline elle-même (discussion de définitions du DGES, par exemple), le troisième niveau n'étant convoqué qu'à quelques occasions. Les deux parties qui suivent, sans négliger par principe les deux premiers niveaux, vont plutôt porter sur les conditions d'une meilleure analyse de ces pratiques. Considérant qu'une épistémologie de la branche humaine de la géographie ne peut être fondée que sur des bases épistémologiques globales, je me suis appuyé à cet effet prioritairement sur les travaux de J.-M. Berthelot, auteur déjà évoqué plusieurs fois dans la première partie de ce texte, ceci pour une série de raisons qui seront progressivement explicitées ci-après. Mon recours à ces travaux s'explique ainsi d'abord par le fait, relevé par Monique Hirschhorn, que cet auteur « (...) n'a pas adopté, comme il aurait pu en avoir la tentation, un point de vue normatif » (2011, 95). C'est ce qui explique en particulier le plan de ce texte qui certes, n'est pas exactement « (...) susceptible d'être proposé pour une publication en l'état [qui] constitue aux yeux du CNU un excellent "juge de paix" » (23<sup>ème</sup> section du CNU), mais sera adapté à cet effet (et les citations qu'il contient, limitées) si le jury le juge possible. Reste à savoir en quoi il peut être nécessaire de recourir à une réflexion d'épistémologie analytique en dehors de la géographie, ce qui suppose que les outils intellectuels nécessaires à cet effet n'y sont pas disponibles de manière suffisamment satisfaisante. D'où le rapide tour d'horizon qui suit.

---

<sup>177</sup> Pour le résumer simplement, certains de ces étudiants, souvent les plus mobilisés au plan politique, sont aussi prompts à contester toute forme de pédagogie les privant d'une part de temps de parole qu'à chercher des lieux de stage, lesquels sont souvent « alternatifs » (où l'animation se veut « indépendante » des collectivités territoriales) et les plus éloignés possible des terrains où les difficultés sociales des publics de l'animation sociale et socio-culturelle sont les plus aigües.



Les géographes sont relativement rarement cités ou présents dans les travaux d'épistémologie (Ripoll et Veschambre, 2002)<sup>178</sup> et l'épistémologie y a longtemps été un continent peu exploré<sup>179</sup>. Neuf ans après le lancement de la revue *L'Espace géographique* dont l'éditorial abordait la question, sept ans après le numéro de revue séminal d'A. Reynaud (*La géographie entre le mythe et la science. Essai d'épistémologie*, 1974), H. Isnard, dans un ouvrage collectif, s'avance encore prudemment : « *ce qui a toujours manqué aux géographes, c'est ce qu'on pourrait appeler, prétentieusement, peut-être, un paradigme (...)* » (1981, 9)<sup>180</sup>. Seize ans plus tard, un certain nombre de formulations spécifiques à l'épistémologie semblent avoir acquis droit de cité : selon R. Knafou, « (...) *la géographie a changé de paradigme* » (1997, 11), mais pour A. Reynaud, « (...) *en l'espace d'une quarantaine d'années, il n'est pas possible d'affirmer que l'ancien paradigme a disparu ni même qu'il est en voie de disparition* » (1997, 345)<sup>181</sup>. La même année, A. Bailly et R. Ferras publient leur première édition des *Éléments d'épistémologie de la géographie*, estimant que « *la réflexion épistémologique (...) est non seulement légitime, mais encore nécessaire (...)* » (1997, 19). Cependant, dans la troisième édition de l'ouvrage, vingt années plus tard, A. Bailly<sup>182</sup> sera moins optimiste. En 1997, les deux auteurs, considérant que la géographie ancienne « (...) *avait pris l'habitude "d'atteindre" les problèmes au bout de son analyse, plutôt que de se les poser comme point de départ* » (*ibid.*), ajoutaient aussitôt « *et pourtant, la majorité des géographes opte maintenant pour une approche diamétralement opposée* » (*ibid.*). En 2018, A. Bailly complètera la première des deux phrases qui précèdent par « (...) *ce qui reste le cas dans de nombreuses recherches appliquées, sources de financement de bien des départements !* » (Bailly, Ferras et Scariati, 2018, 22), tandis qu'il nuance la seconde : « *et pourtant, nombreux sont les géographes qui optent maintenant pour une approche diamétralement opposée* » (*ibid.*)<sup>183</sup>. Enfin, pour en revenir à la simple chronologie dans cette rapide présentation, J. Lévy, dans sa conclusion de l'ouvrage *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, estime que « *la démarche épistémologique (...) doit (...) devenir une hygiène quotidienne de l'activité cognitive* » (2000, 342). C'est donc que cet objectif n'était pas encore atteint... Après 2003, avec la publication de la première édition du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, on entre dans un autre contexte de débats, que j'ai déjà partiellement évoqué dans la première partie de ce texte. Au fil de sa seconde partie, je m'efforcerai donc d'articuler les réflexions épistémologiques de J.-M. Berthelot, et secondairement de certaines

<sup>178</sup> *Épistémologie des sciences sociales* (Berthelot, 2001d), publié après le colloque dont est issu le propos de F. Ripoll et V. Veschambre ici signalé, constitue une exception, puisqu'un chapitre y est consacré à la géographie et que P. Livet y intitule une des parties de son texte « Géographie et perception des paysages » (2001).

<sup>179</sup> Un témoignage personnel : à Montpellier, en 1982, une de ses enseignantes spécialisée en géographie physique, et pourtant parfaitement capable de donner des conseils de prudence épistémologique à un étudiant s'émerveillant de la convergence de Wegener, s'étonnait que R. Ferras puisse suggérer l'adjonction de cours de philosophie dans la formation des étudiants du département de géographie de l'université Montpellier III : « *et pourquoi pas de l'épistémologie ?* ».

<sup>180</sup> La phrase est relevée, pourtant bien plus tard, par A. Bailly et R. Ferras (1997, 168). Je n'ignore pas la critique radicale, et globalement juste, portée par P. Villeneuve (1983), de même que celle, tardivement explicitée, d'A. Berque (2016), sur le texte d'H. Isnard dans cet ouvrage collectif ; ce qui n'enlève rien à la qualité des travaux de cet auteur sur l'Algérie, par exemple.

<sup>181</sup> Il précise plus loin : « *D'ailleurs, la géographie se réduit-elle à deux paradigmes parfaitement homogènes ? Rien de moins sûr* » (Reynaud, 1997, 368).

<sup>182</sup> A. Bailly précise qu'après le décès de R. Ferras (2013), il a « (...) *décidé de poursuivre la voie que nous nous étions tracée, celle d'un mariage entre histoire de la géographie française, domaine de compétence de Robert Ferras, et épistémologie générale des sciences humaines, mon domaine* » (Bailly, 2018, 5).

<sup>183</sup> Isabelle Lefort et Laura Péaud (2017) ont bien précisé ce contexte : « (...) *au regard de l'ensemble du champ géographique français, les études réflexives sont encore dans une situation marginale, ou au mieux périphérique, par rapport à d'autres branches de la discipline, mieux identifiées et quantitativement plus importantes (en termes de chercheurs mais aussi de production bibliographiques)* » (50).

de celles qui sont compatibles avec les siennes, avec des exemples choisis dans ma discipline de formation, qu'il s'agisse ou non de mes propres travaux.

## 2.1 Des raisons et des formes d'une excursion épistémologique au-delà de la géographie

« Lise Bourdeau-Lepage et Leïla Kebir : Vous avez publié un certain nombre d'ouvrages et d'articles portant sur l'épistémologie et l'histoire de la géographie. D'où vous est venue la nécessité de travailler sur ces deux aspects de la discipline ?

P. Claval : La nécessité est venue d'abord de ce que l'on m'avait enseigné et de ce que je lisais qui ne me satisfaisait pas. Je me disais : la géographie devrait être autre chose. Mais je me suis toujours méfié de l'épistémologie. En particulier de celle que les philosophes pratiquaient souvent "Nous sommes philosophes, nous déterminons ce que vous devez faire". Il me semblait que ceux qui résolvaient les problèmes étaient ceux qui se coltinaient le terrain et qui voyaient les difficultés. C'est pour cette raison que j'ai fait des travaux d'histoire de la géographie, pendant 40 ans, de 1960 à 2000. Pour ce qui est de l'épistémologie, il m'a fallu beaucoup de temps pour me décider à publier sur ce sujet, sujet qui me semble pourtant essentiel. Je pense ici à l'ouvrage de Richard Rorty, dans lequel il rappelle, à propos de l'épistémologie, l'existence d'une tradition qui naît essentiellement avec Kant, et qui se donne pour but d'indiquer quels sont les moyens que peuvent et doivent utiliser les chercheurs... et cela me fait peur. Je me rappelle avoir lu avec inquiétude l'ouvrage de Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, sur *Le Métier de sociologue*, publié en 1968. On y persuade le sociologue qui commence des recherches que l'essentiel est d'être épistémologiquement correct et non pas de se colleter à la réalité, avec les moyens que l'on a. Or, on ne fait jamais le tour de tous les problèmes épistémologiques. Les problèmes que l'on a à résoudre, on les découvre en les traitant. Comme je le disais juste avant, il me semble que ce sont ceux qui essaient de résoudre les problèmes qui voient les difficultés » (Claval, cité dans Bourdeau-Lepage et Kebir, 2015).

Je considère que P. Claval, dans sa réponse à la question posée par L. Bourdeau-Lepage et L. Kebir, confond ici deux questions, la seconde me paraissant plutôt renvoyer à la différence entre démarche inductive et démarche déductive (Bourgeois, 2016 ; conception déjà disponible dans Chevrier, 2003, au sein d'une édition précédente du même ouvrage). Ce qui a malgré tout l'avantage d'élargir la réflexion sur la question épistémologique en géographie vers des horizons moins normatifs que ceux évoqués à propos de la première question dans la citation anonyme située au début de son propos.

L'activité de recherche (et d'enseignement, selon les questions que posent parfois les étudiants) amène à découvrir des problèmes et repérer des difficultés d'analyse non (suffisamment clairement) envisagés dans les ouvrages d'épistémologie (qu'il serait d'ailleurs difficile de tous maîtriser sans se transformer en savant sur la science, déconnecté du terrain), ce qui justifie mon recours à la notion de cas dans la première partie de ce travail. Mais il n'est pas possible de considérer cette activité de recherche comme limitée à la discipline-objet à laquelle un chercheur se réfère sans s'interroger sur la pratique de l'analyse qui y est valorisée (cette dernière formulation devant s'entendre au pluriel pour la géographie)<sup>184</sup>. Dans cette perspective, l'interrogation s'étend inévitablement à la sociologie des sciences ; sinon, comment justifier le fait de m'être inscrit, au départ de mon parcours d'universitaire, prioritairement dans la première option formulée par X. Piolle à propos des orientations de la géographie sociale (cf p. 28) ?

Dans un ouvrage récent, P. Claval s'appuie sur une série de textes de F. Vandenberghe pour

---

<sup>184</sup> Cette formulation ne vise pas à déconsidérer les travaux des collègues qui n'intègrent pas ou peu cette forme de réflexivité dans leur analyse, mais simplement à justifier que d'autres puissent (ne puissent s'empêcher d') y avoir recours.

résumer « *trois façons de combiner analyse épistémologique et réflexion ontologique [qui] se sont affirmées au cours des trente dernières années (...)* » (2017, 106). Il les commente, d'abord en disqualifiant le réalisme critique (auquel se réfère F. Vandenberghe, cf pp. 56-58) qui « (...) repose sur une hypothèse que beaucoup refusent : celle qui réduit les individus étudiés au rang de simples pions sur un échiquier auquel ils ne comprennent rien » (*ibid.*). Il va de soi que je conteste cette interprétation des travaux de F. Vandenberghe, qui a toujours cherché à éviter cette conception de l'aliénation<sup>185</sup>. Pour P. Claval, « *la deuxième ontologie sur laquelle reposent les épistémologies récentes des sciences sociales ne présente que deux niveaux : celui des situations analysées et celui des représentations ou des répertoires d'arguments auxquels les protagonistes font appel. Il n'y a plus de structures profondes à dévoiler* » (106-107), autrement dit, plus d'hypothèse d'aliénation à vérifier (un point que J. Lévy partage avec P. Claval, quelles que soient les limites qu'il peut y apporter<sup>186</sup>, et ce au moins depuis 1993, cf I comme Incompréhensible dans l'abécédaire de ce texte). « *La troisième ontologie présumée par les approches contemporaines refuse la dualité entre ce qui est concrètement observé et le corps explicatif imaginé pour les interpréter* » (107), P. Claval évoquant à la suite les travaux de Bruno Latour.

Dans le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, « *les textes écrits par les directeurs (...) créent (...) une orientation épistémologique et théorique (...)* » (Lévy et Lussault, 2003b, 13 ; 2013b, 20). Mais c'est chez M. Lussault que l'on trouve les références les plus récurrentes aux travaux de B. Latour, celles-ci remontant, indirectement, à la conclusion de sa thèse : « *nous avons rallié le relativisme épistémologique et conceptuel dont G. Noiriél a montré la genèse et la fertilité (...) Tout est bon* » (Lussault, 1993, 352). Indirectement car cette dernière formulation a été reprise à partir d'un texte de l'historien Gérard Noiriél, dont nous retranscrivons ici le propos : « *Paul Feyerabend développant les travaux de Thomas Kuhn a donné la formulation la plus radicale de l'épistémologie nouvelle. Sa fameuse formule "tout est bon" signifie que le progrès réel des sciences ne se fait jamais à partir de recettes pré-établies, et que le plus souvent un fossé sépare l'innovation scientifique réelle de sa justification théorique "qui commence après seulement que les découvertes réelles ont été faites"* (Feyerabend, 1979, 180) » (Noiriél, 1989, 1449)<sup>187</sup>. G. Noiriél y voyait « *un appel à une analyse matérialiste de la production des faits scientifiques faite par les acteurs de cette production ou tout au moins par des gens qui en ont une expérience directe correspond tout à fait aux grands principes épistémologiques (...) qui sont aujourd'hui mis en pratique dans les études les plus intéressantes en sociologie de la science* » (*ibid.*), qu'il exemplifiait par une note mentionnant l'ouvrage séminal des analyses de B. Latour (Latour et Woolgar, 1988).

J.-M. Berthelot inclut les travaux de sociologie des sciences de B. Latour dans ce qu'il nomme la thèse du « *constructivisme social* » (2008, 43-62) de la science. Curieusement, P. Claval, après avoir « (...) analysé la théorie de l'acteur-réseau et sa mise en œuvre en géographie tant est fort l'attrait qu'elle exerce chez les jeunes chercheurs » (Claval, 2017, 106) affirme que « *les résultats qu'elle a jusqu'ici apportés sont intéressants, mais ne nous paraissent pas révolutionner autant qu'on ne le soutient souvent la pratique de la discipline et son interprétation épistémologique* » (*ibid.*). Quoi qu'il en soit pour la pratique, mais au contraire pour son interprétation épistémologique, je pense avec

<sup>185</sup> Un exemple dans un des textes de l'ouvrage concerné : « *Nous communiquons, sommes capables d'empathie, rationalisons, moralisons et critiquons. Pour éviter la fermeture totalisante de son analyse critique des processus de réification, de marchandisation et d'aliénation, une théorie critique de la société contemporaine doit tenir compte de ces constantes anthropologiques* » (Vandenberghe, 2006, 124).

<sup>186</sup> C'est ainsi que dans son ouvrage sur la justice spatiale, à propos de la localisation résidentielle, on lira « (...) chacun ou presque dira facilement qu'il a choisi de vivre là où il vit. Il faut nuancer la réponse dans la mesure où il est difficile de s'avouer que l'on n'est aucunement acteur de sa propre vie », sans conséquences dans la suite du texte (Lévy, Fauchille et Póvoas, 2018, 54).

<sup>187</sup> C'est l'habilitation à diriger des recherches de R. Séchet, citant le début de cette phrase (1994, 76) qui m'a mené sur cette piste. Elle n'avait pas repris la fin de la phrase : « (...) et que le plus souvent un fossé sépare l'innovation scientifique réelle de sa justification théorique "qui commence après seulement que les découvertes réelles ont été faites" » (Noiriél, 1989, 1449).

J.-M. Berthelot qu'il s'agit là d'une controverse fondamentale, dans laquelle, d'ailleurs, cet auteur s'accorde avec Terry Shinn et Pascal Ragouet (Berthelot, 2008, 157), ce qui est d'autant plus significatif que P. Ragouet (qui mentionne en 2014 ce dernier texte de J.-M. Berthelot) fait particulièrement référence à P. Bourdieu dans ses propres analyses<sup>188</sup>.

Compte tenu de l'écho relativement faible ou imprécis des travaux épistémologiques de J.-M. Berthelot en géographie<sup>189</sup>, il m'a paru préférable, plutôt que de multiplier les développements purement théoriques sous forme de reformulation personnelle susceptible de trahir sa pensée ou servir de caution à une posture autonomisée de la pratique de ma discipline de formation (cf 2.3, p. 133 *sqq.*), de donner au lecteur la possibilité de comprendre ses raisonnements en même temps que ma manière de les appliquer au corpus disciplinaire de la géographie. De même, j'ai, à de nombreuses reprises, adopté jusqu'à présent le vocabulaire de géographes lorsque sa signification ne me paraissait pas contradictoire avec les propositions épistémologiques de cet auteur. C'est le cas par exemple avec les expressions « géographie thématique » et « géographie synthétique » employées par J. Lévy (cf p. 26), la première expression pouvant renvoyer à des « domaines propres »<sup>190</sup> de la discipline, tandis que la seconde évoque son degré de standardisation<sup>191</sup> ; c'est ainsi que, lors de la conception de ma thèse, j'ai choisi de travailler, parmi les sports de pleine nature, sur la plongée subaquatique, faisant l'hypothèse qu'il me serait plus facile d'établir des cartes significatives des variations géographiques de l'intensité de pratique de ce sport à l'échelle nationale qu'en optant pour un autre choix (randonnée...). En effet, même si je n'avais pas encore, lors de mon DEA, choisi les domaines dans lesquels je souhaitais approfondir les réflexions que j'y avais développées entre « sport » et « géographie », j'avais compris que la norme du passage par la carte comme forme d'expression /

---

<sup>188</sup> J.-M. Berthelot a marqué à de nombreuses reprises ses distances avec les conceptions de P. Bourdieu. D'un autre côté, certains chercheurs questionnant la géographie critique cherchent à s'appuyer sur les analyses de P. Bourdieu tout en écartant ses conceptions de la science (Gintrac, 2015). Quant à F. Vandenberghe, ses conceptions ne sont pas éloignées de celles de J.-M. Berthelot : « *la science et le pouvoir, pour les foucauldien, comme pour les latourien et autres deleuzien, c'est la même chose – quand les scientifiques parlent au nom de la nature ou de la société, c'est pour les enrôler dans un réseau actanciel, se grandir et devenir un acteur macro-social puissant qui étend son empire sur le monde* » (2007, 265).

<sup>189</sup> Sur l'ouvrage *Épistémologie des sciences sociales* (2001d), les réactions des géographes ont été succinctes : voir Claval (2001 ; « *Pour comparer les points de vue des diverses sciences sociales, et les problèmes auxquels elles se heurtent toutes, l'ouvrage de J.-M. Berthelot est irremplaçable* », 244) ; Di Méo (2002b ; recension focalisée sur la géographie, une phrase plaidant pour la diversité des approches en sciences sociales) ; Deshaies (2006a ; « *La question méthodologique est maintenant posée et demeure encore sans réponse en géographie, mais les géographes auraient intérêt à lire et à méditer les travaux en épistémologie des sciences sociales* », 316) ; Pumain (2008 ; « (...) *en sciences sociales, il n'y a pas de "science normale" (...) mais au contraire une pluralité de théories (...)* », 17). Curieusement, alors que P. Claval indique aussi cet ouvrage dans la bibliographie de son livre de 2003, il semble n'en tenir aucun compte dans son premier chapitre intitulé « L'histoire et le but de l'épistémologie. Quelques rappels » (9-19). J'évite de mentionner ici les références à J.-M. Berthelot dénuées de signification (et heureusement sans répercussions apparentes) que j'ai pu trouver dans certains des textes de ma bibliographie. Par contre, des exemples d'intégration de ses réflexions peuvent être trouvés chez certains auteurs (voir pp. 125 et 142). Les références à J.-M. Berthelot signalées dans le DGES (cf p. 51) y restent sans guère de conséquences. Je n'ai pas trouvé de référence de géographes à ses textes postérieurs à 2001, sauf chez Sylvain Cuyala (2014), qui met l'accent seulement sur ses différences d'approche, en sociologie des sciences, de celle de J.-M. Berthelot au profit d'une approche bourdieusienne de la notion de champ scientifique (sur cette question, voir annexe n°5).

<sup>190</sup> « *Chaque discipline connaît une division interne qui n'est pas seulement de l'ordre de la segmentation en champs ou en domaines propres (comme peuvent l'être l'économie industrielle, la sociologie du sport, ou l'histoire sociale par exemple) mais relève de la mise en œuvre de points de vue, d'approches différents. Un même objet, au sein d'une même discipline, va être ainsi découpé, étudié, thématisé selon des modalités différentes en fonction de ce point de vue initial* » (Berthelot, 2001c, 461).

<sup>191</sup> « *Selon que la discipline admet plus ou moins de standards communs, cette différence de point de vue s'exprimera plus ou moins à travers des éléments communs ou différents. L'économiste qui se refusera à toute formalisation – sauf dans des textes généraux ou descriptifs – encourra le risque du rejet, de même que l'historien se dispensant de tout travail sur les sources. Inversement, les divers points de vue ci-dessus peuvent, en sociologie, s'élaborer dans des discours différenciant aussi bien par leur lexique que par leur syntaxe* » (Berthelot, 2001c, 461).

langage d'exposition spécifique de ma discipline était alors incontournable<sup>192</sup>.

Compte tenu (aussi) de l'abondance des références à J.-M. Berthelot dans les publications où figure mon nom, comme dans mes enseignements, en particulier en géographie, il me paraît d'ores et déjà nécessaire d'apporter des premiers éléments de preuve du fait que ma réflexion ne place pas cet auteur sur un piédestal inaccessible à la critique. Quant aux limites de son travail pour les géographes, il faut d'abord rappeler que ce « (...) *philosophe "saisi" par la sociologie (...)* » (Hirschhorn, 2011, 93), également « (...) *philosophe en sciences sociales* » (Walliser, 2011, 81), connaissait mal la géographie. En témoigne par exemple la formulation suivante : « *la sociologie, l'histoire, l'économie, l'anthropologie, la linguistique n'ont guère de difficulté à remonter à Platon, Aristote, Hérodote, Thucydide et à leurs descendants* » (Berthelot, 1996, 98). Chacun y aura remarqué l'absence de référence à *Hérodote* comme revue de géographie. Un autre type de ce qui est souvent considéré par les géographes comme une maladresse, plus souvent partagée, apparaît au détour d'un appel au dialogue entre sociologues où il pose la question des modalités du « (...) *passage d'une géographie plurielle de cohabitation et d'extériorité partielle à une géographie de la confrontation et de la comparaison systématiques* » (210). Cette fois, c'est à un usage métaphorique du terme que se livre l'auteur<sup>193</sup>. Cependant, il n'ignorait pas la géographie au point de ne pas y faire, même implicitement, référence : « *différemment attentifs, selon leur discipline, au monde des outils, des objets et des inscriptions spatiales, par lesquels se donne également cet X qu'ils entendent cerner, les chercheurs peuvent aussi bien le négliger – c'est le plus souvent le cas des sociologues ou des économistes – que le constituer comme lieu d'une investigation spécifique (...)* »<sup>194</sup> (22).

Cette position est proche de celles développées par J.-C. Passeron, auteur par rapport auquel il a plusieurs fois marqué sa proximité<sup>195</sup>, également perceptible dans les deux positionnements résumés dans l'extrait qui suit, le premier relatif aux sciences non anthroposociales ou humaines, le second aux découpages internes à celles qui le sont : « (...) *le savoir des sciences sociales est fondamentalement médiation. À l'inverse de celui des sciences de la nature, qui peut penser se concentrer sur des mécanismes physiques ou biochimiques universels, n'impliquant que des dispositifs d'objets, il inscrit toujours en son cœur l'historicité du monde commun vécu, c'est-à-dire l'articulation singulière parce qu'historiquement forgée, de sphères d'action et de justification déterminées. Sa vertu est alors non pas directement opératoire, mais, indissociablement, et peut-être contradictoirement, analytique et analogique, critique et justificatrice : analytique lorsqu'il s'agit de dégager des schèmes généraux de l'activité (...) – comme s'y efforcent la sociologie ou l'économie –, analogique lorsque la description d'une situation antérieure ou extérieure peut servir de paradigme à la compréhension d'un moment ultérieur – comme en témoignent autant l'ethnologie que l'histoire – ; critique en ce que toute analyse, tout décentrement par rapport au monde commun vécu remettent en cause ses "allant de soi", ses évidences fondatrices, mais justificatrice également, en ce que l'ouverture du cadre de référence, la révélation d'un fonds historique commun ou d'une*

---

<sup>192</sup> J'ai néanmoins explicité les cas où je n'ai pas fait figurer des cartes que j'avais élaborées, mais jugé non significatives (Keerle, 2002b, 404). Si le courant de la *non-representational theory* ("*more than representational theory*" étant préférable, cf Lorimer, 2005) a un intérêt, ce serait dans le sens d'une interrogation radicale sur la pertinence des appareils cartographiques dans les publications des géographes. Une de mes copublications avec R. Séchet (Séchet et Keerle, 2010) a ainsi échappé de peu à une obligation de fournir une carte topographique, carte synthétique sans fondement analytique (cf 2.4.7). Plus surprenant, l'injonction cartographique frappe aussi parfois dans les locaux de jury de concours de recrutement des chargés de recherche de la 39<sup>ème</sup> section du CNRS.

<sup>193</sup> Un tel usage est pointé par M. Lussault : « (...) (*sic*) (...) » suit le mot « espace » employé dans un sens non géographique au détour d'une évocation d'un de ses textes (Lussault, 2003a, 39 ; 2013a, 52) ; la référence bibliographique est inexacte (Berthelot, 2001a, 12, et non 13), mais surtout le « *sic* » eût été avantageusement remplacé par une référence à l'article « métaphore spatiale » (Lévy-Piarroux, 2003, 2013) du DGES.

<sup>194</sup> Le « X » signifie ici « (...) *un fait, un phénomène, ou un ensemble de données constitués par le chercheur comme point de départ de son interrogation* » (Berthelot, 1996, 18). Voir aussi 2.5.

<sup>195</sup> C'est le cas dans la note qui figurait au sein de la dernière citation de la page 9 de ce texte de 1996. Voir aussi ma note n°154, p. 87.

*solidarité sociale peuvent conforter des choix, sanctifier des engagements* » (249). Ces positionnements sont significatifs, surtout en géographie, dans un contexte où, en particulier à la date de la publication de ce texte et au moment de la réalisation de ma thèse (1995-2002) dominaient encore les modèles épistémologiques en appelant à un « (...) réductionnisme, propre à l'idée d'une science unitaire (...) » (Berthelot, 1990, 147), même si des polémiques (sur la chorématique, la « géopolitique ») ou des alternatives (le colloque *Géographie(s) et langages(s)* de Sion en 1997, ou celui de Cerisy en 2000, par exemple) se développaient, prolongeant celles ouvertes depuis les années 1970. Dans ce cadre, comme le rappelle J.-F. Staszak, « la référence épistémologique mobilisée a souvent été kuhnienne : on se plaisait à considérer la crise de la discipline comme une "révolution scientifique" grâce à laquelle un "nouveau paradigme" venait remplacer une "science normale" en bout de course » (2001, 77). Or, « révolution après révolution, paradigme après paradigme, et aussi fructueux qu'aient été les débats, ils n'ont pas débouché sur des résultats consensuels » (77-78). Il concluait : « (...) la diversité des approches en géographie apparaît davantage comme une force que comme une faiblesse – tant est que les géographes eux-mêmes se réjouissent de cette pluralité et la mettent en valeur » (115). Pourquoi pas, mais comment ?

Je procède donc à une première clarification terminologique. Paradigme : le mot est déjà apparu 13 fois dans mon texte. A. Bailly et R. Ferras en usent de la même manière, avec un flou classique dont l'empan est explicité dans la citation ci-dessous, mais avec une précision qui incite à l'approfondissement (1997, 6), tandis que Jacques Lévy a peu après tenté d'en réduire la signification cognitive au profit de sa dimension sociale (2000, 342), reprenant à cet effet le vocabulaire utilisé par Thomas Kuhn (1972). Quant à cet auteur, effectivement, « le concept central de "paradigme" qu'il introduit aura une fortune qui n'a peut-être d'égal que son flou. Avec beaucoup d'humour Kuhn reconnaît d'ailleurs, dans la postface qu'il écrit en 1969, qu'une "lectrice sympathisante" a pu recenser jusqu'à 22 acceptions différentes du terme dans l'ouvrage ! Et de fait, si cela l'amène à en préciser la signification, il est net que le terme s'inscrit très vite dans une sorte de vulgate où il connote – et légitime – toute spécificité d'approche dans un champ donné. Se référer à un paradigme y signifie se référer à une manière de voir les choses, d'appréhender les phénomènes, ou à un modèle explicatif au sens large. (...) De ce point de vue c'est moins le travail d'intelligence de l'objet en tant que tel qui intéresse Kuhn, que la mise en évidence de ses cadres socio-cognitifs » (1990, 148)<sup>196</sup>. Pour réduire ce flou, J.-M. Berthelot a proposé de considérer le paradigme (analytique ; cf p. 114) comme « (...) une construction singulière (une théorie, un concept, une analyse) utilisée comme modèle et référence (...) » (2001c, 469) pour passer d'un domaine d'analyse à un autre.

Qu'il s'agisse des discussions relatives aux concepts, aux théories ou aux disciplines, le langage d'analyse de J.-M. Berthelot ne peut donc être résumé simplement sans risque de mésentente avec les emplois des termes relatifs à l'épistémologie que l'on peut rencontrer chez les géographes, trop souvent implicites dans leurs références en ce domaine. Ce pourquoi cette seconde partie de mon travail usera parfois de longues citations de cet auteur pour préciser au mieux le propos. Celui-ci sera étayé par trois de ses ouvrages, plus un dont il peut être partiellement crédité, en tant que directeur de publication, à titre posthume. Le premier d'entre eux (*L'intelligence du social*, 1990) s'est surtout attaché à expliciter le concept de schème d'intelligibilité et a conclu à la pertinence du pluralisme explicatif. Le deuxième (*Les vertus de l'incertitude*, 1996) s'est plutôt focalisé sur l'identification des modalités des différenciations entre disciplines, unies par ailleurs dans le recours à des formes d'intelligibilité partagées, tout en approfondissant l'identification du langage d'analyse au sein duquel figure l'architecture des schèmes d'intelligibilité. Le troisième ouvrage l'a amené, au sein de

---

<sup>196</sup> En 2001 il considérait que le terme « (...) est utilisé chaque fois qu'aucun terme existant – école, courant, théorie, mode... – ne paraît adéquat pour décrire un ensemble aux contours flous, faiblement formalisé et néanmoins fortement signifiant, d'attitudes et de comportements » (Berthelot, 2001c, 457). Une réflexion plus étendue sur la notion de paradigme, et en partie plus précise que la citation (sans qu'elle me semble contradictoire avec elle) qui motive cette note, a été effectuée par Olivier Orain (2009, 125-140), mais elle se déleste un peu rapidement d'une réflexion sur les apports de J.-M. Berthelot.

deux textes compris dans un ouvrage publié sous sa direction (*Épistémologie des sciences sociales*, 2001d) à approfondir chacun des deux domaines d'analyse développés dans les deux premiers ouvrages, mais ceci dans un format plus restreint. Les deux sections du texte qui suivent (2.2 et 2.3) font donc usage successivement des analyses menées respectivement dans chacun des deux premiers ouvrages signalés, ainsi que dans le troisième. Enfin, le quatrième de ces ouvrages (*La cumulativité du savoir en sciences sociales*, 2009) constituera l'étai de la section 2.4.

## 2.2 De l'analyse (y compris en géographie)

*« Les disciplines anthroposociales ont un horizon de réalité commun, que l'on peut appeler le monde comme institution humaine. Ce monde est comme la projection, sur "la totalité de ce qui advient", de trois lignes irréductibles de saillance : la systémicité, par laquelle se donnent des constructions, des régularités, des agencements, des dispositifs, des appareils, des organisations, des structures, des cycles ; l'historicité, qui confronte aussi bien à l'insondable unicité du fait, qu'à l'épaisseur des temporalités, à la singularité des enchaînements, au choc des ruptures, à l'irréversibilité des chronologies ; la réflexivité, par laquelle le sens, appréhendable dans la multiplicité de ses traces, s'accompagne toujours, dans les sociétés humaines, d'un discours, d'un commentaire, d'une glose, tissant indéfiniment signification et interprétation, langage et métalangage. Au sein de cet horizon de réalité commun une infinité de phénomènes, de liaisons, de faits sont à tous moments (...) isolables et instituables en objets de connaissance. Les disciplines des sciences anthroposociales ont, simultanément, un horizon analytique commun : les grands schèmes transversaux d'analyse, antérieurs à leur constitution même comme disciplines, sont conjointement présents (Berthelot, 1996, 101).*

La raison la plus spécifique de mon recours aux pistes épistémologiques ouvertes par J.-M. Berthelot est le fait que les concepts n'étant pas monosémiques (cf p. 51) et que les conflits entre théories exclusives ayant tendance à paralyser ma capacité à rendre compte de mes recherches de terrain ou à comprendre ce qui pourrait apparaître à première vue comme un éclectisme déroutant dans les itinéraires théoriques de mes pairs (et qui sont plutôt, dans le versant cognitif de la science, des contradictions non résolues, comme nombre de mes notes de bas de page l'illustrent), il m'a fallu chercher et trouver une voie nouvelle pour créer mon propre itinéraire de recherche.

Un exemple des incompréhensions auxquelles conduit à mon sens une focalisation excessive sur les concepts comme niveau d'analyse (en dehors de celui de territoire, cf. première partie de ce texte) est fourni par la critique effectuée par Émilie Aunis, Joachim Benet, Arnaud Mège et Isabelle Prat (2016) à propos de l'articulation que j'ai proposé d'établir entre ceux d'acteur endogène et de capital d'autochtonie (Keerle, 2011a). Ces quatre sociologues, que je remercie par ailleurs de ne pas m'avoir laissé errer dans l'enfer de la non-référence, ou de la référence imprécisément argumentée, m'incitant ainsi à tenter de préciser ma pensée, indiquent qu'il « (...) *semble qu'il y ait toutefois une distinction d'essence entre les deux concepts, l'un désignant des individus, celui d'acteur endogène, l'autre référant à des ressources, celui de capital d'autochtonie* » (Aunis, Benet, Mège, et Prat, 2016, 13). Plutôt que de focaliser la discussion sur une impossible essence des concepts, il me semble que celle-ci doit porter sur leur horizon de pertinence (Leleu-Merviel, 2010 ; cf aussi p. 47). Dans ce cadre, serait-il possible qu'en tant que géographe, j'aie illustré par ma proposition une des « (...) *nombreuses manières de ne pas se comprendre entre disciplines (...)* » (*ibid.*, 182) ? Pas si l'on considère avec M. Grossetti que « *les acteurs, les ressources et les différents types de formes sociales interagissent en permanence, s'engendrent mutuellement, se reconfigurent et disparaissent* » (2004, 125). Mais cette seule formulation ne saurait probablement convaincre les quatre sociologues précités de la pertinence de ma proposition, tant l'emploi du concept de capital d'autochtonie semble réservé,

dans la dimension sociale de la science, aux détenteurs du capital d'interprétation légitime de la lecture de l'espace social selon P. Bourdieu (Lahire, 2001 ; Retière, 2013)<sup>197</sup>.

Un autre exemple illustre des sources de malentendu de deux ordres. La première me paraît plutôt être une maladresse de formulation (voire, de lecture, dans la mesure où les auteurs semblent me prêter une affirmation, qui est en fait une critique ?), tout au moins dans sa justification : « *de manière générale, nous doutons de la pertinence de la distinction entre agents et acteurs par "la taille de ce sur quoi porte l'acte" (Keerle, 2006[b], 3). Elle est en tout cas éloignée des propos des sociologues travaillant cette question* » (Gallas et Bénos, 2008, 76). Sur ce dernier point, ces deux géographes se réfèrent à J.-C. Passeron (2001), auteur dont j'ai signalé ma dette envers ses travaux, mais qui ne saurait constituer à lui seul (références comprises) l'étalon de mesure de la pertinence de mon propos ici cité. Plus justifiée est l'alternative proposée, qui s'appuie sur les travaux d'Élisabeth Pacherie (2003 ; philosophe spécialisée en particulier dans le domaine des sciences cognitives), autrice dont je n'ai moi-même découvert les travaux qu'en 2009 (sans avoir lu auparavant le texte de Rémi Bénos et Aude Gallas précité), mais pas encore trouvé l'occasion d'intégrer la réflexion dans mes propres travaux. R. Bénos ou A. Gallas n'ayant d'ailleurs apparemment pas poursuivi cette piste de recherche (« (...) différencier des individus "agissant" sur la base de leur intentionnalité (...) » – 2008, 74 –, en fonction de la temporalité dans laquelle s'inscrivent ces intentions, en particulier le futur ou le présent) dans leurs travaux ultérieurs, mon souci de clarification de mon langage d'analyse ainsi justement alerté est minoré, mais persiste. Ceci étant, quant à la seconde source de malentendu possible (l'usage non problématisé de ma conception de l'acteur pour légitimer celle de M. Lussault)<sup>198</sup>, je maintiens que ma formulation initiale conserve une part de pertinence : il est utile de distinguer « (...) les micro-acteurs des macro- et des méga-acteurs » (Vandenberghe, 1998, 326) de la société. Et ce parce que « à la différence des actions des premiers, qui, prises une à une, n'ont qu'un impact faible sur la structure sociale, les actions des derniers peuvent avoir des ramifications sociales tout à fait considérables, soit parce qu'ils parlent et agissent au nom des acteurs sociaux, soit parce que, bien qu'ils parlent et agissent en leur nom propre, ils disposent d'un pouvoir important » (*ibid.*).

Ces deux exemples motivent un recours étendu à l'explicitation des conceptions de J.-M. Berthelot pour surmonter les barrières ou rétablir les limites des approches conceptuelles monosémiques. Comme l'indique la citation placée au début de cette section de mon texte, ce recours peut concerner l'ensemble du processus d'analyse. Une illustration complète de la pertinence de ce recours aurait nécessité, par exemple, que ma thèse (soutenue en 2002) ait pu prendre en compte l'ensemble du sens des travaux de cet auteur jusqu'en 2001, ce qui n'a pas été tout à fait le cas, et mériterait peut-être un complément d'écriture dans cette perspective. Sans viser cet objectif ici, je recourrai néanmoins pour partie à ses terrains, parmi d'autres références, mais seulement pour rendre compte de mon usage des « grands schèmes transversaux d'analyse ». Un exemple de ma compréhension du processus complet de l'analyse tel qu'envisagé par cet auteur sera proposé à la toute fin de ce travail (2.5), une fois qu'auront été explicités ses différentes étapes et leurs implications disciplinaires, y compris en termes de cumulativité du savoir.

Remarquons d'abord que les « lignes irréductibles de saillance » par lesquelles le chercheur appréhende « la totalité de ce qui advient » *via* ces schèmes entretiennent avec celle-ci, non pas « (...) des liens d'assignation linéaire, mais de compossibilité plurielle » (1996, 82). Ainsi, en m'appuyant sur les sections 1.2.3c et 1.2.3d de ce texte, je peux rappeler, pour simplifier, que la centralité sera analysée par les uns comme une régularité dont il faut découvrir les lois, par d'autres comme le résultat contingent d'un enchaînement de décisions, et par d'autres enfin comme un discours

---

<sup>197</sup> L'interprétation de l'œuvre de P. Bourdieu se traduit, hors des courants sociologiques qui n'en reconnaissent pas l'intérêt, par des procès en légitimité, le premier des deux auteurs précités n'étant ainsi pas reconnu comme héritier authentique par les « vrais bourdieusiens ». Ce qui n'empêche pas que des géographes puissent, en s'accommodant de ces fourches caudines, réaliser des travaux intéressants, par exemple sur l'espace chez P. Bourdieu (Ripoll, 2013).

<sup>198</sup> Si le premier malentendu est dissipé dans la thèse d'A. Gallas (2010, 118), le second y est particulièrement net.



performatif (servant le capitalisme) à critiquer, les premiers comme les troisièmes récusant (plus ou moins explicitement) respectivement chacun la pertinence de leur regard. Pour bien comprendre comment les travaux de J.-M. Berthelot permettent de surmonter les surinterprétations auxquelles peuvent conduire ces réductions théoriques, il faut commencer par résumer sa conception générale de l'analyse.

« *Il n'est pas facile de parler de l'analyse. Le terme, dans la pensée contemporaine, oscille entre le discrédit et la banalisation : la tradition dialectique et, ultérieurement, la pensée systémique insistent sur l'irréductible liaison des phénomènes. Si l'analyse comme moment de pensée n'y est pas contestée, elle est néanmoins toujours suspecte : on lui reproche de vouloir disjoindre ce qui ne fonctionne qu'associé, d'opposer ce qui n'a de sens que dans la tension, de réifier comme substances ultimes de simples moments de processus complexe. À l'inverse les diverses disciplines des sciences sociales enregistrent la multiplication proliférante des techniques d'analyse dans l'appréhension de leur objet : analyse longitudinale, transversale, synchronique, diachronique, de contenu, de discours, de variance, en composantes principales... (...) À côté de ces forts arrimages, dans une sorte d'interespace mal identifié, l'analyse fait l'objet d'un (...) usage à la fois plus spécifié et plus banalisé : elle s'associe "naturellement" à des termes d'identification disciplinaire pour en désigner l'exercice générique, analyse sociologique, analyse historique, analyse économique, analyse démographique, etc. (...) Si les termes d'analyse sociologique ou d'analyse économique peuvent fonctionner, dans ce type de discours, comme des équivalents des disciplines qu'ils désignent, en l'occurrence la sociologie et l'économie, c'est, nous semble-t-il, parce que ces disciplines sont naturellement référées à un exercice de pensée qu'il n'est dès lors pas nécessaire de spécifier : l'analyse désigne, cette fois, l'ensemble des opérations, par lesquelles une discipline saisit et transforme un objet, pour le faire émigrer du contexte pragmatique et préscientifique – où, très souvent, il se situe dans les sciences sociales – à l'espace conceptuellement balisé que la science institue. Elle se confond donc avec l'exercice disciplinaire lui-même, qui, par après, pourra se spécifier en concepts, théories, et courants de pensée divers. De ce point de vue l'analyse semble aller de soi* » (Berthelot, 1996, 11 et 12-13).

Quant au contenu de l'analyse, J.-M. Berthelot résume l'histoire de son évolution en trois étapes : la première, encore en vigueur dans l'enseignement obligatoire où j'ai officié pendant seize ans, consiste à « (...) aller du complexe au simple, du constitué aux constituants » (13). Issue d'une intuition qui remonte à la philosophie présocratique, elle est redoublée à l'époque classique dans une deuxième perspective, d'inspiration mathématique, qui postule « (...) l'adéquation (...) de l'ordre des choses et de l'ordre de la connaissance » (14). Si l'on considère que toute analyse comprend des entités et des relations entre ces entités (cf 2.3, pp. 135-137), et en nous limitant ici à ces entités, cette position renvoie pour la géographie au « (...) naive realism (...) » (Schaffter, Fall et Debarbieux, 2010, 256), particulièrement étudié dans l'histoire de la discipline par O. Orain, et bien explicité par B. Debarbieux (2004). La dernière étape de cette histoire est celle de la critique de cette adéquation de l'ordre des choses à celui de la connaissance. Pour J.-M. Berthelot, elle résulte moins « (...) des développements contemporains sur l'irréductibilité du complexe, que de l'affirmation, établie dès le début du siècle, de la nature conventionnelle et langagière de l'activité scientifique » (1996, 14)<sup>199</sup>. Marius Schaffter, Juliet J. Fall et Bernard Debarbieux (2010) ont bien montré cette dimension de l'analyse à propos de l'étude des frontières, prenant au passage position en faveur d'une approche de la géographie ancrée dans la matérialité, par opposition à des *studies* sans frontières. « *Banalité pour le linguiste et le logicien, cette reconnaissance de l'irréductible inscription du travail scientifique dans le langage semble avoir eu un effet épistémologique massivement délétère : aux tentatives d'élaboration d'un langage unitaire de la science, rigoureusement défini dans ses termes et dans sa*

---

<sup>199</sup> Position qui se distingue de celle d'Edgar Morin, reprise dans l'article « Dialogique » (Lussault, 2003b, 2013b) du DGES, ce terme servant, selon ses directeurs, à qualifier l'une des caractéristiques de cet ouvrage (Lévy et Lussault, 2003b, 19 ; 2013b, 26). M. Grossetti considère que « *la "méthode" de Morin est tellement globale que personne n'a trouvé le moyen de la mettre en œuvre empiriquement* » (2004, 51).

*syntaxe s'est substitué, avec la reconnaissance de la pluralité des langages scientifiques et, au-delà d'eux, des discours de connaissance, un relativisme dont Feyerabend s'est fait le héraut et la nouvelle sociologie de la science, parfois, le relais : un énoncé scientifique n'est rien d'autre que le point de vue sur l'objet d'une langue déterminée, et sa validité revendiquée que l'adéquation aux critères de validité et de fausseté que cette langue promeut, qu'il s'agisse, pour reprendre les catégories de Feyerabend, du mythe antique ou de la science moderne » (Berthelot, 1996, 15)<sup>200</sup>.*

À l'inverse de cette dernière orientation, et comme je l'ai déjà rapidement suggéré ci-dessus (p. 112), J.-M. Berthelot a toujours souhaité (...) *développer la ligne argumentative d'un rationalisme lucide. (...) elle prône l'analyse et l'élucidation, plutôt que le combat et la tabula rasa* » (2001d, 517). Le travail d'épistémologie analytique de J.-M. Berthelot a visé, dans ses trois moments successifs (1990, 1996 et, de manière moins étendue, 2001d), à analyser prioritairement plusieurs facettes de l'ensemble des « (...) *formes d'intelligibilité (...) promues par le discours des sciences sociales* » (1990, 17). Selon cet auteur, « *le processus général d'intelligence d'un objet peut être rendu par la formule (...) : S... T → {p} ≈ {e} ← {d(e)}, {d(t)}, {d(s)},... R* » (118). Cette formule vise à « (...) *saisir l'espace logique où se déploie le procès de connaissance d'une réalité déterminée ; elle repère les relations imposées par les normes de validité et de pertinence propres à la connaissance scientifique (→, ≈), et les rapports plus indéterminés et plus complexes qui ne se structurent d'une façon précise que dans le travail concret de connaissance (...)* » (119). Les signes S, T, {p}, {e}, {d(...)} et R de cette formule renvoient respectivement aux schèmes d'intelligibilité (S), aux théories (T), aux ensembles de propositions explicatives ({p}), de propositions empiriques ({e}), de données ({d(...)}); précisions ci-après, p. 123) mobilisés dans l'analyse, et au réel (R); les signes →, à l'inférence, et ≈, à l'adéquation empirique. J.-M. Berthelot explicitera par la suite (1996, 2001d) le sens de cette formule dans deux directions, l'une plutôt marquée par la logique, l'autre plutôt par la question du langage (dont ses dimensions disciplinaires). S'il est relativement facile d'en illustrer la forme logique de manière linéaire (cf ci-dessous) je suis contraint, faute d'une focalisation de mes travaux sur un seul terrain de recherche, de reporter l'achèvement de son explicitation dans le cadre du(des) langage(s) disciplinaire(s) de la géographie (qui commencera en 2.3), à la fin de ce travail (cf. 2.5). Ainsi, afin de faire référence à cette formule par la suite je l'abrègerai parfois en « S...R ».

En 1990, J.-M. Berthelot expose donc, avant de l'approfondir en 1996 et en 2001, sa première forme d'investigation de cette épistémologie analytique qui introduit le concept de schème d'intelligibilité, expression qui requiert un minimum d'explicitation puisque « *se détournant des découpages habituels entre théories, concepts, méthodes, techniques, données, elle tente de s'installer au lieu même de leur mise en relation et d'interroger la logique qui en commande l'opération* » (10). En voici un exemple de mise en regard avec des termes plus usités : « *on a souvent coutume de dire que l'explication d'un fait résulte de son insertion dans une théorie. Le problème est alors de savoir en quoi réside le pouvoir explicatif d'une théorie. Le respect des règles classiques de cohérence formelle et d'adéquation empirique assure la validité de l'explication, non sa pertinence. Il faut alors aller au contenu. Or dans les sciences sociales la question est compliquée. Dira-t-on que la capacité explicative de grandes théories comme le marxisme ou la psychanalyse réside dans leurs*

<sup>200</sup> L'ensemble du DGES, pour ses articles les plus en phase avec les conceptions de ses directeurs, semble osciller entre « dimension dialogique » (voir note précédente) et constructivisme social : en 2013, Bruno Latour est cité en bibliographie dans 17 articles de l'ouvrage, dont « paradigme » (Bernard, 2003b, 2013b) qui reprend l'interprétation de Thomas Kuhn qu'en font Michel Callon et Bruno Latour (Berthelot, 1996, 16). Mais si J. Lévy évoque les références épistémologiques de B. Latour, il s'en distingue quant à la posture sociologique : « *aussi la notion d'"assemblage" proposée par (...) Bruno Latour au nom d'un interactionnisme radical (...) revient, en pratique, à se représenter le social comme se reproduisant à chaque instant et, du coup, à manquer un fait majeur : l'univers des interactions entre acteurs et objets prend place dans des environnements préexistants qui, bien qu'eux-mêmes modifiables, influent fortement sur les interactions qui se produisent en leur sein* » (2013h, 934 ; au-delà du contexte éditorial, cette notion ayant été développée par B. Latour après 2003, cette critique de « l'interactionnisme radical » de B. Latour était absente de la première édition de ce texte, cf Lévy 2003h).

*concepts fondamentaux : rapports de production, forces productives, infrastructure, superstructure, Ça, Moi, Sur-moi, principe de plaisir, principe de réalité, inconscient ? Mais à la différence des sciences de la nature ces concepts ne sont pas monosémiques. Au lieu de renvoyer à une relation ou à une caractéristique déterminées, ils sont susceptibles d'interprétations que le devenir concret de chaque théorie illustre, et qui met en évidence le rôle joué par les logiques explicatives particulières : si les topiques freudiennes sont fondamentalement au service d'une constitution des troubles psychiques comme langage et réfèrent donc à une approche par le sens, elles ont pu, notamment dans la psychanalyse américaine, être ramenées à des fonctionnements ; les rapports entre forces productives et rapports de production, infrastructure et superstructure, pensés par Marx en termes de contradictions dialectiques, ont pu être par la suite réinterprétés selon une logique causale ou fonctionnaliste. Il y a donc bien (...) en amont des constructions conceptuelles, un niveau spécifique de la construction de la connaissance. Il est le lieu de ce que nous proposons d'appeler les schèmes d'intelligibilité. De par leur position ceux-ci sont (...) transdisciplinaires (...) » (22).*

Les schèmes d'intelligibilité identifiés par J.-M. Berthelot sont au nombre de six : causal, fonctionnel, structural, herméneutique, actanciel<sup>201</sup> et dialectique. Avant d'y revenir plus précisément (cf ci-dessous, p. 123 *sqq.*), notons qu'il n'est pas difficile de relever des références plus ou moins explicites à l'emploi de chacun de ces schèmes dans mes propres travaux (cf p. 45) et surtout dans l'ensemble de la discipline (pour une analyse personnelle quant au schème fonctionnel, voir Keerle, 2005b), ces six outils d'analyse pouvant être regroupés dans une systématique (cf annexe n° 12). Mais se livrer à cet exercice de repérage des schèmes explicatifs dans l'explication d'un phénomène n'est que la première étape du chemin ; en effet, peut-on comprendre cette diversité des focalisations sur un schème, sans tomber dans un éclectisme ou un relativisme nuisible à la cumulativité des connaissances ? La réponse de J.-M. Berthelot indique la suite des chemins empruntables : « *les relations entre schèmes ne sont pas des relations d'exclusion mutuelle mais de combinaison et de réduction diverses, selon une double logique d'expansion du schème dominant et de neutralisation des schèmes dominés* » (1990, 154)<sup>202</sup>. C'est le moment d'avancer la dernière des principales raisons pour laquelle j'adhère aux propositions épistémologiques de cet auteur, sa conception du pluralisme explicatif : « (...) *si les sciences de la nature et les sciences anthroposociales se déploient sur les deux plans des engagements symboliques et de l'adéquation empirique leur différence réside peut-être en ce que le passage d'un plan à l'autre y mobilise différemment les schèmes d'intelligibilité. On pourrait ainsi concevoir une sorte de gradient entre deux pôles extrêmes, l'un où les disciplines seraient organisées autour d'un schème unique et l'autre où elles en assumeraient la diversité. Cette organisation présentant des configurations diverses selon le moment historique et le mode de composition/recomposition des disciplines serait loin d'opposer mécaniquement sciences de la nature et sciences anthroposociales et inviterait au contraire à une saisie fine de la position de chaque discipline. L'intérêt d'une telle représentation est qu'elle promeut une règle de repérage des savoirs scientifiques à la fois unitaire et plurielle : est science, de ce point de vue, toute entreprise qui admet l'exigence de la preuve, c'est-à-dire tout système de connaissances qui n'en appelle pas, pour justifier une série de propositions concernant un objet, à un engagement ontologique ou épistémique, et se soumet de droit à la critique logique et à l'épreuve des faits. Unitaire dans cette démarcation, cette règle reconnaît la pluralité à trois niveaux : elle admet l'existence, voire la fécondité d'engagements métaphysiques et de références symboliques, pour autant que ces derniers*

<sup>201</sup> L'emploi de ce néologisme en 1990 est argumenté par J.-M. Berthelot du fait de sa neutralité. Je signale au passage que P. Claval, indiquant cet ouvrage de 1990 dans la bibliographie d'un des siens paru en 2003, en effectue une synthèse quelque peu déformée (le schème d'intelligibilité y est transformé en « (...) schéma de causalité (...) », 50), indiquant par exemple que J.-M. Berthelot « (...) ne mentionne pas (...) un type de réflexion (...) selon laquelle les individus ne sont pas les moteurs de la vie sociale (...) leur vrai moteur, ce sont les collectivités, les classes (...) » (51) ; c'est faux, en particulier puisqu'il en fait un « (...) programme fondamental (...) » du schème actanciel ; cf Berthelot, 1990, 81).

<sup>202</sup> Cette continuité des schèmes les distingue de la discontinuité des paradigmes telle que postulée par T. Kuhn (Berthelot, 1990, 88).

*ne se substituent pas au travail théorique et empirique et ne se constituent pas comme base de la justification ; elle n'impose aucune technique particulière de la preuve et laisse à chaque programme le soin d'élaborer ou d'adopter celle qui est la plus appropriée à son schème ; elle admet l'existence sur un même objet de théories relevant de schèmes différents à partir du moment où ces dernières se soumettent à l'exigence générique de la preuve » (200-201)<sup>203</sup>. D'où l'importance que j'accorde aux possibilités de dialogue entre « programmes » (cf paragraphe ci-dessous et la dernière citation de M. Lussault p. 51). C'est aussi une des argumentations de l'auteur en faveur de ce pluralisme explicatif qui m'a permis de mener à terme la rédaction de ma thèse. En effet, confronté à des configurations dans lesquelles l'approche macrosociologique de R. Fossaert ne pouvait guère me servir de boussole, je me suis trouvé interpellé par une approche tout sauf marxiste (cas de la course camarguaise, cf p. 74 et annexe n° 9). Y avait-il un rift infranchissable entre les approches concernées ? Non, car « (...) user d'un outil cognitif ne signifie en rien partager les dérives ontologiques ou philosophiques auxquelles il peut donner lieu : procéder à une analyse fonctionnelle ne fait pas ipso facto de son auteur un fonctionnaliste (...) » (Berthelot, 1990, 118, cité dans Keerle, 2002b, 375). Sans croire l'exploration achevée, je pouvais au moins compter sur la fiabilité de quelques balises...*

Dans la formule logique proposée (« S...R »), comment passe-t-on d'un schème à une proposition explicative « (p) » ? Chaque schème étant abstrait, « pour diriger ce travail complexe de connaissance, pour réduire cette tension entre un univers empirique multiforme et un univers théorique partiellement indéterminé, il faut un guide qui ne se réduise pas à une formule abstraite, mais qui puisse être appréhendé de façon quasi sensible. Un tel guide peut être recherché dans "les professions de foi" et dans les références rectrices des auteurs : il apparaît alors sous la forme (...) d'une entreprise de connaissance menée soit dans le même champ et la même discipline soit dans d'autres dont l'auteur va se réclamer et dont il va suivre ou transposer le programme explicatif » (Berthelot, 1990, 119-120). Les entreprises de connaissance que J.-M. Berthelot nomme « (...) par commodité du terme générique de programmes, désignent les modes de mise en œuvre pratique des schèmes. Ils renvoient donc à ce que, selon les terminologies, on entend par les approches, les points de vue, les méthodes, les modes d'analyse, voire les paradigmes » (62). Chaque schème d'intelligibilité est donc susceptible d'induire différents programmes<sup>204</sup>.

Si les questions de vocabulaire sont maintenant au moins relativement suffisamment éclaircies, reste la question du support de la démonstration par l'auteur de la pertinence du concept de schème d'intelligibilité, de l'intérêt de ce dernier pour la géographie et de son rapport avec mes propres travaux. Le fait que ces schèmes soient transdisciplinaires devrait suffire à ne pas s'attarder sur le choix effectué par J.-M. Berthelot de les identifier à partir de la sociologie. Il faut néanmoins préciser qu'il a aussi recours à des exemples pris dans d'autres disciplines. Cependant, la géographie n'est mentionnée, dans cet objectif, que deux fois dans son ouvrage de 1990, la première à propos de l'analyse de système, un des programmes induits par le schème fonctionnel (voir 2.4.1, pp. 147-148). La seconde mention concerne le programme de la causalité structurelle : « appliqué à la société comme ensemble organisé le programme de la causalité structurelle est très banal en sociologie, en ethnologie, en géographie, en histoire... Il correspond à une vision architectonique du social présente

<sup>203</sup> La dernière phrase de la citation qui suit explicite la pertinence de l'expression « sciences anthroposociales » pour la géographie : « je crois la pensée libre et originale d'A. Berque indispensable à la géographie contemporaine. Elle s'inscrit, bien que ce soit peu souligné ici par l'auteur, dans la lignée de la "géographie humaniste" qui s'efforce, depuis E. Dardel, en passant par Yi-Fu Tuan, de redonner sa place à l'humain. À partir de là faut-il définir une science nouvelle ou maintenir vivante cette dimension de la géographie ? Je penche pour cette seconde proposition parce que la géographie présente l'intérêt de pouvoir être à la fois science sociale et science humaine » (Gervais-Lambony, 2015, 580).

<sup>204</sup> Cette notion n'a pas encore été réellement explicitée en géographie. Ainsi, avancer que « la médiation des relations entre les individus et la société par des lieux différenciés, articulés en niveaux d'échelle, devient, tout autant que l'analyse de l'évolution de ces entités, un programme (Berthelot, 2001) spécifique à la géographie dans les recherches sur la complexité en sciences humaines et sociales » (Pumain, 2003, 29) est peut-être formuler un beau programme de recherche, ou plus exactement un paradigme analogique (Berthelot 1990, 124-130), mais absolument pas un programme d'analyse.

*aussi bien chez Marx que chez Durkheim, et dont on retrouve souvent la trace dans le mode d'exposition des travaux historiques ou ethnologiques. La cause est ici fondement, base, fondation, infrastructure* » (65). La manière dont G. Di Méo a interprété la construction théorique de R. Fossaert (cf 1.1.4, en particulier p. 33) me semble particulièrement concernée.

J'ai fourni dans l'avant-propos de ma thèse une application de l'analyse en termes de schèmes d'intelligibilité d'un travail de recherche en géographie, en l'occurrence une variante de la théorie de la géographie structurale (cf 2.4.5) appliquée à la morphogenèse de Paris. Mais ma découverte des travaux épistémologiques de J.-M. Berthelot, survenue tardivement lors de la réalisation de ma thèse (en 1998, soit en fin de troisième année d'inscription en doctorat) ne m'a pas permis d'y illustrer la pertinence de tout l'empan de la formule  $S... T \rightarrow \{p\} \simeq \{e\} \leftarrow \{d(e)\}, \{d(t)\}, \{d(s)\}, \dots$ . R. Progresser ici dans cette illustration nécessite de préciser que « (...) *le schème, noyau du langage d'interprétation, intervient en fait aux trois grands moments du déploiement analytique de la recherche : sélection des faits disponibles, construction de faits analytiques nouveaux, production d'une structure d'intelligibilité des énoncés produits* » (Berthelot, 1996, 68). L'exposition qui suit s'appuiera essentiellement sur un fil directeur commun, issu de ma thèse, à toutes les étapes de la formule précitée, celui de la plongée subaquatique, avec des compléments choisis à partir de mes autres travaux. Quant à la démarche de cette thèse (et d'un certain nombre de mes autres travaux), elle ne peut se comprendre sans expliciter une notion supplémentaire, celle du thème et des thémata. S'appuyant sur une analyse du physicien, mais surtout philosophe et historien des sciences G. Holton, J.-M. Berthelot a repris ces termes pour qualifier ces outils d'une « (...) *intelligibilité synthétique (...)* » (1990, 166) qui « (...) *accompagnent constamment le travail scientifique, mais en demi-teinte, en arrière-fond. Ils ne figurent ni dans les manuels, ni dans l'énoncé axiomatique des théories* » (151). Il les a interprétés dans le cadre de la spécificité des sciences anthroposociales, en en retenant deux registres : le concept thématique (par exemple, continu/discontinu ; traité sans référence à ces deux auteurs dans Alexandre et Génin, 2008) et le thème méthodologique (« (...) *tel que la préférence donnée à l'expression de lois scientifiques, autant que possible, en termes d'invariances, d'extremums, ou d'impossibilités* », Holton, 1982, 27 ; cité dans Berthelot, 1990, 151<sup>205</sup>). Ces thémata se placent en amont des schèmes (Engagement Thématique – EgT → S...). Exprimant une intelligibilité synthétique, ils suggèrent « (...) *comment on pourrait penser l'objet (...)* » (Berthelot, 1990, 179), peuvent parfois « (...) *légitimer une entreprise scientifique autonome* » (157), mais, à la différence des schèmes d'intelligibilité, ne permettent pas d'analyser des phénomènes précis. Même s'ils ne sont pas toujours mobilisés dans les recherches, leur prise en compte s'avère nécessaire pour rendre compte des occurrences lors desquelles une ontologie philosophique supplée les limites d'une rationalisation inscrite dans l'historicité. J'ai déjà évoqué certaines de ces occurrences chez mes collègues, directement (p. 85) ou indirectement (à propos de R. Brunet, note n° 101, p. 53). Pour ma part, il est probable que les oscillations de mes analyses entre prééminence accordée au schème fonctionnel ou au schème actanciel, dont je vais indiquer quelques exemples dans les paragraphes qui suivent, révèlent une interrogation symbolique quant à l'opposition déterminisme / indéterminisme.

Dans le cas de la partie de ma thèse consacrée à la plongée subaquatique, thème dont j'ai l'intention d'approfondir aujourd'hui l'analyse, la réalité donnée (R) concernée est constituée par toutes les expériences aboutissant à toutes les formes d'immersion subaquatique (achat éventuel de matériel spécifique, pratique de l'activité et discours afférents). Cette réalité est « (...) *une infinie matrice d'évènements (...)* » au sein desquels trois « (...) *points de vue formels communs à la structuration des objets de connaissance (...)* sont structurellement premiers (...) » (Berthelot,

---

<sup>205</sup> G. Holton semble encore moins explicitement mobilisé par les géographes. M. Favory, usant, dans le prolongement de travaux de psychologie sociale, des thémata au niveau de l'analyse des représentations sociales de projets de territoire (2018) ou urbain, (2021) bien qu'il fasse référence aux enjeux épistémologiques de ce concept, semble ignorer le travail de J.-M. Berthelot. B. Debarbieux (2003a et 2013a, 2005) n'y fait référence qu'à propos de l'imaginaire des sociétés, en retrait par rapport à ce qu'en retenait A. Reynaud (1982).

1996, 70) : l'échelle, la synchronie et la diachronie.

Au sein de cette réalité, je n'ai retenu que les activités de loisir, opérant ainsi une sélection des données ( $\{d(s)\}$ ) en termes d'échelle de généralité (cf p. 88) à la fois sur le plan social et spatial (la France, et secondairement le monde). Ce qui, au passage, me privait d'une entrée purement « géographie culturelle » “old style” (exemple des plongeurs *Jamnyo* de Jeju, Corée – du sud ; Pak, 2018). L'échelle de temps retenue était fondée essentiellement sur le choix de s'appuyer sur les données disponibles *via* la Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins (FFESSM) créée en 1948, avec une focalisation sur l'évolution du nombre de clubs et de licenciés à partir de 1979, année à partir de laquelle leur recensement était jugé relativement fiable par cette fédération.

Au-delà de cet exemple, retenons que la sélection et le recueil d'informations peut prendre différentes formes. Sur ce point je n'ai pas été très innovant jusqu'à présent dans l'ensemble de mes travaux : entretiens individuels ou collectifs (groupes de discussion), questionnaires (programme de recherche CIBCOL, en particulier), complètent l'ensemble des analyses des discours produits à propos des phénomènes illustrés par l'ensemble des données ainsi recueillies au plus près des terrains explorés, auxquelles s'ajoute l'étude des formes d'aménagement de l'espace terrestre les plus spécifiquement étudiées par ma discipline de formation. J'envisage dans un futur proche d'opérer une rationalisation du recueil des cartes mentales que réalisent « mes » étudiants de l'IUT Carrières sociales option animation sociale et socioculturelle dans le cadre de leurs dossiers d'analyse de territoires, ceci à la faveur de la mise en place du BUT (2021-2023).

Le traitement des données ( $\{d(t)\}$ ) peut lui aussi prendre des formes diverses. Pour l'étude de la plongée subaquatique dans ma thèse, je me suis limité à des opérations statistiques très simples des données recueillies. Par la suite, lors des diverses opérations de recherche que j'ai menées ou auxquelles j'ai participé, je n'ai pas eu l'occasion de me confronter de manière suffisamment approfondie à, ou de maîtriser personnellement, l'approfondissement des outils statistiques (cas de l'opération de recherche AMF 22, dont la partie statistique de la valorisation doit beaucoup à A. Legendre). Un cas particulier à mentionner est celui de l'opération de recherche INEDUC (cf 2.4.6) qui a permis de recueillir 3356 réponses à un questionnaire (66 questions) rempli en une heure par tous les adolescents scolarisés en classe de 4<sup>ème</sup> dans 36 collèges choisis sur plusieurs critères : le milieu (rural, péri-urbain, urbain), le statut public ou privé (catholique, en l'occurrence) de l'établissement, la composition sociale des familles. Le tout constitue une base de données comportant 534 variables, matériau de recherche très prometteur, mais resté très peu exploité car la succession d'emplois de statisticiens en CDD au sein de l'équipe de recherche n'a pas permis la constitution d'une expertise au sujet de cette base de données ; bel exemple de cause d'échec dans l'université néolibérale (Le Gallou, Baysse-Layné et Oiry, 2021). Or une analyse approfondie de l'effet des contextes géographiques sur les données recueillies nécessiterait d'avoir recours à des analyses bayésiennes, méthodes statistiques permettant de formuler des interprétations significatives à partir de petits effectifs (ceux de l'échantillon concerné dans chacun des 36 collèges). Illustration du fait que « *malgré leurs promesses, les méthodes bayésiennes ont été encore peu utilisées en géographie, peut-être à cause de la difficulté des développements mathématiques* » (Marchand, 1972, 97). Mais on aura relevé la date de ce regret...

L'exposition sous forme de faits ( $\{d(e)\}$ ), et leur traduction en propositions empiriques ( $\{e\} \leftarrow$ ) a consisté, pour la partie de ma thèse consacrée à la plongée subaquatique, à relever en particulier les différences de degré d'importance de la pratique, mesurée *via* le taux de licences fédérales de plongée en proportion de la population de chaque département.

Quant au passage de l'empirie à la théorie, si les « *données réfèrent au réel (R) en ce qu'elles sont des informations sur lui, et si la construction théorique dépend du schème (S) en ce qu'elle s'inscrit dans un mode d'intelligibilité, le travail explicatif ne s'infère ni de l'un ni de l'autre, mais se construit à l'interface des deux domaines [T  $\rightarrow$  {p}  $\simeq$  {e}  $\leftarrow$  {d(e)}]* » (Berthelot, 1990, 114). Dans le cas de la plongée subaquatique, le schème causal a été mobilisé, par exemple, pour rendre compte des différences de degré d'importance de la pratique. Une série de facteurs ont ainsi été

retenus comme autant de parties de propositions explicatives de ces variations : proximité métrique des littoraux, comportant en particulier des côtes rocheuses favorisant l'abondance de la flore et de la faune sous-marine, prisées des plongeurs, ou de plans d'eau à l'intérieur des terres (lacs, anciennes carrières) permettant au moins l'entretien de la pratique, degré d'urbanisation des départements corrélé au niveau d'équipement en piscines ou en fosses de plongée permettant l'initiation à la pratique, niveau de revenu moyen des populations facilitant ou non le développement d'une pratique dont le coût, sans être prohibitif, n'est néanmoins pas négligeable. Mais quel que soit son importance dans les propositions explicatives formulées dans la thèse, le schème causal y était globalement neutralisé par le schème actanciel, puisque l'activité de plongée y était essentiellement approchée comme un loisir. Si j'avais opté pour une monographie de la plongée subaquatique dans ma thèse, j'aurais eu l'opportunité d'explorer de manière plus approfondie que je ne l'ai fait la question du sens de l'activité pour les plongeurs, donc à arbitrer entre l'importance respective des schèmes herméneutique (par ailleurs fortement mobilisé, implicitement, pour expliquer les souhaits de proximité des services dans l'étude AMF 22, cf p. 89) et structural dans l'explication de ce sens. Quant au schème dialectique, il peut être illustré par la répartition des clubs proposant le hockey subaquatique (en apnée) à leurs adhérents, dans la mesure où il constitue pour partie une activité dont l'objectif est autant, sinon plus, lié à l'intérêt de maintenir une forme d'entraînement à la pratique lors de la période hivernale qu'à la compétition entre clubs.

Depuis la soutenance de ma thèse, plusieurs travaux concernant la plongée subaquatique (en particulier Koebel, 2014 ; Raveneau, 2006a, 2021) me permettent d'envisager une analyse de la « plongée sous-marine » à des échelles plus « micro » que celle choisie dans ma thèse, dans la mesure où celles ici citées s'intéressent surtout au sens de l'activité pour les plongeurs, dans le cadre d'enquêtes qualitatives excluant pour l'essentiel la prise en compte de la différenciation spatiale des contextes d'activité.

Enfin, autre exemple relatif au passage de l'empirie à la théorie (ou l'inverse), je ne conteste pas le fait que certaines formes de concentration d'activités dans certains objets spatiaux (hôpital, par exemple) ou certaines agglomérations puissent avoir un effet de justice sociale, mais quant à affirmer que « *traiter par le territoire ou l'environnement une question sociale comporte donc le risque qu'au nom de la justice spatiale, on aggrave l'injustice sociale* » (Bret et Moreau, 2019, 178) pour en arriver à conclure que « *la concentration géographique du système productif est juste si, mieux que ne le ferait le saupoudrage, elle finance une distribution élargie du développement* » (*ibid.* ; le tout en s'appuyant sur la thèse de N. Fauchille, cf p. 91), c'est :

- au minimum, méconnaître les évolutions de la géographie économique et de l'économie (Talandier et Pecqueur, 2018) ;
- retomber dans un séparatisme spatial/social (cf p. 82) ;
- raisonner à partir d'une conception seulement élémentariste (cf p. 56) de la justice (distributive) ;
- sans compter l'aporie que comporte dans ce texte l'acceptation du terme de développement.

Si la pertinence de l'empan de la formule S...R a ainsi pu être illustrée dans mes propres travaux, comment l'intérêt de cet usage de l'épistémologie analytique de J.-M. Berthelot, et en particulier celui de l'outil des schèmes d'intelligibilité, avec le pluralisme explicatif qu'il induit, peut-il être étendu à l'ensemble de ma discipline de formation, au-delà d'exemples circonscrits, de manière à éviter un isolement réducteur appuyé sur des choix conceptuels ou théoriques, voire de terrains, face à des formes d'analyse alternatives ? Pour cela, il faut en revenir aux « programmes » (modes de mise en œuvre des schèmes) évoqués par cet auteur en 1990 (cf p. 121), dont il a par la suite proposé une typologie de regroupement.

Dans l'ouvrage qu'il a dirigé en 2001, J.-M. Berthelot a ainsi replacé ces outils d'analyse que sont les schèmes d'intelligibilité dans une « (...) *tentative de reconstitution rationnelle de l'espace de connaissance des sciences sociales (...)* » (2001c, 484), fondant ses espoirs de progrès scientifique dans « (...) *un travail de plus grande formalisation des programmes, de confrontation systématique*

*de leur pouvoir explicatif sur des objets déterminés, de production de recherches stratégiques, visant à tester les limites de leur pouvoir explicatif et les possibilités de les surmonter* » (517). À l'inverse, il a exprimé son doute quant à « (...) *la recherche d'une théorie synthétique, (...) théorie intégratrice (...)* » (511), relevant la « (...) *polysémie programmatique (...)* » (515) de certaines d'entre elles, comme le marxisme, ou invalidant leurs « (...) *prétentions à l'explication ultime (...)* » (497). De manière alternative, il a proposé de rendre compte des « (...) *tensions à l'œuvre en sciences sociales dans la définition des entités ou des formes ultimes de réduction* » (495) en définissant dans « *l'espace de connaissance en sciences sociales (...)* » (*ibid.*), en amont des schèmes, trois pôles dont chacun définit « (...) *un engagement ontologique radical, intenable comme tel, mais exhibant un point plus ou moins puissant d'attraction, d'ancrage et de stimulation pour un ensemble de programmes et de théories* » (498). Dans cette perspective :

- le pôle naturaliste « (...) *considère que les phénomènes sociaux sont dans la continuité des phénomènes naturels et n'ont pas à relever d'une explication spécifique (...)* le rôle structurant de ce pôle est manifeste et souvent dominant en sociologie, en démographie, en ethnologie, en histoire économique et sociale, en géographie durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle » (498 et 499) ;

- le pôle intentionnaliste « (...) *est celui de l'intentionnalité entendue comme condition d'une action orientée vers une fin* » (499). Si les divers programmes que ce pôle rassemble se développent surtout en économie et en sociologie, « *ils sont également présents, en général de façon plus implicite, en ethnologie, histoire et géographie, dans la mesure où, par définition, ces disciplines ont également affaire avec l'action (...)* » (*ibid.*) ;

- le pôle du symbolique a comme caractéristique fondamentale « (...) *une opération de détachement des significations de leur ancrage possible dans l'un ou l'autre pôle : dans leurs déterminations sociales et culturelles (pôle naturaliste) ; dans leur rattachement à la cognition et aux activités mentales des sujets (pôle intentionnaliste)* » (502). Là aussi, divers programmes d'analyse, dont le structuralisme, de même que diverses disciplines, sont concernés, mais J.-M. Berthelot n'y mentionne pas la géographie.

Comme je l'ai déjà signalé, la notion de programme ne me paraît pas avoir été envisagée jusqu'à présent en géographie. Quant aux schèmes, la mention de leur pertinence reste rare (pour un exemple, voir Thémines, 2011). La mise en évidence de l'emploi de schèmes d'intelligibilité n'est donc pas facile, heureusement pas moins en géographie qu'ailleurs, car « *le domaine qui nous occupe est divisé en disciplines académiques, en écoles de pensée, en théories de référence, en champs, en méthodes et techniques... Aucun de ces découpages ne correspond à une typologie des schèmes d'intelligibilité. Aucun même ne correspond à l'identification logique d'un niveau spécifique de saisie du réel. Chacun constitue plutôt un mode de description commode d'un ensemble de réalités ou d'opérations, partiellement autonomisables si on les abstrait du procès d'élaboration des connaissances. Nous pouvons le plus souvent y trouver des indications utiles et des pistes, non des linéaments de réponse* » (Berthelot, 1990, 38). Quant aux programmes d'analyse, lorsqu'il en a proposé un regroupement typologique sous l'angle des schèmes d'intelligibilité et des pôles qui les rassemblent, il les a placés à distance de catégorisations plus usuelles : « *En bref, appliquer la méthodologie des programmes de recherche aux sciences sociales contraint à se situer à un niveau où les notions d'œuvre, d'auteur, voire de courant sont, dans un premier temps en tout cas, secondaires* » (Berthelot, 2001c, 476). En toute logique, l'auteur s'est donc abstenu de faire figurer des auteurs dans le tableau résumant cette typologie (tout en signalant que certains d'entre eux pouvaient, dans telle ou telle portion de leurs œuvres « (...) *avoir fait progresser des programmes différents* », 476-477). Pour expliciter la pertinence de la mise en œuvre de son approche épistémologique en géographie, j'ai élaboré une ébauche de classification dans le tableau n° 2, par laquelle j'ai ordonné géographes, déclinaison de programmes et orientations disciplinaires, ainsi que des concepts et thématiques liés.



## Esquisse d'extension à la géographie de la systématique d'épistémologie analytique de J.-M. Berthelot

Pôles	Modèles épistémologiques	Schémas	Programmes	Théories intégratrices ou application d'un programme dans une discipline)	Auteurs et « orientations disciplinaires »	Concepts	Thématiques
Naturaliste	Moniste (modèle des sciences de la nature)	Causal	De type factoriel ou systémique	<u>Néo-positivisme</u>	« Analyse spatiale »	Agent	Réseaux urbains
		Fonctionnel	Simple : fonction de X pour S Complexe : articulation fonctionnelle de systèmes complexes	« <u>Œuf de Colomb</u> »	« Géographie sociale » ; Claval 1  Brunet	Géon	Organisation de l'espace
		Dialectique/évolutionniste	Simple : a et non a → X Complexe : transformations successives d'un système	<u>Réalisme</u>  Marxisme	Nicolas  « Géographie sociale » : Di Méo 2	Centralité / décentralité  Formation socio-spatiale	Territoire
Intentionnaliste	Moniste (application du modèle déductif-nomologique)	Actanciel	Utilitarisme Actionnisme Théorie de l'action organisée	Libéralisme rawlsien  Marxisme  Marxisme (surtout pour Di Méo 1)	Lévy 2  Lévy 1  « Géographie sociale » : - Di Méo 1 ; - École de Grenoble	Distance / Spatialité de l'acteur  Formation socio-spatiale ; Acteur territorialisé	Urbanité  Territoire
	Dualisme (irréductibilité de la compréhension)		Sociologie phénoménologique Interactionnisme symbolique Ethnométhodologie	<u>Structurisme critique</u>  <u>Constitutivisme</u>	« Géographie sociale » : Keerle, Keerle-Séchet, Keerle-Viala  Hoyaux	Acteur hiérarchisé  Acteurs habitants	Justice spatiale  Habiter
Symboliciste	Moniste (application du modèle déductif-nomologique)	Structural	Structure générative Homologies structurales	<u>Mésologie</u>	Berque Hubert	Être géographique Forme géographique	Milieu
	Dualiste (irréductibilité du sens)	Herméneutique	Recherche de signifiés divers sens du monde, de l'expérience vécue, archétypes, pulsions collectives...	<u>Post-...</u>	« Géographie culturelle » : Claval 2 ; « Géographies humanistes » ; Lézy	Sujet	

Source : Keerle (Régis), d'après Berthelot (Jean-Michel), 2001c. Programmes, paradigmes, disciplines : pluralité et unité des sciences sociales. Dans Jean-Michel Berthelot (dir.), *Épistémologie des sciences sociales*, p. 504.

Ses quatre premières colonnes de gauche sont celles du tableau initial (légèrement simplifié) de J.-M. Berthelot. En poursuivant sa lecture vers la droite, la cinquième colonne qualifie et positionne des programmes ou théories intégratrices (mono- ou transdisciplinaires), ainsi que des auteurs dont certains apparaissent deux fois, ce qui illustre *a minima* la citation qui précède. La sixième colonne fait de même pour des courants autodésignés (entre guillemets) ou qualifiés par mes soins, qui sont relativement divers au plan interne. Ainsi, toute l'« analyse spatiale » n'est pas « néopositiviste », de même que le marxisme de l'« École de Grenoble » n'est « marxiste » que dans certaines de ses formulations (cf annexe n° 13). Les deux dernières colonnes de droite complètent ce tableau par des concepts et thématiques qui me paraissent le mieux illustrer les domaines de recherche dans lesquels les programmes ou théories intégratrices signalés s'illustrent. Les articulations entre colonnes autorisent une lecture en ligne, mais elles sont plus ou moins directes. Assez directes pour les pôles naturaliste et symboliciste, mais pas pour le pôle intentionnaliste (séparation de colonne marquée par un trait double dans le tableau), car rares sont les œuvres géographiques pouvant ne s'appuyer que sur un seul programme ou une seule famille de programmes sociologiques (à l'exception ici d'A. Hoyaux dont les recherches font clairement référence en particulier à l'ethnométhodologie, à l'interactionnisme symbolique et à la phénoménologie). Enfin, pour la même raison, certaines lignes comportent des lacunes dans la cinquième colonne. Par ailleurs, certaines cases de la dernière colonne sont incomplètes ou vides, car les auteurs signalés ne semblent pas privilégier des concepts particuliers ou ne se focalisent pas sur certaines thématiques dans les textes sur lesquels se basent ma proposition de classification.

Pour les références de textes permettant d'argumenter ces qualifications et positionnements, voir :

- « Analyse spatiale »<sup>1</sup> : Pumain, « Villes, agents et acteurs en géographie » (2001) ;
- « Géographie sociale » / Claval 1 » : Claval, « Principes de géographie sociale » (1973). L'attribution du recours au schème fonctionnel à partir de la référence au sociologue états-unien Amitai Etzioni dans cet ouvrage de Paul Claval s'appuie sur Dean (2012) ainsi que sur Etzioni et Berrebi-Hoffmann (2016) ;
- « Œuf de Colomb » : Brunet, « Le déchiffrement du monde » (1990, 130 ; 2017, 137) ;
- « Lévy 1 » : « *À quoi Lénine ajoute : "Mais l'écume est aussi l'expression de l'essence"* » (1981b, 88) ;
- « Lévy 2 » : « *La relation entre principe d'égalité et principe de différence, qui sont au cœur de la pensée de John Rawls, prend tout son sens à propos de l'espace* » (1994, 156) ;
- « Di Méo 1 » : « *Au total, la focalisation et la superposition d'acteurs et de groupes (endogènes et exogènes) sur un espace contribuent largement à son identification en tant que formation socio-spatiale (...)* » (1991, 288) ;
- « Di Méo 2 » : « *Une intervention non concertée et non acceptée porte le risque de nombreux effets pervers tenant au décalage entre la conception de l'action et celle de sa réception. (...) Il en est autrement de la prise en charge de l'action territorialisée "par le bas" (...) Toutefois, il ne faut pas ignorer que le recours à une action exogène se justifie (...) D'une part, quand il s'agit de redistribuer, de répartir des ressources dans l'optique d'une recherche d'égalité interterritoriale, de justice sociospatiale. D'autre part, lorsque l'intérêt public ou le besoin d'un arbitrage entre acteurs endogènes l'exige. Quant aux acteurs transitionnels, ils esquissent peut-être le profil idéal de l'actant territorial (...)* » (2014, 88) ;
- « École de Grenoble » : voir annexe n° 13 ;

---

<sup>1</sup> La qualification de « néopositivisme » (reprise à J.-F. Staszak, 2001) dans ce tableau ne se veut pas « infamante » (Pumain, 2009, 176). D'ailleurs, lorsque c'est Franck Varenne qui caractérise les travaux de cette autrice comme « (...) la synthèse du positivisme et d'une épistémologie conceptualiste réformée sous la forme applicative d'une modélisation intégrative à analogie thermodynamique (...) » (2017, 359), cela la « (...) laisse [seulement] un peu perplexe (...) » (Pumain, 2017, 11). J'attends simplement de ceux qui contestent cette qualification de néopositivisme qu'ils expliquent en quoi toutes les formes de l'analyse spatiale la rejetteraient.

- « Géographie sociale » : Keerle (2002b), Keerle et Séchet (2010), Keerle et Viala (2020) ;
- « Constitutivisme » : Hoyaux (2015) ;
- « Mésologie » : Berque, « Écoumène » (2000b, 107) ; « Glossaire de mésologie » (2018) ;
- « Hubert » : « *J'insiste sur le caractère structural du tableau* » (2005b, 18) ; voir aussi annexe n° 14 ;
- « Géographie culturelle » / Claval 2 : au-delà de la primauté du schème herméneutique (« *les cultures conditionnent à la fois le comportement des hommes, la formation des réseaux qui les unissent et le fonctionnement des systèmes de relations qu'ils institutionnalisent (...)* », 2012, 134), cette orientation disciplinaire, telle que résumée par cet auteur, ne revendique pas de thématique ou de concept spécifique, mais se veut « transversale » (« *L'approche culturelle (...) apparaît comme le fondement commun de la construction de la géographie* », 41) ;
- « Lézy » (variante archétypale du schème herméneutique) : Lézy (2007).

Même dans le cas où les mises en relation entre ces collègues et leurs engagements théoriques semblent les plus clairement référés, il ne s'agit pas pour moi de réduire leur(s) place(s) dans ce tableau à une seule partie de leurs écrits. Celui-ci doit être compris comme une invitation à débattre, et comme un des outils d'expression par lesquels j'explique ma compréhension (d'une partie) de la diversité de ma discipline de formation et mes intentions de chercheur. Enfin, l'implémentation de ce tableau est une tâche sans fin : la version ici présentée a simplement semblé être suffisamment déchiffrable pour la proposer, avec ses degrés de (d'im-)précision variable, comme en témoignent aussi bien certains points de suspension que certaines précisions de dates. Par ailleurs, les césures entre cases du tableau, lorsqu'elles séparent des (groupes d')auteurs ne doivent pas être prises au pied de la lettre : les situations hybrides sont fréquentes (par exemple Pumain/Brunet). Enfin, le caractère de « mode de description commode » (cf p. 125) par lequel les écoles de pensée se désignent sans rapport avec la caractérisation logique qui précède est parfois explicité au détour d'un texte : « *donc, quand on dit que la géographie culturelle ou l'approche culturelle ignorent la dimension sociale, c'est faux. Elle en est à l'origine : vous êtes ce que vous êtes parce que vous êtes né dans telle famille. Ensuite, vous pouvez apprendre d'autres choses ou vous transformer, mais au départ, il y a des faits de transmission* » (Claval, dans Bourdeau-Lepage et Kebir, 2015, 257). De même, le texte ici signalé d'Emmanuel Lézy a été qualifié de « (...) tentative originale d'alter-géographie, ou peut-être de géographie post-coloniale à part entière » par Philippe Gervais-Lambony et Frédéric Landy (2007, 12) dans l'introduction du numéro de la revue *Autrepart* ici concernée. Quant à l'auteur de ce travail, le métalangage du structurisme critique auquel il se réfère demanderait à être précisé dans son rapport aux différents programmes sociologiques figurant dans le tableau initial. Dernière précision, les auteurs cités sont en priorité ceux mentionnés dans ce texte, mais il aurait été possible de trouver d'autres exemples permettant de compléter ce tableau, voire peut-être encore plus significatifs des illustrations proposées.

J'ai explicité ci-dessus mon recours au premier temps des travaux d'épistémologie analytique de J.-M. Berthelot (1990), celui portant sur l'empan de la formule S...R, appliquée surtout à la sociologie, ainsi que ses prolongements plus génériques, mais où certaines disciplines n'ont pas été directement connectées à sa démarche initiale (2001d). En 1996, étendant cette démarche de 1990 à l'ensemble des sciences anthroposociales, il inscrit cette identification des schèmes dans une réflexion plus générale sur la question de l'analyse, dont j'ai présenté ici aussi quelques linéaments, et interroge à la fois leur unité en tant qu'activité scientifique se traduisant par un langage d'interprétation de leurs choix de données, ainsi que leur diversité disciplinaire et intradisciplinaire. Ces deux questions lui paraissaient évacuées dans la pensée contemporaine : « *analytiques dans leur démarche, l'épistémologie qui ramène le discours scientifique à ses conditions de validité, ou les sciences sociales qui en scrutent les conditions de production et d'énonciation, semblent achopper à décrire le travail d'analyse associé aussi bien au discours qu'elles objectivent qu'à celui qu'elles produisent. En fait, celui-ci semble renvoyé soit à cette psychologie de la recherche que Popper*

excluait du champ de l'épistémologie, soit aux discours normatifs de moyenne portée que constituent, pour chaque discipline, les divers manuels, traités, et autres notes techniques par lesquels se transmettent les recettes et les tours de mains de son activité standard » (1996, 16). Dans la section qui suit, je me limiterai à la dimension disciplinaire et intradisciplinaire de l'analyse, renvoyant la question de son « irréductible inscription dans le langage » (cf p. 119), comme alors signalé, à la fin de ce travail (cf 2.5).

## 2.3 Des disciplines : géographie et autres sciences (anthroposociales), géographies

*« Pour le chercheur contemporain "ordinaire", la "discipline" existe souvent à travers un ensemble d'énoncés, aussi normatifs que contradictoires, "il faut défendre la discipline !", "à bas le repli frileux sur les disciplines !", "hors de l'interdisciplinarité, point de salut !", "l'interdisciplinaire ? une bouillie conceptuelle !" dont il peut être amené à user, simultanément ou successivement, selon les lieux, les situations, les opportunités. Il s'agit là de résumés, de concentrés, d'un arsenal rhétorique toujours mobilisable, selon la nature et le domaine des batailles pichrocolines qui égayent la vie scientifique. À l'inverse, lorsqu'il décrit ses activités, le chercheur retrouve les gestes, les rites, les lieux, les habitudes qu'une discipline a produits et à travers lesquels elle se reconnaît et se transmet (...) » (Berthelot, 1996, 88)<sup>2</sup>.*

*« (...) nous avancerons à titre de modèle heuristique de la segmentation disciplinaire les propositions suivantes :*

*À un moment donné, le champ des sciences sociales se constitue comme un stock de faits, de concepts, de méthodes, de techniques organisés selon diverses lois de composition.*

- . Ces lois, assez souples pour intégrer en permanence de nouveaux éléments et néanmoins assez prégnantes pour délimiter des espaces discursifs, manifestent, par-delà la diversité interne des entités qu'elles associent et la perméabilité externe des aires qu'elles circonscrivent, une unité, un air de famille, suffisamment marqués pour permettre l'élaboration de véritables matrices disciplinaires.*
- . Ces matrices disciplinaires ne se réduisent ni à une opération rationnelle de découpage de champ, ni à une imposition, légitime ou non, d'un modèle de scientificité (...) La pluralité réelle et conflictuelle des approches, au sein des diverses disciplines, permet tout autant de référer les traces de ces opérations, présentes dans les littératures concernées, à un travail polémique de réflexivité normative qu'à des processus pragmatiques d'appropriation disciplinaire.*
- . La loi de composition propre à une discipline quelconque dans le champ des sciences anthroposociales est un construit à la fois pragmatique et épistémologique dont l'origine, le fonctionnement et le devenir ne sont pas donnés et nécessitent le recours tant à l'investigation historique qu'à l'analyse logique » (102-103).*

*« Certes les déterminations sociétales, institutionnelles et pragmatiques, les jeux de pouvoir et d'influence, les conflits de territoires, la lutte pour les attributions de moyens et de postes, interviennent en permanence et parfois de façon décisive dans les modifications des découpages disciplinaires. Cependant, et comme proposition de résolution de l'aporie présentée en ouverture de ce chapitre [dans la première citation ci-dessus], nous avancerons que ces éléments, aussi loin qu'ils pénètrent dans le processus de construction de la connaissance scientifique, ne peuvent intervenir que selon les plissures que la systématique rationnelle des connaissances rend possibles, sur les lignes de pointillés qu'elle dessine, sur les points de fracture, ou inversement, de cristallisation qu'elle désigne (...) Mais cette systématique rationnelle n'est en rien l'ombre portée d'une raison transcendante découpant a priori les espaces de son exercice. Elle est le résultat d'un incessant travail historique de réflexivité rationnelle inscrit au cœur du fonctionnement disciplinaire lui-*

---

<sup>2</sup> La note précisant le sens du mot « ordinaire » dans le texte de l'auteur n'est pas reprise ici.

*même : le versant de l'enseignement, aussi bien par la définition du corpus des connaissances nécessaires à la maîtrise d'une discipline qu'il implique, que par les traités et les manuels qu'il suscite, les exercices qu'il prescrit, la "transposition didactique" qu'il organise, les synthèses régulières qu'il commande, est l'opérateur pratique d'une systématique en perpétuelle reconstruction » (123-124).*

La longueur des citations placées au début de cette section de mon texte requiert une explicitation et une justification immédiates. La première a surtout vertu d'alerter sur la normativité de la notion de discipline scientifique, aussi incongrue qu'elle puisse paraître dans l'exercice d'habilitation à diriger des recherches tel qu'il est évalué aujourd'hui. La position de J.-M. Berthelot, qu'elle introduit en 1996 sous forme d'aporie (à laquelle répond la dernière citation ci-dessus), n'était en rien déductible logiquement de son approche de l'analyse scientifique par le concept de schème d'intelligibilité (cf section précédente). Elle n'épuise pas, car ce n'était pas son objectif, le débat sur les formes de relation entre disciplines, qui peut s'appuyer sur nombre de préfixes apposés, dans diverses publications, au lemme « discipline » (a-, dé-, in-, inter-, méta-, multi-, pluri-, post-, trans...). Au-delà de mes propres travaux (Keerle, 2011a ; Keerle et Le Caro, 2011 ; cf T n°4), la pertinence de l'interrogation quant à cette normativité de la notion de discipline peut s'appuyer sur le fait que certaines revues, institutions du champ de ma discipline de formation, peuvent, telle *Espacestems.net*, affirmer une dimension interdisciplinaire dans leur projet éditorial (<https://www.espacestems.net/projet-editorial/>).

La deuxième citation placée en exergue de cette partie de mon texte répond à l'interrogation initiale en faveur de la pertinence de la notion de discipline en sciences anthroposociales selon trois lignes argumentatives : des lois de composition disciplinaire<sup>3</sup>, manifestant pour chacune d'elles un « air de famille » (Berthelot, 1996, 102) que l'on ne peut réduire à un fondement rationnel ou à un modèle de scientificité sont établies selon un processus historique qui n'exclut pas l'analyse logique. Pour la géographie, cet « air de famille » me semble résider dans le rapport à la question « où ? ». Formulation *a priori* banale (cf p. 54) et déjà bien documentée (au moins depuis Durand-Dastès, 1984), en particulier pour son versant enseignement (voir par exemple Bailly, Béguin et Scariati, 2016). Que l'on soit passé, dans l'histoire moderne (ici caricaturée à outrance dans ses orientations dominantes) de la discipline, de la recherche des localisations géodésiques à celle de l'explication de ces localisations puis du sens qui leur est attribué par chaque acteur social (individuel ou collectif, dont les géographes) – que ce soit ou non dans la perspective de la planification de leur modification, comme dans l'aménagement, même si ce n'est que dans la perspective d'écartés résiduels à des « lois de l'espace », et quelle que soit l'échelle d'analyse, cette question reste l'aimant partagé de la communauté des membres de ma discipline de formation. Cet « air de famille » n'empêche pas la « pluralité conflictuelle des approches », sur laquelle j'ai déjà beaucoup insisté, ni les « processus pragmatiques d'appropriation disciplinaire » dont témoignent moins l'intégration progressive de nouveaux thèmes dans la discipline (sport, corps, genre, art, animaux...) que les minorations, en termes de pertinence, qui ont pu leur être opposées. Celles-ci l'ont été, depuis les années 1990, de manière plus souvent implicites (importance variée accordée à ces thèmes par chacune des revues de géographie), ou informelles (jugements de valeur formulés au sein des séquences d'évaluation des thèses au CNU), que contre-argumentées (Clément, Stock et Volvey, 2021b) dans le contexte de l'affichage de la diversité des approches en géographie comme une force de la discipline (Staszak, cité p. 115 ; Regnaud, 2022).

La dernière citation n'apporte que des précisions, néanmoins fondamentales, aux

---

<sup>3</sup> Les lois de composition disciplinaires n'étant pas « (...) absolument impératives – chaque discipline est susceptible de présenter des exemples, voire des domaines significatifs de travaux échappant à sa polarité –, [qui] n'en sont pas moins particulièrement prégnantes dans leur effet disciplinaire » (Berthelot, 1996, 119). Un exemple est fourni par le numéro « Écritures en géographie » de la revue *Annales de géographie*, proposant « (...) des écritures et des lectures hors normes » (Desbois, Gervais-Lambony et Lazzarotti, 2021, 13).

précédentes : J.-M. Berthelot rappelle sa prise en compte du versant social de la science, mais soumet les modalités de son influence à son versant cognitif, dont la cohérence ne peut s'éprouver que *via* celui de l'enseignement. En effet, même si l'intitulé de l'exercice « habilitation à diriger des recherches » semble pouvoir exclure le versant de l'enseignement (supérieur) comme opérateur pratique de ma discipline, quelles autres recherches que les miennes (leur répétition) pourrais-je diriger s'il n'existait un périmètre de pertinence plus étendu que celles-ci et moins étendu que l'ensemble des sciences anthroposociales ? Certes, d'autres périmètres limités (en dehors des branches de la géographie, qui renvoient à la discipline) en deçà de cet ensemble sont envisageables, depuis une spécialisation sur certaines régions du monde (contrainte par l'apprentissage des langues étrangères), aux approches de type « studies », sans compter que ces formes ne sont pas étanches, comme l'a signalé J. Lévy : « *par exemple, concernant la thématique du tourisme, on se rend compte que sociologues, anthropologues, géographes ou politistes, même s'il peut exister des sensibilités et des méthodes légèrement différentes, se comprennent très bien* » (cité dans Ginisty, 2010).

À la différence de la section (2.2) qui précède, celle-ci, portant sur la dimension langagière des disciplines des sciences anthroposociales, n'explicitera pas immédiatement tous les apports de l'ensemble de l'ouvrage de J.-M. Berthelot ici concerné (*Les vertus de l'incertitude*) à ce texte. En effet, une prise d'appui plus complète aurait nécessité pour ce faire de reprendre le processus de construction de l'analyse depuis la phase de collecte des données (« ,... », dans la formule « S...R »), alors que celle-ci est déjà partiellement liée à une « approche » et à une démarche (cf introduction pp. 12-13), en particulier lorsqu'il s'agit d'interroger leur pertinence. Dans la mesure où, pour l'essentiel, mes travaux se sont appuyés sur la démarche majoritaire de la « différenciation » en géographie, il n'était pas pertinent d'engager dès maintenant la présentation d'un processus de construction de l'analyse exposant les différences entre les démarches de la « différenciation » et celle de la « différenciation-différenciation » comme exemple d'inscription de l'analyse dans le langage disciplinaire de la géographie avant la dernière section de ce travail, à laquelle je renvoie donc sur ce point (cf 2.5).

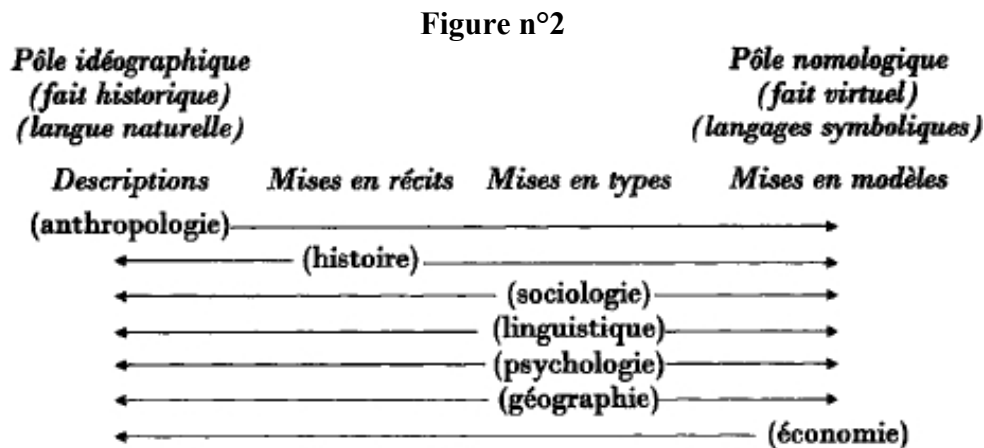
Résumant son investigation de la spécification des disciplines, J.-M. Berthelot en a identifié les principales modalités : « *axes de l'historicité et de l'abstraction, de l'autonomisation et de la globalisation, tissage transversal des terminologies, des techniques, des programmes, des langages, projections en plans multiples des métadiscours et des polarisations philosophiques... Même complexe, ce premier "punaisage" des disciplines est grossier. Il faudrait du temps, une définition partagée des termes et une collaboration plurielle pour qu'il se transforme en une cartographie raisonnée et détaillée d'un état des sciences anthroposociales* » (Berthelot, 1996, 118-119). Mon propos est ici de montrer la pertinence de cette voie d'analyse de la diversité entre disciplines et interne aux disciplines, et de contribuer ainsi à cette « cartographie ». Je commencerai par évoquer les illustrations déjà effectuées ou encore à venir de cette pertinence, avant de me focaliser sur les apports de sa réflexion relative aux rapports entre disciplines, puis à la diversité interne aux disciplines liée à leur structure argumentative construite à partir de la séquence « T ?, p ?, d », partie du processus d'analyse « S...R » présenté en section 2.2 (p. 119).

Concernant la géographie humaine, pour ce qui est des dimensions transversales de l'analyse, les « projections en plans multiples des métadiscours et des polarisations philosophiques » (cf ci-dessus) peuvent être trouvées, en particulier dans la première partie de ce texte, dans les débats relatifs au concept d'espace. Le langage d'analyse (voir ci-dessous p. 137 *sqq.* et 2.5) le plus souvent privilégié sera alors celui des formes ou des structures spatiales, même s'il peut s'appuyer sur les autres énoncés d'analyse identifiés par l'auteur, ceux des mesures<sup>4</sup>, des significations ou des enchaînements d'évènements (Berthelot, 1996, 30-31). Les terminologies renvoient aux sens attribués par exemple au mot « territoire » (utilisé dans d'autres disciplines dans des acceptions en

---

<sup>4</sup> Martine Berger argumente ainsi dans la conclusion de son habilitation à diriger des recherches « *pour une géographie sociale fondée sur la mesure* » (2004, 273).

général différentes de celles que lui reconnaissent les géographes, cf 2.4.3a, p. 155, et Raoul, 2020<sup>5</sup>). Je reporte l'illustration du registre des techniques au développement de la seule qui soit spécifique à la géographie (celle de la cartographie, la géographie se distinguant par ailleurs aussi des autres disciplines par le caractère ubiquiste des autres techniques des sciences anthroposociales auxquelles elle peut recourir, selon l'objet d'étude choisi), à l'avant-dernière section de ce travail (2.4.7). Quant aux programmes, ils ont été évoqués dans la section qui précède. Restent dans l'immédiat les deux modalités de spécification des disciplines qui ont probablement paru à l'auteur les plus simples, au point de s'autoriser à les schématiser. La première est celle de l'opposition entre l'axe de l'historicité et celui de l'abstraction illustrée ci-dessous :



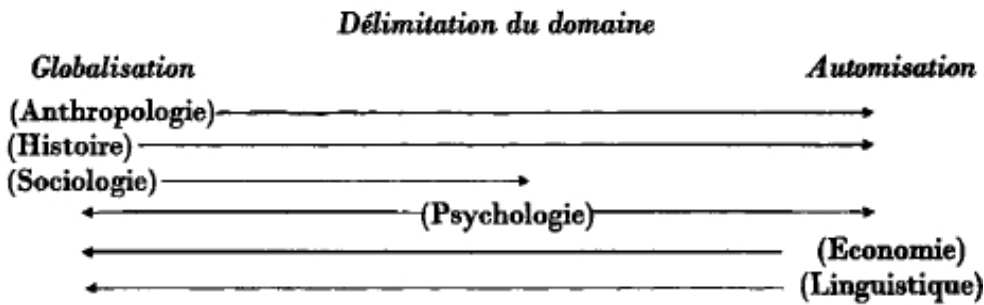
Source : Berthelot (Jean-Michel). 1996. *Les vertus de l'incertitude*, p. 115.

J.-M. Berthelot précise que chacune des disciplines représentées dans ce schéma couvre la totalité de l'espace de structuration des faits représenté par ses flèches latérales, la mention de leur position sur cet axe correspondant à son « (...) lieu d'équilibre des forces (...) » (1996, 115) entre leurs différents courants. Il n'y a pas précisé la signification de la position de la géographie humaine, mais on peut facilement admettre que celle-ci est fidèle à sa situation, pour peu qu'on envisage la pertinence de ce schéma, à un moment de son histoire où l'exceptionnalisme (« pôle idéographique ») a été quelque peu marginalisé tandis que « l'analyse spatiale » (emblématique de son « pôle nomologique ») ne s'y est jamais trouvée en position totalement dominante, sinon par défaut, dans le cas de la centralité (cf 1.2.3.c).

La seconde modalité de spécification des disciplines ainsi illustrée est celle qui porte sur le mode de leurs domaines respectifs d'investigation au niveau des faits auxquelles elles reconnaissent un sens propre (fait économique, fait langagier, fait géographique...). Dans le schéma ci-après, à l'image du précédent, chaque discipline est prise dans une dialectique entre deux pôles, ceux de la globalisation et de l'autonomisation. « *Les phénomènes qui s'y déroulent y sont cependant d'une autre nature que ceux repérés sur l'axe précédent, interdisant la construction d'un espace croisé homogène. Il ne s'agit plus ici d'excroissances diverses autour d'une forme centrale, mais de spécifications ou d'extensions disciplinaires (...)* » (116).

<sup>5</sup> Dans la version publiée de son HDR en sciences de l'information et de la communication, Bruno Raoul, qui a souhaité « (...) analyser la dimension communicationnelle dont est aussi fait le territoire (...) concept à fondement géographique » (2020, 31 et 32), montre qu'il est aussi mobilisé par « (...) des lectures disciplinaires diverses (sociologie, sciences politiques, théorie de l'organisation) peu soucieuses de sa dimension spatiale » (88).

Figure n°3



Source : Berthelot (Jean-Michel). 1996. *Les vertus de l'incertitude*, p. 116.

N.B. Il faut lire « autonomisation » et non « automatisation », comme en atteste l'ensemble du texte de l'ouvrage.

La pertinence de ce schéma peut être argumentée aussi bien par le découpage en quatre catégories des entrées du DGES (cf p. 50) que par la référence qui suit. En tant qu'ex-membre du comité de rédaction de la revue *Espaces-Temps*, puis membre du comité de rédaction d'*Espacestemps.net*, J. Lévy a considéré à propos de cette revue : « (...) aujourd'hui, on couvre le champ des sciences sociales qui parlent la même "langue", c'est-à-dire ce bloc qui comprend la géographie, l'histoire, l'anthropologie, la science politique et la sociologie. (...) Par contre, nous sommes encore au début du chemin pour les disciplines qui se considèrent comme autosuffisantes, telles que la linguistique, la psychologie, l'économie ou le droit » (cité dans Ginisty, 2010).

On aura remarqué l'absence de la géographie (humaine) dans le schéma ci-dessus. L'histoire récente (à partir des années 1970) de ma discipline de formation me semble résumable à un déplacement du pôle de l'autonomisation vers celui de la globalisation. Toutefois, préciser cette situation confronte à une complexité certaine. C'est ainsi qu'on peut trouver chez J. Lévy des prises de position en faveur de l'autonomisation, ou tout au moins d'un degré d'autonomisation de la discipline : « jouant sur le mot espace, certains géographes rejoignent Henri Lefebvre pour ériger leur discipline en science de toutes les "formes" (en trois dimensions), ce qui nous ramène à la description non explicative, au goût ancien pour les "choses" et au refus de se cantonner à un objet limité » (1981a, 61). Il ne s'agit pas là d'un exemple daté, puisque cet auteur a précisé la même position par la suite : « si, par exemple, la connexion par l'internet entre différents points de la planète n'est pas lisible en termes de distance, il faut renoncer à appliquer à cet objet des problématiques spatiales » (Lévy, 2003, 947)<sup>6</sup>.

Bien entendu, ce type de plaidoyer pour l'autonomisation de la discipline géographie n'est pas propre à cet auteur, comme je l'avais déjà signalé dans ma thèse. C'est ainsi que R. Brunet, « dans son article publié en 1980, (...) critiquait, de manière assez réductrice, un article précédent de R. Fossaert. Nous en retenons un plaidoyer pour l'autonomie de la discipline ("il écrit froidement qu'il existe des sciences qui s'occupent de la nature et qui ont un statut théorique, des sciences qui s'occupent de la société et qui ont aussi un statut théorique, que le géographe peut bien mettre un bout de l'une sur un bout de l'autre, rapprocher, coordonner, mais que cela lui interdit toute théorie propre !!!") (...) » (Brunet, 1980, 47, cité dans Keerle, 2002, 211).

D'autres exemples du choix de certains géographes en faveur d'un degré d'autonomisation relativement important de la discipline pourraient être argumentés à propos des travaux de G. Di Méo (« l'instance géographique », cf p. 33), comme de certaines revues telles que *Noroi*, laquelle promeut

<sup>6</sup> Cette phrase a disparu de la seconde version de cet article « Ubiquité » dans le DGES (Lévy, 2013, 1037), mais la position de l'auteur n'a pas changé pour autant.



sa propre liste de mots-clés (<https://journals.openedition.org/norois/38>)... Enfin, cette question de l'autonomisation disciplinaire recoupe parfois celle des programmes d'analyse développés en géographie. Ainsi, D. Pumain, invitant à « (...) observer de plus près quels sont les comportements individuels, dont l'agrégation produit autant de régularités à l'échelle des systèmes de villes » (2001, 92), considère que « (...) s'ils veulent que leur contribution puisse s'articuler à celles d'autres sciences sociales, les géographes ont intérêt à compléter leur démarche habituelle, inspirée par un certain "holisme méthodologique" (Valade, 2001), en traduisant les régularités qu'ils observent en termes de comportements d'acteurs – ce qui n'implique pas nécessairement de comprendre les intentions de responsables en interaction, tâche qui peut être laissée aux spécialistes de sciences politiques (...) » (*ibid.*). Enfin, la dimension sociale de la science s'avère parfois décisive dans ces positions d'autonomisation disciplinaire, comme en témoignent des échanges préparatoires au colloque *Géopoint 2014*<sup>7</sup>.

Les géographes se réclamant de la géographie sociale ont peu évoqué, ou tout au moins pas très précisément sur le plan logique (Fixot, 1999), la question des rapports entre disciplines, sauf, pour certains, à enjamber la question en se proclamant « chercheur en sciences sociales ». Ici encore, c'est probablement R. Séchet qui a poussé le plus loin la réflexion, dans une perspective de globalisation de la discipline : « se donner comme objet l'étude de la société fait qu'il est de notre responsabilité de produire du savoir sur l'instantané, au risque de commettre des erreurs d'interprétation, de ne pas prendre la juste dimension des processus, notamment en ne portant pas assez d'attention à leur dimension temporelle. Le garde-fou, ce sont nos outils conceptuels de géographe... » (Séchet, 1994, 98). Mais d'où viennent ces outils ? Sa réponse était, dans le contexte de l'époque : « alors, le concept importé peut faire oublier ses origines » (77). Son argumentaire était « (...) basé avant tout sur les travaux de Alain Reynaud et de Robert Boyer » (72). Ce dernier auteur avait peu auparavant analysé les relations entre économie et histoire, proposant cinq configurations-types dont R. Séchet considérait que « la seule situation satisfaisante, celle qui éviterait tout déterminisme strict et toute situation d'impérialisme d'une discipline par rapport à l'autre serait "l'interaction symbiotique" » (76). Selon l'explicitation que faisait alors l'économiste R. Boyer de cette expression, en évoquant les rapports entre économie et histoire, « on peut parler de symbiose si les concepts, les notions et les méthodes se trouvent périodiquement altérés et redéfinis à la lumière des invalidations rencontrées, soit en matière de pertinence et de vraisemblance historique, soit en terme (sic) de cohérence logique, domaine du théoricien économiste. (...) Vaste programme, mais comment le réaliser ? » (1989, 1401). Si l'on en croit l'auteur lui-même, la tâche n'avait encore récemment, au moins dans sa propre discipline, guère avancé (Boyer, 2014). Et du côté des historiens, signalons simplement qu'un dossier de revue interrogeait récemment : « L'histoire économique a-t-elle disparu ? » (Rabier et Saint-Germier, 2016).

Après 2001, J.-M. Berthelot a orienté ses travaux pour partie vers la question de la cumulativité des savoirs (voir 2.4 ; et pour partie vers l'étude des sciences, cf p. 109) plutôt qu'en

---

<sup>7</sup> Dans une synthèse des échanges relatifs à la préparation du colloque, on trouve les réflexions suivantes « (...) dues à un désir de coopération franco-helvétique, et à l'intérêt suscité par des réflexions menées en Suisse, sur le thème "contre quoi êtes-vous ?", "à propos de quoi êtes-vous contre ?" (...) Dans sa réunion de mars 2013, le Groupe Dupont a suggéré que cette discussion sur le "contre" pourrait s'appuyer sur la notion de controverse. (...) JL [Jacques Lévy] propose de nommer "dissensus" cet ensemble de différences. Christian Grataloup et lui trouvent que controverse est contaminé par l'usage qu'en fait B Latour, et que du coup "dissensus" serait meilleur pour la "com". Je suis en désaccord complet. Contrairement à "consensus" qui a quitté le ghetto du latin au XVI<sup>e</sup> siècle, dissensus n'a jamais figuré dans la langue française. (Cf Grand Robert et Trésor de la langue française). Peu de gens l'ont incorporé dans leur jargon propre. MM Latour et Roncière (sic) sont peut-être très importants dans le monde contemporain, mais pas assez pour faire la loi dans le langage » (Durand-Dastès, 2014). On remarquera la mention « réflexions menées en Suisse » pour un séminaire du Programme doctoral Architecture et Sciences de la Ville de l'École polytechnique fédérale de Lausanne qui s'est certes tenu à Rolle, mais dont on retrouve les textes dans *Espace temps.net*...

direction d'un approfondissement des rapports entre disciplines. Mes propres analyses sur ce point n'ayant débouché que sur deux publications dans ce domaine, et étant antérieures à ma prise de connaissance de ces travaux sur la cumulativité des savoirs, je me limiterai à en rappeler les intentions. Que ce soit dans mon article proposant une synthèse d'études de cas, depuis différentes disciplines, des rapports entre valeur des espaces et positions sociales (Keerle, 2011a) ou dans celui proposant une lecture des convergences ou complémentarités conceptuelles entre géographie, science politique et sociologie (Keerle et Le Caro, 2011), j'ai essayé d'éviter de traiter de cette question de manière trop clivante de manière à ne pas enfermer ma pratique de la géographie, soit dans une autonomisation totale que je récusé, soit dans une forme de globalisation qui interdirait de prendre en compte les apports que d'autres disciplines peuvent construire à partir, éventuellement, de formes d'autonomisation de la délimitation de leur domaine d'analyse. Comme je l'ai déjà signalé (note n° 104, p. 56), rien ne prouve que la situation soit plus simple ailleurs dans le monde : des géographes sont ainsi cités dans l'ouvrage de M. Löw, mais cette sociologue semble donner des gages à la dimension sociale de la science, dans sa forme disciplinaire, au sein de son monde linguistique<sup>8</sup> (« *la constitution de l'espace comme territoire mène de plus à un usage métaphorique abusif du concept d'espace ou conduit à adopter l'idée que l'espace est un objet géographique mais non sociologique* », 2015, 21), tandis qu'elle en vient à envier le contexte d'outre-Rhin, où, pourtant, ses travaux restent relativement peu discutés : « *l'étroite imbrication de la géographie et de l'histoire qui s'est produite en France est peu courante dans d'autres pays, ce qui empêche, dans ces derniers, d'apercevoir au même degré la processualité de l'espace, une notion qui va de soi pour de nombreux auteurs français* » (61). Si ce constat est exact, on imagine les quiproquos (cf p. 15) et les difficultés de cumulativité que peuvent occasionner les confrontations de textes conçus à partir d'espaces scientifiques nationaux différents.

Enfin, comment expliquer l'existence des disciplines tout en l'articulant avec la logique de la démarche d'analyse (S...R) exposée dans la section précédente ? Si les formes (choses, espaces, corps...), comme signalé ci-dessus (p. 131), constituent un énoncé d'analyse transversal aux différentes disciplines anthroposociales, elles ne peuvent être absentes ou trop particulièrement minorées dans le langage d'exposition (des résultats d'analyses) des géographes. C'est un premier indice de leur traduction de données en un objet de recherche spécifique de leur loi de composition disciplinaire, que je vais maintenant commencer à caractériser selon les perspectives dégagées par J.-M. Berthelot.

Déployant dans *Les vertus de l'incertitude* (1996), sa formule analytique du processus général d'intelligence d'un objet de recherche, dont j'ai proposé une illustration *via* mes propres travaux (cf 2.2), celui-ci a élaboré une typologie du contenu du réel (R) envisagé comme stock de données à analyser. Dans cette perspective, si la sélection des données ( $\{d(s)\}$ ) est partiellement déterminée par un choix de schème(s) d'intelligibilité, celui-ci ne concerne qu'une des formes relationnelles, qu'il qualifie de « schématique », des langages d'analyse possibles de ces données. D'autres formes relationnelles, qu'il qualifie d'empiriques ou d'analytiques, peuvent relier les entités (réelles ou idéelles) conçues par ces langages d'analyse. Pour la plongée subaquatique prise en exemple d'analyse dans ma thèse, autant la mention de la pratique du hockey subaquatique dans un des clubs de la FFESSM peut être considérée comme une entité réelle, autant l'assimilation de chacun des hockeyeurs du club à tous les autres licenciés de la fédération se livrant à une activité de plongée transforme ces acteurs en entité idéelle. Les relations empiriques entre entités réelles pourraient alors être illustrées par le résultat d'un match entre deux clubs de hockey subaquatique tandis que les relations analytiques entre entités idéelles pourraient résider dans les règles de composition du niveau du championnat qui permet leur rencontre. Et dans le prolongement de ce qui a été signalé

---

<sup>8</sup> Ce propos est extrait de la traduction de son ouvrage de 2001. B. Werlen y est mentionné comme exemple d'une approche de l'espace comme construction sociale (cf Löw, 2015, 54), mais sans que l'autrice s'aventure sur le terrain des rapports entre sociologie et géographie.

précédemment (cf p. 124), le fait que les clubs participant au niveau supérieur de ce championnat soient presque exclusivement situés à l'intérieur des terres interrogera, au fil de l'approfondissement des anticipations interprétatives de l'analyse, le(s) schème(s) explicatifs à y privilégier. Au point peut-être de modifier la terminologie (donc les données) « intérieur des terres » pour la remplacer par « dans les départements marqués par d'autres cultures du hockey » (schème causal ou fonctionnel), ou « les départements où la commission hockey subaquatique de la FFESSM s'est le plus investie pour la promotion de ce sport » (schème actanciel), ou « les départements où les sports collectifs sont les plus développés » (schème structural ou herméneutique). Où l'on imagine bien entendu toutes les combinaisons possibles entre schèmes (cf Berthelot, 1990, 103) en fonction des communes de localisation des clubs et de la diversité de pratique(s) sportive(s) de chacun des pratiquants.

À titre d'exemple dans la thématique de la justice spatiale, les relations empiriques pourraient être illustrées par les flux de population entre deux communes, les relations analytiques par le degré de centralité/décentralité qu'ils représentent, les relations schématiques pouvant être subsumées sous un schème dialectique représenté par le binôme domicile/travail ou résidence habituelle/résidence secondaire. Les entités réelles seraient alors représentées par les résidents respectifs de ces communes, tandis que les entités idéelles pourraient l'être dans la désignation des intérêts de ces résidents par un discours politique (pour ou contre un renforcement de la centralité de l'une des deux communes au détriment de l'autre). L'emploi d'un schème causal pourra aussi bien renvoyer la cause de ce renforcement à l'action d'élus maniant ce discours politique qu'à une prétendue loi de la centralité. L'emploi d'un schème dialectique, comme celui d'un schème actanciel pourra renvoyer à une négociation entre élus de ces deux communes, comme celui d'un schème structural ou herméneutique pourra renvoyer à la performativité auprès de ces élus d'une figure de projet territorial hiérarchisant ces centralités. Et là encore, toutes les combinaisons possibles de ces schèmes sont envisageables. Dans tous les cas (pour le hockey subaquatique comme pour le degré de centralité/décentralité de ces communes), ces formes du langage d'analyse s'articulent avec le mode de réalisation (« schématique ») de l'algorithme argumentatif liant T ?, p ?, d, déjà exploré dans la section précédente (cf 2.2).

Partant de ce raisonnement, J.-M. Berthelot a défini dans le tableau ci-dessous la loi de composition de l'histoire (ligne 1) et celle de l'économie (ligne 2), lesquelles se différencieraient ainsi :

Figure n°4

<p>● <i>Langage</i></p> <p>(1) <b>primat de la contextualisation</b> (présence nécessaire d'entités et de relations réelles historiquement assignables)</p> <p>(2) <b>primat de l'abstraction</b> (réduction des entités et des relations au symbolisme mathématique)</p>	<p>● <i>Structure argumentative</i></p> <p style="text-align: center;"><math>(T \Rightarrow) p \cong d</math></p> <p>(primat de l'étayage empirique sur la logique déductive)</p> <p style="text-align: center;"><math>A \Rightarrow p(\cong d)</math></p> <p>(primat de la modélisation sur la vérification)</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Source : Berthelot (Jean-Michel). 1996. *Les vertus de l'incertitude*, p. 147.

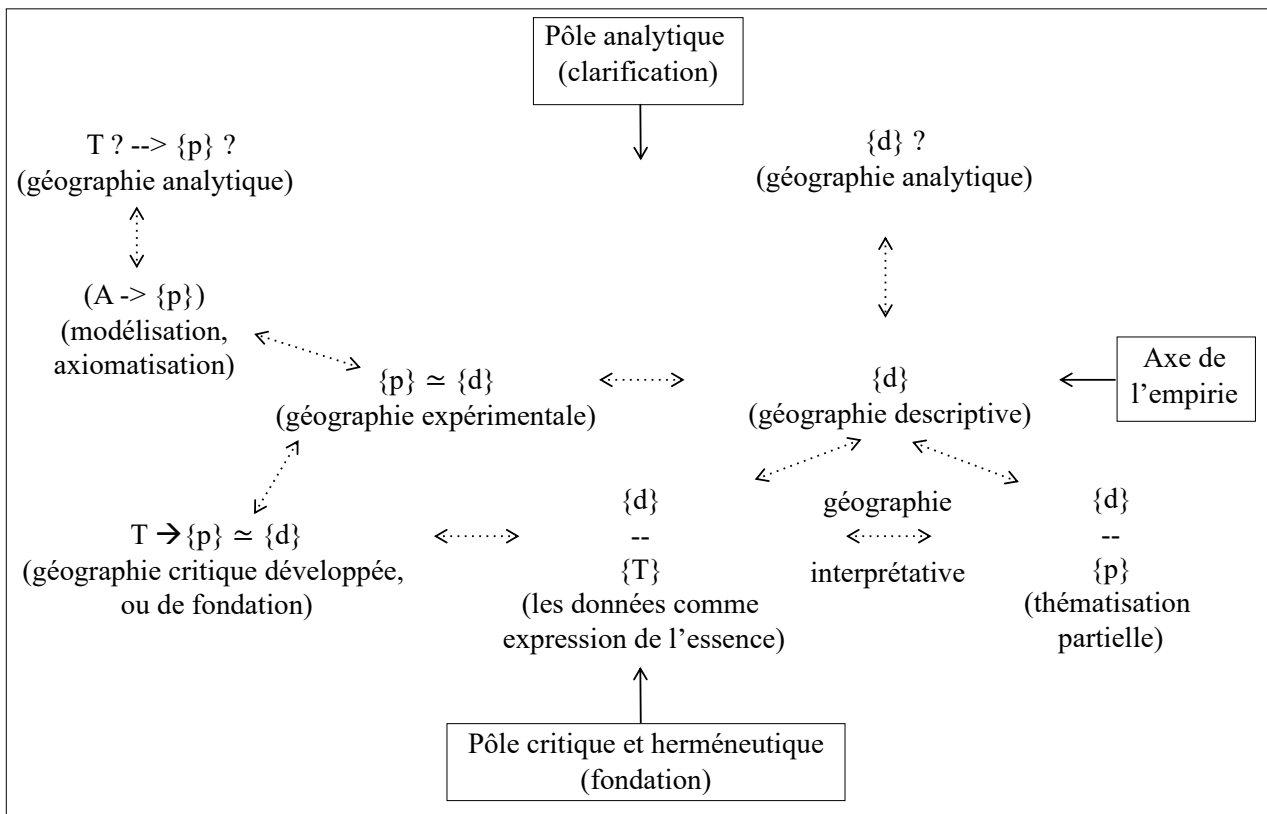
Le symbole « A » représente une théorie (« T ») axiomatisée.

Ces types idéaux sont bien entendu immédiatement nuancés, par exemple pour l'histoire : « lois de composition génériques ou polaires, n'excluant pas des passages aux marges, des infléchissements forts, des contestations internes (...) ; mais lois de composition parce qu'exprimant le système de contraintes régissant l'accès à l'horizon phénoménal et analytique commun. Les historiens peuvent se séparer sur la conception de leur discipline, opposer à "l'histoire-récit", "l'histoire-problème" ou à "l'histoire des mentalités" celle des "structures socio-économiques".

*Ils peuvent écouter les sirènes des disciplines voisines et rêver d'une histoire psychanalytique ou quantitative. Ils peuvent s'affronter sur la signification de la Révolution française, rompre avec la présentation chronologique pour adopter celle du dictionnaire, dénoncer leurs présupposés idéologiques réciproques ou soupçonner leurs affiliations politiques. Il n'en demeure pas moins qu'une hypothèse interprétative avancée ne peut prendre le risque d'être falsifiée par l'état des faits connus. La logique des rapports entre les interprétations présentées et les données existantes est celle de la compossibilité. Avancer, parce qu'elle est intellectuellement satisfaisante ou stimulante, une hypothèse qui se heurterait à l'état des faits connus y paraît fortement hasardeux (Berthelot, 1996, 147-148).*

Toutefois, « (...) si l'histoire, l'anthropologie, l'économie, et, sans doute, la linguistique et la psychologie manifestent, au regard des critères précédents, une loi de composition disciplinaire relativement claire, il n'en va pas de même pour la sociologie (...) » (150). Constat qui ne peut que rassurer la géographie, comme le géographe qui écrit ces lignes, et qui explique aussi à son sens que c'est à juste titre (cf p. 38 et Burgel, 2021) que sa discipline n'est pas prise en compte dans ces analyses. Selon J.-M. Berthelot, la complexité de la loi de composition disciplinaire de la sociologie n'est pas seulement due à ce que cette discipline utilise nombre de programmes d'analyse tirant leur logique du poids prééminent de chacun des six schèmes d'intelligibilité qu'il a distingués, mais résulte également de la diversité maximale du mode de réalisation de l'algorithme argumentatif liant  $T$  ?,  $\{p\}$  ?,  $\{d\}$  (partie de la formule  $S...R$ , cf p. 119) qu'on peut y rencontrer, ce qu'il qualifie comme des styles de l'analyse sociologique. Dans cette formule où «  $T$  » représente une construction théorique explicite, «  $\{p\}$  » une proposition explicative concrète d'un ensemble donné de phénomènes, et «  $\{d\}$  » l'ensemble des données mobilisées, « (...) une double logique d'accentuation différentielle de la polarité argumentative, et d'engagement différent dans la norme du vrai (...) » (Berthelot, 1996, 199) permet de distinguer différents styles d'analyse. Ce mode complémentaire d'analyse de la diversité interne d'une discipline me paraît particulièrement pertinent, et assez facilement testable en géographie humaine. Je présente donc ici le schéma synthétique, adapté à la géographie humaine, établi par J.-M. Berthelot à propos de ces styles d'analyse de la sociologie, schéma qui « (...) ne définit en aucun cas des classes mutuellement exclusives. La structure argumentative qui les supporte et les infléchissements qu'en son sein ils réalisent peuvent amener un même auteur à passer de l'un à l'autre. Une sociologie "idéale" ne pourrait cependant pas se construire d'une simple addition des normes partielles que chaque style reconnaît. Seul le style descriptif est pleinement compatible avec tous les autres, même si leurs intérêts spécifiques peuvent les amener à en amoindrir la place. En revanche, à partir d'un ensemble  $\{d\}$  partageable, c'est bien à des élaborations discursives différentes qu'ouvrent les autres styles » (209).

**Figure n°5 : Styles d'analyse : un modèle initial élargi à la géographie**



Source : Keerle (Régis). D'après Berthelot (Jean-Michel). 1996. *Les vertus de l'incertitude*, p. 209.

N.B. Les seules modifications au modèle initial sont les remplacements de « sociologie » par « géographie ».

Pour illustrer un par un ces différents styles<sup>9</sup>, je m'appuie sur quelques formulations exemplaires et je rappelle quelques-uns des arguments de leur caractérisation établis par J.-M. Berthelot, *via* le principe d'écriture {style : illustration / commentaire} :

- {d} ? : « *un bord de trottoir est-il un lieu-objet géographique ?* » (Nicolas, 2005a, 80) / cette formulation illustre un premier style (qui sera plus amplement explicité en 2.4.7) où, comme dans le suivant, le segment T, {p} « (...) *est systématiquement mis en retrait au profit d'une entreprise de présentation de faits (...)* » (Berthelot, 1996, 199), ce style-ci se distinguant du suivant (au sein d'un même « grand style ») par une entreprise de clarification qui concerne, à l'inverse du sixième style ici abordé (voir ci-dessous) les données plutôt que la théorie ;
- {d} : « *Il existe d'ailleurs, au sein de la géographie, ce que nous appellerons la "géographie descriptive", tout un courant pour lequel les efforts épistémologiques à l'intérieur du champ de la discipline sont voués à l'échec ou au ridicule* » (Éveno, 2004, 23) / caractérisé ici par un auteur qui s'en veut extérieur, ce style illustre que « *la norme du vrai joue ici selon le postulat suivant : ce qui est fourni est bien une image pertinente et légitime de la réalité* » (Berthelot, 1996, 199) ;
- {d} / {p} : « *De trois choses l'une : ou bien l'on se place dans une perspective quantitativiste (...) ce qui entraîne que la notion d'événement spatial est sans objet, ou bien l'on se place dans une perspective qualitatifiste, et alors il faut raisonner en termes de lieux et de mondes*

<sup>9</sup> Le schéma proposé par J.-M. Berthelot comporte neuf formulations de styles différents, mais il s'agit du développement de nuances des « (...) cinq grands styles » (1996, 199) qu'il a distingués en sociologie. Il m'a paru pertinent de conserver ce degré de précision, tout en indiquant à quel « grand style » correspond ou se rattache chacun des neuf styles illustrés dans mon texte d'explicitation de ce schéma.

- (il y a donc des espaces et des sources d'espace) ou encore on essaie de faire la synthèse de ces deux perspectives, et alors on se pose des questions (...) qui se posent, entre autres, en architecture (par exemple, quelle est la différence entre échelle et proportion ? entre œuvre et produit ? etc.) » (Berque, 2000a, 199) / un style (première des trois versions d'un « grand style ») « (...) où le symbole {p} est le plus souvent rattachable à un structure théorique plus vaste (...) » (Berthelot, 1996, 205) – ce qui sera illustré dans l'élaboration discursive qui suit –, et « prenant appui sur la spécificité du monde vécu comme historicité et sens (...) » (206) ;
- « géographie interprétative » : « C'est pourquoi il n'y a pas de cartes ni de photographies. Ces illustrations traditionnelles attirent l'attention sur les contours tangibles des choses. En revanche, les croquis aux allures de graphes topologiques, tels ceux qui accompagnent l'argument de ce livre, recherchent plutôt une sorte d'illumination concrète des choses par l'intérieur, grâce à une modélisation des formes abstraites qui organisent ces choses par le dessous. Il en ira de même avec la toponymie. L'emploi des noms de lieux aura pour but d'aider le repérage des formes abstraites sous-jacentes aux phénomènes. Les toponymes qui ont moins de portée à cet égard ne seront pas nécessairement localisés. Ce déficit d'informations topographique pourrait altérer la rigueur d'une monographie empirique. Il est sans conséquence dans le cadre du présent montage théorique » (Ritchot, 1999, 16-17) / dans cette version, plus encore que dans la précédente, ce style « (...) tend à se définir par des attendus philosophiques relevant du schème et de la tradition herméneutiques » (Berthelot, 1996, 206) ;
  - {d} / {T} : « L'homme est doublement limité pour comprendre l'organisation du monde où il évolue. Dans l'observation, il perçoit mal les petits phénomènes. Dans la représentation par figuration, ou idéographie, il lui est difficile de rassembler beaucoup de relevés pris successivement en différents lieux. Le concept d'échelle permet de s'appuyer sur ces limitations dans l'un et l'autre domaine pour fonder une méthode scientifique de mesure en réalisant un pont entre observation et représentation par figuration des objets géographiques » (Hubert, 2005a, 76 ; voir aussi annexe n° 14) / une autre version des trois styles marqués par l'interrogation du sens à accorder aux données, mais qui, plus nettement que les deux précédents, et surtout à la différence de leur caractérisation en sociologie, ne rejette pas « (...) principalement toute investigation objectivante (...) » (Berthelot, 1996, 206) ;
  - T ? --> {p} ? : « Ce livre concentre son attention sur la dimension spatiale des imaginaires sociaux. L'hypothèse qui le guide de part en part consiste à dire que cette dimension est constitutive des imaginaires sociaux de la modernité. Dans une perspective analytique, ce livre se donne pour objectif de montrer que la compréhension de ces imaginaires gagne toujours à caractériser les formes de spatialité qui y sont à l'œuvre, en différenciant leurs statuts respectifs. (...) Sans négliger la spatialité comme condition de possibilité d'un imaginaire social, ni celle de ses formes expressives, c'est surtout la spatialité constitutive des imaginaires sociaux qui intéresse ce livre. Si, comme je le propose, les imaginaires sociaux sont instituants, alors leur spatialité participe de cette institutionnalisation en tant que telle. (...) Ce livre se présente sous la forme de quatre essais. (...) Aucun de ces essais n'a la prétention de rivaliser avec des travaux d'historiens ou d'anthropologues, notamment pour ce qui a trait à la profondeur d'analyse et à la mobilisation des sources. Ils s'appuient plutôt sur les productions de ces derniers pour esquisser une perspective d'analyse transversale sur la seule question des formes instituantes de spatialité. D'où la proposition de parler ici d'"essais", chacun devant être compris comme une invitation à approfondir les pistes dessinées, notamment à l'aide des références mentionnées » (Debarbieux, 2015, 13, 26, 29 et 30) / un style (troisième « grand style ») qui illustre, comme le premier distingué ci-dessus, une entreprise de réflexivité interne à la discipline, mais différemment car « (...) problématisant ses termes et ses relations, comme éléments d'un langage dont la pertinence

- doit être en permanence évaluée » (Berthelot, 1996, 208) ;
- (A-> {p}) : « La géographie structurale ramène la diversité des phénomènes empiriques à l'unité d'un objet de connaissance morphologique et dynamique enrichissant ainsi l'étude de quatre problèmes géographiques majeurs. Au fondement du rapport homme-nature cette approche reconstitue la genèse d'un interdit spatial de propriété qui médialise les transformations des environnements naturels en espaces culturellement investis. À propos de la différenciation régionale, la géographie structurale dégage la double dimension anthropologique et politique qui devance les valorisations économiques et les occupations concrètes. Ces éléments théoriques permettent alors de concevoir les localisations comme des positions structurales engendrées par les trajectoires qui y mènent. Un modèle d'espace anisotrope est enfin proposé pour rendre compte de l'organisation spatiale des établissements. (...) Sources et buts des trajectoires, les positions structurales de l'espace géographique sont abstraites, non observables et contraignantes envers leurs réalisations matérielles » (Desmarais, 2001, 3 et 15) / cette version modélisée du style précédent ne pouvant « (...) arguer d'une axiomatique largement partagée (...) » (Berthelot, 1996, 207) et refusant de « (...) se soumettre à la logique de la vérificabilité empirique » (ibid.) peine à convaincre (voir 2.4.5). Par contre, lorsqu'elle se soumet à cette logique, elle convainc, mais se rapproche plutôt du « grand style » expérimental qui sera illustré ci-après : « la dimension sociale de la cohésion territoriale est étudiée à travers la question de l'accessibilité aux services publics, qui implique des investigations à une échelle locale. (...) Des aires de rayonnement sont délimitées en fonction de trois fondements conceptuels : l'accessibilité, l'offre et la demande. Fondée sur la théorie des sous-ensembles flous, la méthode est appliquée aux maternités dans l'espace transnational de la Grande Région (Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Wallonie). La représentation cartographique des trois scénarios prospectifs d'ORATE 3.2 illustre les conséquences des choix politiques pour l'aménagement » (De Ruffray et Hamez, 2009, 328) ;
  - {p}  $\simeq$  {d} : « La différenciation de la gouvernance territoriale en Île-de-France, que nous cherchons à mettre en évidence, va (...) être analysée ici à partir d'une géographie des conflits. Pour cela, nous avons constitué un corpus de conflits à partir de la consultation de la presse quotidienne régionale sur une année, en recherchant les spécificités de ces conflits au sein des sept territoires périurbains franciliens, hérités des anciens pays ruraux. Les caractéristiques spécifiques des territoires périurbains en matière de conflits sont analysées à partir d'une grille de lecture de la spatialité des conflits organisée en trois étapes : celle de la géographie des objets et des ressources mis en jeu, celle de l'inscription territoriale des acteurs en conflit, et enfin, celle des productions spatiales des conflits. Cette analyse met en évidence trois figures territoriales de la conflictualité qui participent à la différenciation des modalités de la gouvernance : celle des territoires sous forte pression environnementale, celle des territoires à forte résistance identitaire, et celle des territoires de conflictualité occasionnelle (...) Pour tester l'existence de processus conflictuels territorialisés, nous nous baserons sur un découpage de l'espace régional en sept pays ruraux. Sans existence institutionnelle reconnue, ce découpage a été retenu à la suite d'entretiens auprès d'acteurs de la gestion des territoires, qui se réfèrent souvent à cet héritage identitaire pour illustrer les différences de réactivités des populations locales » (Darly, 2008, 127 et 131) / un quatrième « grand style », de « géographie expérimentale », où il s'agit « (...) non seulement de construire et de présenter un état de saillance de la réalité, mais d'en mettre à l'épreuve une interprétation déterminée » (Berthelot, 1996, 203) ;
  - T  $\rightarrow$  {p}  $\simeq$  {d} : « Cet article propose une analyse géographique des résidences avec services pour seniors en France. (...) les variations spatiales et temporelles de cet habitat dédié aux seniors sont examinées. Celles-ci oscillent entre ubiquité, haliotropisme et héliotropisme, tout en privilégiant l'urbain dense, ce qui nous conduit à émettre l'hypothèse

*de logiques préférentielles de développement des promoteurs immobiliers* » (Chaudet et Madoré, 2017, 41) / la qualification « critique » de ce cinquième « grand style » renvoie ici au « (...) *souci d'interroger les conditions de possibilité des phénomènes et de mettre au jour, par-delà la diversité de leurs manifestations phénoménales, le principe commun qui les anime* » (Berthelot, 1996, 207).

Comme pour le tableau p. 126, la position de chaque auteur dans ce schéma ne doit pas être comprise comme une réduction de ses travaux au style indiqué, et comme déjà signalé ci-dessus, un même auteur peut « passer de l'un à l'autre ». On peut en trouver des exemples aussi bien dans la référence choisie pour illustrer le cinquième grand style où la formule « *une méthode de recensement est proposée, puis (...)* » (Chaudet et Madoré, 2017, 41) témoigne de l'existence d'une polarité argumentative portée sur les données, que dans celle illustrant la première version du troisième grand style. Là, ce sont des « détours empiriques » qui attestent de cette même polarité argumentative : « *aux essais qui abordent la question traitée dans ce livre sur un mode essentiellement générique, ces détours apporteront un complément empirique, à l'aide d'exemples tangibles dans lesquels on verra l'imagination à l'œuvre dans la constitution de formes particulières* » (Debarbieux, 2015, 30).

Ce test de la diversité des styles en géographie humaine au regard du mode de réalisation de l'algorithme argumentatif liant T, {p}, {d} qui y est développé me paraît assez convaincant quant à la méthode employée, tout en présentant quelques décalages avec le modèle établi par J.-M. Berthelot pour la sociologie, liées en particulier à la différence quant au rapport à l'empirie de ces deux disciplines. Cependant, il s'agit seulement d'une esquisse de détermination des styles disciplinaires spécifiques à la géographie, qui nécessiterait une exploration approfondie de l'ensemble de ses productions pour stabiliser les formulations employées pour les qualifier, ainsi que leur hiérarchisation.

Entre pôle idéographique et pôle nomologique, autonomisation et globalisation, avec ses différents styles disciplinaires, la géographie, comme chaque discipline, se présente donc comme un « (...) *espace de labilité autour d'un noyau tensionnel (...)* » (Berthelot, 1996, 119) qui témoigne d'un « (...) *jeu de forces et d'éléments dont il faut, à chaque fois, pour chaque exemple, que l'analyse concrète déplie la texture, dénoue les nœuds, isole les fils, reconstitue les généalogies (ibid.)*. J'ai donné quelques illustrations, au moins partielles, de cet espace de labilité et de ces généalogies, (première partie de ce texte), qui vont maintenant être précisées et complétées au regard des compléments d'analyse apportés par J.-M. Berthelot en 2001. Celui-ci, afin de préciser sa pensée résumée dans la deuxième citation en exergue de cette section (2.3) de mon texte, a alors présenté une analyse de la dynamique des disciplines des sciences sociales articulée avec ses travaux précédents (1990 et 1996). Il l'a caractérisée par plusieurs balises : identification de plusieurs de ces noyaux disciplinaires, à la fois historiques et logiques, puis pluralisation *via* des glissements paradigmatiques accompagnés de modifications des subsomptions topologiques (Berthelot, 2001c). J.-F. Staszak, dans sa contribution à l'ouvrage collectif dans lequel s'insère cette contribution, ayant privilégié l'ordre historique par rapport à l'ordre analytique (Berthelot, 2001d) pour y présenter la géographie, n'a pas repris ces catégories logiques à son compte<sup>10</sup>, ce qui m'amène à en proposer leur illustration dans ma discipline de formation.

S'agissant de son noyau disciplinaire, la géographie étant, comme l'indique à son propos J.-M. Berthelot, à l'image de la sociologie et de l'ethnologie, plus prompte à souligner ses différences internes que l'histoire (2001b), la question du rapport à l'espace terrestre y a été historiquement focalisée sur des paramètres différents selon les auteurs. Même si ces divergences persistent, il est possible que ma discipline de formation ait atteint un niveau de maturité scientifique qui permet de s'assurer de la relative continuité historique de ce noyau. C'est en tous cas ainsi que j'interprète la recherche par Jean-Marc Besse du domaine des objets de la géographie : « *plus généralement, séparation, orientation, inclusion et dimension peuvent ainsi (à titre hypothétique, répétons-le) être*

---

<sup>10</sup> Je n'ai d'ailleurs pas trouvé de références ultérieures de cet auteur à cette expérience pluridisciplinaire.



considérées comme quelques-unes des données méta-géographiques dont on pourrait chercher à analyser les différents "régimes" dans l'histoire des sociétés et des cultures. Cette liste n'est sans doute pas close, et il resterait par ailleurs à en proposer une organisation rationnelle. Il ne s'agit pas en outre d'établir, comme on l'a dit, un parallèle avec la trinité passé-présent-futur évoquée par François Hartog. Il s'agit bien plutôt d'ouvrir l'enquête sur les diverses manières selon lesquelles les valeurs de séparation, d'orientation, d'inclusion et de dimension spatiales ont été vécues, pratiquées, représentées, dites, voire théorisées au sein de sociétés différentes, et à des époques successives du savoir géographique » (2009, 296)<sup>11</sup>. Bien entendu, chaque auteur ayant pris position quant à la géographie synthétique a eu ou a sa propre conception de ce noyau, celle-ci pouvant aussi être une manière de concevoir l'autonomie de la discipline (en plus des positions déjà évoquées pp. 133-134, pour un exemple en forme de cantonnement, voir Durand-Dastès, 1989, choix effectué parmi ses travaux du fait de la thématique du numéro de revue dans laquelle s'insère ce texte, soit « La géographie et ses enseignements »). Et si ce noyau est conçu de manière trop étroite en termes de procédures de recherche, certains phénomènes peuvent n'y être intégrés que tardivement (cas du surf évoqué p. 60 ; cas de la mobilité, cf Fourny et Lajarge, 2019, et Stock, 2021). N'ayant pas d'autre prétention normative pour ma discipline de formation que la rationalisation de son positionnement entre autonomisation et globalisation<sup>12</sup>, il ne m'appartient pas de trancher quant à ses évolutions récentes pour savoir si elles ont abouti à un approfondissement ou à une remise en cause de son noyau disciplinaire. Il est par contre possible de remarquer la distance croissante entre une partie de la géographie humaine et la géographie physique (cf note n° 67, pp. 38-39), ceci malgré des tentatives récentes pour clarifier les débats (par exemple, Lespez et Dufour, 2021). Situation qui concorde avec la dimension sociale de la science puisque « l'unité de la géographie physique et humaine ne se maintient plus que dans les universités. Le CNRS a décidé en 1991 une séparation de ces deux orientations concrétisée par la création de sections d'évaluation distinctes » (Chivallon, 2003, 647). Mais la dimension cognitive de cette distance croissante n'est pas partagée par tous les géographes (Deshaies, 2006b ; Mathieu, 2019), dont moi-même (cf p. 75). Et quant au fonctionnement des sections du CNRS, plus globalement, ma première expérience de membre élu de sa 39<sup>ème</sup> section (depuis l'automne 2021) me laisse penser que leurs différentes discontinuités, quelles que soient leurs pertinences, résultent d'enjeux moins logiques que sociaux.

Quant à ces subsomptions sous un « (...) *topos*, c'est-à-dire un lieu reconnu, espace de travail disciplinaire identifiable à ses concepts clés, à ses références tutélaires, à ses analyses paradigmatiques » (Berthelot, 2001b, 228 ; notion illustrée pour la géographie en situation d'interdisciplinarité par Schneider et Thémines, 2017), je peux renvoyer au statut du territoire tel qu'il est conçu dans une des acceptions recensées par M. Bédard (2017). Quant aux glissements

<sup>11</sup> Comme le rappelle Philippe Pelletier (2011), le terme « métagéographie » a connu plusieurs auteurs et plusieurs sens ; dans son ouvrage sur l'invention de l'Extrême-Orient, même s'il ne se réfère pas à J.-M. Besse, il en a une conception qui peut en illustrer un développement possible, et surtout, il l'assimile à « (...) *la géographie tout court* » (cité dans *Annales de géographie*, 2013, 231), ce qui conforte la pertinence de la notion de noyau disciplinaire.

<sup>12</sup> L'autonomisation de ma discipline de formation est parfois justifiée, comme en témoigne cet échange :  
« Q8 : Face aux difficultés de l'étude toponymique quel est l'apport de la démarche géographique ?  
R. Brunet : La méthode géographique m'a été fort utile pour certaines interprétations. Ainsi toute une série de noms en angle, anglade, anglures est mise en relation par les linguistes avec l'origine d'une parcelle en angle, ce qui ne veut pas dire grand-chose. Or l'observation du terrain montre que tous ces lieux-dits correspondent à des bords de rivière, des fonds de vallée plus ou moins humides. Il est donc probable que ces noms dérivent de différentes racines qui renvoient à l'idée d'herbages non labourés, de fonds humides. Même Angleterre ou Angoulême proviendraient de cette origine nordique ang. J'ai ainsi suggéré quelques réinterprétations. Par exemple, Mourmelon serait pour les linguistes un moulin qui murmure (interprétation de Dauzat). Or il y a aux alentours un mont Mourmelon (formé sur muro et melo) qui nous conduit vers l'interprétation plus vraisemblable (compte tenu du site) d'un mont "fort" (portant des murs) » (Les cafés géographiques, 2017).

paradigmatiques, beaucoup plus documentés, parfois implicitement sous d'autres appellations, s'y distinguent bien entendu des ouvertures disciplinaires (Berthelot, 2001b, 226), déjà signalées (cf p. 142), des effets de la demande sociale (*ibid.* ; aménagement depuis les années 1960) et une transformation du contexte d'exercice disciplinaire (227 ; ce qui est qualifié de « tournant spatial », cf note n° 79, p. 42). Pour ces deux derniers exemples, V. Clément, M. Stock et A. Volvey (2021b) insistent sur l'effet de l'avènement de l'économie de la connaissance néolibérale et la volonté (assez rhétorique) d'échapper à la première alternative qui suit. Au final, ces subsomptions peuvent se traduire par « (...) *des mouvements contradictoires de resserrement autour d'un espace conçu comme seul représentant légitime du point de vue disciplinaire, ou, à l'inverse, une tendance à la confusion et à la balkanisation des références* » (Berthelot, 2001b, 230). Sans prétendre pouvoir diagnostiquer ma discipline de formation sur ce point, même si les jeunes chercheurs (aux deux sens du terme) semblent particulièrement menacés par la seconde face de l'alternative, j'ose affirmer que je me suis toujours efforcé d'éviter ces deux écueils. Je n'ai donc nécessairement pu échapper à d'autres : « *soit il faut se lancer dans l'entreprise vaine de refonder tout le lexique – à laquelle certains s'attellent parfois héroïquement – ou de proposer une nouvelle langue – ce qui est le propre des "coups de force" théoriques (...), soit il faut se résoudre à une langue hétérogène, utilisant les termes à des niveaux d'exigence analytique différents, allant du concept strict à l'image vague* » (231). S'agissant de la refondation du lexique, les exemples pris dans le DGES tout au long de ce travail illustrent la limite de l'entreprise. S'agissant des coups de force théoriques, je relève un échec, au moins provisoire (cas de la géographie structurale, voir ci-après 2.4.5), et un succès ambigu (cas de la chorématique, cf Lardon, 2008) qui témoigne de la prégnance d'une pensée par figure (Schmitt, 2019) auquel n'échappe pas ce texte, lorsqu'il argumente à l'aide de schémas, tableaux, etc.

Pour ce qui concerne le caractère hétérogène de la langue employée dans les analyses, dont je ne saurais rendre mes collègues géographes seuls responsables, je me limiterai ici à rappeler mes principales concessions conscientes à la dimension sociale de la science dans ce domaine, dans mes seules publications individuelles : « effet de lieu » (Keerle, 2002b), « substance » (Keerle, 2006c). Évoquer immédiatement les dates de ces publications me permet d'articuler cette question avec la temporalité de mon parcours de chercheur. Le recours à une « image vague » dans une publication scientifique, surtout lorsque cette « image » est explicitement employée en référence à un terme analytique (à un « topos ») résulte d'une incertitude consciente quant à la complétude de l'analyse et d'une volonté d'échapper à la surinterprétation. Si la seconde raison est une constante de mon parcours de chercheur, mon souci d'exploration des voies de la généralisation de mes analyses m'a un temps amené à prendre le risque de ces recours. Si j'y ai été moins enclin après les dates signalées, c'est d'une part du fait de l'inscription d'une partie de mes travaux, à ESO, au sein de recherches collectives beaucoup plus ciblées que mes recherches initiales, et d'autre part du fait de ma prise de connaissance progressive d'analyses, pour la plupart postérieures à la soutenance de ma thèse (2002), me permettant de réduire ce risque.

L'« effet de lieu » est l'un des termes résumant l'une des quatre séries (avec l'effet de classe, de culture et de mobilité) de « (...) *facteurs explicatifs de la géographie sociale* » (Frémont, Chevalier, Hérin et Renard, 1984, 159) retenus par les fondateurs de l'UMR ESO. Ces auteurs étaient conscients du caractère incertain de l'expression : « *l'effet de lieu est présenté comme un facteur explicatif de l'organisation des sociétés. Mais, inversement, il faut admettre que "l'effet de lieu" est produit par l'organisation des sociétés. En fait, une telle contradiction (...) ne peut jamais être totalement dépassée, si ce n'est par l'émergence d'un paradigme nouveau, ou par un effort supplémentaire dans l'approfondissement des analyses* » (177). Lorsque j'ai employé cette expression pour qualifier les formes du phénomène sportif à Montpellier (Keerle, 2002b, 496-508), c'était faute de disposer d'informations relatives à chacun des sports concernés. Depuis, j'estime qu'aucun « paradigme » ultérieur ne permet de renouveler ce facteur d'explication en géographie, même si l'approfondissement des analyses permet de lui conférer un sens plus précis, et même si

cette précision reste améliorable (Keerle et Viala, 2018b), sachant qu'il s'agit d'un effet de composition dont il faut éviter la surinterprétation causale (Grossetti, 2022, 191).

Réemploierais-je aujourd'hui à propos du sport le terme « substance » (Keerle, 2006c), après la critique que C. Chivallon (2008) a faite d'une des versions de sa définition par J. Lévy et M. Lussault ? Oui, car « (...) *selon la discipline, selon les domaines, (...) le statut des termes analytiques et de l'espace de pertinence qui leur est associé est différent (...)* » (Berthelot, 2001b, 229). Le projet disciplinaire de la géographie n'est pas celui de l'anthropologie, le domaine du sport n'est pas celui du tourisme, même si ces deux derniers, dans le cas des sports de nature, peuvent assez fréquemment se recouper. Affirmer la prise en compte d'une conception objective de l'espace ne signifie pas nécessairement que l'on attribue « (...) *à l'imaginaire le rôle du pôle repoussoir du réel (...)* » (Chivallon, 2008, 79) tant il ne s'agit pas, pour la « substance » d'un de ces termes analytiques « (...) *construits à l'image des concepts des sciences de la nature (...)* » (Berthelot, 2001b, 229). Seule la lecture d'une acception de ce terme basée sur une version décalée de sa définition dans le DGES (dans son article « espace » : « (...) *dimension non spatiale des objets spatiaux (...)* », Lévy et Lussault, 2003a, 332 ; 2013a 360), réduisant la référence à son espace de pertinence, explicitée dans l'ensemble de l'article « substance » (Lévy, 2003i, 2013i) de ce dictionnaire, a pu permettre à C. Chivallon d'interroger son caractère aporétique (« (...) *la spatialité est-elle la dimension non sociale des objets sociaux ?* », 2008, 79) afin de développer un raisonnement certes stimulant, mais dont je ne partage pas le projet transdisciplinaire (Keerle, 2011a). Bel exemple « d'irréductible inscription du travail scientifique dans le langage » (cf p. 119)...

Avant d'en venir à la question de la cumulativité du savoir, il est nécessaire de vérifier (et de confirmer) la mesure dans laquelle les possibilités d'assimilation du réel par les travaux de J.-M. Berthelot sont aujourd'hui jugées, hors de la géographie, comme encore pertinentes. Selon la sociologue M. Hirschhorn, « (...) *la typologie des schèmes d'intelligibilité, comme c'est souvent le cas des typologies, a connu un succès certain (...)* (2011, 100). Il ne m'appartient pas, en tant que géographe, de commenter ce constat, mais il aurait été indécent de ne pas le mentionner. Il en est de même d'une des critiques apportées à cette facette de la réflexion épistémologique de J.-M. Berthelot, étant donné l'usage que j'en propose. Il s'agit de celle qu'en a faite M. Grossetti, même si elle se place plutôt sur le terrain de sa discipline : « (...) *je ne pense pas que l'on puisse construire une typologie satisfaisante des courants sociologiques sur un principe unique, ni ramener ceux-ci à un noyau logique tel que les schèmes de J.-M. Berthelot. (...) Comment conserver ce qui fait la force et l'intérêt (...) du pluralisme explicatif, et l'idée des schèmes, en allant au-delà de cette typologie ? (...) Au lieu de placer chaque courant dans une catégorie caractérisée par un schème, il faudrait alors en déconstruire les fondements selon plusieurs dimensions. J'en propose ici cinq, que j'esquisse rapidement* » (2011, 191). S'en suivent, en plus des schèmes d'intelligibilité, des esquisses relatives :

- aux ontologies (« (...) *types d'êtres, d'états ou de processus pris en compte* », 192) ;
- aux « (...) *postures épistémologiques (...)* » (*ibid.*), formulation qui recouvre aussi bien des alternatives entre postures compréhensive, explicative ou « (...) *discursive (...)* » ([ce qui signifie alors que] (...) *la dimension cognitive de l'action ne peut être appréhendée directement (...)* », *ibid.*) que « (...) *le rapport entre les constructions théoriques, ou formes de généralisation, et les observations empiriques (...)* » (193) et la question de l'engagement du chercheur ;
- aux niveaux d'analyse (ce qui renvoie aux échelles que j'ai évoquées p. 88) et aux types de contextes ;
- au caractère statique ou dynamique des approches.

L'auteur conclut : « *cette liste de dimensions n'est peut-être pas suffisante, mais elle me paraît toutefois capter une bonne partie des variations entre lesquelles tout sociologue, et plus généralement tout chercheur en sciences humaines et sociales, doit se déterminer, implicitement ou explicitement* » (194). La plupart de ces dimensions de l'analyse ont déjà été prises en compte par J.-M. Berthelot,

mais avec un agencement différent (cf ce qui précède en 2.1, 2.2 et 2.3) ou peuvent être rattachées aux questions métathéoriques évoquées par F. Vandenberghe (cf pp. 56-57). M. Grossetti a déjà développé ses propositions les plus originales sur ces questions en 2004. Entre 2011 et 2020, il n'avait encore que peu précisé ces « esquisses », sauf dans le cas des ontologies, dans un texte où il considère que « (...) *les chercheurs ont pris conscience de leur communauté de caractéristiques et d'intérêts intellectuels au-delà de ces différences disciplinaires et théoriques et se sont efforcés de mieux expliciter un fond commun d'exigences épistémologiques, de concepts et de méthodes* » (2018, 251), évoquant alors les trois volumes de la série d'ouvrages portant en titre commun *Faire des sciences sociales*, et déclinés en : *Comparer*, (Remaud, Schaub et Thireau, 2012b) ; *Critiquer* (Lemieux et Haag, 2012), et *Généraliser* (Désveaux et De Fornel, 2012), dont je me suis déjà inspiré (cf pp. 79, 92 et 96), et ne comportant qu'un seul texte de géographe (Gelézeau, 2012), laquelle plaide en faveur d'une approche de type « studies », pour 33 contributions. En mars 2022 j'en concluais qu'au final, pour le géographe, le principal complément de l'intérêt de l'explicitation de la pensée épistémologique de J.-M. Berthelot me semble résider dans le traitement de la question du raisonnement par cas, sur lequel je renvoie à la section 1.2.4, p. 86 *sqq.*). La publication de l'ouvrage *Matière sociale* (Grossetti, 2022 ; livre dont les premières esquisses sont apparues dans *HAL-SHS* en 2020, mais dont je n'ai pris connaissance qu'à la toute fin de la rédaction de ce texte) ouvre de nouvelles pistes d'analyse. Il propose une série de termes, soit néologismes conceptuels tels que « activité » (pour échapper aux étiquetages provoqués par les termes « action » ou « pratique ») ou « collectif à base spatiale » (pour échapper au flou de la notion de territoire), soit plus classiquement recompositions conceptuelles de significations préalables (« ressources cognitives », « collectif analytique »...) en les comparant aux constructions théoriques d'autres auteurs de manière particulièrement heuristique. En attendant de pouvoir prendre la pleine mesure de ses apports à ma réflexion, j'en retiens la modestie (« *l'analyse des phénomènes spatiaux est un des problèmes les plus difficiles des sciences sociales* », 184) et une position implicitement moins critique vis-à-vis des travaux de Jean-Michel Berthelot qu'en 2011 (cf page précédente), peut-être liée à sa prise de conscience du caractère situé de ses travaux dans la « trialectique » échelle de masse, échelle de temps, échelle de généralité des phénomènes sociaux (cf p. 88 et annexe n° 10).

## **2.4 Explicitation de la cumulativité potentielle de chacun des objets conceptuels (données, modèles, programmes...) analysés, en géographie comme entre géographie et autres disciplines**

*« L'objet dont les disciplines économiques, sociologiques ou politologiques ont à rendre compte est fondamentalement le même. C'est la même société, le même tissu de relations sociales infiniment diversifiées mais réellement insécables, ce sont les mêmes hommes, pris dans le même réseau social, que l'économiste, le sociologue, le politologue et les spécialistes de maintes autres disciplines soumettent à observation, depuis leurs observatoires particuliers. Les héritiers de Marx, qui devraient mieux que quiconque demeurer attentifs, en toutes circonstances, à l'unité réelle de la totalité sociale, résistent souvent mal aux effets sournois de la division du travail savant, surtout s'ils laissent se rigidifier, dans leur pensée, des distinctions comme celle de la base et des superstructures. Ils deviennent ainsi victimes ou complices d'un éclatement de la théorie sociale qui fragmente l'unique objet social en pseudo-réalités distinctes. L'affaire serait de médiocre importance, si les sciences sociales atteignaient déjà un stade de développement comparable à celui des sciences naturelles, auquel cas le foisonnement des recherches spécialisées ne nuirait en rien à la circulation des résultats et à la fertilisation croisée des recherches. Mais, comme on est loin du compte à cet égard, le cloisonnement disciplinaire des recherches, des méthodes et des objets sociaux auxquels les unes et les autres sont censées s'appliquer produit plus de souverainetés provinciales que de connaissances vérifiables et utilement exportables d'une province à l'autre... » (Fossaert, 1981, 7).*

« (...) en chimie, en biologie, il ne viendrait à l'idée de personne d'établir une hiérarchie de valeur entre les différentes facettes [de la géographie], encore moins de lancer des ostracismes contre elles. On a compris depuis longtemps que toutes sont solidaires et qu'une découverte dans une a des répercussions dans les autres, que la connaissance scientifique les englobe toutes. Pourquoi faut-il que ces attitudes subsistent encore parmi les géographes français ? » (Fouet, 1980, 32).

« Les "révolutions" conceptuelles et les "tournants" successifs au sein de la discipline (et, plus largement, au sein des sciences sociales) ont laissé sur leur passage un bric-à-brac de termes et de notions dont la redondance est considérable. Aussi peut-il être utile, une fois de temps en temps, de renoncer à la compétition pour la création de paradigmes et de chercher au contraire à tisser des liens entre les traditions existantes en misant sur leur relative complémentarité » (Grossetti, 2004, 16).

« (...) il ne s'agit pas de se priver d'un stock d'informations parce que l'on est en désaccord sur l'interprétation » (Remy, 2015, 32).

Considérer que « les disciplines anthroposociales ont un horizon de réalité commun » (cf p. 116) dans lequel elles instituent des objets de connaissance distincts tout en partageant des schèmes transversaux d'analyse, le tout dans une conception de la science qui la caractérise comme « (...) effort de cumulativité critique (...) » (Berthelot, 2008, 210) amène nécessairement à interroger les modalités du cumul des connaissances. Comme en témoignent les citations ci-dessus, cette interrogation m'est venue très tôt, dès la lecture de Robert Fossaert, avant que j'en trouve des illustrations dans ma discipline de formation (Robert Fouet, 1981, cité dans Keerle, 2002b, p. 104 bis), puis plus récemment chez différents auteurs qui ont informé mon parcours de recherche car sensibles à la géographie (Michel Grossetti, Jean Remy). J.-M. Berthelot s'est régulièrement intéressé à cette question (1993, par exemple), considérant ainsi que « (...) les disciplines se donnant un objet clairement circonscrit peuvent plus facilement mettre à l'épreuve et construire dans la durée et la cumulativité des programmes particuliers d'analyse ; à l'inverse la sociologie, et nous semble-t-il également l'histoire, semblent être toujours susceptibles de basculer d'une explication à l'autre (...) » (1990, 237-238). La géographie me semble logiquement absente de cette appréciation, dans la mesure où ses objets d'analyse sont plus ou moins « clairement circonscrits » selon ses différentes branches. Ayant tenté jusqu'à présent d'explicitier dans ce travail les possibilités ou les difficultés de la cumulativité des apports de mes travaux avec différents corpus scientifiques dans et hors de ma discipline de formation, j'ai surtout mis en valeur les questions de cumulativité entre programmes d'analyse, compte tenu de ma focalisation sur l'explication sociale en géographie. Mais les corpus scientifiques ne se limitent pas aux programmes d'analyse, ce que rappelle le dernier ouvrage auquel J.-M. Berthelot a pu collaborer sans pouvoir y terminer sa contribution. Il est heureusement possible de préciser les modalités de sa participation à cet ouvrage, résumées par Bernard Walliser. Celui-ci a « (...) connu J.-M. Berthelot lors d'une intervention impromptue à venir parler d'économie cognitive à Toulouse-Le Mirail. Son ouverture d'esprit nous a d'emblée engagés dans un dialogue fécond qui s'est maintenu jusqu'à ses derniers jours » (Walliser, 2011, 81). Il considère que le groupe de travail que J.-M. Berthelot avait alors constitué pour entreprendre *Épistémologie des sciences sociales* (2001d), dont j'ai déjà extrait nombre d'analyses dans les parties précédentes de ce travail, a lancé le projet qui devait aboutir à l'ouvrage *La cumulativité du savoir en sciences sociales. En hommage à Jean-Michel Berthelot* (2009), « (...) autour d'un groupe de travail à peine modifié » (*ibid.*). À peine modifié (en particulier pour Robert Franck, Pierre Livet et Bernard Walliser), mais dont certains auteurs, en particulier du côté des géographes, diffèrent du collectif de 2001, D. Pumain occupant ainsi la place tenue par J.-F. Staszak<sup>13</sup> dans l'ouvrage précédent, ceci dans la logique de sa proximité, au sein de son réseau de relations scientifiques, avec B. Walliser (*L'Espace géographique*, 2007)...

---

<sup>13</sup> J.-F. Staszak ayant par ailleurs changé de poste d'enseignant (de Paris à Genève) en 2004.

Le texte de cadrage formant une partie de l'avant-propos de cet ouvrage, sur lequel je vais m'appuyer *via* toutes les citations en exergue des paragraphes de la première sous-section qui suit, co-écrit au départ par J.-M. Berthelot, « (...) *lui doit donc beaucoup* » (Walliser, 2009, 18). Cependant, J.-M. Berthelot étant décédé en 2006, il est probable qu'auraient pu, sinon, figurer dans ce livre collectif des éléments de liaison avec ses analyses précédentes des liens entre disciplines ou entre styles disciplinaires. Cet ouvrage ne cherchant pas à « (...) *prétendre fournir une méta-théorie de la cumulativité qui s'imposerait partout et toujours* (...) » (8), son avant-propos se focalise sur les types d'objets conceptuels communs aux corpus scientifiques de toutes les disciplines des sciences sociales. Il propose donc surtout une taxonomie des outils d'analyse de la cumulativité intradisciplinaire, même si, prenant en compte l'évolution de chacune d'entre elles, il évoque leur environnement. Il se limite alors à considérer que « *tout corpus scientifique évolue sous l'impulsion d'échanges avec le milieu extérieur, qui s'accompagnent d'adaptations immédiates ou différées pour assurer une cohérence avec le reste du corpus. Il s'agit de relations assurées avec le système social de référence ou de communications établies avec le corpus d'autres disciplines. Les échanges sont de deux types selon qu'il s'agit d'importations en provenance de l'extérieur ou d'exportations vers l'extérieur, ces dernières incluant les suppressions pures et simples d'objets conceptuels du corpus* » (11). Si ce type d'échanges, pour ce qui est des « communications établies avec le corpus d'autres disciplines » est régulièrement évoqué dans les textes traitant des relations entre la géographie et d'autres sciences anthroposociales, c'est d'une manière relativement aléatoire et souvent « métathéorique » (pour une exception, voir Staszak, 1997) qui me semble pouvoir être rationalisée en utilisant la taxonomie des outils d'analyse proposée dans l'ouvrage. C'est pourquoi j'introduirai dans la suite du propos, en plus de sous-sections consacrées aux différentes formes de la cumulativité qui y sont distinguées (syntaxique, sémantique et interprétative ; verticale et horizontale ; diachronique et synchronique), une sous-section portant sur la cumulativité entre la géographie et les autres disciplines (déclinée en deux temps), et une autre consacrée à la cumulativité intradisciplinaire, le tout étant d'abord relié à mes propres expériences. Enfin, pour ce qui est des « relations avec le système social de référence » (la société française contemporaine, et plus particulièrement sa partie nord-ouest « couverte » par ESO), dans mes travaux, à la différence d'une grande partie de mes collègues de ce laboratoire (pour un exemple passé, voir Séchet, 2017), elles sont restées trop limitées jusqu'à présent, ceci pour des raisons indépendantes de ma volonté (déjà signalées, pp. 85 et 88-91) pour avoir eu un effet sur ma réflexion quant à la cumulativité du savoir. Plus encore que les thèmes précédents de l'épistémologie analytique, celui-ci invite à explorer l'organisation des objets conceptuels de ma discipline de formation, mais je limiterai mes développements sur ce point à ses domaines que j'ai le plus fréquentés. Enfin, si la manière dont les diverses formes de cumulativité sont présentées dans l'avant-propos de l'ouvrage a une portée heuristique considérable, il faut noter que l'enchevêtrement de ces formes, dès que l'on aborde un exemple précis, est tel, du fait du « tissage transversal des terminologies, des techniques, des programmes, des langages » (cf p. 131) dans chaque discipline, qu'il rend leur distinction parfois plus complexe que l'identification des programmes et des styles d'analyse qui a été proposée précédemment. Pas de tableau systématique, donc, mais des illustrations qui visent à la complémentarité pour assurer la cohérence de cette section de mon texte.

#### **2.4.1 Des supports de la cumulativité, et de ses formes (premières caractérisations)**

*« Toutes les sciences sociales mettent en exergue un corpus scientifique composé d'objets conceptuels suffisamment autonomes et repérables pour en permettre une identification distincte. En fonction de leur proximité au terrain d'étude, ces objets conceptuels peuvent être regroupés et ordonnés selon trois niveaux principaux : les données, les modèles et les programmes. Chaque objet conceptuel d'un niveau a ses caractéristiques propres quant à sa syntaxe (langage de description),*

*sa sémantique (champ de validité) et son interprétation (lecture informelle) » (Walliser, 2009, 8)<sup>14</sup>.*

Cet extrait du texte de cadrage de l'ouvrage *La cumulativité du savoir en sciences sociales* est un bon exemple de sa cohérence avec les choix précédemment effectués par J.-M. Berthelot. Sa principale nouveauté par rapport à la partie de ses travaux sur laquelle je me suis appuyé jusqu'à présent est l'exhaussement de la notion de modèle. Mais cette notion était déjà présente dans ses premiers travaux d'épistémologie analytique. En voici un exemple concernant explicitement la géographie : « (...) *l'analyse de système occupe en sciences sociales une position particulière : elle est surtout utilisée pour décrire des systèmes physiques (en économie et en géographie notamment) plus facilement accessibles à son formalisme mathématique, ou pour définir des recherche-actions, c'est-à-dire des recherches ne se donnant pas pour objectif premier la connaissance d'une situation mais sa transformation. Simultanément sa neutralité théorique et disciplinaire et son efficacité technique la font apparaître aux yeux de certains comme un instrument d'intégration de perspectives diverses, comme un programme assez puissant pour articuler sous sa dominance divers schèmes d'intelligibilité. Néanmoins il est aisé de montrer qu'elle constitue un développement et une généralisation du schème fonctionnel, dont elle ouvre la logique, en substituant au modèle physiologique besoin/fonction, le modèle cybernétique téléconomie/régulation (...) » (Berthelot, 1990, 69)<sup>15</sup>.*

Cette référence contextuelle à certains types de modèles en géographie ne signifie pas que J.-M. Berthelot adhérerait à une conception qui réduirait le texte scientifique à une « (...) *orientation réaliste (...) (inspirée du positivisme logique) (...) [selon laquelle] (...) les sciences humaines et sociales ne peuvent prétendre à la scientificité qu'en renonçant à leurs connivences avec le langage de la métaphore (...) » (2003, 7). Sa conception de la notion de modèle était ainsi proche, par exemple, de celle que développera par la suite B. Debarbieux, suggérant « (...) *que la signification métaphorique, quand elle renvoie au rapport aux lieux des individus et des collectifs, loin de menacer la pureté du lexique de la rhétorique scientifique, peut nourrir au contraire la réflexion sur les concepts et les catégories qui la composent » (2014, 70). Et pour le formuler de manière plus précise, j'adhère à l'idée que « (...) la différence entre modèles et métaphores tient principalement à ceci : la figurativité d'une métaphore est une figurativité du contenu. La figurativité d'un modèle est une figurativité formelle » (Utaker, 2002, 219). Ainsi, « *accepter de voir dans le modèle un moment de toute théorisation est peut-être ainsi ce qui interdit, précisément, d'en faire une méthode » (Mathiot, 2002, 236). L'ensemble de ces remarques vise à signaler que je récusé le fossé sémantique établi entre les expressions « métaphore spatiale » (Lévy-Piarroux, 2003, 2013) et « modèle » (Moriconi-Ébrard, 2003b, 2013b) dans le DGES<sup>16</sup>. Plus concrètement, j'ai aussi utilisé les métaphores relatives à l'amarrage, l'ancrage et l'enracinement, ravivées par B. Debarbieux (2014) dans le texte évoqué ci-dessus, pour qualifier les attitudes des acteurs sociaux résidant dans le périmètre du territoire de la course camarguaise (Keerle, 2021b).***

*« Les objets conceptuels de tout corpus scientifique s'avèrent plus ou moins comparables, selon chacune des trois dimensions qui les caractérisent. La cumulativité syntaxique est d'autant plus forte que les objets conceptuels sont mieux compatibles quant à leur forme analytique. La*

---

<sup>14</sup> L'auteur précise que « *des objets conceptuels supplémentaires comme les lois ou les théories sont parfois considérés dans la littérature (...) » (Walliser, 2009, 8) et sont intégrés dans les catégories citées.*

<sup>15</sup> L'expression « systèmes physiques » s'appuie sur une référence à un ouvrage dirigé par Yves Guermond (1984).

<sup>16</sup> Une discussion pluridisciplinaire publiée ultérieurement montre que les géographes utilisant traditionnellement la notion de modèle en ont des conceptions encore plus diverses que celles identifiées par F. Moriconi-Ébrard. J'en retiens une précision de D. Pumain qui renforce la pertinence du tableau n°2 p. 126 à propos de l'« analyse spatiale » : « *je pense (...) que notre projet explicatif n'est pas différent de celui des sciences dures, bien que nous ayons, bien sûr, à tenir compte d'une plus grande variété contextuelle des processus, ce qui complique l'énoncé des lois : il faut toujours préciser un grand nombre de paramètres et de règles de contexte avant de pouvoir énoncer une loi. Cela réduit d'autant la portée explicative des modèles » (Pumain, dans Guermond, 2014).*

*cumulativité sémantique* est d'autant plus forte que les objets réalisent un recouvrement plus exhaustif de leurs champs empiriques. La *cumulativité interprétative* est d'autant plus forte que les objets conceptuels sont fondés sur des visions du monde semblables ou renvoient à des mécanismes sous-jacents similaires. Ces trois formes de cumulativité dépendent les unes des autres et conduisent le corpus scientifique à osciller entre deux états extrêmes : d'une part, il apparaît comme une collection d'objets conceptuels incommensurables par leur langage, leur référent et leur interprétation ; d'autre part, il se présente comme un système d'objets conceptuels unis sous un langage, un champ et une interprétation uniques » (Walliser, 2009, 12-13).

En combinant cette logique des formes de la cumulativité avec celle de leurs supports (cf citation précédente de cet ouvrage en début de section), il serait déjà nécessaire d'illustrer leur pertinence à travers neuf exemples précis, ceci sans compter les autres formes de cumulativité qui seront abordées par la suite. Tâche d'autant plus considérable que la cumulativité prend « (...) des options fort différentes selon les disciplines [puisque] la façon dont chaque discipline fixe ses frontières et appréhende la question est symptomatique d'elle-même » (8 et 19). Cette illustration exhaustive restera donc hors de portée dans l'immédiat, d'autant plus que, comme signalé dans la première partie de ce texte, les problèmes posés par la cumulativité dans ma discipline de formation sont souvent esquivés par ostracisme implicite ou explicite (cas du périmètre des auteurs, des choix des termes à définir, et des références du DGES) des alter-géographes que chaque auteur se choisit (ou, dans les manuels, par euphémisation des contradictions – cas de la perception-représentation-conception-affectation, cf p. 69). En voici un nouvel exemple : selon D. Pumain, qui « (...) ne prétend (...) pas avoir restitué une image fidèle des positions épistémologiques des géographes dans leur ensemble »<sup>17</sup> (2009, 196) dans sa contribution à cet ouvrage, « il va de soi que la géographie dite "théorique et quantitative" se situe d'emblée dans cette perspective [l'objectif de la construction d'un savoir cumulable], moins évidente pour le paradigme mésologique, ou encore pour les tenants d'une approche subjective de la territorialité et de la construction des lieux » (*ibid.*). Moins « évidente », c'est certain. Mais qu'on la qualifie ou pas par une épithète, l'orientation pas seulement « quantitative » et tout autant théorique que je développe dans ce texte a bien cette perspective, nécessitant de tenir ensemble plutôt que de les séparer ce que G. Di Méo qualifie de champs kantien, cartésien et durkheimien de l'espace (2014, 78). Ces deux dernières références montrent bien dans certains cas la difficulté de la cumulativité interprétative en géographie, sur laquelle j'insiste particulièrement tout au long de ce travail. Cette appréciation n'a pourtant pas de prétention systématique, tant elle ne s'appuie que sur les domaines de recherche que j'ai été amené à appréhender. Autant puis-je l'asserter en particulier au niveau des grandes synthèses valant soit pour la discipline (par exemple, les articles du DGES signés M. Lévy ou M. Lussault, l'approche de R. Brunet – pour sa 25<sup>ème</sup> loi), soit pour certains de ses modèles (par exemple, celui de la formation socio-spatiale de G. Di Méo, celui de l'antimonde de R. Brunet), ou de ceux qu'elle a au moins un temps, importés (comme celui des coquilles de l'Homme), autant je ne doute pas que des formes de cumulativité interprétative puissent exister dans certaines de ses branches, dont la géographie de l'environnement. En restant dans le périmètre de mes explorations, il en est dès lors de même pour ce qui concerne la cumulativité sémantique, quoique de manière moins tranchée. J'ai ainsi pu m'appuyer à plusieurs reprises sur certaines caractérisations sémantiques des auteurs précédemment cités, comme sur celles d'autres auteurs dont je considère les programmes d'analyse, pour autant que je puisse les identifier, au moins partiellement compossibles avec celui que j'essaie d'illustrer. C'est au niveau des données que les cumulativités syntaxique (la plupart du temps, mais pas dans le cas de la géographie pratiquée par G. Ritchot en 1999, cf p. 139), sémantique (le plus souvent, mais plus au sein de chacune des branches et terrains « régionaux » - au sens infra comme supra-national - de la

---

<sup>17</sup> Heureusement, car mesurer l'influence de la géographie « théorique et quantitative » en considérant qu'elle a amené « (...) un géographe marxiste comme Roger Brunet à intituler un chapitre "Lois de l'espace" dans son ouvrage *Mondes nouveaux* (...) » (Pumain, 2009, 172) est pour le moins une conception étrange du « marxisme ».



géographie qu'entre ceux-ci et les géographies synthétiques), et interprétative (parfois) me semblent les plus évidentes dans ma discipline de formation. Les ouvrages de type atlas, de même que la géographie universelle dirigée par R. Brunet (où les chorèmes sont plus ou moins mobilisés selon les différents auteurs) sont des exemples de ces objets dont une analyse fouillée permettrait de préciser les appréciations ici rapidement formulées.

*« L'absorption d'éléments externes dans un corpus scientifique fait apparaître des dissonances cognitives ou plus simplement des chevauchements sans contradiction entre les objets conceptuels. Des restructurations majeures des objets conceptuels sont alors effectuées pour rétablir tant la cohérence d'ensemble que la concision globale, et conduisent à définir deux types de cumulativité, associées à des objets de même niveau ou de niveaux différents. La cumulativité verticale est d'autant plus forte qu'au regard d'un champ empirique donné, l'articulation entre les données, les modèles et les théories est mieux réalisée, dans le sens ascendant et descendant. La cumulativité horizontale est d'autant plus forte qu'au travers de divers champs empiriques, l'articulation est mieux établie soit entre les données, soit entre les modèles, soit entre les programmes » (Walliser, 2009, 14).*

Ces formes de cumulativité étant ici à considérer indépendamment de leur dimension temporelle (diachronique ou synchronique), je préciserai un peu plus loin comment je comprends mon propre parcours par rapport à ces deux autres qualifications. Par contre, au-delà de l'aperçu déjà signalé (cf p. 95), je peux d'ores et déjà fournir deux exemples de la pertinence de cette voie d'analyse basés sur des développements précédents, le premier à propos de la thématique du sport, le second à propos de celle de l'aménagement du territoire.

Ainsi, les développements théoriques des travaux de J.-P. Augustin, par leur amalgame de théories issues de l'analyse spatiale et de certaines formes de géographie sociale ou culturelle (au sens le plus extensible de ces expressions), mais aussi de théories sociologiques différentes (cf p. 63), présentent le risque d'une surinterprétation en termes de cumulativité verticale forcée. Quant à sa non-référence à ses travaux sur l'emploi sportif dans ses publications référées en géographie, elle est l'indice d'une difficulté de cumulativité horizontale des programmes et modèles qu'il utilise, laissant ces données orphelines de théorisation, ce qui ne devrait pas être un problème en soi (style de « géographie descriptive », cf p. 138), mais mériterait d'être explicité.

Chez R. Brunet, la notion quelque peu fourre-tout d'antimonde (cf note n° 125, p. 65) dans laquelle il inclut le sport présente de son côté une forme de surinterprétation en termes de cumulativité horizontale des données (même si c'est en négatif) qui composent cette notion. Dans le premier cas, la tentation est grande de privilégier l'autonomisation disciplinaire au détriment de la cumulativité verticale. Dans le second, cette autonomisation se paie en termes de légitimation auprès des autres disciplines, question qui préoccupe souvent les géographes.

Mes travaux, ou ceux auxquels j'ai participé, relatifs à « l'aménagement du territoire » témoignent d'une cumulativité des modèles (plus ou moins formalisés) de l'alternative à la CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation et Excellence ; Bouba-Olga et Grossetti, 2018 ; Bouba-Olga, 2020) et de la centralité-décentralité (cf p. 78). Il faut remarquer qu'une de mes analyses dans le domaine de la justice spatiale (Keerle et Viala, 2020) aurait vu son argumentation en termes de faisabilité amoindrie si, peu auparavant, cet économiste et ce sociologue n'avaient développé leur propre approche de la proximité en économie, « champ empirique » (cf citation ci-dessus) en plein essor (Talandier et Pecqueur, 2018) qui a pu jouer ici le rôle d'impulsion de l'évolution de ma modeste contribution au corpus scientifique de la géographie.

Enfin, si l'on applique l'interrogation sur la cumulativité horizontale à l'ensemble de la discipline, on constatera aisément que l'ouverture de nouveaux thèmes d'analyse peut se traduire par des perspectives favorables. Il en est ainsi par exemple du développement des approches géographiques de l'art ou des animaux dont l'étude de la course camarguaise pourrait s'enrichir au-delà des simples évocations auxquelles je me suis limité jusqu'à présent (cf 1.2.3b).

## 2.4.2 De la cumulativité interdisciplinaire : un exemple cardinal

« Prenons garde toutefois que cette recherche dépasse très largement la compétence des géographes : leurs amis sociologues et psychologues ont beaucoup à dire sur le sujet, c'est leur métier » (Brunet, dans Grasland et François, 1997, 305).

« (...) il n'y a pas de différence de valeur, pas de hiérarchie axiologique entre discipline, sous-discipline et courant disciplinaire. Le fait que l'on puisse déterminer ici des liens de dépendance, là de hiérarchie, dans l'organisation des activités de recherche n'implique pas la soumission des uns ni la domination des autres » (Charaudeau, 2012, 180).

Dès 2006, dans le prolongement de ma thèse, j'ai tenté de promouvoir une approche interdisciplinaire au sein de l'UMR ESO, suite à un séminaire portant sur la notion de représentation, me démarquant de l'usage qu'en avait alors fait B. Debarbieux en géographie, pour déplacer l'analyse du côté des représentations sociales (Keerle, 2006e – cf T n° 2, 2007a). Les contributions conjointes de la sociologue I. Danic (2006) et de la psychologue S. Depeau (2006) dans la revue interne du laboratoire me laissaient très naïvement espérer un progrès rapide de l'interdisciplinarité, au moins dans mes collaborations de recherche avec ces collègues. Mais il s'est avéré que les obstacles cognitifs à ce progrès sont plus importants que je ne l'aurais imaginé. Et même si ce sont les difficultés de cumulativité des données, des modèles et des programmes qui sont les plus saillantes, une fois la rencontre interdisciplinaire enclenchée, deux autres obstacles se sont avérés particulièrement importants, le premier en amont de la recherche, le second en aval.

Travailler sur les représentations de l'espace, certes, mais à partir de quel terrain ? L'entrée par l'espace<sup>18</sup> s'est avérée trop « géographique » pour mes deux collègues. Il fallait donc trouver un terrain commun dans le registre de l'approche par les populations ; ce fut celui de l'enfance/adolescence<sup>19</sup>, puisque j'avais commencé mes collaborations avec le géographe O. David dans ce domaine, au gré de projets de recherche avortés faute de validation par un certain nombre d'évaluations, donc faute de crédits de recherche.

La publication issue de cette collaboration (Danic, Depeau et Keerle, 2017) avait surtout pour but de montrer l'intérêt du cadre d'analyse de la cumulativité des savoirs résumé par B. Walliser à partir d'une mise en perspective générale des travaux en géographie, psychologie (plus précisément « (...) dans les champs cognitif et social de la psychologie développementale » (Depeau, dans *ibid.*, 129) et sociologie relatifs aux rapports entre enfance et espaces. Cette mise en perspective embrassant l'ensemble des travaux connus de chacun des auteurs, le potentiel de cumulativité de ces travaux a pu être exposé avec un certain optimisme, même nuancé. Le tableau qui figure page suivante, présenté au colloque qui précéda cette publication, est plus représentatif de mes propres analyses (pour sa colonne « géographie ») et des divergences d'interprétation de la grille d'analyse proposée par B. Walliser à partir de nos expériences respectives. C'est ainsi par exemple que la différence d'appréciation quant à la cumulativité syntaxique des données entre le géographe et la psychologue tient aux éléments d'analyse en jeu : j'insistais sur l'hétérogénéité des bases de données à l'échelle infracommunale tandis que S. Depeau évoquait l'usage conjoint des GPS pour le suivi de la mobilité des enfants. Quant aux difficultés de rencontre entre le géographe et la sociologue, elles sont autant

---

<sup>18</sup> J'avais espéré renforcer la cohérence de mon parcours de chercheur en travaillant, dans le prolongement de l'opération de recherche MAGIE, sur les espaces verts de Rennes (cf pp. 44-46).

<sup>19</sup> La dynamique ainsi engendrée n'a pour le moment débouché que sur des collaborations dans le domaine de l'enseignement, un projet de recherche émergeant avec un collègue australien ayant été différé pour cause de conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus causant la maladie de la Covid-19. Je suis particulièrement fier du cours « Retour épistémologique » effectué en duo avec S. Depeau et proposé aux étudiants de master 2 depuis 2013 ; du côté d'I. Danic, il s'agit de la séance commune entre étudiants du master 2 de géographie Dynamiques sociales et aménagement des territoires et du master 2 de sociologie Dynamiques sociales et territoires depuis qu'elle en est responsable (2019).

liées aux incompréhensions traditionnelles entre ces disciplines qu'aux spécificités des positions ontologiques réciproques (comment pourrais-je être un géographe constructiviste, sans plus de précision ?), les collaborations interdisciplinaires entre chercheurs d'un même laboratoire s'effectuant parfois moins difficilement par thématiques interposées que par confrontation directe de programmes, même (ou surtout, selon la dimension sociale de la science) assez proches.

Tableau n°3

**Supports et formes de cumulativité entre disciplines :  
un tableau illustratif pour le Groupe Enfance de l'UMR ESO**

<b>Supports</b>	<b>Disciplines et formes de cumulativité</b>		
	<b>Psychologie</b>	<b>Sociologie</b>	<b>Géographie</b>
<b>Données</b>	Données qualitatives (entretiens, trajets commentés) et quantitatives (Jeu de Reconstruction Spatiale, questionnaire). Indicateurs (autonomie). <b>Cumulativité syntaxique possible</b> avec la géographie (partage d'indicateurs possibles en termes d'analyse des pratiques) et la sociologie (niveau d'analyse positionnel).	Données qualitatives (issues d'entretiens et d'observations). Plus rarement, données quantitatives (issues de questionnaires ou de recensements). <b>Difficultés de cumulativité interprétative avec la géographie.</b>	Manque d'un référent de qualification de l'espace adapté à la territorialité en construction des individus-enfants : <b>Difficultés de la cumulativité syntaxique.</b>
<b>Modèles</b>	Modèle écologique du développement. Modèle des représentations (approche plutôt constructiviste). <b>Cumulativité interprétative possible.</b>	Modèle de l'enfant acteur (sociologie de l'acteur). <b>Cumulativité syntaxique possible.</b>	Modèle de l'espace comme ensembles, séparés par des discontinuités, de contraintes et de ressources disposées dans l'étendue. <b>Cumulativité sémantique possible.</b>
<b>Programmes</b>	Schème dialectique/évolutionniste (Psychologie environnementale). Holisme. <b>Cumulativité interprétative nuancée</b> (description vs explication) ; possible avec la géographie.	Schème actanciel. Perspective constructiviste. <b>Cumulativité interprétative possible avec la géographie.</b>	Schème actanciel. <b>Intérêt de la cumulativité sémantique avec la psychologie environnementale.</b>

Source : Danic (Isabelle), Depeau (Sandrine) et Keerle (Régis), *Communication du Groupe Enfance de l'UMR ESO, Table-ronde « À quelle discipline appartiennent les enfants ? »*, Paris, 24 mai 2013 (autres membres du Groupe : Olivier David, Alain Legendre et Jean-François Thémines).

N.B. La formulation « Modèle de l'espace comme ensembles, séparés par des discontinuités, de contraintes et de ressources disposées dans l'étendue » a été proposée par J.-F. Thémines.

Ce tableau révèle ainsi la complexité de l'identification des formes possibles de cumulativité, en partie liée à la connaissance encore partielle de chaque discipline par les autres, et le chemin qui reste à parcourir pour généraliser à toutes les formes de cumulativité pour chacun de ses supports ce premier pas de l'analyse. Reste que cette expérience, dans la mesure où elle a été partagée par mes deux collègues, malgré ses limites, me paraît valider l'intérêt de conjuguer cumulativité et relations entre disciplines, question qui a probablement le plus pâti du décès de J.-M. Berthelot dans la conception de l'ouvrage dirigé par B. Walliser auquel je me réfère principalement dans cette section de mon texte. Afin d'argumenter de la pertinence du tableau qui précède, parmi les travaux portant sur la question des rapports entre disciplines, je m'appuierai donc ici sur des éléments de la discussion lancée par le linguiste, spécialiste d'analyse du discours, Patrick Charaudeau (2010, 2012), dans la mesure où il s'accorde avec Dominique Maingueneau (2010) pour endosser la conception de

l'existence, au moins pour une part, autonome des disciplines scientifiques proposée par Jean-Michel Berthelot. Il n'est guère surprenant que la géographie n'ait pas été évoquée dans cette discussion ouverte dans une revue dédiée à la recherche dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, mais cette distance peut ici être un avantage en termes de neutralité. Instruit des difficultés d'une interdisciplinarité tous azimuts, facilement immodeste, P. Charaudeau plaide « *pour une interdisciplinarité focalisée* » (2010, 205) et précise pour sa part que « *cette focalisation est circonscrite aux sciences humaines et sociales dont les lieux de pertinence sont déjà multiples* » (Charaudeau, 2012, 186). C'est bien un de ces lieux de pertinence que le tableau qui précède exemplifie, avec la longueur du délai séparant l'intention et la réalisation, car témoignant du stade pluridisciplinaire de la recherche. En effet, si « (...) *la pluridisciplinarité est considérée comme un premier moment "indispensable au développement de l'interdisciplinarité" (Resweber, 2011, 176) pour obliger différentes disciplines à se rencontrer à propos d'un même questionnement (...) alors, oui, se justifie ce moment. Car il permet précisément une véritable prise de conscience de la façon dont chaque discipline pose ses problématiques, développe sa démarche, définit ses concepts, manipule ses outils. Moment salutaire, car ce n'est qu'en entendant l'autre œuvrer que peut se faire cette prise de conscience ; prise de conscience de ce qu'apportent les outils de l'autre, et a contrario des limites explicatives de telle discipline en comparaison de telle autre, elle-même limitée* » (191-192). Limites illustrées par les caractères « possible », « difficile », « nuancé » ou « intéressant » des formes de cumulativité qui y sont indiquées.

Une fois cette étape franchie, en aval, se pose la question de la compatibilité des choix de terrains de recherche nécessaires pour développer l'interdisciplinarité. Dans le cas de la recherche effectuée avec le chargé de recherches CNRS A. Legendre (cf p. 95 *sqq.*), le déséquilibre était insurmontable : l'analyse partielle des environnements proches d'élèves de classes de chacune des six écoles des six communes choisies requerrait un temps beaucoup moindre que celui de l'analyse inédite et aussi complète que possible des politiques publiques concernées de ces six villes. Le temps nécessaire, à moyens humains identiques, pour fournir des résultats probants en psychologie environnementale est dans ce type de recherche (financée) beaucoup plus court que le temps nécessaire aux géographes pour aboutir à un objectif de même niveau.

Les difficultés de la cumulativité interdisciplinaire ont donc des sources variées, mais l'analyse des relations entre disciplines, vues de la géographie, nécessite aussi d'apprécier la place de ma discipline de formation dans le paysage des autres disciplines, ce qui constitue une de mes perspectives d'investigation au long cours. Mes premières explorations sur cette question ont révélé sans surprise qu'à propos de la notion de proximité, l'extension disciplinaire d'autres disciplines, dont l'économie, réduit le domaine spécifique de la géographie. Ainsi, si la recherche sur la notion de proximité précédemment mentionnée (David, Cahagne, Hellier, Keerle et Séchet, 2012, cf pp. 89-91) a, à mon initiative, opté pour sa définition institutionnelle, en économie, ce « (...) *courant dit institutionnaliste qui distingue trois types de proximité : géographique, organisationnelle et institutionnelle (...)* » (Mundler, 2013, 312) partage avec « (...) *le courant dit interactionniste qui rassemble en une seule catégorie appelée "proximité organisée" les proximités organisationnelle et institutionnelle (...)* une conception de la proximité géographique qui traduit la distance kilométrique entre deux acteurs, pondérée par le temps ou le coût de transport, et par la perception qu'en ont les individus » (*ibid.*). Il en est de même, quant à la réduction du domaine spécifique de la géographie, du côté de la sociologie pour la thématique de la participation (Fijalkow, 2013). Si les rapports de cumulativité entre la géographie et d'autres disciplines peuvent donc aboutir à des résultats identiques pour le géographe, la diversité des thématiques concernées justifie cependant de traiter ces rapports discipline par discipline, ce à quoi s'attacheront les exemples qui suivent. Ce qui n'est pas pour autant un point d'aboutissement puisqu'un économiste comme Boschma Ron peut concevoir la proximité dans une conception aussi métrique (2004) que précédemment signalé, sans pour autant dénier tout rôle à la géographie, mais à une géographie où la distance métrique ne jouerait plus un rôle essentiel (Levy et Ferru, 2016).

### 2.4.3 De la cumulativité interdisciplinaire avec... (autres pistes)

#### 2.4.3.a ... la sociologie, etc.

« (...) la sociologie qui est la science sociale par excellence (...) » (Bourdieu, 1995, 109).

« Il ne relève pas seulement de l'obnubilation ou de la pusillanimité intellectuelle de constamment relire Durkheim, Weber ou Simmel » (Javeau, 2001, 87).

« (...) j'ai surtout discuté les questions sur lesquelles mes propres réponses s'écartent plus ou moins fortement de celles que Bernard Lahire expose dans ce livre. J'ai signalé plus brièvement les nombreux points sur lesquels je ne vois pas de divergence majeure avec ses thèses. Mais le plus important est peut-être que nous nous posons assez souvent les mêmes questions. À l'issue de la lecture de ce livre, je me dis que nous sommes peut-être un certain nombre à avoir été influencés à un moment ou un autre par l'œuvre de Bourdieu, à avoir pris de la distance par rapport au cadre théorique que l'on y trouve, et à nous interroger sur l'espace social, les échelles d'analyse, les effets de contexte. Peut-être ne sommes-nous pas suffisamment nombreux, ni suffisamment en compétition, pour constituer un champ, mais je suis persuadé que nous partageons un même "monde" » (Grossetti, 2012a).

« La sociologie est une discipline de la thématization sous contrainte de justification empirique » (Berthelot, 1996, 161).

Comme le suggère cette dernière citation, le corpus scientifique de la géographie humaine ne peut apparaître comme « une collection d'objets conceptuels incommensurables par leur langage, leur référent et leur interprétation » (cf p. 148) avec celui de la sociologie, ce que J. Coenen-Huther a bien résumé en évoquant la « maison commune » de ces deux disciplines (2000 ; cf p. 34). Pour autant, si je n'ai pas eu à faire de choix de cumulativité avec la sociologie concernant les données (si l'on excepte l'échec signalé dans la section qui précède), il n'en est pas de même pour les modèles et les programmes. Comme l'a signalé Sylvia Ostrowetsky, « si nous voulons réfléchir en terme d'interdiscipline, (...) Il faut savoir à quel sociologue on s'adresse » (Ostrowetsky, dans Nicolas, 1999, 311 ; citée dans Keerle 2006b). Ce qui justifie la deuxième citation en exergue de cette section de mon texte, qui vise à illustrer la cumulativité, au moins relative, de mes références sociologiques. Comme pour la cumulativité intradisciplinaire, je me suis efforcé, dans nombre de mes publications (comme dans ce texte), de préciser mes convergences et mes divergences avec les sociologues dont je ne pouvais ignorer les travaux car traitant des thématiques ou des terrains que j'analysais. Enfin, la première citation en exergue visait deux objectifs. Le premier est relatif à la dimension sociale de la science : il serait facile de recenser les occurrences où des sociologues affichent ou laissent supposer le peu de considération qu'ils ont pour la géographie (3SLF, dont je suis adhérent, porteuse de l'étiquette « sociologie et disciplines associées »), mais des contre-exemples (Forné, 2005 ; Grossetti, 2012b ; Suaud, 2013 ; Pasquier, dans Brocard et Pasquier, 2014...) existent. Son second objectif est de rappeler que cette discipline s'inscrit dans l'ensemble des sciences anthroposociales au sein desquelles une partie de la géographie cherche à se fondre, peut-être en partie parce que certains travaux peinent à (ou ne souhaitent pas) se rattacher à son noyau, avec tous les risques que cela comporte dans la dimension sociale de la science.

De sorte que les remarques qui précèdent quant à mon souci de préciser les formes de cumulativité que je partage (ou non) avec les données, modèles ou programmes d'autres disciplines s'appliquent aussi à l'ethnologie (course camarguaise), l'histoire (Brunol et Keerle, 1993)...

Dans cette perspective, la science politique occupe une place particulière, dans la mesure où ma conscience de mes limites dans le domaine des outils « qualitatifs » (cf p. 69), comme « quantitatifs » (cf p. 123) m'a amené, compte tenu des contraintes institutionnelles, à focaliser mes investissements de terrain dans des cas où je pouvais privilégier une posture épistémologique « discursive » (cf p. 144). « Abeyance structure » (structure de rémanence ; Keerle et Le Caro, 2011),

acteur<sup>20</sup>, « advocacy coalition frameworks » (cf p. 92), agenda (au moins dans ma thèse), apprentissage (David et Keerle, 2016), contingence territoriale, leadership, normes secondaires (*ibid.*), référentiel (surtout dans le terrain montpelliérain, depuis ma thèse)... la liste des termes spécifiques à la science politique dont j'ai usé dans mes publications individuelles (et indiquées dans ce texte, et parfois dès ma thèse, ou seulement dans mes publications ici signalées) ou dont j'ai défendu l'usage dans les publications collectives auxquelles j'ai participé, est significative de mon intérêt pour les apports caractéristiques de cette discipline.

La science politique est absente des travaux de J.-M. Berthelot (voir en particulier 2001d), peut-être du fait de la place qu'y tiennent ceux de ses chercheurs qui conservent une référence plus ou moins explicite au courant sociologique fondé par P. Bourdieu, ou à cause des dimensions sociales de la science. Les politistes, lorsqu'ils ont évoqué les travaux de géographes, semblent souvent avoir été assez critiques (au sens non mélioratif du terme) à leur égard (voir en particulier Massardier, 1996), à quelques exceptions près (Genieys, 2003), dont celle de Stéphane Cadiou qui, à propos des transformations du « capital commercial » (au sens du commerce de relation en co-présence avec le consommateur), indique que ses « (...) évolutions, bien documentées par les géographes (...) » (2015, 165) l'ont moins été par ses collègues. Au final, la recherche de la cumulativité avec la science politique semble difficile d'accès, comme en témoigne par exemple l'affirmation d'un politiste qu'à propos de « territoire », il « (...) semble quasiment impossible de trouver des points de convergence entre les définitions proposées par les ethnologues, les géographes, les juristes, les économistes et les politistes » (Faure, 2013 ; pour une critique de la myopie géographique de cet auteur, voir Raoul, 2020, 85-86 ; sur la science politique, voir aussi ma note n°130, p. 69).

Du côté de la géographie, au-delà des rares emprunts implicites ou peu explicites (concept de référentiel ; à l'exception de Thiard, 2021), on peut parfois rencontrer des remarques sibyllines comme celles de P. Claval (« dans les approches actanciennes (...) ce sont les sciences politiques qui servent de modèle » ; 2003, 51) ou de F. Tesson (« (...) poser les éléments du délicat débat, parfois houleux et souvent vain, entre la géographie et la chose politique » ; 2014, 27), comme des griefs relatifs à l'autonomisation disciplinaire des concepts (chez G. Di Méo, cf note n° 74, p. 41). Et même récemment une incompréhension du rôle du droit dans la mise en œuvre du principe de continuité territoriale (au sens politique du terme) qui, tout en relevant justement des conflits de rationalité dans l'organisation administrative de l'espace français (« (...) absence totale de conception d'ensemble », Brunet, 2018), focalise l'analyse sur une remarque ironique relative à la contradiction entre les dimensions politiques, juridiques (non questionnées) et physiques (géographiques ?) de cette continuité<sup>21</sup>. Mais quid des pistes de solution de résolution de cette contradiction, de la part d'un géographe pourtant aussi conséquent ? Comme le signalait Romain Garcier, « il est (...) un peu vain de faire le constat que, selon les exigences de la discipline géographique, l'espace est inadéquatement transcrit dans le droit » (2009, 78). À la même date, Fabienne Cavaillé remarquait également qu'« il y aurait certainement un parallèle à établir, (...) dans le contexte français, entre la faiblesse de la pensée géographique du politique et celle de la pensée géographique du juridique » (2009, 58). Les travaux de géographes, antérieurs (Melé, 2006 ; Melé et Larrue, 2008) ou ultérieurs (Melé, 2009) compensant cette dernière faiblesse n'ont pas été pris en compte dans la seconde édition du DGES.

Autant de références qui confirment que, longtemps « (...) les géographes français ont développé une culture distanciée par rapport au champ du politique (...) » (Lefort, 2008, 367). Difficile, aujourd'hui, de dresser un constat aussi global. D'un côté, le bilan établi par J. Lévy (2003g,

---

<sup>20</sup> Une de mes rares hypothèses d'influence à ESO est la définition de la notion d'acteur figurant dans Dodier et Séchet, 2008.

<sup>21</sup> Pour assurer la continuité territoriale (au sens juridique du terme) de la Métropole de Rennes dans laquelle est entrée la commune de Le Verger, qui en était séparée par le territoire d'une autre commune non membre de cette Métropole, une étroite bande de terrain, large de quelques mètres et longue de 5 kilomètres, d'environ 9 hectares, a été cédée par cette commune à celle précitée. Selon R. Brunet « (...) la bureaucratie est satisfaite, le règlement respecté » (2018, 183). Pour une analyse plus générale mais surtout beaucoup plus ouverte, voir Tesson, 2017.

2013g) ignore complètement le domaine des politiques publiques (comme dans son ouvrage de 1994), d'un autre côté, un texte récent affirme que « *la science politique, notamment à travers la notion de gouvernance, est entrée dans le mainstream de la géographie, mais ses fondements ne sont pas discutés* » (Stock, Volvey et Clément, 2021, 345). D'une certaine manière, la thèse récente de Nathan Gouin (2020), si elle marque un progrès vers la cumulativité interdisciplinaire (bien que très en retrait par rapport à Méasson, 2007, texte malheureusement sans postérité, ainsi qu'au regard de Loubet, 2011), ne bouleverse pas cette cartographie. En effet, si l'auteur documente bien la faiblesse de la prise en compte des politiques publiques en géographie (quoique n'évoquant pas Dodier, Rouyer et Séchet, 2008) et intègre leur analyse par la science politique dans sa problématique, c'est dans le cadre d'une pratique autonomisée de la géographie (comme les travaux récents de Lilian Loubet) : « *ma thèse propose de s'intéresser scientifiquement à l'objet politique qu'est la région par une approche critique visant à montrer en quoi le découpage peut se montrer inadapté, d'un point de vue géographique, à la conduite des politiques économiques* » (Gouin, 2020, 13).

J'ai donc souhaité effectuer ici un court bilan, provisoire, de la prise en compte récente de l'objet politique en géographie, pour montrer la manière dont j'envisage la pertinence de l'ouverture de cette discussion dans ma discipline de formation, et ceci dans le cadre général de l'épistémologie analytique telle qu'entendue dans cette seconde partie de mon texte.

La naissance de la revue *L'espace politique*, en 2007, a permis de réouvrir un espace d'investigation des relations entre géographie et réflexion sur le politique auparavant quelque peu cadenassé par les polémiques sur la « géopolitique ». Cependant, qu'il s'agisse des articles du premier numéro de la revue, ou de numéros ultérieurs mentionnant explicitement des questionnements théoriques globaux sur ma discipline de formation (n° 12, n° 32 ; donc à l'exception de domaines spécialisés tels que la géographie électorale, cf le n° 23 co-dirigé par un politiste et un géographe, Gombin et Rivière, 2014), et comme en témoigne particulièrement le bilan effectué par son rédacteur en chef Stéphane Rosière (2017), il semble bien qu'elle en soit d'abord restée au privilège accordé à l'analyse des phénomènes qui sont l'objet d'une traduction spatiale immédiate (cf p. 64), le tout avec une certaine « naïveté » dans les formulations<sup>22</sup>. Par la suite, la revue semble s'être ouverte à une plus grande diversité des approches, si l'on en croit des échos de la première journée doctorale de la Commission de Géographie politique et de géopolitique du CNFG (2019) sur le thème « Pensées émergentes en géographie politique et en géopolitique » : « *les réponses à notre appel ont d'ailleurs conforté le pressentiment que nous avions en organisant cet événement, à savoir que l'approche géographique du politique ne concerne pas seulement les seules branches de la géographie politique et de la géopolitique, mais aussi l'ensemble du champ de la géographie (...) Quelques propositions inédites nous étaient alors parvenues issues de collègues de géographie rurale, urbaine, culturelle, et même, pour l'une d'elles, d'une articulation entre politique, économie, géologie avec pour ambition d'ouvrir le thème d'une géopolitique des matériaux ! (...) Finalement, last but not least, l'organisation de ces événements scientifiques nous a permis de constater combien l'engouement pour les questions géopolitiques et les approches spatiales du politique dépassait le simple cadre de la géographie. Plusieurs contributions ont ainsi émané de jeunes chercheur(e)s provenant d'autres sciences sociales telles que les sciences politiques ou la sociologie* » (Cattaruzza, Hou et Limonier, 2020). Je pourrais donc facilement disputer le dictionnaire de l'espace politique paru en 2008, mais compte tenu de l'ouverture d'esprit de son directeur, je me limiterai à signaler ma surprise quant à ses renvois bibliographiques, et plus particulièrement la référence à un texte que j'ai critiqué dans mon analyse de la course camarguaise (Rosière, 2008, 31-32 ; Keerle, 2002b), relatif à une des zones de succès électoraux initiaux du Front national, pour illustrer le terme de « bastion (électoral) », alors

---

<sup>22</sup> « *La décennie 2007-2017 est marquée par la montée du "populisme", terme discuté et discutable (...) Des mouvements citoyens (Occupy, Podemos, Idle No more, Movimento 5 stelle, etc.), qui ne sont pas toujours des partis politiques au sens strict, montrent la capacité de rebond des sociétés, notamment en Occident, et même si leur mue est parfois difficile (Podemos en Espagne trébuche aux portes du pouvoir ; d'autres se fondent dans le populisme) (...)* » (Rosière, 2017, 15). Il est évidemment facile de remarquer cette imprécision contradictoire dans l'usage du terme « populisme ».

que ce dictionnaire ne comporte pas d'article « fief » (terme consacré en science politique, et largement mieux évocateur). Ce qui ne justifie pas pour autant que ni la revue *L'espace politique*, ni ce dictionnaire, ni d'autres ouvrages importants sur ce domaine de recherche (Bussi et Badariotti, 2004 ; Bussi, 2009 ; pour n'évoquer que des auteurs qui n'ont pas été disqualifiés par J. Lévy depuis 1994) ne figurent en référence dans aucune des deux éditions du DGES.

F. Tesson a, dans son HDR, analysé en particulier les principaux travaux précédemment signalés, sans pour autant recourir, sauf quelques rares exceptions souvent ciblées sur son objet de recherche, aux travaux de science politique, alors même qu'il la présente comme la mise en scène d'une « (...) *géographie avec l'acteur public comme objet et l'espace local comme référence* » (2014, 11). Belle illustration d'une posture de recherche en situation d'autonomisation de la géographie, dont il resterait à savoir ce qu'elle doit à la dimension sociale de la science. Dimension sociale qu'il est facile d'identifier lorsque, par exemple, un géographe requalifie ce « (...) *que les sociologues ont l'habitude d'appeler "la question de l'acceptabilité sociale", et qui est en réalité le problème de la faisabilité géopolitique des opérations d'aménagement* » (Subra, 2018, 28), alors qu'un autre, Sébastien Bourdin<sup>23</sup> utilise la première expression dans un de ses articles (2019). Ou lorsque les géographes Alexandre Geffroy et Emmanuel Eliot précisent leur emploi du terme « arène » qui « (...) *doit ici être compris comme un espace regroupant plusieurs acteurs qui se confrontent, négocient entre eux et agissent pour répondre à un problème* » (2018), banalisant ainsi un terme bien spécifié en science politique (Faure, 2013). À rebours de ces jeux de langage, je préfère éviter d'ignorer, autant que possible, ces différences disciplinaires de langage d'exposition lorsque je propose, dans le cadre d'un article commun, de « (...) *simplement attirer l'attention de nos collègues politistes sur la spécificité du champ, et non du seul secteur, de l'éducation, bien public dont l'analyse à l'échelle locale nécessite à notre sens la prise en compte de l'espace matériel dans le cadre duquel sa gouvernance est construite par les politiques publiques* » (David et Keerle, 2016, 102).

« Mon » terrain de l'hôpital transfrontalier de Puigcerdà, et de la Cerdagne en général, me permettra d'ici peu d'apporter ma contribution aux interfaces politique et juridique de la géographie. Sous l'angle juridique, la création de l'hôpital transfrontalier de Puigcerdà a mis en évidence un certain nombre de difficultés, progressivement aplanies (rapatriement des corps des Français décédés à l'hôpital), inédites (allongement des délais d'obtention des documents administratifs liés aux naissances d'enfants français à l'hôpital), ou encore en suspens (exclusivité nationale des zones d'intervention des services d'urgence dont les véhicules stationnent à l'hôpital). Quant à la liaison avec la science politique, l'accession en 2020 au poste de Premier ministre de Jean Castex, maire de Prades (2008-2020), sous-préfecture dans l'arrondissement de Pyrénées-orientales qui englobe en particulier la Cerdagne où, enfant, il a suivi des cures pour soigner son asthme et rencontré sa conjointe, cousine du maire et aujourd'hui conseillère municipale d'une de ses communes (Valcebollère), enrichit mon projet d'exploration des lacunes de la cumulativité des travaux entre celle-ci et ma discipline de formation. Jean Castex, directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (2005), puis chef de cabinet du ministre au ministère de la Santé (2006-2007) a en effet participé à la mise en œuvre du projet d'Hôpital transfrontalier de Puigcerdà. Sa connaissance de ce territoire ne me paraît pas étrangère à la décision de faire de la route nationale n°116, reliant Perpignan à la frontière espagnole à Bourg-Madame, régulièrement bloquée par les chutes de neige en hiver, et par d'autres intempéries le reste de l'année, la première transférée à titre expérimental à la Région Occitanie (déclaration conjointe avec la présidente de Région, membre du Parti socialiste, du 22 mai 2021), ceci dans le cadre du projet de loi (adoptée en février 2022) portant sur la déconcentration, la décentralisation, la différenciation et portant sur différentes dispositions de simplification de l'action publique.

Les « tournants » dans la dimension sociale de la science sont plus fréquents que dans sa dimension cognitive, et plus faciles à identifier que les hypothèses de bifurcations suggérées par les

---

<sup>23</sup> « Géographe » au sens de docteur en géographie, ayant effectué une thèse dirigée par un géographe.



données (cf paragraphe ci-dessus). L'inscription d'une question « Géographies du politique » au concours de l'Agrégation externe pour les sessions 2022 et 2023, annoncée en avril 2021, m'amène à compléter ce court bilan de la prise en compte récente de l'objet politique en géographie sans devoir en changer l'orientation générale. En effet, si le texte de cadrage du jury mentionne bien la nécessité de prendre en compte les différentes acceptions du terme « politique » (le, la et les politiques, cf p. 93) « (...) dans le cadre de la question de programme "Géographies du politique" » ([https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agreg\\_externe/80/8/p2023\\_agreg\\_ext\\_geographie\\_1425808.pdf](https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agreg_externe/80/8/p2023_agreg_ext_geographie_1425808.pdf)), les politiques publiques restent un domaine comparativement moins exploré que d'autres dimensions de l'objet politique, et les politistes relativement peu cités dans les bibliographies consacrées à cette question de concours. C'est ainsi que la bibliographie de l'ouvrage *Géographies du politique* (Argounès, 2022) offre en références 232 noms de géographes et seulement ceux de 47 politistes, à comparer avec ceux des 155 autres non-géographes signalés (pour n'évoquer que des auteurs ayant exercé ou exerçant en France). De son côté, pour le même périmètre d'auteurs, la bibliographie indicative proposée par le site Internet *Géocoïnfluences* (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/programmes/concours/geographies-du-politique-bibliographie> ; mis à jour en juillet 2021) mentionne 212 géographes, 17 politistes et 58 autres non-géographes<sup>24</sup>.

Au même moment, un ouvrage de J. Lévy requalifie au moins partiellement tous les auteurs qu'il avait précédemment ignorés ou critiqués<sup>25</sup>, ceci dans la perspective de son historicisme optimiste et avant-gardiste. Toujours performant dans sa capacité critique envers les raisonnements les plus simplistes, cet auteur s'y assigne un objectif interdisciplinaire des plus ambitieux : « *la dimension spatiale permet de traverser et de relier la réflexion sur l'espace du social (géographie, urbanisme, aménagement) aux quatre composantes, le plus souvent séparées, de la science politique (sociologie politique, chroniques électorales, philosophie politique, relations internationales)* » (2022, 264). Mais quel que soit l'intérêt de ses réflexions, il n'y apporte rien de nouveau :

- par rapport à ses hésitations sur la notion de distance ;
- quant aux contradictions qui résultent de sa conception de la justice spatiale dominée par le libéralisme économique ; c'est ainsi qu'il qualifie une question d'interterritorialité dans des termes qui ne permettent guère (aux géographes ?) de sortir du crétinisme politique (Neveu, 2019) : « *on peut aussi observer (...) la dictature du petit sur le grand lorsque, par exemple dans la France contemporaine, une commune, qui ne correspond qu'à un quartier d'une aire urbaine, peut définir une politique du logement, donc de peuplement, qui revient à exclure telle catégorie sociale, forcée de résider ailleurs (...) l'absence d'un gouvernement métropolitain légitime sur ce territoire pertinent a pour effet de permettre à d'autres autorités d'abuser de leur pouvoir* » (15 ; on attend avec impatience un commentaire de la science politique sur l'emploi des expressions « dictature » et « abus de pouvoir », et en l'attendant, on se réfèrera aux travaux de Patrick Le Lidec, 2020) – ceci à partir d'une conception de la dialectique qui en exclut l'économie (ou l'inverse) : l'auteur évoque ainsi des « (...) enjeux non économiques : éducation, santé, culture, nature, urbanité (...) » (35) ou l'idée que « *les immenses pouvoirs qu'ont acquis les géants économiques du numérique leurs donnent des responsabilités que, en tant qu'entreprises, ils sont mal équipés techniquement et culturellement pour assumer* » (214) ;
- et quant à l'utilisation de cartes construites *ad hoc* pour illustrer des analyses de géographie électorale très peu convaincantes (Rivière, 2022) ou considérer à propos des déserts médicaux que, en France, « (...) les médecins se trouvent, en gros, là où il y a des patients potentiels » (Lévy, 2022, 147) !

<sup>24</sup> On remarquera que la revue *Historiens et géographes* publie des bibliographies relatives aux programmes de concours de recrutement de professeurs d'histoire-géographie seulement pour l'histoire.

<sup>25</sup> Si c'est ainsi qu'il faut comprendre sa phrase « [son auteur] (...) a interagi avec un nombre non négligeable d'auteurs cités dans ce livre, il a été critiqué par d'autres » (Lévy, 2022, 17).

Les deux sections qui suivent concernent deux disciplines avec lesquelles, soit nous parvenons aux frontières des sciences anthroposociales, soit ma recherche de construction interdisciplinaire en est encore à ses balbutiements.

#### 2.4.3.b ... la psychologie environnementale

« On sait qu'il faut guetter les formes non réflexives des sociétés humaines pour pouvoir justement identifier ce qui relève de la réflexivité » (Lajarge, 2008, 55).

Pourquoi, alors que j'affirme, selon les situations, des positions d'analyse plus ou moins critiques, m'embarrasse-je des apports de cette branche de la psychologie ? Tel est, de mémoire, le sens d'une question qui m'a été adressée par un géographe lors d'un séminaire qui fut le premier déclencheur de mon sentiment d'être parvenu à un point de mon parcours de chercheur où la rédaction d'une habilitation à diriger des recherches était envisageable. Comme toutes les questions pertinentes, elle avait une probabilité non nulle de me laisser coi (ce qui est plus embarrassant quand elles viennent d'étudiants), mais même si ce ne fut pas le cas, j'ai depuis eu le temps de réunir mes arguments (cf, pour ce qui précède, p. 117). Cette partie de mon travail s'appuie moins sur la concrétisation de mes collaborations avec S. Depeau et A. Legendre que sur les longs échanges que nous avons pu avoir lors des différentes opérations de recherches financées menées ou seulement proposées dans le cadre d'ESO.

Rappelons d'abord qu'il existe une affinité thématique entre la notion d'espace-étendue et la « behavioural geography », qui s'est manifestée avec le succès du modèle des coquilles de l'Homme (cf p. 39). Une partie de l'argumentation de R. Brunet dirigée contre les premiers travaux de B. Werlen connus en France n'est probablement pas étrangère à cette affinité avec ses propres travaux. Plus récemment, je ne suis pas le seul géographe à avoir pris conscience du potentiel interdisciplinaire des recherches avec la psychologie environnementale (cf Tesson, 2014, 53), ce dernier auteur n'ayant cependant pas précisé en quoi il faisait « (...) une lecture assez différente » (*ibid.*) de données dont la connaissance lui avait été apportée par S. Depeau. Au-delà des apports méthodologiques de cette sous-discipline (les « outils » évoqués par P. Charaudeau, cf p. 153) et des cas particuliers de collaboration possibles, il semble que la question de sa cumulativité avec la géographie doive être posée en prenant en compte l'ensemble de sa discipline de référence : ses spécialistes peuvent ainsi écrire « (...) la psychologie environnementale, c'est simplement la psychologie (...) » (Weiss et Girandola, 2014, 245). Ceci paraît particulièrement pertinent lorsqu'il s'agit d'utiliser ses connaissances dans une perspective interdisciplinaire.

Une bonne illustration de cette problématique peut être trouvée dans le succès du *nudge* (« pousser du coude », en anglais) qui concerne aussi bien des formes d'intervention concernant le spatial (exemple : dans les gares SNCF, des cercles ont été apposés sur les quais pour inciter à la distanciation physique depuis la pandémie de coronavirus causant la maladie de la Covid-19) que le non-spatial (expression à comprendre « tout au moins en première analyse » ; exemple : *nudge* du fisc britannique joignant aux avis du retard de paiement une note stipulant que 9 Britanniques sur 10 paient à temps leurs impôts). L'ensemble de ces mesures est basé sur des biais cognitifs que les *nudges* redressent ou sur lesquels ils s'appuient. Cependant, reconnaître l'existence de biais cognitifs « (...) n'empêche pas de considérer l'existence et l'importance des dispositions (...) dans la formation de l'action (...) » (Bergeron, Castel, Dubuisson-Quellier, Lazarus, Nouguez et Pilmis, 2018, 91). Or, pour ces auteurs, « dans tout projet de *nudge*, le renoncement à modifier les préférences ou les dispositions des acteurs et à se concentrer sur le comportement va de pair avec l'entretien d'un rapport ambigu à la réflexivité. En effet, d'un côté, les *nudges* promeuvent un mouvement d'"agentization", qui valorise les libertés et les responsabilités individuelles, l'autosurveillance, en suscitant une forme (modeste) de réflexivité des citoyens. (...) D'un autre côté, au contraire, les *nudges* tentent de court-circuiter la réflexivité des acteurs : nombre d'entre eux, en

*effet, sont supposés induire des comportements favorables à la formation des biens communs de manière quasi mécanique, sans que l'exercice de la pensée distanciée ne soit jamais suscité* » (88 et 89). C'est le cas en particulier du fait que nombre des travaux valorisant les nudges, inspirés par certaines approches de la psychologie, et ici analysés dans le cadre de leur intégration dans l'économie comportementale, sont « (...) *sous-tendus par le principe de "paternalisme libertarien" (...) manière d'agir qui, par sa souplesse et sa focalisation sur l'individu, s'accorde avec une vision peu interventionniste de l'État, tout en considérant que l'État doit prendre soin de la population* » (67). C'est le même libéralisme qui implique « (...) *de s'interdire toute action sur les principes selon lesquels les acteurs prennent leur décision : le respect de la liberté individuelle est incompatible avec l'idée de faire évoluer ces dispositions, perçues comme intimes et spécifiques* » (86) de même qu'il se concrétise par la « (...) *volonté de conduire à ce que les personnes agissent sans clairement savoir ce qu'elles font* » (89). On voit donc que « guetter les formes non réflexives des sociétés humaines » (cf citation en exergue de cette section) ne peut se faire sans prendre aussi position dans les débats philosophiques (cf 1.2.5).

Au final, ces auteurs relèvent deux manières par lesquelles s'effectue la promotion des nudges : « *la première, que nous qualifions de "spécialiste", tend à présenter les nudges et les applications d'économie comportementale comme complémentaires d'autres conceptions et d'autres modes d'action publique sur les problèmes sociaux. La seconde, "hégémoniste", tend au contraire à présenter les nudges et l'économie comportementale comme une approche cohérente et globale des problèmes sociaux, vouée à se substituer entièrement aux autres conceptions et modalités d'intervention* » (79). On retrouve ici la question de l'autonomisation et de la globalisation des disciplines (cf pp. 132-134), sous leur angle conflictuel.

#### **2.4.3.c ... les sciences de l'information et de la communication**

*« Les géographes spécialisés dans les transports se sont déplacés vers des frontières où ils pouvaient dialoguer avec les ingénieurs d'État, les économistes, les acteurs publics... Les géographes des représentations ont migré vers les champs des sciences cognitives, de la philosophie, voire de la psychosociologie ; ceux de la géographie quantitative vers les mathématiques ; ceux de la géographie sociale vers la sociologie et les statistiques ; ceux de la géopolitique vers les sciences politiques... et ceux de la géographie des Tic vers les ingénieurs des télécommunications... et là la rencontre ne s'est pas faite dans de bonnes conditions pour la géographie » (Éveno, 2004, 28).*

La contingence des relations sociales de l'enseignant chercheur a sa dimension topologique. Sept ans après mon exil symbolique (sauf pour les étudiants) du lieu de mon poste d'enseignant (cf p. 36), un échange entre responsables (en principe à tour de rôle, en réalité assez aléatoires) du fonctionnement administratif du département Carrières sociales de l'IUT de Rennes m'a amené à envisager la possibilité d'articuler (enfin) mes choix de terrains de recherche et le versant enseignement de mon travail d'enseignant-chercheur.

Après des tâtonnements infructueux plutôt marqués par l'initiative du géographe, c'est celle de ma collègue en sciences de l'information et de la communication Christine Sammer qui a déclenché un processus de problématisation d'une recherche en cours depuis 2018. Belle occasion de découvrir une branche de la géographie qui semble peiner à expliciter sa place dans ma discipline de formation.

L'auteur de la référence en exergue ci-dessus a certes lu *Épistémologie des sciences sociales* (Berthelot, 2001d), mais probablement pas les ouvrages précédents de ce dernier. Cela peut-il expliquer qu'il ait utilisé des formulations assez vagues, ce dont il était conscient, en évoquant, dans un de ses deux textes faisant référence à son HDR soutenue en 2001, « *quelques recherches sur la sociologie des sciences (...) Une thèse récente en histoire des sciences (...)* » (Éveno, 2004a, 17 et 21) ? Considérant que sa « (...) *position n'a jamais consisté à rester géographe envers et contre*

*tout* » (2004b, 92), E. Éveno a néanmoins fourni une critique salutaire de la difficulté des géographes à faire de la communication une branche pérenne de la discipline<sup>26</sup>.

On aurait pu espérer que la suite de ses travaux fournisse des pistes d'analyse complémentaires de cette difficulté, mais la comparaison de ses deux articles « Communication » dans le DGES (Éveno, 2003, 2013) ne révèle, à part un paragraphe sur l'émergence d'une « cybergéographie », que la mention en bibliographie de ses articles de 2004 précédemment cités (et une référence aux travaux de Boris Beaudé), le tout dans une expression très en retrait des analyses qu'il y développait, si l'on excepte l'actualisation du paysage de la discipline-objet (la géographie de la communication comme sous-branche de la géographie du commerce, etc.), chez un chercheur qui s'est depuis un certain temps absenté des lieux universitaires de débat.

Mes premières investigations ne m'ont pas révélé de progrès sensible dans ce domaine de la discipline de travail des géographes, sauf dans ses sous-branches (par exemple, *Annales de géographie*, 2013 ; Beaudé, 2021 – voir aussi l'écart entre les perspectives évoquées dans ces deux textes de cet auteur à quelques années d'intervalle ; Leclerc, 2011, 2020 ; Steck, 2013) à l'exception des pistes ouvertes par Patricia Sajous (2020). Une première certitude : la question de l'information et de la communication concerne bien la totalité de ma discipline de formation : sans revenir sur les travaux de C. Raffestin, comment expliquer sinon la présence de cinq éminents géographes (Antoine Bailly, Paul Claval, Emmanuel Éveno, Michel Lussault et Xavier Piolle), voire six si l'on inclut la courte note de Jean-Pierre Augustin (1995a) *a priori* moins spécialiste de cette thématique que d'autres (Marie-Claude Cassé, Alain Lefebvre – Éveno et Lefebvre, 1995 – et Jean-Marc Offner) dans une publication (revue *Sciences de la société*, 1995) consécutive au colloque *Géographie, information et communication* (1994) ? Ceci, même si les géographes semblent peiner à spécifier leur langage disciplinaire relativement aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, malgré quelques néologismes pertinents (« webitacle », Vanier, 2019).

Seconde certitude, une approche par les usages conduit, en particulier dans la perspective classique de la géographie sociale, à l'identification des nouvelles inégalités induites par cette phase du développement technologique, question que j'ai eu l'occasion d'aborder lors de l'opération de recherche CIBCOL (cf note n°164, p. 95).

Enfin, une fois de plus, la géographie « en train de se faire » sous l'impulsion de cette mutation technologique me paraît devoir être l'occasion de reconsidérer certaines assertions simplistes se réclamant de l'analyse spatiale, lorsque « *l'importance pratique et sociale de la "première loi de la géographie" n'est plus à démontrer, quand on la retrouve dans les "applis" de tous les "smartphones", dans les poches de milliards de personnes sur la planète qui se trouvent donc disposer en temps réel (...) d'un champ moyen d'information ainsi individualisé...* » (Pumain, 2017, 13). Ainsi, quand « mes » étudiants, se connectant à leur emploi du temps avec une application informatique qui, *via* leur ordiphone, ne leur indique que le numéro administratif des salles du département Carrières sociales de l'IUT de Rennes, savent l'effort toponymique par lequel mes collègues ont (bien avant mon recrutement) complété ces numéros de salles par des noms (figurant sur des panneaux apposés à l'entrée de ces salles, ainsi que sur des panneaux indicateurs dans le couloir du bâtiment) de ce qu'ils considèrent comme des auteurs non extérieurs au champ de l'éducation populaire (exemple : Georges Hébert, pour ce qui est de la dimension physique – plutôt que sportive – de l'animation), de quelle « proximité » évoquée dans la « première loi de la géographie »<sup>27</sup> s'agit-il ? Question à laquelle la méthode des mappes est particulièrement susceptible

---

<sup>26</sup> La commission « Société de l'information » du CNFG présidée par E. Éveno en 2004, mais plus en 2009, est devenue « Géographie du numérique » en 2017.

<sup>27</sup> Voici une présentation de cette loi (« Tout interagit avec tout, mais deux objets proches ont plus de chances de le faire que deux objets éloignés ») antérieure à un débat (Barnes 2004 ; Goodchild, 2004 ; Miller, 2004 ; Phillips, 2004 ; Smith, 2004 ; Sui, 2004 ; Tobler, 2004) qui aurait peut-être permis à ses autrices de nuancer leur propos : « *Il existe un lien fort entre le mouvement dans l'espace et la géométrie, qui passe par la règle anthropologique de "la loi du moindre effort". Celle-ci traduit la pénibilité, ou le coût, du franchissement de la distance, mais aussi la difficulté d'acquérir des*

d'aider à répondre (cf 2.4.7).

Nous avons donc, avec ma collègue, focalisé notre stratégie de recherche sur le dispositif des Promeneurs du Net<sup>28</sup>, ceci dans la perspective d'une problématisation de l'attitude variable des animateurs, souvent inspirés par des courants de l'éducation populaire, face aux NTIC. Une première proposition de publication, acceptée, présentant les premiers résultats de cette recherche, est restée « dans les tuyaux » du fait du surcroît de travail pédagogique lié à la crise sanitaire et surtout à la réforme du BUT.

#### 2.4.4 De la cumulativité intradisciplinaire

*« L'histoire récente des sciences sociales (la géographie parmi elles) montre la tendance à privilégier les accommodations thématiques (nouveaux objets d'étude) ou théoriques (nouvelles démarches) sans se soucier suffisamment de leur assimilation aux ou des anciens cadres de pensée »* (Lévy, 2013e, 561 ; formulation absente en 2003e).

Pour une fois pris de vitesse, J. Lévy semble ici avoir changé d'avis depuis la précédente édition du DGES. Son appréciation, si elle me semble risquée hors de la géographie, m'y paraît sinon fondée, du moins pertinente<sup>29</sup>, ce avec quoi s'accorde O. Orain (dans Feuerhahn, Orain, Müller, Rabault-Feuerhahn, Ginsburger, Bertrand, Trochu, Hirsch, Keck, Simon, Gouarné, Blanckaert et Laurière, 2019). Comme je l'ai déjà signalé, je ne me suis pour ma part pas aventuré en terre inconnue au plan de la sélection et du recueil d'informations, et je suis par ailleurs toujours resté circonspect quant à la tendance à l'invalidation de données qui, certes, ont parfois été intégrées dans des modèles ou des programmes progressivement affaiblis ou abandonnés, mais peuvent au moins conserver un intérêt historique. Au-delà des dimensions monographiques inédites de mes travaux, le verdict de la résolution de ma contribution au problème de la cumulativité intradisciplinaire (voir ceux-ci, ou ceux auxquels j'ai participé, dans la bibliographie de ce texte) de ma discipline de formation ne m'appartient pas. Il reste cependant à préciser ce qui, au-delà des contraintes objectives liées à ma position en tant qu'enseignant en IUT, me plaçant potentiellement dans un rameau émergent d'une branche de la géographie, dont déjà j'ai évoqué une déclinaison (cf p. 37), a pu freiner, tout aussi objectivement, mes projets de spécialisation intradisciplinaire.

Dans le domaine des études sur le sport, pour ce qui est des données, le « stock d'informations » (cf p. 145) disponible pour le géographe est difficilement exploitable dans une perspective quantitative. C'est ainsi qu'une connaissance même approximative des communes de l'Ille-et-Vilaine suffit pour constater que le recensement des équipements sportifs (cf <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/equipements-et-sites/Le-recensement-des-equipements-sportifs/>) n'est pas fiable, ce qui s'explique en particulier par le fait qu'il s'appuie sur des données secondaires, car communiquées par les propriétaires d'installations sportives (en particulier les communes). Par ailleurs, les enquêtes de grande ampleur réalisées par des chercheurs

---

*informations sur des destinations lointaines, tout autant que la réduction des probabilités d'interaction avec la distance du fait de l'accroissement concomitant des localisations ou des interlocuteurs possibles... »* (Pumain et Robic, 2002, 133). Les anthropologues apprécieront, et Christophe Colomb...

<sup>28</sup> Le dispositif « Promeneurs du Net une présence éducative sur Internet » est un projet initié par la Caisse Nationale des Allocations familiales, en partenariat avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes et la Mutualité sociale agricole, pour inciter des professionnels de la jeunesse, éducateurs ou animateurs, à entrer en relation avec les jeunes sur *Internet* et les réseaux sociaux numériques. Ces professionnels ont alors pour rôle d'être à leur écoute, de les conseiller et les soutenir dans la réalisation de leurs projets.

<sup>29</sup> On remarquera au passage qu'elle est difficilement compossible avec les qualificatifs de « (...) paléo-, archéo- ou proto-géographie » employés par le même auteur (2003d, 399 ; 2013d, 438), à moins qu'il faille y comprendre par « ancien », « has been ». Cf aussi ma référence à G. Nicolas, p. 42.

d'autres disciplines sont souvent inutilisables faute de prise en compte de questions géographiques dans leurs questionnaires (cf par exemple Irlinger, Louveau et Métoudi, 1989). Enfin, lorsque j'ai pu disposer des moyens d'une telle enquête (cas d'INEDUC, cf p. 123), le nombre des questions posées sur d'autres thèmes que le sport y a interdit toute exploitation significativement innovante des informations recueillies. Autrement dit, le déficit de potentiel de cumulativité interdisciplinaire des données favorise l'autonomisation de ma discipline de formation. Quant au thème des politiques sportives, s'y ajoute le fait que certaines données ne sont pas accessibles sans élaboration d'un passeport permettant de passer la frontière entre dimension cognitive et dimension sociale de la science, comme c'est le cas avec l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES) dont les analyses sont le plus souvent réservées à ses adhérents. Question qui pose des problèmes d'éthique, lesquels sont apparemment plus souvent pris en considération lors d'enquêtes concernant des populations réputées appartenir à des groupes dominés, et parfois surétudiées, que lorsqu'il s'agit d'accéder à des informations susceptibles de relever de questions socialement vives. Un de mes objectifs au sein du projet d'atlas interdisciplinaire des sports serait ainsi de faire le point sur les objectifs de recherche envisageables en ce domaine et leurs limites.

Dès ma thèse, j'ai proposé un enracinement du modèle (Walliser, 2009) de l'acteur en géographie en articulant les conceptions de G. Di Méo et celles de J.-P. Hubert (Keerle, 2002b, 491-495). Leur ajustement avec certains des modèles présentés dans *Les acteurs, ces oubliés du territoire* (Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux, 2003), mis à l'épreuve par « mes » étudiants (Keerle, 2014) reste à faire. De même, la cumulativité syntaxique de ces modèles génériques avec le modèle spécifique des souhaits de proximité des services (cf pp. 89-91) reste à construire. Enfin, le modèle à visée interdisciplinaire proposé à la suite du colloque *Espaces hérités, espaces enjeux* (Keerle, 2011a) reste à mettre à l'épreuve au prisme de mes propres terrains de recherche.

De manière globale, comme je l'ai déjà signalé pour les supports de la cumulativité (cf pp. 147-150), l'effet de la dimension sociale de la science qui favorise, dans le contexte récent, la distinction *via* la prolifération de « (...) dénominations "indigènes" par lesquelles les courants et les écoles se désignent et se démarquent en permanence » (Berthelot, 2001b, 223 ; cas de la « behavioral geography », volontairement choisi ici pour rester à distance de polémiques, soit refroidies – géographie sociale ou culturelle –, soit esquivées – géographie critique –, soit pas encore ouvertes dans mes publications – géographie féministe – mais en cours de problématisation sous forme de dispute dans mes enseignements, soit encore objet d'interrogations en cours – question de la communication –, ou à éclaircir – géomatique) rend difficile la recherche et surtout l'exposition de la cumulativité intradisciplinaire. Comment rendre compte des « dissonances cognitives ou plus simplement des chevauchements entre les objets conceptuels » (cf p. 149) encore non précisés jusqu'ici dans ma reconnaissance du corpus scientifique de ma discipline de formation ? Pour la seconde de ces caractérisations, on aura remarqué les nombreuses occurrences où mes analyses sont proches de celles de B. Debarbieux, auteur dont me sépare probablement une certaine compréhension du « marxisme ». La notion de cumulativité additive explorée ci-après (2.4.6) illustre plus précisément cette seconde caractérisation. Quant à la géographie structurale, elle interroge la discipline dans ses fondements.

#### **2.4.5 Où est passée la géographie structurale (ou la cumulativité diachronique en question) ?**

« *La cumulativité diachronique est d'autant plus forte que l'évolution du corpus scientifique fait apparaître moins de ruptures formelles et plus d'unification théorique dans les rapports entre objets conceptuels successifs* » (Walliser, 2009, 16).

« *Combien d'entre nous souhaitent ne rien renier du passé tout en s'ouvrant sur l'avenir ?* » (Reynaud, 1982, 10).

L'ensemble de ce travail vise à convaincre de la cumulativité diachronique de mon parcours de chercheur, mais de nombreux détails ici non exhumés de mes publications sont susceptibles de m'être opposés. Pour éviter au lecteur une fastidieuse autocritique, j'ai donc condensé en un seul exemple l'analyse du manque d'unification théorique dont elles peuvent témoigner.

Mes références passées à la géographie structurale (Keerle, 2002b, 2006b) constituent-elles un errement que seule la présence de C. Raffestin dans mon jury de thèse me permettrait de qualifier de manière d'errer cohérente (Raffestin, 1980, 1) ? Sans prétendre être aujourd'hui en mesure de présenter une carte exhaustive de cette errance où ne figurerait aucun espace vide, je peux néanmoins argumenter sur sa légende en termes d'enjeux cognitifs. Un développement plus long serait envisageable, mais il ne s'inscrit pas dans les objectifs de ce texte et nécessiterait une immersion au Québec pour que mon analyse de la famille de la géographie structurale soit à la hauteur de celle concernant la géographie sociale.

En trouvant dans la thèse de J.-P. Hubert (1992) un langage d'analyse comportant une typologie des trajectoires des acteurs effectuant une mobilité, éventuellement en passant d'une forme d'amarrage à une forme d'enracinement (Debarbieux, 2014), depuis une formation sociale locale à une autre (dans le cas de l'individu Louis Nicollin, de la région urbaine de Lyon à celle de Montpellier), soit vers une ville (métropole régionale) où son projet sportif lui a permis de diriger un club de football à un niveau inatteignable là d'où il était parti<sup>30</sup>, j'ai été amené dans ma thèse à interroger plus largement la théorie de la forme urbaine (Desmarais, 1991), version alors apparemment standard de la géographie structurale, qui m'avait moins convaincu (Keerle, 2002b).

Si la suite de la trajectoire de L. Nicollin a confirmé la pertinence du modèle descriptif de J.-P. Hubert et de ses fondements en sociologie du sport, ce dernier considérait alors que, puisque « *la théorie de la forme urbaine fonde son objet sur la règle pratique universelle kantienne, la "loi morale" en tant que principe de stabilité de la forme géographique, (...) un vaste programme épistémologique se dessine* » (1992, 296). Mais la suite des débats en géographie, n'a pas confirmé cette hypothèse. J'en livre un premier résumé, qui sera précisé ci-après : ayant d'abord fait l'objet, en particulier pour sa version standard, de recensions positives (Mondada et Racine, 1992 ; 1995) voire élogieuses, (Racine, 1996), puis d'un accueil favorable dans une importante revue de géographie française (Desmarais, 2001), la géographie structurale a par la suite été évoquée plus discrètement (Moriconi-Ébrard, 2003a, 2013a) et semble rester assez peu connue hors du Québec (pour une exception, voir Marcos, 2008 ; pour une explication de cette méconnaissance, voir Racine, 2004).

Ma conviction de la pertinence de certaines pistes de recherche ouvertes par la géographie structurale a ensuite été renforcée par la version publiée de la thèse de Michel Parazelli (2002), chercheur invité à ESO-Rennes en 2006, et dont les travaux ont déclenché des esquisses de collaboration interdisciplinaire restées à ce stade, du fait des difficultés de cumulativité avec ceux de mes collègues sociologues (Y. Bonny et I. Danic) ou psychologue (S. Depeau) d'ESO, malgré mon enthousiasme. Conviction renforcée en particulier parce qu'il a soumis ces pistes de recherche issues de la géographie structurale à une mise à l'épreuve empirique particulièrement exigeante, mais aussi parce qu'il les a combinées avec d'autres approches, dans une perspective transdisciplinaire, mais aussi « plurithéorique » (cf annexe n° 15). C'est donc sans chercher à en user comme d'une théorie synthétique, intégratrice à l'échelle de la discipline, mais en mobilisant seulement certains de ses concepts qu'il l'a utilisée. En effet, le paradigme analytique de la géographie structurale recouvre des styles d'analyse divers (cf pp. 137-141), son noyau central étant qu'elle « (...) considère la représentation topologique de l'espace comme étant la forme ontologique de l'espace géographique » (Parazelli, 2002, 174). Si l'on reconnaît un degré minimal de pertinence à cette

---

<sup>30</sup> Son club a figuré en première division du championnat de France en 1980-1982, puis 1987-2000, y est sans discontinuité depuis 2008 et a obtenu le titre de champion en 2012. L'Olympique lyonnais, en première division de 1954 à 1983 (puis depuis 1989) disposait, lors de l'élaboration du projet sportif de Louis Nicollin, développé à partir de 1974, d'un budget largement supérieur à celui du club de Montpellier.

approche, se pose assez vite un problème de langage d'analyse en géographie : autant nombre de chercheurs, dont des sociologues, peuvent évoquer les « (...) *prégnances attractives ou répulsives* (...) » (Bonny, 2011, 341) des lieux sans devoir refonder leur lexique disciplinaire, autant l'idée que « (...) *la saisie affective des prégnances se trouve transformée par la suite en idéologie par les intentions profondes des prégnances attractives* » (Parazelli, 1997, 164, résumant Desmarais, 1991, 78) pose problème en ce sens. En effet, pas plus que les divers usages concrets d'un lieu ne peuvent se combiner au-delà d'un certain seuil, pas plus les zones majoritairement (en termes démographiques) attractives ne peuvent être également accessibles à tous. Le choix du type d'« idéologie » déterminant ces prégnances (cf annexe n° 16) a conduit les chercheurs se réclamant le plus du schème structural au sein du paradigme de la géographie structurale à proposer une refondation du lexique de la géographie, les zones attractives étant qualifiées d'« urbaines », les autres (pas seulement répulsives, mais aussi « sans qualités ») de « rurales »<sup>31</sup>, cette distinction s'appuyant sur une différenciation entre caractère endorégulé ou exorégulé des actions de localisation résidentielle des acteurs sociaux individuels. Dans cette conception, les zones « urbaines » ou « rurales » peuvent être aussi bien l'une que l'autre très densément ou très peu densément peuplées, ceci en décalage avec une tradition du langage d'analyse en géographie. On comprend dès lors facilement que d'autres auteurs, se plaçant à distance des travaux les plus axiomatisés de cette approche (Desmarais, 2005 ; Ritchot, 2011), tout en y rattachant leur réflexion, n'aient pas repris à leur compte ce renversement du lexique disciplinaire de la géographie. C'est en particulier le cas de G. Mercier. Cet auteur, le plus ouvert, dans la nébuleuse de la géographie structurale, sinon au pluralisme explicatif, tout au moins à l'incertitude, considérait en 2005 qu'« *on aurait certainement tort de prétendre que l'entendement et la raison – comme disait Kant – n'offrent pas aux sujets et aux groupes la capacité de conduire eux-mêmes leur conscience. Sans nier la réalité d'une pensée potentiellement libre – et par conséquent malléable voire manipulable –, on peut cependant supposer qu'elle réside dans un niveau de surface qui, tout en ayant sa logique interne, s'appuierait par ailleurs sur des mythes* » (Mercier, 65). De sorte que ses travaux ultérieurs, tout en maintenant leur référence à la dimension topologique de la différenciation ville-campagne, se sont plutôt portés sur la question de la tension entre « (...) *l'instance mythologique et la pensée libre* (...) » (*ibid.*), en particulier quant au phénomène de l'étalement urbain (Mercier, 2006 ; Mercier et Côté, 2012 ; Côté, Mercier et Roy, 2014). Ce n'est qu'en 2018 que G. Mercier, mobilisant alors surtout ses travaux sur les lieux urbains, a quelque peu explicité son positionnement théorique de manière distincte des autres auteurs se réclamant de la géographie structurale (cf annexe n° 17)<sup>32</sup>. Comme l'illustrent les trois annexes signalées (n° 15, n° 16 et n° 17), c'est à mon sens selon ce qu'il faut entendre par l'« idéologie » des prégnances attractives (cf ci-dessus) que se différencient des styles de la

<sup>31</sup> Le choix de cette tentative de coup de force théorique n'est pas évident à comprendre. On en trouve une piste d'interprétation dans une publication (Ritchot et Desmarais, 1991) moins « mainstream » car moins « peer-reviewed » que dans celles qui l'ont prolongée (Desmarais et Ritchot, 2000) : « *la théorie de la forme urbaine propose de rendre intelligible certains "faits à l'abandon" concernant les dimensions morphologique et sémiotique impliqués par les phénomènes d'établissement humain en général... (...) ces dimensions ne sont pas prises en compte par les systèmes conceptuels standards qui les attribuent habituellement à une distribution spatiale relevant de la contingence historique, ou encore à de simples reflets issus de processus jouant sur d'autres registres. Depuis qu'elle est en chantier, la théorie prend position à propos du rapport entre l'établissement humain et le terrain physique où il se trouve. (...) La question se pose évidemment de savoir pourquoi la théorie prend position quant à ce genre de rapport. C'est que son interprétation tombe régulièrement sous le coup de ce qu'on pourrait appeler un "lieu commun officiel", un postulat non discuté, dont les conséquences resteraient insignifiantes s'il ne donnait lieu à une pétition de principe qui interdit le traitement théorique des formes de l'établissement humain, de l'urbain, du rapport ville-campagne, de la ville, bref, de la géographie* » (Ritchot, 1991, 19).

<sup>32</sup> Explication qui reste relativement limitée, étant donné le format de son expression (article de revue) : « *nous nous inspirons de certaines idées énoncées par Gilles Ritchot (...) et ses collaborateurs (...), mais en les adaptant en maint aspect et de notre seule initiative. L'exposé que nous en faisons dans la suite du texte étant avant tout énonciatif, le recours à la littérature en est omis, de sorte que l'accent porte essentiellement sur la présentation des concepts mobilisés et de leur articulation* » (Mercier, 2018, 50).



géographie structurale :

- représentations topologiques assez conjoncturelles (à l'échelle d'une dizaine d'années) pour les jeunes de la rue chez M. Parazelli, où la géographie ne joue qu'un rôle parmi d'autres dans le phénomène expliqué, comme l'indique son « (...) *hypothèse concernant le rôle joué par la réalité spatiale : l'espace interviendrait dans l'émergence d'un potentiel de socialisation des jeunes de la rue en tant que représentation topologique des lieux d'appartenance qui seront valorisés selon leur potentialité transitionnelle* » (2002, 159) ;

- qualification topologique des espaces, variant selon des mécanismes pluri-décennaux, surdéterminée par une grammaire des déplacements des acteurs sociaux chez G. Mercier (orientation : entrée, sortie, non-entrée, non-sortie ; régulation en fonction du caractère endorégulé ou exorégulé du déplacement ; position occupée par l'acteur selon l'orientation, le contrôle et la réalisation ou non du déplacement qu'il souhaite), laquelle ne résume pas toute la géographie, pas plus qu'il n'attribue à cette discipline un rôle prééminent au sein des sciences anthroposociales : « (...) *la codétermination topologique des déplacements des acteurs, agents ou sujets, définit une structure géographique en équilibre ou en transition. Cette dynamique, qui repose sur la surdétermination de la liberté des acteurs en interaction, ne contient pas toute l'explication des déplacements en cause. Au-delà, en deçà ou en travers de cette dynamique proprement régionale agissent évidemment divers facteurs d'ordre économique, politique ou culturel qui ne sont pas uniques à la région, sans compter ceux qui relèvent de la détermination naturelle dont l'humanité ne peut s'extraire, du moins dans son existence corporelle* » (2018, 57) ;

- fondement topologique de l'organisation humaine du monde, de durée souvent pluriséculaire. À chacune de ces périodes correspond une idéologie (au sens ID 1, cf annexe n° 2) motrice du « (...) *processus d'engendrement des formes de l'établissement humain (...) dont le parcours structural rend solidaires des problématiques relevant de champs aussi divers que la géographie culturelle, la géographie politique et la géographie économique. Utilisé pour reconstituer des genèses sur des temps longs, le parcours devient une méthode performante de géographie historique* » (Desmarais et Ritchot, 2000, 61 et 128). Si performante, d'ailleurs, qu'elle ne permettrait rien moins, dans le cas de la géographie urbaine de Paris, que de « (...) *faire de la révolution de 1789 une tentative visant à refonder la morale politique sur la base d'un réinvestissement spatial* » (Desmarais, 1995, 224). Je considère qu'on atteint là une limite où « *la forme logique est (...) au service d'une théorie dogmatique qui substitue à l'analyse du fait l'illustration par lui* » (Berthelot, 1990, 136).

Quoiqu'il en soit, de manière plus incidente, mais pour faire écho à l'analyse plus générale des rapports entre disciplines précédemment conduite (cf. 2.3) on aura remarqué que chez ces trois auteurs (comme chez G. Ritchot<sup>33</sup>, ou chez J.-P. Hubert, cf tableau n°2 p. 126), le schème structural est mobilisé pour justifier l'autonomisation de la géographie.

Reste que si ces références à la géographie structurale sont *a priori* facilement compréhensibles au Québec (et plus particulièrement dans la revue *Cahiers de géographie du Québec*, voir par exemple Margier, 2013) ou peuvent, à l'occasion, être signalées dans une autre revue francophone comme une singularité locale (Beaudet et Meloche, 2012), voire intégrées dans des modélisations en analyse spatiale (Bonin et Hubert, 2014), il est plus rare de les rencontrer dans les publications en français de France, ou même, apparemment, du reste de l'Europe continentale.

En effet, la référence à l'ouvrage emblématique de cette approche (Desmarais et Ritchot, 2000) dans un appel à articles de la revue *Géocarrefour* (Durand-Dastès 2003) n'a pas plus suscité

---

<sup>33</sup> Pour cet auteur, cette mobilisation permet aussi de conserver l'unité passée de la discipline : « *à l'instar de la géomorphologie au sens strict, la géographie humaine n'est pas (...) une science comme les autres. Elle est géographique d'abord, humaine ensuite. Les morphologies urbaines et agraires (ou régionales) sont plus près de la géomorphologie que de la sociologie ou des sciences économiques. (...) Les éclatements actuels, de la géomorphologie vers la géologie, de la géographie humaine vers les sciences sociales, s'apparentent (...) à des divergences mécaniques, imputables pour une large part à l'évolution prématurée du langage perceptuel et structural en lexiques ou vocabulaires conceptuels qui confrontent la géographie avec d'autres matières au prix d'une profonde aliénation* » (Ritchot, 1975, 349).

d'écho chez cet auteur que chez aucun des dix répondants (Franck Auriac, Roger Brunet, Henri Chamussy, Paul Claval, Cynthia Ghorra-Gobin, Christian Grataloup, Isabelle Lefort, Joël Pailhé, Denise Pumain et Muriel Rosemberg). Si certains auteurs remarquables de ma discipline ont fait référence à la géographie structurale de manière suffisamment récurrente pour que ce soit un indice de l'intérêt qu'ils y portent (Berque, 2000b, 2002 ; Retailé, 2007, 2008, 2009, 2011, 2013), c'est cependant sans véritable précision quant à son articulation avec leurs propres analyses, ou de manière relativement elliptique<sup>34</sup>. Par ailleurs, cette approche a aussi fait l'objet d'appropriations partielles à propos des friches urbaines (Bachimon, 2014 ; Gardin, 2006). Sa mention dans ces derniers travaux proches de l'axe de l'empirie dans l'espace des styles d'analyse en géographie (cf schéma p. 138) montre que la géographie structurale a pointé des insuffisances théoriques dans les corpus existants, mais que son accommodation dans la géographie française reste à décider. Peut-être, en partie, parce que certains géographes réputés appartenir à la mouvance « théorique et quantitative » de la discipline ayant critiqué « (...) *la géographie structurale ou prétendue telle par ses affidés* » (Maby, 2006)<sup>35</sup> se sont arrêtés (implicitement) à la version la plus axiomatisée de cette approche. Mais ayant moi-même critiqué cette version de la géographie structurale (Keerle, 2002b), dans des termes dont je pourrais compléter l'argumentaire aujourd'hui (Morsel, 2006), tout en retenant l'intérêt heuristique de certains de ses néologismes (Keerle, 2006d), je ne me sens pas concerné par cette prise de position. Au final, j'ai donc renoncé provisoirement à intégrer des éléments des langages d'analyse de la géographie structurale dans mes travaux, avant ma découverte du dernier texte de G. Mercier mentionné ci-dessus, lequel permet de dépasser une critique imprécise de P. Claval (2017) et m'aura évité un *Superfail*.

#### 2.4.6 Cumulativité synchronique, cumulativité dynamique et cumulativité additive

« *La cumulativité synchronique est d'autant plus forte que les objets conceptuels d'un corpus scientifique donnés manifestent peu d'incohérences et adoptent une forme plus concise* » (Walliser, 2009, 16).

D'un point de vue global, ma participation au projet INEDUC (financé par l'Agence Nationale de la Recherche – ANR), opération de recherche coordonnée par O. David<sup>36</sup>, peut illustrer cette forme de cumulativité, si, comme l'autorise B. Walliser (*ibid.*), on considère cette notion sur une seule période, celle de ce projet, publications afférentes comprises. Dès lors, on peut y repérer des formes de cumulativité dynamique qui, s'écartant du cas général exposé par P. Livet (2009), ne s'opposent

<sup>34</sup> S'agissant de l'ouvrage de G. Desmarais et G. Ritchot (2000), I. Lefort et P. Pelletier considèrent que leurs « (...) *démonstrations, en tout cas dans le domaine de la géographie humaine, n'apportent pas de perspective radicalement nouvelle à la lecture et à la compréhension des morphologies urbaines* » (2006, 158). M. Stock, A. Volvey et V. Clément (2021a) évoquent un monde de la géographie structurale regroupant G. Desmarais, G. Mercier et G. Ritchot.

<sup>35</sup> Mais d'autres (Pierre Frankhauser, Denise Pumain et Thérèse Saint-Julien) sont remerciés dans Gaëtan Desmarais et Gilles Ritchot, 2000, 10. Le décès récent de G. Ritchot a suscité un commentaire intéressant sur la dimension sociale de la science : pour J.-P. Hubert, dans les années 1990, les questions de l'existence et du statut des formes topologiques des espaces « (...) *se noyèrent dans les débats idéologiques qui se déchaînaient dans les années 1980-2000, lorsqu'on s'acharnait à mettre à bas marxisme, psychanalyse ou structuralisme, à cause de leur indéniable tendance à se muer en systèmes clos, mais sans se rendre compte qu'on faisait le lit du néolibéralisme* » (2021).

<sup>36</sup> Pour cette recherche, ESO s'est associée au Groupement d'Intérêt Scientifique Môle Armoricaïn de Recherche sur la Société de l'Information et les Usages d'Internet (M@rsouin), au laboratoire du Centre de Recherche sur l'Éducation les Apprentissages et la Didactique (CREAD), au Pôle régional de Recherche et d'Étude pour la Formation et l'Action Sociale (PREFAS ; en tant que prestataire), partenaires dont les chercheurs étaient basés à Rennes, ainsi qu'au Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) et à la plate-forme universitaire des données, basés à Caen, dont les expertises n'ont pu être pleinement mobilisées (cf p. 123).

pas toujours à leur cumulativité additive<sup>37</sup>. Ce projet, dont j'ai été un des trois principaux rédacteurs de la proposition à l'ANR (avec le géographe O. David et la sociologue I. Danic), a commencé en janvier 2012 et a duré 36 mois (Danic, Keerle et Thémines, 2021). L'équipe a regroupé une trentaine de chercheurs : géographes, sociologues, spécialistes des sciences de l'éducation et des sciences de l'information et de la communication. Ayant pensé nécessaire de partager une culture commune sur les concepts et les notions (donc, selon la terminologie employée dans cette partie de mon texte, les modèles) inhérents à l'objet de recherche, elle en a défini les 21 termes principaux : adolescent, contexte, éducation, empowerment, environnement numérique, inégalités, institutions scolaires, justice spatiale, loisirs, mobilité/déplacement, orientation, parcours, politiques scolaires/politiques éducatives, pratique, projet (d'orientation), ressources, réussite (scolaire/éducative), socialisation, stratégies familiales d'éducation, temps libre, usage (des technologies de l'information et de la communication). Le glossaire compilant ces définitions (ou modèles) a vu le jour en 2013. Ayant participé à la rédaction de certaines d'entre elles (dont « inégalités », INEDUC, Boudesseul, Danic, Plouchart-Even et Keerle, 2019), et plus particulièrement écrit celle de « ressources » (INEDUC, 2018), j'ai d'abord ressenti le besoin de réaliser un texte agencant des extraits de ces 21 définitions dans une problématisation globale qui, une fois communiquée aux collègues du projet, lui a servi d'introduction. Comme le suggère la citation en exergue de cette section de mon travail, le caractère de concision de ce texte (environ 25 mille signes, pour un ensemble de définitions totalisant environ 90 mille signes) est un premier indicateur de la cumulativité synchronique de ce corpus scientifique. Dans un second temps, sans modifier l'organisation de ce glossaire, l'occasion m'a été donnée de participer à la mise en perspective de son utilité pour les séquences opérationnelles de la recherche et d'interroger ses apports à la cumulativité dynamique de la recherche en cours (Hardouin, Keerle, Thémines, Boudesseul, Danic, David, Fontar, Guibert, Guillemot, Le Mentec, Plantard et Plouchart-Even, 2018)<sup>38</sup>. Pour expliciter cette première forme de pertinence, qui illustre la part diachronique de la cumulativité, je reprends ici la part de cette mise en perspective qui a intégré les révisions de certaines des définitions initiales proposées par ces collègues, lesquelles ont été effectuées dans la perspective de cette publication que les dimensions sociales de la science laissaient présager.

Même si l'analyse statistique des données resterait à approfondir, en particulier pour en déduire toutes les dimensions des effets de contextes spatiaux (cf p. 123), des comparaisons ont pu être établies entre les pratiques des adolescents des 36 collèges retenus dans trois Régions (Aquitaine, Basse-Normandie et Bretagne), et répartis en trois catégories spatiales (rural, périurbain et urbain, selon les critères de l'INSEE). Selon Olivier Remaud, Jean-Frédéric Schaub et Isabelle Thireau, l'objectif des comparaisons est « (...) *d'épuiser les jeux de contraste, les différences de graduation, les emboîtements successifs de formes singulières, les processus de généralisation afin d'éviter toute opposition artificielle entre le registre du particulier et celui de l'universel* » (2012a, 15). Nous savons que les objectifs de ces comparaisons peuvent prendre des formes variables selon les disciplines (cf p. 148 ; Wallerstein, 1998), ce qui peut expliquer que la part de la dimension spatiale dans ces comparaisons soit plus ou moins mise en évidence. C'est ainsi que les membres de l'équipe de recherche INEDUC particulièrement chargés de la question des usages des TIC, où ne figurait aucun géographe, ont plutôt, pour ces « usages » (INEDUC, Fontar et Plantard, 2019), mis en

---

<sup>37</sup> Pour P. Livet, la cumulativité additive « (...) *tient à ce qu'une discipline produit des résultats qui s'ajoutent les uns aux autres sans que jamais un résultat suivant n'amène à devoir retirer ou exclure un résultat précédent du champ du savoir* » (2009, 23). Cette situation de non-opposition entre cumulativité dynamique (basée sur la prise en compte des « (...) *conflits avec l'expérience* » (*ibid.*) des modèles employés dans la recherche scientifique) et cumulativité additive est sans aucun doute liée à la faible formalisation de certains des modèles employés dans le cadre d'INEDUC, mais elle illustre bien le caractère pas encore « évident » de la cumulativité dans la géographie qui ne serait pas réputée « théorique et quantitative » (cf p. 149) et la découverte de cette discipline par les non-géographes dans le cadre de cette recherche.

<sup>38</sup> L'ordre des auteurs est une conséquence de la dimension sociale de la science ; d'où l'intérêt des soutenances orales des travaux d'étudiants.

évidence la dimension non spatiale des contextes dans leur analyse. Les différences (préférence pour les dessins animés chez les garçons *versus* les séries filmées pour les filles) et les inégalités de genre (équipement en téléphone portable), de même que les autres inégalités sociales, pèsent alors plus pour expliquer les différences d'usages que les inégalités spatiales (difficultés de connexion en zone rurale). Cependant, lors de la révision de la définition du terme « empowerment » (INEDUC et Le Mentec, 2019), ces collègues ont abouti à une révision du contenu de la notion dans le sens d'une prise en compte de la diversité des contextes spatiaux et de l'importance de leur comparaison. L'analyse des données recueillies a ainsi révélé des résultats qui peuvent être objets de généralisation à l'échelle des sites enquêtés (absence de réflexion politique sur les enjeux d'éducation au numérique), de contrastes (opposition ou concordance entre projet de l'établissement scolaire et projet politique municipal), ou de différences de graduation (accompagnement de l'équipement numérique au domicile des adolescents).

S'agissant des formes singulières plus ou moins emboîtées révélées par les comparaisons menées dans INEDUC, c'est l'esquisse d'une analyse de l'ensemble des inégalités qui permet de les illustrer. Globalement, les inégalités sociales, *via* les situations socio-professionnelles des parents des adolescents enquêtés, priment. À l'inverse, les inégalités entre académies des collèges concernés sont mineures, quelles que soient leurs différences. Cependant, à une échelle plus précise, certaines inégalités relèvent nettement d'un effet de contexte spatial. Par exemple, pour les loisirs, les inégalités quant à la fréquence de la pratique sportive, entre adolescents (garçons) collégiens ruraux (moins pratiquants) et ceux des collèges périurbains et urbains (plus pratiquants) sont assez fortes. De même que les inégalités entre adolescentes collégiennes pour la fréquence des pratiques culturelles (opposition surtout entre les élèves des collèges des trois grandes villes et ceux des autres contextes d'enquête). Par ailleurs, si les départs en vacances des adolescents sont corrélés aux catégories socioprofessionnelles de leurs parents, les collégiens enquêtés en Aquitaine partent plus fréquemment en vacances l'hiver, tandis que ceux enquêtés en Basse-Normandie voyagent plus souvent à l'étranger.

Mais l'apport de la démarche du glossaire ne s'arrête pas là : en effet, le recueil des données, s'il a souvent permis d'affermir l'articulation avec les modèles d'analyse et les programmes de recherche privilégiés dans l'analyse INEDUC, a aussi permis d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche, et donc déclenché un processus de cumulativité dynamique. Ceci aussi bien à partir de l'enquête quantitative que d'une enquête qualitative complémentaire qui a visé à qualifier les contextes de vie des adolescents, leurs pratiques scolaires et celles de temps libres. Des entretiens avec des élèves et leurs parents, avec des professionnels, des élus, des focus-groupes et des observations ont ainsi permis de rédiger neuf monographies de sites (Cambo-les-Bains, Floirac et Monflanquin en Aquitaine ; Ploemeur, Pontrieux et Rennes en Bretagne ; Deauville, Hérouville-Saint-Clair et Villedieu-les-Poêles en Normandie), supports d'une publication déjà signalée (Keerle, 2021c, cf p. 100), mais aussi d'une mise à l'épreuve de la pertinence des termes du glossaire. Le tableau n°4 p. 170 fournit ainsi quelques exemples des questions de recherche qu'il semble nécessaire de poser pour parvenir à « (...) *l'épuration, l'intégration et la restructuration des explications en présence d'une nouvelle donnée* » (Franck 2009, 58) dans le cadre de l'analyse des inégalités éducatives. Il reprend, pour quelques-uns des termes du glossaire, les trois niveaux d'objets conceptuels des corpus scientifiques disciplinaires distingués par B. Walliser, qu'il accompagne de nouvelles questions.

Ces questions ou disputes en termes de données, modèles ou programmes d'analyse résultent directement des apports de la recherche. Sur ce point, les monographies de sites d'enquête restent des sources de données précieuses pour corriger les limites du déductivisme (Franck, 2009), par une démarche inductive permettant de rectifier certaines des « anticipations interprétatives » (Berthelot, 1996 ; terme ici préférable à celui d'hypothèses) relativement classiques qui avaient permis à l'équipe INEDUC d'échapper aux « (...) *aléas du financement de la recherche* » (Franck, 2009, 58) et donc de mener à bien le déroulement d'un projet complexe par le nombre de variables

Tableau n° 4 : Récapitulatif des questions de cumulativité des savoirs via INEDUC					
Termes du glossaire	Questions/Apports/ Disputes en termes de données	Questions/Apports/ Disputes en termes de modèles	Questions/Apports/ Disputes en termes de programmes	Nouvelles questions	Projets futurs
Contexte	Insuffisance relative de la typologie de l'INSEE (urbain/périurbain/rural) pour qualifier les milieux de vie des adolescents, mais quelle alternative ?	Contraintes du rural : - grande distance métrique des haut-lieux culturels - beaucoup d'enseignants sur deux demi-postes distants en collèges → moins de bénévolat d'encadrement	Pondérer ou ne pas pondérer les données recueillies dans le questionnaire élèves ?	Comment typifier les contextes ?	Approfondissement des monographies
Mobilité / Déplacement	Partout un cloisonnement étanche entre Région et collèges (cas du transport par train –TGV et non TER) ?	Nouvelle approche du rapport centre-périphérie observé à partir des mobilités (ou immobilité) des adolescents	L'insuffisance de l'offre de transport public conduit-elle à un renforcement de l'entre-soi des familles ?	Décalages entre compétences communales majoritaires en termes d'action publique en direction des adolescents et compétences intercommunales majoritaires en termes de transports urbains	Construire des indicateurs d'enclavement
Politiques scolaires / éducatives	Rareté des données quantitatives pour la catégorie d'âge 12-16 ans	Rural : compensation des différences de coûts de transport vers les haut-lieux culturels ? (insuffisante à Pontrioux)	La mise en œuvre d'actions publiques en direction des adolescents est analysable en termes de facteurs explicatifs	Quid de l'articulation entre politiques scolaires et politiques éducatives à l'échelle locale ?	Enquête sur les politiques éducatives des Départements et des Régions
Temps libre et temps contraint / Loisirs (numérique inclus)	Les loisirs et modalités de pratique des loisirs (qu'ils soient culturels, sportifs, etc.) sont socialement différenciés et ces différences se cumulent	Dessaïssement parental vis-à-vis des technologies numériques dans les familles populaires	Mobilisation du numérique éducatif pour lutter contre les inégalités éducatives	Modalités des accompagnements périscolaires ?	Analyse de la perméabilité des usages numériques et du travail scolaire

Source : Keerle (Régis), dans Magali Hardouin, Régis Keerle, Jean-François Thémines, Gérard Boudesseul, Isabelle Danic, Olivier David, Barbara Fontar, Christophe Guibert, Lionel Guillemot, Mickaël Le Mentec, Pascal Plantard et Louisa Plouchart-Even, 2018. *Des fonctions d'un glossaire dans un programme de recherche pluridisciplinaire*, <https://www.espacestems.net/articles/des-fonctions-dun-glossaire-dans-un-programme-de-recherche-pluridisciplinaire/>

prises en compte dans l'analyse. Parmi celles-ci figurait le partage des contextes spatiaux des collèges, constituant les pôles scolaires des espaces de vie des adolescents enquêtés, en trois types, urbain, périurbain et rural (selon la catégorisation de l'INSEE). Ce choix avait été effectué en toute connaissance du caractère insuffisamment précis de cette typologie, mais était contraint, faute d'alternative, surtout compte tenu de la diversité des terrains régionaux (et académiques) choisis. Or, les monographies de chacun des sites d'enquête ruraux ont permis de découvrir de nouvelles données suggérant de nouvelles pistes de recherche.

Par exemple, l'une d'entre elles a attiré l'attention sur trois aspects contingents de la situation des collèges ruraux par rapport à l'accès aux offres culturelles localisées dans les métropoles régionales. Si, d'une manière générale, l'effet des déterminations sociales réduit les inégalités spatiales entre adolescents scolarisés en milieu rural, périurbain ou urbain (ce qui limite la pertinence de la vérification de l'hypothèse « spatiale » à cette échelle topologique), qu'en est-il, à catégories sociales des parents comparables, en-dehors des deux extrémités de l'échelle sociale ? On voit alors se distinguer, si l'on en croit les « *modèles inverses incomplets* » (Livet, 2009, 34) des professionnels interrogés lors des entretiens<sup>1</sup>, des formes diverses de contextes ruraux en fonction des distances métriques aux métropoles (et donc des coûts de transport induits), de la disponibilité des accompagnateurs bénévoles (enseignants ; ce qui pose alors la question de la taille des établissements scolaires...), des politiques de péréquation de ces coûts de transport entre collèges par les collectivités locales, et même, aspect moins contingent, des cloisonnements de financements liés aux compétences des différentes collectivités territoriales (voir tableau n°4 p. 170). D'où les questions adjacentes : comment construire un modèle de la diversité de l'espace rural qui soit adapté à la question des inégalités éducatives ? Existe-t-il un modèle d'analyse des politiques scolaires/éducatives à l'échelon régional applicable à cette question ? Quels seraient les enseignements d'une recherche sur la cumulativité additive des données relatives aux cloisonnements des financements de l'offre de transport public ? Les contenus des colonnes de ce tableau n'interrogent-ils pas les rapports entre disciplines ? Ce serait alors une preuve que « *c'est sans doute par le chemin de la méthodologie que nous pouvons espérer aujourd'hui contribuer à faciliter les découvertes dans les sciences sociales* » (Franck 2009, 77).

#### 2.4.7 Les mappes, outil cartographique cumulatif par excellence ?

*« La géographie régionale classique et surtout toutes les géographies littéraires pratiquent des combinaisons complexes entre une identification cartographique ou visuelle suivie d'un appel à des Tout-s homogènes pour les décrire et enfin des métaphores utilisant des entités qui associent des objets à des lieux qui ne leur correspondent pas. Ainsi, dans le "Tableau de la géographie de la France" (1903), pour mener à bien ses tentatives d'explications, Paul Vidal de la Blache part de l'observation directe d'un lieu-objet "limon" dont les lieux sont confondus avec leur localisation sur les cartes géologiques. Cet objet différencié représenté à l'aide de localisations indifférenciées est posé comme un Tout. Il devient le lieu-objet homogène : "limon". Ce premier Tout est alors mis en relation avec un autre Tout : "les opulentes moissons". Ceci étant, Paul Vidal de la Blache constate que certains lieux ne sont pas de limon mais "d'argile à silex". Il fabrique alors un Tout défini par un lieu-objet hétérogène : la "région naturelle" de Beauce. Ce pseudo lieu-objet est un couple entre le lieu "limon" et l'objet "opulentes moissons", le second ne correspondant spatialement au premier*

---

<sup>1</sup> P. Livet rappelle que « (...) les difficultés des sciences sociales tiennent à ce qu'elles doivent tenir compte, dans leurs explications des phénomènes sociaux, de la manière dont ces phénomènes collectifs sont influencés par les modèles que se font les acteurs sociaux de leur société, alors même que ces modèles, qui appartiennent à la catégorie dite des "modèles inverses" sont incomplets » (2009, 24). Dans l'exemple ici proposé, on peut supposer que tel professionnel ne connaît peut-être pas toutes les sources de financement possibles, surestime l'importance d'une visite physique d'un musée par rapport à sa visite virtuelle (par exemple), etc.

que dans le pseudo "lieu-objet" "Beauce", à l'exception des "endroits" où se trouvent de "l'argile à silex"<sup>2</sup> » (Nicolas et Marcus, 2000, 85).

« (...) en sciences sociales et peut-être plus largement, la logique à l'œuvre dans le processus d'intelligence de l'objet ne se donne jamais directement. Le plus souvent elle consiste dans une simple extension à de nouveaux objets de théories et de méthodes déjà en œuvre dans le champ étudié : le programme d'analyse auquel sont soumis les faits est alors inclus dans les transpositions autorisées par la théorie ou la méthode et masqué par elles. Les exemples que nous avons choisis sont d'un autre type. Ils se situent tous au moment où s'élabore une nouvelle approche, où se constitue un programme spécifique. Leur projet n'est pas d'apporter une pierre supplémentaire à un édifice en construction, mais de bâtir selon d'autres plans. Ils se définissent d'abord contre une théorie ou une interprétation en place dont ils relativisent ou remettent en cause la vertu explicative. Ils problématisent donc la question de l'explication et laissent espérer qu'ils contribuent à en mieux saisir la logique » (Berthelot, 1990, 130).

« Pour les besoins d'un "traitement" mathématique, ou pour la construction d'un modèle, ou plus généralement pour nourrir un raisonnement structuré, des "caractères" extraits d'un paysage, d'une société ou d'un ensemble de flux, ou des ensembles partiels, tendent à être substitués aux faits et liaisons élémentaires, dans leur diversité. De tels regroupements sont et ont toujours été inévitables : la pensée ne s'exerce utilement que sur une réalité plus ou moins simplifiée et triée. La pente savonneuse commence là où cesse le va-et-vient constant entre ces êtres de raison et ce qu'ils sont censés représenter, quand ils conservent jusqu'au bout du raisonnement un caractère intangible, et se voient ainsi dotés en propre d'une charge géographique dont ils n'auraient dû être que les détenteurs précaires et révocables. Des catégories de pure commodité deviennent, dans leurs relations, l'objet même de la recherche. Le moindre dérapage dans les définitions de départ, dans le choix des indicateurs, dans la qualité de l'information à la base frappe alors de nullité les plus belles constructions intellectuelles » (Sautter, 1974, 103).

L'approche géographique par la différenciation-différentiation, évoquée dans l'introduction de ce texte, et alors exemplifiée via l'annexe n°2, n'est pas facile à caractériser par rapport à la loi de composition disciplinaire de la géographie. La première citation ci-dessus en fournit une illustration complémentaire à celle de cette annexe, celle-ci opposant plus précisément les deux démarches, tandis que celle-là précise le fondement de son interrogation dans la discipline. Dans l'ensemble du processus général d'intelligence d'un objet schématisé par J.-M. Berthelot par la formule S...R (cf p. 119), elle se focalise sur les entités réelles « limon » et « opulentes moissons » dont elle conteste la pertinence d'une liaison par l'expression de l'entité idéale « Beauce ». Soit une forme de critique de la géographie régionale classique qui, progressivement, dans l'histoire de la discipline, a conduit de la critique des propositions explicatives de la différenciation régionale (de la région naturelle, par exemple chez R. Brunet) à la critique de sa simple existence, ou de toute autre forme de « combinaison socio-spatiale » (territoire, etc.) via une approche fondée sur des acteurs sociaux faisant avec un « espace » uniquement relatif-relationnel (par exemple chez J. Lévy). Cependant, la culture disciplinaire de G. Nicolas ne l'a pas amené à rejeter l'existence de toute forme de « combinaison socio-spatiale », mais seulement à en tester les degrés d'existence via une méthode d'investigation cartographique, la réalisation de mappes (du néologisme « mappes », inspiré de la racine latine « mappa », une des deux racines latines – « carta » et « mappa » –, ayant abouti en français à « carte » ou en anglais à « map »).

Les deuxième et troisième citations en exergue de cette section de mon texte ne sont pas directement liées aux caractéristiques de cette approche, mais visent de manière heuristique à sa compréhension. Cette approche par la différenciation-différentiation ne correspond pas à un

---

<sup>2</sup> Ces informations sont extraites d'un texte de Daniel Loi (2000).

programme d'analyse spécifique, mais c'est bien une nouvelle approche, dont le projet est de « bâtir sur d'autres plans », de problématiser la question de l'explication. C'est aussi une approche qui interroge des « regroupements », qui rappelle la nécessité du « va-et-vient constant » entre des entités idéelles et ce qu'elles sont censées représenter dans ma discipline de formation. Elle rappelle que la question méthodologique, si elle n'est pas sans réponses en géographie, reste une question ouverte (cf Deshaies, cité dans note n° 189, p. 113).

Le point de départ de l'invention de la mappographie se trouve dans la confrontation pratique à l'interdisciplinarité vécue par le géographe G. Nicolas (2005h, 24), épreuve qu'il a souhaité surmonter en conservant son identité scientifique disciplinaire. Il l'a fait dans la perspective d'une autonomisation de la géographie, avec une posture radicalement réaliste (Nicolas, 1989), ce dernier thème lui apparaissant seul de nature à permettre la construction d'un noyau disciplinaire commun à tous les géographes. Dans sa conception en termes de sociologie des sciences, l'ensemble du travail de G. Nicolas illustre particulièrement bien l'axiome de transcontextualité proposé par J.-M. Berthelot (2008, 210) quant au remodelage, à l'ajustement et à la réécriture de son projet scientifique, depuis ses premiers travaux sur la « crise de la géographie » (Nicolas-Obadia, 1973) à ses plus récents en ce domaine (Nicolas, 2005h), avant sa focalisation sur le microparadigme (Gingras, 2020) de la centralité (Nicolas et Radeff, 2018 ; cf 1.2.3.c). Ce projet scientifique semble ne plus avoir été compris dans la discipline après 1986 (date de sa première publication remettant en question le modèle de Christaller ; deux exceptions, mais significatives de cette marginalisation progressive : Nicolas, 2002 et 2003), et jusqu'à une recension récente (cf note n° 141, p. 77) – si tant est que cette dernière référence soit le signe d'une réintégration des travaux de G. Nicolas dans le corpus disciplinaire à leur juste place –, ceci probablement du fait du caractère, soit urticant (Nicolas, 1989 ; Ferrier et Nicolas, 1994), soit iconoclaste (Jolivet et Nicolas, 1991) de ses formulations dans les controverses scientifiques<sup>3</sup>. L'inconvénient de la marginalisation de ce projet scientifique, qui s'est traduite par la poursuite des activités scientifiques de son auteur dans un espace de publication virtuel (<https://cyberato.org>), type de support d'édition qui n'a pas encore complètement franchi le seuil de la légitimité scientifique (une exception chez Bazaud, 2019) au regard des normes de l'évaluation des (enseignants-)chercheurs<sup>4</sup>.

Partant du principe que la cumulativité du savoir en géographie (Nicolas, 2005e), suppose l'existence d'une logique commune à tous les géographes, historiquement repérable dans leurs travaux, il a proposé d'en identifier la racine dans « le mécanisme de pensée Tout/Partie appliqué à la surface de la Terre » (Nicolas, 2005f). Ce mécanisme de pensée a d'abord été conceptualisé en « axiome de situation » dans le cadre de sa tentative d'axiomatisation de la géographie (Nicolas, 1984), comportant un premier « axiome chorologique » (peut être géographique tout objet (matériel ou immatériel) qui différencie l'espace terrestre), et un troisième et dernier « axiome chronologique » (peut être géographique tout objet (matériel ou immatériel) dont les rapports non exclusivement spatiaux s'accordent avec des successions observées), ces trois axiomes étant appliqués « (...) à un *objet géographique formé par un lieu et une information indissociables et différenciés* » (Nicolas, 2005h, 26-27)<sup>5</sup>. Aucun géographe francophone (moi-même y compris, Keerle, 2002b) ne semble s'être alors aperçu que l'axiome chorologique, relativement reconnu dans la discipline, était alors « (...) circulaire puisque l'objet (matériel ou immatériel) différenciait le lieu et l'information qui eux-

---

<sup>3</sup> Est-ce pour cette raison que son commentaire d'un texte de Philippe Esseric et Serge Leverbe (1997) a disparu de la version actuelle du texte (<http://journals.openedition.org/cybergeog/1931>) ? Voir annexe n° 1.

<sup>4</sup> Cette question du périmètre de la reconnaissance de la scientificité des textes est clairement posée dans une habilitation à diriger des recherches en géographie : « *cette précision (...) s'impose en ce qu'elle veut fortement dissocier cette posture scripturaire d'autres que je peux avoir, comme blogueur, comme pédagogue, comme rédacteur pour la jeunesse ou comme littéraire* » (Orain, 2021, 62).

<sup>5</sup> G. Nicolas propose de qualifier cette différenciation des lieux-objets, spécifique à la géographie, en remplaçant le « c » de ce mot par un « t » (différenciation). Il me paraît moins complexe d'utiliser l'expression « différenciation terrestre », en réservant « différenciation » aux mentions d'objets déjà ainsi étalonnés (voir par exemple fig. n° 6).



*mêmes constituaient l'objet* » (Nicolas, 2005h, 27). Ce sont ses rencontres successives avec un géographe argentin et un mathématicien roumain qui lui ont permis, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, de sortir de cette aporie.

Le dépassement de cette aporie l'a ainsi amené à distinguer « entités spatiales », « entités cartographiques » et « entités géographiques », la première expression étant réservée aux usages de la notion d'un espace conçu comme isotrope pour localiser ces entités (exemples : « *en théorie économique, une plaine de transport homogène* » (Nicolas, 1999, 337), ou, plus concrètement, un espace qui se distingue « *par des prix protégés, par une mise en concurrence parfaite, par une protection douanière, par une accessibilité uniforme, etc.* » ; *ibid.*). Ces entités sont toutes composées par des informations comprenant des lieux ou des objets situés à la surface de la Terre. Dans la mesure où tout objet a un lieu, et où, à une certaine échelle, un lieu peut contenir plusieurs objets, il est possible de différencier les informations formées par le couple <lieu-objet>, soit par le lieu, soit par l'objet (« entités cartographiques »), soit par les deux à la fois (« entités géographiques »), ce qui aboutit au total à quatre options d'expression graphique des dimensions spatiales des objets susceptibles d'intéresser spécifiquement le géographe (cf le schéma ci-dessous).

### Figure n°6 : Quatre options d'expression graphique des objets géographiques

Indifférenciation terrestre du lieu et de l'objet  
→ Ni carte, ni mappe

Différenciation terrestre par le lieu  
→ Carte analytique

Différenciation terrestre par l'objet  
→ Carte synthétique

Différenciation terrestre par le lieu et par l'objet (« différenciation »)  
→ Mappe

Source : Keerle (Régis), 2015. D'après Nicolas (Georges). 2002. *Mappe et carte. Langage cartographique, langage géographique et connaissance. Dans Jeu de cartes, nouvelle donne : cartographier aujourd'hui les espaces d'aujourd'hui : projet CartogrAm / Villeurope* (sous la responsabilité scientifique de Jacques Lévy), p. 90.

Dès lors, deux démarches sont possibles en fonction des trois types de différenciation (terrestre) privilégiés par les géographes. Si la différenciation ne porte que sur le lieu ou sur l'objet, G. Nicolas considère que le géographe manipule des « sites géographiques » (exemples respectifs de lieux ou d'objets : Montpellier, Rennes... ; classe d'altitude, de sol, de nombre d'habitants...). Si la différenciation porte à la fois sur le lieu et l'objet, il considère que le géographe manipule des « objets géographiques », qui sont des « lieux-objets-événements » (exemple : Montpellier, nombre d'habitants, dans une période donnée). Chacun de ces « lieux-objets-événements » (qui peut être considéré par chaque géographe comme un « Tout » incluant des « parties » telles que ses habitants) a une extension spatiale dont les combinaisons constituent des « structures géographiques », lesquelles sont mises en évidence par le recours à la théorie des ensembles, via la mappographie.

Que faut-il entendre par « structure géographique » ? Dans le langage d'analyse de G. Nicolas, « (...) tout système comporte une "structure" qui rend compte de ses invariants de fonctionnement » (2005j). Il a retenu de sa « (...) longue parenthèse d'analyse spatiale (...) » (2005a, 26) que « l'explication qui s'est imposée dans les années 60-70 du XX<sup>e</sup> siècle en géographie dite "nouvelle" hiérarchisait les structures en fonction d'une explication par le mouvement dans un système. Les étapes proposées pour l'analyse des "systèmes régionaux" étaient : 1) les mouvements ; 2) les réseaux ; 3) les nœuds ; 4) les hiérarchies ; 5) les surfaces » (2005i). Étant donné ma distance

thématique avec l'analyse spatiale, je ne suis pas en mesure de commenter cette hiérarchisation ni le nombre de ses éléments, mais cette précision était nécessaire pour deux raisons :

- il subsiste une incertitude au sein de la discipline sur le nombre et la qualification minimales des « données métagéographiques » (cf pp. 141-142), donc sur les questionnements qui en découlent : « chorotypes » (Brunet, 2017), « formes de spatialité » (Debarbieux, 2015), « formes géographiques » (Hubert, 2005b), « aires/noyaux, semis/grains, fibres/axes » (Nicolas, 2005i), et de leurs poids respectifs selon les contextes (Retailé, 2011) ;

- elle permet de comprendre l'incomplétude de l'exemplification par G. Nicolas de son langage d'analyse, et, par ricochet, du mien, quant à la mappographie.

Cependant, si cette exemplification restera probablement inachevée chez G. Nicolas (né en 1932), son achèvement figure dans mes perspectives de recherche, cet auteur ayant suffisamment précisé son langage d'analyse pour que je puisse espérer le développer. Commentant la « science normale » du courant de l'analyse spatiale, il ajoute immédiatement : *« cette manière d'aborder l'interprétation des structures fait un choix a priori dans l'observation géographique de la surface de la Terre : celle du caractère premier et déterminant du mouvement. Or, en agriculture, les noyaux des régions de production sont déterminés par les noyaux pédologiques ou climatiques. Il existe donc une relation entre "surfaces" sans qu'interviennent des "mouvements" sur des "réseaux". Par ailleurs, en géopolitique, ce n'est pas la circulation des cavaliers (...) qui explique la localisation des steppes herbeuses en Asie centrale, mais les lieux-objets "steppes herbeuses plates" qui ont facilité les déplacements rapides dans les pays eurasiatiques. Les "surfaces" ont donc déterminé le "mouvement" et la constitution des "réseaux". En revanche, en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle, les tracés des lignes de chemin de fer ont été guidés par les emplacements des villes (...) Dans ce cas, ce sont les "nœuds" qui ont déterminé les "réseaux" et les "mouvements" (...) La théorie des structures géographiques n'exclut aucune observation a priori et n'écarte aucune explication a posteriori. (...) Si la surface précède le noyau, comme cela s'observe couramment quand on traite de relations entre des phénomènes humains et naturels (production agricole, climats, etc.), une explication déterministe ou possibiliste peut être cherchée. Si, par contre, le mouvement précède la formation du réseau et sa structuration nucléale, une explication systémiste peut être invoquée. Dans tous les cas, l'histoire de la formation des espaces ou des organisations spatiales doit être établie, avec ou sans type idéal ou modèle préalables »* (Nicolas, 2005i).

Parmi les exemples ici signalés, G. Nicolas a développé l'analyse de ceux de l'agriculture (1977) et de la géopolitique – au sens stratégique et international de ce terme (1996, en particulier, où est développée la dimension graphique de sa théorie) – donc celle de formes aréales de sa spatialisation. Convaincu par ses analyses, mais ne pouvant imaginer enrichir la cumulativité de la mappographie dans le domaine de l'agriculture, compte tenu de mes premières orientations de recherche, ni dans celui de la géopolitique, où je jugeais cet enrichissement cette fois trop facile (même si risqué quant à la dimension sociale de la science), je l'ai inaugurée en m'appuyant sur la conception de l'espace qui lui est liée (Keerle, 2011b ; cf T n° 3). Pour G. Nicolas, *« il n'existe pas un espace géographique, mais des espaces géographiques. Chaque espace géographique est généré par les relations entre les lieux-objets différenciés (...) »* (2005e). Pour le reformuler autrement, en reprenant les exemples qui précèdent dans l'exposé de la conception de la différenciation-différenciation terrestre de G. Nicolas, les relations entre les lieux-objets Montpellier-Métropole et Rennes-Métropole restent à préciser pour comprendre ce que signifient les « espaces géographiques » Montpellier-Rennes ou tout simplement Montpellier.

Dans le premier cas, le plus facile à comprendre lorsqu'on découvre la méthode mappographique, les Tout-s Montpellier-Métropole et Rennes-Métropole sont à la fois des « entités spatiales » (la même règle juridique relative au statut de Métropole s'y applique), des « entités cartographiques » différenciées par le lieu (coordonnées respectives en latitude et longitude) ou par l'objet (ici, le statut de Métropole, qui ne s'applique pas à toutes les communes françaises) et des « entités géographiques » déterminant des « espaces géographiques » (matches entre équipes de

football du championnat de première division nationale chaque année depuis 2009, participation à la Plateforme d'Observation des Projets et des Stratégies Urbaines – POPSU –...). Avec ces derniers exemples, il semble facile de comprendre qu'aucun « type idéal ou modèle préalable » ne permet de décider *a priori* quel est le degré d'existence réaliste de ces espaces. Tel géographe jugera que le concernement commun des acteurs du monde du football (dirigeants, entraîneurs, joueurs, spectateurs...) par les matches opposant les équipes de ces deux villes est anecdotique, un autre qu'il a un sens non négligeable dans le développement de leurs formations socio-spatiales respectives. Le premier considèrera que les échanges de vues entre leurs acteurs des équipes POPSU quant à la gouvernance urbaine sont beaucoup plus importants que ceux entre leurs dirigeants des clubs de football quant à l'évolution du financement de leurs équipes pour expliquer les différences entre ces villes, mais seule une enquête approfondie pourrait trancher dans les deux cas. Si l'on peut faire l'hypothèse que le potentiel de l'analyse utile à la discipline géographie dans le premier cas est supérieur au second (qui sera peut-être mieux apprécié en économie ou en sociologie), rien ne prouve *a priori* que les échanges entre équipes POPSU de ces deux villes vont être fructueux pour chacune des deux équipes, ni qu'elles déboucheront sur des aménagements juridiques ou des échanges de « bonnes pratiques » qui modifieront la gouvernance urbaine de ces deux Métropoles.

Dans le second cas, les impasses de la focalisation comme discipline de la géographie sur les seuls rapports humains-nature montrent vite les limites de la « réification » (Nicolas, 2005b, 2005c) de ce « site géographique » : si l'on n'envisage pas qu'il puisse exister de Métropoles en France à l'altitude de Zürich – 408 mètres – ou Madrid – 657 mètres, nul géographe ne contesterait que la métropolisation concerne aussi la Suisse ou l'Espagne. Le lieu-objet Montpellier-altitude (8 mètres) n'est pas pour autant une partie du lieu-objet du Tout Montpellier totalement dénuée de sens pour le géographe, surtout si l'on y ajoute l'information du lieu-objet Montpellier-distance à la mer (10Km), car ces informations permettent de comprendre qu'y ait été envisagée (1988-2013) la construction d'un port de plaisance, projet qui n'aurait pu naître comme initiative locale dans une ville de taille beaucoup moins importante compte-tenu de l'ampleur des aménagements nécessaires. En effet la vallée du Lez, fleuve côtier traversant la ville pour se jeter dans la Méditerranée, n'a rien d'une ria bretonne... Le Tout Montpellier n'incluait alors pas encore le lieu-objet Montpellier-Montpellier-Métropole, mais la métropolisation y produisait déjà les effets qui allaient conduire à sa consécration juridico-administrative (de la métropole de Montpellier à Montpellier-Métropole).

Ces développements inédits quant à mes mises à l'épreuve de la mappographie avaient pour objectif de faire comprendre que mon projet de recherche, quant à ce modèle, a dès le départ été motivé par la volonté de tester ses limites, comme cela a souvent été le cas à propos des topoï de ma discipline de formation dans l'ensemble de mon parcours depuis mes débuts à l'université. Dans une perspective de cumulativité du savoir, j'ai d'abord testé la cumulativité verticale de ce modèle avec des données de forme différente de celles utilisées par G. Nicolas pour en valider la pertinence. Au lieu d'employer une analyse mettant les « surfaces » au cœur du raisonnement, j'ai choisi d'interroger le sens de la donnée « rapport à un type de "surface" d'un individu » : ce fut la problématique de l'usage récréatif de l'espace rural proche du quartier rennais de Villejean (cf pp. 44-46) où l'analyse a montré que « l'espace géographique » des espaces verts fréquentés par une habitante de ce quartier n'avait qu'assez peu de coïncidences avec « l'espace géographique » des espaces verts de Rennes, et ce, surtout sans effet de proximité euclidienne, contrairement à ce que les représentations graphiques d'un espace différencié par le lieu (quartier Villejean, avec son espace vert de proximité) ou par l'objet (espaces verts de Rennes) dans le cadre des cartes euclidiennes pouvaient le laisser supposer, ou plus exactement faire inférer de manière performative, quant au comportement d'un habitant de ce quartier (usager d'espaces verts) (Keerle, 2011b). J'ai ensuite testé le degré d'assimilation de ce modèle auprès de « mes » étudiants. L'exemple proposé (et presque complètement maîtrisé) par une étudiante de DUT en formation continue, une fois corrigé, m'a permis de développer (Keerle, 2014 ; cf T n° 7), plus encore que dans le cas précédent, la cumulativité verticale de ce modèle avec les données, soit sous forme de « surfaces », soit sous forme de populations, organisées (ici, cas d'un

centre social) ou non (ici, initiatives des animateurs de centres sociaux, comme dans le cas du comportement de loisir de l'habitante de Villejean).

En 2015, j'ai pu aborder la question à mes yeux la plus complexe du test de pertinence du modèle de la mappographie, celle de la temporalité (cf T n° 8). En effet, si la mise à l'épreuve de ce modèle théorique par la définition de la différenciation terrestre de l'espace *via* le concept de lieu-objet-événement inclut explicitement la temporalité, cette prise en compte de la temporalité varie. Elle est souvent implicite lorsque ce lieu-objet événement existe d'abord dans un discours fabriquant des « espaces théoriques » (Nicolas, 2005c) qui parfois « (...) *n'ont d'autre existence que leur figuration cartographique : les "ensembles de civilisation" (Atlantico-européen, Russie-Eurasie, Lotharingie, etc.) ; les "bananes" et autres "fruits spatiaux" de l'activité économique ; les "États" formés par des regroupements forcés de populations qui s'ignorent ou s'opposent, etc.* » (Nicolas, 2005h). Elle le reste assez souvent lorsque le lieu-objet-événement existe comme « espace concret » (Nicolas, 2005c), soit par exemple ceux du domaine de l'agriculture étudiés par cet auteur. Son caractère implicite devient relativement intenable lorsque le lieu-objet-événement existe comme « espace de comportement » (*ibid.*) des êtres humains en société.

En effet, dans le premier cas, par exemple, la stabilité temporelle du lieu-objet-événement Yougoslavie s'est étendue comme « espace concret » sur un laps de temps allant de 1918/1941 à 1945/1991 dans ses frontières initiales. Dans le deuxième cas, les laps de temps de stabilité sont aussi variables, mais souvent pluri-décennaux. Par contre, dans le troisième cas, la variabilité des laps de temps peut être considérable. À l'échelle d'un individu, il peut y avoir stabilité (mesurée comme absence de changement de lieu d'habitat) pendant une vie humaine, comme instabilité fréquente : l'individu habitante de Villejean précédemment évoquée peut, d'un moment à l'autre, changer d'avis quant à ses options d'usage des espaces verts de la ville de Rennes. Et à l'échelle de groupes humains de petites tailles, d'organisations ou d'institutions, si les changements sont moins fréquents, ils sont néanmoins assez réguliers (cas de la course camarguaise, cf 1.2.3.b), comme des recherches récentes relatives aux néologismes qui seraient utiles pour qualifier l'évolution des territorialités en témoignent (Fourny et Lajarge, 2019). On peut probablement trouver un indice de cette difficulté de prise en compte de la temporalité dans la manière dont G. Nicolas a tenté d'assurer la cumulativité verticale de sa « (...) « *théorie des structures géographiques* » exprimée à l'aide de la technique des signes TÉGÉO (...) »<sup>6</sup> (Nicolas, 2005i) dans le cadre de la mappographie avec la « théorie générale des systèmes » (Nicolas, 2005j). Il précise ainsi que « *les "systèmes" géographiques (...) sont multiples. Il y a d'abord les "écosystèmes" (...) Il y a ensuite les "systèmes physiques", comme les "systèmes d'érosion" (...) Il y a enfin les "systèmes opérationnels", comme les systèmes de transports (...) ou les agrosystèmes (...) Tous ces "systèmes empiriques" ont les caractéristiques fondamentales prévues par la TGS [Théorie Générale des Systèmes] : organisation en sous-systèmes, boîtes noires déterminant les circuits de circulation des lieux-objets, rétroactions, équilibre et convergence de fonctionnement. Tous les autres "systèmes" ("système central", "système seigneurial", "système-monde", "géosystème", etc.) sont des métaphores qui jouent actuellement le même rôle que la "nature" dans la géographie classique d'autrefois. Ces différents "systèmes" qualifient des organisations, des mécanismes, etc. ; en leur donnant un emballage scientifique, non géographique, "dur" et unificateur (...) ils freinent le développement d'une véritable géographie autonome* » (*ibid.*).

---

<sup>6</sup> Ces « signes TÉGÉO » (pour « théorie des structures géographiques ») sont des conventions graphiques qui permettent de qualifier, dans les cartes, les relations entre entités géographiques sous la forme d'« inclusions », de « réunions » ou d'« intersections ». La partie du cours du Lez traversant la ville de Montpellier est ainsi « incluse » dans le « Tout » Montpellier, le « Tout » Montpellier est « réuni » avec le « Tout » Rennes dans l'ensemble des Métropoles françaises, et les « Tout-s » Montpellier et Rennes sont en « intersection » lors des rencontres sportives de leurs équipes de football respectives ou des relations entre leurs équipes travaillant au sein du programme POPSU. La pertinence de cette réduction des formes de relation entre les lieux-objets-événements à trois figures permettant leur expression graphique reste à tester (comme l'a été la distinction classique entre points, lignes et surfaces de la cartographie euclidienne), mais mes travaux ont confirmé son potentiel heuristique. Son caractère inusité dans la discipline m'a dissuadé d'en présenter des applications aux autres terrains de recherche évoqués dans ce texte (pour un exemple, voir annexe n° 18).

Je ne m'aventurerai pas à apprécier la pertinence des commentaires d'un langage d'analyse un temps assez dominant dans ma discipline de formation, pour les domaines auxquels est ici reconnue la pertinence de l'emploi d'un schème fonctionnel. Je partage les critiques qui lui sont adressées, en particulier pour ce qui est de l'analyse des « espaces de comportement » (cf ci-dessus), même si mon projet de recherche porte plus sur la globalisation de la géographie que sur son autonomisation. Mais surtout, mon analyse de l'évolution des compétences d'un centre social dans le cadre d'une fusion de deux intercommunalités (Keerle, 2015) m'a permis de montrer que les « structures géographiques » ne se limitaient pas à disparaître (cas de la Yougoslavie) ou à apparaître (cas des Métropoles françaises en 2015), mais qu'elles pouvaient aussi s'affaiblir ou se renforcer. Banalité pour le géographe, certes, mais dont il fallait envisager la traduction graphique dans le modèle de la mappographie. Cette prise en compte de la temporalité des lieux-objets-événements m'amenait alors à considérer que « (...) *si la mappologie est interprétée, comme le souhaitait originellement G. Nicolas, pour établir une géographie objective (en deçà des explications de cette description), alors le modèle (de la mappographie) est affaibli (...)* Par contre, cet affaiblissement ouvre la porte à une *interdisciplinarité focalisée, selon les objets d'analyse en question. En effet, l'approche traditionnelle en géographie ne semble pas disposer d'outils d'analyse lui permettant d'appréhender facilement la spatialité d'un objet tel qu'un centre social, étant donné sa complexité (...)* À l'inverse, les approches plus récentes auront tendance à diffracter à l'extrême l'analyse de ces spatialités, en perdant de vue la question du "Tout" de premier niveau dans lequel il est englobé, soit à notre sens la formation socio-spatiale de la communauté de communes, selon le modèle d'analyse qu'en propose Guy Di Méo (2014). Mais il paraît hors de portée d'une seule discipline de pouvoir établir, non seulement le modèle du pont entre ces deux approches, mais surtout la généralisation de l'articulation des données, modèles et programmes d'analyse relative à ce pont. Et d'une manière générale, si la mappologie est interprétée comme une occasion de cartographier toutes les entités et propriétés pertinentes que peut retenir une analyse (Berthelot, 1990 et 1996), alors c'est une formidable occasion de "globalisation" de la géographie dans une perspective interdisciplinaire, de cumulativité verticale en géographie et "d'enracinement" (Walliser, 2009) du modèle des mappes. En effet, un des avantages de la mappographie, dans cette perspective, est sa simplicité de mise en œuvre graphique. Certes, "on peut estimer qu'il y a d'autres choses plus intéressantes à faire pour développer une géographie ou une autre" (Nicolas, 2005g, 180), mais à défaut de convaincre, nous espérons que ces intérêts divergents nous seront expliqués » (Keerle, 2015, 89 et 93). J'avais alors écrit « mappologie » plutôt que « théorie des structures géographiques », non seulement par manque de place compte tenu du format de la publication (on aura aussi remarqué ma concession à la dimension sociale de la science *via* l'emploi de la formulation « formation socio-spatiale ») mais aussi du fait de mes incertitudes quant à ma conception de l'espace. Ce dernier obstacle est levé depuis ma compréhension de l'ouvrage de M. Löw (2015) déjà signalé (cf pp. 46-49). Puisque, « *en tant qu'opération d'abstraction, l'opération de synthèse est (...) possible sans un spacing concordant, c'est-à-dire immédiatement relié à elle, par exemple dans des activités scientifiques, mais aussi dans l'art, la planification ou l'architecture* » (162), je n'ai plus de raison de ne pas écrire « théorie des structures géographiques, même si, ainsi que nous nous en sommes accordés avec G. Nicolas, je resterai plus focalisé sur la vérification « causale » (c'est son expression, que je traduis en « par combinaison de schèmes explicatifs ») que sur le développement logique de l'existence de ces « structures » ou de ce qui peut en tenir lieu.

Ces trois publications (Keerle, 2011b, 2014 et 2015) ayant été validées sur le plan logique par le fondateur de la mappographie, je maintiens une autre partie de ma conclusion de ce dernier texte, une fois actualisée : plus de 25 ans après sa fondation, le modèle de la mappographie n'a pas encore été discuté en géographie. L'un de ses intérêts est « (...) *de permettre de construire un pont entre deux grandes tendances de la géographie française contemporaine, celle qui s'appuie sur et prolonge la tradition de l'analyse des formes spatiales, et celle qui met l'accent sur leur construction permanente. Cette discussion est d'autant plus nécessaire que beaucoup reste à faire pour établir la*

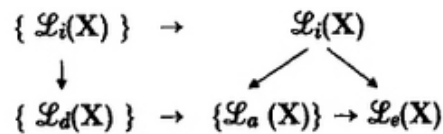
*stabilisation du domaine de pertinence du modèle de la mappographie, ou sa restructuration* » (Keerle, 2015, 89). J'ai tenté de déclencher cette discussion au sein d'ESO, via la publication interne du laboratoire (Keerle, 2016 ; cf T n° 9), puis lors d'un de ses séminaires (2018, cf T n° 10), pour le moment sans succès. La perspective d'une publication en langue anglaise est maintenant privilégiée, en particulier en ciblant la question de la représentation cartographique, thématique, la plus facile à aborder car permettant de mettre en évidence l'intelligibilité des hypothèses de recherche du géographe (Keerle, 2016 ; par exemple, ici, tout résident de Montpellier est-il plus acteur à Montpellier qu'ailleurs ?). En effet, la présentation de cette méthode dans un résumé de proposition de réponse à un appel à communication ou article en langue française a jusqu'à présent suscité des incompréhensions surprenantes. Enfin, « accessoirement », la logique des mappes permet de préciser le questionnement auquel prétendait répondre la « première loi de la géographie » (cf note n° 232, p. 161). Qu'il s'agisse de la proximité métrique d'un espace vert sans intérêt pour une habitante de Villejean (cf ci-dessus) ou de celle d'une montagne dénuée de sens pour de jeunes habitants de Grenoble (cf p. 103), les exemples ne manquent pas pour réfuter la pertinence de cette « loi » simpliste. L'application, ou tout au moins la prise en compte de la logique des mappes, en contraignant le chercheur à poser la question des relations entre lieux-objets, quelle que soit leur « proximité » apparente, permet de ne jamais perdre de vue la nécessité de l'explicitation des significations de cette « proximité ».

## 2.5 Épistémologie analytique et langages d'analyse de la géographie, suite et fin

Le développement du modèle de la mappographie qui vient d'être mené permet de compléter l'explicitation du processus général d'intelligence d'un objet schématisé par J.-M. Berthelot par la formule S...R (cf p. 119 et 2.2) via l'introduction de son inscription dans un langage d'analyse et l'explicitation des différents styles possibles de sa forme disciplinaire en géographie (cf 2.3). Cette dernière section de mon texte, sans reprendre l'ensemble de ces explicitations, les synthétisera en mettant surtout l'accent sur la qualification des données comme révélatrice de choix disciplinaires de langages d'analyse en géographie.

Au départ est l'énigme : «  $X$  : objet d'étude, énigme, phénomène étudié » (Berthelot, 1996, 261). Ce «  $X$  » pris dans le réel «  $R$  » parcourt l'ensemble de l'empan «  $\{p\} \approx \{e\} \leftarrow \{d(e)\}, \{d(t)\}, \{d(s)\}, \dots R$  ». (Re)prenons comme exemple la donnée « (d) ? » bord de trottoir (cf p. 139)<sup>7</sup>. Dans cet empan, le « processus de traduction » (*ibid.*) de «  $X$  » va faire l'objet d'un « processus général de traitement scientifique de  $X$  [par] passage d'un langage initial à un langage final [schématisé]  $L^{10}(X) ? L^{11}(X)$  » (*ibid.*). Ce passage va nécessiter (de manière optimale) de prendre en compte « l'ensemble des langages d'interprétation de  $X$  » qui s'inscrit dans l'ensemble des « langages de donation de  $X$  » (pour ce qui précède cette section, voir de nombreux exemples, pp. 34, 42, 47, 78, 86 et 100-101). On pourrait classer ainsi les bordures de trottoir par type de matériau, forme (à angle droit ou courbe, avec une seule ou plusieurs pentes, hauteur, largeur...) au gré de la prise de connaissance de catalogues de fournisseurs de bordures de trottoir ou d'expériences menées sur cet objet – selon la définition en extension qu'on s'en donne – aux quatre coins du monde. Il faudra aussi (toujours de manière optimale) prendre en compte l'ensemble des « langages d'analyse de ce «  $X$  » », soit la résistance du matériau, ses effets lors de sa rencontre avec un objet en mouvement de type pneu monté sur la jante d'une roue d'un véhicule... *In fine*, on obtiendra le « langage d'exposition finale » de «  $X$  », le tout selon les formules suivantes (Berthelot, 1996, 261) :

<sup>7</sup> À qui s'étonnerait d'un tel choix, je rappellerai que l'historien Patrick Boucheron a analysé un objet guère plus prestigieux ; cf « La boule à neige a le désir fou de contenir la méchanceté du monde », émission « Affaire en cours », *France Culture*, 23 décembre 2020.

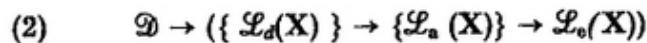
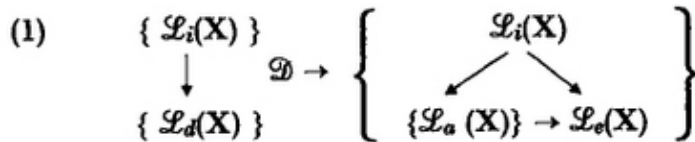


Formules dans lesquelles les symboles correspondent à :

- $\{ \mathcal{L}_d(X) \}$  : ensemble des langages de donation de X ;
- $\{ \mathcal{L}_a(X) \}$  : ensemble des langages d'analyse de X ;
- $\{ \mathcal{L}_i(X) \}$  : ensemble des langages d'interprétation de X ;
- $\mathcal{L}_i(X)$  : langage d'interprétation commandant l'analyse ;
- $\mathcal{L}_e(X)$  : langage d'exposition finale de X.

Langage d'exposition finale qui pourra être plus ou moins pragmatique ou « pragmatique » (au sens scientifique du terme, comme j'ai déjà dû le préciser à quelques occasions). Cette alternative concerne probablement plus la géographie que d'autres disciplines (par exemple, pour une illustration de son premier sens, voir De Sède-Marceau, Moine et Thiam, 2011 ; pour celle de son second sens, voir Blanc et Lolive, 2009, ainsi que Le Lay et Comby, 2021 ; pour une approche oblique, voir Martouzet, 2014a<sup>8</sup> ; pour une clarification à destination des géographes, voir Pellé, 2016).

L'introduction de la discipline (D) comme « opérateur de traduction » va permettre d'aboutir à la « forme disciplinaire » de la formule analytique selon les deux possibilités suivantes (Berthelot, 1996, 261) :



Dans le premier cas, « (...) la structure de donation de X est totalement ou majoritairement extérieure à la discipline (...) » (150), non seulement parce que « X » est déjà connu en dehors de la géographie (à la différence de la latitude, par exemple), mais aussi parce qu'il est déjà l'objet d'interprétations dans d'autres disciplines. Il existe ainsi une histoire du trottoir, au moins embryonnaire (voir par exemple Baraud-Serfaty, 2020<sup>9</sup>).

Dans le second cas, « (...) l'objet est déjà inscrit comme problème, difficulté, énigme au sein de la discipline de référence (...) » (Berthelot, 1996, 150) ; C'est le cas, probablement depuis peu, en géographie, avec les travaux sur la marchabilité (Sajous, 2008, 2010) ou la « micro(-)géographie » (Hoyaux, Oldra et Petit, 2020).

Le « processus d'analyse et de schématisation de X » (Berthelot, 1996, 262) s'accomplit selon la formule  $\mathcal{L}_i(X)$  qui, comme tous les autres langages ( $\mathcal{L}_a$ ,  $\mathcal{L}_d$ ,  $\mathcal{L}_e$ ), est décomposable en  $L \{(e, r \rightarrow p)\}$  dans laquelle les symboles correspondent à :

- e : entités réelles et idéelles utilisées par le langage ;
- r : relations empiriques, analytiques et schématiques (définies par l'usage d'un ou plusieurs schèmes d'intelligibilité) définies entre les entités ;

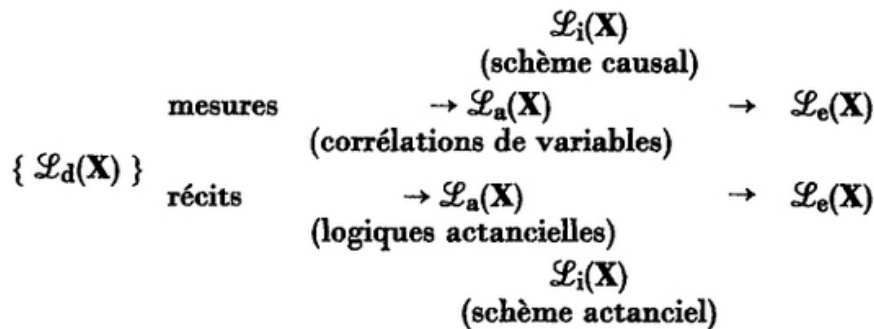
<sup>8</sup> Dans le premier texte évoqué, le mot « pragmatisme » n'apparaît que dans le titre de l'article ; dans le dernier, si le terme n'apparaît que dans le titre et comme mot-clé de l'article, il ne fait aucun doute que son auteur en maîtrise le sens, comme en témoigne une autre référence où ce terme est moins visible (Martouzet, 2014b), mais d'une manière générale, il ne semble pas s'intéresser spécifiquement à ce modèle d'analyse dans ses travaux au-delà de sa fonction comme outil de construction de données.

<sup>9</sup> Laquelle amène depuis peu à distinguer le bord de trottoir de la bordure de trottoir (« (...) espace qui comprend, d'une part, la partie du trottoir qui borde la chaussée (et qui accueille souvent les arbres ou le mobilier urbain) et, d'autre part, lorsqu'elle existe, la bande de stationnement, qui est la partie de la chaussée qui jouxte le trottoir, dédiée au stationnement sur voirie » Baraud-Serfaty, 2020, 91-92). Mais cette nouvelle codification du langage n'est pas encore socialement généralisée, et ne sera pas prise en compte ici.

- p : propositions du langage construites à partir de « e » et « r », commandées par les schématisations issues du schème ou des combinaisons de schèmes d'intelligibilité choisies dans le langage d'interprétation (Li).

Cette partie de la composition du processus d'analyse et de schématisation a déjà été illustrée précédemment (cf 2.2 et 2.3). Un exemple de développement de l'ensemble des niveaux de langage du processus d'analyse pour deux programmes de recherche différents est fourni par J.-M. Berthelot dans le schéma c)-dessous :

Figure n°7



Source : Berthelot (Jean-Michel). 1996. *Les vertus de l'incertitude*, p. 68.

Ce schéma est applicable à l'entité réelle (« e ») bordure de trottoir, dont on pourra compter le poids, la longueur et la hauteur, surtout s'il s'agit de plusieurs bordures de trottoir dont on prévoit d'équiper les limites d'un linéaire de déplacement routier d'un véhicule susceptible de s'écarter de la chaussée aménagée pour sa circulation (en général une automobile, une motocyclette, un vélo de route...) et de mettre ainsi en péril les piétons circulant dans le cadre d'une métrique pédestre sur le trottoir ainsi bordé. Selon qu'on s'intéressera à ces mesures ou aux différents récits d'incidents/accidents dans lesquels ces bordures sont impliquées et à leurs conséquences individuelles ou juridiques (voir le site <http://pumsd.fr>, d'une association militant « pour une mobilité sereine et durable »), on s'orientera non seulement en termes de schèmes explicatifs, mais aussi de courants (géographie quantitative *versus* géographie humaniste) ou de branches de la géographie (géographie du droit, par exemple). Ce à quoi pourraient s'ajouter les significations dérivées de cette entité réelle, relatives par exemple à des individus « faisant le trottoir » (entité idéale) dont l'évocation par un automobiliste distrait pourrait l'amener à perdre le contrôle de son véhicule pendant quelques instants, au point qu'il rencontre, à faible vitesse, espérons-le, cette bordure de trottoir.

C'est à ce moment du processus d'analyse qu'intervient dans la discipline géographie, pour l'entité choisie ici, la question de l'approche par la « différenciation » ou la « différenciation-différenciation ». Si, par exemple, l'on s'arrête à analyser (et éventuellement à cartographier) la localisation des bordures de trottoir à une échelle ne permettant pas de différencier les segments de chaussée qui en sont ou non équipés (en particulier, en France, à partir et au-delà d'une échelle départementale) on en restera à une différenciation terrestre par l'objet, laquelle pourra renseigner un représentant de commerce d'une entreprise vendant ces bordures ou un géographe cherchant les corrélations entre longueur des bordures de trottoir et urbanisation. Si l'on s'arrête à analyser (à partir et en deçà d'une échelle communale) les localisations de ces bordures de trottoir dans deux lieux différents (Rennes ou Montpellier), on obtiendra une différenciation terrestre par le lieu et par l'objet (différenciation), qui pourra renseigner sur les choix urbanistiques respectifs des deux communes et l'heuristique de leur comparaison en ce domaine. Comparaison qui sera encore affinée si l'on distingue, parmi les bordures de trottoir, non seulement celles qui sont composées de granite ou celle de ces objets provenant de la carrière de la Haussandière (commune de Maen-Roch, actuellement



fermée)<sup>10</sup>. Loin d'être limitées à ces objets (relativement) fixes, cette connaissance des espaces créés par les localisations de ces bordures de trottoir et leur évolution pourra être étendue et dispersée selon les circulations des individus (ou collectifs) qui l'auront intégrée dans leur mobilité ou diffusée via quelque média, et partiellement généralisé sur Terre selon des processus à analyser.

Une bordure de trottoir, ou, pour prendre un exemple proche plus significatif concrètement, une partie de trottoir, ne constituera un lieu-objet-événement ou objet géographique que si elle est « patrimonialisée » à l'image de ce trottoir des célébrités à Los Angeles (*Hollywood Walk of Fame*) où elle deviendra un lieu « unique ». Lieu qui pourra être analysé, ou pas, selon d'autres logiques disciplinaires, la géographie restant la discipline la mieux structurée pour inscrire cet « X » dans une matrice disciplinaire permettant d'expliquer, si on le souhaite, la totalité de ses localisations (origine de son matériau comprise). Enfin, selon l'engagement thématique du chercheur, celui-ci cherchera à universaliser la bordure de trottoir ou à limiter son usage au strict nécessaire pour réduire sa contribution aux dérèglements des mécanismes non anthropiques de l'Anthropocène... Ce qui peut passer par l'épuisement de certaines carrières, ou leur interdiction d'exploitation, comme celle du ramassage de galets sur certaines plages, questions de justice spatiale parmi d'autres...

Cette dernière section de mon développement ayant tenté de rendre compte de l'intérêt de la démarche de J.-M. Berthelot pour la géographie, il aurait été possible d'y intégrer sa réflexion analytique sur l'action, qui resterait bien entendu à confronter à d'autres, mais plutôt que d'alourdir ce texte, j'espère qu'elle s'y lit aussi, au moins en partie, en filigrane. Encore faut-il que le langage d'exposition de ce texte soit compris comme tel dans ou en dehors de la discipline : doit-on se satisfaire que l'article où j'explicite le plus le lien entre langage d'analyse et langage d'exposition (Keerle et Viala, 2018b) soit présenté dans la revue concernée avant tout comme « (...) *terrain montpelliérain* (...) » (Fuchs et Vivier, 2018, 5) ? À défaut d'avoir fait suffisamment progresser la reconnaissance de ma discipline de formation hors de son périmètre social, j'espère que ce texte suscitera l'intérêt des géographes.

---

<sup>10</sup> Un petit livre intitulé *Itinéraires géologiques à Rennes* (Bouffette et Bonnet, 2009) indique la présence de granite provenant de carrières d'Ille-et-Vilaine dans les matériaux de cette ville.

## Conclusion

« On suggère que la faculté de comprendre du chercheur est toujours potentiellement très grande – quel que soit ce chercheur et quel que soit son objet – mais souvent considérablement affaiblie par sa volonté de critiquer ou par son impatience à expliquer » (Lemieux, 2009, 9).

Au moment de conclure, l'auteur relit ce qui précède, et les interrogations se réactivent. Ai-je été assez explicite ? Ma trajectoire, mon parcours ont-ils été fidèlement contextualisés dans le récit proposé ? Combien de temps ai-je devant moi pour essayer de chercher à plein temps ? Que et qui dois-je encore lire, parvenir à mieux comprendre, ne plus chercher à lire ? Et avec quelles priorités ? Enfin, comment mieux transmettre mes résultats de recherche ? Certaines des réponses à ces questions ne m'appartiennent pas, mais il m'a paru utile de signaler qu'elles ne me sont pas indifférentes.

S'agissant de la discipline au sens de l'ensemble de ses membres, je ne crois pas être un géographe honteux, pas plus qu'ayant jamais souhaité prétendre rendre honteux mes pairs par quelque excès de théorisation.

Le fait de m'être appuyé sur une épistémologie externe plutôt qu'interne peut créer des malentendus, qu'il est peut-être opportun de dissiper à ce moment du texte. Re commençons par la fin (l'étape actuelle de ma réflexion). Si, comme le propose la première thèse de M. Löw, l'espace est une (dis)position relationnelle d'êtres vivants et de biens sociaux en des lieux, et qu'il est constitué selon deux processus qu'il faut distinguer analytiquement, le *spacing* et la synthétisation, c'est qu'il existe quelque chose par rapport à quoi se placer et à synthétiser. Ce qui suppose, pour la géographie, une posture d'analyse comportant un minimum de réalisme. Sur cette question du réalisme, la conception de G. Nicolas est en accord avec celle de F. Vandenberghe (comme celles de M. Löw, de J.-M. Berthelot et de M. Grossetti<sup>11</sup>, ou même celle de C. Raffestin, seulement relativement constructiviste par contraste avec ses contemporains), et s'accorde avec une certaine conception du constructivisme (Lemieux, 2012). Bien entendu, si l'on entend par constructivisme le fait que le réel dans lequel les géographes choisissent leurs données n'est pas une réalité univoque, alors, mon parcours de recherche est aussi « constructiviste »<sup>12</sup>.

D'une certaine manière, l'organisation de mon propos précédant cette conclusion illustre cette construction, différents terrains ou domaines de recherche abordés illustrant différentes propositions ou critiques relatives aux langages d'analyse et d'exposition de ma discipline de formation. Ces assertions n'avaient pas vocation à déboucher sur un positionnement « mégathéorique », pas plus qu'à refonder tout le lexique disciplinaire ou à proposer une nouvelle langue pour la géographie, même complétée d'une épithète. Tout au plus, l'une d'entre elles propose-t-elle une méthodologie permettant l'expression cartographique des spatialités sur un mode non euclidien. Ces propositions ou critiques étant dispersées au long des différentes sections de ce propos, c'est probablement aussi le moment opportun de synthétiser leur signification.

Si la cohérence de mon parcours s'est construite plus à partir de mes engagements thématiques et théoriques que sur la cumulativité des données que j'ai été amené à aborder, ce n'est pas seulement par contingence liée aux spécificités de ma situation d'enseignant-chercheur dans le contexte de plus en plus néolibéral de la recherche, mais aussi car le langage d'exposition des géographes est devenu extrêmement divers. Certes, il existe des domaines (branches, courants de la discipline) de regroupement des données et de leurs modèles d'analyse, mais, par définition, ceux-ci ne peuvent être compris que par rapport à une caractérisation de la discipline elle-même. Celle-ci semble aujourd'hui incertaine, tant certains insistent sur les différences d'approche selon qu'on l'aborde depuis l'environnement (naturel), la population (de l'individu jusqu'au monde) ou les espaces.

---

<sup>11</sup> Ce qui n'empêche évidemment pas des divergences sur d'autres points, comme celle sur le projet de la sociologie entre M. Grossetti et F. Vandenberghe (Grossetti, 2022, 12, note n° 13).

<sup>12</sup> C'est un des mérites d'O.Orain (2020) de ne pas céder à l'étiquette quand il s'agit de constructivisme.

Différences d'autant plus facilement argumentables qu'elles peuvent s'appuyer sur les nécessités de la spécialisation requise pour la précision de l'étude de ces différentes thématiques. La diversité des entités, ainsi que de leurs relations, pertinentes à retenir dans l'analyse est ainsi un défi pour les tentatives de restitution d'une géographie synthétique. La focalisation d'une partie de mon texte sur les langages d'interprétation, englobant et dépassant la spécificité des terrains et domaines d'analyse abordés, a constitué une manière d'esquisser un horizon possible de cette restitution. Cette focalisation a insisté sur la question de la cumulativité des connaissances, autant au plan interdisciplinaire qu'au plan intradisciplinaire. Il n'y avait là nulle prétention à une position surplombante, mais simplement un accent mis sur la spécificité de ma discipline de formation et les spécificités de ses différentes orientations, qui induisent des rapports contextuels avec les autres disciplines. Rapports qu'il est difficile de résumer dans la mesure où ils résultent d'abord de relations interindividuelles entre chercheurs, lesquels cherchent aussi et trouvent parfois une place dans des collectifs constituant des sphères d'interaction privilégiées ainsi que dans des institutions pour s'adapter à leurs normes aussi diverses qu'unies par le tabou de leur contestation en tant que normes<sup>13</sup>.

C'est à l'évolution de mon rapport à ces normes que renvoie le titre de ce texte d'HDR : il m'a fallu du temps, même après la soutenance tardive de ma thèse, pour baliser mon itinéraire tel que résumé succinctement dans ce titre. Prises de conscience progressives de la pertinence des qualifications de ma discipline de formation, expérimentation, grâce à mon environnement institutionnel de recherche, des contraintes logiques s'imposant aux autres disciplines, confirmation d'une intuition thématique quant à ce qui meut mon désir de recherche. Temps révélateur de limites cognitives personnelles, mais heureusement justifiable aussi par le contexte épistémologique actuel. C'est ainsi que, s'agissant de l'ensemble des perspectives dégagées par J.-M. Berthelot, sur lesquelles je me suis abondamment appuyé, il est utile de rappeler un des aspects de sa présentation de l'ouvrage pluridisciplinaire *Épistémologie des sciences sociales* : « (...) la réalisation de ce projet nous a confronté à un problème que nous pensions – en tout cas que je pensais – moins prégnant : celui de la diversité, non seulement des langages et des réflexes disciplinaires, mais également des métalangages et, spécifiquement, du métalangage épistémologique » (2001a, 15). C'est donc aussi parce que l'expression « justice spatiale » est encore heureusement objet de débats que j'ai choisi une formulation interrogative pour la première partie de mon titre de cette HDR : il s'agissait de trouver la bonne manière de m'adresser à mes pairs, d'explicitier le chemin qui m'y a conduit, et de proposer mes premiers éléments de réponse à cette interrogation. Postulant que la justice spatiale ne peut reposer sur des réponses ubiquistes (sans quoi, elle ne serait « que » justice sociale ; c'est la question de la contingence territoriale), ce point d'arrivée de ma réflexion n'est pas le topos futur unique de mes recherches. Chaque situation spatiale étant susceptible de réactiver des interrogations relatives aux solutions souhaitables et faisables, selon les temporalités visées, quant à cet objectif, il est important de ne jamais détacher la réflexion théorique sur la justice sociale des formes de spatialisation dont elle peut être amenée à traiter. D'où le fait qu'idéalement, aucun terrain ou domaine de recherche ne devrait être abandonné tant qu'il n'a pas épuisé son potentiel heuristique. Objectif difficile à préciser dans le cadre de la dimension sociale de la science, et, dans le cadre de sa dimension cognitive, contradictoire avec son objectif de généralisation (au-delà du cas singulier), de sorte que des priorités doivent être établies.

Voici le bilan de mes priorités quant à ces terrains ou domaines de recherche :

- temporairement, sinon définitivement délaissés : par goût limité pour la monographie, les notices concernant les lieux ; par manque de temps, la liaison entre NTIC dans les transports et personnes âgées ; par anticipation du désintérêt de la communauté scientifique, les apports

---

<sup>13</sup> Que ce soit dans la 23<sup>ème</sup> section du CNU ou dans la 39<sup>ème</sup> section du CNRS, la dénonciation de dysfonctionnements d'institutions de ma discipline de formation dans les écrits de candidats à une qualification, un recrutement ou une promotion semble être interprétée comme un indice optimal de l'asociabilité du futur chercheur, conduisant à son non-recrutement. Il n'est pourtant pas certain qu'un excès de franchise soit toujours le signe d'un comportement plus antisocial que différentes formes de stratégies plus rusées.

et les limites des travaux de R. Fossaert (mon premier port d'attache en dehors de la géographie) ; par doute quant à l'intérêt de la communauté scientifique, la critique de la démarche de B. Werlen ;

- encore actifs, par ordre de priorité croissant : l'analyse manquante des données des opérations de recherche AMF 22, INEDUC (compte tenu des limites de mes compétences en analyse statistique) ; la rectification des erreurs de mes publications, de ma thèse, de ce texte d'HDR ; des terrains du sport pour la plongée subaquatique, la course camarguaise, et à Montpellier ; malgré le risque de bilan négatif entre complexité de l'analyse et possibilités de valorisation éditoriale, la géographie structurale ; la dimension théorique de la question de la justice spatiale (et par ricochet, la question de la géographie critique), la méthode des cartes, dont je n'ai pas encore aperçu les limites, l'exploration du réalisme critique en langue anglaise (revue *Journal of critical realism*), et toujours la question des programmes d'analyse (pour résumer l'offre de services de mon deuxième port d'attache hors de la géographie) et celle de la cumulativité des savoirs (une annexe du précédent) ;
- et quelques autres pistes mineures évoquées au gré de ce texte ;
- et au hasard des futures collaborations de recherche : la ville/le terrain urbain de Montpellier (éventuellement comparé à celui de Rennes), le projet d'atlas interdisciplinaire des sports, géographie et musique, le syndicalisme ;
- sans compter ce à quoi je n'ai pas encore pensé.

Bref, une infime partie des questions que peut se poser un géographe, et beaucoup trop pour un seul chercheur. Ou n'aurais-je pas été assez « synthétique » ? Je prendrai alors en exemple de boîte noire à arpenter le concept de contingence territoriale.

Je terminerai par la forme. Ai-je été trop disert sur certains de mes travaux (la thèse<sup>14</sup>, par exemple), et pas assez sur d'autres ? Ai-je trop usé des écrits d'un auteur et pas assez d'autres ? Ai-je été « pondéré » dans le poids relatif de mes critiques par rapport à certains textes d'autres collègues ? L'abondance des notes de bas de page, des citations (dont celles placées en exergue de chacune des parties du texte) est-elle justifiée ? Et enfin, ai-je été conscient de mettre apparemment sur le même plan des écrits issus de contextes différents de publicisation de pensées (manuels, revues « internes », remarques orales...) ?

Là aussi, je me limiterai aux réponses qui m'appartiennent, celles aux deux dernières de ces questions. S'agissant des citations, il m'a paru préférable de les utiliser chaque fois que la réduction de l'expression d'un auteur à mes propres capacités d'écriture risquait de produire un implicite, ou pire, une déformation du sens que je leur attribuais. Pour ce qui concerne la seconde question, oui, mais expliciter cette problématique eût nécessité d'allonger encore la taille de ce texte.

Quant à la (ou au manque de) simplicité de mon propos, je me limiterai à conseiller la prudence dans l'usage du rasoir d'Ockam ; il est probable qu'une partie des limites du DGES vienne du fait que l'articulation entre « dimension spatiale » et autres « dimensions » est rendue fragile par la volonté de trop réduire le sens à accorder à ces métaphores. C'est ainsi qu'on trouvera dans son article « proximité », cosigné par ses deux directeurs : « *le transport et la communication créent en tout cas de la proximité en euphémisant (sans la supprimer) la séparation, c'est-à-dire la composante physique de la distance, par l'efficacité de l'"accès à" dont on recherche sans cesse l'accroissement* » (Lévy et Lussault, 2013c, 823 – article absent de la première édition de ce dictionnaire). Plutôt que de revenir sur une discussion précédemment engagée (cf pp. 41-42), « on »<sup>15</sup> préférera un abécédaire.

---

<sup>14</sup> À lire les consignes de la 23<sup>ème</sup> section du CNU concernant l'habilitation à diriger des recherches il semblerait que la thèse ne puisse être considérée comme une « publication ». Mais la mienne était publiable (cf pp. 82-83) et surtout, je revendique la responsabilité complète de sa direction, quels qu'aient pu être les mérites de mon directeur.

<sup>15</sup> Ce « on » est un élément supplémentaire d'imprécision des définitions de la distance (cf pp. 41-42 et note n°211, p. 133) proposées dans le DGES.



## Abécédaire

**A** comme Autodidacte : Edgar Morin (« *Autodidacte par complexion (...)* », 1973, 11).

**B** comme Roger Brunet : « *La géographie a commencé à quitter les marais du non-réfutable ; j'aime à penser qu'elle est en voie de "poppérisation". (...) Le globe et ses territoires ne manquent pas de chamanes ; il est vrai qu'ils se déclarent plus volontiers géopoliticiens que géographes. On reconnaît le chamane à ce qu'il prétend que son "savoir" est réservé, ésotérique, inaccessible, car il est redoutable et trop chargé de pouvoir, si ce n'est de magie. Préférons celui qui ne néglige pas ses apprentissages, qui offre ses preuves à la discussion, et ses dessins à la contre-épreuve : celui qui admet, en somme, la "poppérisation" de la géographie* » (Brunet, 1995, 479 et 482) ; « *Dans son ouvrage La logique de la découverte scientifique, Popper souligne combien la science progresse en mettant à jour les savoirs (...) Des continuités épistémologiques peuvent ainsi être suivies de ruptures scientifiques (...) La perspective d'une contribution de la géographie sensible par ailleurs à la transmission des idées et des connaissances par l'enseignement, expliquerait la multiplicité des problématiques, des méthodes et des thématiques, comme le témoigne ce numéro de L'Information géographique* » (Ghorra-Gobin, 2022). J'espère avoir montré que la géographie peut passer à l'heure de l'épistémologie post-poppérienne.

**C** comme citation : « *Peut-être comprendrait-on mieux ainsi ce qu'on fait quand on cite un auteur. Est-ce qu'on le sert ou est-ce qu'on se sert de lui ? (...) Tout ceci conduit à une exhortation au doute sur la possibilité de recevoir réellement une œuvre qui est la condition d'une réception pas trop mauvaise, active, pratique, non fétichiste, destinée non à une sorte d'incantation culturelle autour de l'auteur mais à un usage actif de l'auteur, dans une pratique qui peut être scientifique (...)* » (Bourdieu, 1996, 18). Si le jugement quant à la pertinence de l'objectif de mes nombreux recours à des citations ne m'appartient pas, on aura compris que j'ai choisi de les utiliser malgré la légitimité du doute ici signalé.

**D** comme Diffusion : terme servant à éviter de traiter de la question de la communication en géographie ?

**E** comme épistémologie, plutôt qu'excellence : ou plus exactement comme le Jeu de l'Oie de l'Heure Épistémologique, abandonné le 16 octobre 2020 (jour de l'assassinat politique d'un enseignant en France). Il s'agissait concrètement, lors de séances de 64 minutes tentant de mêler ludification et épistémologie, d'inciter « mes » étudiants du département Carrières sociales de l'IUT de Rennes, et mes collègues, à s'exprimer sur un des mots du plateau du jeu de l'oie en 64 cases (hétérodoxie générale de cet espace-temps, où la mesure était conçue en base 8) élaboré à cet effet.

**F** comme « faisoux » : antonyme de « disoux », sociolecte du nord-ouest de la France.

**G** comme géographie : « *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà* » (Blaise Pascal, 1670), citation figurant au début du diaporama de mon cours « Retour épistémologique » effectué en commun avec S. Depeau à l'Université Rennes 2 ; voir aussi la dernière phrase de ma note n°66, p. 38.

**H** comme hérésie : incompréhensible, interdit, inutile, voilà les types idéaux (réifiés dans des mots écrits ou prononcés à mon encontre) des critiques stériles qui m'ont été adressées.

**I** comme incompréhensible : « *Ici, comme dans la Grande-Bretagne pré-thatchérienne ou dans le couple italien Nord/Mezzogiorno, les espaces immanents se comportent en exclus prédateurs capables de bloquer toute modernisation comme ils l'ont prouvé entre 1969 (départ de De Gaulle à*

la suite du référendum sur la régionalisation) et 1976 (échec du rapport Guichard), et, de manière plus feutrée, dans le débat sur la décentralisation (1982) et dans la discussion de la loi Joxe-Marchand (1991). Transcendance et immanence se nourrissent mutuellement : les faiblesses chaque jour plus visibles d'un État local dysfonctionnel appellent toujours plus d'État central, qui tantôt par l'assistanat sous tutelle, tantôt par la péréquation autoritaire, en Corse ou en Ile-de-France, colmate les brèches » (Lévy, 1993, 119).

**J** comme Jeux de langage : je ne connais pas les règles.

**K** comme Karambolage (émission de la chaîne de télévision *Arte*) ; mission : cherchez le compromis.

**L** comme leadership : voir à « T ».

**M** comme modeste : indémontrable ?

**N** comme Naïf : est-ce être naïf que de penser que si la science progresse (ou pas) avec l'accord de ses pairs, encore faudrait-il s'interroger sur les modalités des leaderships et formes de collaboration inclusive qu'elle devrait promouvoir (combien de docteurs ayant officiellement abandonné la recherche évaluée, au seul profit de l'enseignement ou des activités administratives dans l'enseignement supérieur ?), ce qui est rendu encore plus difficile par le manque de temps des enseignants-chercheurs ?

**O** comme Oublié : seconde chance à l'oral de soutenance.

**P** comme Politiquement correct : "Don't need (religion)" (Motörhead, *Iron Fist*, 1982).

**Q** comme Quiproquo : trop long pour être exemplifié.

**R** comme Recherche : « bonne raison de continuer à vivre » (conseil prodigué à mes étudiants, du fait que le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes).

**S** comme Sociolecte : remplace avantageusement les connotations plébéiannistes du mot « jargon », et au sens du langage d'exposition scientifique, de la démagogie.

**T** comme Timide : il y a des avantages à être timide : moins on l'ouvre, moins on risque de se contredire, ou de se sentir obligé d'expliquer pourquoi on a changé d'avis.

**U** comme Uchronie : le parcours triomphal d'un géographe que je ne regrette pas de n'avoir pas réussi.

**V** comme Vulgaire : j'espère avoir évité de l'être.

**W** : à l'image de [www.sabrialloouani.com](http://www.sabrialloouani.com), le raseteur qui a ouvert son site Internet en novembre 2003 (« L'abécédaire selon Sabri Allouani », *La Fe di Bióu*, n°83, mai 2004, 26).

**X** : le point de départ d'une interrogation (voir note n°194, p. 114, et « le travail concret de connaissance », p. 120).

**Y** comme y : à mon grand désespoir, semble disparaître de la syntaxe de mes étudiants ; serait-ce un indice de changement de sémiosphère ?

**Z** comme *Zeitnot* : sans commentaire.





## **Annexes**

## Annexe n° 1

### LIEU, LOCALISATION

Sur une carte, une intersection *géométrique* entre une longitude et un latitude est une *localisation*, mais par forcément un *lieu*. Dans ces conditions, qu'est-ce qu'un *lieu* ?

Jusqu'à la page 7 de leur article, à l'exclusion de toute localisation, les auteurs utilisent des informations qui renseignent sur des *entités spatiales* formées par un couple comprenant *un objet* et *un lieu* situés à la surface de la Terre. Ces *informations* sont à différentes *échelles géographiques* :

- \* *locales* (page 3 et 4) : cellules de quartier et d'entreprises du PCF, mouvement syndical, associations sportives, conquête des équipements collectifs, stagnation démographique, système d'identité homogénéisant, etc.

- \* *régionales* (page 5) : Conseil général, préfecture, directions départementales de diverses administrations, etc.

- \* *nationales* (page 3) : perte d'influence électorale du PCF au niveau national, évolution du PCF pour s'adapter à l'évolution de la société française, etc.

- \* *internationales* (page 3) : disparition progressive des pays socialistes d'Europe de l'Est, crise des valeurs culturelles du monde ouvrier, etc.

Les *localisations* apparaissent de manière implicite à la page 7 lorsqu'il est fait mention d'un échantillon de 400 individus qui habitent dans les différents quartiers de la commune de Bobigny. On retrouve à nouveau les *localisations* aux pages 7 et 8 lorsqu'il est question des deux groupes d'habitants qui sont sensibles à la "question du territoire" : le groupe "fusionnel" du "centre ville" et le groupe "d'opposition" des "quartiers périphériques".

Presque tous les *objets* dont il est question précédemment sont géographiquement différenciés (écrit avec un t) aux échelles locales, régionales, nationales et internationales. Par conséquent, *un lieu est un objet dont il est possible de dire qu'il est géographiquement différencié (écrit avec un t) à une échelle considérée*. Pour juger du caractère géographique ou non d'une entité formée par un couple de deux informations dont on peut supposer que l'une est un *lieu*, il faut donc analyser le caractère différencié ou indifférencié de l'objet dont il est question. *L'objet renvoie au lieu et le lieu à l'objet*. Et il ne s'agit pas d'un cercle logique dans la mesure où il existe à la surface de la Terre des entités formées par un couple d'informations spatialement indifférenciées à différentes échelles.

Par exemple, prenons l'information : " parler le français ". Un individu localisé en France a de fortes chances d'être français et de parler le français ; les groupes parlant le français sont localisés dans les Etats ayant le français comme langue officielle etc. Des difficultés apparaissent à partir du moment où il s'agit d'identifier géographiquement les francophones. Où sont localisés les francophones dans le monde, ou un groupe parlant le français en Asie centrale, si les territoires politiques ne peuvent être utilisés ? Mais si on considère les *objets* : individu, groupe d'individus, groupe humain historiquement constitué etc. comme des *lieux*, la critique permet d'analyser le *lieu-objet* : " un individu qui parle le français, un francophone ". Ce *lieu-objet* est *différencié par l'objet* mais *indifférencié par le lieu*, sauf aux très petites échelles géographiques comme une salle, une maison, une partie de rue etc. Cette différenciation est faible. Le francophone est plutôt une grandeur statistique et rarement une grandeur géographique car ses représentations aux grandes échelles géographiques : le monde, les continents etc. sont triviales. Pratiquement il y a des francophones partout à la surface de la Terre et cette information n'a pas besoin d'être représentée pour être comprise.

Dans le cas des auteurs de l'article, cette critique *a priori* devrait s'exercer sur des objets comme "les valeurs culturelles du monde ouvrier" ou "le système d'identité homogénéisant", aux échelles géographiques correspondantes. Eux seuls pourraient dire s'ils les considèrent, au départ, comme des informations différenciées ou indifférenciées.

La critique *a posteriori* est plus facile car elle s'exerce généralement sur des mappes, des cartes ou des figures. Prenons la présentation des résultats de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) représentés sur un plan déterminé par les deux premiers axes des facteurs statistiquement significatifs (page 12). Une première évidence saute aux yeux : les "groupes significatifs" de la population étudiée qui identifient Bobigny à "la ville ouvrière", "la ville administrative", "la ville de banlieue" et la "ville moderne" ne sont pas localisés. Constituent-ils pour autant des "lieux" géographiquement différenciés ? C'est impossible à savoir car toutes les catégories de lieux et de localisations sont mélangées dans l'échantillon statistique étudié. On y trouve pêle-mêle *des informations générales sans lieu ni localisation* : âge, sexe, statut et activité professionnelle, enfants, niveaux de formation ; ensuite *des informations qui sont des lieux susceptibles d'une localisation* : lieu de naissance, lieu de travail, nationalité ; enfin *des informations qui sont des localisations* : quartier de résidence.

Dès lors une deuxième évidence se dégage : ces résultats ne sont pas géographiques puisqu'il est impossible de dire à quelle échelle se trouvent les objets géographiques susceptibles d'expliquer la constitution des "groupes significatifs". En d'autres termes, est-ce que ces groupes sont géographiquement en relation avec les objets identifiés aux échelles locales, départementales, nationales ou internationales ? Ainsi, quel rôle joue "la perte d'influence électorale du PCF au niveau national et l'évolution du PCF pour s'adapter à l'évolution de la société française" d'une part et d'autre part "la disparition progressive des pays socialistes d'Europe de l'Est et la crise des valeurs culturelles du monde ouvrier" dans la constitution des groupes "fusionnel" du "centre ville" et "d'opposition" des "quartiers périphériques" sensibles à la "question du territoire" ?

L'étude des *lieux* ça sert d'abord à regarder le contenu des "boîtes noires" et à chercher une représentation géographique dans les "images plus ou moins brouillées" (page 8) par les analyses statistiques multivariées. Mais pour accéder aux *lieux* il faut d'une part les distinguer des localisations et d'autre part disposer d'une définition de l'objet et du lieu géographique. Si on admet que la géographie concerne les objets macroscopiques perçus à différentes échelles, en voici une.

**Définition 1** : Est spatiale toute entité formée par un lieu et un objet indissociables.

**Définition 2** : Est géographique toute information qui différencie, soit le lieu, soit l'objet, soit le lieu et l'objet, d'une entité spatiale située ou localisée à la surface de la Terre.

Si *grand lambda* est un ensemble fini de lieux et *grand omicron* un ensemble fini d'objets, le *produit cartésien* grand lambda par grand omicron est l'ensemble des couples ordonnés *petit lambda* par *petit omicron*. Deux couples sont *distincts* s'il y a une *différenciation* (écrite avec un t) d'une au moins de leurs composantes, le lieu ou l'objet. Il existe alors quatre possibilités : la différenciation forte par le lieu et l'objet, la différenciation faible par le lieu, la différenciation faible par l'objet et l'indifférenciation.

Les catégories de lieux et de localisations sont alors les suivantes: *les lieux sans localisation*, les lieux avec localisations (*les lieux localisés*) et les localisations sans lieux (*les lieux vides*).

**Georges NICOLAS**

[nicorad@mail.fc-net.fr](mailto:nicorad@mail.fc-net.fr)

Pontarlier, 9 mars 1999.

© CYBERGEO 1997

P. EYSSERIC, S. LEVERBE, CYBERGEO, No. 38, 23 décembre 1997

Source : Nicolas (Georges). 1999. Commentaire en appendice de Eysseric (Philippe) et Leverbe (Serge). 1997. Le lieu, territoire de demain ? *Cybergeo* : European Journal of Geography [En ligne], enregistré le 5 août 2005 à 15H03.

Ce texte ne figure plus dans la version du fichier aujourd'hui téléchargeable sur le site <https://journals.openedition.org/cybergeo/index.html> (vérification effectuée le 24 décembre 2020 à 10H41).

## Annexe n° 2

**ID 0** peut désigner « l'idéologie en général », c'est-à-dire cette fonction commune à toutes les sociétés et dont l'objet est la représentation du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence. J'abrègerai souvent cette définition, en évoquant simplement la fonction de *représentation*. La représentation ainsi entendue est l'objet général de l'instance idéologique, tout comme la production et l'organisation ont été les objets respectifs des instances économique et politique. La distinction entre ID 0, d'une part, et, d'autre part, la série des termes ID 1 à ID 3 a été fort bien établie par Althusser (*Éléments d'autocritique*, 1974).

**ID 3** mérite à peine de figurer ici : c'est *l'idéologie considérée dans un sens polémique unilatéral*. Tel commentaire sur « l'idéologie des pays communistes... » émanant de chefs d'État occidentaux qui croient leurs pays indemnes de toute idéologie, telle ironie laïciste sur « l'idéologie religieuse », telle goguenardise de scientifiques envers leurs collègues littéraires ou philosophes « perdus dans les brumes de l'idéologie » relèvent de cet emploi qu'une liste infinie d'exemples pourrait illustrer. Cette conception de l'idéologie — si ce n'est de *l'idéologie*, tant le mot le charge de hideuses connotations — est des plus répandues, car on ne sort de la définition ID 3 qu'à partir du moment où l'on reconnaît pleinement l'omniprésence de l'idéologie, c'est-à-dire la validité générale de ID 0 et sa portée concrète dans la société considérée, sans réserver, *ailleurs*, un quelconque sanctuaire « non idéologique ».

**ID 2** correspond à ce qu'Althusser appelle les idéologies « régionales », si du moins le découpage des « régions » s'applique bien à la totalité de la matière idéologique ; sinon, on retombe, consciemment ou non, vers une définition du type ID 3, en laissant subsister, fût-ce par négligence, un ailleurs, un sanctuaire. Mais la séparation des diverses idéologies (ID 2) peut être effectuée selon des critères très divers. De ce fait, ID 2 n'est pas *une* définition, mais la matrice de définitions qui peuvent être, *a priori*, innombrables. Les idéologies (ID 2) peuvent ainsi être définies, fort naïvement, selon l'usage courant des mots : ici la religion, là le droit, ailleurs les arts, etc. Les découpages de ce type sont évidemment un effet de l'idéologie (ID 1) en vigueur dans la société considérée et comme tels, ils peuvent faire l'objet de recherches utiles ; mais on ne peut leur reconnaître aucune valeur heuristique, lorsqu'il s'agit d'asseoir théoriquement la définition des idéologies (ID 2). Une telle valeur peut être attachée, en revanche, aux découpages qui résultent de critères précis et explicitement justifiés, telle la référence aux divers Appareils Idéologiques ou aux problématiques objectives qui spécifient chaque « région » (Althusser, *Pour Marx*, 1965), etc. Je dis « etc. », car il peut être légitime de faire usage *simultanément* de critères tout à fait distincts : on en discutera ultérieurement.

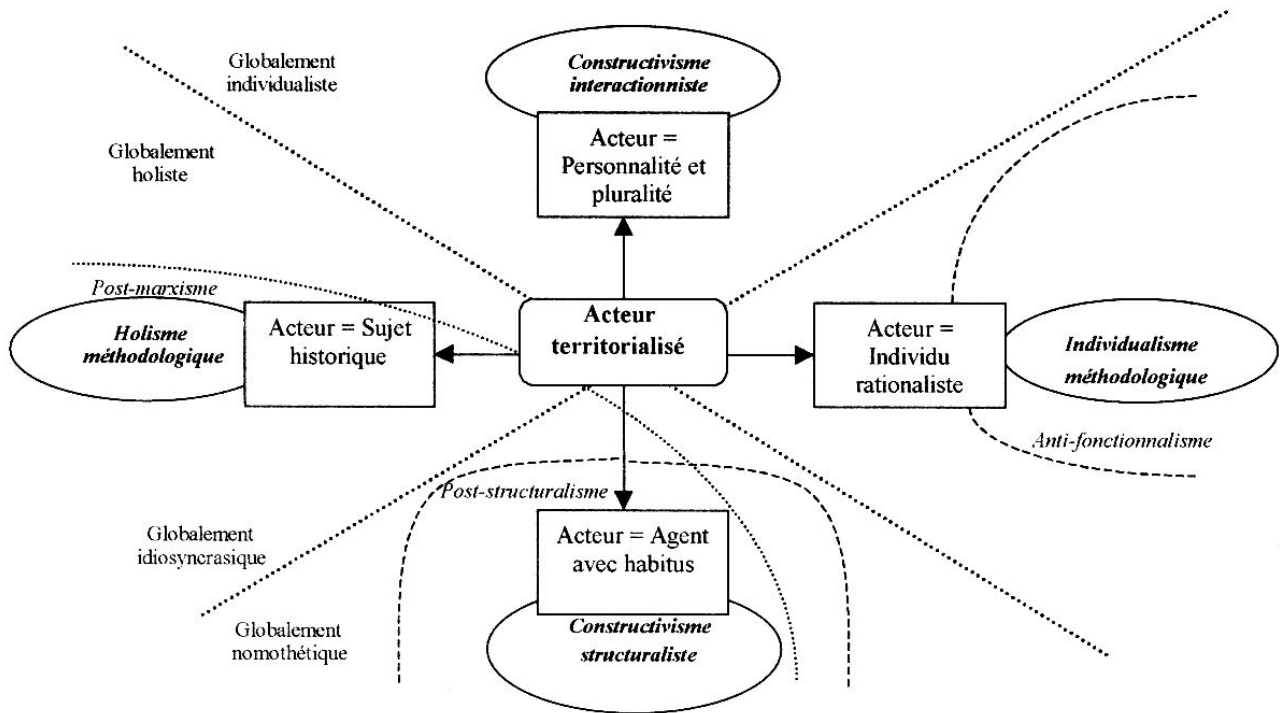
**ID 1**, en revanche, ne peut être qu'une définition univoque. C'est l'ensemble de la matière idéologique propre à une société donnée, à un moment donné de son développement. Autrement dit, c'est ce que Gramsci appelle « le monde culturel existant » et que je désignerai comme *discours social total*, pour des raisons à justifier ultérieurement. ID 1 est l'ensemble qui, correctement découpé, se décompose en idéologies au sens ID 2.

Source : Fossaert (Robert). 1983a. *La société, tome 6. Les structures idéologiques*, pp. 38-39.



Annexe n° 4

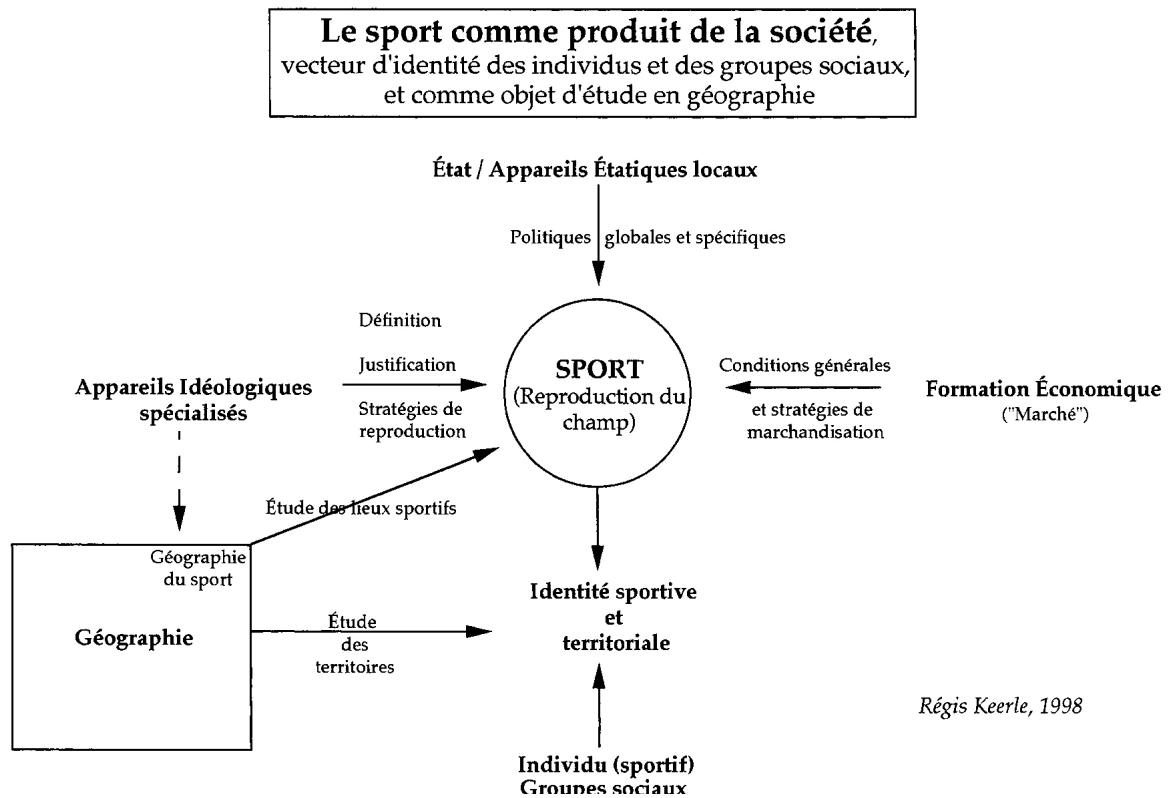
Figure 1 : Quatre théories de l'action en sciences sociales



Source : Lajarge, 2000

Source : Gumuchian (Hervé), Grasset (Éric), Lajarge (Romain) et Roux (Emmanuel). 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, p. 16.

## Annexe n° 5



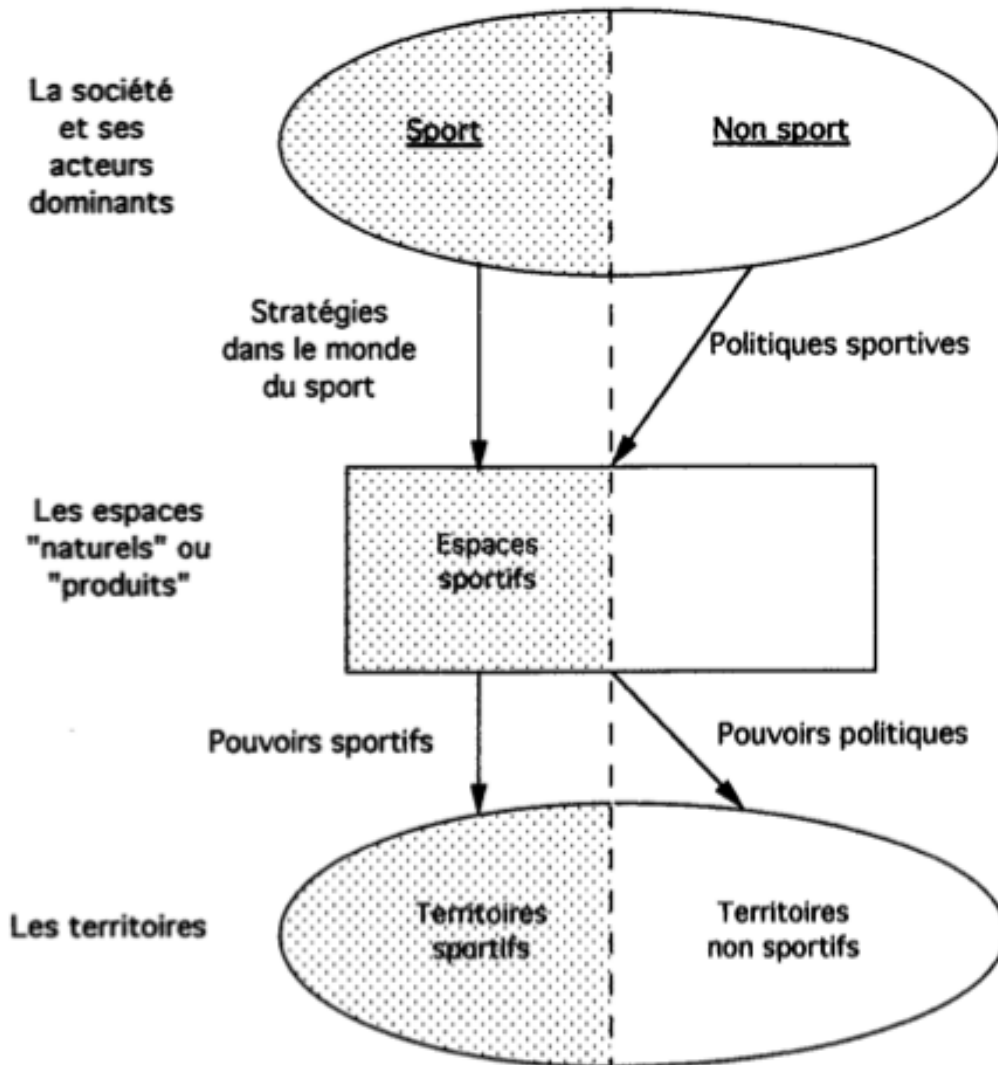
Source : Keerle (Régis). 2002b. *Sports et territoires. Contribution à une géographie du pouvoir : une géographie sociale du champ sportif*, p. 32 bis.

Contrairement à ce qu'une lecture rapide de ma thèse peut laisser entendre (Suchet, 2013), le « champ » dont il est question ici n'est pas à comprendre dans le sens que lui attribue P. Bourdieu, mais dans celui que lui accorde R. Fossaert, ainsi que je l'ai signalé dans ma note n°123, p. 65. Cette différence de signification est légitime, car, certes, « le terme "champ" a pris une acception forte dans la théorie de Bourdieu, dont il constitue une pièce maîtresse, au point de lui être identifié. Mais le terme existait bien antérieurement, en physique, en psychologie sociale, et en sociologie même, où Merton en fit usage. Rien n'interdit donc d'en proposer une autre définition (...) » (Berthelot, 2008, 83), celle proposée par J.-M. Berthelot différant bien entendu aussi de celle de R. Fossaert.



Annexe n° 6

**Le sport comme médiateur territorial**



Régis Keerle, 1998

Source : Keerle (Régis). 2002b. *Sports et territoires. Contribution à une géographie du pouvoir : une géographie sociale du champ sportif*, p. 24 bis.

## Annexe n° 7

Certains évènements sportifs ont très peu de probabilités de se dérouler sur le territoire de Montpellier. C'est le cas des courses cyclistes d'un jour dont l'arrivée est déterminée par une autre ville assez éloignée (ex : Paris-Roubaix). Dans d'autres cas, cette faible probabilité est liée soit à l'environnement naturel dans lequel s'inscrit l'établissement humain (ex : Jeux Olympiques d'hiver), soit à son environnement culturel (ex : championnat du monde de cricket).

Le degré de détermination causé par ces types de facteurs d'explication de l'improbabilité de déroulement d'un évènement sportif peut être moins important, mais néanmoins prépondérant. Le cas de l'aviron est assez significatif de la complexité des occurrences possibles, sans intention d'exhaustivité. Autant les compétitions d'aviron de rivière sont improbables dans une région au climat méditerranéen (très forte irrégularité des débits des cours d'eau, difficilement régularisables), autant une épreuve du championnat de France d'aviron de mer a pu se dérouler à la Grande-Motte<sup>16</sup> (à 22 km de Montpellier, en 2005).

Dans d'autres cas, certaines épreuves sportives sont liées à la localisation montpelliéraine, tout en s'inscrivant dans un calendrier d'épreuves dont elles ne sont pas les éléments majeurs (ex : Critérium des Cévennes créé en 1956, et organisé par l'Association Sportive Automobile de l'Hérault, qui ne saurait rivaliser avec le rallye de Monte Carlo).

On comprend que la géographie soit si mal comprise : quel peut être l'intérêt d'une discipline qui semble, au choix, asséner des évidences avec une forme de scientificité apparemment inutile (pas - encore- de Jeux Olympiques d'hiver à Montpellier) ou multiplier les cas d'étude sans bénéficier de la légitimité scientifique de l'histoire, tout en étant susceptible d'être victime de la « passion expansionniste » (Berthelot, 1996, p. 65) d'autres disciplines qui ne lui laisseront comme noyau disciplinaire que l'irréductible dimension physique de la Terre (singularités du milieu naturel et distances métriques) ? Sans compter que les assertions (même souvent nuancées) de la géographie sont, de manière plus évidente que pour d'autres disciplines, toujours susceptibles d'être soumises à contre-exemple : une compétition d'aviron de rivière de portée nationale, voire mondiale, n'aurait-elle pas pu se développer sur le Lez, fleuve côtier traversant Montpellier (à 7 km de la mer), si le projet de port qu'y avait porté à partir de 1988 son maire, Georges Frêche, jusqu'à son décès en 2010, n'avait été abandonné, pour des raisons financières, en 2013 ? Hypothèse d'autant moins invraisemblable que la construction d'une écluse permettant l'aménagement d'un bassin d'aviron de 2 km avait été annoncée par le maire (Midi Libre, 7 janvier 2001), suivie d'un concours de maîtrise d'œuvre, resté sans suite.

Source : Keerle (Régis) et Viala (Laurent). 2018b. Métropolisation et politiques sportives : vers un cadre d'appréhension de la généralisation interdisciplinaire de l'analyse. Premières réflexions à partir du cas de Montpellier (France), *STAPS*, n°122, pp. 99-100.

---

<sup>16</sup> Cette commune figurait dans le premier périmètre prévu pour la Communauté d'agglomération de Montpellier en 2001, mais n'appartient pas à la Métropole de Montpellier aujourd'hui.

## Annexe n° 8

### Atlas des sports innovant : éléments de réflexion et de cadrage

#### Qu'est-ce qu'un atlas des sports (innovant) ?

- un atlas qui permet d'analyser le monde des sports en dépassant un simple état des lieux (taux de pénétration des pratiques, équipements sportifs, excellences sportives)
- un atlas qui s'appuie sur la complémentarité entre différentes approches pour appréhender les cultures sportives, les enjeux liés au sport et la dimension spatiale du phénomène sportif, dans la mesure où chaque paradigme apporte un éclairage spécifique dans la compréhension des faits étudiés
- un atlas qui est fondé sur une ouverture pluridisciplinaire : anthropologie, droit, géographie, géopolitique (analyse géopolitique des enjeux liés au sport), histoire, science politique, sciences de l'information et de la communication, sociologie, STAPS...
- un atlas qui dépasse l'étude des sports de compétition ⇒ prise en compte de l'évolution des modes de pratique sportive
- un atlas qui s'intéresse aux innovations sportives
- un atlas qui combine plusieurs techniques cartographiques dont la mappographie (Keerle, 2016)
- un atlas qui inclut des cartes jamais encore produites
- un atlas qui prend en compte les diverses manières d'analyser le sport selon les courants de pensée scientifiques (inter-)nationaux (écoles de géographie et de sociologie anglo-saxonnes, **ou d'autres mondes linguistiques**)
- un atlas qui permet d'interroger sur le sens de la production des atlas (pourquoi, à partir de quelles données, de quels modèles et de quels programmes d'analyse ?)

Source : extraits de l'appel à manifestation d'intérêt envoyé à 37 collègues (Le Lay et Keerle, 18 novembre 2019).

Si les formulations ci-dessus résultent d'un compromis (utilisation de la notion de paradigme) entre Y. Le Lay, pilote de ce projet, et moi-même, elles contiennent néanmoins les pistes de réflexion les plus saillantes de mes propres analyses, dont l'interrogation sur l'objet « atlas ».

## Annexe n° 9

Qualités/ Caractérisation	LA TRANSACTION	LE COMMUN	LE COLLECTIF	LE COMMUNAUTAIRE
<i>Le cadre d'actualisation ou de déclinaison</i>	le marché les systèmes d'interaction	les réseaux les systèmes d'interdépendance	le mouvement social	l'assemblée
<i>Le mode d'investissement du social</i>	la participation	la contribution	l'engagement	l'intégration
<i>Les formes de coordination</i>	la main invisible les règles écrites	l'argumentation orale/l'oralité	le leadership	la fusion et l'autorité charismatique
<i>La nature des actes</i>	le contrat et le performatif	la routine et le constatatif	le performatif	le performatif
<i>Le mode de reconnaissance de l'autre / dans un contexte de rationalisation</i>	le partenaire le client	l'Autre l'utilisateur	le compagnon le membre	le frère le membre
<i>La forme comportementale associée</i>	la prise de parole	la défection et la prise de parole	la protestation et la loyauté	la loyauté
<i>Les modalités de relation</i>	la confiance et la stratégie	l'indifférence l'envie la routine	la domination la sympathie l'envie	la fusion la compassion l'obéissance
<i>Les types d'interaction</i>	instrumentales	usuelles	axiologiques et rationalisées	rituelles et affectuelles
<i>Les temporalités</i>	le présent et le futur immédiat	le passé et le présent continu	le passé, le présent et le futur	le temps immobile
<i>Les références temporelles</i>	l'éphémère	le présent continu	l'histoire	l'éternité
<i>Les symboles manipulés</i>	l'argent	les usages	les valeurs	le sacré
<i>Les tensions</i>	entre le contrat et le jeu	entre l'authenticité et la revendication	entre la rationalité et les passions	entre la pureté et la souillure
<i>Les effets pervers</i>	l'atomisation	l'anomie	la passion	l'enfermement
<i>Les types d'agent social</i>	l'acteur	le commettant	l'auteur le militant	le communiant
<i>La prise de conscience du cadre d'actualisation</i>	l'interaction	l'absence	le projet	la fin de la croyance
<i>Le support d'investissement des individus</i>	l'enjeu	la rencontre	la promesse	la dépendance
<i>La régulation</i>	le jeu l'accord	la coexistence les traditions	la coopération	les rites
<i>Le type de contrainte</i>	par standardisation de la confiance	par incitation	par coordination des moyens	par menace et récompense
<i>Les règles d'action</i>	constitutives de la relation	extérieures à la relation / hétérogènes	intégrées	l'univocité ; incorporées / homogènes
<i>Les problèmes</i>	la rationalité	l'identité	la mêmeté	la différence

Source : Giraud (Claude). 1999. *L'intelligibilité du social. Chemins sociologiques*, pp. 55-56.

## Annexe n° 10

**Tableau 1. Typologie des phénomènes sociaux selon les niveaux de masse et de temps**

échelle de temps échelle de masse	I temps bref de l'immédiateté ou du très court terme	II temps biographique (< vie humaine)	III temps historique (> vie humaine)
1 interaction	interactions	histoires de vie, relations durables (réseaux, communautés, groupes, familles)	lignées familiales
2 organisation, système d'action, réseau primaire, quelques milliers au plus	rassemblement collectif, spectacle, colloque, volumes sonores, ambiances	organisations, réseaux  villages	dynasties, tribus, etc.  villages
3 masse	événements construits par les médias de masse, moments historiques de grandes organisations, ou d'institutions.	genèse ou évolution des grandes entreprises, ou des institutions (école, armée, etc.)  villes, infrastructures de transport	genèse des institutions (états, marché, école, science, etc.)  villes, infrastructures de transport

**Tableau 2. Typologie des phénomènes sociaux selon les niveaux de masse et de généralité**

échelle de généralité échelle de masse	I Très spécialisé (un contexte)	II Spécialisé (nombre limité de contextes)	III Générique
1 interaction	interactions spécialisées, carrières, lignées	interactions de sphères d'activités dans les conduites individuelles et les relations	formes générique d'action et d'interaction, histoires de vies globales.
2 organisation, système d'action, réseau primaire, quelques milliers au plus	fonctionnement interne des organisations ou des systèmes d'action	interactions entre différents types d'organisations ou de formes sociales	formes génériques des organisations, des groupes et des réseaux.
3 masse	médias spécialisés, fonctionnement interne des institutions	interaction entre grandes sphères d'activité	structures fondamentales des grands ensembles sociaux

Source : Grossetti (Michel). 2007. L'espace à trois dimensions des phénomènes sociaux, *Dossiers du CERS*, juillet 2007, <http://w3.cers.univ-tlse2.fr/resumes/nivact/MG-alt5.rtf>

**Tableau 3. Typologie des phénomènes sociaux selon les niveaux de temps et de généralité**

échelle de généralité échelle de temps	I Très spécialisé (un contexte)	II Spécialisé (nombre limité de contextes)	III Générique
1 temps court	interactions spécialisées, mouvements de foule, batailles, événements médiatiques	mise en jeu de différentes sphères d'activité dans l'interaction ou des événements collectifs	formes générique d'action et d'interaction
2 vie humaine	carrières individuelles (professionnelles, sportives, etc.) ou trajectoires d'organisations spécialisées.	interactions entre différentes sphères d'activité dans des trajectoires sociales, recompositions des contextes (émergence, disparition, etc.)	formes génériques des trajectoires d'individus ou d'organisations .
3 historique	évolution interne de sphères d'activité, d'institutions, de corps professionnels	interaction entre sphères d'activité, recompositions des contextes (émergence, disparition, etc.)	évolution des grands ensembles sociaux

**Tableau 4. Typologie des observations selon les niveaux de masse et de temps**

échelle de temps échelle de masse	I immédiateté	II différé (< vie humaine)	III historique (> vie humaine)
1 interaction	observation	entretiens, prosopographie, biographies, récits de vie, dépouillement d'archives	généalogie (archives)
2 organisation, système d'action, réseau primaire quelques milliers au plus	observation	séries d'entretiens monographies, micro-histoire archives questionnaires, sondages	généalogie (archives) longues histoires de petits groupes, prosopographie
3 masse	mesures de fréquence, d'audience, questionnaires	recensements, questionnaires, fichiers administratifs, dépouillement d'archives	dépouillement d'archives, synthèses

Source : *ibid.*

N.B. La version ici présentée n'est pas celle présentée dans l'article publié par l'auteur dans une revue de sociologie (Grossetti, 2006), mais celle présentée dans le cadre d'un séminaire de son laboratoire. Cette seconde version comporte une référence à la dimension géographique des contextes

(cf tableau 1), justifiée dans la première citation ci-dessous, qui n'existait pas dans la version publiée dans cette revue de sociologie (cf seconde citation ci-dessous) :

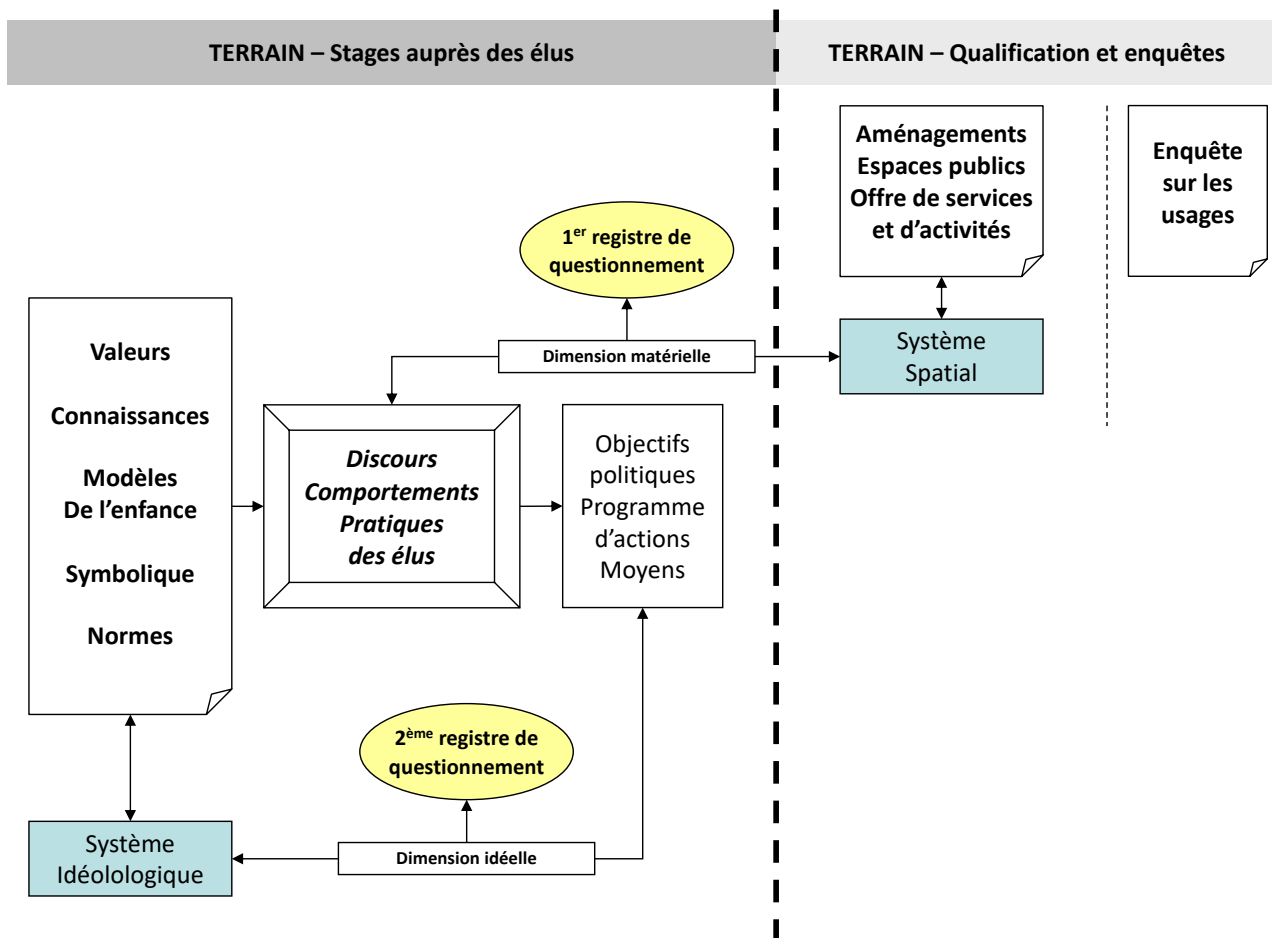
- « *De façon similaire, on peut définir des contextes sur une base géographique. Des nations, des villes, des régions peuvent présenter suffisamment d'homogénéité, peuvent faire "faire système", pour qu'on doive en prendre en compte la spécificité. Ces contextes géographiques aussi se déploient sur des masses et des durées très variables* » (ibid.) ;

- « *Les contextes peuvent aussi se définir à partir d'ensembles territoriaux, qu'ils soient dotés d'instances politiques (nations, régions, etc.) ou non (populations diverses), mais présentant une forme de cohérence et des régulations collectives. [note non signalée ici] On pourrait autonomiser les contextes à base spatiale en construisant une quatrième échelle (que l'on pourrait baptiser "territoriale" par exemple pour tenir compte du fait qu'il s'agit d'espaces régulés et appropriés), mais j'ai préféré éviter de multiplier les échelles. Il est toujours possible de préciser les contextes en tenant compte à la fois de l'inscription territoriale et des sphères d'activités ("le monde scientifique en France" par exemple)* » (Grossetti, 2006, 292).

Simple changement de style d'écriture ou effet de l'autonomisation des disciplines ?

Dans son ouvrage de 2022 (*Matière spatiale*), il précise que c'est dans le niveau intermédiaire en termes d'échelles de masse et de temps « (...) *dans lequel je suis le plus à l'aise et pour lequel je proposerai les notions les plus avancées* » (33). Quant à l'échelle de généralité, il s'en tient à une conception classique de la géographie telle que vue par la sociologie (cf par exemple sa note n° 21 p. 224).

## Annexe n° 11



Source : David (Olivier). 2011. Les registres de questionnements de l'enquête [extrait de Olivier David et Régis Keerle, Politiques d'aménagement en faveur des enfants : le discours des responsables politiques et techniques]. Dans Catherine Sellenet (dir.), *Cité 6-12. Les enfants de 6-12 ans dans leur ville : pratiques et perceptions des aménagements urbains*, Rapport pour le Conseil Régional des Pays de la Loire, 2014, pp. 35-51.



## Annexe n° 12

### La systématique des schèmes d'intelligibilité selon J.-M. Berthelot

schèmes de dépendance	causale	(structures)
	fonctionnelle	
schèmes de signification	sémiologique	(sens)
	symbolique	
schèmes de composition	agrégative	(procès)
	dialectique	

Source : Berthelot (Jean-Michel). 1990. *L'intelligence du social*, p. 61.

N.B. Dans cette systématique où les schèmes sont regroupés deux par deux, les qualifications du réel « sémiologique », « symbolique » et « agrégative » renvoient respectivement aux schèmes structural, herméneutique et actancier.

*« Le schème causal et le schème fonctionnel semblent ainsi privilégier la dépendance de l'élément à expliquer vis-à-vis d'une série de facteurs objectifs pouvant constituer un système matériel. Le schème structural et le schème du sens, que nous appellerons par commodité schème herméneutique, ont en commun de concevoir l'explicandum comme une signification ; celle-ci réfère dans le premier cas à un système de relations formelles constituant un code (modèle sémiologique), alors qu'elle est rattachée, dans le second, à un noyau de représentations tutélaires ou organisatrices (perspective symbolique). Enfin, le schème actancier et le schème dialectique ont en commun de concevoir l'explication comme résultant de la composition d'éléments divers, s'opérant soit par agrégation soit par insertion dans un système de forces antagoniques. Des associations deux à deux apparaissent ainsi possibles selon une perspective commune de qualification du réel : comme structures, comme sens, comme procès (ou pour utiliser un concept plus parlant, comme histoire). Cette qualification consiste à user, pour reprendre la métaphore de Wittgenstein, d'un maillage différent dans l'approche du réel, et par conséquent dans la détermination de l'objet » (Berthelot, 1990, 61).*

## Annexe n° 13

### *Six registres de justification publique ou l'essence de la pluralité des acteurs*

Type de justification	Auteur de référence en philosophie politique	Mots clés	Positionnement dans les débats sur la construction territoriale
<b>Civique</b>	J.-J. Rousseau	Volonté collective, égalité	La construction territoriale doit servir les intérêts de la collectivité. Elle doit rechercher l'égalité entre les Habitants-Usagers-Citoyens (HUC).
<b>Industrielle</b>	Saint-Simon	Productivité, efficacité, compétence	La construction des territoires a pour objet la recherche d'une efficacité. Leur organisation doit répondre à une amélioration de la « productivité ».
<b>Domestique</b>	J.-B. Bossuet	Relations de confiance, personnalisation	Les territoires doivent être des lieux d'échanges, permettre le développement du lien social. La confiance entre les acteurs doit être maximisée.
<b>Opinion</b>	T. Hobbes	Reconnaissance par autrui	Les discours tenus dans les débats publics sur la construction des territoires ont pour objet la reconnaissance par autrui.
<b>Marchande</b>	A. Smith	Marché, affaires au sens de transactions	L'objectif de l'organisation d'un territoire doit être de répondre aux besoins du marché.
<b>Inspirée</b>	Saint-Augustin	Créativité, liens entre une personne et une totalité	Ce type de justification ne semble pas impliquer un positionnement dans les débats sur les projets de territoire.

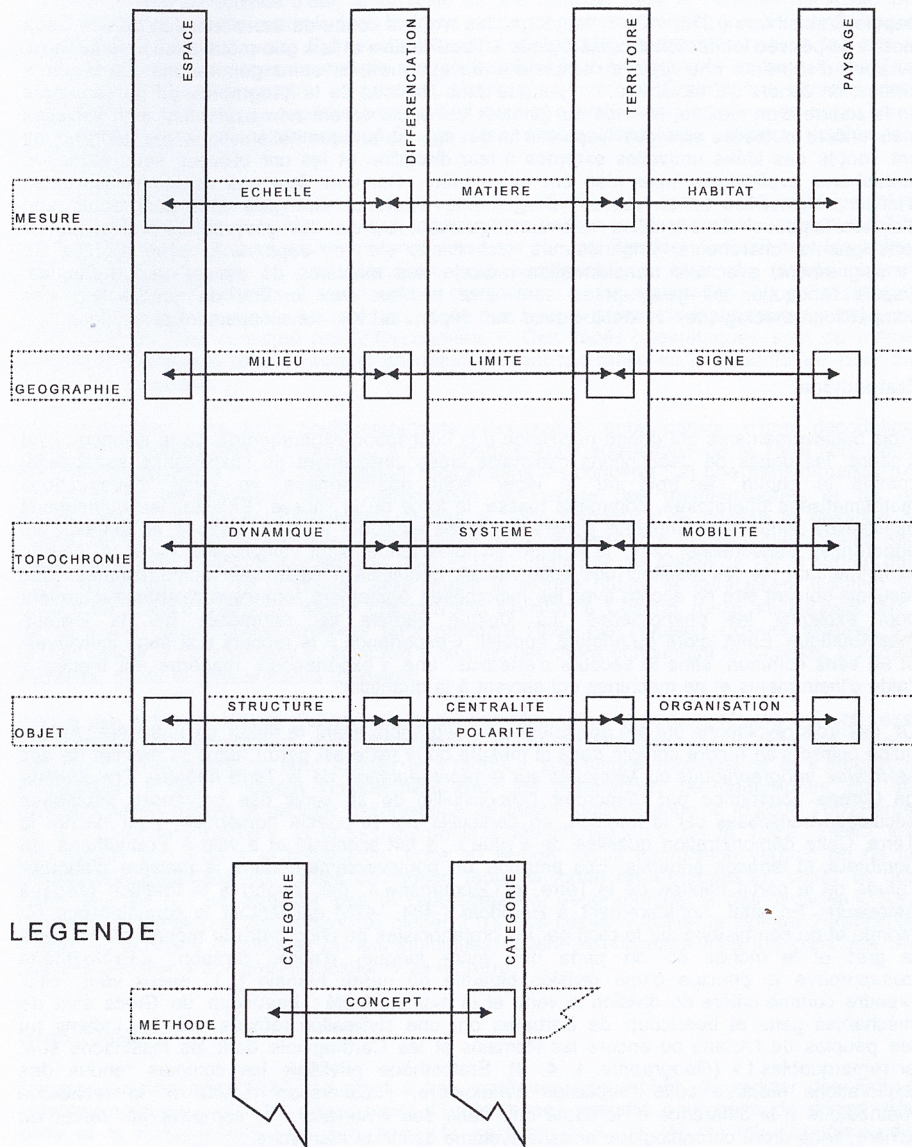
Source : Grasset, 1999, d'après Boltanski, Thévenot, 1991, Corcuff, 1995.

Source : Gumuchian (Hervé), Grasset (Éric), Lajarge (Romain) et Roux (Emmanuel). 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, p. 136.

J'utilise ce tableau dans mon enseignement auprès des étudiants de DUT (et bientôt de BUT 2<sup>ème</sup> année) en formation continue, où il suscite toujours des développements très intéressants de la part de ces professionnels de l'animation. J'y rappelle aussi ne jamais avoir compris pourquoi la « justification inspirée » n'impliquerait pas de « positionnement dans les débats sur les projets de territoire », pensant exactement l'inverse.

Quant à la mention d'un « (...) recours à la théorie de Bourdieu et Thévenot (...) » prêtée à M. Lussault (Stock, Volvey et Clément, 2021, 333), elle me plonge dans un abîme de perplexité.

Annexe n° 14



FICHES EPISTEMOLOGIQUES : PROLOGUE

© Erato STENE /J-P H, juillet 2002.

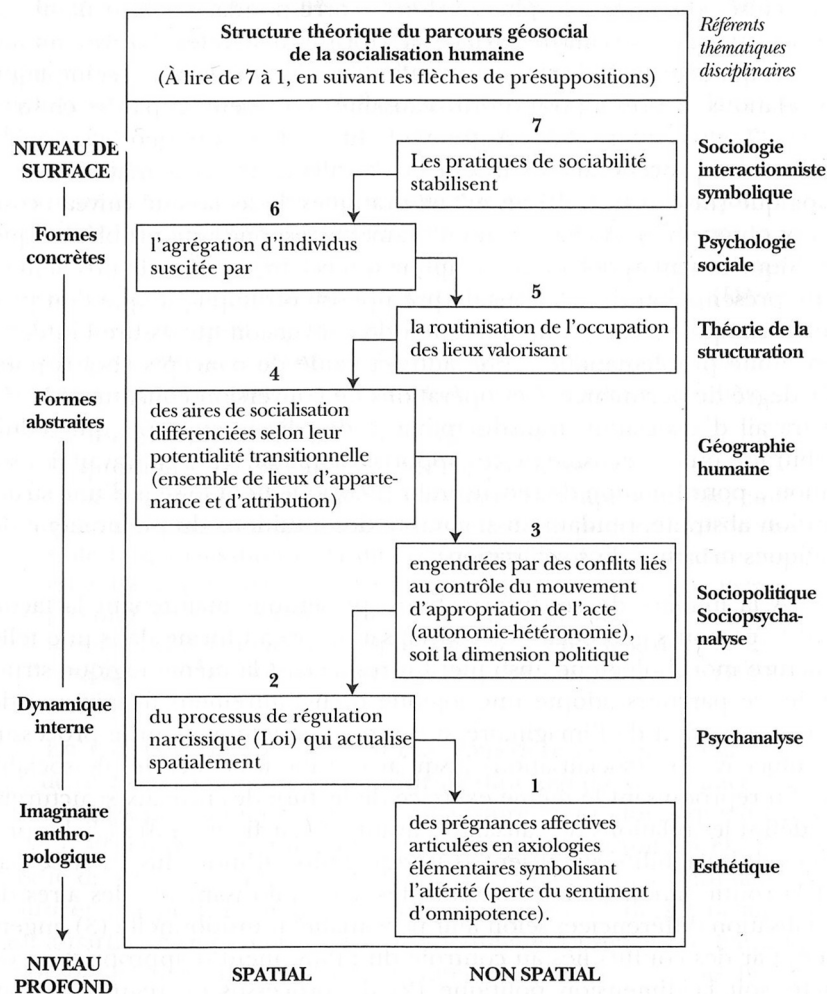
Source : Hubert (Jean-Paul). 2005b. Prologue : le jeu de cases du discours géographique » Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies. Fiches disputables de géographie*, p. 21.

Pour exposer sa géographie en s'appuyant sur la liste initiale des vingt mots du vocabulaire géographique qui a permis aux trois auteurs indiqués dans la source du document ci-dessus d'explicitier les différences entre leurs géographies, J.-P. Hubert a construit « (...) *une sorte de jeu de cases où le géographe se déplace lorsqu'il produit un discours sur les formes de l'organisation de la Terre* » (2005b, 18). Ce jeu de cases est construit à partir de :

- quatre « catégories » de la forme géographique (étendue, cadre de vie, écoumène et scène, représentées respectivement dans le schéma ci-dessus par les termes espace, différenciation, territoire et paysage) ;
- quatre « méthodes » correspondant à quatre (chiffre aléatoire) niveaux de la relation Tout-partie (dans la conception de G. Nicolas, cf 2.4.7), ceux des parties élémentaires, du Tout, et des voisinages munis de leur temporalité, ou non, représentées respectivement dans le schéma par les termes mesure, objet, topochronie et géographie ;
- douze « concepts » permettant de passer d'une catégorie à une autre sans changer de niveau. J'ai utilisé la logique structurale de ce tableau dans Keerle, 2011b (cf T n° 3).

## Annexe n° 15

### Structure théorique du parcours géosocial de la socialisation humaine

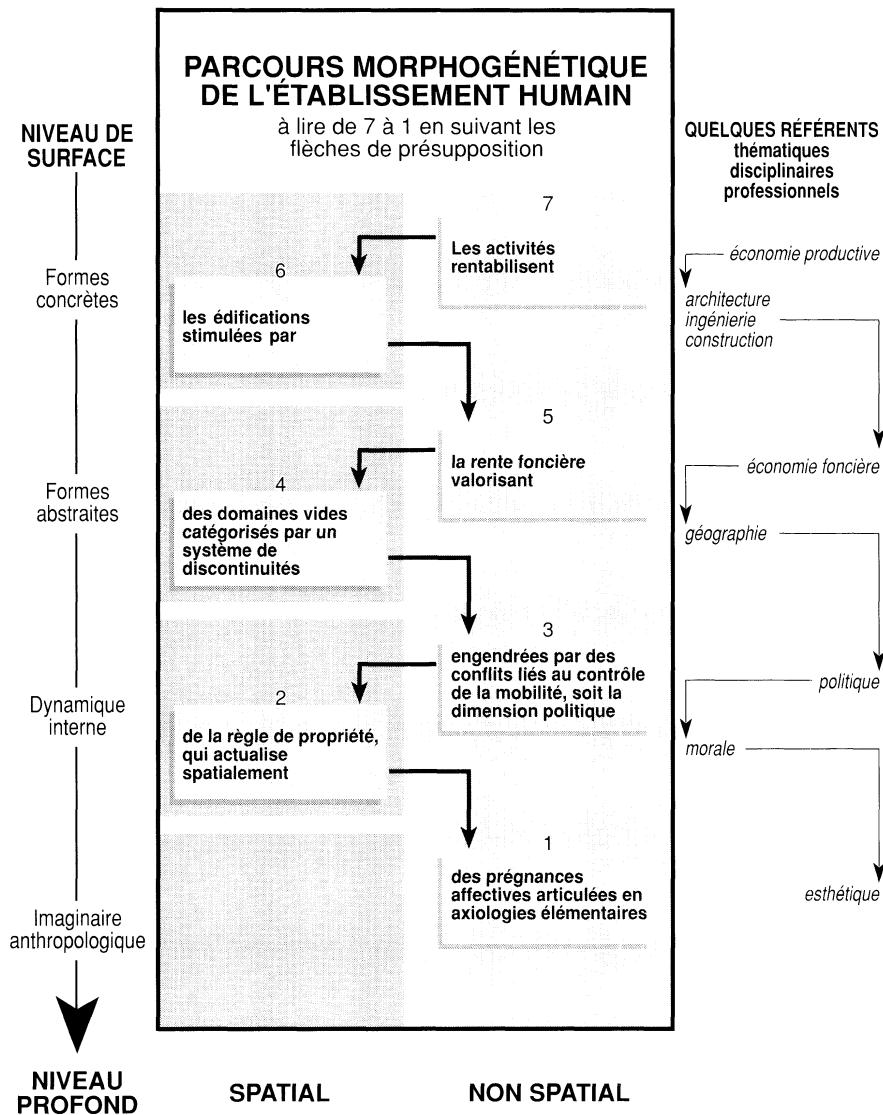


Michel Parazelli (1997a), inspiré de Desmarais (1992, p. 260).

Source : Parazelli (Michel). 2002. *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, p. 176.

Dans son analyse de la logique géosociale des pratiques de socialisation marginalisée des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995), M. Parazelli s'est inspiré, mais seulement partiellement, du parcours morphogénétique de l'établissement humain de G. Desmarais : « *précisons que nous ne tenterons pas d'appliquer directement cette théorie traitant de la structuration de l'établissement humain au parcours géosocial de la socialisation marginalisée, les deux phénomènes étant structurés de façon distincte* » (Parazelli, 1997, 155). Cette distinction est particulièrement visible en comparant le schéma ci-dessus et celui figurant dans l'annexe n° 16. Son sens n'a pas été explicité par la suite, M. Parazelli n'ayant pas orienté ses recherches ultérieures vers un approfondissement de son recours à la géographie structurale.

## Annexe n° 16



Source : Desmarais (Gaëtan). 1992. Des prémisses de la théorie de la forme urbaine au parcours morphogénétique de l'établissement humain, *Cahiers de géographie du Québec*, n° 98, p. 260.

Dans son analyse du parcours morphogénétique de l'établissement humain, G. Desmarais distingue différents niveaux, allant du plus « profond » (celui des mythes) au plus superficiel, le plus profond créant des zones attractives ou répulsives qui seront concrètement occupées de manière différentielle selon que les agents sociaux possèdent ou non le contrôle de leur mobilité. Ces zones seraient initialement engendrées, dans le cadre du processus d'hominisation, par la transformation d'une *mimesis* d'appropriation en *mimesis* d'antagonisme débouchant sur la fondation de lieux sacrés organisateurs, des vacuums (« domaines vides » du schéma ci-dessus), lieux où l'interdit de propriété se traduit par une prohibition de l'établissement humain permanent.

La « règle de propriété » signalée dans ce schéma page est le principal point de convergence initial entre les travaux de G. Ritchot et ceux de G. Mercier. Les premières divergences entre ces deux auteurs (le premier ayant été co-directeur de la thèse du second) semblent être apparues en 1998 (Mercier, 1998 ; texte significativement non mentionné dans Desmarais et Ritchot, 2000, alors qu'y sont signalées des références de 1999 et cinq textes de G. Mercier en seul auteur, sans compter ses co-publications).

## Annexe n° 17

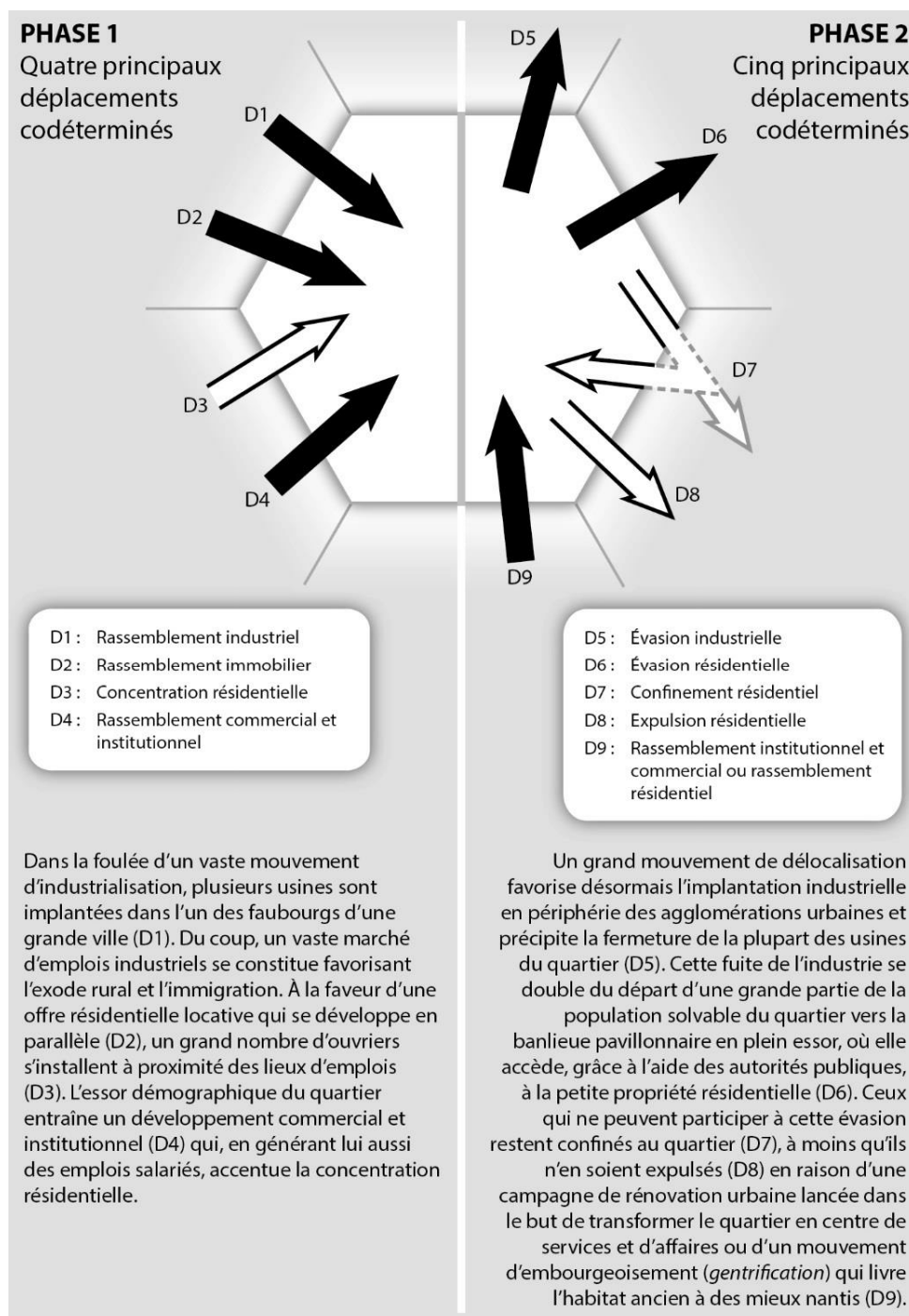


Figure 5. Codétermination des déplacements et phases structurelles.

Exemple : formation et déclin d'un quartier ouvrier.

Réalisation : Département de géographie, Université Laval, 2018.

Source : Mercier (Guy). 2018. Esquisse d'une théorie humaniste du lieu, *Journal of Research and Didactics in Geography (J-READING)*, n° 1, p. 55.

N. B. : Les flèches pleines correspondent à des trajectoires endorégulées des acteurs sociaux (individuels ou collectifs) et des objets qu'ils maîtrisent, les flèches creuses à des trajectoires exorégulées.

L'explicitation du schéma de la page précédente illustre bien les deux différences conceptuelles majeures entre les analyses de G. Mercier et G. Desmarais indiquées dans mon développement (cf pp. 165-166), lesquelles restent en filigrane dans le texte qui le contient. S'intéressant dans ce texte à la dynamique des structures géographiques (territoires, régions, lieux), G. Mercier distingue « (...) *la puissance qu'un corps exerce sur lui-même et sur les autres, de celle qu'un corps subit* » (2018, 49), et précise que son analyse du lieu se rapporte à la seconde (puissance extrinsèque) plutôt qu'à la première (puissance intrinsèque). Cependant, sa remarque sur la capacité d'action des acteurs révèle une distance avec les positions théoriques de G. Desmarais : « *l'attention portée à la problématique du lieu permet d'écarter d'emblée la question de la puissance intrinsèque des personnes. Cette question n'est évidemment pas anodine. La géographie humaine ne peut en effet négliger de réfléchir sur les motifs et les moyens qu'ont les personnes d'agir, individuellement ou collectivement. Néanmoins, dans le cadre restreint de la présente réflexion sur le lieu, il suffit d'assumer que les personnes ont des motifs (peu importe qu'ils relèvent du besoin, du désir, de l'imitation ou de la fantaisie, de la nécessité ou de la passion) et qu'elles ont des moyens de se mouvoir dans l'espace et dans le temps, c'est-à-dire de se déplacer et de durer* » (50). On remarque que le désir et l'imitation, qui jouent un rôle fondamental dans la théorie de la forme urbaine de G. Desmarais, sont ici relativisés.

Mais s'agissant de cette relativisation, G. Mercier se limite à indiquer « (...) *nous nous inspirons de certaines idées énoncées par Gilles Ritchot (...) et ses collaborateurs (Desmarais (...); Desmarais et Ritchot, 2000 ; Hubert, 1993 (...); Bonin et Hubert, 2014), mais en les adaptant en maint aspect et de notre seule initiative* » (*ibid.*).





## **Bibliographie**



## Bibliographie

- Abbott (Andrew). 2015. Actualité de la tradition sociologique de Chicago, (trad. de l'anglais par Mathieu Hauchecorne et Étienne Ollion). *Raisons politiques*, n° 60, 9-43. <https://doi.org/10.3917/rai.060.0009>
- Adam (Sylvie), Michalakis (Mélétis), Nicolas (Georges) et Radeff (Anne). 2018. *Centre et hexacentre. Vol.1 Centralité cristallérienne : géométrie fautive, théorie réfutée*. Éditions Mon Village.
- Aldhuy (Julien). 2006. Modes de connaissances, intérêts de connaître et géographie sociale. Dans Raymonde Séchet et Vincent Veschambre (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale* (pp. 31-46). Presses Universitaires de Rennes.
- Alexandre (Frédéric) et Génin (Alain) (dir.). 2008. *Continu et discontinu dans l'espace géographique*. Presses universitaires François-Rabelais.
- Amilhat Szary (Anne-Laure). 2008. Dictionnaire des mondialisations, dirigé par Cynthia Ghorra-Gobin [compte-rendu]. *Quaderni* [En ligne], 67, <https://doi.org/10.4000/quaderni.244>
- Amouretti (Marie-Claire). 1991. L'attelage dans l'Antiquité. Le prestige d'une erreur scientifique. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 46<sup>e</sup> année, n° 1, 219-232. <https://doi.org/10.3406/ahess.1991.278939>
- Andreff (Wladimir). 2010. Une taxe contre la misère du football africain ? *Afrique contemporaine*, n° 233, 89-98. <https://doi.org/10.3917/afco.233.0089>
- Andrieu (Bernard). 2015. Introduction. Dans Bernard Andrieu (dir.), *Vocabulaire international de philosophie du sport. Tome 1. Les origines* (pp. 11-74). L'Harmattan.
- Anheim (Étienne) et Grévin (Benoît). 2001. Le procès du « procès de civilisation » ? Nudité et pudeur selon H. P. Duerr. À propos de Hans Peter Duerr, *Nudité et Pudeur, Le mythe du processus de civilisation*. Éditions de la MSH, 1998, (1<sup>e</sup> éd. Suhrkamp, 1988), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 1, 160-181. <https://doi.org/10.3917/rhmc.481.0160>
- Annales de géographie. 2013. Boris Beaudé, *Internet, changer l'espace, changer la société*. Auteur, n° 692, 466-479. <https://doi.org/10.3917/ag.692.0466>
- Annales de géographie. 2013. Philippe Pelletier, *L'Extrême-Orient : l'invention d'une histoire et d'une géographie*. Auteur, n° 690, 220-232. <https://doi.org/10.3917/ag.690.0220>
- Archer (Margaret S.). 1998. Théorie sociale et analyse de la société. *Sociologie et sociétés*, n° 1, 9-22. <https://doi.org/10.7202/001012ar>
- Archer (Margaret S.). 2003. *Structure, Agency and the Internal Conversation*. Cambridge University Press.
- Archer (Margaret S.). 2019a. Entre la structure et l'action, le temps. Défense du dualisme analytique et de la perspective morphogénétique. Dans Margaret Archer et Frédéric Vandenberghe (dir.), *Le réalisme critique. Une nouvelle ontologie pour la sociologie* (pp. 119-140). Le Bord de l'eau. (Realist Social Theory: The Morphogenetic Approach, Cambridge University Press, 1995, 65-92).
- Archer (Margaret S.). 2019b. Le statut ontologique de la subjectivité : le chaînon manquant entre la structure et l'action. Dans Margaret Archer et Frédéric Vandenberghe (dir.), *Le réalisme critique. Une nouvelle ontologie pour la sociologie* (pp. 141-157). Le Bord de l'eau.
- Archer (Margaret) et Vandenberghe (Frédéric) (dir.). 2019. *Le réalisme critique. Une nouvelle ontologie pour la sociologie*. Le Bord de l'eau.
- Argounès (Fabrice) (dir.). 2022. *Géographies du politique*. Atlande.
- Arnaud (Pierre) et Terret (Thierry) (dir.). 1998. *Le sport et ses espaces XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Éd. du CTHS.
- Arnauld de Sartre (Xavier) et Gagnol (Laurent). 2012. Les échelles des territorialités. *Géographie et cultures*, n° 81, 5-16. <https://doi.org/10.4000/gc.89>
- Augustin (Jean-Pierre). 1987. Le territoire dans tous ses états : extension des pratiques sportives et nouveaux espaces d'aventure. Dans Société française de sociologie du sport, UEREPS-Université de Bordeaux II, *Sports et changement social : actes des 1<sup>ères</sup> journées d'études* (pp. 19-26). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Augustin (Jean-Pierre) (dir.). 1994. *Surf Atlantique : les territoires de l'éphémère*. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Augustin (Jean-Pierre). 1995a. Communication et territoire-monde. L'exemple du surf, *Sciences de la société*. n° 35, 209-212. <https://doi.org/10.3406/sciso.1995.1237>
- Augustin (Jean-Pierre). 1995b. *Sport, géographie et aménagement*. Nathan.
- Augustin (Jean-Pierre). 1999. Territoire, espace géographique et espace social : Guy Di Méo, *Géographie sociale et territoires* [compte-rendu]. *Sud-Ouest européen*, n° 6, 96-98.

- Augustin (Jean-Pierre). 2003. *Le sport et ses métiers Nouvelles pratiques et enjeux d'une professionnalisation*. La Découverte.
- Augustin (Jean-Pierre). 2011a. Introduction : le sport attracteur d'organisation sociale et intermédiaire de la mondialisation. *Annales de géographie*, n° 680, 353-360. <https://doi.org/10.3917/ag.680.0353>
- Augustin (Jean-Pierre). 2011b. Qu'est-ce que le sport ? Cultures sportives et géographie, *Annales de géographie*, n° 680, 361-382. <https://doi.org/10.3917/ag.680.0361>
- Augustin (Jean-Pierre). 2012. Appropriation par les STAPS des renouvellements en géographie ? Dans Matthieu Quidu (dir.), *Les sciences du sport en mouvement. Innovation et tradition théorique en STAPS* (pp. 117-131). L'Harmattan.
- Augustin (Jean-Pierre). 2013. Sport (Espace et). Dans Lévy (Jacques) et Lussault (Michel) (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 953-956). Belin.
- Augustin (Jean-Pierre). 2016. Le sport. Une géographie mondialisée. *Documentation photographique*, n° 8112.
- Augustin (Jean-Pierre), Bourdeau (Philippe) et Ravenel (Loïc). 2008. *Géographie des sports en France*. Vuibert.
- Aunis (Émilie), Benet (Joachim), Mège (Arnaud) et Prat (Isabelle). 2016. Introduction générale. Le capital d'autochtonie, un concept pour (re)penser les rapports sociaux ? Dans Émilie Aunis, Joachim Benet, Arnaud Mège et Isabelle Prat (dir.), *Les territoires de l'autochtonie. Penser la transformation des rapports sociaux au prisme du « local »* (pp. 9-20). Presses Universitaires de Rennes.
- Bachimon (Philippe). 2014. Paradoxaux friches urbaines. *L'Information géographique*, n° 2, 42-61. <https://doi.org/10.3917/lig.782.0042>
- Bahers (Jean-Baptiste) et Durand (Mathieu). 2018. Quelle matérialité pour les relations ville-campagne ? Les enjeux de l'économie circulaire. *Pour*, n° 236, 135-151. <https://doi.org/10.3917/pour.236.0133>
- Bailly (Antoine). 1977. *La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche urbanistique*. CRU.
- Bailly (Antoine). 1989. Réponse des auteurs : le savant, le chaman, le communiant. *L'Espace géographique*, n° 1, 25-26. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1989.2823>
- Bailly (Antoine). 1995. Introduction au débat : perspectives en géographie de l'information et de la communication. *Sciences de la société*, n° 35, 15-19.
- Bailly (Antoine), 2021. La géographie humaniste : des fondements à la géographie culturelle. Un parcours de vie avec Armand Frémont. Dans Antoine Frémont et Robert Héryn (coord.), *Un géographe dans le siècle. Hommage à Armand Frémont* (pp. 53-61). Presses universitaires de Caen.
- Bailly (Antoine), Béguin (Hubert) et Scariati (Renato). 2016. *Introduction à la géographie humaine*. Armand Colin.
- Bailly (Antoine), Claval (Paul), Dory (Daniel), Ferrier (Jean-Paul), Guermond (Yves), Kesteloot (Christian), Kofman (Eleonore), Racine (Jean-Bernard), Raffestin (Claude) et Robic (Marie-Claire). 1988. Commentaires. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 87, 327-347. <https://doi.org/10.7202/021985>
- Bailly (Antoine) et Debarbieux (Bernard). 1991. Géographie et représentations spatiales. Dans Antoine Bailly (coord.), *Les concepts de la géographie humaine* (2<sup>e</sup> éd, pp. 153-160). Armand Colin.
- Bailly (Antoine) et Debarbieux (Bernard). 1995. Géographie et représentations spatiales. Dans Antoine Bailly (coord.), *Les concepts de la géographie humaine* (3<sup>e</sup> éd., pp. 157-164). Armand Colin.
- Bailly (Antoine) et Ferras (Robert). 1997. *Éléments d'épistémologie de la géographie* (1<sup>e</sup> éd.). Armand Colin.
- Bailly (Antoine), et Ferras (Robert) ; Scariati (Renato) (collab.). 2018. *Éléments d'épistémologie de la géographie* (3<sup>e</sup> éd.). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.bailly.2018.01>
- Bailly (Antoine) et Scariati (Renato). 2018. *Voyage en nouvelle géographie*. Economica/Anthropos.
- Baraize (François) et Négrier (Emmanuel). 2001. Quelle communauté d'agglomération pour Montpellier ? Dans François Baraize et Emmanuel Négrier (éd.), *L'invention politique de l'agglomération* (pp. 99-130). L'Harmattan.
- Baraud-Serfaty (Isabelle). 2020. Le trottoir, nouvel actif stratégique. *Futuribles*, n° 436, 87-104. <https://doi.org/10.3917/futur.436.0087>
- Barbier (Jean-Claude). 2015. « Domination », les embûches de la traduction d'un concept polymorphe. *Sociétés politiques comparées*, n° 37, <http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia2.pdf>
- Barnaud (Cécile), D'Aquino (Patrick), Daré (William's) et Mathevet (Raphaël). 2016. Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : expliciter et interroger les positionnements, *Participations*, n° 16, 137-166. <https://doi.org/10.3917/parti.016.0137>
- Barnes (Trevor J.). 2004. A Paper Related to Everything but More Related to Local Things *Annals of the Association of American Geographers*, No.2, 278-283. <https://www.jstor.org/stable/3693984>

- Baudelle (Guy) et Buléon (Pascal). 1999. Les réseaux de villes entre logiques européennes et logiques locales. Dans Jacques Chevalier (coord.), *Réseau urbain et réseaux de villes dans l'ouest de la France* (pp. 83-101). Anthropos/Economica.
- Bavoux (Jean-Jacques) et Chapelon (Laurent). 2014. Dictionnaire d'analyse spatiale. Armand Colin.
- Bazaud (Colas). 2019. *Centralité et forme urbaine. La dimension morphologique de l'accès à la ville et ses potentialités dans la perspective d'une alternative à la mobilité automobile* [Thèse de géographie, Université Paris-Est]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02513405v3>
- Beaude (Boris). 2021. Brèves 4 : Internet, en quête de spatialité. Dans Vincent Clément, Mathis Stock et Anne Volvey (dir.), *Mouvements de géographie. Une science sociale aux tournants* (pp. 179-188). Presses Universitaires de Rennes.
- Beudet (Gérard) et Meloche (Jean-Philippe). 2012. L'aménagement du territoire au Québec, le parent pauvre des sciences régionales. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 4, 691-716. <https://doi.org/10.3917/reru.124.0691>
- Beauguitte (Laurent). 2012. Alain Reynaud, un itinéraire singulier. *Confins - Revue franco-brésilienne de géographie/Revista franco-brasileira de geografia*, 1-20. Récupéré de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00711829/document>
- Bédard (Mario). 2016. Réflexion sur les perceptions, conceptions, représentations et affections, ou la quadrature des approches qualitatives en géographie 1. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 171, 531-549. <https://doi.org/10.7202/1041221ar>
- Bédard (Mario). 2017. Les vertus identitaire, relationnelle et heuristique de la territorialité – D'une conception culturelle à une conceptualisation tripartite. *Cybergeo : European Journal of Geography* [Online]. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.28853>
- Berdoulay (Vincent). 1985. Les idéologies comme phénomènes géographiques. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 77, 205-216. <https://doi.org/10.7202/021718ar>
- Berger (Martine). 2004. *Les périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée ?* CNRS Éditions.
- Bergeron (Henri), Castel (Patrick), Dubuisson-Quellier (Sophie), Lazarus (Jeanne), Nouguez (Étienne) et Pilmis (Olivier). 2018. *Le biais comportementaliste*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.berge.2018.01>
- Bergeron (Henri), Surel (Yves) et Valluy (Jérôme). 1998. L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? *Politix*, n° 41, 195-223. <https://doi.org/10.3406/polix.1998.1718>
- Bernard (Alain). 2003a. Idiographique/Nomothétique. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 482-484) [2013a, pp. 525-527]. Belin.
- Bernard (Alain). 2003b. Paradigme. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 683-686) [2013b, pp. 741-746]. Belin.
- Bernard (Nicolas), Blondy (Caroline) et Duhamel (Philippe). 2017. Introduction générale. Dans Nicolas Bernard, Caroline Blondy et Philippe Duhamel (dir.), *Tourisme et périphéries* (pp. 7-12). Presses Universitaires de Rennes.
- Berque (Augustin). 1989. Point de vue sur l'article de R. Scariati et A. S. Bailly. *L'Espace géographique*, n° 1, 25. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1989.2822>
- Berque (Augustin). 2000a. À propos d'« évènement spatial ». *L'Espace géographique*, n° 3, 199. <https://doi.org/10.3406/spgeo.2000.2005>
- Berque (Augustin). 2000b. *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains* (1<sup>e</sup> éd. 1987). Belin.
- Berque (Augustin). 2002. De la terre, du ciel, et de l'insoutenable en architecture. Dans Thierry Paquot et Chris Younès (dir.), *Philosophie, ville et architecture* (pp. 43-56). La Découverte.
- Berque (Augustin). 2016. Perception de l'espace, ou milieu perceptif ? *L'Espace géographique*, n° 2, 168-181. <https://doi.org/10.3917/eg.452.0168>
- Berque (Augustin). 2018. Glossaire de mésologie. Dans Marie Augendre, Jean-Pierre Llored et Yann Nussaume (dir.), *La mésologie, un autre paradigme pour l'anthropocène ? Autour et en présence d'Augustin Berque* (pp. 355-366). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.augen.2018.01.0355>
- Berthelot (Jean-Michel). 1990. *L'intelligence du social*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.berth.1998.01>
- Berthelot (Jean-Michel). 1992. Éléments pour une sociologie des espaces corporels. Dans Bernard Michon et Claudine Faber (textes réunis par), *Corps, espaces et pratiques sportives : sociologie des pratiques d'exercice corporel* (pp. 47-57). Université des Sciences Humaines, laboratoire APS et sciences sociales.
- Berthelot (Jean-Michel). 1996. *Les vertus de l'incertitude. Le travail de l'analyse dans les sciences sociales*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.berth.2004.01>
- Berthelot (Jean-Michel). 2001a. Avant-propos. Dans Jean-Michel Berthelot (dir.) *Épistémologie des sciences sociales*. Presses Universitaires de France, 1-18. <https://doi.org/10.3917/puf.berth.2012.01.0001>

- Berthelot (Jean-Michel). 2001b. Les sciences du social. Dans Jean-Michel Berthelot (dir.), *Épistémologie des sciences sociales*. Presses Universitaires de France, 203-265. <https://doi.org/10.3917/puf.berth.2012.01.0203>
- Berthelot (Jean-Michel). 2001c. Programmes, paradigmes, disciplines : pluralité et unité des sciences sociales. Dans Jean-Michel Berthelot (dir.), *Épistémologie des sciences sociales*. Presses Universitaires de France, 457-519. <https://doi.org/10.3917/puf.berth.2012.01.0455>
- Berthelot (Jean-Michel) (dir.). 2001d. *Épistémologie des sciences sociales*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.berth.2012.01>
- Berthelot (Jean-Michel). 2003. Avant-propos. Dans Jean-Michel Berthelot (dir.), *Figures du texte scientifique* (pp. 1-18). Presses Universitaires de France.
- Berthelot (Jean-Michel). 2008. *L'emprise du vrai. Connaissance scientifique et modernité*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.berth.2008.01>
- Berthelot (Jean-Michel), Martin (Olivier) et Collinet (Cécile). 2005. *Savoirs et savants. Les études sur la science en France*. Presses Universitaires de France.
- Besse (Jean-Marc). 2009. Remarques sur la géographicit . G n alogie du mot, enjeux  pist mologiques et historiographiques. Dans Christian Delacroix, Fran ois Dosse et Patrick Garcia (dir.) *Historicit s* (pp. 285-300). La D couverte. <https://doi.org/10.3917/dec.delac.2009.01.0285>
- Bidet (Jacques). 1995. *John Rawls et la th orie de la justice*. Presses Universitaires de France.
- Bihl (Alain). 2012. *Les rapports sociaux de classe*. Page 2.
- Blanc (Nathalie) et Lolive (Jacques). 2009. Vers une esth tique environnementale : le tournant pragmatiste. *Natures Sciences Soci t s*, n  3, 285-292.
- Blanchard (Sophie), Estebanez (Jean) et Ripoll (Fabrice). 2021. *G ographie sociale. Approches, concepts, exemples*. Armand Colin.
- Blidon (Marianne). 2021. La g ographie f ministe, s'appropri r un champ heuristique. Dans Vincent Cl ment, Mathis Stock et Anne Volvey (dir.), *Mouvements de g ographie. Une science sociale aux tournants* (pp. 115-141). Presses Universitaires de Rennes.
- Boltanski (Luc) et Th venot (Laurent). 1991. *De la justification. Les  conomies de la grandeur*. Gallimard.
- Bonin (Olivier) et Hubert (Jean-Paul). 2014. Mod lisation morphog n tique de moyen terme des villes : une sch matisation du mod le th orique de Ritchot et Desmarais dans le cadre du mod le standard de l' conomie urbaine. *Revue d' conomie R gionale & Urbaine*, n  3, 471-497. <https://doi.org/10.3917/reru.143.0471>
- Bonnet (Val rie). 2007. Rugby, m dias et territoire. *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n  84, <https://doi.org/10.4000/mots.1011>
- Bonnet Pineau ( lisabeth), Milhaud (Olivier) et Depraz (Samuel). *France des marges : comment refaire de la g ographie ? Compte-rendu de la matin e « France des marges » organis e   l'Institut de g ographie de Paris, samedi 3 f vrier 2018*. <http://cafe-geo.net/tag/elisabeth-bonnet-pineau/>
- Bonny (Yves), Neveu (Erik) et De Queiroz (Jean-Manuel) (dir.). 2003. *Norbert  lias et la th orie de la civilisation : Lectures et critiques*. Presses universitaires de Rennes. <http://books.openedition.org/pur/24398>
- Bonny (Yves). 2011. Mobilisations dans les espaces urbains centraux : le cas des pratiques festives   Rennes. Dans Yves Bonny, Sylvie Ollitrault, R gis Keerle et Yvon Le Caro (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques* (pp. 335-355). Presses Universitaires de Rennes.
- Bonny (Yves). 2015. Un objet bien singulier ! *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 59-60, 17-30. <https://doi.org/10.7202/1036783ar>
- Bouba-Olga (Olivier) et Grossetti (Michel). 2018. R flexion sur les dimensions g ographiques et temporelles des processus territoriaux. *Revue d' conomie R gionale & Urbaine*, n  5, 1393-1406. <https://doi.org/10.3917/reru.185.1393>
- Bouba-Olga (Olivier). 2020. Sortir de la CAME pour mieux penser et mieux accompagner les territoires. dans Isabelle Laudier et Lucie Renou (dir.), *Prospective et co-construction des territoires au XXI  si cle* (pp. 33-40). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.laudi.2020.01.0035>
- Bouff tte (Jacques) et Bonnet (St phane). 2009. *Itin raires g ologiques   Rennes*.  ditions Apog e.
- Bourdeau (Philippe). 1991. *Guides de haute montagne, territoire et identit  : recherches sur la territorialit  d'un groupe professionnel*. Revue de g ographie alpine.
- Bourdeau (Philippe). 2010. Le pas de deux Ville-Montagne : un laboratoire pour l'apr s-tourisme ? Dans Florent Gaudez (dir.), *Figures de l'alt rit . Comment peut-on  tre socio-anthropologue aujourd'hui ? Autour de Jean-Olivier Majastre* (pp. 243-252). L'Harmattan.
- Bourdeau (Philippe). 2012. Cerner les contours d'un apr s-tourisme. Dans Niels Martin, Philippe Bourdeau et Jean-Fran ois

- Daller (dir.), *Les migrations d'agrément : du tourisme à l'habiter* (pp. 17-33). L'Harmattan.
- Bourdeau (Philippe), Corneloup (Jean), Mao (Pascal) et Boutroy (Éric). 2004. Les interactions entre cultures sportives de montagne et territoires : un état des lieux de la recherche française depuis 1990. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 133, 33-46. <https://doi.org/10.7202/009761ar>
- Bourdeau (Philippe) et Lebreton (Florian). 2013. Les dissidences récréatives en nature : entre jeu et transgression. *EspacesTemps.net* [En ligne]. URL : <https://www.espacestems.net/articles/les-dissidences-recreatives-en-nature-entre-jeu-et-transgression/>
- Bourdeau-Lepage (Lise), Huriot (Jean-Marie) et Perreur (Jacky). 2009. À la recherche de la centralité perdue. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, 549-572. <https://doi.org/10.3917/reru.093.0549>
- Bourdeau-Lepage (Lise) et Kebir (Leïla). 2015. Regards sur les questions d'actualité. Interview de Paul Claval. *Géographie, économie, société*, n° 2, 251-259. <https://doi.org/10.3166/ges.16.301-310>
- Bourdieu (Pierre). 1995. Sur les rapports entre la sociologie et l'histoire en Allemagne et en France. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 106-107, 108-122. <https://doi.org/10.3406/ars.1995.3141>
- Bourdieu (Pierre). 1996. Qu'est-ce que faire parler un auteur ? À propos de Michel Foucault. *Sociétés & Représentations*, n° 3, 13-18. <https://doi.org/10.3917/sr.003.0013>
- Bourdin (Sébastien). 2019. Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation. *L'Espace Politique* [En ligne], n° 2, <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6619>
- Bourgeois (Isabelle). 2016. La formulation de la problématique. Dans Benoît Gauthier et Isabelle Bourgeois (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (6<sup>e</sup> ed. ; 1<sup>e</sup> ed. 1982). Presses de l'Université du Québec, 50-75.
- Boury (Paul). 1997. *La France du Tour, Le Tour de France : un espace sportif à géographie variable*. L'Harmattan.
- Boyer (Alain). 2003. Une théorie « non utilitariste » de la justice sociale. *Mouvements*, n° 27-28, 154-157. <https://doi.org/10.3917/mouv.027.0154>
- Boyer (Jean-Claude). 1986. Les deux tentations de la « nouvelle géographie sociale française ». *L'Espace géographique*, n° 2, 99-101. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1986.4113>
- Boyer (Robert). 1989. Économie et histoire : vers de nouvelles alliances. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 44<sup>e</sup> année, n° 6, 1397-1426. <https://doi.org/10.3406/ahess.1989.283661>
- Boyer (Robert). 2014. L'économie peut-elle (re)devenir une science sociale ? À propos des relations entre économie et histoire. *Revue Française de Socio-Économie*, n° 13, 207-223. <https://doi.org/10.3917/rfse.013.0207>
- Braud (Philippe). 1999. *Sociologie politique* (4<sup>e</sup> éd.). LGDJ.
- Braud (Philippe). 2018. *Sociologie politique* (13<sup>e</sup> éd.). LGDJ.
- Brenner (Neil). 2004. *New States Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press.
- Brennetot (Arnaud). 2010a. Optimum territorial et théories de la justice. Dans *Optimisation de l'espace géographique et satisfactions sociétales : actes du colloque Géopoint 2008* (pp. 211-217). Groupe Dupont.
- Brennetot (Arnaud). 2010b. Pour une géoéthique. Éléments d'analyse des conceptions de la justice spatiale. *L'Espace géographique*, n° 1, 75-88. <https://doi.org/10.3917/eg.391.0075>
- Brennetot (Arnaud). 2011. Les géographes et la justice spatiale : généalogie d'une relation compliquée. *Annales de géographie*, n° 678, 115-134. <https://doi.org/10.3917/ag.678.0115>
- Brennetot (Arnaud). 2012a. *Justice spatiale*, <http://hypergeo.eu/spip.php?article535>
- Brennetot (Arnaud). 2012b. *Justice maximale et justice minimale*. (Document joint à « Justice spatiale»). <http://hypergeo.eu/spip.php?article535>
- Brennetot (Arnaud). 2012c. *Éthique des résultats et éthique des intentions ?* (Document joint à « Justice spatiale »). <http://hypergeo.eu/spip.php?article535>
- Brennetot (Arnaud). 2019. Une géographie impliquée en faveur de la réforme territoriale : l'exemple du groupe des « 15 » en Normandie. Dans Romain Lajarge, Laurent Cailly, Anne Ruas et Guy Saez (dir.), *Demande(s) territoriale(s)* (pp. 235-248). Éditions Karthala.
- Brennetot (Arnaud) et Bussi (Michel). 2016. Une géographie impliquée en faveur de la réforme territoriale : l'exemple du groupe des « 15 » en Normandie. Dans *CIST2016 proceedings. En quête de territoire(s) ? Looking for territories?* (pp. 125-131). GIS Collège international des sciences du territoire. [https://cist2016.sciencesconf.org/76959/cist2016\\_geographie\\_en\\_faveur\\_reforme\\_territoriale\\_groupe\\_des\\_15\\_normandie.pdf](https://cist2016.sciencesconf.org/76959/cist2016_geographie_en_faveur_reforme_territoriale_groupe_des_15_normandie.pdf)
- Bret (Bernard) et Moreau (Sophie). 2019. Justice spatiale et environnementale. Dans Yvon Sainsaulieu, Emmanuelle Barozet, Régis Cortesero et David Mélo (dir.), *Où est passée la justice sociale ? De l'égalité aux tâtonnements* (pp. 169-180). Presses universitaires du Septentrion.



- Brocard (Madeleine) et Pasquier (Sylvain). 2014. Quand géographes et sociologues enquêtent sur la constitution d'un nouveau territoire. Dans Christian Chevandier (dir.), *Travailler ensemble ? : des disciplines aux sciences sociales* (pp. 127-139). Presses universitaires de Rouen et du Havre.
- Bromberger (Christian). 1987. L'Olympique de Marseille, la Juve et le Torino. Variations ethnologiques sur l'engouement populaire pour les clubs et les matchs de football. *Esprit*, n° 125, 174-195.
- Brunet (Roger). 1980. *Sens d'une recherche ou dialectique de l'espace géographique* (Brouillons Dupont n° 6, pp. 37-56). Groupe Dupont.
- Brunet (Roger). 1981. Géographie et « dimension culturelle » : repères. *L'Espace géographique*, n° 4, 295-298. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1981.3682>
- Brunet (Roger). 1988. Les actions qui font l'espace. *L'Espace géographique*, n° 2, 158.
- Brunet (Roger). 1990. Le déchiffrement du monde. Dans Roger Brunet et Olivier Dollfus, *Mondes nouveaux* (pp. 9-271). Hachette/GIP Reclus.
- Brunet (Roger). 1995. La géographie, sciences des territoires et des réseaux. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 108, 477-482. <https://doi.org/10.7202/022523ar>
- Brunet (Roger). 2009. Les sens de la distance. *Atala*, n° 12, 13-32.
- Brunet (Roger). 2011. Les sens de la distance. [https://www.mgm.fr/ARECLUS/page\\_auteurs/Brunet26.html](https://www.mgm.fr/ARECLUS/page_auteurs/Brunet26.html), dernière mise à jour juin 2011, consulté le 9 décembre 2019
- Brunet (Roger). 2017. *Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie*. Belin. <https://doi.org/10.3917/bel.brune.2017.01>
- Brunet (Roger). 2018. Territoires à la torture. *L'Espace géographique*, n° 2, 182-183. <https://doi.org/10.3917/eg.472.0182>
- Brunet (Roger). 2021. Armand Frémont, soixante ans de connivence. Dans Antoine Frémont et Robert Héryn (coord.), *Un géographe dans le siècle. Hommage à Armand Frémont* (pp. 221-224). Presses universitaires de Caen.
- Brunet (Roger), Ferras (Robert) et Théry (Hervé). 1992. Marxisme. Dans Roger Brunet, Robert Ferras et Hervé Théry, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique* (pp. 293-294). RECLUS/La documentation française.
- Brunol (Sylvie) et Keerle (Régis). 1993. Les transformations de l'espace urbain derrière la gare à Montpellier (mémoire de maîtrise de géographie non publié). Université Paul Valéry, Montpellier III.
- Buclet (Nicolas). 2011. *Le territoire, entre liberté et durabilité*. Presses Universitaires de France.
- Buclet (Nicolas) (dir.). 2015. *Essai d'écologie territoriale : l'exemple d'Aussois en Savoie*. CNRS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.28318>
- Buléon (Pascal) et Chevalier (Jacques). 1986. Les concepts de la géographie sociale. Débats autour du concept de formation socio-spatiale. *Géographie sociale. Travaux et documents*, n° 3 (pp. 7-18). CNRS UA 915 – Centre de Publications de l'Université de Caen.
- Burgel (Guy). 2021. Espace vécu, espace perçu, espace produit : trois déclinaisons ou trois conceptions de la géographie sociale ? Dans Antoine Frémont et Robert Héryn (coord.), *Un géographe dans le siècle. Hommage à Armand Frémont* (pp. 38-41). Presses universitaires de Caen.
- Burguière (André). 2005. Plozévet, une mystique de l'interdisciplinarité ? *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 36. <https://doi.org/10.4000/ccrh.3065>
- Bussi (Michel). 2001. La géographie sociale face au développement local. Dans Jean-Marc Fournier (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui* (pp. 97-102). Presses Universitaires de Caen.
- Bussi (Michel). 2007. Pour une géographie de la démocratie. *L'Espace Politique*, n° 1. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.243>
- Bussi (Michel). 2009. *Un monde en recomposition : géographie des coopérations territoriales*. Publications des Universités de Rouen et du Havre.
- Bussi (Michel) et Badariotti (Dominique). 2004. *Pour une nouvelle géographie du politique : territoire, démocratie, élections*. Anthropos.
- Cadiou (Stéphane). 2015. La défense du « commerce de proximité » dans les villes : action collective et enjeux d'échelles. Dans Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber (dir.), *Espace et rapports de domination* (pp. 165-175). Presses Universitaires de Rennes.
- Cahagne (Nicolas). 2015. *La ruralité au comptoir : une géographie sociale et culturelle des cafés ruraux bretons* [Thèse de géographie, Université Rennes 2]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01261569>
- Caillé (Alain) et Vandenberghe (Frédéric). 2016. *Pour une nouvelle sociologie classique*. Les Éditions Le bord de l'eau.

- Cailly (Laurent). 2002. Le lieu, une unité élémentaire et pertinente d'observation des processus de territorialisation. Dans Yves Jean et Christian Calenge (dir.), *Lire les territoires* (pp. 159-171). Presses universitaires François-Rabelais.
- Cailly (Laurent). 2003. Sociale (Géographie). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 852-855) [2013, pp. 931-934]. Belin.
- Cailly (Laurent). 2006. Lieux de « grimpe », contre-lieux de société ? Essai sur les formes néo-communautaires et les processus de territorialisation en œuvre dans la pratique de l'escalade. *Revue de géographie alpine*, n° 3, 25-33. <https://doi.org/10.3406/rga.2006.2403>
- Calbérac (Yann). 2021. Raviver le vif. Le terrain des géographes au prisme de la métaphore. Dans Vincent Clément, Mathis Stock et Anne Volvey (dir.) *Mouvements de géographie. Une science sociale aux tournants* (pp. 39-55). Presses universitaires de Rennes.
- Callède (Jean-Paul). 1992. La définition sociale de l'espace sportif : quelques perspectives sociologiques. Dans Bernard Michon et Claudine Faber (textes réunis par), *Corps, espaces et pratiques sportives : sociologie des pratiques d'exercice corporel* (pp. 84-93). Université des Sciences Humaines, laboratoire APS et sciences sociales.
- Calvet (Jacques), Di Ruzza (Rénato) et Gerbier (Bernard). 1989. Profit, incertitude et risque (pp. 170-192). Dans Wladimir Andreff (dir.), *Économie politique du sport*. Dalloz.
- Camus-Le Pape (Malo), Peyvel (Emmanuelle), Fuchs (Julien) et Bernard (Nicolas). 2021. Les classes de mer finistériennes à l'épreuve de leur diffusion spatiale. L'ancrage territorial d'un modèle éducatif militant. *Noroi*, n° 258, 73-89. <https://doi.org/10.4000/noroi.10753>
- Canevet (Corentin). 1999. Hommage à Georges Macé. *ESO Travaux et documents*, n° 10, n.p.
- Caron (Caroline). 2018. La citoyenneté des adolescents du 21<sup>e</sup> siècle dans une perspective de justice sociale : pourquoi et comment ? *Lien social et Politiques*, n° 80, 52-68. <https://doi.org/10.7202/1044109ar>
- Cassé (Marie-Claude). 1995. Réseaux de télécommunication et production de territoire. *Sciences de la société*, n° 35, 61-81.
- Cattaruzza (Amaël), Hou (Sophie) et Limonier (Kevin). 2020. « Pensées émergentes » : Vivacité et diversité des approches spatiales du politique. *L'Espace Politique* [Online], n° 40. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.8192>
- Cavaillé (Fabienne). 2009. Quelle interdisciplinarité entre la géographie et le droit ? Dans Patrick Forest (dir.), *Géographie du droit. Épistémologie, développement et perspectives* (pp. 45-67). Presses de l'université Laval.
- Chaboche (José). 2002. *Intercommunalité, sport et développement territorial : organisation des sociétés locales et dynamiques spatiales* [Thèse de géographie, Université d'Orléans].
- Chaboche (José). 2009. L'organisation spatiale du football amateur de niveau régional en France. *Mappemonde*, n° 4 [En ligne]. <http://mappemonde-archivage.mgm.fr/num24/articles/art09405.html>
- Chaline (Jean-Pierre). 2012. Quel avenir pour la Normandie ? : La Normandie en débat, 2012. *Études Normandes*, 61<sup>e</sup> année, n° 2, 179-181.
- Charaudeau (Patrick). 2010. Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales. *Questions de communication*, n° 17, 195-222. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.385>
- Charaudeau (Patrick). 2012. Pour une interdisciplinarité focalisée. Réponses aux réactions, *Questions de communication*, n° 21, 171-206. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.6660>
- Charbonnier (Léni) et Smith (Andy). 2017a. Ce que suivre le football révèle des identifications territoriales : le sens social et ses ambivalences. *Pôle Sud*, n° 47, 95-115. <https://doi.org/10.3917/psud.047.0095>
- Charbonnier (Léni) et Smith (Andy). 2017b. Le football et les appartenances locales en France : comment ce sport est suivi et le sens qu'on lui donne, *Sciences de la société*, n° 101, 168-181.
- Chaudet (Béatrice) et Madoré (François). 2017. Intégration spatiale des résidences avec services seniors en France : stratégies d'implantation et de diffusion. *L'Espace géographique*, n° 1, 41-60. <https://doi.org/10.3917/eg.461.0041>
- Chesnel (Marc). 1995. Augustin Jean-Pierre (sous la direction de), Surf Atlantique. *Noroi*, n° 165, 130.
- Chevalier (Jacques). 1999a. Avant-propos. *ESO Travaux et documents* n° 10, 1.
- Chevalier (Jacques). 1999b. Hommage à Georges Macé. *ESO Travaux et documents*, n° 10, n.p.
- Chevalier (Jacques). 1999c. La médiation spatiale : les mots pour faire, les mots pour dire. *ESO Travaux et documents*, n° 10, 73-78.
- Chevalier (Jacques) et Buléon (Pascal). 1986. Les concepts de la géographie sociale. Débat autour du concept de formation socio-spatiale. Dans CNRS - Unité associée (915), Colloque scolarisation formation emploi, *Travaux et documents de l'Unité associée 915* (Géographie sociale n° 3, pp. 7-18). Publications de l'Université de Caen.
- Chevrier (Jacques). 2003. La spécification de la problématique. Dans Gauthier (Benoît) (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (pp. 51-84). Presses de l'Université du Québec.

- Chifflet (Pierre). 2005. *Idéologie sportive et service public en France. Mythe d'un système unifié*. Presses universitaires de Grenoble.
- Chivallon (Christine). 2003. Une vision de la géographie sociale et culturelle en France. *Annales de Géographie*, n° 634, 646-657. <https://doi.org/10.3406/geo.2003.985>
- Chivallon (Christine). 2008. L'espace, le réel et l'imaginaire : a-t-on encore besoin de la géographie culturelle ? *Annales de géographie*, n° 660-661, 67-89. <https://doi.org/10.3917/ag.660.0067>
- Chivallon (Christine). 2013. Communautariens. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 200-201). Belin.
- Citton (Yves) (dir.). 2014. *L'économie de l'attention. Nouvel horizon du capitalisme*. La Découverte.
- Claval (Paul). 1973. *Principes de géographie sociale*. Éditions M.Th. Guénil, Librairies Techniques.
- Claval (Paul). 1995. Les problématiques géographiques de la communication. *Sciences de la société*, n° 35, 31-46.
- Claval (Paul). 2001. *Épistémologie de la géographie*. Nathan.
- Claval (Paul). 2003. *Causalité et géographie*. L'Harmattan.
- Claval (Paul). 2012. *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.clava.2012.01>
- Claval (Paul). 2015. *Penser le monde en géographe. Soixante ans de réflexion*. L'Harmattan.
- Claval (Paul). 2017. *Géo-épistémologie de la géographie*. Armand Colin.
- Claval (Paul). 2017. Une métamorphose des discours : le Québec et la géographie. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 173, pp. 203-217. <https://doi.org/10.7202/1049369ar>
- Clément (Vincent), Stock (Mathis) et Volvey (Anne). 2021a. Introduction générale. Dans Vincent Clément, Mathis Stock et Anne Volvey (dir.), *Mouvements de géographie. Une science sociale aux tournants* (pp. 7-19). Presses Universitaires de Rennes.
- Clément (Vincent), Stock (Mathis) et Volvey (Anne) (dir.). 2021b. *Mouvements de géographie. Une science sociale aux tournants*. Presses Universitaires de Rennes.
- Clerc (Pascal). 2019. Le sport : un objet géographique ? Dans Pascal Clerc, Florence Deprest, Guilhem Labinal et Didier Mendibil, *Géographies. Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace* (pp. 274-279). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.clerc.2019.01>
- Clerc (Pascal), Deprest (Florence), Labinal (Guilhem) et Mendibil (Didier). 2013. *Géographies. Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*. SEDES/CNED.
- Clerc (Pascal), Deprest (Florence), Labinal (Guilhem) et Mendibil (Didier). 2019. *Géographies. Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*. Armand Colin.
- Clerval (Anne), Fleury (Antoine), Rebotier (Julien) et Weber (Serge). 2015. Introduction. Dans Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber (dir.), *Espace et rapports de domination* (pp. 7-15). Presses Universitaires de Rennes.
- Clerval (Anne), Ripoll (Fabrice), Moreau (Sophie) et Philifert (Pascale). 2017. Justice spatiale, ou pas ? Entretien réalisé le 10 juillet 2017 à Paris, entre Anne Clerval et Fabrice Ripoll, du groupe JEDI, et la revue Justice Spatiale / Spatial Justice (Sophie Moreau et Pascale Philifert). *Justice Spatiale* [En ligne]. <http://www.jssj.org/article/justice-spatiale-ou-pas/>
- Cloke (Paul) & Johnston (Ron) (eds). 2005. *Spaces of geographical thought: deconstructing human geography's binaries*. Thousand Oaks/SAGE Publications.
- Coenen-Huther (Jacques). 2000. La sociologie et la géographie : concepts, analogies, métaphores. *Revue européenne des sciences sociales*, n° 117, 141-158, <https://doi.org/10.4000/ress.718>
- Coenen-Huther (Jacques). 2004a. Giovanni Busino, l'universitaire et le sociologue. Dans Bridel Pascal (éd.), *L'invention dans les sciences humaines : hommage du groupe raison et rationalités à Giovanni Busino* (pp. 7-11). Labor et Fides.
- Coenen-Huther (Jacques). 2004b. La sociologie ou l'invention du social. Dans Pascal Bridel (éd.), *L'invention dans les sciences humaines : hommage du groupe raison et rationalités à Giovanni Busino* (pp. 241-252). Labor et Fides.
- Collard (Luc). 1998. *Sports, enjeux et accidents*. Presses Universitaires de France.
- Collectif-Rosa-Bonheur. 2016. Centralité populaire : un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique. *SociologieS* [En ligne]. <https://doi.org/10.4000/sociologies.5534>
- Collinet (Cécile) et Taleb (Ali). 2003. Histoire et historiens en STAPS de 1975 à nos jours. Dans Cécile Collinet (dir.), *La recherche en STAPS* (pp. 131-152). Presses Universitaires de France.
- Collinet (Cécile), Terral (Philippe) et Trabal (Patrick). 2012. La Revue STAPS et l'interdisciplinarité : une étude socio-informatique. *Staps*, n° 96-97, 29-47. <https://doi.org/10.3917/sta.096.0029>

- Colonna (Fabrice) et Louis (Fabrice). 2017. Introduction. *Philosophia Scientiæ*, n° 2, 5-10. <https://doi.org/10.4000/philosophiascientiae.1264>
- Commissariat général à l'égalité des territoires. 2019. *Les Coopérations interterritoriales. Zoom sur les coopérations entre métropoles et territoires environnants*. <https://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/les-cooperations-interterritoriales>
- Corneloup (Jean). 2002. *Les théories sociologiques de la pratique sportive*. Presses Universitaires de France.
- Corneloup (Jean). 2019. Aroundoor. Dans Marie-Christine Fourny et Romain Lajarge (dir.). *Les sans mots de l'habitabilité et de la territorialité* (pp. 42-44). UGA Éditions.
- Corneloup (Jean), Bourdeau (Philippe) et Mao (Pascal). 2006. La culture, vecteur de développement des territoires touristiques et sportifs. *Montagnes Méditerranéennes*, n° 22, 7-22.
- Côté (Michel), Mercier (Guy) et Roy (Francis). 2014. L'urbanisation de la campagne. Motifs et options du régime québécois de protection du territoire agricole. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 165, 391-409. <https://doi.org/10.7202/1033011ar>
- Cuyala (Sylvain). 2014. *Analyse spatio-temporelle d'un mouvement scientifique. L'exemple de la géographie théorique et quantitative européenne francophone* [Thèse de géographie, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01108755/document>
- Cynorhodon (groupe) : Alexandre (Frédéric), Argounès (Fabrice), Bénos (Rémi), Blanchon (David), Blot (Frédérique), Chanteloup (Laine), Chevalier (Émilie), Guyot (Sylvain), Huguet (Francis), Lebeau (Boris), Magrin (Géraud), Pelletier (Philippe), Redon (Marie), Roussel (Fabien), Sierra (Alexis), Soto (Didier) (coord.). 2020. *Dictionnaire critique de l'anthropocène*. CNRS Éditions.
- Danic (Isabelle), 2006. La notion de représentation pour les sociologues. Premier aperçu. *ESO Travaux et documents*, n° 25, 19-22.
- Danic (Isabelle), Depeau (Sandrine) et Keerle (Régis). 2017. Enfance et espaces : réflexion sur la cumulativité des savoirs entre géographie, psychologie et sociologie. Dans Giuseppe Bolotta, Damien Boone, Gladys Chicharro, Natacha Collomb, Dorothée Dussy et Alice Sarcinelli (coord.), *À quelle discipline appartiennent les enfants ? Croisements, échanges et reconfigurations de la recherche autour de l'enfance* (pp. 127-147). Éditions La Discussion.
- Danic (Isabelle), Hardouin (Magali), Keerle (Régis), Plantard (Pascal) et David (Olivier) (dir.). 2021. *Adolescentes et adolescents des villes et des champs. La dimension spatiale des inégalités éducatives chez les adolescents*. Presses Universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.147652>
- Danic (Isabelle), Keerle (Régis) et Thémines (Jean-François). 2021. Introduction générale. Étudier les inégalités éducatives selon les espaces de vie. Dans Isabelle Danic, Magali Hardouin, Régis Keerle, Pascal Plantard et Olivier David (dir.), *Adolescentes et adolescents des villes et des champs. La dimension spatiale des inégalités éducatives chez les adolescents* (pp. 7-20). Presses Universitaires de Rennes. <https://books.openedition.org/pur/147687>
- Darbon (Sébastien). 1995. *Rugby mode de vie. Ethnographie d'un club : Saint-Vincent-de-Tyrosse*. J.-M. Place.
- Darbon (Sébastien). 2003. Pourquoi les Indo-Fidjiens ne jouent-ils pas au rugby ? *Études rurales*, n° 165-166, 103-122. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales>
- Darbon (Sébastien). 2011. Introduction. La diffusion des sports : confrontations disciplinaires et enjeux méthodologiques, *Ethnologie française*, n° 4, 581-592. <https://doi.org/10.3917/ethn.114.0581>
- Darbon (Sébastien). 2014. *Les fondements du système sportif. Essai d'anthropologie historique*. L'Harmattan.
- DATAR. 2003. *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*. La Documentation française.
- Darly (Ségolène). 2008. La spatialité des conflits d'usage au sein des zones périurbaines en Île-de-France : analyse empirique d'une modalité peu connue de la gouvernance des territoires. *Noroi*, n° 4, 127-146. <https://doi.org/10.4000/noroi.2691>
- David (Olivier). 2010. Le temps libre des enfants et des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux : les pratiques sociales, l'offre de services, les politiques locales [Habilitation à diriger des recherches, vol. 2]. [https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00574271/file/2\\_Temps\\_libre\\_des\\_enfants\\_et\\_des\\_jeunes.pdf](https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00574271/file/2_Temps_libre_des_enfants_et_des_jeunes.pdf)
- David (Olivier). 2011. Les registres de questionnements de l'enquête [extrait de Olivier David et Régis Keerle, Politiques d'aménagement en faveur des enfants : le discours des responsables politiques et techniques]. Dans Catherine Sellenet (dir.), *Cité 6-12. Les enfants de 6-12 ans dans leur ville : pratiques et perceptions des aménagements urbains*, Rapport pour le Conseil Régional des Pays de la Loire, 2014, pp. 35-51.
- David (Olivier), Cahagne (Nicolas), Hellier (Emmanuelle), Keerle (Régis) et Séchet (Raymonde). 2012. La proximité revendiquée et désirée : les apports d'une enquête lancée par des élus locaux. *Géographie, Économie, Société*, n° 1, 5-29. <https://www.cairn.info/revue--2012-1-page-5.htm>
- David (Olivier) et Keerle (Régis). 2016. L'émergence du quartier dans la définition et la mise en œuvre des politiques éducatives locales en France : mobilisation des acteurs et enjeux de gouvernance locale. Dans Philippe Bonnal, Pascal Chevalier, Marc Dedeire et Jean-Michel Sourisseau (coord.), *Production et circulation des normes pour l'action territoriale* (pp. 91-102), Presses Universitaires de La Méditerranée.

- Dean (J.). 2012. David Sciulli, Etzioni's Critical Functionalism. Communitarian Origins and Principles, (International Studies in Sociology and Social Anthropology, 117), Brill, 2011 [Compte-rendu]. *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, n° 2, 355-356.
- De Koninck (Rodolphe). 1993. Fossaert (Robert), 1991. Le monde au 21e siècle. Une théorie des systèmes mondiaux [compte-rendu]. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 101, 409-411. <https://doi.org/10.7202/022364ar>
- De Léséleuc (Éric). 2004. Escalade et territoire : des procédés symboliques d'appropriation d'un espace public. *Revue de géographie alpine*, n° 4, 87-94. <https://doi.org/10.3406/rga.2004.2321>
- De Munck (Jean) et Zimmermann (Bénédicte) (dir.). 2008. *La liberté au prisme des capacités : Amartya Sen au-delà du libéralisme*. Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- De Ruffray (Sophie) et Hamez (Grégory). 2009. La dimension sociale de la cohésion territoriale. L'exemple de l'accessibilité aux maternités dans la Grande Région. *L'Espace géographique*, n° 4, 328-344. <https://doi.org/10.3917/eg.384.0328>.
- De Sède-Marceau (Marie-Hélène), Moine (Alexandre) et Thiam (Souleymane). 2011. Le développement d'observatoires territoriaux, entre complexité et pragmatisme. *L'Espace géographique*, n° 2, 117-126. <https://doi.org/10.3917/eg.402.0117>
- Dean (Jason R.). 2012. Compte-rendu de David Sciulli, Etzioni's Critical Functionalism. Communitarian Origins and Principles. *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, n° 2, 355-356.
- Debarbieux (Bernard). 1995. Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'Espace géographique*, n° 2, 97-112. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1995.3363>
- Debarbieux (Bernard). 1996. Le lieu, fragment et symbole du territoire. *Espaces et sociétés*, n° 82-83, 13-36.
- Debarbieux (Bernard). 1998. Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie. Dans Antoine Bailly (dir.) *Les concepts de la géographie humaine* (4<sup>ème</sup> ed., pp. 199-211 [5<sup>ème</sup> ed., pp. 199-211 ; 6<sup>ème</sup> ed., pp. 199-211]). Armand Colin.
- Debarbieux (Bernard). 1999. Le territoire : histoires en deux langues. A bilingual (his)story of territory. Dans Christine Chivallon, Pascal Ragouet et Michael Samers (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels, géographies britanniques et françaises à l'épreuve postmoderne* (pp. 33-46). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Debarbieux (Bernard). 2003a. Imaginaire géographique. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 489-491) [2013a, pp. 535-536]. Belin.
- Debarbieux (Bernard). 2003b. Territoire. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 910-912) [2013b, pp. 999-1000]. Belin .
- Debarbieux (Bernard). 2004. Présentation générale. De l'objet spatial à l'effet géographique. Dans Bernard Debarbieux et Marie-Christine Fourny (dir.), *Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques* (pp. 11-33). Publications de la MSH-Alpes.
- Debarbieux (Bernard). 2005. Synthèse : Penser le futur des Alpes ? L'éventail des cultures et des savoir-faire. *Revue de géographie alpine*, n° 2, 95-101. <https://doi.org/10.3406/rga.2005.2349>
- Debarbieux (Bernard). 2006. Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie. *L'Espace géographique*, n° 4, 340-354. <https://doi.org/10.3917/eg.354.0340>
- Debarbieux (Bernard). 2008. A-t-on vraiment besoin du concept de territorialité ? *Géodoc*, n° 55, 15-28.
- Debarbieux (Bernard). 2014. Enracinement – Ancrage – Amarrage : raviver les métaphores, *L'Espace géographique*, n° 1, 68-80.
- Debarbieux (Bernard). 2015. *L'Espace de l'imaginaire. Essais et détours*. Cnrs Éditions.
- Debarbieux (Bernard). 2021. Pratiques de nature et arènes olympiques, *Nature & Récréation* [En ligne], n° 11, 6-8.
- Déchaux (Jean-Hugues). 1995. Sur le concept de configuration : quelques failles dans la sociologie de Norbert Elias, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 99, 293-313.
- Dejean (Frédéric). 2013. État de littérature. La « justice spatiale » : revue des savoirs francophones et anglophones. *Critique internationale*, n° 61, 171-183.
- Depeau (Sandrine). 2006. De la représentation sociale à la cognition spatiale et environnementale : la notion de « représentation » en psychologie sociale et environnementale, *ESO Travaux et documents*, n° 25, 7-17.
- Desbois (Henri), Gervais-Lambony (Philippe) et Lazzarotti (Olivier). 2021. Hors normes ? *Annales de géographie*, n° 739-740, 5-16. <https://doi.org/10.3917/ag.739.0005>
- Descombes (Vincent). 2013. *Les embarras de l'identité*. Gallimard.
- Deshaies (Laurent). 2006a. Synthèse : La dialectique du mouvement et des lieux : combiner échelles et récits. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 141, 313-317. <https://doi.org/10.7202/014871ar>
- Deshaies (Laurent). 2006b. Les défis d'une géographie en émergence comme science sociale. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 141, 565-576. <https://doi.org/10.7202/014901ar>

- Desmarais (Gaëtan). 1991. *La théorie de la forme urbaine. Une problématique morpho-sémiotique* [Thèse, Université de Montréal].
- Desmarais (Gaëtan). 1992. Des prémisses de la théorie de la forme urbaine au parcours morphogénétique de l'établissement humain. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 98, 251-273. <https://doi.org/10.7202/022268ar>
- Desmarais (Gaëtan). 1995. *La morphogenèse de Paris. Des origines à la Révolution*. L'Harmattan/CELAT.
- Desmarais (Gaëtan). 2001. Pour une géographie humaine structurale. *Annales de Géographie*, n° 617, 3-21. <https://doi.org/10.3406/geo.2001.1798>
- Desmarais (Gaëtan). 2005. La structuration morphologique de la Rome antique, du centre organisateur à la configuration de seuil. *Espaces et sociétés*, n° 122, 49-65. <https://doi.org/10.3917/esp.122.0049>
- Desmarais (Gaëtan) et Ritchot (Gilles). 2000. *La géographie structurale*. L'Harmattan.
- Desse (René-Paul), Fournié (Anne), Gasnier (Arnaud), Lemarchand (Nathalie), Metton (Alain) et Soumagne (Jean) (dir.). 2008. *Dictionnaire du commerce et de l'aménagement*, Presses Universitaires de Rennes.
- Désveaux (Emmanuel) et De Fornel (Michel). 2012. *Faire des sciences sociales. Généraliser*. Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Devisme (Laurent). 2005. *La ville décentrée. Figures centrales à l'épreuve des dynamiques urbaines*. L'Harmattan.
- Di Méo (Guy). 1985. Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie. *Annales de géographie*, n° 526, 661-689. <https://doi.org/10.3406/geo.1985.20352>
- Di Méo (Guy). 1987. Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire. *Annales de géographie*, n° 537, 564-594. <https://doi.org/10.3406/geo.1987.20629>
- Di Méo (Guy). 1990. De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe. *L'Espace géographique*, n° 4, 359-373. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1990.3020>
- Di Méo (Guy). 1991. *L'Homme, la société, l'espace*. Anthropos.
- Di Méo (Guy). 1998a. De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'information géographique*, n° 3, 99-110. <https://doi.org/10.3406/ingeo.1998.2586>
- Di Méo (Guy). 1998b. *Géographie sociale et territoires*. Nathan.
- Di Méo (Guy). 2001a. De l'effet de lieu au territoire : la question du sujet et de la territorialité. Dans Jean-Marc Fournier (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui* (pp. 69-80). Presses Universitaires de Caen.
- Di Méo (Guy). 2001b. L'explication sociale en géographie. Dans Pierre-Jean Thumerelle (dir.), *Explications en géographie. Démarches, stratégies et modèles* (pp. 99-111). Sedes.
- Di Méo (Guy). 2002a. Richesse et pauvreté : esquisse d'une géographie sociale du monde. Dans Jean-Paul Charvet et Michel Sivignon (dir.), *Géographie humaine : questions et enjeux du monde contemporain* (pp. 123-149). Armand Colin.
- Di Méo (Guy), 2002b. Berthelot J.-M., Épistémologie des sciences sociales [compte-rendu]. *Annales de Géographie*, n° 623, 87.
- Di Méo (Guy). 2003. Moles, Abraham (1920-1992). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 633-634) [2013, p. 686]. Belin.
- Di Méo (Guy). 2004. Une géographie sociale dans le triangle des rapports hommes, sociétés, espaces. *Bulletin de l'Association de géographes français*, n° 2, 193-204. <https://doi.org/10.3406/bagf.2004.2382>
- Di Méo (Guy). 2006. Des classes aux formations socio-spatiales, éléments d'épistémologie de la géographie sociale. *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, n° 125-126, 33-39. <https://doi.org/10.3406/tigr.2006.1509>
- Di Méo (Guy). 2007. « Alter ou ego ? », Compte-rendu de Ferrier J.-P., Hubert J.-P., Nicolas G. Alter-Géographies. Fiches disputables de Géographie Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2005. *Annales de géographie*, n° 655, 318. <https://doi.org/10.3917/ag.655.0301>
- Di Méo (Guy). 2008. La géographie culturelle : quelle approche sociale ? *Annales de géographie*, n° 660-661, 47-66. <https://doi.org/10.3917/ag.660.0047>
- Di Méo (Guy). 2011a. La territorialité : une tension régulatrice des contradictions territoriales. Dans *Fonder les sciences du territoire : proceedings* (pp. 119-123). GIS Collège international des sciences du territoire. <http://www.gis-cist.fr/portfolio/cist2011-proceedings/>
- Di Méo (Guy). 2011b. Richesse, pauvreté, inégalités : esquisse d'une géographie sociale du monde. Dans Jean-Paul Charvet et Michel Sivignon (dir.), *Géographie humaine : questions et enjeux du monde contemporain* (2<sup>ème</sup> éd., 115-144 ; [2016, 3<sup>ème</sup> éd., pp. 121-162]). Armand Colin.
- Di Méo (Guy). 2014. *Introduction à la géographie sociale*. Armand Colin/Dunod.

- Di Méo (Guy). 2016. Richesse, pauvreté, inégalités : esquisse d'une géographie sociale du monde. Dans Jean-Paul Charvet et Michel Sivignon (dir.), *Géographie humaine. Mondialisation, inégalités sociales et enjeux environnementaux* (3<sup>ème</sup> éd., pp. 121-162). Armand Colin.
- Di Méo (Guy). 2020a. Naufrage d'un modèle. [Compte-rendu de] Adam (Sylvie), Michalakis (Mélétis), Nicolas (Georges) et Radeff (Anne), Centre et hexacentre. Vol.1 Centralité cristallinière : géométrie fautive, théorie réfutée, 2018. *Annales de géographie*, n° 735, 114.
- Di Méo (Guy). 2020b. Richesse, pauvreté, inégalités : esquisse d'une géographie sociale du monde. Dans Jean-Paul Charvet et Michel Sivignon (dir.), *Géographie humaine. Mondialisation, inégalités sociales et enjeux environnementaux* (4<sup>ème</sup> éd., pp. 115-163). Armand Colin.
- Di Méo (Guy). 2020c. Territoires et territorialités : des rationalités incertaines. Dans Christine Bougeard-Delfosse, Vincent Boyer, Leïla Damak, Pascale Ertus, Florence Gourlay, Claire Mahéo et Clément Marinos (coord.), *Territoires fabriqués/territoires instrumentalisés. Entre considération et négation de la complexité territoriale* (pp. 13-26). Presses Universitaires de Rennes.
- Di Méo (Guy). 2021. La ville vécue (Bordeaux 1950-2020). Entre structures, pratiques, imaginaire et mémoire. Dans Antoine Frémont et Robert Héryn (coord.), *Un géographe dans le siècle. Hommage à Armand Frémont* (pp. 86-99). Presses universitaires de Caen.
- Di Méo (Guy) et Buléon (Pascal) (dir.). 2005. *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Armand Colin.
- Di Méo (Guy), Castaingts (Jean-Pierre) et Ducournau (Colette). 1993. Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale (exemples gascons). *Annales de Géographie*, n° 573, 472-502. <https://doi.org/10.3406/geo.1993.21170>
- Di Méo (Guy) et Dalla Rosa (Gilbert). 1980. Pouvoir et décision au Québec : un cas extrême de dépendance en pays développé. *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, n° 43-44, 59-92. <https://doi.org/10.3406/tigr.1980.1090>
- Dodier (Rodolphe), Rouyer (Alice) et Séchet (Raymonde) (dir.). 2008. *Territoires en action et dans l'action*. Presses Universitaires de Rennes.
- Dodier (Rodolphe) et Séchet (Raymonde). 2008. Géographie sociale, territoires et politiques publiques. Dans Rodolphe Dodier, Alice Rouyer et Raymonde Séchet (dir.), *Territoires en action et dans l'action* (pp. 303-317). Presses Universitaires de Rennes.
- Doré (Gwénaél). 2017. *Hors des métropoles, point de salut ? Les capacités de développement des territoires non métropolitains*. L'Harmattan.
- Duboscq (Pierre) (coord.). 1998. *Rugby parabolique du monde*. L'Harmattan.
- Dufaux (Frédéric), Gervais-Lambony (Philippe), Azaïs (Christian), Salanskis (Jean-Michel), Quantin (Patrick) et Milhaud (Olivier). 2000. *L'espace appartient-il aux géographes ?* (Cafés Géographiques de Paris, 29 novembre 2000). <https://cafe-geo.net/wp-content/uploads/espace-aux-geographes.pdf>
- Durand-Dastès (François). 1984. La question « Où ? » et l'outillage géographique. *Espaces Temps*, n° 26-28, 8-21. <https://doi.org/10.3406/espac.1984.3209>
- Durand-Dastès (François). 1989. Sur un espace intellectuel. *L'Espace géographique*, n° 2, 86-89. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1989.2848>
- Durand-Dastès (François). 1991. Le particulier et le général en géographie. Dans François Audigier et Gilles Baillat (éds.), *Actes du 6<sup>o</sup> colloque des rencontres de didactique de l'histoire de la géographie, des sciences économiques et sociales* (pp. 207-216). ENS Éditions.
- Durand-Dastès (François). 2003. Sur une expérience : les références des géographes. *Géocarrefour*, n° 1. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.33>
- Durand-Dastès (François). 2014. *À propos de la controverse. Documents et réflexions (pour préparer la réunion du 6 septembre en Avignon). Note de synthèse de F. Durand-Dastès. Secrétaire du Groupe Dupont*. <http://www.groupe-dupont.org/ColloqueGeopoint/Geopoint14/Documents/GP14-2013-08-TxT-Controverse-synthese-FDD.pdf>
- Duret (Pascal). 2006. Discussion – Pourquoi les chercheurs américains parlent-ils de "race" et pas les Français ? Dans Fabien Ohl (dir.), *Sociologie du sport*, (pp. 104-107). Presses Universitaires de France.
- Eco (Umberto). 1994. *Les limites de l'interprétation* (trad. de l'italien par Myriem Bouzaher). B. Grasset.
- Elden (Stuart). 2009. Space 1. In Rob Kitchin & Nigel Thrift (eds), *International Encyclopedia of Human Geography* (vol. 10, pp. 262-267). Elsevier.
- Enaux (Christophe). 2009. Processus de décision et Espace d'activités/déplacements. Une approche articulant routine cognitive et adaptation événementielle. *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne]. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.22221>
- Engel-Di Mauro (Salvatore). 2015. Postface (trad. de Serge Weber). Dans Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber (dir.), *Espace et rapports de domination* (pp. 377-388). Presses Universitaires de Rennes.

- Entrikin (Nicholas J.). 2007. Les cosmopolitiques et les lieux démocratiques. Dans Jacques Lolive et Olivier Soubeyran (dir.), *L'émergence des cosmopolitiques* (pp. 311-322). La Découverte.
- Escaffre (Fabrice) (coord.) ; Rougé (Lionel), De Sorbier (Paul), Sabatier (Bruno) (collab.). 2005. *Les temporalités du territoire, Les territoires du temps*. Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse.
- L'Espace géographique*. 2000. L'évènement spatial en débat [dossier]. Auteur, n° 3, 193-236.
- L'Espace géographique*. 2007. Nouvelle économie géographique et géographie : quel dialogue ? Auteur, n° 3, 193-214. <https://doi.org/10.3917/eg.363.0193>
- L'Espace politique*. 2010. Les théories de la Géopolitique. Auteur, n°12. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1710>
- L'Espace politique*. 2017. Dix ans de l'Espace politique. Géographie politique et géopolitique : état des lieux. Auteur, n° 32. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.4325>
- Estebanez (Jean). 2010. Ceux qui sont proches : les soigneurs au zoo. *Sociétés*, n° 108, 47-57. <https://doi.org/10.3917/soc.108.0047>
- Estebanez (Jean). 2014. Des animaux-objets ? *Géographie et cultures*, n° 91-92, 125-152. <https://doi.org/10.4000/gc.3364>
- Etcheverria (Olivier). 2011. Les tensions fondatrices du développement local autour du restaurant Bras à Laguiole : « centralité », qualité et créativité. *Noréis*, n° 219, 57-71. <https://doi.org/10.4000/noréis.3595>
- Etzioni (Amitai) et Berrebi-Hoffmann (Isabelle). 2016. Construire un monde commun : entretien avec Amitai Etzioni. *Socio*, n° 7, 140-162, <https://doi.org/10.4000/socio.2509>
- Éveno (Emmanuel) et Lefebvre (Alain). 1995. Espace, recherche et communication, *Sciences de la société*, n° 35, 3-12.
- Éveno (Emmanuel). 2003. Communication. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 182-184) [2013, pp. 205-207]. Belin.
- Éveno (Emmanuel). 2004. La géographie de la société de l'information : entre abîmes et sommets. *NETCOM : Réseaux, communication et territoires / Networks and Communication Studies*, n° 1-2, 11-87. <https://doi.org/10.3406/netco.2004.1600>
- Éveno (Emmanuel). 2004. Le paradigme territorial de la Société de l'Information. *NETCOM : Réseaux, communication et territoires / Networks and Communication Studies*, n° 1-2, 89-132. <https://doi.org/10.3406/netco.2004.1601>
- Évrard (Barbara). 2015. Médiance. Dans Bernard Andrieu (dir.), *Vocabulaire international de philosophie du sport. Tome 2. Les nouvelles recherches* (pp. 291-298). L'Harmattan.
- Eysseric (Philippe) et Leverbe (Serge). 1997. Le lieu, territoire de demain ? *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], mis en ligne le 23 décembre 1997, consulté le 5 août 2005 à 15H03, et le 24 décembre 2020 à 10H41. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.1931>
- Fabiani (Jean-Louis). 2007. La généralisation dans les sciences historiques. Obstacle épistémologique ou ambition légitime ? *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 1, 9-28.
- Fache (Jacques). 2008. Quand l'entreprise recompose l'espace acentral. *Géographie, économie, société*, n° 4, 469-492. <https://doi.org/10.3166/ges.10.469-492>
- Falaix (Ludovic). 2012a. *Des vagues et des hommes : la glisse au cœur des résistances et contestations face à l'institutionnalisation des territoires du surf en Aquitaine* [Thèse en géographie/aménagement, Université de Pau et des Pays de l'Adour].
- Falaix (Ludovic). (2012b), Les sports de nature dans le département des Landes : du développement maîtrisé à la mobilisation d'une « ressource territoriale ». *Annales de géographie*, n° 686, 410-432. <https://doi.org/10.3917/ag.686.0410>
- Fauché (Serge), Callède (Jean-Paul), Gay-Lescot (Jean-Louis) et Laplagne (Jean-Paul) (Textes réunis par). (2000). *Sport et identités*, Paris : L'Harmattan.
- Fauchille (Jean-Nicolas). 2016. *La justice spatiale comme pragmatique. Une approche expérimentale de réagencement de la carte hospitalière suisse* [Thèse de doctorat ès sciences, École Polytechnique Fédérale de Lausanne]. <https://infoscience.epfl.ch/record/220019>
- Faure (Alain). 2013. Arène. Dans Ilaria Casillo, avec Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu et Denis Salles (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/arene>.
- Faure (Alain). 2013. Territoire. Dans Ilaria Casillo, avec Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu et Denis Salles (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. URL : [http://www.dicopart.fr/es/dico/territoire \(/es/dico/territoire\)](http://www.dicopart.fr/es/dico/territoire (/es/dico/territoire)).
- Faure (Jean-Michel) et Suaud (Charles). 2005. *La raison des sports : sociologie d'une pratique singulière et universelle*. Raisons d'agir.
- Favory (Michel). 2018. Les représentations fondatrices du projet territorial. Dans Martouzet (Denis) (dir.), *Les acteurs font le*



projet. Cadres, acteurs, décalages (pp. 161-189). Presses universitaires François Rabelais.

Favory (Michel). 2021. Le détour thématique : propositions pour une perspective géographique sur le projet central pour Bordeaux. Dans Hubert Bonin et Michel Favory, (dir.), *La géographie en action ou les territoires des géographes* (pp. 225-273). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Feidel (Benoît). 2010. Espaces et projets à l'épreuve des affects. Pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme. [Thèse d'aménagement de l'espace, urbanisme, Université François Rabelais]. [http://www.applis.univ-tours.fr/theses/2010/benoit.feidel\\_2800.pdf](http://www.applis.univ-tours.fr/theses/2010/benoit.feidel_2800.pdf)

Ferras (Robert). 1986. Une relecture de Barcelone. *L'Espace géographique*, n° 2, 118-120.

Ferraton (Cyrille) et Frobert (Ludovic). 2017. *Introduction à Albert O. Hirschman*. La Découverte.

Ferrier (Jean-Paul). 2003. Territoire. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 912-917) [2013, pp. 1000-1005]. Belin.

Ferrier (Jean-Paul), Hubert (Jean-Paul) et Nicolas (Georges). 2005a. *Alter-géographies. Fiches disputables de géographie*. Publications de l'université de Provence.

Ferrier (Jean-Paul), Hubert (Jean-Paul) et Nicolas (Georges). 2005b. Différenciation : fiche enjeux. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies. Fiches disputables de géographie* (pp. 58-62). Publications de l'université de Provence.

Ferrier (Jean-Paul), Hubert (Jean-Paul) et Nicolas (Georges). 2005c. Potsface : à quoi servent les fiches épistémologiques ? Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies. Fiches disputables de géographie* (pp. 273-280). Publications de l'université de Provence.

Ferrier (Jean-Paul) et Nicolas (Georges). 1994. *Humanisme—cosmisme*. Groupe Dupont.

Feuerhahn (Wolf) et Orain (Olivier). 2017. Qu'est-ce que le « spatial turn » ? Table ronde avec Jean-Marc Besse (CNRS), Pascal Clerc (université de Lyon 2), Marie-Claire Robic (CNRS) organisée par Wolf Feuerhahn et Olivier Orain, *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 30, 207-238. <https://doi.org/10.4000/rhsh.674>

Feuerhahn (Wolf), Orain (Olivier), Müller (Bertrand), Rabault-Feuerhahn (Pascale), Ginsburger (Nicolas), Bertrand (Emanuel), Trochu (Thibaud), Hirsch (Thomas), Keck (Frédéric), Simon (Dylan), Gouarné (Isabelle), Blanckaert (Claude) et Laurière (Christine). 2019. Un monde passionnant et incertain. Table ronde sur l'histoire des sciences humaines et sociales, *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 34, 203-250. <https://doi.org/10.4000/rhsh.3342>

Feyerabend (Paul). 1979. *Contre la méthode : esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance* (trad. de l'anglais par Baudouin Jurdant et Agnès Schlumberger). Éd. du Seuil, 1979 [Against method, outline of an anarchist theory of knowledge 1975].

Fijalkow (Yankel). 2013. Proximité géographique. Dans Ilaria Casillo, avec Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu et Denis Salles (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/proximite-geographique>.

Fixot (Anne-Marie). 1990. La géographie sociale, un espoir déçu. Dans Centre national de la recherche scientifique, Unité de recherche associée 915, *Géographie sociale n° 10 : Lire l'espace, comprendre les sociétés* (pp. 25-38). CNRS URA 915.

Fixot (Anne-Marie). 1999. *Géographie et morphologie sociale. La question du symbolique*. [Dossier pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, volume 2, Université de Caen Basse-Normandie].

Fleuriel (Sébastien), Gasquet-Blanchard (Clélia) et Hoyez (Anne-Cécile) (dir.). 2019. *Abécédaire de géographie de la santé. Dimension territoriale de la santé*. Éditions Matériologiques.

Forcier (Pierre). 1978. Croissance de la population et stagnation de l'agriculture au Cambodge : essai sur les conditions permissives d'un processus révolutionnaire. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 56, 265-277.

Forné (José). 2005. L'espace comme interface entre l'histoire et la sociologie. Dans Benoît Cursente et Mireille Mousnier (dir.), *Les territoires du médiéviste* (pp. 293-308). Presses universitaires de Rennes.

Fossaert (Robert). 1977. *La société. Tome 1. Une théorie générale*. Éditions du Seuil.

Fossaert (Robert). 1977. *La société. Tome 2. Les structures économiques*. Éditions du Seuil.

Fossaert (Robert). 1978. *La société. Tome 3. Les appareils*. Éditions du Seuil.

Fossaert (Robert). 1979. À propos de l'Europe, Marx et la géographie. *Hérodote*, n° 14-15, 171-211.

Fossaert (Robert). 1980. *La société. Tome 4. Les classes*. Éditions du Seuil.

Fossaert (Robert). 1981. *La société. Tome 5. Les États*. Éditions du Seuil.

Fossaert (Robert). 1983a. *La société. Tome 6. Les structures idéologiques*. Éditions du Seuil.

- Fossaert (Robert). 1983b. Commentaires sur « De l'analyse de la société à celle du territoire ». *Cahiers de géographie du Québec*, n° 72, 483-487.
- Fossaert (Robert). 1985. *La nationalisation des chrysanthèmes*. Les Éditions du Seuil.
- Fossaert (Robert). 1986. L'Occident. *Hérodote*, n° 40, 114-125.
- Fossaert (Robert). 1989. Devenir et avenir des diasporas. *Hérodote*, n° 53, 158-168.
- Fossaert (Robert). 1990. Pour une géopolitique de la laïcité. *Hérodote*, n° 56, 8-13.
- Fossaert (Robert). 1994. La question nationale, et après ? *Hérodote*, n° 72-73, 193-200.
- Fouet (Robert). 1980. Sur l'analyse de l'espace. Dans Laboratoire Transformations de l'appareil productif et structuration de l'espace social (Nice), *Éventail de la spatologie* (pp. 9-34). Centre d'analyse de l'espace.
- Fouet (Robert). 1981. *Quelques remarques supplémentaires sur l'analyse spatiale. À propos de Géopoint 80* (Brouillons Dupont n° 7, pp. 55-70). Groupe Dupont.
- Fournier (Jean-Marc). 2010. Paysages et géographie sociale. Regards croisés franco-italiens. *Geostorie, Bollettino e Notiziario del Centro Italiano per gli Studi Storico-Geografici*, n° 3, 363-375.
- Fourny (Marie-Christine). 2013. La frontière comme espace liminal. *Revue de géographie alpine*, n° 2. <https://doi.org/10.4000/rga.2115>
- Fourny (Marie-Christine) et Lajarge (Romain) (dir.). 2019. *Les sans mots de l'habitabilité et de la territorialité*. UGA Éditions.
- Franck (Robert). 2009. Allier l'investigation empirique et la recherche théorique : une priorité. Dans Bernard Walliser (dir.), *La cumulativité du savoir en sciences sociales* (pp. 57-84). Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.20527>
- Fraser (Nancy). 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution* (traduit de l'anglais (États-Unis) par Estelle Ferrarese. La Découverte.
- Fraser (Nancy). 2010. *Scales of justice*, New York: Columbia University Press.
- Frémont (Antoine) et Hérin (Robert) (coord.). 2021. *Un géographe dans le siècle. Hommage à Armand Frémont*. Presses universitaires de Caen.
- Frémont (Armand). 1972. *La région : essai sur l'espace vécu*. Dans Université Rennes 2, *Mélanges offerts à André Meynier* (pp. 663-678). Presses universitaires de Bretagne.
- Frémont (Armand). 1976. *La région, espace vécu* (1<sup>ère</sup> éd.). Presses Universitaires de France.
- Frémont (Armand). 1979. À chacun sa définition. *Espaces Temps*, 10-11, 27-29.
- Frémont (Armand). 1982. Histoire d'une recherche. Dans Armand Frémont (collab.) *Espaces vécus et civilisations* (pp. 11-27). Éd. du Centre national de la recherche scientifique.
- Frémont (Armand). 1987. Milieu géographique et innovation : le cas grenoblois. *Revue de géographie alpine*, n°4, 293-313.
- Frémont (Armand). 1999. *La région, espace vécu* (2<sup>e</sup> éd.). Flammarion.
- Frémont (Armand). 2001. Introduction. Dans Fournier (Jean-Marc) (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui* (pp. 9-14). Presses Universitaires de Caen.
- Frémont (Armand). 2009a. À la recherche du rural perdu. *Géographie, économie, société*, n° 1, 39-45.
- Frémont (Armand). 2009b. Vivre l'espace normand, aménager l'espace français. Dans Claude Bataillon, *Géographes génération 1930. À propos de Roger Brunet, Paul Claval, Olivier Dollfus, François Durand-Dastès, Armand Frémont et Fernand Verger* (pp. 145-162). Presses Universitaires de Rennes.
- Frémont (Armand). 2010a. État des lieux. À propos de l'espace vécu, *Communications*, n° 87, 161-169. <https://doi.org/10.3917/commu.087.0161>
- Frémont (Armand). 2010b. Quelques réponses aux arguments contre l'unification de la Normandie. *Études Normandes*, 59<sup>e</sup> année, n° 1, 77-80.
- Frémont (Armand), Chevalier (Jacques), Hérin (Robert) et Renard (Jean). 1984. *Géographie sociale*. Masson.
- Frenkiel (Stanislas). 2011. Grandir et travailler en France. Jouer pour l'équipe nationale algérienne de football dès 1980. *Hommes et migrations* [En ligne], n° 1289, 80-91. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.801>
- Frinault (Thomas). 2021. De la dé-centralisation à la réforme territoriale : un nouveau projet de l'État pour la périphérie ? Dans Thomas Frinault, Christian Le Bart et Éric Neveu (dir.), *Nouvelle sociologie politique de la France* (pp. 69-80). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.frina.2021.01>

- Fuchs (Julien) et Vivier (Christian). 2018. Hybride... et « stable sur ses appuis » ! *Staps*, n° 122, 5-6. <https://doi.org/10.3917/sta.122.0005>
- Fusco (Giovanni). 2018. *Ville, complexité, incertitude. Enjeux de connaissance pour le géographe et l'urbaniste*. [HDR, Université de Nice Sophia Antipolis, UMR 7300 ESPACE]. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01968002/document>
- Gagnon (Serge). 2003. *L'échiquier touristique québécois*. Presses de l'université du Québec.
- Gallas (Aude). 2010. *Précarité et mobilités des journaliers agricoles uruguayens résidant en ville* [Thèse de géographie-aménagement, Université de Toulouse II Le Mirail]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00576614/fr/>
- Gallas (Aude) et Bénos (Rémi). 2008. L'intentionnalité en géographie : une notion « clé » ? *Géodoc*, n° 55, 72-82.
- Garcier (Romain). 2009. Le droit et la fabrique de l'espace : aperçus méthodologiques sur l'usage des sources juridiques en géographie. Dans Patrick Forest (dir.), *Géographie du droit. Épistémologie, développement et perspectives* (pp. 69-90). Presses de l'université Laval.
- Gardin (Jean). 2006. La friche de l'île de Chatou, ultime frontière de l'axe historique de Paris ? *L'Espace géographique*, n° 2, 163-176. <https://doi.org/10.3917/eg.352.0163>
- Garrigou (Alain). 1980. L'information sportive dans la presse locale. Dans Albert Mabileau et André-Jean Tudesq (dir.), *L'information locale : [compte-rendu des Journées d'étude sur l'information locale, Bordeaux, 4 et 5 mai 1979]* (pp. 28-37). Pedone.
- Gasparini (William) et Koebel (Michel). 2017. Le football communautaire : enquête dans les clubs alsaciens en France. *Sciences de la société*, n° 101, 144-167 <https://doi.org/10.4000/sds.6469>
- Gaubert (Vincent). 2016. *Du football aux foot-ball : étude comparative de la géographie des cultures sportives "balle au pied"* (Thèse de géographie, Université Paris-Sorbonne, Paris IV). <https://isidore.science/document/10670/1.p9j4xa>
- Gaubert (Vincent) et Augustin (Jean-Pierre). 2017. Le football : une culture mondialisée et territorialisée. *Géographie et cultures*, n° 104, 5-10. <https://doi.org/10.4000/gc.6033>
- Gay (Jean-Christophe). 1997. Le sport : une mise en limites de l'activité physique. *L'Espace géographique*, n° 4, 327-340. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1997.1098>
- Gay (Jean-Christophe). 2016. *L'homme et les limites*. Economica-Anthropos.
- Gayoso (Émile). 2021. Étude comparée des usages de HAL et Academia par les chercheurs en sciences humaines et sociales, *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], #21, pp. 107-120. <https://doi.org/10.4000/traces.13303>
- Gelézeau (Valérie). 2012. La Corée dans les sciences sociales. Les géométries de la comparaison à l'épreuve d'un objet dédoublé. Dans Olivier Remaud, Jean-Frédéric Schaub et Isabelle Thireau (dir.), *Faire des sciences sociales. Comparer* (pp. 255-284). Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Géneau de Lamarlière (Isabelle). 2004. Introduction : l'espace et le lieu dans la géographie économique culturelle. *Revue géographique et cultures*, n°49, 3-22.
- Genieys (William). 2003. Le leadership vu du territoire. Pour une sociologie de l'action politique des élus locaux. Dans Andy Smith et Claude Sorbets (dir.), *Le leadership politique et le territoire : les cadres d'analyse en débat* (pp. 205-227). Presses universitaires de Rennes.
- Geffroy (Alexandre) et Eliot (Emmanuel). 2018. La gestion de la crise des farines animales en France (2000-2009) dans le contexte de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) : temporalités, acteurs et niveaux d'action. *L'Espace Politique*, n°3. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.5540>
- Géographie et cultures*. 2016. Penser l'espace. Rencontre épistémologique entre géographies et philosophies actuelles [dossier]. Auteur. <https://journals.openedition.org/gc/4632>
- Germes (Mélina). 2007. *Expériences vécues et espaces du shopping dans l'agglomération bordelaise* [Thèse de géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00198298/>
- Germes (Mélina), Glasze (Georg) et Weber (Florian). 2011. « Neue Kulturgeographie » - Débats et perspectives au sein de la nouvelle géographie culturelle germanophone. *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne]. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.24727>
- Gervais-Lambony (Philippe). 2015. Berque Augustin, Maupertuis Marie-Antoinette, Bernard-Leoni Vannina (éd.) Le Lien au lieu, Actes de la chaire de mésologie de l'Université de Corse Éditions éoliennes, 2014, Comptes rendus. *Annales de géographie*, n° 705, 580-581. <https://doi.org/10.3917/ag.705.0580>
- Gervais-Lambony (Philippe). 2016. Quand Jugurta rencontre le Petit Prince. Regards rétrospectifs sur une bulle scientifique (Jugurta). *Revue Tiers Monde*, 2016/2 (HS), 43-67. <https://doi.org/10.3917/rtm.hs02.0043>
- Gervais-Lambony (Philippe). 2017. La justice spatiale pour re-visiter et comprendre mieux l'Afrique du sud métropolitaine. *Annales de géographie*, n° 713, 82-106. <https://doi.org/10.3917/ag.713.0082>

- Gervais-Lambony (Philippe) et Dufaux (Frédéric). 2009. Justice... spatiale ! *Annales de géographie*, n° 665-666, 3-15. <https://doi.org/10.3917/ag.665.0003>
- Gervais-Lambony (Philippe) et Landy (Frédéric). 2007. Introduction. *Autrepart*, n° 41, 3-14. <https://doi.org/10.3917/autr.041.0003>
- Ghorra-Gobin (Cynthia) (dir.). 2006. *Dictionnaire des mondialisations*. Armand Colin.
- Ghorra-Gobin (Cynthia) (dir.). 2012. *Dictionnaire critique de la mondialisation* (2° éd.). <https://doi.org/10.3917/arco.ghorr.2012.01>
- Ghorra-Gobin (Cynthia). 2022. Éditorial. *L'information géographique*, n° 2, III. <https://doi.org/10.3917/lig.862.0000>
- Giblin (Béatrice) (dir.). 2009. *Dictionnaire des banlieues*. Larousse.
- Giddens (Anthony). 1987. *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration* (trad. de l'anglais par Michel Audet). Presses Universitaires de France [The Constitution of Society: outline of the Theory of Structuration, 1984].
- Gilli (Frédéric). 2015. Les territoires de l'innovation... ne sont pas ceux qu'on croit. *L'économie politique*, n° 68, 20-35. <https://doi.org/10.3917/leco.068.0020>
- Gillon (Pascal). 2011. Une lecture géopolitique du système olympique. *Annales de géographie*, n° 680, 425-448. <https://doi.org/10.3917/ag.680.0425>
- Gingras (Yves). 1995. Un air de radicalisme. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 108, 3-18. <https://doi.org/10.3406/arss.1995.3144>
- Gingras (Yves). 2020. *Sociologie des sciences*. <https://doi.org/10.3917/puf.gingr.2020.01>
- Ginisty (Karine). 2010. Retour sur la création d'EspacesTemps. *Carnets de géographes* [En ligne], n° 1. <https://doi.org/10.4000/cdg.1785>
- Gintrac (Cécile). 2012. Géographie critique, géographie radicale : Comment nommer la géographie engagée ? *Carnets de géographes* [En ligne], n° 4. <https://doi.org/10.4000/cdg.1241>
- Gintrac (Cécile). 2015. Quels positionnements pour quelle(s) géographie(s) critique(s) ? Dans Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber (dir.). *Espace et rapports de domination* (pp. 57-67). Presses Universitaires de Rennes.
- Gintrac (Cécile). 2017. La fabrique de la géographie urbaine critique et radicale. *EchoGéo* [Online], n° 39. <https://doi.org/10.4000/echogeo.14901>
- Giraud (Claude). 1999. *L'intelligibilité du social. Chemins sociologiques*. L'Harmattan.
- Giraut (Frédéric). 2008. Conceptualiser le territoire. *Historiens et Géographes*, n° 403, 57-68.
- Giraut (Frédéric). 2013. Territoire multi-situé, complexité territoriale et postmodernité territoriale : des concepts opératoires pour rendre compte des territorialités contemporaines ? *L'Espace géographique*, n° 4, 293-305. <https://doi.org/10.3917/eg.424.0293>
- Giry (Johan). 2019. Autour de quelques impensés du sens commun sociologique. À propos de Marc Joly, *Pour Bourdieu, Paris, CNRS Éditions, 2018* et Jean-Louis Fabiani, *Pierre Bourdieu. Un structuralisme héroïque*, Paris, Le Seuil, 2016. *Revue française de sociologie*, n° 2, 239-256. <https://doi.org/10.3917/rfs.602.0239>
- Gislain (Jean-Jacques). 2004. Futurité et toposité : sitologie des perspectives de l'action. *Géographie, Économie, Société*, n° 2, 203-219.
- Godelier (Maurice). 1984. *L'idéal et le matériel : pensée, économies, sociétés*. Fayard.
- Gold (John R.). 2009. Behavioral geography. In Rob Kitchin & Nigel Thrift (eds), *International Encyclopedia of Human Geography* (vol. 1, pp. 282-293). Elsevier.
- Gombin (Joël) et Rivière (Jean). 2014. Vers des convergences interdisciplinaires dans le champ des études électorales ? *L'Espace politique* [En ligne], n° 23. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3047>
- Gomez (Jordi). 2015. *Coopération transfrontalière et fabrique identitaire. Le cas Catalan* [Thèse pour le doctorat en science politique, Université Panthéon-Assas (Paris 2)]. <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/a11b3d90-cddc-4d2f-9d46-bffd99a3457c?inline>
- Gonguet (Sébastien), Keerle (Régis), Legendre (Alain), Plouchart-Even (Louisa). 2015. *Les personnes âgées face aux mutations de l'information et de la billettique dans les transports collectifs routiers* (pp. 147-167). La Documentation française.
- Gonthier (Frédéric). 2006. Relativisme et vérité scientifiques chez Max Weber. *L'Année sociologique*, n° 1, 15-39. <https://doi.org/10.3917/anso.061.0015>
- Gontier (Camille), Fuchs (Julien) et Michot (Thierry). 2021. Les fêtes maritimes en Bretagne : quand le territoire rencontre le patrimoine, une approche sociogéographique. *Noroi*, n° 258, 39-56. <https://doi.org/10.4000/noroi.10683>

- Goodchild (Michael F.). 2004. *Annals of the Association of American Geographers*, No.2, 300-303. <https://www.jstor.org/stable/3693988>
- Gosseries (Axel). 2018. Justice distributive (typologie théorique). Dans Savidan (Patrick) (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (pp. 829-838). Presses Universitaires de France.
- Gouëset (Vincent) et Séchet (Raymonde). 2017. La géographie sociale en débats. Dans Yves Bonny, Nicolas Bautès et Vincent Gouëset (dir.), *L'espace en partage. Approche interdisciplinaire de la dimension spatiale des rapports sociaux* (pp. 297-314). Presses Universitaires de Rennes.
- Gouin (Nathan). 2020. *La construction du piège régional : l'exemple des régions périurbaines du Bassin parisien face à l'enjeu du développement* [Thèse de géographie, Normandie Université]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-03130515>
- Grasland (Claude). 1998. Les maillages territoriaux : niveaux d'observation ou niveaux d'organisation ? Institut national de la statistique et des études économiques. Dans *Les découpages du territoire : dixièmes entretiens Jacques Cartier, Lyon, les 8, 9 et 10 décembre 1997* (pp. 115-132). INSEE.
- Grasland (Claude), et François (Jean-Christophe) (Entretien avec R. Brunet). 1997. La discontinuité en géographie : origines et problèmes de recherche. *L'Espace géographique*, n° 4, 297-308. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1997.1096>
- Grataloup (Christian). 1995. Temps partiels. *Espaces Temps*, n° 59-61, 167-175. <https://doi.org/10.3406/espat.1995.3973>
- Grataloup (Christian). 2003. Gé(o)nération, géo-narration. *Géocarrefour*, n° 1, 19-23. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.62>
- Greffier (Luc). 2005. Territorialité et fonctions des villages de vacances du tourisme social en Aquitaine : une méthode d'évaluation. *Sud-Ouest européen*, n° 19, 57- 69.
- Grosjean (Frédéric). 2004. Pour une approche spatialisée de la pratique sportive : l'exemple du football en milieu urbain. *Mappemonde*, n° 76 [En ligne]. <http://mappemonde-archivage.mgm.fr/num4/articles/art04403.html>
- Grossetti (Michel). 2004. *Sociologie de l'imprévisible : dynamiques de l'activité et des formes sociales*. Presses Universitaires de France.
- Grossetti (Michel). 2006. Trois échelles d'action et d'analyse. L'abstraction comme opérateur d'échelle. *L'Année Sociologique*, n° 2, 285-307. <https://doi.org/10.3917/anso.062.0285>
- Grossetti (Michel). 2007. L'espace à trois dimensions des phénomènes sociaux. *Dossiers du CERS*. <http://w3.cers.univ-tlse2.fr/resumes/nivact/MG-alt5.rtf>
- Grossetti (Michel). 2011. À propos de *L'intelligence du social* : du pluralisme explicatif au pluralisme épistémologique. Dans Jean-Christophe Marcel et Olivier Martin (dir.), *La sociologie de Jean-Michel Berthelot. Itinéraires d'un philosophe en sociologie* (pp. 185-195). Presses Universitaires de France.
- Grossetti (Michel). 2012a. Au-delà des champs. À propos de : Bernard Lahire, Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales, Seuil, 2012 (compte-rendu). *Lectures* [En ligne], <https://doi.org/10.4000/lectures.8751>
- Grossetti (Michel). 2012b. Plus largement, les sciences sociales... *SociologieS* [En ligne], <https://doi.org/10.4000/sociologies.3788>
- Grossetti (Michel). 2018. Quelle est la matière du monde social ? Un essai d'ontologie robuste. Dans Marc-Henry Soulet (dir.), *Sociétés en mouvement, sociologie en changement* (pp.251-273). Presses de l'université de Laval.
- Grossetti (Michel). 2022. *Matière sociale. Esquisse d'une ontologie pour les sciences sociales*, Hermann.
- Grossetti (Michel) et Bouba-Olga (Olivier). 2018. Réflexions sur quelques croyances (trop) partagées. Dans Erwan Charles et Hervé Thouément (dir.), *La métropolisation, une opportunité pour le développement des territoires ? L'exemple de la Bretagne* (pp. 59-72). L'Harmattan.
- Guérard de Latour (Sophie), Radica (Gabrielle) et Spector (Céline) (dir.). 2015. *Le sens de la justice, une « utopie réaliste » ? Rawls et ses critiques*. Classiques Garnier.
- Guérin-Pace (France) et Mesclier (Evelyne). 2016. Des territoires et de la démocratisation des sociétés. Dans France Guérin-Pace et Evelyne Mesclier (coord.), *Territoires et mobilisations contemporaines. Regards sur un phénomène planétaire* (pp. 7-15). Éditions Karthala.
- Guermond (Yves). 1984. *Analyse de système en géographie*. Presses Universitaires de Lyon.
- Guermond (Yves). 2014. Les grands témoins : Denise Pumain et Patrice Langlois. 12 mars 2007, Institut de géographie, rue Saint-Jacques, Paris. Dans Nicole Mathieu et Anne-Françoise Schmid (dir.), *Modélisation et interdisciplinarité. Six disciplines en quête d'épistémologie* (pp. 149-210). Cairn.
- Guibert (Christophe). 2006. Hossegor : « le surf » ou « l'élégance » ? Une double identification territoriale. *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 100, 89-96. <https://doi.org/10.3406/aru.2006.2651>
- Guillaud (Étienne). 2021. Vers le littoral. La dimension spatiale des mobilités professionnelles des éducateurs sportifs en nautisme. *Noréis*, n° 258, 11-24.
- Gumuchian (Hervé), Grasset (Éric), Lajarge (Romain) et Roux (Emmanuel). 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*.

Anthropos/Economica.

Guyonnard (Valentin) et Vacher (Luc). 2018. Penser et mesurer les distances de l'interaction sociale dans l'espace de la plage. *L'Espace géographique*, n° 2, 159-181. <https://doi.org/10.3917/eg.472.0159>

Haag (Pascale) et Lemieux (Cyril), 2012. Critiquer : une nécessité. Dans Haag (Pascale), et Lemieux (Cyril) (éds.), *Faire des sciences sociales. Critiquer* (pp. 13-27). Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Haber (Stéphane). 2018. Aliénation. Dans Patrick Savidan (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (pp. 19-26). Presses Universitaires de France.

Hamidi (Camille). 2012. De quoi un cas est-il le cas ? Penser les cas limites, *Politix*, n° 100, 85-98. <https://doi.org/10.3917/pox.100.0085>

Hancock (Claire) (dir.). 2021. *Géographies anglophones, nouveaux défis*. Presses universitaires de Paris Nanterre.

Hardouin (Magali), Cahagne (Nicolas), Hellier (Emmanuelle), Keerle (Régis), Le Goff (Erwan), Séchet (Raymonde) et David (Olivier). 2017. Un « bouclier » pour garantir l'accès aux services dans les territoires ruraux. Le cas de l'Ille-et-Vilaine, département sous influence métropolitaine. Dans Thibault Courcelle, Ygal Fijalkow et François Taulelle (dir.), *Services publics et territoires. Adaptations, innovations et réactions* (pp. 127-144). Presses Universitaires de Rennes.

Hardouin (Magali), Keerle (Régis), Thémines (Jean-François), Boudesseul (Gérard), Danic (Isabelle), David (Olivier), Fontar (Barbara), Guibert (Christophe), Guillemot (Lionel), Le Mentec (Mickaël), Plantard (Pascal) et Plouchart-Even (Louisa). 2018. Des fonctions d'un glossaire dans un programme de recherche pluridisciplinaire. *EspacesTemps.net* [En ligne]. <https://www.espacestemp.net/articles/des-fonctions-dun-glossaire-dans-un-programme-de-recherche-pluridisciplinaire/>

Hardwick (Susan W.). 2009. Case study approach. In Rob Kitchin & Nigel Thrift (eds), *International Encyclopedia of Human Geography* (vol. 1, pp. 441-445). Elsevier.

Harguindéguy (Jean-Baptiste). 2007. *La frontière en Europe : un territoire ? Coopération transfrontalière franco-espagnole*. L'Harmattan.

Harvey (David). 2008. *Géographie de la domination* (trad. par Nicolas Vieillescazes). Les prairies ordinaires [Extraits de Spaces of Capital. Toward a Critical Geography, 2001].

Hauchecorne (Mathieu). 2019. *La gauche américaine en France. La réception de John Rawls et des théories de la justice*. CNRS Éditions.

Haumont (Antoine). 1984. Espaces sportifs et usages sociaux. Dans Association internationale de sociologie du sport, *Sports et sociétés contemporaines* (pp. 261-265). Société française de sociologie du sport.

Haumont (Antoine). 1995. Les variations géographiques du sport. Dans Jean-Pierre Augustin et Jean-Paul Callède (textes réunis par), *Sport, Relations sociales et action collective* (pp. 51-57). Ed. de la M.S.H.A.

Hautdidier (Baptiste), Boutinot (Laurence) et Gautier (Denis). 2004. La mise en place de marchés ruraux de bois au Mali : un événement social et territorial. *L'Espace géographique*, n° 4, 289-305. <https://doi.org/10.3917/eg.334.0289>

Heinich (Nathalie). 2018. *Ce que n'est pas l'identité*. Gallimard.

Hérin (Robert). 1984. Quelques convictions pour la géographie sociale. *Revue de géographie de Lyon*, n° 3, 147-155. <https://doi.org/10.3406/geoca.1984.4029>

Hérin (Robert). 1986. Une géographie des rapports sociaux. *L'Espace géographique*, n° 2, 108-110. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1986.4119>

Hérin (Robert). 1999. Pour une géographie sociale critique et responsable. Dans Christine Chivallon, Pascal Ragouet et Michael Samers (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne* (pp. 129-139). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Hérin (Robert). 2001. Découvrir de nouvelles frontières. Dans Jean-Marc Fournier (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui* (pp. 241-252). Presses Universitaires de Caen.

Hérin (Robert). 2007. À propos du territoire et des réticences d'usage qu'il suscite, *ESO Travaux et documents*, n° 26, 17-28.

Hérin (Robert). 2013. *Chemin faisant : parcours en géographie sociale*. Presses universitaires de Caen.

Hérin (Robert). 2015. Modes de production et rapports sociaux de domination : une relecture de cinquante ans de recherches dans l'Espagne du Sud-Est. Dans Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber (dir.), *Espace et rapports de domination* (pp. 121-133). Presses Universitaires de Rennes.

Hérin (Robert) et Muller (Colette) (dir.). 1998. *Espaces et sociétés à la fin du XX<sup>e</sup> siècle : quelles géographies sociales ?* Colloque de géographie sociale de Caen, 10 et 11 octobre 1996. Presses universitaires de Caen.

Hibou (Béatrice) et Tozy (Mohamed). 2020. *Tisser le temps politique au Maroc. Imaginaire de l'État à l'âge néolibéral*. Éditions Karthala.

Hirschhausen (Béatrice von). 2017. De l'intérêt heuristique du concept de « fantôme géographique » pour penser les régionalisations culturelles. *L'Espace géographique*, n° 2, 106-125. <https://doi.org/10.3917/eg.462.0106>

- Hirschhorn (Monique). 2011. Un philosophe « saisi » par la sociologie. Dans Jean-Christophe Marcel et Olivier Martin (dir.), *La sociologie de Jean-Michel Berthelot. Itinéraires d'un philosophe en sociologie* (pp. 93-102). Presses Universitaires de France.
- Hirschman (Albert). 1991. *Deux siècles de rhétorique réactionnaire* (trad. de l'anglais par Pierre Andler). Fayard. [The rhetoric of reaction : perversity, futility, jeopardy, 1991].
- Hirschman (Albert). 1995a. *Défection et prise de parole : théorie et applications* (trad. de l'anglais par Claude Besseyrias). Fayard. [Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations, and States, 1970].
- Hirschman (Albert). 1995b. *Un certain penchant à l'autosubversion* (trad. de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat). Fayard. [A propensity to self-subversion, 1995].
- Holt (Richard) et Quin (Grégory). 2019. Des traditions nationales à l'importance de l'analyse des biographies pour l'histoire du sport. Carte blanche à Richard Holt. *Staps*, 139-149. <https://doi.org/10.3917/sta.125.0139>
- Holton (Gerald). 1982. *L'invention scientifique. Themata et interprétation* (trad. de l'anglais par P. Scheurer). Presses Universitaires de France.
- Houssay-Holzschuch (Myriam). 2000. La géographie sociale en la globalisation et le sujet [Compte-rndu de Sozialgeographie alltäglicher Regionalisierung, Tome 1 : Zur Ontologie von Gesellschaft und Raum, 1995 ; Tome 2 Globalisierung, Region und Regionalisierung, 1997]. *Géographie et cultures*, n° 34, 139-140.
- Hoyaux (André-Frédéric). 2000. *Habiter la Ville et la Montagne : Essai de Géographie Phénoménologique sur les relations des habitants au Lieu, à l'Espace et au Territoire (Exemple de Grenoble et Chambéry)* [Thèse de géographie, Université Joseph-Fourier - Grenoble I]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00007867/document>
- Hoyaux (André-Frédéric). 2003. Les constructions des mondes de l'habitant : éclairage pragmatique et herméneutique, *Cybergéo*. <https://doi.org/10.4000/cybergeog.3401>
- Hoyaux (André-Frédéric). 2015. *Pour une posture constitutiviste en géographie* [Habilitation à diriger des recherches, vol. 1]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01335163/document>
- Hoyaux (André-Frédéric), Oldra (Arthur) et Petit (Emmanuelle). 2020. *Micro(-)géographie : Approches, Méthodes, Échelles ?* (Texte scientifique introductif aux ateliers de microgéographie organisés à l'UMR Passages (2019-2021)). <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02498848/document>
- Hubert (Jean-Paul). 1992. *Recherche sur les relations entre mobilités et discontinuités dans l'espace géographique* (Thèse de géographie, Université Panthéon Sorbonne, Paris I).
- Hubert (Jean-Paul). 1993. *La discontinuité critique : essai sur les principes a priori de la géographie humaine*. Publications de la Sorbonne.
- Hubert (Jean-Paul). 2005a. Échelle : fiche texte. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies. Fiches disputables de géographie* (p.76). Publications de l'université de Provence.
- Hubert (Jean-Paul). 2005b. Prologue : le jeu de cases du discours géographique. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies. Fiches disputables de géographie* (pp. 16-21). Publications de l'université de Provence.
- Hubert (Jean-Paul). 2021. Gilles Ritchot (1935-2021). <https://cybergeog.hypotheses.org/911>
- INEDUC. 2018. Ressources. *EspacesTemps.net* [En ligne], URL : <https://www.espacestemp.net/articles/ressources/>
- INEDUC, Boudesseul (Gérard), Danic (Isabelle) Plouchart-Even (Louisa) et Keerle (Régis). 2019. Inégalités. <https://www.espacestemp.net/articles/inegalites/>
- INEDUC, Fontar (Barbara) et Plantard (Pascal). 2019. Usages. *EspacesTemps.net* [En ligne], <https://www.espacestemp.net/articles/usages/>
- INEDUC et Le Mentec (Mickaël). 2019. Empowerment. *EspacesTemps.net* [En ligne], <https://www.espacestemp.net/articles/empowerment/>
- Irlinger (Paul), Louveau (Catherine) et Métoudi (Michèle). 1989. *Méthodologie de l'enquête*. I.N.S.E.P.
- Isnard (Hildebert), Racine (Jean-Bernard) et Reymond (Henri). 1981. *Problématiques de la géographie*. Presses Universitaires de France.
- Javeau (Claude). 2001. Argumentation scientifique et argumentation mondaine dans la sociologie académique. *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 110, 83-96. <https://DOI.10.3917/cis.110.0083>
- Jolivet (Rémi) et Nicolas (Georges). 1991. Signe géographique : chorèmes et tégéos. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 96, 535-564. <https://doi.org/10.7202/022213ar>
- Joly (Marc). 2017. *La révolution sociologique. De la naissance d'un régime de pensée scientifique à la crise de la philosophie (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. La Découverte.
- Joncheray (Hélène) et Vigne (Mickaël) (dir.). 2012. *Jeux et sports : la mise en action du corps. Comprendre, expliquer et décrypter les conduites motrices : l'approche praxéologique*. L'Harmattan.

- Juan (Salvador). 2015. Le concept de routine dans la socio-anthropologie de la vie quotidienne. *Espace populations sociétés* [En ligne], 2015/1-2. <https://doi.org/10.4000/eps.5928>
- Justice spatiale*. 2015. Droit au village. Auteur, n°7 [En ligne]. <http://www.jssj.org/issue/janvier-2015-dossier-thematique/>
- Kamaté (Abdrmane) et Banégas (Richard). 2010. Football, clivages identitaires et conflit politique en Côte d'Ivoire. *Politique africaine*, n° 118. 85-102. <https://doi.org/10.3917/polaf.118.0085>
- Keerle (Régis). 2002a. La métropolisation comme prophétie autoréalisatrice. *Revue de l'Économie Méridionale*, n° 199, 309-317.
- Keerle (Régis). 2002b. *Sports et territoires. Contribution à une géographie du pouvoir : une géographie sociale du champ sportif* [Thèse de géographie, Université Paul Valéry, Montpellier III].
- Keerle (Régis). 2003. La qualité de vie : propositions pour une analyse géographique. *Revue de l'Économie Méridionale*, n° 201-202, 135-139.
- Keerle (Régis). 2004a. L'alpinisme, le surf et la boxe : une fable géopolitique. *Outre-terre*, n° 8, 275-277.
- Keerle (Régis). 2004b. La taumachie camarguaise en quête d'un territoire. Dans Catherine Bernié-Boissard (dir.), *Taumachies et identités locales* (pp. 59-73). L'Harmattan.
- Keerle (Régis). 2004c. Une géographie sociale de la plongée. *Revue Française de plongée*, n° 4, 47-62.
- Keerle (Régis). 2004d. Géopolitique. Dans *Encyclopædia Universalis* (coll. Notionnaire, vol. 1, Notions, pp. 445-447).
- Keerle (Régis). 2004e. Région. Dans *Encyclopædia Universalis* (coll. Notionnaire, vol. 1, Notions, pp. 858-859).
- Keerle (Régis). 2005a. Exceptionnalisme. Dans *Encyclopædia Universalis* (coll. Notionnaire, vol. 2, Idées et doctrines, pp. 277-278).
- Keerle (Régis). 2005b. Fonctionnalisme. Dans *Encyclopædia Universalis* (coll. Notionnaire, vol. 2, Idées et doctrines, pp. 315-316).
- Keerle (Régis). 2006a. Acteurs et structures en géographie sociale : l'analyse du sport en question. Dans Raymonde Séchet et Vincent Veschambre (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale* (pp. 229-241). Presses Universitaires de Rennes.
- Keerle (Régis). 2006b. *De l'usage de la notion d'acteur en géographie (ou comment la géographie sociale, après avoir gagné la guerre - des sciences -, peut construire la paix)* [éléments complémentaires de mes interventions à l'école d'été de géographie sociale 2006 dans *ESO Travaux et documents*, n° 28]. <http://eegeosociale.free.fr/spip.php?article33>
- Keerle (Régis). 2006c. Formes d'action dans le champ sportif et formes géographiques. Dans *La forme en géographie : actes du colloque Géopoint 2004* (pp. 77-80). Groupe Dupont.
- Keerle (Régis). 2006d. Intégration au centre des anciens quartiers périphériques : quelles limites pour l'action urbanistique ? Le cas du quartier de la gare à Montpellier. Dans Dominique Crozat, Laurent Viala et Jean-Paul Volle (dir.), *Villes méditerranéennes d'Europe et leurs périphéries : mutations territoriales, innovations sociales* (pp. 103-123). Publications de l'Université Paul Valéry.
- Keerle (Régis). 2006e. Représentations sociales, idéologie et géographie sociale. Pour une redéfinition des règles du jeu du discours géographique. *ESO Travaux et documents*, n° 25, 19-27
- Keerle (Régis). 2006f. Quand le public de la course camarguaise communique sur la Toile : premiers jalons d'une exploration de l'espace virtuel des aficionados. Dans Sébastien Fournier, Catherine Bernié-Boissard et Jean-Pierre Michel (dir.), *Taumachies, sport, culture, regards croisés sur le public : 2<sup>e</sup> Journées d'études universitaires, 3-4 juin 2005, Centre universitaire Vauban-Nîmes* (pp. 129-146). L'Harmattan.
- Keerle (Régis). 2007a. Imaginaire, sport, corps et géographie sociale. Dans Laurent Viala et Stéphane Villepontoux (dir.) ; Jean-Paul Volle (coll.), *Imaginaire, territoires, sociétés : contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale* (Actes de l'École d'été de géographie sociale, 2005, pp. 471-479). Publications de l'Université Paul Valéry, Montpellier III.
- Keerle (Régis). 2007b. Territorialisations par le sport : un regard géographique. Dans Catherine Louveau et Yann Drouet (dir.), *Sociologie du sport. Débats et critiques* (pp. 235-250). L'Harmattan.
- Keerle (Régis). 2007c. Une problématique de géographie sociale pour l'analyse des politiques sportives des villes moyennes françaises. Dans David Giband et Jean-Marc Holz (dir.), *Les territoires du sport entre politiques et pratiques* (pp. 77-91). Presses Universitaires de Perpignan.
- Keerle (Régis). 2011a. Contribution aux réflexions sur la spatialisation de la valeur : retour sur un colloque. *Norois*, n° 217, 91-108. <https://doi.org/10.4000/norois.3490>
- Keerle (Régis). 2011b. Espaces, actions et cartographies : à propos de quelques mobilisations rennaises. Dans Yves Bonny, Sylvie Ollitrault, Régis Keerle et Yvon Le Caro (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques* (pp 301-319). Presses Universitaires de Rennes.



- Keerle (Régis). 2014. Acteurs, territorialisations et cartographie dans l'enseignement en IUT option animation. *Mappemonde*, n° 113 [En ligne]. <http://mappemonde-archivage.mgm.fr/num41/articles/art14106.html>
- Keerle (Régis). 2015. Mappes et temporalité. La logique mappologique à l'épreuve de la topochronie. *CFC* (Revue du Comité français de cartographie) [En ligne], n° 225. <http://lecf.fr/new/articles/225-article-10.pdf>
- Keerle (Régis). 2016. À propos de la carte « La France périphérique qui gronde » : analyse critique et proposition d'enrichissement de la méthode cartographique standard par la mappographie. *ESO Travaux et documents*, n° 41, 27-37.
- Keerle (Régis). 2021a. Quelle identité pour quelle course camarguaise ? Dans Catherine Bernié-Boissard, Claude Chastagner, Dominique Crozat et Laurent Fournier (dir.), *Identités imaginées* (pp. 65-82). Presses universitaires d'Aix-Marseille.
- Keerle (Régis). 2021b. La territorialisation fragile de la course camarguaise. Une analyse géographique de l'évolution d'un champ sportif. *Noroi*, n° 258, 25-37. <https://doi.org/10.4000/noroi.10670>
- Keerle (Régis). 2021c. L'action publique comme facteur d'influence des inégalités éducatives selon les contextes spatiaux : apports et limites d'une analyse comparée. Dans Isabelle Danic, Magali Hardouin, Régis Keerle, Pascal Plantard et Olivier David (dir.), *Adolescentes et adolescents des villes et des champs. La dimension spatiale des inégalités éducatives chez les adolescents* (pp. 37-55). Presses universitaires de Rennes.
- Keerle (Régis). 2021d. Effet de lieu, espace vécu, identité : Louis Nicollin, acteur, actant ou agent du sport à Montpellier (1967-2067) ? Dans Antoine Frémont et Robert Héryn, (dir.) *Armand Frémont. Un géographe dans le siècle* (pp. 100-102). Presses universitaires de Caen.
- Keerle (Régis) et Le Caro (Yvon). 2011. Conclusion : perspectives de renforcement des dialogues entre disciplines à propos de la dimension spatiale des mobilisations. Dans Yves Bonny, Sylvie Ollitrault, Régis Keerle et Yvon Le Caro (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques* (pp. 357-372). Presses Universitaires de Rennes.
- Keerle (Régis) et Séchet (Raymonde). 2007. Petite histoire de nos délicatesses avec le territoire. *ESO Travaux et documents*, n° 26, 7-15.
- Keerle (Régis) et Séchet (Raymonde). 2010. Le projet d'hôpital commun transfrontalier de Puigcerdà : vers l'euphémisation de la frontière en Cerdagne. *Sud-Ouest Européen*, n° 28, 65-76.
- Keerle (Régis) et Viala (Laurent). 2004. La bonne décision ? Acteurs, territoires, projets face à une tentative de reconversion du site minier de Lodève (Hérault). Dans Helga-Jane Scarwell et Magalie Franchomme (coord.), *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires* (pp. 258-266). Éditions de l'aube.
- Keerle (Régis) et Viala (Laurent). 2018a. Stratégies métropolitaines et politique sportive à Montpellier (1995-2015). Tentative de caractérisation de la contingence territoriale. Dans Julien Fuchs, Thierry Michot et Charlotte Parmantier (dir.), *La ville et le sport : développement local, enjeux sociaux, équipements, implication des habitants : Actes du colloque international de Brest, 10-12 mai 2017* (pp. 51-66). Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur les Territoires du Sport
- Keerle (Régis) et Viala (Laurent). 2018b. Métropolisation et politiques sportives : vers un cadre d'appréhension de la généralisation interdisciplinaire de l'analyse. Premières réflexions à partir du cas de Montpellier (France). *STAPS*, n° 122, 95-114.
- Keerle (Régis) et Viala (Laurent). 2020. Centralité(s), métropolisation et territoires : pour un fondement métaterritorial de l'équité. *JSSJ*, n° 15 [En ligne]. <https://www.jssj.org/article/centralite-metropolisation-et-petites-villes-pour-un-fondement-meta-territorial-de-lequite-2/>
- Keerle (Régis), Viala (Laurent) et Volle (Jean-Paul). 2004. Population. Dans *Encyclopædia Universalis* (coll. Notionnaire, vol. 1, Notions, pp. 788-790).
- Kesteloot (Christian) et Siaey (Peter). 1986. La géographie classique et la neutralisation du rôle des classes sociales dans l'explication des faits géographiques. *L'Espace géographique*, n° 3, 222-230. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1986.4146>
- Kitchin (Rob). 2009. Space 2. In Rob Kitchin & Nigel Thrift (eds), *International Encyclopedia of Human Geography* (vol. 10, pp. 268-275). Elsevier.
- Knafou (Rémi). 1997. Introduction. Dans Knafou (Rémi) (dir.), *L'état de la géographie : autoscopie d'une science* (pp. 7-15). Belin.
- Knafou (Rémi) et Stock (Mathis) (2013). Sciences sociales (géographie et). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 905-907). Belin.
- Koebel (Michel). 2011. Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local. *Savoir/Agir*, n° 15, 39-47. <https://doi.org/10.3917/sava.015.0039>
- Koebel (Michel). 2014. Immersion dans un club de plongée. L'engagement dans une communauté de loisir. *TSANTSA, revue de la société suisse d'Ethnologie*, n° 19, 94-103.
- Kuhn (Thomas S.). 1972. *La structure des révolutions scientifiques* (trad. de l'américain). Flammarion [The structure of scientific revolutions, 2<sup>nd</sup> enlarged ed., 1970].

- Kymlicka (Will). 1999. *Les théories de la justice. Une introduction. Libéraux, utilitaristes, libertariens, marxistes, communautariens, féministes...* La Découverte.
- La géographie sociale aux prises avec les nouvelles pensées critiques. Géographie sociale – géographie radicale : retour sur un « rendez-vous manqué » ?* 2018. Appel à contribution. <https://calenda.org/430416>
- La revue pour l'histoire du CNRS*. 2010. Sport, recherche et société [Dossier, En ligne]. Auteur, n° 26.
- Labica (Georges) et Bensussan (Gérard) (dir.). 1985. *Dictionnaire critique du marxisme* (2<sup>e</sup> éd.). Presses Universitaires de France.
- Labussière (Olivier) et Aldhuy (Julien). 2012. Le terrain ? C'est ce qui résiste. Réflexion sur la portée cognitive de l'expérience sensible en géographie. *Annales de géographie*, n° 687-688, 583-599. <https://doi.org/10.3917/ag.687.0583>
- Lacoste (Yves). 1976. *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*. F. Maspero.
- Lahire (Bernard). 1996. Risquer l'interprétation. *Enquête*, n° 3, 61-87. <https://doi.org/10.4000/enquete.373>
- Lahire (Bernard) (dir.). 2001. *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*. La découverte.
- Lahire (Bernard). 2002a. Comment devenir docteur en sociologie sans posséder le métier de sociologue ? *Revue européenne des sciences sociales*, n° 122, 41-65. <https://doi.org/10.4000/ress.629>
- Lahire (Bernard) (dir.). 2002b. *Portraits sociologiques : dispositions et variations individuelles*. Nathan.
- Lahire (Bernard). 2012. *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*. Éd. du Seuil.
- Laïdi (Zaki). 1998. Compte-rendu de André Berlin, Pablo da Silveira, Hervé Pourtois (dir.), Libéraux et communautariens. *Revue française de science politique*, 48<sup>e</sup> année, n°6, 788-790.
- Lajarge (Romain). 2008. Acteurs, engagement et dégageant, *Géodoc*, n° 55, 60-71.
- Lajarge (Romain) et Fourny (Marie-Christine). 2019a. Introduction. Dans Marie-Christine Fourny et Romain Lajarge (dir.), *Les sans mots de l'habitabilité et de la territorialité* (pp. 9-12). UGA Éditions.
- Lajarge (Romain) et Fourny (Marie-Christine). 2019b. Territorialité. Dans Marie-Christine Fourny et Romain Lajarge (dir.), *Les sans mots de l'habitabilité et de la territorialité*, 300-308. UGA Éditions.
- Lamarre (Jules). 2007. FERRIER, Jean-Paul, HUBERT, Jean-Paul et NICOLAS, Georges (2005) Alter-géographies. Fiches disputables de géographie (compte-rendu). *Cahiers de géographie du Québec*, n° 143, 250-251. <https://doi.org/10.7202/016606ar>
- Langenbach (Marc). 2012. Le marché du tourisme sportif de nature dans les systèmes territoriaux des espaces touristiques et ruraux : l'exemple de l'Ardèche [Thèse de géographie, Université de Grenoble]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00965829>
- Laporte (Antoine) et Djament-Tran (Géraldine). 2010. Comment Berlin devint capitale de l'Allemagne réunifiée. Éléments pour l'analyse d'un événement territorial. *L'Espace géographique*, n° 2, 146-158. <https://doi.org/10.3917/eg.392.0146>
- Lardon (Sylvie) et Capitaine (Mathieu). 2008. Chorèmes et graphes. Production et transformation de représentations spatiales en agronomie. *Revue d'anthropologie des connaissances*, n° 2, 195-217. <https://doi.org/10.3917/rac.004.0195>
- Latour (Bruno) et Woolgar (Steve). 1988. *La vie de laboratoire : la production des faits scientifiques* (trad. de l'anglais par Michel Biezunski). Éditions La Découverte [Laboratory life : the construction of scientific facts, 1979].
- Lavertue (Robert), Nadeau (Jean) et Risi (Christine). 1983. Réponses à Robert Fossaert. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 72, 489-495. <https://doi.org/10.7202/021627ar>
- Le Bellec (Antoine). 2019. Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires, sports de nature, enjeux sociétaux : évaluation et perspectives. Dans Ludovic Martel et Arnaud Sébilleau (dir.), *Les sports de nature comme actions publiques. Regards croisés d'experts et d'analystes*, 113-128.
- Le Gallou (Aude), Baysse-Layné (Adrien) et Oiry (Annaïg). 2021. Géographes en dérout(e)s. Dimensions épistémologiques et politiques de l'échec en géographie. Dans Vincent Clément, Mathis Stock et Anne Volvey (dir.), *Mouvements de géographie. Une science sociale aux tournants* (pp. 143-163) Presses Universitaires de Rennes.
- Lê-Huu (Khoa). 2000. *Liens méthodologiques et parenté épistémologique entre les sciences sociales*. Presses Universitaires du Septentrion.
- Le Lay (Yves-François) et Comby (Emeline). 2021. Pour une géographie des situations problématiques, *Annales de géographie*, n° 741, 5-29. <https://doi.org/10.3917/ag.741.0005>
- Le Lay (Yvonnick). 2018. *Professionnalisation et mondialisation du rugby à XV : entre modèles sportifs et ancrages territoriaux* [Thèse de géographie, Université Rennes 2]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02275788v2/document>
- Le Lay (Yvonnick). 2020. Émergence et diffusion du rugby à XV en Géorgie. *L'Espace géographique*, n° 2, 167-184. <https://doi.org/10.3917/eg.492.0167>
- Le Lay (Yvonnick) et Keerle (Régis). 2016. Munster Rugby's sporting model challenged by the financial crisis, *European Journal for Sport and Society*, Issue 4, p. 342-361 <https://doi.org/10.1080/16138171.2016.1253320>

- Le Lidec (Patrick). 2020. Entre desserrement et resserrement du verrou de l'État. Les collectivités françaises entre autonomie et régulations étatiques, *Revue française de science politique*, n°1, 75-100. <https://doi.org/10.3917/rfsp.701.0075>
- Leclerc (Éric). 2011. *Mobilité, spatialité, et mondialité. Les informaticiens indiens dans la ville globale. Géographie* [HDR de géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00669182/document>
- Leclerc (Éric). 2020. Ville intelligente et e-gouvernance en Inde, cartographier un nouveau paysage urbain. *Mappemonde* [En ligne], n° 128. <https://doi.org/10.4000/mappemonde.4227>
- Lefort (Isabelle). 2003. Références scientifiques et préférences littéraires. Pour un déchiffrement brunetien. *Géocarrefour*, n° 1, 79-88. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.140>
- Lefort (Isabelle). 2008. Deux méta-discours et leurs usages géographiques : mondialisation et développement durable. *Bulletin de l'Association de géographes français*, n° 3, 361-369. <https://doi.org/10.3406/bagf.2008.2632>
- Lefort (Isabelle). 2010. La géographie : quelle(s) demande(s) sociale(s) pour quels publics ? *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 10, 205-215. <https://doi.org/10.4000/traces.4828>
- Lefort (Isabelle). 2011. Olivier Orain, De plain-pied dans le monde, *Géocarrefour*, n° 3-4, 234-236. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.8536>
- Lefort (Isabelle) et Péaud (Laura). 2017. La réflexivité et les géographes français au XX<sup>e</sup> siècle. D'une approche historique à une approche épistémologique. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, n°1, 21-55. <https://doi.org/10.7202/1044010ar>
- Lefort (Isabelle) et Pelletier (Philippe). 2006. *Grandeurs et mesures de l'écoumène*. Économica/Anthropos.
- Legendre (Alain), Keerle (Régis) et Gonguet (Sébastien). 2014. Elderly Women Use of Public Transport and Evolution from Before to After Retirement. Dans *5th International Conference on Women's Issues in Transport - Bridging the Gap* (pp. 619-623). Paris.
- Leininger-Frézal (Caroline). 2011. Olivier Orain, De plain-pied dans le monde, *Géocarrefour*, n° 3-4, 233-234. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.8538>
- Leininger-Frézal (Caroline). 2018. Compte-rendu du séminaire : enseigner la géographie à l'université : état des lieux, expérimentations, organisé à Tours par Hovig Ter Minassian. <https://didageo.blogspot.com/2018/02/enseigner-la-geographie-luniversite.html>
- Leleu-Merviel (Sylvie). 2010. De l'infra-conceptuel à des données à horizon de pertinence focalisé. *Questions de communication*, n° 18, 171-184. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.420>
- Lemieux (Cyril). 2009. *Le devoir et la grâce. Pour une analyse grammaticale de l'action*. Economica.
- Lemieux (Cyril). 2012. Peut-on ne pas être constructiviste ? *Politix*, n° 100, 169-187. <https://doi.org/10.3917/pox.100.0169>
- Lemieux (Cyril). 2018. *La sociologie pragmatique*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.lemie.2018.01>
- Lenclud (Gérard). 1996. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin, avec la collaboration d'Alain Hayot et Jean-Marc Mariottini (compte-rendu), *Terrain*, n° 26, 152-154.
- Les cafés géographiques. 2017. *Les noms de lieux de la France* (compte rendu rédigé par Daniel Oster et relu par Roger Brunet). <http://cafe-geo.net/les-noms-de-lieux-de-la-france/#more-10272>
- Lespez (Laurent) et Dufour (Simon). 2021. Les hybrides, la géographie de la nature et l'environnement. *Annales de géographie*, n° 737, 58-85. <https://doi.org/10.3917/ag.737.0058>
- Lévy (Jacques). 1981a. Entre la sujétion et l'autonomie. Géographie et idéologies. *Espaces Temps*, n° 18-20, 41-63.
- Lévy (Jacques). 1981b. Une axiomatique impossible et nécessaire. Le formel et le dialectique en géographie. *Espaces Temps*, n° 18-20, 85-102.
- Lévy (Jacques). 1985. Champs ouverts. Armand Frémont, Jacques Chevalier, Robert Hérim, Jean Renard, Géographie sociale. *Espaces Temps*, n° 30, 71-72.
- Lévy (Jacques). 1988. Révolution, fin et suite. *Espaces Temps*, n° 38-39, 69- 78.
- Lévy (Jacques). 1990. Espaces d'espèce. Plaidoyer pour une géographie humaine. *Études*, n° 3, 347-359.
- Lévy (Jacques). 1993. A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? *Espaces Temps*, n° 51-52, 102-142.
- Lévy (Jacques). 1994. *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Lévy (Jacques). 1995. *Egogéographies : matériaux pour une biographie cognitive*. L'Harmattan.
- Lévy (Jacques). 1997. *Europe : une géographie*. Hachette.
- Lévy (Jacques). 1999. *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*. Belin.

- Lévy (Jacques). 2000. L'exception ordinaire. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux : géographies à Cerisy* (pp. 333-343). Belin.
- Lévy (Jacques). 2003a. Distance. dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 267-270) [2013a, pp. 288-291]. Belin.
- Lévy (Jacques). 2003b. Dominance. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 276-277) [2013b, pp. 299-300]. Belin.
- Lévy (Jacques). 2003c. Domination. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 277-278) [2013c, pp. 300-301]. Belin.
- Lévy (Jacques). 2003d. Géographie. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 399-401) [2013d, pp. 436-438]. Belin.
- Lévy (Jacques). 2003e. Intégration. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (p. 516). Belin [2013e, p. 561].
- Lévy (Jacques). 2003f. Justice spatiale. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 531-534) [2013f, pp. 582-585]. Belin.
- Lévy (Jacques). 2003g. Science politique (Géographie et). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 821-823) [2013g, pp. 899-901]. Belin.
- Lévy (Jacques). 2003h. Société. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 855-856) [2013h, pp. 934-935]. Belin .
- Lévy (Jacques). 2003i. Substance. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 880-881) [2013i, pp. 969-970]. Belin .
- Lévy (Jacques). 2003j. Synthétique (géographie). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 883-884) [2013j, pp. 972-973]. Belin.
- Lévy (Jacques) 2003k. Thématique (géographie). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (p. 920) [2013k, pp. 1008-1009]. Belin.
- Lévy (Jacques). 2003l. Ubiquité. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (p. 947) [2013l, p. 1037]. Belin.
- Lévy (Jacques). 2013m. Nature et société. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 715-716). Belin.
- Lévy (Jacques). 2013n. Psychogéographie. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 825-826). Belin.
- Lévy (Jacques). 2022. *Géographie du politique*. Odile Jacob.
- Lévy (Jacques), Fauchille (Jean-Nicolas) et Póvoas (Ana). 2018. *Théorie de la justice spatiale : géographies du juste et de l'injuste*. Odile Jacob.
- Lévy (Jacques) et Lussault (Michel). 2003a. Espace. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 325-333) [2013a, pp. 353-360]. Belin.
- Lévy (Jacques) et Lussault (Michel). 2003b. Introduction. L'espace pris aux mots. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 6-21). Belin.
- Lévy (Jacques) et Lussault (Michel) (dir.). 2003c. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin.
- Lévy (Jacques) et Lussault (Michel). 2013a. Préface à la nouvelle édition. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 6-12). Belin.
- Lévy (Jacques) et Lussault (Michel). 2013b. Préface à la première édition. Dans Lévy (Jacques) et Lussault (Michel) (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 13-28). Belin.
- Lévy (Jacques) et Lussault (Michel). 2013c. Proximité. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 821-823). Belin.
- Lévy (Jacques) et Lussault (Michel) (dir.). 2013d. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin.
- Levy (Rachel) et Ferru (Marie). 2016. *Ron Boschma. L'apport de la géographie à la compréhension des mécanismes d'innovation collective*. Dans Burger-Helmchen (Thierry), Hussler (Carolin) et Cohendet (Patrick). *Les Grands Auteurs en Management de l'innovation et de la créativité* (pp. 179-199). <https://doi.org/10.3917/ems.burge.2016.01.0179>
- Lévy-Piarroux (Yveline). 2003. Métaphore spatiale. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 606-607) [2013, 657-658]. Belin.

- Lézy (Emmanuel). 2007. Le nord vu du sud, ou « qui pôle plus, pôle moins ». Le rôle du géomagnétisme dans la perception et la construction de l'identité et des territoires traditionnels amérindiens. *Autrepart*, n° 41, 113-134. <https://doi.org/10.3917/autr.041.0113>
- Livet (Pierre). 2001. Action et cognition en sciences sociales. Dans Berthelot (Jean-Michel) (dir.), *Épistémologie des sciences sociales* (pp. 269-316). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.berth.2012.01.0267>
- Livet (Pierre). 2009. Cumulativités et dynamiques des sciences sociales. Dans Walliser (Bernard) (dir.), *La cumulativité du savoir en sciences sociales* (pp. 23-56). Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.20527>
- Loi (Daniel). 2000. Caractères généraux de la causalité vidalienne et objets de l'explication dans le Tableau de la géographie de la France. Dans Robic (Marie-Claire) (dir.), *Le Tableau de la géographie de la France de Paul Vidal de La Blache : dans le labyrinthe des formes* (pp. 107-117). Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Loirand (Gildas). 2015. Focus - Le sport est-il toujours bon pour la santé publique ? *Informations sociales*, n° 187, 54-57.
- Loirand (Gildas). 2016. *Le sport n'est pas toujours bon pour la santé publique*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01336965/document>
- Lorimer (Hayden). 2005. Cultural geography: the busyness of being 'more-than-representational'. *Progress in Human Geography*, n° 1, 83-94. <https://doi.org/10.1191/0309132505ph531pr>
- Lossau (Julia). 2005. Les récents développements dans la géographie humaine de langue allemande. *Géographie et cultures*, n° 56, p. 127-132. <https://doi.org/10.4000/gc.10179>
- Loubet (Lilian). 2011. *Les maires confrontés à l'apprentissage de l'intercommunalité : l'exemple de l'agglomération toulousaine*. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00638938v2>
- Louiset (Odette). 2014. *Contre la comparaison à sens unique*. [http://www.groupe-dupont.org/ColloqueGeopoint/Geopoint14/Documents/GP14\\_PropositionsDebat\\_Web/GP14-A1-2-Louiset.pdf](http://www.groupe-dupont.org/ColloqueGeopoint/Geopoint14/Documents/GP14_PropositionsDebat_Web/GP14-A1-2-Louiset.pdf)
- Louiset (Odette). 2015. Contre la comparaison à sens unique. *EspacesTemps.net* [en ligne]. <https://www.espacestemp.net/articles/contre-la-comparaison-a-sens-unique/>
- Löw (Martina). 2004. The double existence of space as structural ordering and action (translated by Rhodes Barrett). *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, n°119-120, 23-42. <https://doi.org/10.3406/tigr.2004.1478>
- Löw (Martina). 2008. The Constitution of Space: The Structuration of Spaces Through the Simultaneity of Effect and Perception. *European Journal of Social Theory*, Issue 1, 5-49. <https://doi.org/10.1177/1368431007085286>
- Löw (Martina). 2015. *Sociologie de l'espace*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme [Raumsoziologie, 2001, 2012].
- Lussault (Michel). 1993. *Tours, images de la ville et politique urbaine*. Maison des sciences de la ville, université François Rabelais.
- Lussault (Michel). 1995. L'usage, la communication et le géographe. *Sciences de la société*, n° 35, 149-163.
- Lussault (Michel). 1999. Reconstruire le bureau (Pour en finir avec le spatialisme). Dans Christine Chivallon, Pascal Ragouet et Michael Samers, (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne* (pp. 225-251). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Lussault (Michel). 2003a. Acteur. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 39-42) [2013a, pp. 52-55]. Belin.
- Lussault (Michel). 2003b. Dialogique. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 255-256) [2013b, pp. 275-276]. Belin.
- Lussault (Michel). 2003c. Matériel / Idéel. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 592-593) [2013c, pp. 645-646]. Belin.
- Lussault (Michel). 2003d. Proxémie. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 750-751). Belin.
- Lussault (Michel). 2003e. Psychologie (géographie et). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 753-755) [2013e, 827-828]. Belin.
- Lussault (Michel). 2003f. Social . Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 850-852) [2013f, pp. 929-931]. Belin.
- Lussault (Michel). 2003g. Sociologie (et Géographie). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 858-862) [2013g, pp. 939-943]. Belin.
- Lussault (Michel). 2003h. Temps (Espace et). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 900-904) [2013h, pp. 988-992]. Belin.
- Lussault (Michel). 2013i. Hall, Edward T.. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 485-486). Belin.

- Lussault (Michel). 2018. Justice spatiale. Dans Patrick Savidan (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (pp. 911-922). Presses Universitaires de France.
- Lussault (Michel) et Tiphine (Lucas). 2013. Cognitives (Neurosciences) (Géographie et). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 194-196). Belin.
- Maby (Jacques). 2006. Le « Tournant morphologique » en géographie. Piste étroite entre régression métaphysique et réactivation déterministe. Dans *La forme en géographie : actes du colloque Géopoint 2004* (pp. 89-92). Groupe Dupont.
- Maharaj (Brij) et Narsiah (Sagie). 2005. La nouvelle géographie régionale de l'Afrique du Sud post-apartheid. Dans Benoît Antheaume et Frédéric Giraut (éds). *Le territoire est mort. Vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement* (pp. 79-107). <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.3369>
- Maidan (Michael). 1985. Matérialisme dialectique. Dans Georges Labica et Gérard Bensussan (dir.), *Dictionnaire critique du marxisme*. (2<sup>e</sup> éd., 727-730). Presses Universitaires de France.
- Maingueneau (Dominique). 2010. Analyse du discours et champ disciplinaire. *Questions de communication*, n° 18, 185-196. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.422>
- Malewska-Peyre (Hanna). 2000. Dynamique de l'identité, stratégies identitaires. Dans Costa-Lacoux (Jacqueline), Hily (Marie-Antoinette) et Vermès (Geneviève) (dir.), *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires. Hommage à Carmel Camilleri* (pp. 19-54). L'Harmattan.
- Ma Mung (Emmanuel). L'espace géographique entre l'espace phénoménal et l'espace du monde. Dans Christine Chivallon, Pascal Ragouet et Michael Samers (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne* (pp. 285-309). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Mancebo (François). 1999. *La Cerdagne et ses frontières : conflits et identités transfrontalières*. Llibres del Trabucaire.
- Mansuy (Michèle) et Guist'hau (Joël). 2010. Focus – Construire des indicateurs départementaux partagés. *Informations sociales*, n° 162, 118-121. <https://doi.org/10.3917/inso.162.0118>
- Mao (Pascal), Hautbois (Christopher) et Langenbach (Marc). 2009. Développement des sports de nature et de montagne en France : diagnostic comparé des ressources territoriales. *Géographie, économie, société*, n° 4, 301-313.
- Mappemonde*. 1989. Espaces du sport. Auteur, n° 2. <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/Mappe289.html>
- Marchal (Hervé) et Stébé (Jean-Marc). 2013. Repenser la centralité : l'exemple d'une ville moyenne française. *Sociologie et sociétés*, n° 2, 111–128. <https://doi.org/10.7202/1023175ar>
- Marchand (Bernard). 1972. L'usage des statistiques en géographie. *L'Espace géographique*, n°2, 79-100. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1972.1315>
- Marcilhac (Vincent). 2011. Revitalisation d'une économie locale et stratégie familiale : le cas Marcon à Saint-Bonnet-le-Froid. *Noroi*, n° 219, 41-56. <https://doi.org/10.4000/noroi.3592>
- Marcos (Isabel). 2008. La morphogenèse est un processus d'optimisation géo-historique. Dans *Optimisation de l'espace géographique et satisfactions sociétales. Géopoint 2008* (pp. 177-184). Groupe Dupont.
- Mareï (Nora) et Richard (Yann), (dir.). 2018. *Dictionnaire de la régionalisation du monde*. Atlande.
- Margier (Antonin). 2013. L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 161, 175–192. <https://doi.org/10.7202/1024899ar>
- Martigny (Vincent). 2017. À gauche, la fin de la synthèse social-démocrate. Dans Perrineau (Pascal) (dir.), *Le vote disruptif. Les élections présidentielle et législatives de 2017*. (pp. 43-58). Presses de Sciences Po.
- Martouzet (Denis). 2014a. Systèmes de valeurs vs pragmatisme dans les choix de pratiques spatiales : la place de la durabilité. *Noroi*, n° 231. <https://doi.org/10.4000/noroi.5119>
- Martouzet (Denis). 2014b. Le voyageur sans bagage ou l'épreuve du récit des mobilités : réflexivité de l'enquête et méthode de cadrage. *RTS - Recherche Transports Sécurité*, n° 2-3, 161-172.
- Massardier (Gilles). 1996. Les savants les plus « demandés ». Expertise, compétence et multipositionnalité. Le cas des géographes dans la politique d'aménagement du territoire. *Politix*, n° 36, 163-181. <https://doi.org/10.3406/polix.1996.1984>
- Mathieu (Daniel) et Praicheux (Jean). 1987. *Sports en France : atlas de l'atlas de France*. Fayard/Reclus.
- Mathieu (Jean-Louis). 2013. Christaller (Walter). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 177-179). Belin.
- Mathieu (Nicole). 2019. Les géographes et la nature aujourd'hui : un point de vue sans conclusion. *Bulletin de l'association de géographes français*, n° 2, 344-360. <https://doi.org/10.4000/bagf.5244>
- Mathiot (Jean). 2002. La légitimité paradoxale des modèles. Dans Pascal Nouvel (dir.), *Enquête sur le concept de modèle* (pp. 223-236). Presses Universitaires de France.

- Méasson (Ludovic). 2007. *L'efficacité territoriale et l'évaluation. Penser le déploiement spatial du politique grâce au programme européen LEADER* [Thèse de géographie, Université Joseph-Fourier - Grenoble I]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00280488/document>
- Meldolesi (Luca). 1993. Aux origines du possibilisme d'Albert Hirschman. *Revue française de science politique*, n° 3, 379-411. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1993.394750>
- Melé (Patrice). 2006. *Pour une géographie de l'action publique. Patrimoine, environnement et processus de territorialisation* [Habilitation à diriger des recherches, Volume 1 : texte de synthèse]. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-03049207/document>
- Melé (Patrice). 2009. Pour une géographie du droit en action. *Géographie et cultures*, n° 72, 25-42. <https://doi.org/10.4000/gc.2199>
- Melé (Patrice) et Larrue (Corinne) (coord.). 2008. *Territoires d'action. Aménagement, urbanisme, espace*. L'Harmattan.
- Mercier (Guy). 1992. La théorie géographique de la propriété et l'héritage ratzélien. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 98, 235-250. <https://doi.org/10.7202/022267ar>
- Mercier (Guy). 1998. La personnalité des êtres géographiques : le témoignage du quartier Saint-Roch à Québec. Dans Laurent Turgeon (éd.), *Les entre-lieux de la culture, Québec et Paris* (pp.173-215). Presses de l'Université Laval/L'Harmattan.
- Mercier (Guy). 2005. Esquisse d'une théorie de la substitution : essai géographique sur la mythologie, l'échange et la propriété. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 136, 63-89. <https://doi.org/10.7202/012109ar>
- Mercier (Guy). 2006. La norme pavillonnaire : Mythologie contemporaine, idéal urbain, pacte social, ordre industriel, moralité capitaliste et idéalisme démocratique. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 140, 207-239. <https://doi.org/10.7202/014087ar>
- Mercier (Guy). 2009. La géographie de Paul Vidal de la Blache face au litige guyanais : la science à l'épreuve de la justice. *Annales de géographie*, n° 667, 294-317. <https://doi.org/10.3917/ag.667.0294>
- Mercier (Guy). 2018. Esquisse d'une théorie humaniste du lieu, *Journal of Research and Didactics in Geography (J-READING)*, n°1, 43-60. <https://doi.org/10.4458/0623-03>
- Mercier (Guy) et Côté (Michel). 2012. Ville et campagne : deux concepts à l'épreuve de l'étalement urbain. *Cahiers de géographie du Québec*, n°157, 125-152. <https://doi.org/10.7202/1012215ar>
- Mercier (Guy) et Ritchot (Gilles). 1994. La dimension morale de la géographie humaine, *Diogène*. n° 166, 43-54.
- Merle (Stéphane). 2008. Politiques d'équipements sportifs et évolution post-industrielle en région stéphanoise. *Métropoles* [En ligne], n°4. <https://doi.org/10.4000/metropoles.3342>
- Migozzi (Julien). 2010. Le rugby en Afrique du Sud face au défi de transformation : jeu de pouvoir, outil de développement et force symbolique, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 250, 253-274. <https://doi.org/10.4000/com.5975>
- Michalakis (Mélétis) et Nicolas-Obadia (Georges). 2018. Le cadavre exquis de la centralité : l'adieu à l'hexagone régulier. Dans Sylvie Adam, Mélétis Michalakis, Georges Nicolas et Anne Radeff, *Centre et hexacentre. Vol.1 Centralité cristallérienne : géométrie fautive, théorie réfutée*, Éditions Mon Village, Sainte-Croix, Vaud, Suisse (pp.111-152) [Michalakis (Mélétis), Nicolas-O. (Georges), 1986, Le cadavre exquis de la centralité : l'adieu à l'hexagone régulier, *Ératosthène-Sphragide*, 1, pp. 38-87].
- Michel (Xavier). 2019. La justice mobilitaire. *L'Espace géographique*, n° 3, 282-285. <https://doi.org/10.3917/eg.483.0282>
- Michon (Bernard) et Terret (Thierry) (dir.). 2004. *Pratiques sportives et identités locales*. L'Harmattan.
- Michon (Pascal). 2001. La sociologie peut-elle sortir seule de son dualisme ? Le cas de Norbert Elias. *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 110, 143-169. <https://doi.org/10.3917/cis.110.0143>
- Miller (Harvey J.). 2004. Tobler's First Law and Spatial Analysis. *Annals of the Association of American Geographers*, No. 2, 284-289. <https://www.jstor.org/stable/3693985>
- Mission « Nouvelles ruralités ». 2013. *Campagnes, le grand pari. Rapport d'analyses et de propositions pour l'avenir des territoires*. <https://www.departements.fr/wp-content/uploads/2016/10/rapport-nouvelles-ruralités-campagnes-le-grand-pari.pdf>
- Mitchell (Don). 2015. Devenir et rester un géographe radical aux Etats-Unis (trad. de Leslie Talaga). Dans Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber (dir.), *Espace et rapports de domination* (pp. 45-56). Presses Universitaires de Rennes.
- Mondada (Lorenza) et Racine (Jean-Bernard). 1992. Géographie et sémio-linguistique. Dans Antoine Bailly, Robert Ferras et Denise Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie* (pp. 257-272). Economica.
- Mondada (Lorenza) et Racine (Jean-Bernard). 1995. Géographie et sémio-linguistique. Dans Antoine Bailly, Robert Ferras et Denise Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie* (pp. 239-254). Economica.
- Mora (Olivier) (coord.). 2008. *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030. Des relations villes-campagnes en émergence ?*

Éditions Quæ.

Moriconi-Ébrard (François). 2003a. Interaction spatiale. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 518-520) [2013, pp. 563-565]. Belin.

Moriconi-Ébrard (François). 2003b. Modèle. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 626-629) [2013, pp. 681-684]. Belin.

Morel-Brochet (Annabelle). 2006. *Ville et campagne à l'épreuve des modes d'habiter. Approche biographique des logiques habitantes* [Thèse de géographie, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00264308/document>

Morin (Edgar). 1973. *Le paradigme perdu : la nature humaine*. Éd. Du Seuil.

Morsel (Joseph). 2006. Appropriation communautaire du territoire, ou appropriation territoriale de la communauté ? Observations en guise de conclusion, *Hypothèses*, n° 1, 89-104. <https://doi.org/10.3917/hyp.051.0089>

Morsel (Joseph). 2019. Le diable est-il dans les détails ? L'historien, l'indice et le cas singulier. Dans Calbérac (Yann), Lazzarotti (Olivier), Lévy (Jacques) et Lussault (Michel) (dir.), *Carte d'identités. L'espace au singulier* (pp. 123-149). Hermann.

Mundler (Patrick). 2013. Compte rendu de [Torre, André et Beuret, Jean-Eudes (2012) Proximités territoriales. Paris, Economica], *Cahiers de géographie du Québec*, n° 161, 312-314. <https://doi.org/10.7202/1024914ar>

Nadeau (Jean) et De Koninck (Rodolphe) (éd.). 1982. De l'analyse de la société à celle du territoire. *Notes et documents de recherche département de Géographie université de Laval*, n° 16.

Nagel (Thomas). 1986. *Le Point de vue de nulle part*. Éditions de l'Éclat.

Narsiah (Sagie) and Maharaj (Brij). 1997. The Creation of 'Real' Spaces: Regions and Regionalism in the New South Africa. *Space and Polity*, N° 2, 225-248. <https://doi.org/10.1080/13562579708721765>

Navereau (Brice), Tallec (Josselin) et Zuliani (Jean-Marc). 2019. Les logiques territoriales des « mondes de production » de petites villes. *Belgeo*, n° 3. <https://doi.org/10.4000/belgeo.35017>

Négrier (Emmanuel). 2005. *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Presses Universitaires de Grenoble.

Neveu (Erik). 2019. Peut-on faire du « crétinisme » politique un objet de science ? Dans Lorenzo Barrault-Stella, Brigitte Gaiï et Patrick Lehingue (dir.), *La politique désenchantée ? Perspectives sociologiques autour des travaux de Daniel Gaxie*. PUR. <https://doi.org/10.4000/books.pur.147047>

Nicolas-Obadia (Georges). 1973. De l'autosatisfaction à l'interrogation ou la crise de la géographie de langue française vue par Jacqueline Beaujeu-Garnier. *Études rurales*, n° 51, 125-133. <https://doi.org/10.3406/rural.1973.1883>

Nicolas-Obadia (Georges). 1977. La théorie des noyaux régionaux agricoles. *L'Espace géographique*, n°1, 25-39. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1977.1689>

Nicolas (Georges). 1984. *L'espace originel : axiomatisation de la géographie*. Peter Lang.

Nicolas (Georges). 1989. Humanisme – cosmisme. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 90, 379-385. <https://doi.org/10.7202/022054ar>

Nicolas (Georges) (dir.). 1996. *Pour un langage géographique* (Brouillons Dupont n° 20). Groupe Dupont.

Nicolas (Georges) (éd.). 1999. *Géographie(s) et langage(s) : interface, représentation, interdisciplinarité* (actes du Colloque IUKB-IRI (UNIL) de Sion, 1997). Société scientifique Eratosthène/Institut universitaire Kurt Bösch.

Nicolas (Georges), 2002. Mapped et carte. Langage cartographique, langage géographique et connaissance. Dans *Jeu de cartes, nouvelle donne : cartographier aujourd'hui les espaces d'aujourd'hui : projet CartogrAm / Villeurope* (sous la responsabilité scientifique de Jacques Lévy, pp. 88-103). Éditeur inconnu.

Nicolas (Georges). 2003. La décentralité comme alternative à la polycentralité. Dans Rémy Allain, Guy Baudelle et Catherine Guy (dir.), *Le polycentrisme, un projet pour l'Europe* (pp. 29-39). Presses Universitaires de Rennes.

Nicolas (Georges). 2005a. Échelle : fiche problématique. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies Fiches disputables de géographie* (p. 80). Presses universitaires de Provence.

Nicolas (Georges). 2005b. Entité : fiche problématique. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies Fiches disputables de géographie* (p. 84). Presses universitaires de Provence.

Nicolas (Georges). 2005c. Espace : fiche texte. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies Fiches disputables de géographie* (p. 93). Presses universitaires de Provence.

Nicolas (Georges). 2005d. Fiche épistémologique : entité. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies Fiches disputables de géographie* (p. 85). Presses universitaires de Provence.

Nicolas (Georges). 2005e. Géographie : fiche texte. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-*



- géographies Fiches disputables de géographie* (p. 109). Presses universitaires de Provence.
- Nicolas (Georges). 2005f. Logique Tout/Partie : fiche problématique. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies Fiches disputables de géographie*, (p. 138). Presses universitaires de Provence.
- Nicolas (Georges). 2005g. Objet : fiche problématique. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies Fiches disputables de géographie* (p. 180). Presses universitaires de Provence.
- Nicolas (Georges). 2005h. Prologue : Here I Am ! Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies Fiches disputables de géographie* (pp. 22-29). Presses universitaires de Provence.
- Nicolas (Georges). 2005i. Structures TÉGÉO : fiche texte. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies Fiches disputables de géographie* (p. 223). Presses universitaires de Provence.
- Nicolas (Georges). 2005j. Système : fiche problématique. Dans Jean-Paul Ferrier, Jean-Paul Hubert et Georges Nicolas, *Alter-géographies Fiches disputables de géographie* (p. 234). Presses universitaires de Provence.
- Nicolas (Georges) et Marcus (Solomon). 2000. Géospatologie. Dans Georges Nicolas et Patrick Sériot (éd.), *Colloque GéoPonts* (pp. 76-96). Société scientifique Eratosthène.
- Nicolas (Georges) et Radeff (Anne). 2015. Élisée Reclus traducteur de Carl Ritter, passeur de la logique Tout/Partie ; Annexe : la « peer review » ACME : une Association de Censeurs Mandarinoux Engagés. *Cyberato.org, Alter-perspectives disputables*, [http://www.cyberato.org/sites/default/files/cyberato/nicolas-georges/publications/eratosthene/reclus\\_ritter\\_texte\\_novembre2014.pdf](http://www.cyberato.org/sites/default/files/cyberato/nicolas-georges/publications/eratosthene/reclus_ritter_texte_novembre2014.pdf)
- Nicolas (Georges) et Radeff (Anne). 2018. Décentralité /centralité : ordre ou désordre ? Dans Nicolas (Georges) et Radeff (Anne), *Centre et hexacentre* (pp. 427-447). Éditions Mon Village. [Weltwirtschaft und Wirtschaftsordnung. Festschrift für Jürgen Schneider zum 65. Geburtstag. Gömmel (Rainer) und Denzel (Markus A.) (éds), 2002, pp. 265-286].
- Nier (Olivier), Chantelat (Pascal) et Camy (Jean). 2003. Les stratégies identitaires des clubs de rugby de l'élite européenne face à la professionnalisation (1987-1997). *Movement & Sport Sciences*, n° 50, 103-125. <https://doi.org/10.3917/sm.050.0103>
- Noin (Daniel) (éd.). 1983. *Actes du Colloque de géographie sociale : Lyon, 14-16 octobre 1982*. Groupe universitaire d'études sur la population et l'espace.
- Noiriel (Gérard). 1989. Pour une approche subjectiviste du social. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 44<sup>e</sup> année, n° 6, 1435-1459.
- La Normandie en débat*. Récupéré de <http://seggat.unicaen.fr/recherche/mrsh/metropoleAinventer>
- Offner (Jean-Marc). 1995. Introduction au débat : logiques de l'action. *Sciences de la société*, n° 35, 95-97.
- Orain (Olivier). 2003. *Le plain-pied du monde. Postures épistémologiques et pratiques d'écriture dans la géographie française au XX<sup>e</sup> siècle* [Thèse de géographie, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00082408/document>
- Orain (Olivier). 2009. *De plain-pied dans le monde. Écriture et réalisme dans la géographie française au XX<sup>e</sup> siècle*. L'Harmattan.
- Orain (Olivier). 2011. La fabrique d'un livre : réponse et discussion. *Géocarrefour*, n° 3-4. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.8540>
- Orain (Olivier). 2020. Constructivisme. Dans Cynorhodon (groupe), *Dictionnaire critique de l'anthropocène*. CNRS Éditions, 204-207.
- Orain (Olivier). 2021. *Une histoire de la géographie au prisme des sciences humaines* [Habilitation en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03474715/document>
- Pacherie (Élisabeth). 2003. La dynamique des intentions. *Dialogue*, Tome XLII, n° 3, 447-480. Récupéré de [https://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/ijn\\_00778256/document](https://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/ijn_00778256/document)
- Pak (Ok-Kyung). 2018. *Les plongeurs jamnyo (Haenyoo) : de Jeju en Corée et le néo-confucianisme, une mythologie double*. Ides et Calendes.
- Parazelli (Michel). 1997. *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)* [Thèse de doctorat en études urbaines, Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/4123/>
- Parazelli (Michel). 2002. *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Presses de l'Université du Québec.
- Passeron (Jean-Claude). 1991. Le raisonnement sociologique : l'espace non-poppérien du raisonnement naturel. Albin Michel.
- Passeron (Jean-Claude). 2001. Acteur, agent, actant : personnages en quête d'un scénario introuvable. *Revue européenne des sciences sociales*, n° 121, 15-30. <https://doi.org/10.4000/ress.643>
- Passeron (Jean-Claude). 2006. Le raisonnement sociologique : un espace non-poppérien de l'argumentation. Albin Michel.

- Passeron (Jean-Claude) et Revel (Jacques) (dir.). 2005. *Penser par cas*. Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. 10.4000/books.editionsehess.19901
- Payet (Jean-Paul) et Laforgue (Denis). 2008. Introduction. Qu'est-ce qu'un acteur faible ? Contributions à une sociologie morale et pragmatique de la reconnaissance. Dans Jean-Paul Payet, Frédérique Giuliani et Denis Laforgue (dir.), *La voix des acteurs faibles* (pp. 9-25). Presses Universitaires de Rennes.
- Pecqueur (Bernard). 2004. Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire. *Géographie et cultures*, n° 49, 71-86. <https://doi.org/10.3917/eg.433.0198>
- Pellé (Géraldine). 2016. Être contre, c'est être tout contre. *EspacesTemps.net*. <https://www.espacestemp.net/articles/etre-contre-cest-etre-tout-contre/>
- Pellet-Recht (Étienne) et Raveneau (Gilles). 2010. Perspectives comparatives entre deux supports renouvelés de l'identité irlandaise imaginée : la langue gaélique vernaculaire et le hurling. *Journal des anthropologues* [En ligne], n° 120-121. <https://doi.org/10.4000/jda.4290>
- Pelletier (Philippe). 2011. *L'Extrême-Orient : l'invention d'une histoire et d'une géographie*. Gallimard.
- Pelletier (Philippe). 2016. Pourquoi Élisée Reclus a choisi la géographie et non l'écologie. Dans Chartier (Denis) et Rodary (Étienne) (dir.), *Manifeste pour une géographie environnementale : géographie, écologie, politique* (pp. 101-124). SciencesPo Les presses.
- Pelletier (Philippe). 2018. *L'Homme et les limites : théorie illustrée. C.R. de Gay (J.-C.) (2016). L'Homme et les Limites*. Paris : Economica-Anthropos. *L'Espace géographique*, tome 47, n° 2, 188-189. <https://doi.org/10.3917/eg.472.0187>
- Péquignot (Bruno) et Tripier (Pierre). 2000. *Les fondements de la sociologie*. Nathan.
- Peyon (Jean-Pierre) et Séchet (Raymonde). 1999. Introduction. Dans Chevalier (Jacques) (coord.), *Réseau urbain et réseaux de villes dans l'ouest de la France* (pp. 1-20). Anthropos/Economica.
- Pfefferkorn (Roland). 2007. *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*. La Dispute.
- Phillips (Jonathan D.). 2004. Doing Justice to the Law. *Annals of the Association of American Geographers*, No.2, 290-293. <https://www.jstor.org/stable/3693986>
- Philo (Chris) et Söderström (Ola). 2004. La géographie sociale : la société dans son espace. Dans Mark Bassin, Georges Benko, Vincent Berdoulay et Ulf Strohmayer, *Horizons géographiques* (pp. 75-149). Bréal.
- Piolle (Xavier). 1983. Géographie sociale et relations recherche-société. Dans Noin (Daniel) (éd.), *Actes du Colloque de géographie sociale : Lyon, 14-16 octobre 1982* (pp. 55-65). Groupe universitaire d'études sur la population et l'espace.
- Piolle (Xavier). 1990. Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? *L'Espace géographique*, n° 4, 349-358. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1990.3019>
- Piolle (Xavier). 1995. Technologies de communication et reconstruction du lien social territorial. *Sciences de la société*, n°35, 181-184.
- Piolle (Xavier). 2001. La géographie sociale entre rigueur et militance ? Dans Jean-Marc Fournier (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui* (p. 151-152). Presses Universitaires de Caen.
- Piraudeau (Bertrand). 2009. Les footballeurs brésiliens. *Hommes et migrations*, n° 1281, 122-131. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.393>
- Plouchart (Louisa), Gonguet (Sébastien), Keerle (Régis) et Legendre (Alain). 2017. L'utilisation des transports collectifs routiers par les aînés et le rôle des nouvelles technologies. Dans *Guide Français des Villes Amies des Aînés. Les essentiels amis des aînés* (n° 4, pp. 12-15). La documentation française.
- Poli (Raffaele) (dir.). 2004. *Football et identités. Les sentiments d'appartenance en question*. Éditions CIES.
- Poli (Raffaele) et Dietschy (Paul). 2006. Le football africain entre immobilisme et extraversion. *Politique africaine*, n° 102, 173-187. <https://doi.org/10.3917/polaf.102.0173>
- Pratt (Andy C.). 2009. Critical Realism/Critical Realist Geographies. In Rob Kitchin & Nigel Thrift (eds), *International Encyclopedia of Human Geography*, Vol. 2, 379-384. Elsevier.
- Prieur (Charlotte). 2015. Du quartier gay aux lieux queers parisiens : reproduction des rapports de domination et stratégies spatiales de résistance. Dans Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber (dir.), *Espace et rapports de domination* (pp. 255-266). Presses Universitaires de Rennes.
- Pumain (Denise). 2001. Villes, agents et acteurs en géographie. *Revue européenne des sciences sociales*, n° 121, 81-93.
- Pumain (Denise). 2003. Une approche de la complexité en géographie. *Géocarrefour*, n°1, 25-31. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.75>
- Pumain (Denise). 2008. Vers un rétablissement formel en géographie. Dans *Demain, la géographie. Permanences, dynamiques, mutations : pourquoi ? Comment ? Actes du colloque Géopoint 2006* (pp. 17-21). Groupe Dupont.

- Pumain (Denise). 2009. L'espace, médium d'une construction spiralaire de la géographie, entre société et environnement. Dans Bernard Walliser (dir.), *La cumulativité du savoir en sciences sociales* (pp. 163-197). Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.20527>
- Pumain (Denise). 2015. La dynamique des villes. Analyses savantes et pratiques d'acteurs. Dans Walliser (Bernard) (dir.), *La distinction des savoirs* (pp. 111-130). <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.21056>
- Pumain (Denise). 2017. Préface. Dans Franck Varenne, *Théories et modèles en sciences humaines. Le cas de la géographie* (pp. 7-13). Éditions Matériologiques.
- Pumain (Denise) et Robic (Marie-Claire). 2002. Le rôle des mathématiques dans une « révolution » théorique et quantitative : la géographie française depuis les années 1970. *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 6, 123-144. <https://doi.org/10.3917/rhsh.006.0123>
- Questions de communication*. Identité territoriale, identités sportives. Auteur, n°35. <https://www.cairn.info/revue-questions-de-communication-2019-1.htm>
- Rabier (Christelle) et Saint-Germier (Pierre). 2016. Dans les limbes de l'histoire économique. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 16, 103-114. <https://doi.org/10.4000/traces.6569>
- Racine (Jean-Bernard). 1990. UKPIK : six ans déjà ! *Annales de Géographie*, n° 554, 471- 473.
- Racine (Jean-Bernard). 1996. Compte rendu de [Desmarais, Gaëtan (1995) La morphogenèse de Paris, des origines à la Révolution, L'Harmattan/CELAT]. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 111, 461-465. <https://doi.org/10.7202/022597ar>
- Racine (Jean-Bernard). 2004. Forme urbaine, relation à la ville et invention disciplinaire : savoirs et savoir-faire géographique en question. Dans Bridel Pascal (éd.), *L'invention dans les sciences humaines : hommage du groupe raison et rationalités à Giovanni Busino* (pp. 98-125). Labor et Fides.
- Radeff (Anne). 2012. Hexagones sans centre, centres sans hexagone. *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], <https://doi.org/10.4000/cybergeo.24958>
- Radeff (Anne) et Nicolas (Georges). 2014. Lieux centraux - décentralisés. Théories de la centralité et réalité des petites villes. Dans Pierre Bodineau et Christine Lamarre (dir.), *Capitales ou villes d'appui ? Les petites villes et leurs campagnes du Moyen Âge au XXIe siècle* (pp. 21-42). Éd. universitaires de Dijon.
- Raffestin (Claude). 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Librairies techniques.
- Raffestin (Claude) 1985. Marxisme et géographie politique. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 77, 271-281. <https://doi.org/10.7202/021723ar>
- Ragin (Charles C.). 1992. Casing and the Process of Social Inquiry. Dans Charles C. Ragin & Howard S. Becker (eds.) *What is a Case? Exploring the Foundations of Social Inquiry* (217-226). Cambridge University Press.
- Ragin (Charles C.) and Becker (Howard S.) (eds.). 1992. *What Is a Case? Exploring the Foundations of Social Inquiry*. Cambridge University Press.
- Ragouet (Pascal). 1999. Des géographes face à l'exercice réflexif. Dans Christine Chivallon, Pascal Ragouet et Michael Samers, (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne* (pp. 313-327). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Ragouet (Pascal). 2014. Les controverses scientifiques révélatrices de la nature différenciée des sciences ? Les enseignements de l'affaire Benveniste, *L'Année sociologique*, n° 1, 47-78. <https://doi.org/10.3917/anso.141.0047>
- Raibaud (Yves). 2009. *Une géographie socioculturelle*. [Habilitation en géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00526660/document>
- Raibaud (Yves). 2011. *Géographie socioculturelle*. L'Harmattan.
- Rambaud (Elsa). 2017. La « petite » critique, la « grande » et « la » révolution. Pour une acception non normative de la critique. *Revue française de science politique*, n° 3, 469-495. <https://doi.org/10.3917/rfsp.673.0469>
- Rannou (Gaël). 2021. Être ou ne plus être à sa place au PSG ? Analyse des stratégies des indépendants de la tribune Boulogne du stade du Parc des Princes (Paris). *Territoire en mouvement* [En ligne], n° 48-49. <https://doi.org/10.4000/tem.7148>
- Raoul (Bruno). 2020. *Le territoire à l'épreuve de la communication. Mutations, imaginaires, discours*. Presses universitaires du Septentrion.
- Raulin (Anne). 2000. *L'ethnique est quotidien. Diasporas, marchés et cultures métropolitaines*. L'Harmattan.
- Raveneau (Gilles). 2006a. La plongée sous-marine, entre neutralisation du risque et affirmation de la sécurité. *Ethnologie française*, n° 4, p. 613-623. <https://doi.org/10.3917/ethn.064.0613>
- Raveneau (Gilles). 2006b. Luc Collard, Sports, enjeux et accidents. PUF, 1998 (compte-rendu). *Ethnologie française*, n° 4, 753-754.

- Raveneau (Gilles). 2021. Plongée profonde au corail. Entre techniques du corps, altération de la conscience et altérité sous-marine. *Techniques & Culture*, n° 75, 96-111. <https://doi.org/10.4000/tc.15648>
- Ravenel (Loïc). 1998. *La géographie du football en France*. Presses Universitaires de France.
- Ravenel (Loïc). 2011. Une approche géomarketing du sport. *Annales de géographie*, n° 680, 383-404. <https://doi.org/10.3917/ag.680.0383>
- Rebotier (Julien), 2008. *Les territorialités du risque urbain à Caracas. Les implications d'un construit socio-spatial dans une métropole d'Amérique latine* [Thèse de géographie, aménagement et urbanisme, Université Sorbonne nouvelle, Paris 3]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00355850/document>
- Rebotier (Julien). 2012. Une approche territoriale des risques. *Géographie et cultures*, n° 81, 77-90. <https://doi.org/10.4000/gc.176>
- Regnauld (Hervé). 2003. Physique (Géographie). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 715-716) [2013, pp. 782-784]. Belin.
- Regnauld (Hervé). 2022. Épistémologie de la géographie. *L'information géographique*, n° 2, 10-14. <https://doi.org/10.3917/lig.862.0010>
- Remaud (Olivier), Schaub (Jean-Frédéric), Thireau (Isabelle). 2012a. Pas de réflexivité sans comparaison. Dans Olivier Remaud, Jean-Frédéric Schaub et Isabelle Thireau (dir.), *Faire des sciences sociales. Comparer* (pp. 13-20). Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Remaud (Olivier), Schaub (Jean-Frédéric) et Thireau (Isabelle) (dir.). 2012b *Faire des sciences sociales. Comparer*. Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Remy (Jean). 2015. *L'espace, un objet central de la sociologie*. Érès éditions.
- Réseau de géographie sociale. 1992. *Le territoire et la géographie sociale : école d'été – Vallée d'Aspe, 31 août-3 septembre 1992*. Éditeur inconnu.
- Resweber (Jean-Paul). 2011. Les enjeux de l'interdisciplinarité. *Questions de communication*, n° 19, 171-200. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.2661>
- Retailé (Denis). 1997. *Le monde du géographe*. Presses de Sciences Po.
- Retailé (Denis). 2003. Théorique (Géographie). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 922-923) [2013, pp. 1010-1012]. Belin.
- Retailé (Denis). 2007. Quel est l'impact de la mondialisation sur le développement local ? *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 238, 167-183. <https://doi.org/10.4000/com.2351>
- Retailé (Denis). 2008. Le continuum nomade sédentaire et l'espace mobile. Dans Alexandre (Frédéric) et Génin (Alain) (dir.), *Continu et discontinu dans l'espace géographique* (pp. 417-429). Presses universitaires François-Rabelais.
- Retailé (Denis). 2009. L'espace du contrat. Dans Pernet Grandjean (dir.), *Construction identitaire et espace* (pp. 61-73). L'Harmattan.
- Retailé (Denis). 2011. Du paradigme sahélien du lieu à l'espace (mondial) mobile. *L'Information géographique*, n° 1, 71-85. <https://doi.org/10.3917/lig.751.0071>
- Retailé (Denis). 2013. Cartographie, quadrillage et ordre sédentaire. *L'Information géographique*, n° 4, 88-108. <https://doi.org/10.3917/lig.774.0088>
- Retailé (Denis). 2015. Retour éthique sur un parcours (géographique) éloigné (1976-2014), Bordeaux. *Essais, revue interdisciplinaire d'humanités*, n° 5, 142-161. <https://doi.org/10.4000/essais.5863>
- Retière (Jean-Noël). 2013. Capital d'autochtonie. Dans Ilaria Casillo, avec Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu et Denis Salles (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/capital-dautochtonie>.
- Rey (Didier). 2006. Le football corse dans la seconde moitié du XXe siècle : un football identitaire ?. Dans Yvan Gastaut et Mourlane (Stéphane), *Le football dans nos sociétés. Une culture populaire, 1914-1998* (pp. 40-51). Autrement « Mémoires/Histoire ». <https://doi.org/10.3917/autre.mourl.2006.01.0040>
- Reymond (Henry). 1996. Défense et illustration d'une géographie didactique universitaire [À propos du livre de Jacques Scheibling Qu'est-ce que la géographie ?]. *L'Espace géographique*, n° 1, 3-21. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1996.949>
- Reynaud, (Alain). 1971. La notion d'espace en géographie. *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, n° 5, 3-14. <https://doi.org/10.3406/tigr.1971.926>
- Reynaud (Alain). 1974. La géographie entre le mythe et la science. Essai d'épistémologie. *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, n° 18-19, 1-204. <https://doi.org/10.3406/tigr.1974.978>
- Reynaud (Alain). 1979. Le concept de classe socio-spatiale. La notion de région dans son contexte social. *Travaux de*

*l'Institut Géographique de Reims*, n° 38, 3-75. <https://doi.org/10.3406/tigr.1979.1068>

Reynaud (Alain). 1981. *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.reyna.1981.01>

Reynaud (Alain). 1982. La géographie, science sociale. *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, n° 49-50, 1-164. <https://doi.org/10.3406/tigr.1982.1110>

Reynaud (Alain). 1990. Guy Di Méo, L'Homme, la Société, l'Espace, 1991 [compte-rendu]. *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, n° 79-80, 118-119.

Reynaud (Alain). 1993. Roger Brunet, Robert Ferras et Hervé Théry, Les Mots de la géographie, dictionnaire critique, 1992 [compte-rendu]. *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, n° 83-84, 148-154.

Reynaud (Alain). 1997. Une perspective cavalière. Dans Rémi Knafou (dir.), *L'état de la géographie : autoscopie d'une science* (pp. 353-369). Belin.

Reynaud (Alain). 1998. Guy Di Méo, Géographie sociale et territoires, 1998 [compte-rendu]. *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, n° 99-100, 178-180.

Ripoll (Fabrice). 2000. Associations et mouvement(s) de chômeurs. De la difficulté à construire un objet de recherche en sciences sociales. *ESO Travaux et documents*, n° 12, 23-40.

Ripoll (Fabrice). 2001. Lieu(x) et action collective. Éléments de discussion, ébauche de problématique. *ESO Travaux et documents*, n° 16, 23-39.

Ripoll (Fabrice). 2012. Attention, un espace peut en cacher un autre. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 195, 112-121. <https://doi.org/10.3917/arss.195.0112>

Ripoll (Fabrice). 2013. Quelle dimension spatiale des structures sociales chez Bourdieu ? Localisations résidentielles et jeux d'échelles dans « *La Distinction* ». Dans Philippe Coulangeon et Julien Duval (dir.), *Trente ans après La Distinction, de Pierre Bourdieu*, 365-377. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.coula.2013.01.0365>

Ripoll (Fabrice) et Frouillou (Leïla). 2022. Vers une géographie critique... et réflexive ! *Carnets de géographes* [En ligne], 16. <https://doi.org/10.4000/cdg.8428>

Ripoll (Fabrice) et Veschambre (Vincent). 2002. Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique. Dans Yves Jean et Christian Calenge (dir.), *Lire les territoires*, (pp. 261-287). Presses Universitaires François-Rabelais.

Ripoll (Fabrice) et Veschambre (Vincent). 2005. Sur la dimension spatiale des inégalités : contribution aux débats sur la « mobilité » et le « capital spatial ». Dans Samuel Arlaud, Yves Jean et Dominique Royoux (dir.), *Rural-urbain : nouveaux liens, nouvelles frontières* (pp. 467-483). Presses Universitaires de Rennes.

Riquet (Pierre). 1988. Société, action et espace - Werlen (Benno), 1987, Gesellschaft, Handlung und Raum. Grundlagen handlungstheoretischer Sozialgeographie. Stuttgart, F. Steiner Vg., Erdkundliches Wissen n° 89 (compte-rendu). *L'Espace géographique*, n° 2, 157-158.

Riquet (Pierre). 1990. Benno Werlen, Gesellschaft, Handlung und Raum, Grundlagen handlungstheoretischer Sozialgeographie / Société, action et espace, fondements d'une géographie sociale fondée sur la théorie de l'action (compte-rendu). *Annales de géographie*, n° 553, 342.

Ritchot (Gilles). 1975. *Essais de géomorphologie structurale*. Les Presses de l'Université Laval.

Ritchot (Gilles). 1991. Études de géographie structurale, *CRAD, Cahier spécial n° 15*. Université Laval.

Ritchot (Gilles), 1999. *Québec forme d'établissement. Étude de géographie régionale structurale*. L'Harmattan.

Ritchot (Gilles). 2011 *La morphogenèse de Rome. De la discontinuité première au débordement actuel*. L'Harmattan.

Robic (Marie-Claire). 1999. Tradition, courants et ruptures : pour une histoire de la géographie en tension. Dans Claude Blanckaert, Loïc Blondiaux, Laurent Loty, Marc Renneville et Nathalie Richard (éd.), *L'histoire des sciences de l'homme. Trajectoires, enjeux et questions vives* (pp. 159-180). L'Harmattan.

Ron (Boschma). 2004. Proximité et innovation. *Économie rurale*, n° 280, 8-24. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2004.5469>

Roncayolo (Marcel). 1983. Conclusion. Dans Noin (Daniel) (éd.), *Actes du Colloque de géographie sociale : Lyon, 14-16 octobre 1982* (pp. 508-513). Groupe universitaire d'études sur la population et l'espace.

Rosière (Stéphane) (dir.), Bussi (Michel), Dussouy (Gérard) et Sanguin (André-Louis) (collabs). 2008. *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*. Armand Colin.

Rosière (Stéphane). 2017. Géographie politique et géopolitique en question. *L'Espace politique*, n° 32. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.4327>

Roux (Michel). 1999. *Géographie et complexité : les espaces de la nostalgie*. L'Harmattan.

Roy (Simon N.). 2016. L'étude de cas. Dans Benoît Gauthier et Isabelle Bourgeois (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (6<sup>e</sup> éd., pp. 195-221). Presses de l'Université du Québec.

- Rufat (Samuel). 2019. Qu'est-ce que l'expérimentation dit ou fait des territoires ? *L'Espace géographique*, n° 1, 57-76. <https://doi.org/10.3917/eg.481.0057>
- Sack (Robert D.) (ed.). 2002. *Progress. Geographical essays*. Johns Hopkins University Press.
- Saez (Guy). 2016. Entre apories et réévaluation : du territoire au territorial. Dans *CIST2016 proceedings. En quête de territoire(s) ? Looking for territories?* (pp. 429-433). GIS Collège international des sciences du territoire. [cist.fr/portfolio/cist2016-proceedings/](http://cist.fr/portfolio/cist2016-proceedings/)
- Sajous (Patricia). 2008. Quel éclairage pour faciliter les déplacements des piétons la nuit ?, *Actes* n°115, ed. INRETS, pp. 215-225, [https://www.ifsttar.fr/fileadmin/user\\_upload/editions/inrets/Actes/Actes\\_INRETS\\_A115.pdf](https://www.ifsttar.fr/fileadmin/user_upload/editions/inrets/Actes/Actes_INRETS_A115.pdf)
- Sajous (Patricia). 2010. À pied, de nuit : les conditions de déplacements, *Actes*, n°127, ed. INRETS, pp. 251- 263, [https://www.ifsttar.fr/fileadmin/user\\_upload/editions/inrets/Actes/Actes\\_INRETS\\_A127.pdf](https://www.ifsttar.fr/fileadmin/user_upload/editions/inrets/Actes/Actes_INRETS_A127.pdf)
- Sajous (Patricia). 2020. Repenser la relation Réseau technique – Individu – Mobilité pour mieux comprendre le rapport à l'espace. Intégrer une approche selon les individus au corps augmenté [HDR de Géographie. Université Le Havre Normandie]. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-03273556>
- Sallenave (Léa). 2019. De la MJC aux sommets alpins. *Géographie et cultures*, n° 111, 15-36. <https://doi.org/10.4000/gc.12538>
- Sallenave (Léa). 2020. Construire sa place en montagne quand on vient des quartiers populaires : un enjeu pour l'éducation populaire. *Urbanités* [En ligne], n° 13. <http://www.revue-urbanites.fr/13-sallenave/>
- Sallenave (Léa). 2022. Pratiques et imaginaires de la montagne d'une jeunesse populaire : un ailleurs naturel pour tous ?, *Nature & Récréation* [En ligne], n°12, 34-48.
- Sanders (Lena). 2021. Brève 1. Géographie quantitative. Les nouveaux horizons. Dans Vincent Clément, Mathis Stock et Anne Volvey (dir.), *Mouvements de géographie. Une science sociale aux tournants* (pp. 57-64). Presses Universitaires de Rennes.
- Saussois (Jean-Michel). 2019. *Théories des organisations*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.sauss.2019.01>
- Sautter (Gilles). 1974. Crise ou renouveau de la géographie. *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, n° 20, 101-108. <https://doi.org/10.3406/tigr.1974.986>
- Sawicki (Frédéric). 2003. Le leadership politique : un concept à remettre sur le métier ? Dans Andy Smith et Claude Sorbets (dir.), *Le leadership politique et le territoire : les cadres d'analyse en débat* (pp. 71-88). Presses Universitaires de Rennes.
- Schaffter (Marius), Fall (Juliet J.) & Debarbieux (Bernard). Unbounded boundary studies and collapsed categories: rethinking spatial objects. *Progress in Human Geography*, N° 2, 254-262. <https://doi.org/10.1177/0309132509105009>
- Sciences sociales et sport*. 2022. Pratiques sportives, logiques sociales et enjeux territoriaux. Auteur, n°20. <https://doi.org/10.3917/rsss.020>
- Schmitt (Jean-Claude). 2019. *Penser par figure. Du compas divin aux diagrammes magiques*. Arkhê.
- Schneider (Élisabeth) et Thémines (Jean-François). 2017. Auteurs et évaluateurs d'articles scientifiques : approche interdisciplinaire de la dimension spatiale des rapports sociaux. Dans Yves Bonny, Nicolas Bautès et Vincent Gouëset (dir.), *L'espace en partage. Approche interdisciplinaire de la dimension spatiale des rapports sociaux* (pp. 315-330). Presses Universitaires de Rennes.
- Schulz (Christian). 2011. Les sciences du territoire en Allemagne. Dans *Fonder les sciences du territoire : proceedings* (pp. 430-436). GIS Collège international des sciences du territoire. <http://www.gis-cist.fr/portfolio/cist2011-proceedings/>
- Sébileau (Arnaud). 2016. La balnéarisation sous conditions locales. Les concurrences à propos de « l'identité communale » à Saint-Brévin en Pays de Loire. *Mondes du Tourisme* [En ligne], n°12. <https://doi.org/10.4000/tourisme.1350>
- Séchet (Raymonde). 1994. Dix ans de géographie sociale [HDR de géographie, vol. 2, Université Rennes 2].
- Séchet (Raymonde). 1995. Dix ans de géographie sociale, *ESO Travaux et documents*, n° 3, 7-12.
- Séchet (Raymonde). 2009. La prostitution, enjeu de géographie morale dans la ville entrepreneuriale. Lectures par les géographes anglophones. *L'Espace géographique*, n° 1, 59-72. <https://doi.org/10.3917/eg.381.0059>
- Séchet (Raymonde). 2012a. De la place des femmes et de leur corps dans la géographie française : souvenirs et expériences personnels. *ESO Travaux et documents*, n° 33, 97-107.
- Séchet (Raymonde). 2012b. La santé au sein de l'UMR ESO Espaces et Sociétés. *Bulletin de l'Association de géographes français*, n° 2, 224-226. <https://doi.org/10.3406/bagf.2012.8259>
- Séchet (Raymonde). 2016. Compte-rendu de Calbérac (Yann) et Volvey (Anne) (dir.) (2015) *J'égo-géographie...*, Paris : L'Harmattan. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 169, 186-187. <https://doi.org/10.7202/1038675ar>
- Séchet (Raymonde). 2017. Compte-rendu bibliographique : André Lespagnol et Matthieu Leprince, 2016. *Les mutations de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne (1945-2015). Déploiement territorial, diversification et essais de structuration*, Rennes, PUR, coll. « Espace et Territoires ». *Noroi*, n° 243, 127-130. <https://doi.org/10.4000/noroi.6132>

- Séchet (Raymonde), David (Olivier) et Keerle (Régis). 2013. Penser la justice pour penser les politiques territorialisées. Une application à partir des cas du sport et de la petite enfance. Dans Frédéric Dufaux et Pascale Philifert (dir.), *Justice spatiale et politiques territoriales* (pp. 65-81). Presses Universitaires de Paris-Ouest.
- Séchet (Raymonde) et Keerle (Régis). 2007. Petite histoire de nos délicatesses avec le territoire. *ESO Travaux et documents*, n° 26, 7-15.
- Séchet (Raymonde) et Keerle (Régis). 2009. Petite histoire des délicatesses de « l'équipe-de-géographie-sociale-de-la-France-de-l'Ouest » avec le territoire. Dans Martin Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives* (pp. 83-93). Presses Universitaires de Rennes.
- Séchet (Raymonde) et Keerle (Régis). 2010. Le projet d'hôpital commun transfrontalier de Cerdagne : des difficultés de la coopération transfrontalière en matière de santé dans un contexte pourtant favorable. *Annales de Géographie*, n° 675, 536-558. <https://doi.org/10.3917/ag.675.0536>
- Séchet (Raymonde) et Veschambre (Vincent). 2006. Introduction générale. Dans Raymonde Séchet et Vincent Veschambre (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale* (pp. 7-24). Presses Universitaires de Rennes.
- Segaud (Marion), Brun (Jacques) et Driant (Jean-Claude) (dir.). 2003. *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*. Armand Colin.
- Shinn (Terry) et Ragouet (Pascal). 2005. *Controverses sur la science. Pour une sociologie transversaliste de l'activité scientifique*. Raisons d'agir.
- Smith (Andy). 2008. À la recherche du territoire. Lecture critique de quatre ouvrages sur la France infranationale. *Revue française de science politique*, n° 6, 1015-1030. <https://doi.org/10.3917/qdm.213.0029>
- Smith (Jonathan M.). 2004. Unlawful Relations and Verbal Inflation. *Annals of the Association of American Geographers*, No.2, 294-299. <https://www.jstor.org/stable/3693987>
- Smith (Neil). 2015. L'avenir est radicalement ouvert (trad. de Leslie Talaga). Dans Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber (dir.), *Espace et rapports de domination*. Presses Universitaires de Rennes, 35-43.
- Société de géographie*. 2017. <https://socgeo.com/2017/01/31/guy-di-meo-sur-le-plan-theorique-je-suis-partisan-dun-travail-de-bricolage/>
- Soja (Edward W.). 1989. *Postmodern Geographies: The Reassertion of Space in Critical Social Theory*. Verso.
- Soja (Edward W.). 2010. *Seeking spatial justice*. University of Minnesota Press.
- Soldani (Jérôme). 2010. Partout le même, chaque fois différent. Une interprétation du baseball taiwanais dans le contexte global. *Journal des anthropologues* [En ligne], 120-121 <https://doi.org/10.4000/jda.4236>
- Sontag (Katia) et Roux (Frédérique). 2002. *Guide juridique du canyonisme et des sports de nature*. Edisud/Fédération française de spéléologie.
- Soubeyran (Olivier). 1983. Structures cognitives et blocages de l'évolution de la pensée en géographie humaine. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 72, 367-388. <https://doi.org/10.7202/021618ar>
- Soubeyran, (Olivier). 2007. Pensée aménagiste et tautologies. Dans Jacques Lolive et Olivier Soubeyran (éd.), *L'émergence des cosmopolitiques* (pp. 125-153). La Découverte.
- Soubeyran (Olivier). 2009. Attention, ralentir, travaux ! Dans Martin Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives* (pp. 187-195). Presses Universitaires de Rennes.
- Soulé (Bastien) et Chatal (Raphaële). 2018. Évaluer la recherche dans une section universitaire interdisciplinaire : les effets de la conversion bibliométrique au sein des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). *Staps*, n° 122, 9-30.
- Southwood (Nicholas). 2018. Faisabilité et justice sociale. Dans Patrick Savidan (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (pp. 558-566). Presses Universitaires de France.
- Spector (Céline). 2016. *Éloges de l'injustice. La philosophie face à la déraison*. Éditions du Seuil.
- Spire (Amandine). 2010. Retour sur la création de Cybergéo. *Carnets de géographes* [En ligne], n° 1. <https://doi.org/10.4000/cdg.1791>
- Staszak (Jean-François). 1997. Dans quel monde vivons-nous ? Géographie, phénoménologie et ethnométhodologie. Dans Jean-François Staszak (dir.), *Les discours du géographe* (pp. 13-38). L'Harmattan.
- Staszak (Jean-François). 2001. La géographie. Dans Jean-Michel Berthelot (dir.) *Épistémologie des sciences sociales* (pp. 77-116). Paris : Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.berth.2012.01.0077>
- Staszak (Jean-François). 2013. Culturelle (Géographie). Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 239-241). Belin.
- Staszak (Jean-François), Collignon (Béatrice), Chivallon (Christine), Debarbieux (Bernard), Généau de Lamarlière (Isabelle)

- et Hancock (Claire) (textes réunis par). 2001. *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*. Belin.
- Staszak (Jean-François), Debarbieux (Bernard), et Pieroni (Raphaël). 2017. Frontières, identité, altérité. Dans Staszak (Jean-François) (dir.), *Frontières en tous genres* (pp. 15-36). Presses Universitaires de Rennes.
- Steck (Benjamin). 2013. TIC et construction des identités territoriales de populations immigrées – le cas du Havre. Dans Emmanuelle Annot et Jean-Claude Bertin (dir.), *L'Homme @ distance : innovation et développement. Regards croisés* (pp. 71-92).
- Stock (Mathis). 2003. Benno Werlen, 2000, Sozialgeographie. Eine Einführung (compte-rendu). *Travaux de l'Institut Géographique de Reims*, n° 115-118, 233-234.
- Stock (Mathis). 2007. Théorie de l'habiter. Questionnements. Dans Thierry Paquot, Michel Lussault et Chris Younès (dir.), *Habiter, le propre de l'humain : villes, territoires et philosophie* (pp. 103-125). La Découverte.
- Stock (Mathis) 2017. Le concept de centralité à l'épreuve du tourisme. Réflexions critiques à partir du modèle des lieux centraux. Dans Bernard (Nicolas), Blondy (Caroline) et Duhamel (Philippe) (dir.), *Tourisme et périphéries : la centralité des lieux en question* (pp. 269-290). Presses Universitaires de Rennes.
- Stock (Mathis) 2021. La géographie après le *mobilities turn*. D'une géographie des flux à une géographie des modes de vie mobiles ? Dans Vincent Clément, Mathis Stock et Anne Volvey (dir.), *Mouvements de géographie. Une science sociale aux tournants* (pp. 265-274). Presses Universitaires de Rennes.
- Stock (Mathis), Volvey (Anne) et Clément (Vincent). 2021. Conclusion Générale. Dans Vincent Clément, Mathis Stock et Anne Volvey (dir.), *Mouvements de géographie. Une science sociale aux tournants* (pp. 331-359). Presses Universitaires de Rennes.
- Strohmayr (Ulf). 2014. Social spatiality: some rudimentary thoughts on the epistemology of Benno Werlen. *Geographica Helvetica*, n° 2, 139–143. <https://doi.org/10.5194/gh-69-139-2014>, 2014
- Suaud (Charles). 1989. La diffusion du tennis, du squash et du golf dans l'agglomération nantaise. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 79, 2-20. <https://doi.org/10.3406/arss.1989.2903>
- Suaud (Charles). 2013. Espace des sports et espace social comme voies d'accès à la pratique sportive. *ESO Travaux et documents*, n° 35, 141-147.
- Subra (Philippe). 2018. *Géopolitique de l'aménagement du territoire*. Armand Colin.
- Suchet (André), Jorand (Dominique) et Raspaud (Michel). 2011. La professionnalisation des moniteurs de canyoning en France. Recherche à propos d'un processus en cours. Dans Serge Piché, Éric Boutroy, Bénédicte Vignal et Claire Perrin (coord.), *La recherche en sciences sociales du sport: quelle(s) utilité(s) ?* (pp. 251-270). L'Harmattan.
- Suchet (André). 2013. Le concept de champ pour une approche interdisciplinaire du tourisme. *Mondes du Tourisme*, n° 8, 2-10. <https://doi.org/10.4000/tourisme.74>
- Sui (Daniel Z.). 2004. Tobler's First Law of Geography: A Big Idea for a Small World? *Annals of the Association of American Geographers*, No.2, 269-277. <https://www.jstor.org/stable/3693983>
- Talandier (Magali) et Pecqueur (Bernard) (dir.). 2018. *Renouveler la géographie économique*. Economica/Anthropos.
- Tarrit (Fabien). 2014. *Le marxisme analytique : une lecture critique*. Éditions Syllepse.
- Taulelle (François). 2017. Faut-il encore se préoccuper des services publics dans les territoires hors métropoles ? Dans Thibault Courcelle, Ygal Fijalkow et François Taulelle (dir.), *Services publics et territoires. Adaptations, innovations et réactions* (pp. 21-30). Presses Universitaires de Rennes.
- Terret (Thierry). 2015. Le sport : une histoire en mouvement. Dans Jean-François Sirinelli, Pascal Cauchy, Claude Gauvard et Bernard Legras (dir.), *Les historiens en mouvement* (pp. 137-150). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.cauch.2015.03.0137>
- Terret (Thierry) et Vigarello (Georges). 2012. Sciences humaines et sciences exactes : le déséquilibre de l'évaluation. L'exemple des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps). *Esprit*, n° 7, 26-29. <https://doi.org/10.3917/espri.1207.0026>
- Tesson (Frédéric). 2014. *Territorialités et réticularités - essai sur les registres de spatialité des acteurs politiques locaux* [HDR de géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01093483/document>
- Tesson (Frédéric). 2017. *De la spatialité des acteurs politiques locaux : territorialités et réticularités*. Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour.
- Thémines (Jean-François). 2011. *Savoir et savoir enseigner le territoire*. Presses universitaires du Mirail.
- Thémines (Jean-François) et Keerle (Régis). 2021. Conclusion générale. De la complexité d'investiguer les inégalités éducatives chez les adolescents. Dans Isabelle Danic, Magali Hardouin, Régis Keerle, Pascal Plantard et Olivier David (dir.), *Adolescentes et adolescents des villes et des champs. La dimension spatiale des inégalités éducatives chez les adolescents* (pp. 119-139). Presses Universitaires de Rennes. <https://books.openedition.org/pur/147752>



- Thiard (Philippe). 2021. L'aménagement du territoire français en phases : les référentiels d'action publique pour éclairer une « historicité » confuse. *Annales de géographie*, n° 741, 60-83. <https://DOI.10.3917/ag.741.0060>
- Thorez (Pierre). 2014. Faut-il savoir piloter un avion pour mener des recherches sur la géographie des transports ? Dans Christian Chevandier (dir.), *Travailler ensemble ? : des disciplines aux sciences sociales* (pp. 103-109). Presses universitaires de Rouen et du Havre.
- Tobler (Wado). 2004. On Tobler's First Law of Geography: A Reply. *Annals of the Association of American Geographers*, No.2, 304-310. <https://www.jstor.org/stable/3693989>
- Topalov (Christian). 1999. Les « réformateurs » et leurs réseaux : enjeux d'un objet de recherche. Dans Topalov (Christian) (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914* (pp. 11-58). Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Turco (Angelo). 1995. Environnement et discours identitaire dans l'Apennin abruzzais contemporain. *Montagnes méditerranéennes*, n° 1, 53-60.
- Turco (Angelo). 2000. Pragmatiques de la territorialité : compétence, science, philosophie. Dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Logiques de l'espace, Esprit des lieux. Géographies à Cerisy* (pp. 287-298). Belin.
- Turco (Angelo). 2001. Sociotopies : institutions géographiques de la subjectivité, *Cahiers de géographie du Québec*, n° 125, 269-284. <https://doi.org/10.7202/022977ar>
- Urfalino (Philippe). 2012. La décision des collectifs. Dans Emmanuel Désveaux et Michel de Fornel (éd), *Faire des sciences sociales. Généraliser* (pp. 179-208). Éditions de l'EHESS.
- Utaker (Alrid). 2002. Analogies, métaphores et concepts. Dans Pascal Nouvel (dir.), *Enquête sur le concept de modèle* (pp. 203-221). Presses Universitaires de France.
- Valade (Bernard). 2001. De l'explication dans les sciences sociales : holisme et individualisme. Dans Jean-Michel Berthelot (dir.), *Épistémologie des sciences sociales* (pp. 357-405). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.berth.2012.01.0357>
- Van Beuningem (Cor). 1979. Le marxisme et l'espace chez Paul Claval [Quelques réflexions critiques pour une géographie marxiste]. *L'Espace géographique*, n° 4, 263-271. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1979.1931>
- Vandenberghé (Frédéric). 1997. *Une histoire critique de la sociologie allemande. Aliénation et réification. Tome I : Marx, Simmel, Weber, Lukács*. La Découverte/MAUSS.
- Vandenberghé (Frédéric). 1998. *Une histoire critique de la sociologie allemande. Aliénation et réification. Tome II ; Horkheimer, Adorno, Marcuse, Habermas*. La Découverte/MAUSS. <https://doi.org/10.3917/dec.vande.1998.01>
- Vandenberghé (Frédéric). 2006. *Complexité du posthumanisme. Trois essais dialectiques sur la sociologie de Bruno Latour*. L'Harmattan.
- Vandenberghé (Frédéric). 2007. Le collectif en action. Des catégories aux groupes en fusion. dans Laurence Kaufmann et Danny Trom (éds.), *Qu'est-ce qu'un collectif ? Du commun à la politique* (pp. 249-270). Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.11481>
- Vanier (Martin). 2003. De la géographie comme science sociale. *Pouvoirs locaux*, n° 59, 143-144.
- Vanier (Martin). 2007. Politistes et géographes, à l'épreuve de l'épreuve. Dans Alain Faure et Emmanuel Négrier (dir.), *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale. Critiques de la territorialisation* (pp. 269-273). L'Harmattan.
- Vanier (Martin). 2008. Préface. Dans Olivier Mora (coord.), *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030. Des relations villes-campagnes en émergence ?* (pp. 5-8). Éditions Quæ.
- Vanier (Martin). 2019. Webitacle. Dans Marie-Christine Fourny et Romain Lajarge (dir.), *Les sans mots de l'habitabilité et de la territorialité* (pp. 342-343). UGA Éditions.
- Vant (André). 1998. Proximités et géographies. Dans Michel Bellet, Thierry Kirat et Christine Largeron (coord.). *Approches multiformes de la proximité* (pp. 101-119). Hermès.
- Varenne (Franck). 2017. *Théories et modèles en sciences humaines. Le cas de la géographie*. Éditions Matériologiques.
- Vergnaud (Camille). 2012. Qu'est-ce que cela signifie être enseignant-chercheur « critique » ? *Carnets de géographes* [En ligne], n° 4. <https://doi.org/10.4000/cdg.992>
- Veschambre (Vincent). 1999. Dimension, (un mot parmi d'autres). Pour dépasser la dialectique socio-spatiale. *ESO Travaux et documents*, n° 10, 83-87.
- Veschambre (Vincent). 2006. Penser l'espace comme dimension de la société. Pour une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales. Dans Raymonde Séchet et Vincent Veschambre (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale* (pp. 211-227). Presses Universitaires de Rennes.
- Viala (Laurent) et Keerle (Régis). 2006a. Carcassonne. *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/carcassonne/>

- Viala (Laurent) et Keerle (Régis). 2006b. Mende. *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/mende/>
- Vidal (Chloé). 2018. Bret (Bernard). Dans Patrick Savidan (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (pp. 117-122). Presses Universitaires de France.
- Vidal de la Blache (Paul). 1979 [1903]. *Tableau de la géographie de la France*. Hachette
- Vilaça (Olivier). 2001. L'identité des géographes. *Sociologies Pratiques*, n° 5, 191-203.
- Villeneuve (Paul). 1981. La ville de Québec comme lieu de continuité. *Cahiers de géographie du Québec*, n° 64, 49-60. <https://doi.org/10.7202/021504ar>
- Villeneuve (Paul). 1983. Compte rendu de [Isnard, Hildebert, Racine, Jean-Bernard et Reymond, Henri (1981) Problématiques de la géographie. Paris, Presses Universitaires de France, 262 p.], *Cahiers de géographie du Québec*, n° 70, 126-127. <https://doi.org/10.7202/021596ar>
- Villeneuve (Paul). 1994. Werlen, Benno (1992) *Society, Action and Space: An Alternative Human Geography*. Routledge (compte-rendu). *Cahiers de géographie du Québec*, n° 105, 479-481. <https://doi.org/10.7202/022470ar>
- Vivet (Jeanne), Collignon (Béatrice) et Chivallon (Christine). 2015. Entretien croisé avec Béatrice Collignon et Christine Chivallon sur la lenteur dans la science et la pratique actuelle des géographes. *Carnets de géographes* [En ligne], n° 8. <https://doi.org/10.4000/cdg.285>
- Volvey (Anne) (dir.), Bretagnolle (Anne), Djament (Géraldine), Hoyaux (André-Frédéric), Vrac (Michel) et al. 2005. *Échelles et temporalités*. Atlande.
- Volvey (Anne), Stock (Mathis) et Calbérac (Yann). 2021. Spatial Turn, tournant spatial, tournant géographique. Dans Vincent Clément, Mathis Stock et Anne Volvey (dir.) *Mouvements de géographie. Une science sociale aux tournants* (pp. 21-38). Presses Universitaires de Rennes.
- Wallerstein (Immanuel). 1998. Le futur de la science sociale, *Espaces Temps*, n° 68-70, 45-58.
- Walliser (Bernard). 2009. Avant-propos. dans Bernard Walliser (éd.), *La cumulativité du savoir en sciences sociales. En hommage à Jean-Michel Berthelot* (pp. 7-22). Éditions de l'E.H.E.S.S. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.20527>
- Walliser (Bernard). 2011. La cumulativité du savoir. Dans Marcel (Jean-Christophe) et Martin (Olivier) (dir.), *Jean-Michel Berthelot. Itinéraires d'un philosophe en sociologie* (pp. 81-91). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.20527>
- Walther (Olivier) et Retaillé (Denis). 2008. Le modèle sahélien de la circulation, de la mobilité et de l'incertitude spatiale. *Autrepart*, n° 47, 109-124. <https://doi.org/10.3917/autr.047.0109>
- Walzer (Michael). 1997. *Sphères de justice : une défense du pluralisme et de l'égalité* (trad. Pascal Engel). Éditions du Seuil [Spheres of justice : a defence of pluralisme and equality, 1983].
- Waser (Anne-Marie). 1989. Le marché des partenaires. Étude de trois clubs de tennis. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 80, 2-21. <https://doi.org/10.3406/arss.1989.2912>
- Waser (Anne-Marie). 1998. Paul Bourry, La France du Tour, Le Tour de France : un espace sportif à géographie variable. *Sociétés et représentations*, n° 7, 409-412. <https://doi.org/10.3917/sr.007.0409>
- Weiss (Karine) et Girandola (Fabien). 2014. Qualité environnementale et comportements écocitoyens. Dans Jacques Lecomte (dir.), *Introduction à la psychologie positive* (pp. 243-255). <https://doi.org/10.3917/dunod.lecom.2014.01.0243>
- Werlen (Benno). 1993. *Society, action and space: an alternative human geography*. Routledge, [Translation of: Gesellschaft, Handlung und Raum, 1988].
- Werlen (Benno). 1995. *Sozialgeographie alltäglicher Regionalisierung, Band 1: Zur Ontologie von Gesellschaft und Raum*. Franz Steiner Verlag.
- Werlen (Benno). 2003. Géographie culturelle et tournant culturel. *Géographie et cultures*, n° 47, 7-27.
- Werlen (Benno). 2004. *Sozialgeographie* (2<sup>e</sup> éd.). UTB.
- Yonnet (Paul). 1998. *Systèmes des sports*. Gallimard.

## Compléments bibliographiques (textes ou auteurs cités, mais non lus)

- \*Bailey (Fredrick G.). 1988. *Humbuggery and Manipulation. The Art of Leadership*. Cornell University Press.
- \*Baskin (Carlisle W.). 1966. *Central Places in Southern Germany*. Prentice Hall. [Die zentralen Orte in Süddeutschland, 1933].
- \*Christaller (Walter). 1933. *Die zentralen Orte in Süddeutschland*. Wissenschaftliche Buchbinliothek.

\*Rochefort (Renée). 1961. *Le travail en Sicile, étude de géographie sociale*. Presses Universitaires de France.

\*Werlen (Benno). 1987. *Gesellschaft, Handlung und Raum. Grundlagen handlungstheoretischer Sozialgeographie*. Steiner (Franz).